



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلًا من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.



Documents de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994)

Pour réduire la durée du téléchargement, le Service de la bibliothèque et des archives de l'UIT a subdivisé les documents de conférence en sections.

- Le présent fichier PDF contient le Document N° 301-319
- Le jeu complet des documents de conférence comprend le Document N° 1-319



**CONFERENCE DE
PLENIPOTENTIAIRES (PP-94)**

**Document 301-F
13 octobre 1994
Original: anglais**

KYOTO, 19 SEPTEMBRE - 14 OCTOBRE 1994

COMMISSION 5

**COMPTE RENDU
DE LA
NEUVIEME SEANCE DE LA COMMISSION 5
(CONSTITUTION ET CONVENTION)
Vendredi 7 octobre 1994 à 14 h 30
Président: M. L. CHEHAB (Brésil)**

Sujets traités

Documents

- | | | |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | Adoption des comptes rendus des troisième et quatrième séances | 178, 193 |
| 2 | Examen des propositions d'amendement (suite) | 9, 11, 18, 31 + Corr.1,
45 + Corr.1, 48,
68, 179, 217, 218(Rév.1),
DT/1 |
| 3 | Examen des résolutions et recommandations adoptées par les Conférences de plénipotentiaires de Nice et de Genève | 53, 127 |

● Pour des raisons d'économie, ce document n'a été tiré qu'en un nombre restreint d'exemplaires. Les participants sont donc priés ● de bien vouloir apporter à la réunion leurs documents avec eux, car il n'y aura pas d'exemplaires supplémentaires disponibles.

**1 Adoption des comptes rendus des troisième et quatrième séances
(Documents 178 et 193)**

1.1 Le délégué de l'Espagne demande qu'une correction de forme soit apportée au paragraphe 1.15 du Document 178, le délégué du Portugal déclarant pour sa part qu'il soumettra au secrétariat une proposition écrite de correction du paragraphe 1.21.

1.2 Sous réserve de ces corrections, les comptes rendus des troisième et quatrième séances (Documents 178 et 193) sont adoptés.

**2 Examen des propositions d'amendement (suite) (Documents 9, 11, 18, 31
et Corrigendum 1, 45 et Corrigendum 1, 48, 68, 179, 217, 218(Rév.1); DT/1)**

Article 20 (CV) - Conduite des travaux des commissions d'études

Proposition USA/9/1

2.1 Retirée.

Article 42 (CV) - Dispositions pour amender la présente Convention

Proposition MRC/31/19

2.2 Retirée.

Article 4 (CV) - Le Conseil (suite)

Document 217

2.3 Le délégué du Royaume-Uni, présentant la proposition du groupe informel chargé de produire une version amendée du numéro 50 de la Convention, déclare que le Document 217 répond aux trois questions qui ont été soulevées, à savoir: la détermination du nombre de Membres du Conseil, la mention de la Conférence de plénipotentiaires qui se tient tous les quatre ans et le pourcentage maximal du nombre total de Membres de l'Union.

2.4 La proposition présentée dans le Document 217 est approuvée.

Article 7 (CV) - Conférences mondiales des radiocommunications (suite)

Document 218 (Rév.1)

2.5 Le délégué du Mexique, présentant la proposition du groupe informel chargé de produire une version amendée du numéro 118 de la Convention, déclare que le Document 218(Rév.1) reflète exactement ce que son administration envisageait au départ en soumettant la proposition MEX/7/1. En réponse au délégué du Bénin qui s'étonne que la deuxième phrase commence par "Les deux ordres du jour..." alors qu'en fait il n'y en a qu'un seul, l'orateur fait observer que la première phrase de la proposition mentionne le "cadre général de cet ordre du jour" puis l'"ordre du jour définitif", aussi n'y-a-t'il rien d'anormal à ce que la deuxième phrase commence par "Les deux ordres du jour...".

2.6 Le délégué du Viet Nam, faisant observer que les conférences mondiales des radiocommunications se tiennent maintenant tous les deux ans, se demande quelle conférence sera chargée de fixer l'ordre du jour d'une conférence qui se tiendra quatre ans plus tard. En réponse, le Conseiller juridique attire l'attention des délégués sur le numéro 126 de la Convention, dont il ressort clairement que toute conférence mondiale des radiocommunications est habilitée à adresser des recommandations au Conseil au sujet de l'ordre du jour d'une future conférence devant se tenir dans le prochain cycle de quatre ans. Le Conseil fixera donc le cadre général de l'ordre du jour quatre ans

à l'avance et l'ordre du jour définitif deux ans avant la tenue de la conférence. Le délégué du Viet Nam, ajoute qu'il avait compris que le Conseil devait tenir compte des recommandations adressées par toute conférence tenue pendant une période donnée de quatre ans. Il propose donc que la deuxième phrase de la proposition mentionne les conférences mondiales des radiocommunications, au pluriel, et non "la conférence mondiale des radiocommunications" au singulier.

2.7 Dans le débat qui s'ensuit, le Conseiller juridique propose que les mots "Les deux ordres du jour" soient remplacés par "Le cadre général de l'ordre du jour et l'ordre du jour définitif", alors que le délégué du Royaume-Uni, appuyé par le délégué du Viet Nam, propose le membre de phrase "Les deux versions de l'ordre du jour", proposition à laquelle la déléguée de la France est opposée étant donné qu'elle donne l'impression qu'il existe deux ordres du jour simultanément. Elle préférerait la formule "Le cadre général de l'ordre du jour et l'ordre du jour définitif ...".

2.8 Sur proposition de la déléguée de la Norvège, la Commission décide de renvoyer le Document 218(Rév.1) en Commission de rédaction accompagné d'une note demandant à celle-ci d'examiner la version française en se fondant sur la proposition du Royaume-Uni que la Commission adopte en principe.

Proposition RUS/11/8

2.9 Le délégué de la Russie présente sa proposition qui clarifie et améliore le texte existant en autorisant les Conférences mondiales des radiocommunications à adresser au Conseil des recommandations relatives à l'ordre du jour des conférences régionales des radiocommunications.

2.10 Le délégué du Royaume-Uni, sans être opposé sur le principe à cette proposition, hésite à l'accepter étant donné que le numéro 38 de la Convention fait une place suffisante aux conférences régionales des radiocommunications alors que le numéro 126 concerne expressément le caractère cyclique régulier des conférences mondiales.

2.11 La déléguée des Etats-Unis, souscrivant aux vues de l'orateur précédent, fait observer que la Recommandation 1 de la CMR-93 a réalisé précisément ce que la proposition de la Russie cherche à réaliser. Qui plus est, elle est certaine que la Région 2, par exemple, préférera fixer son propre ordre du jour.

2.12 Le Conseiller juridique attire l'attention des délégués sur le numéro 126 de la Convention qui stipule qu'une conférence mondiale des radiocommunications est habilitée à adresser des recommandations "en ce qui concerne les points à inscrire à l'ordre du jour d'une future conférence", laquelle peut être une conférence mondiale ou une conférence régionale. La proposition de la Russie est donc déjà prise en considération dans cette disposition actuellement en vigueur.

2.13 Le délégué de la Russie retire sa proposition.

Articles 10 (CV) - Comité du Règlement des radiocommunications et 12 (CV) - Bureau des radiocommunications (suite)

Proposition CAN/179/1 (suite)

2.14 La déléguée du Canada déclare qu'après avoir consulté d'autres délégations elle a décidé de retirer sa proposition relative à l'article 12, étant entendu qu'il est généralement admis que le Directeur du Bureau des radiocommunications n'est pas habilité à soumettre des propositions aux conférences.

Propositions ALG/45/1 (suite) et 3

2.15 Le Président, rappelant les points examinés à la séance précédente, invite le délégué de l'Algérie à présenter en même temps ses propositions ALG/45/1 et 3 qui sont liées.

2.16 Le délégué de l'Algérie déclare que, pour l'essentiel, son administration a soumis ces deux propositions car elle pensait qu'une administration qui demande un réexamen d'une conclusion formulée par le Bureau ne devait pas être obligée de s'adresser à la personne qui avait formulé à l'origine la conclusion. Conscient que la Convention et le Comité actuels sont de création relativement récente, il ne maintiendra pas ses propositions si elles sont jugées prématurées, mais il demeure préoccupé par cette question sur laquelle il souhaiterait avoir d'autres avis.

2.17 Le délégué du Royaume-Uni déclare qu'après un examen plus approfondi, les propositions de l'Algérie dans leur ensemble n'accroissent pas l'étendue des attributions du Comité autant qu'il le craignait. Toutefois, par leur complexité, elles tendent à introduire une discordance entre les dispositions de la Convention et celle de la Constitution. De plus, le Comité ne siégeant qu'à temps partiel, on ferait vraisemblablement mieux d'adresser au Directeur du Bureau les demandes appelant l'adoption de mesures par le secrétariat permanent, conformément au numéro 161 de la Convention. En attendant que l'on se familiarise avec les méthodes de travail du nouveau Comité, l'orateur préférerait que l'on conserve le texte actuel.

2.18 La déléguée des Etats-Unis, réaffirmant sa déclaration précédente et appuyant sans réserve les vues du Royaume-Uni, fait observer que les dispositions existantes de la Convention obligent le Directeur du Bureau à soumettre à la CMR ou au Conseil un rapport sur les activités du Secteur des radiocommunications.

2.19 Les délégués de la Norvège, de la Suède, de l'Italie et des Pays-Bas s'associent aux prises de position des deux orateurs précédents.

2.20 Le Président du RRB croit comprendre que l'Algérie tient surtout à ce qu'il soit précisé clairement que toute contestation concernant une conclusion du Bureau sera portée devant le Comité. Au moment où la proposition de l'Algérie a été rédigée, aucune conclusion n'avait jamais donné lieu à contestation. Depuis lors, toutefois, une administration a soumis une demande de réexamen d'une conclusion conformément au numéro 171 de la Convention, demande que le Directeur du Bureau lui a transmise dans les vingt-quatre heures. Pour simplifier les choses, il serait peut-être bon de convenir de la procédure de présentation des demandes de réexamen, à savoir que le dossier original doit être transmis au Directeur du Bureau, qui dispose des ressources nécessaires pour le traiter, et qu'une copie de la demande doit être adressée au Président du Comité.

2.21 Le délégué de l'Algérie, notant que les dispositions du numéro 171 ont été appliquées sans équivoque dans un cas précis, reconnaît qu'il serait souhaitable qu'une copie de toute demande reçue soit transmise au Président du Comité. A cette condition, il est prêt à retirer les propositions ALG/45/1 et 3.

2.22 Le Président prend note du retrait des propositions ALG/45/1 et 3.

Proposition ALG/45/2 (suite)

2.23 Le Président, rappelant les points examinés à la séance précédente, invite les délégués à faire part de leurs observations au sujet de la proposition ALG/45/2.

2.24 La déléguée des Etats-Unis, attirant en particulier l'attention des délégués sur les numéros 174 et 180 de la Convention, déclare que les prises de position de sa délégation au sujet des propositions ALG/45/1 et 3 valent aussi pour la proposition ALG/45/2.

2.25 Le délégué du Royaume-Uni comprend que certains craignent que le rapport du Directeur sur les activités du Secteur des radiocommunications ne reflète pas entièrement les vues du Comité. Toutefois, rappelant ses précédentes observations visant à ce que le numéro 141 de la Convention, qui définit les attributions du Comité, soit étroitement lié au numéro 142, qui traite des dépenses du Comité, l'orateur déclare que le surcroît de travail qu'impose l'élaboration d'un rapport entraînera inévitablement certains frais supplémentaires. Par conséquent, il préférerait qu'on abandonne la proposition ALG/45/2.

2 26 Le délégué de la Nouvelle-Zélande est opposé à cette proposition car elle crée une nouvelle obligation pour le Comité, qui devra soumettre un rapport, même s'il n'a aucun élément important à fournir. A l'époque où les dispositions applicables au Comité et au Directeur ont été établies, on a confié la majeure partie des responsabilités au Directeur, avec l'appui nécessaire en personnel de secrétariat pour en assurer l'exécution. L'Union fonctionne dans un esprit de coopération et d'ouverture et il ne voit pas la nécessité, dans la conjoncture actuelle, de confier au Comité de nouvelles attributions selon la proposition examinée.

2 27 La déléguée de la Norvège partage l'avis des deux orateurs précédents.

2 28 La déléguée de la France, reconnaissant les mérites de la proposition ALG/45/2, demande au Secrétariat de la Commission si le rapport sur les activités de l'UIT-R dont il est question dans le numéro 180 de la Convention portera sur les activités du Comité.

2 29 Le Conseiller juridique, répondant par l'affirmative à cette question, déclare que le Directeur est obligé de rendre compte des activités de l'ensemble du Secteur des radiocommunications et qu'il doit par conséquent incorporer dans son rapport tout ce que le Comité souhaite y voir figurer. De plus, en vertu du numéro 174 de la Convention, le Directeur assure les fonctions de Secrétaire exécutif du Comité et peut être chargé par celui-ci, conformément aux Règles de procédure dont il est question dans le numéro 147, d'incorporer dans son rapport une section sur les activités du Comité. En outre, le Président et le Vice-Président du Comité sont tenus d'assister aux Conférences de plénipotentiaires à titre consultatif, s'ils ne sont pas d'accord avec le rapport du Directeur sur les activités du Comité, ils sont libres de le dire et même, si la conférence concernée l'exige, d'exprimer leur désaccord par écrit. Bien qu'il ait été tenu compte de ces éventualités dans la rédaction des dispositions pertinentes de la Convention, il n'a pas été jugé nécessaire de donner de plus amples précisions. Il estime donc qu'il n'y a pas lieu de modifier cette disposition pour l'instant et que les préoccupations exprimées devraient être consignées dans le compte rendu en vue d'un examen futur.

2 30 La déléguée de la France, se déclarant satisfaite des explications données, ne juge pas nécessaire de modifier le texte pour l'instant.

2 31 Le délégué de la Suède préfère lui aussi que le texte ne soit pas modifié, pour les raisons données par le délégué de la Nouvelle-Zélande et par d'autres orateurs.

2 32 Les délégués du Qatar et du Koweït appuient une nouvelle fois la proposition ALG/45/2.

2 33 Le délégué du Bénin, sans vouloir se prononcer pour ou contre la proposition, compte tenu de la légitimité des préoccupations exprimées, pense qu'il serait peut-être préférable de laisser le texte inchangé pour l'instant, tout en se réservant la possibilité de réexaminer ce point à une date ultérieure sur la base du compte rendu de la présente séance.

2 34 Le délégué de l'Algérie, se ralliant sans enthousiasme à cette proposition pour permettre à la Commission d'aller de l'avant, déclare que sa délégation attache une grande importance aux observations du Conseiller juridique et au fait que le Directeur, en tant que Secrétaire exécutif du Comité, a l'obligation de rendre compte, dans son rapport, de l'intégralité des activités du Comité en ce qui concerne des demandes de réexamen de conclusions y compris, en particulier, tous les cas dans lesquels les conclusions du Bureau ont été contestées.

2 35 Le Président remercie le délégué de l'Algérie de l'esprit de coopération dont il fait preuve en acceptant de retirer la proposition ALG/45/2.

Article 19 (CV) - Participation d'entités et organisations autres que les administrations aux activités de l'Union

Proposition BEN/48/2

2.36 Présentant la proposition BEN/48/2, le délégué du Bénin souligne qu'il est important, notamment pour inciter de nouveaux membres à faire partie du Secteur du développement, de trouver une expression plus satisfaisante que "membres avec un m" ou autres expressions analogues pour désigner les entités et organisations visées à l'article 19.

2.37 Le Président relève que la proposition BEN/48/2 n'est pas appuyée.

Proposition S/18/1

2.38 Le délégué de la Suède présente la proposition S/18/1, qui vise à encourager la participation des membres avec un "m" aux activités de l'Union et qui est parfaitement conforme au processus de restructuration de l'UIT dans son intégralité.

2.39 Les délégués de la Finlande, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de l'Uruguay, de l'Espagne, de la Norvège, des Philippines et de la France appuient la proposition.

2.40 La proposition S/18/1 est approuvée, sous réserve de l'alignement des versions dans les trois langues.

Article 32 (CV) - Règlement intérieur des conférences et autres réunions

Proposition MRC/31/17

2.41 Le délégué du Maroc, faisant observer que les délibérations en cours à la séance plénière illustrent l'importance des langues pour la compréhension mutuelle, présente la proposition MRC/31/17, qui a pour but de rendre obligatoires les dispositions du numéro 379 de la Convention, pour les motifs exposés dans le Document 31.

2.42 Les délégués de la France, de l'Espagne, du Koweït, de la Jordanie et du Cameroun appuient la proposition, tout comme le délégué de l'Algérie, qui fait remarquer que l'application de règles strictes permettra de gagner du temps aux conférences, et le délégué du Viet Nam, qui se félicite de tous les efforts entrepris pour améliorer les méthodes de travail de l'Union durant les conférences.

2.43 La déleguée de la Norvège, tout en souscrivant au principe sur lequel repose la proposition MRC/31/17, doute qu'il soit indiqué d'établir des règles strictes lorsqu'il est quasiment inévitable qu'elles ne seront pas respectées et de conférer un caractère obligatoire à des dispositions qui contiennent des termes aussi imprécis que "en temps voulu". Le texte doit donc être laissé inchangé.

2.44 Après avoir demandé aux délégués de lever la main, à titre de sondage, pour faire connaître leur position, le Président fait observer que 22 délégations appuient la proposition et que 11 y sont opposées.

2.45 Le délégué des Etats-Unis suggère que, compte tenu des observations liminaires du délégué du Maroc, la Commission reporte l'examen de la proposition jusqu'à ce que l'on connaisse les résultats des débats de la séance plénière sur les langues. Le délégué du Maroc répond que ses observations visaient uniquement à souligner l'importance des langues, et non à établir un lien entre les discussions en cours en plénière et la proposition MRC/31/17.

2.46 Le délégué de la Nouvelle-Zélande est opposé à ce que l'on transforme une disposition judicieuse à caractère général, qui a toujours été respectée dans la mesure du possible, en une disposition obligatoire qui ne prévoit pas les cas qui peuvent se présenter pendant les conférences, et qui réduira considérablement la marge de manoeuvre dont disposent les présidents des conférences pour faire avancer les travaux.

2.47 La déléguée des Philippines indique que la proposition du Maroc ne doit pas être rattachée aux questions générales examinées en séance plénière. Tout en reconnaissant la logique des observations de la déléguée de la Norvège, elle estime que l'on fera davantage d'efforts pour respecter la disposition si elle est obligatoire que si ce n'est pas le cas. En conséquence, elle appuie la proposition.

2.48 Le délégué de l'Espagne se rallie lui aussi à la proposition du Maroc, qui vise simplement à tenir compte de ce qui est déjà en fait pratique courante dans les conférences de l'UIT.

2.49 Le délégué du Maroc, signalant que le sondage à main levée fait apparaître une forte majorité en faveur de la proposition MRC/31/17, suggère que cette proposition soit approuvée.

2.50 Le Président, après avoir demandé si cette suggestion soulevait des objections, les délégués de la Nouvelle-Zélande, des Etats-Unis, de la Norvège et du Royaume-Uni émettent des réserves.

2.51 La proposition MRC/31/17 est approuvée, moyennant ces réserves.

Article 35bis (CV) - Régions administratives de l'Union

Proposition ARG/68/1

2.52 Le délégué de l'Argentine présente la proposition ARG/68/1 visant à ajouter les nouvelles dispositions 495A et 495B dans la Convention en vue de définir les cinq régions administratives de l'Union, établissant ainsi une distinction utile entre ces régions et les trois Régions définies dans le Règlement des radiocommunications. L'orateur attend avec intérêt de connaître l'avis du Conseiller juridique sur le point de savoir si les nouvelles dispositions proposées constituent une base juridique plus solide pour le Comité du Règlement des radiocommunications et ses membres.

2.53 Le délégué de l'Uruguay appuie la proposition ARG/68/1.

2.54 Le Conseiller juridique, répondant au délégué de l'Argentine, dit qu'il risque d'y avoir un léger malentendu concernant les relations du Comité du Règlement des radiocommunications et les régions administratives, qui revêtent de l'importance essentiellement dans le contexte des élections. Le Règlement des radiocommunications établit une distinction entre Régions réglementaires et régions. La proposition de l'Argentine énumère les régions administratives qui diffèrent des trois Régions visées dans le Règlement des radiocommunications. Une fois élus, les membres du Comité du Règlement des radiocommunications devraient ne plus avoir des rapports particuliers avec les régions administratives dont ils émanent respectivement, mais sont tenus d'appliquer le Règlement des radiocommunications pour ce qui est des trois Régions qui y sont définies, conformément au numéro 98 de la Constitution, ils "ne représentent pas leur Etat Membre ni une région, mais sont investis d'une charge publique internationale" qu'ils doivent exercer "de manière indépendante" (voir le numéro 93 de la Constitution). Jusqu'à présent, on a délibérément omis de mentionner les régions administratives dans les instruments fondamentaux car il est nécessaire de prévoir une certaine souplesse et parce qu'il peut être commode, du fait de l'évolution de la situation politique, d'avoir un certain nombre de régions autres que ces cinq régions. Il convient en outre de tenir compte de l'évolution de la composition des cinq régions administratives. En fait, la Conférence de plénipotentiaires actuelle a apporté des modifications en acceptant de transférer plusieurs pays de la Région C à la Région B et un pays de la Région D à la Région E. De plus, le nouveau numéro 495A proposé, qui vise à assurer une répartition équitable entre les régions lors de l'élection du Bureau des conférences, des assemblées, et des autres réunions de l'Union et de la création de groupes d'experts, risque de se révéler quelque peu restrictif et, par exemple, empêcher la création d'un groupe d'experts par le Conseil lorsqu'une région n'a pas d'expert à offrir dans un domaine particulier. Par conséquent, le Conseiller juridique juge souhaitable de ne pas adopter la proposition.

2.55 Le délégué de la Nouvelle-Zélande souscrit aux vues exprimées par le Conseiller juridique. Si l'on retient la proposition de l'Argentine, la Convention ira plus loin que les accords ayant valeur de traité que son Gouvernement est prêt à examiner. Il ne serait pas indiqué de constituer des groupes d'experts sur la base de la répartition géographique, dans la mesure où, par définition, les experts sont des experts quel que soit le pays d'où ils viennent. L'UIT fonctionne parfaitement bien en vertu

des arrangements existants, et la Conférence de plénipotentiaires ne rencontre aucune difficulté pour appliquer le principe de la répartition équitable. Dans ces conditions, l'orateur ne peut souscrire à la proposition de l'Argentine.

2.56 Le délégué de l'Allemagne juge préférable de ne pas mentionner les régions administratives dans la Convention compte tenu des problèmes politiques et géographiques qui risquent de se poser. Il n'est donc pas favorable à l'amendement proposé par l'Argentine.

2.57 La députée de la Norvège, après avoir approuvé ces observations, appelle l'attention sur le numéro 62 de la Constitution, qui traite de la question soulevée par l'Argentine. De ce fait, il est inutile de définir les régions administratives dans la Convention et, à son avis, la proposition doit être retirée ou, si les participants le jugent nécessaire, être présentée dans une résolution.

2.58 Répondant à une demande du Président, les délégués de l'Argentine et de l'Uruguay indiquent qu'ils approuvent la suggestion de la Norvège et qu'ils élaboreront un projet de résolution pour examen à la prochaine séance de la Commission.

Article 35ter (CV) - Fonctions des Membres du Conseil, des fonctionnaires élus et des membres du Comité du Règlement des radiocommunications

Proposition ARG/68/8

2.59 Le délégué de l'Argentine présente la proposition de sa délégation visant à ajouter un nouvel article au chapitre IV de la Convention. Le chiffre indiqué dans ADD 495B a été placé entre crochets pour en permettre l'examen.

2.60 Le délégué de l'Espagne appuie la proposition.

2.61 Le délégué de la Nouvelle-Zélande fait observer que le numéro 495B proposé risque d'être incompatible avec les numéros 7 et 20 de la Convention.

2.62 Le Conseiller juridique explique que le numéro 7 de la Convention traite déjà des dispositions du numéro 495A. Comme pour le numéro 495B, les fonctionnaires élus autres que les membres du Comité du Règlement des radiocommunications font l'objet du numéro 13 de la Convention, tandis que les membres du Comité du Règlement des radiocommunications sont visés par le numéro 20 de la Convention. Afin d'éviter toute contradiction, il serait préférable de ne pas ajouter de nouvelles dispositions. En outre, il existe des cas où la règle des 90 jours pour la prise de fonction ne serait pas pratique et risque en fait de créer un obstacle inutile.

2.63 Le délégué du Royaume-Uni fait remarquer qu'au cours de Conférences de plénipotentiaires antérieures, l'effet recherché a été obtenu à l'aide de résolutions fixant les dates précises auxquelles le changement doit avoir lieu, ce qui semble être le meilleur moyen de traiter la question. Les délégués du Pays-Bas et de l'Allemagne souscrivent à ces vues.

2.64 A la lumière des explications du Conseiller juridique, le délégué de l'Argentine dit qu'il retire la proposition ARG/68/8.

3 Examen des résolutions et recommandations adoptées par les Conférences de plénipotentiaires de Nice et de Genève (Documents 53, 127)

3.1 Le Président appelle l'attention sur le Document 127, qui énumère les décisions, résolutions et recommandations dont la Plénière a saisi les différentes commissions. La Commission 5 doit examiner les Résolutions 53, 54 et 56 de la Conférence de plénipotentiaires de Nice ainsi que la Résolution 12 et la Recommandation 1 de l'APP-92. Il invite le Conseiller juridique, au nom du Secrétaire général, à présenter le document.

3.2 Le Conseiller juridique indique que, depuis la Conférence de plénipotentiaires de Buenos Aires de 1952, les Conférences de plénipotentiaires qui se sont succédées ont adopté une résolution conforme à la Résolution 53 de Nice, car il y a contradiction entre la Convention des Nations Unies

sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées et la définition des télécommunications gouvernementales figurant dans l'annexe à la Constitution. Le projet de Résolution [SG/A31] soumis dans le Document 53 est identique à celui qu'a adopté la Conférence de plénipotentiaires de Nice, à l'exception des termes "Kyoto, 1994" dans le titre.

3.3 Le projet de Résolution [SG/A31] est approuvé.

3.4 Les projets de Résolutions [SG/A32] (Demande d'avis juridique à la Cour internationale de justice), portant modification de la Résolution 54 de la Conférence de plénipotentiaires (Nice, 1989) et [SG/A33] (Statut juridique), portant modification de la Résolution 56 de la Conférence de plénipotentiaires (Nice, 1989), sont approuvés.

3.5 Le Président invite le Conseiller juridique à présenter le projet de Résolution [SG/A43] (Dépôt d'instruments relatifs à la Constitution et à la Convention de l'Union internationale des télécommunications (Genève, 1992)), portant modification de la Recommandation 1 de l'APP-92.

3.6 Le Conseiller juridique tient à préciser sur un plan général que contrairement à la pratique suivie par d'autres organisations, en particulier l'organisation des Nations Unies, les résolutions, recommandations, etc. adoptées par une Conférence de plénipotentiaires sont réexaminées par la Conférence suivante de ce type et qu'une résolution, etc. qui n'est pas reconduite devient obsolète. Cette pratique traditionnelle à l'UIT est intéressante et rassurante en ce sens qu'elle oblige l'organe suprême à revoir, à chacune de ses conférences, toutes les résolutions, recommandations, etc. existantes pour déterminer celles qu'il ne faut pas reconduire (pour diverses raisons) et préciser celles qui devraient encore rester en vigueur, ainsi que celles devant être nouvellement adoptées. Il recommande à la Commission d'inviter une délégation, peut-être celle de la Norvège, à reprendre à son compte la proposition visant à ce que la Commission transforme la Recommandation 1 de l'APP (Genève, 1992) en résolution. Cela tient au fait que les instruments de Genève sont maintenant en vigueur et qu'il suffira d'ajouter au dispositif un nouveau point invitant tous les Membres de l'Union qui ne l'ont pas encore fait à engager leur procédure nationale de ratification, d'acceptation ou d'approbation de la Constitution et de la Convention et à déposer leur "instrument unique" respectif auprès du Secrétaire général dans les meilleurs délais.

3.7 Le délégué de l'Espagne ne voit pas d'inconvénient à ce que ce texte soit adopté. En fait, les autorités de son pays sont en train d'adopter les procédures nécessaires, mais il estime que le texte doit demeurer sous la forme d'une recommandation, et non d'une résolution.

3.8 La déléguée de la Norvège dit que sa délégation est heureuse de proposer l'adoption du texte. En outre, la délégation de la Nouvelle-Zélande l'a chargée de faire savoir qu'elle appuyait cette proposition. On pourrait peut-être laisser le soin à la Commission de rédaction de régler la question de savoir si le texte doit être présenté sous forme de résolution ou de recommandation.

3.9 Cela étant, le projet de texte [SG/A43] est approuvé.

3.10 Le Conseiller juridique, se référant à la Résolution 1 de l'APP-92 (Document 53), invite les délégations à se pencher sur la question de savoir si les Membres doivent être invités au moyen d'une recommandation à continuer d'appliquer provisoirement la Constitution et la Convention, qui est entrée en vigueur le 1er juillet 1994 entre les Membres ayant déposé avant cette date leur instrument de ratification, d'approbation ou d'adhésion. Cette démarche constituera une base juridique solide pour l'avenir. Il a préparé un texte qu'il communiquera aux délégations intéressées et demandera à l'une d'entre elles de le reprendre à son compte.

La séance est levée à 17 h 40.

Le Secrétaire:
A. GUILLOT

Le Président:
L. CHEHAB



**CONFERENCE DE
PLENIPOTENTIAIRES (PP-94)**

Document 302-F
14 octobre 1994
Original: anglais

KYOTO, 19 SEPTEMBRE - 14 OCTOBRE 1994

COMMISSION 6

COMPTE RENDU

DE LA

SIXIEME ET DERNIERE SEANCE DE LA COMMISSION 6

(QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL)

Samedi 8 octobre 1994 à 9 h 35

Président: M. S. AL-BASHEER (Arabie saoudite)

Sujets traités	Documents
1 Stratégies et priorités en matière de gestion et de personnel (suite)	192, DT/25(Rév.1)
2 Projet de résolution: participation du personnel aux conférences de l'Union	153(Rév.1)
3 Examen de la Résolution 5 (Genève, 1992)	53, 127
4 Approbation des comptes rendus des première, deuxième, troisième et quatrième séances	114, 158, 175, 189
5 Rapport intérimaire de la Commission à la séance plénière	171 + Corr.1
6 Promotion de la catégorie des services généraux à la catégorie professionnelle	-
7 Proposition des Etats-Unis - Situation des fonctionnaires de l'UIT candidats à des postes électifs	-
8 Déclaration du Président du Conseil du personnel de l'UIT	-
9 Conclusion des travaux de la Commission	-

● Pour des raisons d'économie, ce document n'a été tiré qu'en un nombre restreint d'exemplaires. Les participants sont donc priés ● de bien vouloir apporter à la réunion leurs documents avec eux, car il n'y aura pas d'exemplaires supplémentaires disponibles.

1 Stratégies et priorités en matière de gestion et de personnel (suite) (Documents 192; DT/25(Rév.1))

Projet de résolution: structure organisationnelle et classement à l'UIT (suite)

- 1.1 Le Président invite la Commission à reprendre l'examen du projet de résolution sur la structure organisationnelle et le classement à l'UIT, dont la version révisée fait l'objet du Document DT/25(Rév.1). Les textes des paragraphes commençant par **rappelant et considérant** ont été approuvés à la précédente séance; il attire donc l'attention sur les paragraphes commençant par **charge le Conseil**, les propositions de modifications étant indiquées dans le texte.
- 1.2 Le paragraphe 1 figurant sous **charge le Conseil** ne fait l'objet d'aucun commentaire.
- 1.3 Se référant au paragraphe 2 du texte figurant sous **charge le Conseil**, le délégué de la Russie, après avoir attiré l'attention sur les précédentes propositions de sa délégation et de la Délégation espagnole visant à indiquer qu'il est nécessaire d'introduire les postes D.2 progressivement, appuie la proposition de modification du paragraphe 2 qui figure entre crochets dans le texte et suggère en outre d'ajouter les mots "progressivement" au début du paragraphe.
- 1.4 Le délégué de la Chine appuie les observations du délégué de la Russie. Le projet de résolution établira les directives en vue de l'application du principe adopté au sujet des postes de la catégorie D, conformément aux normes de classement utilisées dans l'ensemble du régime commun. Néanmoins, l'UIT a des caractéristiques propres dont il faut tenir compte. Il approuve donc le texte figurant entre crochets, qui, selon lui ne limite en aucune façon le champ d'action du Conseil.
- 1.5 Le délégué de l'Allemagne approuve en principe le motif de la modification proposée, mais il estime qu'il n'appartient pas à une Conférence de plénipotentiaires de limiter l'action du Conseil en lui donnant des instructions aussi précises. Le Conseil doit être libre de prendre en la matière les décisions qu'il juge appropriées et c'est pourquoi il préfère maintenir le texte original.
- 1.6 Le délégué du Burkina Faso partage le point de vue de l'orateur précédent: la Conférence de plénipotentiaires n'a pas à donner des instructions précises en ce qui concerne les postes de la catégorie D, étant donné que le Conseil est compétent dans ce domaine. De plus, s'il convient avec le délégué de la Russie que ces postes doivent être introduits progressivement, il n'est pas favorable à l'insertion d'une telle précision dans le texte.
- 1.7 Le délégué des Etats-Unis appuie les modifications proposées qui figurent entre crochets; il est important de ne pas donner l'impression que la Conférence de plénipotentiaires recommande une augmentation du nombre de postes de la catégorie D.
- 1.8 La déléguée du Canada dit que sa délégation appuie le projet de résolution à condition que les emplois de l'UIT soient classés conformément aux normes du régime commun. Elle préconise la suppression du texte entre crochets qui semble aller un peu trop loin. Le Conseil doit être autorisé à user de bon sens pour prendre une décision sur les modalités d'application du principe approuvé. Le délégué de la France approuve ces points de vue.
- 1.9 La déléguée du Japon considère que c'est la prérogative de la Conférence de plénipotentiaires d'arrêter les modalités d'application de la décision de principe. Il est important de donner des directives au Conseil dans ce domaine et elle approuve en conséquence le texte figurant entre crochets.
- 1.10 Le délégué du Cameroun n'est pas favorable au maintien du texte figurant entre crochets, parce que selon lui il n'est pas conforme à l'objectif fondamental du projet de résolution.

1.11 Le Président, résumant les délibérations, relève que la majorité des délégués, tout en soulignant l'importance de la décision de principe, considère qu'il convient de laisser toute latitude au Conseil qui est compétent dans ce domaine, pour fixer les modalités d'application. En outre, certaines délégations veulent avoir l'assurance que le reclassement des emplois se fera progressivement. Il suggère à la Commission d'approuver le texte original, sans la modification proposée qui figure entre crochets.

1.12 Il en est ainsi décidé.

1.13 Le délégué du Burkina Faso, se référant au paragraphe 3 sous **charge le Conseil**, demande des renseignements sur les règles et règlements pertinents et les pratiques de l'UIT en matière de nominations et de promotions.

1.14 Le Secrétaire de la Commission renvoie le délégué du Burkina Faso aux dispositions régissant le recrutement, les nominations, les mutations et les promotions énoncées au Chapitre IV des Statut et Règlement du personnel. Il explique qu'à la suite d'un avis de vacance d'emploi dans les catégories G et P, le Comité des nominations et des promotions, au sein duquel tous les organes de l'UIT sont représentés, choisit les candidats les plus qualifiés. Dans le cas des postes de la catégorie D, la décision est prise par le Comité de coordination, qui fait des recommandations au Chef du Département ou du Bureau concerné, lequel à son tour propose la nomination d'un candidat au Secrétaire général. S'agissant de la promotion à un poste de la catégorie D, en cas de reclassement de postes existants, avant de faire des recommandations au Secrétaire général, le Comité de coordination s'assure que le fonctionnaire qui occupe le poste est suffisamment qualifié pour s'acquitter de ses nouvelles fonctions. Par conséquent les promotions ne dépendent jamais de la recommandation d'une seule personne.

1.15 Le Président, répondant à une autre question du délégué du Burkina Faso, indique que le Secrétaire de la Commission donnera d'autres explications sur les pratiques de l'UIT en matière de nominations et de promotions après la séance.

1.16 Le délégué du Burkina Faso suggère de supprimer les mots "afin de pourvoir ces postes" pour faire en sorte que le paragraphe s'applique à tous les emplois de l'UIT et non pas seulement aux postes de la catégorie D, comme le laisse entendre le libellé actuel.

1.17 Le Président suggère, pour tenir compte de la préoccupation du délégué du Burkina Faso, de supprimer le mot "ces".

1.18 Il en est ainsi décidé.

1.19 L'ensemble du projet de résolution, tel que modifié, est approuvé.

2 Projet de résolution: participation du personnel de l'UIT aux conférences de l'Union (Document 153(Rév.1))

2.1 Le délégué de la France, présentant le Document 153(Rév.1) au nom des coauteurs du projet de résolution, explique que le texte vise à officialiser la pratique actuelle d'inviter les représentants du personnel de l'UIT à assister aux Conférences de plénipotentiaires et aux sessions du Conseil. Les dispositions proposées contribueraient à instaurer un meilleur climat d'entente entre le personnel et la direction et à éviter le type de conflits et de tensions auxquels on a pu assister au cours des dernières années. Les représentants du personnel sont habituellement invités à assister chaque année aux sessions du Conseil et il est suggéré que cette invitation se transforme en invitation permanente, ce qui non seulement permettrait d'obtenir la confiance des représentants du personnel mais faciliterait aussi leur préparation à ces réunions. Bien évidemment, cette participation devrait être à titre consultatif seulement et n'avoir aucune incidence budgétaire.

2.2 Le délégué de l'Allemagne dit que bien que son pays ne figure pas parmi les coauteurs du projet de résolution, il en approuve l'objet étant donné qu'il est important d'améliorer la coopération entre le personnel et la direction.

2.3 Le délégué du Portugal, sans vouloir s'opposer au projet de résolution en raison du large appui qu'il a reçu, fait observer que les propositions qu'il contient ne sont pas conformes à la pratique des organes de direction de son pays. Il reconnaît néanmoins que la présence des représentants du personnel pourrait être utile lors de l'examen de questions d'intérêt commun et en conséquence il serait favorable à la participation de ces représentants aux séances appropriées sur une base ad hoc.

2.4 La déléguée du Canada déclare qu'en tant qu'un des coauteurs du projet de résolution, elle est convaincue que sa mise en application contribuerait à beaucoup améliorer les relations entre le personnel et la direction de l'UIT. Si les incertitudes actuelles concernant la participation des représentants du personnel étaient levées, les réunions pourraient certainement être plus constructives.

2.5 Le délégué des Etats-Unis voudrait avoir des précisions sur la pratique actuellement en vigueur à l'UIT en ce qui concerne la participation des représentants du personnel et demande en quoi l'application du projet de résolution changerait la situation.

2.6 Le Président répond que jusqu'à présent les représentants du personnel ont été invités à participer à chaque Conférence de plénipotentiaires et à chaque session du Conseil à l'invitation du Président de la commission concernée. Le projet de résolution vise à officialiser cette pratique.

2.7 Le Secrétaire de la Commission dit qu'habituellement les présidents des commissions concernées accèdent aux demandes du Conseil du personnel de prononcer une déclaration au début de chacune des sessions du Conseil et de participer aux séances de la commission chargée des questions de personnel pendant les sessions du Conseil et pendant les Conférences de plénipotentiaires. Dans le passé, le Président du Conseil a également autorisé les représentants du personnel à faire une déclaration à la clôture de la session. Tout changement en la matière dépendra de l'interprétation qui sera donnée au texte du premier alinéa en retrait sous **notant en outre**. La Commission donnera certainement des directives à ce sujet.

2.8 Le Président invite la Commission à examiner le projet de résolution paragraphe par paragraphe.

2.9 Les paragraphes du préambule sont approuvés.

2.10 Le délégué du Mexique, se référant au paragraphe figurant sous **décide**, s'associe à la majorité des délégués pour approuver le projet de résolution mais exprime certains doutes au sujet de la phrase "à titre consultatif" étant donné que la même expression est utilisée à propos de la participation du Secrétaire général et du Vice-Secrétaire général au numéro 105 de la Convention.

2.11 La déléguée du Japon se demande elle aussi si la participation du personnel "à titre consultatif" pourrait être incompatible avec d'autres dispositions de la Constitution et de la Convention. Elle propose donc de supprimer ces mots et de les remplacer par le texte suivant "afin de faire connaître, à la demande du Président, normalement à la première et à la dernière séance de la commission concernée, la position du personnel sur ces questions". Ce texte suivrait les mots "Conférences de plénipotentiaires". Répondant à une question du délégué du Portugal, elle confirme que dans son esprit il s'agit de la commission chargée des questions du personnel et du Conseil, et non de toutes les commissions.

2.12 Le délégué du Royaume-Uni, appuyé par les délégués de la France et du Mexique, déclare que la modification proposée ne change pas la résolution sur le fond, mais la rend plus explicite. Il propose toutefois de supprimer les mots "normalement ... séance": le Président est libre de prendre les décisions qu'il juge appropriées.

2.13 A la suite d'un nouvel échange de vues sur l'amélioration du libellé de la modification proposée, auquel prennent part les délégués du Canada et des Philippines, le Secrétaire de la Commission donne lecture du texte révisé. Il convient de supprimer les mots "à titre consultatif" et d'ajouter les mots suivants: "afin de faire connaître, à la demande du Président de la Commission traitant des questions relatives au personnel, la position du personnel sur ces questions".

2.14 Il en est ainsi décidé.

2.15 Le projet de résolution, tel que modifié, est approuvé.

3 Examen de la Résolution 5 (Genève, 1992) (Documents 53, 127)

3.1 Le Président indique que la Résolution 5 de l'APP-92 traite essentiellement de questions financières et qu'elle concerne par conséquent la Commission 7.

4 Approbation des comptes rendus des première, deuxième, troisième et quatrième séances (Documents 114, 158, 175, 189)

4.1 Les comptes rendus des première, deuxième, troisième et quatrième séances sont approuvés.

5 Rapport intérimaire de la Commission à la séance plénière (Document 171 et Corrigendum 1)

5.1 Le délégué de la Russie constate avec inquiétude que d'après l'annexe au Document 171, le montant de 225 000 francs suisses a été affecté à un poste relatif au système d'avancement. Toutefois, à sa troisième séance, la Commission a décidé (Document 175, paragraphe 1.11) que l'on utilisera dans la mesure du possible les ressources existantes pour la création d'un poste de conseiller professionnel. Dans ces conditions, il est inutile de prévoir des crédits supplémentaires.

5.2 Le Secrétaire de la Commission fait observer que la Commission a approuvé "en principe" la création du poste. Bien entendu, on nommera une personne compétente travaillant déjà au Secrétariat mais, si tel n'est pas le cas, le Conseil devra créer un nouveau poste. L'annexe se borne à fixer la limite possible, en indiquant le niveau maximum des incidences financières éventuelles.

5.3 Le Président ayant fait observer que le paragraphe 7 du Document 171 couvre dans une certaine mesure la préoccupation qui a été exprimée, le délégué de la Russie déclare que l'on pourrait résoudre son problème en ajoutant un astérisque après la somme de 225 000 francs suisses indiquée dans l'annexe pour renvoyer le lecteur au paragraphe 7 du document.

5.4 Le Président estime que la proposition du délégué de la Russie améliore le projet de rapport intérimaire et qu'ainsi la Commission a terminé l'examen du document.

6 Promotion de la catégorie des services généraux à la catégorie professionnelle

6.1 Le délégué de la Suisse demande des explications sur le préjudice financier causé aux fonctionnaires lorsqu'ils sont promus de la catégorie des services généraux à la catégorie professionnelle.

6.2 Le Secrétaire de la Commission explique que les Statut et Règlement du personnel qui sont toujours pleinement respectés prévoient que lors du passage de la catégorie des services généraux à la catégorie professionnelle, on accorde, durant l'année qui suit la promotion, une augmentation correspondant au moins à deux échelons de l'ancien grade. Toutefois, du fait que les traitements des professionnels ont augmenté beaucoup moins rapidement que ceux de la catégorie des services généraux, par la suite certains fonctionnaires de la catégorie des services généraux qui ont été

promus à un poste de la catégorie professionnelle peuvent constater au bout d'un certain temps que leurs salaires sont inférieurs à ce qu'ils auraient été s'ils avaient conservé leur emploi dans l'autre catégorie. On s'est efforcé de trouver des moyens propres à redresser cette situation et la CFPI est consciente du problème, mais jusqu'à présent aucune solution n'a pu être apportée dans le cadre du régime commun.

7 Proposition des Etats-Unis - Situation des fonctionnaires de l'UIT candidats à des postes électifs

7.1 Le délégué des Etats-Unis, appuyé par le délégué du Canada, propose à la Commission de décider de charger le Conseil de modifier le Règlement du personnel pour exiger que les fonctionnaires de l'Union qui présentent leur candidature à un poste de fonctionnaire élu de l'Union prennent un congé sans traitement et qu'ils démissionnent de leur poste de fonctionnaire de l'UIT s'ils sont élus. Il ne s'agit pas de chercher à décourager les fonctionnaires de se présenter aux élections car bien souvent leur expérience et leurs qualifications sont très précieuses. Cependant, il est important d'éviter de donner l'impression de commettre des abus.

7.2 Répondant à une question du délégué du Mexique, le Président indique clairement que la proposition ne s'applique qu'au personnel occupant des postes permanents non électifs et non pas à ceux qui occupent des postes de fonctionnaires élus, tels que le Secrétaire général, le Vice-Secrétaire général ou des Directeurs des Secteurs. Cela étant, et en l'absence de toute objection, il considère que la Commission souhaite adopter la proposition des Etats-Unis.

7.3 La proposition est approuvée.

8 Déclaration du Président du Conseil du personnel de l'UIT

8.1 Le Président du Conseil du personnel de l'UIT tient à remercier la Commission de l'appui et de la considération qu'elle a accordés au personnel de l'UIT. Le personnel a de nombreux problèmes, comme par exemple celui qu'a évoqué le délégué de la Suisse. Tout ce qu'il attend de la Conférence c'est qu'elle reconnaisse ce problème. Des solutions seront recherchées avec le Conseil et la direction de l'Union. La Commission a aussi montré dans ses délibérations qu'elle a conscience des imperfections de la CFPI qui affectent non seulement le personnel mais aussi le fonctionnement et l'efficacité de l'organisation. Ces imperfections doivent être suivies. L'orateur invite instamment les Membres à les garder présentes à l'esprit et de les porter à la connaissance de l'Assemblée générale des Nations Unies qui est l'instance où l'on peut trouver les vraies solutions.

8.2 Le Président déclare que le personnel constitue la base de l'Union. L'adoption de la résolution sur la participation du personnel témoigne du désir des Membres de coopérer avec les représentants du personnel pour résoudre les problèmes.

9 Conclusion des travaux de la Commission

9.1 Le Président remercie les délégués de leur coopération grâce à laquelle la Commission a pu mener à bien ses travaux et il exprime également sa gratitude au Secrétariat.

9.2 Le délégué du Burkina Faso exprime sa reconnaissance pour le tact et la compétence avec lesquels il a su traiter les questions délicates. (Applaudissements.)

La séance est levée à 11 h 10.

Le Secrétaire:
J.P. BARE

Le Président:
S. AL-BASHEER



**CONFERENCE DE
PLENIPOTENTIAIRES (PP-94)**

**Document 303-F
2 novembre 1994
Original: anglais**

KYOTO, 19 SEPTEMBRE - 14 OCTOBRE 1994

COMMISSION 4

COMPTE RENDU

DE LA

QUINZIEME SEANCE DE LA COMMISSION 4

(POLITIQUE ET PLANS STRATEGIQUES)

Vendredi 7 octobre 1994 à 14 h 30

Président: M. A. BERRADA (Maroc)

Sujets traités

Documents

1	Plan stratégique (suite)	166, 230
2	Statut des membres (suite)	162, 183, 225,
3	Contributions financières (suite)	42, 45 + Corr.1, 67, 85
4	Questions de politique générale (suite)	163(Rév.1), 184

● Pour des raisons d'économie, ce document n'a été tiré qu'en un nombre restreint d'exemplaires. Les participants sont donc priés ●
de bien vouloir apporter à la réunion leurs documents avec eux, car il n'y aura pas d'exemplaires supplémentaires disponibles

1 Plan stratégique (suite) (Documents 166, 230)

1.1 Le Président invite les participants à formuler leurs remarques sur le Document 230, dans lequel la délégation de l'Allemagne propose de modifier le paragraphe 41 du plan stratégique (Document 166).

1.2 La proposition de l'Allemagne est approuvée.

2 Statut des membres (suite) (Documents 162, 183, 225)

Projet de Résolution - Reconnaissance des droits et obligations de tous les Membres des Secteurs de l'Union (suite) (Document 162)

2.1 Après avoir rappelé que le projet de Résolution figurant dans le Document 162 a été présenté par le Vice-Président lors de la séance précédente de la Commission, le Président invite les délégations à examiner le texte paragraphe par paragraphe.

2.2 Aucune remarque n'est formulée sur le point a) du **considérant**.

2.3 Sur proposition du délégué des Etats-Unis, il est convenu de remplacer les mots "énumère les entités et organisations" par "indique les types d'entités et d'organisations" dans le point b) du **considérant**.

2.4 Aucune remarque n'est formulée sur le point c) du **considérant**.

2.5 Le délégué de l'Arabie saoudite propose qu'il soit fait référence, dans le point d) du **considérant**, aux administrations Membres et non simplement aux administrations.

2.6 Il en est ainsi décidé.

2.7 Aucune remarque n'est formulée sur le point e) du **considérant**.

2.8 A propos de la section **reconnaissant**, la déleguée du Royaume-Uni demande s'il ne serait pas plus explicite d'appeler les membres avec un "m" minuscule "organisations et entités autres que les administrations" plutôt que "membres". Le Président répond que le terme "membres" est utilisé dans la Convention et doit donc être conservé; la question sera, au besoin, examinée par la Commission de rédaction.

2.9 Le délégué des Etats-Unis suggère que les mots "des conférences" figurant aux troisième et quatrième lignes du paragraphe soient remplacés par "certaines conférences".

2.10 Il en est ainsi décidé.

2.11 Aucune remarque n'est formulée sur le **reconnaissant en outre**.

2.12 A propos de la section **décide**, le délégué des Etats-Unis, appuyé par le délégué de l'Uruguay, fait valoir que l'emploi des termes "toutes les procédures de recherche de décision" préjuge du type de procédures auxquelles les membres seront susceptibles de participer. Il propose de modifier le texte comme suit: "d'inviter les membres à participer à des procédures visant à faciliter ...".

2.13 La déleguée du Royaume-Uni, appuyée par les délégués de l'Allemagne, des Pays-Bas et de la France, considère que la proposition des Etats-Unis vide de sa substance l'idée sur laquelle repose ce paragraphe; elle préférerait que le texte demeure en l'état.

2.14 Après un vote indicatif à mainlevée, le Président constate que la majorité des participants est favorable au maintien du texte.

2.15 Aucune remarque n'est formulée sur la section **charge les Directeurs des Secteurs**.

2.16 En ce qui concerne la section **invite les Administrations Membres**, le délégué du Mexique propose de supprimer les mots "et à les consulter avant tout vote officiel". Il est appuyé par les délégués de l'Uruguay, de la Colombie, du Tchad, du Bangladesh et du Qatar.

2.17 Ayant fait observer que ce paragraphe n'a pas force contraignante, le délégué de la Suède considère que le texte ne doit pas être modifié.

2.18 Compte tenu d'observations qu'il a lui-même formulées et d'autres remarques des délégués du Mexique et des Etats-Unis, le Président procède à un vote indicatif à mainlevée et constate que la proposition de modification du Mexique est soutenue et rejetée par un nombre égal de délégations. La phrase est en conséquence mise entre crochets et il est demandé à la plénière de trancher.

2.19 Cela étant entendu, le projet de Résolution, tel que modifié, est approuvé dans son ensemble.

Projets de Résolutions - Réexamen des droits et obligations de tous les Membres des Secteurs de l'Union (Documents 183, 225)

2.20 Le Vice-Président présente le projet de Résolution figurant dans le Document 183, qui repose sur le texte de la proposition BEL.../41/2; il attire l'attention des participants sur les différences entre ces deux textes et sur la version modifiée du texte du Document 183 proposée par l'Australie et les Etats-Unis dans le Document 225.

2.21 Le Président invite les participants à formuler leurs observations générales sur le Document 183, qui doit être examiné conjointement avec le Document 225.

2.22 Les délégués des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Suède, cosignataires de la proposition BEL.../41/2, appuient la nouvelle version du Document 183.

2.23 Après s'être félicité du projet de Résolution exposé dans le Document 183, le délégué des Etats-Unis explique que le texte figurant dans le Document 225 a été établi par ses propres soins et par le délégué de l'Australie, aucune discussion de fond n'ayant eu lieu à ce sujet au sein de la Commission 4.

2.24 Le délégué de l'Australie signale qu'il est disposé, lui aussi, à appuyer le Document 183 sous réserve des changements proposés dans le Document 225: la question, mineure mais toutefois importante, de la dénomination des membres doit être examinée; il est en outre proposé de confier le soin aux groupes consultatifs, auxquels participent tant les Membres que les membres, de procéder au réexamen en question.

2.25 Le délégué de la République de Corée appuie les modifications proposées par l'Australie et les Etats-Unis dans le Document 225.

2.26 Le Président invite la Commission à examiner, paragraphe par paragraphe, le projet de Résolution figurant dans le Document 183, tel que modifié par le Document 225, en laissant de côté le point e) du **considérant**, le point g) du **reconnaisant** et la section **décide** jusqu'à ce que la question de l'établissement de la commission de réexamen mentionnée dans la section **charge le Secrétaire général** ait été discutée.

2.27 Aucune remarque n'est formulée sur les points a), b) et c) du **notant** et sur les points a), b) et c) du **considérant** tels que modifiés par le Document 225.

2.28 Sur proposition du délégué de la Syrie, il est convenu de supprimer le point d) du **considérant**.

2.29 Sur proposition du délégué de la Pologne, il est convenu de supprimer les mots "de normalisation" et "et chargé des radiocommunications" dans le point a) du **reconnaisant**.

2.30 Aucune remarque n'est formulée sur les points b), c), d), e) et f) du **reconnaisant**.

- 2.31 Le Président attire l'attention des participants sur la section **charge le Secrétaire général** et fait remarquer que la proposition figurant dans le Document 183 vise à établir une commission pour réexaminer les droits et obligations des membres, tandis qu'il est proposé dans le Document 225 de confier cette tâche aux groupes consultatifs des Secteurs.
- 2.32 Les délégués de la Suède, de l'Allemagne et de la Finlande se déclarent en faveur de la version figurant dans le Document 183.
- 2.33 Le délégué du Canada trouve des avantages dans l'une et l'autre versions et propose, à titre de compromis, d'entamer le paragraphe comme suit: "d'entreprendre un réexamen en s'inspirant des contributions des groupes consultatifs des Secteurs ...".
- 2.34 Le délégué des Etats-Unis fait remarquer que la proposition du Document 225 favorise l'utilisation de mécanismes existants, plutôt que l'affectation de ressources pour établir une commission spéciale; il ajoute que les groupes consultatifs des Secteurs comprennent un certain nombre de spécialistes hautement qualifiés des domaines des télécommunications, de l'ingénierie et du droit.
- 2.35 La députée du Royaume-Uni comprend fort bien les arguments du délégué des Etats-Unis, mais met en garde les participants contre l'adoption d'une démarche sectorielle pour tout réexamen de la qualité de Membre de l'UIT en général. Par ailleurs, il est improbable que des économies puissent être réalisées en confiant le travail aux groupes consultatifs, qui devront certainement créer à cette fin des sous-groupes. En conséquence, elle appuie le texte du Document 183.
- 2.36 Le délégué des Pays-Bas fait siennes ces remarques.
- 2.37 Les délégués de la Nouvelle-Zélande, du Portugal, de l'Italie, de l'Afrique du Sud et de la Tunisie se prononcent eux aussi en faveur de la proposition visant à établir une commission de réexamen.
- 2.38 Le délégué de la Russie appuie la proposition formulée par les Etats-Unis dans le Document 225.
- 2.39 A la suite d'un vote indicatif à mainlevée, le Président constate que la majorité des participants est favorable à l'établissement d'une commission de réexamen, conformément à la proposition exposée dans le Document 183. Toute délégation tenant à revenir sur cette question en séance plénière pourra le faire.
- 2.40 Compte tenu de ce qui précède, la section **charge le Secrétaire général** du Document 183 est approuvée, sous réserve de l'insertion d'un alinéa traduisant la proposition du Canada relative aux contributions des groupes consultatifs des trois Secteurs.
- 2.41 Le Président demande s'il y a des objections concernant le point e) du **considérant** du Document 225.
- 2.42 Le délégué de la Tunisie demande si ce paragraphe vise également le Secteur du développement. Si tel est le cas, il estime que tant le point e) du **considérant** que le point g) du **reconnaisant** doivent être reformulés, étant donné que le programme de travail du Secteur du développement diffère de celui des deux autres Secteurs. Le délégué du Pakistan appuie ce point de vue.
- 2.43 Le Président propose de différer la décision concernant les points e) du **considérant** et g) du **reconnaisant** jusqu'à ce que le délégué de la Tunisie soumette par écrit un projet de modification de ces paragraphes.
- 2.44 Concernant la section **décide**, le délégué de la Colombie considère que le texte est trop contraignant et tend à préjuger de l'issue du réexamen. Il propose donc de supprimer les mots "de manière à encourager ... l'évolution rapide de l'environnement des télécommunications".

2.45 Le délégué des Pays-Bas considère que cette modification changerait radicalement la nature de la Résolution, car elle supprimerait toute référence à la promotion des droits des membres.

2.46 Le délégué du Mexique fait observer que le paragraphe a été rédigé d'une manière inhabituelle et contient des éléments qui conviendraient mieux à un préambule. Il propose la modification suivante: "... afin de promouvoir leur participation active et effective aux travaux de l'UIT". Le délégué de l'Equateur appuie cette proposition.

2.47 Les délégués de la Suède et de l'Australie sont quant à eux favorables au maintien du texte en l'état. La déleguée du Royaume-Uni indique que la proposition du Mexique ne fait que refléter le *status quo* et ne met pas l'accent sur la promotion des droits des membres.

2.48 Après avoir procédé à un vote indicatif à mainlevée, le Président constate qu'une nette majorité est favorable au maintien en l'état du libellé du **décide** figurant dans le Document 183. Il invite le délégué du Mexique à prendre langue avec la déléguée du Royaume-Uni, qui est membre de la Commission de rédaction, afin d'effectuer les alignements nécessaires des versions espagnole et anglaise.

2.49 Cela étant entendu, la section **décide** du Document 183 est approuvée.

2.50 Concernant le point 2 du **décide** du Document 225, le Président propose aux délégués de l'Australie et des Etats-Unis de porter la proposition y figurant à l'attention de la commission de réexamen pour examen.

2.51 Il en est ainsi décidé.

2.52 Les délégués de l'Australie et des Etats-Unis retirent la modification de la section **charge le Directeur de chaque Secteur** qu'ils ont proposée dans le Document 225; la section est approuvée dans son libellé du Document 183.

2.53 Le projet de Résolution figurant dans le Document 183, tel que modifié, est approuvé dans son ensemble.

3 Contributions financières (suite) (Documents 42, 45 et Corrigendum 1, 67, 85)

3.1 Le Président rappelle que la question des contributions financières a été examinée lors de la troisième séance de la Commission, mais que celle-ci n'est parvenue à aucune conclusion sur les diverses propositions des délégations qu'il invite les participants à réexaminer à la lumière du débat en cours.

3.2 Le délégué de l'Inde retire les projets de Résolutions [IND/2] et [IND/4] (propositions IND/67/8 et IND/67/10) concernant respectivement les investissements destinés au développement des télécommunications et les fondements financiers de l'Union.

3.3 En réponse à une question du Président, le délégué de la Chine déclare que sa délégation souhaite maintenir le projet de Résolution [CHN/1] figurant dans la proposition CHN/85/1, projet dans lequel il est demandé que des études sur le système des unités contributives de l'UIT soient effectuées en vue d'un alignement sur celui des Nations Unies. Son Administration estime en effet que la situation risque de devenir précaire si l'ensemble du système financier de l'Union n'est pas revu.

3.4 Le délégué des Etats-Unis exprime sa préférence pour le système actuel, qui est souple et donne satisfaction. Les délégués du Japon, de la Russie et des Philippines partagent cette opinion. Le délégué de l'Espagne n'est pas favorable à une réforme du système des unités contributives, mais ne serait pas opposé aux études proposées. La déleguée du Royaume-Uni s'interroge sur l'utilité de procéder à une nouvelle étude.

3.5 A la suite d'un vote indicatif à mainlevée, le Président constate qu'une nette majorité est favorable au maintien du système des unités contributives actuel. Il en déduit donc que le projet de Résolution [CHN/1] n'est pas accepté. La Délégation de la Chine peut, si elle le souhaite, soulever cette question en séance plénière.

3.6 Il en est ainsi décidé.

3.7 Le Président attire l'attention des participants sur le projet de Résolution [AUS/1] (proposition AUS/42/1) qui a déjà été présenté, et dans lequel il est proposé de renforcer la base financière de l'UIT en étudiant les possibilités de déterminer les domaines où il est possible de faire des économies, ainsi qu'en encourageant une plus large participation financière des entités non membres et en facilitant le recouvrement des coûts.

3.8 Le délégué de l'Espagne, se référant à la section **demande** du projet de Résolution, souhaite obtenir des éclaircissements quant au sens de l'adjectif "appropriée" qualifiant la contribution financière.

3.9 Le délégué de l'Australie répond que l'étude a été proposée justement dans le but de procéder à une analyse systématique des contributions qui seront demandées. Répondant ensuite à une question du délégué de Saint-Vincent-et-Grenadines, il dit qu'à son avis, les mesures proposées ne dissuaderont pas les membres de contribuer aux activités de l'UIT. Il est en revanche important que les membres sachent clairement quelle est leur situation financière vis-à-vis de l'Union.

3.10 Les délégués de Singapour, des Pays-Bas, de la Nouvelle-Zélande, de la République de Corée, du Canada, de la Chine, de la Suisse et du Liban appuient le projet de Résolution.

3.11 Etant donné l'absence d'objection quant à la teneur du projet de Résolution, le Président propose que les délégations souhaitant y apporter des changements de forme prennent langue avec la délégation de l'Australie; le texte ainsi obtenu sera transmis à la Commission 7, puis à la séance plénière.

3.12 Il en est ainsi décidé.

3.13 Le Président ajoute que la seule autre proposition formulée au sujet des contributions financières est la proposition ALG/45/6, à laquelle s'est associée la Jordanie. La délégation de l'Algérie a accepté que le fond de sa proposition soit examiné dans le cadre de l'étude relative aux membres qui vient d'être approuvée par la Commission.

4 Questions de politique générale (suite) (Documents 163(Rév.1), 184)

Note du Président du Groupe de travail 4/3 (Document 163(Rév.1))

4.1 Le Président du Groupe de travail 4/3, présentant le Document 163(Rév.1) qui contient son rapport sur la réunion du Groupe de travail, indique qu'un accord général a été trouvé sur tous les points examinés concernant le Forum de politique générale, qu'il a été décidé de nommer "Forum mondial des politiques de télécommunication". Il est recommandé que le Forum ait lieu une ou deux fois avant la Conférence de plénipotentiaires suivante. Après une longue discussion, il a été en outre décidé que ce Forum devrait être doté d'une structure semi-ouverte, une majorité des participants s'était prononcée en faveur d'un élargissement de la participation. Le Groupe de travail recommande que le Règlement intérieur, la durée et les thèmes de travail du Forum soient fixés par le Secrétaire général et par le Conseil, et que ce dernier présente un rapport à ce sujet à la Conférence de plénipotentiaires suivante, qui décidera alors s'il y a lieu de mentionner le Forum dans la Constitution et dans la Convention.

Projet de Résolution - Création d'un Forum pour la discussion des stratégies et des orientations politiques dans l'environnement en mutation des télécommunications (Document 184)

4.2 Le Vice-Président, présentant le projet de Résolution figurant dans le Document 184, fait remarquer que son long préambule s'inspire de la Résolution 15 de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle (Genève, 1992) et des documents de la dernière session du Conseil, tandis que la section **décide** se fonde sur les résultats des débats du Groupe de travail 4/3. Le texte s'achève sur une série "d'instructions" au Conseil et au Secrétaire général et sur une demande adressée à la Conférence de plénipotentiaires suivante, reposant également sur les recommandations du Groupe de travail.

4.3 Le Président invite les participants à la Commission à examiner le projet de Résolution paragraphe par paragraphe.

4.4 Aucune remarque n'est formulée sur les points a), b), c) et d) du **considérant**.

4.5 Le délégué des Etats-Unis propose de remplacer le mot "coordonner" dans le point e) du **considérant** par les mots "échanger des renseignements sur". S'agissant du point f) du **considérant**, l'intervenant propose de modifier la première partie du texte comme suit: "qu'il faut admettre l'existence de politiques et de réglementations nationales des télécommunications et les comprendre afin de permettre le développement de marchés mondiaux ...".

4.6 Il en est ainsi décidé.

4.7 Aucune remarque n'est formulée sur les points a) et b) de la section **consciente**.

4.8 A propos des points a), b) et c) du **rappelant**, la déléguée du Royaume-Uni considère qu'il suffit de faire référence au rapport en question, sans le citer in extenso.

4.9 Sur proposition du Président, les points a), b) et c) du **rappelant** sont approuvés sans modification.

4.10 A propos du point a) du **soulignant**, le délégué de la Nouvelle-Zélande propose de supprimer les mots "avec celles des autres Membres" figurant à la troisième ligne, et de remplacer les mots "de leurs" situés aux quatrième et cinquième lignes par le mot "des". Le délégué des Etats-Unis, appuyé par le délégué des Pays-Bas, propose de supprimer les mots "en permanence et de manière approfondie" qui se trouvent à la quatrième ligne.

4.11 Il en est ainsi décidé.

4.12 Le délégué de la Nouvelle-Zélande propose de supprimer les mots "des Membres" à la troisième ligne du point b) du **soulignant**. Le délégué des Etats-Unis, appuyé par le délégué des Pays-Bas, propose de remplacer "la coordination des politiques" (deuxième et troisième lignes) par "l'échange de renseignements relatifs aux politiques de télécommunication". Le délégué du Canada propose de remplacer le mot "assurée" qui se trouve à la deuxième ligne par "facilitée".

4.13 Il en est ainsi décidé.

4.14 Aucune remarque n'est formulée, sur les points c) et d) du **soulignant**, et sur les paragraphes 1 et 2 du **décide**.

4.15 Le délégué du Pakistan ayant proposé de remplacer le pronom "il" [le Forum] aux troisième et quatrième lignes du point 3 du **décide** respectivement par "l'administration" et "elle", le délégué des Etats-Unis attire l'attention des participants sur le paragraphe 3 du Document 163(Rév.1), en faisant remarquer que l'intention, s'il se rappelle bien la discussion, était que le Forum, lui-même, décide de restreindre certaines séances aux seules administrations et que la modification proposée par le Pakistan modifierait donc le sens du texte. Le délégué de la Nouvelle-Zélande aurait préféré que le Forum soit entièrement ouvert, mais est disposé à accepter le texte tel qu'il apparaît dans le projet de Résolution, à condition que ce soit le Forum lui-même qui ait le pouvoir de limiter la participation.

4.16 Il est décidé de conserver le point 3 du décide en l'état.

4.17 Le délégué de l'Uruguay ayant fait remarquer que le libellé du point 4 du décide manque de clarté, la députée du Royaume-Uni explique que l'idée était de fixer les dates de réunion du Forum en même temps que celles d'autres conférences et réunions de l'UIT, mais que le libellé actuel de ce point ne l'indique pas de manière suffisamment précise. Le délégué du Liban ayant souligné que le texte en question étant le résultat de discussions ne doit pas être modifié, le Président propose de demander à la Commission de rédaction de clarifier le libellé sans modifier le sens premier du texte.

4.18 Il en est ainsi décidé.

4.19 Aucune remarque n'est formulée sur le point 5 du décide.

4.20 A la suite d'une discussion sur le libellé du point 6 du décide, à laquelle prennent part les délégués de la République de Corée, de la Russie, de la Jordanie, des Etats-Unis, du Kenya, du Maroc, de l'Arabie saoudite et du Japon, il est décidé de remplacer les mots "et l'ordre du jour" situés à la première ligne par " l'ordre du jour et les thèmes".

4.21 A propos du point 7 du décide, le Président fait observer qu'à la lumière de la discussion qui a eu lieu sur le point 6 du décide, le mot "sujets" ou "thèmes" devrait être inséré dans le texte.

4.22 Le délégué de la Grèce, constatant que l'usage du mot "réunion" à la dernière ligne est impropre, car le texte implique que toute Commission d'études de l'UIT peut proposer des thèmes à porter à l'ordre du jour du Forum, propose de supprimer les mots "et par toute conférence ou réunion de l'Union". Cette proposition est appuyée par le délégué de la Jordanie et rejetée par les délégués du Maroc et du Canada. Le délégué de l'Allemagne considère qu'il faut trouver une formule permettant à l'Assemblée des radiocommunications de faire des propositions; cette suggestion est acceptée par le délégué de la Grèce. Le délégué de l'Australie, soutenu par le délégué des Etats-Unis, est d'avis qu'il faut conserver le mot "réunion", car les groupes consultatifs ont un mandat relativement étendu et peuvent fournir des éléments d'information utiles au Secrétaire général. Le délégué de l'Arabie saoudite considère qu'il faut préciser sur quelle base reposera le rapport que doit élaborer le Secrétaire général.

4.23 Compte tenu des opinions exprimées au cours du débat, le Président propose, à titre de compromis, que le texte soit modifié de la manière suivante: "que l'ordre du jour ou les thèmes seront établis sur la base d'un rapport du Secrétaire général, contenant des documents soumis par les conférences, assemblées et réunions de l'Union, et des contributions des Membres et membres de l'Union".

4.24 Les délégués du Qatar, du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de la Grèce appuient le texte proposé par le Président, qui est approuvé sous réserve des modifications de forme nécessaires.

4.25 Aucune remarque n'est formulée sur le point 8 du décide.

4.26 Le délégué de la Nouvelle-Zélande ayant proposé de supprimer le point 9 du décide en raison d'une redondance sur le fond avec le point 4 du décide, les délégués de la République de Corée, du Royaume-Uni et des Etats-Unis soulignent l'importance de conserver la référence à une réduction des conséquences sur le budget de l'Union.

4.27 Il est décidé de conserver le texte du point 9 du décide en l'état.

4.28 Abordant le point 10 du décide, le délégué de la Colombie, appuyé par les délégués de Saint-Vincent-et-Grenadines, de l'Indonésie et de l'Uruguay, propose que le règlement intérieur du Forum soit élaboré par le Conseil; ainsi, il ne serait pas nécessaire de convoquer le Forum à cette fin.

4.29 Après avoir fait observer qu'il est d'usage qu'un organe adopte son propre règlement intérieur, le délégué de la France propose que le point 10 du décide s'achève comme suit: "... son propre règlement intérieur, sur la base d'un projet du Secrétaire général qui aura été examiné par le Conseil".

4.30 Les délégués du Royaume-Uni, du Liban, des Etats-Unis, du Maroc, de la Tanzanie, des Pays-Bas et du Mexique appuient la modification proposée par la France, qui est approuvée sous réserve des modifications de forme nécessaires.

4.31 Le délégué du Japon propose de supprimer le mot "premier" figurant dans la section **charge le Conseil**, étant donné que le Forum pourrait être convoqué deux fois. La même modification devrait être apportée aux sections **charge le Secrétaire général et prie la prochaine Conférence de plénipotentiaires**.

4.32 Après une brève discussion à laquelle prennent part les délégués du Royaume-Uni, du Liban et de Saint-Vincent-et-Grenadines, la proposition du Japon est approuvée.

4.33 Le délégué de la Syrie considère que dans la version anglaise le mot "forum" peut être avantageusement remplacé par "event" dans la section **requests the next Plenipotentiary Conference**.

4.34 Le délégué des Etats-Unis propose, dans un souci de clarté, de reformuler la section **prie la prochaine Conférence de plénipotentiaires** comme suit: "à déterminer s'il y a lieu de faire figurer le forum dans la Constitution et la Convention de l'Union, compte tenu de l'expérience acquise au cours de cette période".

4.35 Il en est ainsi décidé.

4.36 Le projet de Résolution figurant dans le Document 184, tel que modifié, est approuvé dans son ensemble.

La séance est levée à 17 h 55.

Le Secrétaire:
D. MACLEAN

Le Président:
A. BERRADA



**CONFERENCE DE
PLENIPOTENTIAIRES (PP-94)**

**Document 304-F
3 novembre 1994
Original: français
anglais**

KYOTO, 19 SEPTEMBRE - 14 OCTOBRE 1994

COMMISSION 4

COMPTE RENDU

DE LA

SEIZIEME ET DERNIERE SEANCE DE LA COMMISSION 4

(POLITIQUE ET PLANS STRATEGIQUES)

Samedi 8 octobre 1994 à 9 h 35

Président: M. A. BERRADA (Maroc)

Sujets traités	Documents
1 La présence régionale (suite)	223, 226
2 Revente de services internationaux de télécommunication (suite)	224
3 Secteur du développement des télécommunications (suite)	164, 172, 194 + Add.1
4 Coordination entre les Secteurs (suite)	227
5 Groupes consultatifs (suite)	-
6 TELECOM (suite)	129(Rév.2)
7 Examen du cadre de planification et de coordination des fréquences de l'UIT (suite)	228
8 Appui aux forces de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies (suite)	214
9 Utilisation des bandes de radiodiffusion en ondes décimétriques (suite)	210, DT/27
10 Accès non discriminatoire aux moyens et services de télécommunication modernes (suite)	204
11 Contribution des télécommunications à la protection de l'environnement (suite)	205

● Pour des raisons d'économie, ce document n'a été tiré qu'en un nombre restreint d'exemplaires. Les participants sont donc priés ● de bien vouloir apporter à la réunion leurs documents avec eux, car il n'y aura pas d'exemplaires supplémentaires disponibles.

12	Les télécommunications aux fins de l'atténuation des effets des catastrophes et des opérations de secours en cas de catastrophe (suite)	211
13	Accès électronique aux documents et publications de l'Union (suite)	221
14	Examen des décisions, résolutions et recommandations de Conférences de plénipotentiaires antérieures	43 + Corr. 1-2, 67 155 + Corr. 1, 170 199 + Corr. 1
15	Approbation des comptes rendus des séances 1 à 9	116, 132, 137, 149 161, 173, 188, 197, 215
16	Conclusion des travaux de la Commission 4	

1 La présence régionale (suite) (Documents 223, 226)

Note du Président du Groupe de travail ad hoc 4/4 (Document 223)

1 1 Le Président du Groupe de travail ad hoc 4/4 invite les membres de la Commission à soumettre au secrétariat toutes les modifications d'ordre rédactionnel concernant le projet de texte à inclure dans la résolution sur la planification stratégique et le projet de résolution [AAA] figurant respectivement aux Annexes 1 et 2 de sa note au Président de la Commission 4 (Document 223) En réponse à une question du Président, il précise que le projet de résolution pourrait être intitulé "Présence régionale"

1 2 Le délégué du Guyana propose d'ajouter à la fin du premier alinéa du **charge le Conseil** du projet de résolution, après "compte tenu des évaluations déjà réalisées", les mots "sans gêner la poursuite des activités, programmes ou projets existants"

1 3 La proposition du Guyana est approuvée

1 4 Le projet de résolution sur la présence régionale figurant dans le Document 223, tel que modifié, est approuvé

Rapport du Président du Groupe de travail informel sur le renforcement des relations de l'UIT avec les organisations régionales (Document 226)

1 5 Le délégué de Saint-Vincent-et-Grenadines présente le projet de résolution concernant le renforcement des relations avec les organisations régionales de télécommunication, figurant dans le Document 226

1 6 Le délégué de la Syrie demande que soit incluse au point *b)* du **considérant** une référence au comité permanent des télécommunications de la ligue des Etats arabes

1 7 Cette proposition est approuvée

1 8 Le projet de résolution sur le renforcement des relations avec les organisations régionales de télécommunication, tel que modifié, est approuvé

2 Revente de services internationaux de télécommunication (suite) (Document 224)

2 1 Le délégué du Koweït, présentant le projet de résolution figurant dans le Document 224, souligne qu'il s'agit d'un compromis équilibré qui a été élaboré pour tenir compte des remarques formulées précédemment au sujet de la proposition KWT /49/22 et qui vise à mettre l'accent sur le respect des accords bilatéraux, entre exploitants internationaux, à suggérer les mesures à prendre et à demander au TSB d'accélérer les études sur ces pratiques

2 2 Le délégué du Royaume-Uni, après avoir remercié la délégation du Koweït de ses efforts et exprimé sa sympathie quant à la situation préoccupante qui prévaut à la frontière de ce pays, souhaite remplacer au point *a)* du **notant** les termes "sans respecter les accords bilatéraux" par "en se plaçant hors du cadre d'accords bilatéraux"

2 3 Cette proposition est approuvée

2 4 Le délégué du Royaume-Uni suggère d'ajouter au point *b)* du **considérant en outre**, à la fin de la phrase, le texte suivant "et que la disposition 6 1 1 du Règlement des télécommunications international dispose que les administrations doivent s'efforcer d'éviter une trop grande dissymétrie entre les taxes de perception applicables dans les deux sens d'une même relation" Il précise que cette dernière modification reprend les termes mêmes du Règlement des télécommunications internationales

2.5 Le délégué de la Syrie appuie la proposition du délégué du Royaume-Uni et souligne que le point *b*) du **considérant en outre** indique expressément que la baisse suggérée des tarifs devrait se faire "dans la mesure du possible".

2.6 Le délégué du Japon fait valoir que la marge de manoeuvre dont disposent les exploitations privées reconnues peut être différente selon les Membres. Il propose en conséquence de supprimer le point *b*) du **considérant en outre**.

2.7 Le Président, constatant que les membres de la Commission sont partagés en ce qui concerne le point *b*) du **considérant en outre**, demande à ce qu'ils lui signalent à titre indicatif, en levant la main, s'ils sont pour ou contre la suppression de ce point.

2.8 Sur la base de la consultation à main levée, il est décidé de maintenir le point *b*) du **considérant en outre** avec l'adjonction proposée par la délégation du Royaume-Uni.

2.9 En ce qui concerne le § 2 du **décide**, le délégué du Royaume-Uni, tout en comprenant l'esprit de cette disposition, fait valoir qu'il n'est pas toujours possible pour une partie à un accord bilatéral d'appliquer la législation en vigueur dans un autre pays et suggère que le libellé utilisé au § 2 du **décide**, à savoir "dans les limites de sa réglementation nationale" soit repris au § 1 du **décide** après "toutes les mesures".

2.10 Le Président constate, après un vote indicatif à main levée, que la majorité des membres de la Commission sont en faveur de la proposition du Royaume-Uni. Il ajoute à l'intention du délégué de la Syrie que l'alignement des versions anglaise et française du texte sera assuré par la Commission de rédaction.

2.11 En ce qui concerne le § 2 du **décide**, le délégué de l'Espagne dit que la formulation du texte n'est pas très claire et que l'expression "ce dernier" doit renvoyer explicitement au Membre. Le délégué du Japon partage ce point de vue. Le délégué du Royaume-Uni indique que l'on pourrait préciser le texte en ajoutant le mot "Membre" après "ce dernier".

2.12 Le délégué du Japon juge inutile de dire que ce dernier doit "examiner la question", étant donné que certains pays, en raison de leur législation interne, ne peuvent le faire. Il suggère que la dernière partie de la phrase se lise comme suit: "que ce dernier Membre doit prendre les mesures qu'il jugera nécessaires dans les limites de sa réglementation nationale".

2.13 Le Président, après avoir procédé à un vote indicatif à main levée, constate que la majorité des délégations sont opposées à la suppression proposée par le délégué du Japon et note que certains pays, dont le Japon, peuvent avoir des difficultés pour procéder aux enquêtes dont il est question.

2.14 Le projet de résolution concernant les mesures spéciales à prendre en cas d'utilisation non conforme des réseaux de télécommunication internationaux figurant dans le Document 224, tel qu'il a été modifié, est approuvé.

3 Secteur du développement des télécommunications (suite) (Documents 164, 172, 194 et Addendum 1)

3.1 Le Président indique que les questions concernant le Document 164 relatif au projet WorldTel peuvent être transmises directement au Secrétaire général et rappelle que le Document 172 concernant les priorités des activités futures du BDT ne sera pas examiné, conformément à la décision de la Commission.

3.2 Le délégué du Sénégal, tenant à exposer les principes contenus dans le Document 194 et son addendum, signale tout d'abord qu'au dernier paragraphe de la page 3 de la version française, il faut lire "à hauteur de 66% des ressources budgétaires du Plan d'action de Buenos Aires". En ce qui concerne le projet de résolution sur la mise en oeuvre du Plan d'action de Buenos Aires (PABA) figurant dans l'Addendum 1 au Document 194, il souligne que celui-ci tend à mettre l'accent sur l'importance que revêt l'évaluation annuelle par le Conseil dans la mise en oeuvre du Plan d'action.

3.3 Le Président note que les dispositions de l'article 19 de la Convention visent déjà à encourager la participation des membres et dit qu'il n'est peut-être pas nécessaire de revenir sur cette notion dans le cadre de la mise en oeuvre du PABA.

3.4 Le délégué du Sénégal fait valoir que les tables rondes organisées à Buenos Aires ont favorisé la participation des membres et que le projet de résolution vise à encourager le Directeur du BDT à poursuivre ce type d'activité. En adoptant ce projet de résolution, la Plénière pourrait contribuer à la mise en oeuvre du Plan d'action.

3.5 Au cours de l'examen du projet de résolution, le délégué de la Syrie propose de remplacer dans le **décide** les termes "qu'il convient d'inviter les membres" par "qu'il convient d'encourager les membres", puisque l'invitation est permanente.

3.6 Cette proposition est approuvée.

3.7 Le délégué de l'Algérie fait observer que pour respecter les conclusions du Document 194, il conviendrait d'ajouter dans le projet de résolution une section **charge le Conseil** dans laquelle il serait demandé au Conseil de suivre annuellement la mise en oeuvre du PABA.

3.8 Cette proposition est approuvée.

3.9 Le délégué de la Syrie ne souhaite pas que le Conseil soit habilité à modifier le Plan d'action.

3.10 Le Président invite les délégations concernées à préparer en consultation avec le délégué de la Syrie un texte pour la nouvelle partie **charge le Conseil** qui sera remis au secrétariat.

3.11 Il en est ainsi décidé.

3.12 Le Document 194 ainsi que le projet de résolution sur la mise en oeuvre du Plan d'action de Buenos Aires figurant dans l'Addendum 1, tels que modifiés, sont approuvés.

4 Coordination entre les Secteurs (suite) (Document 227)

4.1 Le Président, en présentant le projet de résolution sur la précision des attributions des Secteurs de l'UIT-R et de l'UIT-T, propose de remplacer les points *c)* et *d)* entre crochets du **considérant** par le texte suivant: "que la Résolution 2 de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle (Genève, 1992) a reconnu que les numéros 78 et 108 de la Constitution fixaient une répartition initiale des tâches entre le Secteur des radiocommunications et le Secteur de la normalisation des télécommunications".

4.2 Cette proposition est appuyée par le délégué de la Suède.

4.3 Le délégué des Etats-Unis estime qu'il n'est pas nécessaire d'élaborer un projet de résolution sur la répartition des tâches entre les Secteurs, celle-ci étant déjà définie par les instruments fondamentaux et par les résolutions de l'APP-92; toutefois si la Commission juge que la répartition des tâches doit faire l'objet d'une résolution, il se ralliera à l'avis de la majorité mais demandera que le projet soit modifié.

4.4 Le délégué de la Russie considère lui aussi que ce projet de résolution n'ajoute pas grand chose aux dispositions de la Constitution et de la Convention.

4.5 Le Président rappelle que le texte à l'examen ne fait que récapituler des faits en reprenant les termes de la Résolution 2 de l'APP-92.

4.6 Le délégué de la Suède se prononce en faveur du maintien du projet de résolution qui souligne l'importance d'un réexamen permanent de la répartition des tâches entre les différents Secteurs. Il est appuyé par le délégué de l'Espagne.

4.7 A la suite d'un vote indicatif à main levée, le Président constate que la grande majorité des membres de la Commission est favorable à l'adoption du projet de résolution.

4.8 A la suite d'une précision apportée par le délégué de la Suède, il est décidé de conserver le terme "considérant".

4.9 En ce qui concerne le § 2 du décide, le délégué de la Suède fait valoir que c'est le Conseil de 1998 qui soumettra un rapport à la Conférence de plénipotentiaires.

4.10 Le Président, reconnaissant le bien-fondé de cette observation, propose d'ajouter sous charge le Conseil un nouveau point: "de préparer un rapport qui sera soumis à la Conférence de plénipotentiaires".

4.11 Cette proposition est approuvée.

4.12 En ce qui concerne le charge le Secrétaire général, le délégué de la Suède propose d'inclure "dans un premier temps" avant "d'encourager" et de dire au début, sous charge le Conseil, "dans un deuxième temps" puisque le réexamen permanent des tâches des Secteurs doit d'abord être effectué par le GCR et le GCNT.

4.13 Le délégué des Etats-Unis rappelle que plusieurs délégations ne sont pas favorables à l'insertion de ces étapes et préfère que le texte demeure tel que libellé actuellement.

4.14 Le délégué de l'Allemagne appuie la proposition de la Suède.

4.15 Le délégué du Canada dit que le texte de cette partie du projet de résolution est suffisamment explicite.

4.16 Le Président, constatant que les membres de la Commission sont partagés en ce qui concerne les adjonctions proposées par la délégation de la Suède, indique que ces adjonctions seront mises entre crochets.

4.17 En ce qui concerne le charge le Conseil, le délégué de la Suède propose de supprimer la première paire de crochets.

4.18 Le délégué des Etats-Unis propose de mettre un point après "de manière satisfaisante", puisque c'est le Conseil qui décidera de cette question. Il est appuyé par les délégués du Cameroun, du Mexique, du Qatar, du Maroc et du Canada.

4.19 Le délégué de l'Allemagne préfère maintenir le texte figurant entre crochets pour indiquer que le Conseil a différentes possibilités. Il ajoute qu'il aurait préféré que cette tâche soit confiée à une commission. Il est appuyé par les délégués de la Norvège et de l'Espagne.

4.20 Le délégué du Royaume-Uni ne voit pas l'utilité du maintien du texte qui figurait entre crochets.

4.21 Le Président, après avoir procédé à un vote à main levée à titre indicatif, constate que la majorité des participants est en faveur de la proposition du délégué des Etats-Unis. La section charge le Conseil comportera donc un premier point jusqu'à "de manière satisfaisante" et un second point concernant le rapport du Conseil à la Conférence de plénipotentiaires.

4.22 Le projet de résolution sur la précision des attributions des Secteurs de l'UIT-R et de l'UIT-T figurant dans le Document 227, tel que modifié, est approuvé.

5 Groupes consultatifs (suite)

5 1 Le Président dit que, si la Commission en est d'accord, il tiendra une réunion avec les délégations qui ont fait des propositions au titre de ce point et avec le Directeur du BDT et établira, sur la base des résultats de cette réunion, un rapport qu'il soumettra directement à la Plénière

5 2 Il en est ainsi décidé

6 TELECOM (suite) (Document 129(Rév.2))

6 1 Le Président du Groupe de travail 4/2 présente son rapport final sur les relations entre TELECOM et l'UIT ainsi que le projet de résolution qu'a élaboré le groupe de travail et qui est destiné à remplacer la Recommandation 1 (Nice, 1989), conformément aux propositions du Canada et de l'Inde Il précise que les points a), b), c) et d) du **notant**, 3 et 4 du **décide**, 1, 2, 3 et 4 du **charge le Secrétaire général** et 1, 2 et 3 du **charge le Conseil** sont nouveaux par rapport à la Recommandation 1 de Nice

6 2 Le délégué du Liban précise que les membres du groupe de travail, dont il faisait partie, ont adopté à l'unanimité ce projet de résolution

6 3 Le Président invite les membres de la Commission à présenter leurs observations sur ce projet de résolution

6 4 Le délégué de l'Espagne propose d'ajouter à la fin du point c) du **notant** les mots "et aux règles en matière de publication"

6 5 Cette proposition est approuvée

6 6 Le délégué de la Syrie souhaiterait à propos du point c) du **notant** que la Commission de rédaction substitue au mot "activités" un mot qui soit davantage en harmonie avec les termes utilisés dans le reste du projet de résolution

6 7 Il est pris note de la demande du délégué de la Syrie

6 8 Le délégué de l'Uruguay croit déceler une contradiction entre le § 5 du **décide** et le quatrième paragraphe du rapport final du groupe de travail Le Président du groupe de travail précise que le Secrétariat de TELECOM conserve une petite partie de ses excédents de recettes afin de financer ses activités futures et que le reste est consacré à des projets de développement des télécommunications, principalement dans les pays les moins avancés

6 9 Le Président se demande s'il n'y a pas une légère contradiction entre le § 3 du **charge le Secrétaire général** et le neuvième paragraphe du rapport final du groupe de travail Le Président du groupe de travail ne pense pas qu'il y ait là une contradiction, en effet, le Secrétariat de TELECOM, s'il doit respecter certaines règles de l'Union, ne souhaite cependant pas être intégré davantage à l'UIT, car il tient à conserver la marge de manoeuvre nécessaire au bon déroulement de ses activités semi-commerciales Pour plus de clarté, il propose cependant de remplacer les mots "tout en continuant de faire partie du Secrétariat de l'Union" par les mots "tout en restant lié au Secrétariat de l'Union" Le délégué de la Syrie, souhaitant quant à lui limiter cette marge de manoeuvre, propose d'ajouter après le mot "décisions" les mots "concernant la promotion des activités de TELECOM"

6 10 Les propositions du Président du groupe de travail et du délégué de la Syrie sont approuvées quant au fond La Commission de rédaction se chargera de les mettre en forme

6 11 Le délégué du Sénégal aurait préféré qu'il soit fait mention dans le rapport du groupe de travail de la nécessité de veiller, conformément au souhait exprimé par le Conseil, à ce qu'aux forums de TELECOM la répartition des conférenciers soit plus équitable A Africa TELECOM par exemple, plus de 85% des conférenciers étaient anglophones

6.12 Le projet de résolution sur les expositions et forums mondiaux et régionaux des télécommunications est approuvé, tel qu'il a été modifié.

7 Examen du cadre de planification et de coordination des fréquences de l'UIT (suite) (Document 228)

7.1 La déléguée de l'Australie, présentant le projet de résolution sur l'examen du cadre de planification et de coordination des fréquences de l'UIT pour les services par satellite figurant dans le Document 228, dit que ce projet a été élaboré par un groupe informel composé d'une quinzaine de délégations sur la base de la proposition AUS/42/2, dont il diffère sur plusieurs points. C'est ainsi notamment que dans ce nouveau projet, c'est au Directeur du Bureau des radiocommunications, en consultation avec le Groupe consultatif des radiocommunications, et non plus, comme dans le projet initial, à un groupe d'experts établi par le Secrétaire général, qu'est confié le soin d'entreprendre une étude du cadre général de la coordination internationale des réseaux à satellite.

7.2 Le délégué de l'Arabie saoudite estime que l'étude dont il est question, revêtant une importance capitale, devrait être menée par un groupe de très haut niveau, dont les membres seraient nommés selon des modalités fixées par le Conseil.

7.3 La déléguée du Venezuela dit que le groupe informel, dont elle faisait partie, n'est pas parvenu à un consensus à propos du projet de résolution, qui devrait, à son avis, être modifié. Elle s'inquiète en particulier de l'ampleur de l'étude mentionnée au § 1 du décide, de ses incidences financières et du temps qu'il faudra pour la mener à bien.

7.4 Le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie pleinement le projet de résolution.

7.5 Le délégué du Japon se félicite que l'étude soit confiée au Directeur du Bureau des radiocommunications, dont le mandat devrait toutefois être précisé. S'il appuie le projet de résolution, il partage cependant les préoccupations exprimées par la déléguée du Venezuela.

7.6 La déléguée des Philippines appuie le projet de résolution, qui prend en considération les préoccupations des pays de la Région Asie-Pacifique. Elle souhaiterait à ce propos que l'UIT s'emploie activement à résoudre les graves problèmes que rencontrent les pays de cette région.

7.7 Le délégué de Singapour appuie le projet de résolution, qui tient compte de la plupart des préoccupations exprimées par les membres du groupe informel. Ce projet pourrait cependant encore être amélioré.

7.8 Le délégué du Royaume-Uni appuie le projet de résolution et souligne que c'est bien au Secteur des radiocommunications, en raison de ses compétences, qu'il appartient d'entreprendre l'étude. Il partage cependant les préoccupations exprimées par les délégués du Venezuela et du Japon.

7.9 Le délégué de la République de Corée partage le point de vue exprimé par les délégués du Japon et du Royaume-Uni.

7.10 Le Président s'étonne qu'un organe de haut niveau tel que le Comité du Règlement des radiocommunications ne soit pas mentionné dans le projet de résolution, alors que cet organe, dont les membres viennent d'être élus par la Conférence, a par son mandat compétence pour coordonner les systèmes à satellites.

7.11 Le délégué des Etats-Unis estime que c'est au Directeur du Bureau des radiocommunications, en consultation avec le Groupe consultatif des radiocommunications, qu'il appartient de mener l'étude.

7.12 Le délégué de l'Inde dit qu'en raison du développement récent des systèmes à satellites géostationnaires, l'application équitable du Règlement des radiocommunications devient de plus en plus difficile. Il souhaiterait que l'étude soit menée à un haut niveau, et notamment que le Comité du Règlement des radiocommunications y soit associé, de sorte que l'UIT garde la haute main sur la coordination des réseaux à satellite.

7.13 Le délégué du Japon, appuyé par les délégués des Pays-Bas, de la République de Corée et du Royaume-Uni, dit qu'il appuie le projet de résolution et estime qu'il n'est pas nécessaire de débattre à nouveau de toutes les questions qui ont été abordées au sein du groupe informel. Il n'est cependant pas opposé à ce que ce projet soit légèrement modifié.

7.14 Le Président dit qu'il est de son devoir de donner aux délégations qui n'ont pas participé aux travaux du groupe informel la possibilité d'exprimer leur point de vue.

7.15 Le délégué de l'Allemagne appuie le projet de résolution qui pourrait certes être encore amélioré. Il estime que l'étude doit être menée à un haut niveau, dans le cadre d'un mandat clairement défini, et appuie la proposition du Président tendant à ce que le Comité du Règlement des radiocommunications soit associé à cette étude.

7.16 Le délégué du Royaume-Uni fait observer que, d'après le projet de résolution, l'étude sera menée "en consultation avec le Groupe consultatif des radiocommunications" et pas nécessairement par ce groupe. Par ailleurs, elle devra tenir compte "des travaux actuellement en cours au sein du Secteur des radiocommunications", dont le Comité du Règlement des radiocommunications fait précisément partie.

7.17 Le délégué de la Syrie se demande si le Directeur du Bureau des radiocommunications sera en mesure de présenter un rapport à la CMR-95 étant donné le délai très court qui lui est imparti pour l'élaborer.

7.18 Le délégué de la Thaïlande appuie pleinement le projet de résolution et souhaiterait que le Comité du Règlement des radiocommunications participe à l'étude. Il insiste aussi sur le caractère d'urgence que revêt cette étude, étant donné l'évolution rapide de la technologie dans le domaine des satellites.

7.19 Le délégué du Brésil dit que le projet de résolution est d'une grande qualité. Il craint cependant que le champ de l'étude ne soit trop vaste et souhaiterait, d'une part, que soit précisé le mandat du groupe qui sera chargé de la mener et, d'autre part, que le Comité du Règlement des radiocommunications soit mentionné dans le projet de résolution. A propos du **charge le Secrétaire général**, il aimerait que soit précisé quelles organisations des Nations Unies seront invitées à prendre part à l'étude.

7.20 La déléguée du Venezuela pense que le projet de résolution à l'examen est, dans l'ensemble, très satisfaisant; sa seule préoccupation porte sur la signification des mots "entreprendre une étude du cadre général" au § 1 du **décide**.

7.21 Le délégué de la Russie pense lui aussi que le projet de résolution est une bonne base de discussion, même si certains points mériteraient d'être améliorés. Par exemple, il serait bon de rappeler le rôle du BR.

7.22 Le délégué de la Chine pourrait approuver le projet de résolution avec certains amendements.

7.23 Le délégué de Cuba pense que certains éléments importants qui figuraient dans le projet de résolution [AUS/2] (proposition AUS/42/2) ne sont pas repris dans le projet de résolution contenu dans le Document 228 ou bien sont dilués dans celui-ci. Par exemple, il n'est plus question d'écartier la perspective de pénurie des ressources du spectre et de l'orbite et de faciliter le développement des services par satellite en faveur de tous les Membres de l'UIT. Il faudrait en outre parler de la coordination des fréquences pour les services par satellite compte tenu de l'évolution rapide des possibilités technologiques et ce, dans l'esprit de la Résolution 70 de la CAMR-92. Enfin, l'orateur s'associe au point de vue des délégués de l'Arabie saoudite et de l'Inde.

7.24 Le délégué de l'Arabie saoudite pense qu'il est important d'examiner en détail le projet de résolution présenté, même s'il a fait l'objet de discussions au sein d'un groupe informel. Pour lui, une étude de la coordination internationale des réseaux à satellite doit être réalisée au plus haut niveau avec le soin qu'elle mérite. Le travail à effectuer est analogue à celui du GVE sur le Règlement des radiocommunications. Le mandat du groupe chargé d'effectuer l'étude doit être établi par le Conseil de l'UIT. En conclusion, l'orateur s'associe aux déclarations des délégués de l'Inde et de Cuba.

7.25 La déléguée de l'Australie fait remarquer à l'intention du délégué de Cuba que la question de l'accès équitable au spectre des fréquences et celle des effets des progrès technologiques sont reflétées au § 1 du **décide**.

7.26 Sur la question de savoir si l'étude doit être confiée au Directeur du BR ou à un groupe désigné par le Conseil de l'UIT, le Président demande aux délégués d'indiquer leur préférence à main levée. Il constate que la majorité de la Commission souhaite que l'étude soit confiée au Directeur du BR.

7.27 Le délégué des Etats-Unis présente plusieurs amendements au projet de résolution à l'examen, lesquels répondent, à son avis, aux diverses préoccupations exprimées. En premier lieu, il propose de déplacer les alinéas *i)* et *ii)* du point *h)* du **considérant**, la partie introductive de ce point étant supprimée, et de les insérer après la phrase introductive du § 1 du **décide**, de sorte que le § 1 comporterait cinq alinéas. La partie introductive du § 1 du **décide** serait la suivante: "d'entente avec le Groupe consultatif des radiocommunications, et compte tenu des contributions du Comité du Règlement des radiocommunications, d'entreprendre l'étude de certaines questions importantes relatives à la coordination internationale des réseaux à satellite, y compris *i)* ...". Ensuite, la section **charge le Secrétaire général** se lirait comme suit: "d'encourager la participation de tous les intéressés, y compris les opérateurs de systèmes à satellites, à un niveau suffisamment élevé, et d'apporter au Directeur toute l'aide nécessaire pour lui permettre de mener à bien cette étude".

7.28 Les propositions de modification du délégué des Etats-Unis sont appuyées par les délégués du Japon et du Maroc.

7.29 Le délégué de Cuba, intervenant sur le § 1 *ii)* du **décide**, souhaiterait qu'il soit précisé que les procédures de coordination internationales doivent répondre aux besoins de toutes les administrations.

7.30 Les délégués de l'Australie, de Singapour, des Philippines et des Etats-Unis sont partisans du maintien du texte actuel de l'alinéa *ii)*.

7.31 Le délégué de l'Allemagne, partageant le point de vue du délégué de Cuba, propose d'ajouter au texte original de l'alinéa *ii)* le membre de phrase suivant "tout en préservant les intérêts des autres services de radiocommunication".

7.32 Cette proposition est approuvée.

7.33 Le projet de résolution relatif à l'examen du cadre de planification et de coordination des fréquences de l'UIT pour les services par satellite contenu dans le Document 228, tel qu'il a été modifié, est approuvé.

8 Appui aux forces de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies (suite) (Document 214)

8.1 Le délégué du Canada prend la parole en tant que coordinateur d'un groupe de délégations ayant étudié la question de l'appui de volontaires de l'UIT aux opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies sur la base des propositions formulées à ce sujet dans les Documents 66 et 93. Actuellement, certaines opérations de maintien de la paix ne peuvent être

menées à bien à cause d'un manque de spécialistes en matière de télécommunication. L'orateur souligne que les experts volontaires n'interviendraient qu'à la demande des Membres et que leur statut serait celui de tous les volontaires des Nations Unies; ils agiraient dans le cadre du mandat des forces de maintien de la paix tel qu'il est établi par le Conseil de sécurité de l'ONU. Il invite la Commission à approuver le projet de résolution figurant dans le Document 214.

8.2 Cette proposition est appuyée par le délégué de la Grèce.

8.3 Le délégué de la Syrie rappelle qu'il existe un programme de volontaires des Nations Unies qui dépend du PNUD. Pourquoi n'est-il pas question de ce programme dans le projet de résolution?

8.4 Le délégué de la Russie, s'il comprend et approuve tout à fait l'esprit du projet de résolution à l'examen, note cependant que la question de l'envoi de volontaires spécialistes des télécommunications dans des Etats Membres ayant accepté le déploiement d'une force du maintien de la paix de l'ONU soulève de nombreux problèmes, en particulier juridiques et financiers. Pour lui, des volontaires ne devraient pouvoir être envoyés que dans le seul but d'aider un pays Membre, dans des circonstances exceptionnelles, à faire fonctionner et à gérer ses services de télécommunication. Toute question liée à l'action des forces de maintien de la paix des Nations Unies ne doit pas relever de la compétence des experts volontaires, mais du mandat de ces mêmes forces.

8.5 Le délégué des Etats-Unis, notant lui aussi que le projet de résolution soulève de nombreux problèmes, de compétence notamment, est favorable à un approfondissement de la question. La section **décide** du projet de résolution lui paraît mettre la charrue avant les boeufs; en effet, il serait préférable que la question de principe de l'envoi de volontaires soit étudiée de manière approfondie avant qu'une quelconque décision soit prise.

8.6 Les délégués du Guyana, de l'Inde, du Mexique et de la Norvège souhaiteraient également que toute décision quant à l'envoi de volontaires dans le cadre d'une force de maintien de la paix de l'ONU soit renvoyée à plus tard.

8.7 Le délégué des Etats-Unis propose de charger le Secrétaire général d'effectuer une étude sur la question.

8.8 Le Président, ayant constaté que la grande majorité des délégués sont en faveur de la proposition des Etats-Unis, invite les délégués des Etats-Unis et du Canada, ainsi que toutes les délégations intéressées, à élaborer une nouvelle section **charge le Secrétaire général** qui remplacera la section actuelle du texte du projet de résolution, étant entendu que la section **décide** serait supprimée.

8.9 Il en est ainsi décidé.

9 Utilisation des bandes de radiodiffusion en ondes décimétriques (suite) (Document 210; DT/27)

9.1 Le Président du Groupe ad hoc 4/5, chargé de faire la synthèse des différentes positions concernant la proposition IND/67/11, présente le Document 210 décrivant les résultats des travaux du Groupe; malheureusement, le Groupe ad hoc n'a pu parvenir à un accord.

9.2 Le délégué de l'Algérie signale une erreur dans la version française du document.

9.3 Constatant que le Document 210 ne fait l'objet d'aucune autre observation, mais que les problèmes relatifs à la proposition IND/67/11 restent sans réponse, le Président indique qu'il a pris l'initiative de rédiger un texte de compromis reproduit dans le Document DT/27 et présentant une version modifiée de la Résolution 10 (Nice, 1989).

9.4 Le délégué de l'Algérie appuie le Document DT/27.

9.5 Tout en se déclarant sensible aux efforts du Président et en reconnaissant l'importance et la difficulté de la question traitée dans la Résolution 10, le délégué du Royaume-Uni fait observer que la résolution que la Conférence adoptera sur la radiodiffusion en ondes décimétriques risque d'être rapidement dépassée; ce sujet a été inscrit à l'ordre du jour de la CMR-95 et sera aussi débattu par la CMR-97. La Commission 5, ayant en outre pris généralement conscience de la valeur comme traité du Règlement des radiocommunications tel que le définit l'article 4 de la Constitution, il serait superflu et inopportun que la Conférence de plénipotentiaires distingue dans une résolution tel ou tel point de réglementation alors que le Règlement des radiocommunications doit être appliqué dans toutes ses dispositions sans exception. Il est donc favorable à la suppression de la Résolution 10. Le délégué des Etats-Unis, partageant entièrement cette opinion, fait observer que les ordres du jour des CMR-95 et CMR-97 tiennent compte de façon très satisfaisante des questions de radiodiffusion en ondes décimétriques.

9.6 Le délégué de l'Inde explique que les modifications de la Résolution 10 proposées par son pays visaient essentiellement à attirer l'attention de tous les Membres sur la nécessité de respecter les différentes réglementations relatives à la radiodiffusion en ondes décimétriques, notamment parce que l'exercice de planification n'est toujours pas terminé; le problème préoccupe nombre d'administrations depuis la CAMR-79. Même si les participants à la Conférence de plénipotentiaires peuvent ne pas avoir les compétences techniques nécessaires à un examen approfondi du Règlement des radiocommunications, il rappelle que des Conférences de plénipotentiaires antérieures n'en ont pas moins étudié et adopté des résolutions relatives à ce Règlement ainsi qu'à d'autres sujets spécialisés relevant des activités des Secteurs. Il trouverait regrettable que soit abandonnée l'idée directrice de la proposition présentée par son pays et se félicite de l'initiative qu'a prise le Président en rédigeant un texte de compromis.

9.7 Le délégué de l'Arabie saoudite souscrit aux remarques de l'orateur précédent et appuie le Document DT/27. Le délégué de la Syrie déclare que son administration ne souhaite pas voir supprimer la Résolution 10. Le délégué de l'Algérie partage cette opinion, il comprend à la lecture du paragraphe 3.1.1 du rapport du Conseil à la Conférence de plénipotentiaires (Document 20), traitant de la mise en oeuvre de la Résolution 10 (Nice, 1989), que l'utilisation des bandes actuellement attribuées au service fixe est l'objet d'irrégularités. Il aurait souhaité entendre le Directeur du BR s'exprimer à ce sujet.

9.8 Le Président, exhortant la Commission à aller de l'avant, explique que l'Inde semble être disposée à accepter le texte de compromis figurant dans le Document DT/27; la Commission est donc maintenant saisie de deux propositions, à savoir celle du Royaume-Uni visant à supprimer la Résolution 10 et celle figurant dans le Document DT/27. En application du numéro 436 de la Convention, la proposition du Royaume-Uni, qui est celle qui s'écarte le plus du texte original, doit être traitée en priorité. Ayant demandé aux délégués d'indiquer leur position à main levée, il constate que la majorité d'entre eux rejette la proposition du Royaume-Uni et appuie le Document DT/27, au sujet duquel il invite l'ensemble des participants à présenter leurs observations.

9.9 Le délégué des Etats-Unis donne lecture de plusieurs modifications à apporter au texte du Document DT/27.

9.10 Le délégué de la Syrie s'élève contre le fait que la nouvelle formulation, qui apparaît différer considérablement tant du texte original de la Résolution 10 que de celui de la proposition de l'Inde, soit soumise oralement dans une seule langue, qui n'est pas sa langue maternelle.

9.11 Le Président invite les participants à la réunion à examiner la nouvelle version de la Résolution 10, reproduite dans le Document DT/27, paragraphe par paragraphe, ainsi que les modifications proposées par le délégué des Etats-Unis qu'il lui demande de relire lors de l'examen des paragraphes en question.

9.12 Le titre et la phrase introductive n'appellent aucun commentaire.

9 13 Au sujet du point a) du **considérant**, le délégué des Etats-Unis propose de modifier le texte comme suit "que la Conférence administrative mondiale des radiocommunications (CAMR) (Genève, 1979) et la Conférence administrative mondiale des radiocommunications (Malaga-Torremolinos, 1992) ont attribué des bandes additionnelles au service de radiodiffusion à ondes décamétriques"

9 14 Il en est ainsi décidé

9 15 Les points b) et c) du **considérant** ne font l'objet d'aucune remarque

9 16 Le délégué des Etats-Unis propose de modifier le point d) du **considérant** comme suit "que le Secteur des radiocommunications étudie actuellement d'autres procédures de planification qui pourraient être utilisées pour remédier à l'encombrement des bandes d'ondes décamétriques et optimiser l'utilisation de bandes d'ondes décamétriques attribuées au service de radiodiffusion"

9 17 Il en est ainsi décidé

9 18 Le délégué des Etats-Unis propose d'ajouter au **considérant** un nouveau point e) formulé ainsi "que les résultats de cette étude doivent être disponibles pour les Conférences mondiales des radiocommunications de 1995 et 1997"

9 19 Il en est ainsi décidé

9 20 A la suite de propositions des délégués du Royaume-Uni et de la Syrie, il est décidé de supprimer du point 1 du **décide** les mots "numéro 531 du"

9 21 Le délégué du Royaume-Uni considère qu'il serait par conséquent logique de supprimer le point 2 du **décide**

9 22 A la suite d'une brève discussion à laquelle participent les délégués de l'Inde, de Cuba, de l'Arabie saoudite et du Royaume-Uni, il est décidé de conserver le point 2 du **décide** sous réserve de la suppression des mots "numéro 531 du"

9 23 Le délégué des Etats-Unis propose de modifier le texte de la section **prie instamment les administrations** comme suit "de participer aux travaux actuellement effectués dans le Secteur des radiocommunications sur l'utilisation des bandes d'ondes décamétriques attribuées au service de radiodiffusion et de suivre l'avancement de ces travaux"

9 24 Il en est ainsi décidé

9 25 La Résolution 10 (Nice, 1989) modifiée est approuvée dans son ensemble, telle que l'a de nouveau modifiée la Commission

9 26 Pour les motifs cités plus haut, le délégué de la Syrie réserve le droit de sa délégation de revenir en Plénière sur les modifications apportées pendant la discussion

10 Accès non discriminatoire aux moyens et services de télécommunication modernes (suite) (Document 204)

10 1 Le délégué de la Russie, qui a coordonné la concertation menée pour éliminer les incohérences entre le projet de Résolution [RUS/3] (proposition RUS/47/3) et la Résolution 5 de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 1994), présente le projet de résolution reproduit dans le Document 204

10 2 Ce projet de résolution est approuvé

11 Contribution des télécommunications à la protection de l'environnement (suite) (Document 205)

11.1 Le délégué du Liban, qui a coordonné le travail d'élaboration du projet de résolution figurant dans le Document 205, présente le texte qui ne modifie que très peu la Résolution 8 de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 1994). Il attire tout particulièrement l'attention sur le nouveau point e) du **considérant**, présenté par l'Argentine, et sur le fait que le Sénégal doit être ajouté à la liste des pays auteurs du projet.

11.2 Le délégué de la Nouvelle-Zélande propose de remplacer les mots "faire en sorte que" dans le **décide** par "promouvoir" et de reformuler le reste du paragraphe en conséquence.

11.3 Le projet de résolution reproduit dans le Document 205 est approuvé, sous réserve de cette modification.

11.4 Le Directeur du BR, soutenu par le délégué du Liban, propose d'informer la Commission 7 que la Commission a approuvé ce projet de résolution, étant donné que les répercussions financières de sa mise en oeuvre n'ont pas encore été examinées.

11.5 Il en est ainsi décidé.

12 Les télécommunications aux fins de l'atténuation des effets des catastrophes et des opérations de secours en cas de catastrophe (suite) (Document 211)

12.1 Le Président du Groupe de travail ad hoc COM4/6, créé pour mettre au point une version coordonnée du projet de Résolution [BAH/1] reproduit dans le Document 96, explique que le texte soumis pour approbation dans le Document 211 tient compte de toutes les modifications dont il a été convenu.

12.2 Le projet de résolution figurant dans le Document 211 est approuvé.

13 Accès électronique aux documents et publications de l'Union (suite) (Document 221)

13.1 Le Président du Groupe de travail ad hoc COM4/7, créé pour coordonner les propositions exposées dans les Documents 119 et 151 et pour rédiger un texte de synthèse, présente le Document 221. Le projet de Résolution 14(Rév.1) reproduit dans ce document évoque la notion de diffusion efficace des publications de l'UIT, grâce à de nouvelles techniques de publication et de commercialisation, et la nécessité de mettre en oeuvre des stratégies et des mécanismes d'amélioration permettant à tous les pays d'avoir accès aux publications. Le titre de la Résolution a été modifié en "Accès aux publications de l'Union", et trois nouveaux paragraphes ont été ajoutés à la section **charge le Secrétaire général**. Un texte distinct sur l'accès à distance aux services d'information de l'UIT, fondé sur la Résolution 62 de la Conférence de plénipotentiaires de Nice, est présenté dans ce même document sous la cote de la Résolution [SG/A34].

Projet de Résolution 14(Rév.1) - Accès aux publications de l'Union

13.2 En réponse au délégué de la Norvège qui demande pourquoi le mot "documents" a été supprimé du titre et du texte, le Président du Groupe de travail ad hoc COM4/7 explique que le mot "publications" doit être compris comme englobant toutes sortes de documents. Le délégué de la Norvège fait remarquer que l'omission du mot "documents" risque de prêter à confusion dans le contexte donné.

13.3 Il est décidé de rétablir le mot "documents" dans le titre du projet de résolution.

13.4 Les sections **considérant**, **considérant en outre** et **décide** ne font l'objet d'aucune remarque.

13.5 A propos de la section **charge le Secrétaire général**, le délégué du Royaume-Uni, appuyé par le Président du Groupe de travail ad hoc COM4/7, propose d'ajouter à la fin du paragraphe 1 l'expression "compte tenu des contraintes financières de l'Union".

13.6 Il en est ainsi décidé.

13.7 A la suite d'une demande du délégué de l'Espagne qui suscite une brève discussion, il est décidé de modifier le point 5 de cette même section comme suit: "mener des consultations avec les groupes consultatifs des trois Secteurs ...".

13.8 Le projet de Résolution 14(Rév.1) est approuvé, tel que modifié, dans sa totalité.

Projet de Résolution [SG/A34] - Accès à distance aux services d'information de l'UIT

13.9 Sur proposition du délégué de l'Espagne, il est décidé de remplacer les termes "organes consultatifs de l'UIT" dans le paragraphe 1 de la section **charge le Secrétaire général** par "les groupes consultatifs des trois Secteurs de l'UIT".

13.10 Le projet de Résolution [SG/A34] qui modifie la Résolution 62 (Nice, 1989) est approuvé, tel que modifié, dans sa totalité.

14 Examen des décisions, résolutions et recommandations de Conférences de plénipotentiaires antérieures (Documents 43 et Corrigendums 1 et 2, 67, 155 et Corrigendum 1, 170, 199 et Corrigendum 1)

14.1 Le Président attire l'attention sur le Document 170 qui énumère, en faisant référence à d'autres documents pertinents, les différents textes dont la Commission a été saisie.

Résolutions et recommandations de la Conférence de plénipotentiaires de Nice (1989)

Résolution 5

14.2 Maintenue, moyennant des modifications de forme.

Résolutions 7, 8, 9, 10, 14

14.3 Supprimées.

Résolution 15

14.4 Maintenue, moyennant des modifications de forme.

Résolutions 16, 17, 19

14.5 Supprimées.

Résolution 20

14.6 Le délégué de la Syrie demande s'il serait possible de reformuler la Résolution 20 afin d'y inclure l'idée que l'Union devrait en permanence fournir des services d'experts pour aider les administrations à restructurer et à développer leurs systèmes de télécommunication.

14.7 Le délégué du Royaume-Uni estime préférable de ne pas modifier la Résolution en ce sens.

14.8 La Résolution 20 est maintenue, moyennant des modifications de forme.

Résolutions 21, 22

14.9 Le Vice-Secrétaire général fait remarquer qu'il faudrait revoir en détail la Résolution 21 afin de tenir compte de la création du BDT et des nouvelles dispositions financières.

14.10 Le délégué du Royaume-Uni se demande si la Résolution 21 est réellement nécessaire maintenant qu'un accord a été conclu avec le PNUD sur la participation de l'UIT à ses programmes.

14.11 Le représentant du BDT relève que la résolution traite, non seulement des activités du PNUD, mais aussi d'autres arrangements de financement. En réponse à une question du Président, il suggère d'intégrer dans une nouvelle version de la Résolution 21 les idées exprimées dans la Résolution 22.

14.12 Le Président propose de l'autoriser à rédiger, en collaboration avec le secrétariat, un texte conjuguant les Résolutions 21 et 22 qu'il présentera directement à la séance plénière.

14.13 Il en est ainsi décidé.

14.14 Cela étant convenu, les Résolutions 21 et 22 sont supprimées.

Résolution 23

14.15 Le délégué de l'Inde indique que la proposition IND/67/9, aux termes de laquelle la Commission d'études 3 de l'UIT-T est priée d'accélérer ses études sur les méthodes de calcul des coûts afin de modifier le rapport appliqué pour le partage des recettes en faveur des pays en développement, est étroitement liée à la proposition commune BEN .../199/1, à laquelle il souscrit pleinement. Il se déclare disposé à travailler sur la base de cette proposition commune, sous réserve que les mots "dans les pays les moins avancés" soient supprimés du titre pour tenir compte de l'ensemble des pays en développement.

14.16 Présentant la proposition commune BEN .../199/1, le délégué du Cameroun explique que ses auteurs sont convaincus de la nécessité pour la Conférence de Kyoto d'étudier tous les moyens permettant de moderniser les infrastructures de télécommunication dans les pays en développement, et notamment dans les pays les moins avancés. C'est pourquoi, appuyant pleinement la position adoptée à la CAMTT-88, ils préconisent la mise en place d'un programme de développement des infrastructures de télécommunication pour les pays en développement, financé grâce à la modification en faveur de ces pays du rapport appliqué au partage des taxes de répartition internationales, conformément aux conditions précisées dans leur proposition. Il accepte la suggestion du délégué de l'Inde.

14.17 Le délégué du Liban fait observer que la proposition commune renvoie à la Résolution 3 de la CAMTT-88 ainsi qu'à la Résolution 23 (Nice, 1989) et à la Déclaration de Buenos Aires. En résumé, cette proposition vise à ce que pays développés et pays en développement évoluent à la même vitesse grâce à une formule de partage fondée sur un rapport autre que 50/50.

14.18 La déléguée du Royaume-Uni appuie sans réserve l'idée d'encourager chaque pays à investir ses revenus dans la modernisation de son réseau de télécommunication, mais trouve difficilement acceptable la proposition commune qui semble contredire l'Article 6 du Règlement des télécommunications internationales. Dans de nombreux pays en effet, les services de télécommunication sont maintenant fournis selon des accords commerciaux conclus entre compagnies privées dans lesquels les gouvernements n'interviennent pas. A son avis, la question relève de la compétence de la Commission d'études 3 de l'UIT-T.

14.19 Le Président propose, en raison du peu de temps disponible, de l'autoriser à rédiger un texte indiquant les modifications qui devraient être apportées à la Résolution 23 selon les auteurs de la proposition BEN .../199/1, en concertation avec eux et avec toutes les autres délégations intéressées, afin de faciliter les travaux de la Plénière lorsqu'elle examinera son rapport sur la question.

14.20 Il en est ainsi décidé.

Résolution 24

14.21 Le représentant du BDT signale que, si une partie de la Résolution 24 est couverte par le projet de résolution présenté par le Sénégal dans l'Addendum 1 du Document 194, le reste garde toute sa pertinence.

14.22 Sur proposition du délégué du Pakistan, la Résolution 24 est maintenue, moyennant de nécessaires modifications de forme.

Résolution 25

14.23 Maintenue, moyennant des corrections de forme.

Résolution 26

14.24 Le délégué du Mali présente les modifications que plusieurs délégations proposent dans le Document 155 d'apporter à la Résolution 26. Puisque les problèmes des pays les moins avancés perdurent et que l'écart entre ces derniers et les pays industrialisés continue à se creuser, il propose que la Résolution 26, toujours d'actualité, soit maintenue dans sa version modifiée par le Document 155.

14.25 Il en est ainsi décidé.

Résolution 27

14.26 Supprimée.

Résolution 28

14.27 Le délégué de l'Algérie suggère que, conformément à la proposition commune ALG .../43/8, la Résolution 28, qui est toujours d'actualité, soit maintenue moyennant les nécessaires corrections de forme.

14.28 Il en est ainsi décidé.

Résolutions 30, 32, 33, 40, 48, 49

14.29 Supprimées.

Résolution 50

14.30 Le Président propose de l'autoriser à mettre à jour, en collaboration avec le secrétariat, la Résolution 50 qu'il présentera à la Plénière.

14.31 Il en est ainsi décidé.

Résolutions 55, 58, 60, 61, 62

14.32 Supprimées.

14.33 Le délégué de la Syrie fait remarquer que certaines résolutions doivent renvoyer aux membres et aux Membres.

14.34 Le Président répond que le secrétariat a pris bonne note de cette remarque.

Recommandation 1

14.35 Supprimée.

Recommandation 2

14.36 Sur proposition des délégués du Liban, du Bangladesh et du Sénégal, la Recommandation 2 est maintenue, moyennant des modifications de forme.

Résolutions de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle (Genève, 1992)

Résolution 2

14.37 Sur proposition des délégués de la Suède et des Etats-Unis, la Résolution 2 est maintenue, moyennant des corrections de forme.

Résolution 3

14.38 Le Président et les délégués des Etats-Unis et de l'Espagne soulignent que la Résolution 3, qui fonde juridiquement l'existence des groupes consultatifs, doit être maintenue.

14.39 Le délégué du Royaume-Uni considère que l'existence des groupes consultatifs étant déjà suffisamment justifiée, par ailleurs la Résolution 3 peut être supprimée.

14.40 Le Directeur du BR relève que la Résolution UIT-R 3 de l'Assemblée des radiocommunications reprend pratiquement les termes de la Résolution 3 de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle, qu'elle désigne comme son fondement juridique.

14.41 Suite à des observations des délégués de la Syrie et du Canada, le Président propose de laisser la Résolution 3 entre crochets pour permettre une plus ample concertation entre les délégations intéressées.

14.42 Il en est ainsi décidé.

Résolutions 4 et 6

14.43 Supprimées.

Résolution 7

14.44 Le délégué du Liban, s'exprimant en tant que coordinateur des activités des GAS, explique que les points 1-4 sous le décide de la Résolution 7 ont été appliqués, même si d'autres restent peut-être en suspens.

14.45 Après avoir félicité le délégué du Liban, le Directeur du BDT confirme que la résolution est maintenant mise en oeuvre.

14.46 La Résolution 7 est supprimée.

Résolutions 8, 10

14.47 Supprimées.

Résolution 13

14.48 Le Directeur du BR propose de modifier, conformément à la proposition reproduite dans le Document 176, la Résolution 13 en remplaçant le mot "engagée" dans le décide par le mot "poursuivie".

14.49 Sous réserve de cette modification, la Résolution 13 est maintenue moyennant des corrections de forme.

Résolutions 14, 15, 16

14.50 Supprimées.

15 Approbation des comptes rendus des séances 1 à 9 (Documents 116, 132, 137, 149, 161, 173, 188, 197, 215)

15.1 Le Président propose que, pour gagner du temps, les délégués désireux de modifier les comptes rendus soumettent leurs corrections directement au Secrétaire.

15.2 Cela étant convenu, les comptes rendus des séances 1 à 9 sont approuvés.

16 Conclusion des travaux de la Commission 4

16.1 Après les compliments d'usage, le Président déclare que la Commission 4 a achevé ses travaux.

La séance est levée à 15 h 25.

Le Secrétaire:

D. MACLEAN

Le Président:

A. BERRADA

15 Approbation des comptes rendus des séances 1 à 9 (Documents 116, 132, 137, 149, 161, 173, 188, 197, 215)

15.1 Le Président propose que, pour gagner du temps, les délégués désireux de modifier les comptes rendus soumettent leurs corrections directement au Secrétaire.

15.2 Cela étant convenu, les comptes rendus des séances 1 à 9 sont approuvés.

16 Conclusion des travaux de la Commission 4

16.1 Après les compliments d'usage, le Président déclare que la Commission 4 a achevé ses travaux.

La séance est levée à 15 h 25.

Le Secrétaire:

D. MACLEAN

Le Président:

A. BERRADA



**CONFERENCE DE
PLENIPOTENTIAIRES (PP-94)**

**Document 305-F
4 novembre 1994
Original: français
anglais**

KYOTO, 19 SEPTEMBRE - 14 OCTOBRE 1994

COMMISSION 5

COMPTE RENDU

DE LA

DIXIEME ET DERNIERE SEANCE DE LA COMMISSION 5

(CONSTITUTION ET CONVENTION)

Lundi 10 octobre 1994 à 14 h 35

Président: M. L. CHEHAB (Brésil)

Sujets traités	Documents
1 Approbation des comptes rendus des cinquième et sixième séances	206, 208
2 Rapport du Président du Groupe de travail informel sur l'octroi du statut d'observateur aux Membres non élus au Conseil	203
3 Examen des propositions d'amendements (suite)	142, 213, 234, 241
4 Règlement intérieur des conférences et réunions de l'Union internationale des télécommunications	68
5 Date d'entrée en vigueur des amendements apportés à la Constitution et à la Convention	242
6 Rapport du Président du Groupe de travail informel sur l'octroi du statut d'observateur aux Membres non élus au Conseil (reprise)	203
7 Projet de Résolution relative à l'application provisoire de la Constitution et de la Convention de l'Union internationale des télécommunications (Genève, 1992) par les Membres de l'Union qui ne sont pas encore devenus Etats parties à ces traités	260
8 Conclusion des travaux de la Commission 5	-

● Pour des raisons d'économie, ce document n'a été tiré qu'en un nombre restreint d'exemplaires. Les participants sont donc priés ● de bien vouloir apporter à la réunion leurs documents avec eux, car il n'y aura pas d'exemplaires supplémentaires disponibles

1 Approbation des comptes rendus des cinquième et sixième séances (Documents 206 et 208)

1.1 Sous réserve des modifications de forme qui doivent être transmises au Secrétariat, les comptes rendus des cinquième et sixième séances (Documents 206 et 208) sont approuvés.

2 Rapport du Président du Groupe de travail informel sur l'octroi du statut d'observateur aux Membres non élus au Conseil (Document 203)

2.1 La déléguée des Pays-Bas, s'exprimant au nom du Président du Groupe de travail informel, présente le Document 203 relatif à l'octroi du statut d'observateur aux Membres non élus; ce document contient l'exposé du problème, les arguments avancés et un projet de résolution. Le Groupe de travail informel était composé d'une quinzaine de délégations et s'est réuni à trois reprises. Il est proposé que, pendant une période expérimentale allant jusqu'à la Conférence de plénipotentiaires de 1998, tout Membre de l'UIT non élu au Conseil puisse, s'il le souhaite, envoyer un observateur aux séances du Conseil, de ses commissions et de ses groupes de travail. Les Membres observateurs pourraient recevoir les documents de la session, mais n'auraient ni le droit de vote ni le droit de prendre la parole en séance, sauf dans des cas exceptionnels ou lorsque le Président en déciderait autrement. L'objectif de cette proposition est en premier lieu de donner aux Membres non élus au Conseil la possibilité de mieux suivre les travaux de celui-ci et, partant, l'activité de l'Union et, en second lieu, d'assurer une plus grande ouverture de l'Union et une meilleure transparence de son fonctionnement. A cet égard, la déléguée des Pays-Bas rappelle que, dans l'allocution qu'il a prononcée lors de la première séance plénière, le Secrétaire général a déclaré que "l'UIT se doit de devenir une organisation vraiment ouverte - ouverte à ses Membres, ouverte à ses partenaires, ouverte aux idées nouvelles, ouverte aux nouvelles méthodes, ...".

2.2 Il est à noter que nombre d'institutions des Nations Unies autorisent les Membres non élus à leurs organes directeurs à participer aux réunions de ces derniers en qualité d'observateurs. La présence d'observateurs aux réunions du Conseil favoriserait grandement la compréhension de l'action de l'Union et permettrait en même temps aux Membres qui envisageraient d'être candidats au Conseil de mesurer pleinement ce que sont les attributions et les responsabilités des Membres élus. S'agissant des implications financières du projet de résolution, l'orateur dit que, pour réduire au strict minimum les coûts, il est proposé que seuls les observateurs qui en feraient la demande reçoivent la documentation, que les Membres non élus ne puissent envoyer qu'un seul observateur et que les frais de voyage et autres des observateurs ne soient pas remboursés. D'après ce que l'on observe dans les autres institutions spécialisées des Nations Unies, il est vraisemblable que tous les Membres de l'Union n'enverraient pas un observateur aux séances du Conseil. L'essentiel du coût proviendrait de la reprographie et des frais d'envoi.

2.3 Par ailleurs, certaines délégations craignent que seuls les pays proches de la Suisse puissent financer l'envoi d'un observateur aux réunions du Conseil et que, par conséquent, les pays géographiquement éloignés du siège se trouvent pénalisés. Cependant, note la déléguée des Pays-Bas, la plupart des pays ont une mission permanente auprès des Nations Unies à Genève et peuvent donc demander à un membre de leur mission de suivre les réunions du Conseil. Enfin, il importe de voir que la proposition d'octroyer le statut d'observateur aux Membres non élus au Conseil n'est faite que pour une période expérimentale de quatre ans.

2.4 Le Conseiller juridique informe la Commission que, d'après les renseignements que lui a communiqués le Chef du Département des finances, l'octroi du statut d'observateur aux Membres non élus au Conseil représenterait un coût annuel de 482 000 francs suisses jusqu'à la Conférence de plénipotentiaires de 1998.

2.5 Le délégué du Liban appuie le projet de résolution présenté par la déléguée des Pays-Bas, se félicitant que l'on favorise la participation accrue des Membres aux travaux de l'Union en même temps que l'on ouvre l'Union aux membres.

2.6 Le délégué de la Grèce est aussi en faveur du projet de résolution à l'examen, et ce pour toutes les raisons énoncées par la déléguée des Pays-Bas.

2.7 Le délégué de l'Arabie saoudite dit que, si le projet de résolution est approuvé, ce sont les pays géographiquement voisins de la Suisse qui en tireront le plus grand profit. A son avis, le personnel des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies est trop occupé pour pouvoir suivre assidûment les réunions du Conseil de l'UIT. Il faut trouver une solution au problème pratique qui se pose.

2.8 Le délégué du Mexique partage la même préoccupation que le délégué de l'Arabie saoudite; en outre, il lui semble que l'estimation des incidences financières données par le Conseiller juridique est trop élevée.

2.9 Le délégué du Royaume-Uni souligne que, dans le calcul des incidences financières, il faut tenir compte du fait que tous les Membres de l'UIT n'envoieront pas d'observateurs, loin de là; en outre, même si le Conseil devait tenir ses réunions dans une salle plus grande que sa salle habituelle, et en l'espèce, se réunir au Centre international de conférences de Genève (CICG) qui se trouve près des locaux de l'UIT, cela n'entraînerait aucun frais supplémentaire puisque le Gouvernement suisse met gracieusement ce Centre à la disposition de l'UIT. Enfin, il fait remarquer que les membres de la mission permanente du Royaume-Uni à Genève suivent avec profit les réunions et conférences des organes de l'Organisation des Nations Unies qui les intéressent; pourquoi en irait-il autrement avec l'UIT?

2.10 Le délégué de Saint-Vincent-et-Grenadines approuve le projet de résolution dans son principe. Il déclare que les pays des Caraïbes pourraient envoyer un observateur aux réunions du Conseil selon un système de rotation. Comme le délégué du Royaume-Uni, il pense que l'estimation des incidences financières est trop élevée. Enfin, en écho à l'intervention du délégué de l'Arabie saoudite, il fait remarquer que plusieurs pays proches du siège sont Membres élus du Conseil et ne seraient donc pas avantagés par la nouvelle mesure.

2.11 Le délégué de la Nouvelle-Zélande appuie également le principe de l'octroi du statut d'observateur aux Membres non élus au Conseil, bien que son pays souffre en permanence de son éloignement de Genève.

2.12 Les délégués de la Thaïlande, des Etats-Unis et de l'Espagne appuient le projet de résolution dans son principe, sous réserve que certaines modifications soient apportées au texte.

2.13 Le délégué du Cameroun est tout à fait d'accord sur les objectifs du projet de résolution. A ceux qui craignent que le Conseil ne devienne une assemblée trop grande et que l'octroi du statut d'observateur aux Membres non élus entraîne des dépenses supplémentaires pour l'Union, il fait remarquer que de nombreux pays n'auront pas les moyens d'envoyer un observateur aux réunions de l'UIT; il se demande si ces pays ne pourraient pas être en quelque sorte représentés par les organisations régionales de télécommunication, qui ont déjà le statut d'observateur, telle que l'Union des télécommunications des Caraïbes ou la Ligue des Etats arabes. On peut également envisager que les pays n'ayant pas les moyens d'envoyer un observateur à Genève reçoivent néanmoins les documents qui les intéressent.

2.14 Le délégué de la Suède dit que les incidences financières risquent d'être plus élevées qu'il apparaît à première vue étant donné d'une part que nombre de pays non élus au Conseil annonceront sans doute leur intention d'envoyer un observateur dans le seul but de recevoir les documents et d'autre part que certains pays non élus au Conseil se sentiront tenus d'envoyer un observateur, ce qui engendrera des dépenses pour leur administration. L'argument selon lequel des observateurs assistent aux réunions des organes exécutifs d'autres institutions spécialisées des Nations Unies n'est pas nécessairement pertinent car chaque organisation est différente. Cela dit, le délégué de la Suède n'est pas opposé à la mise en oeuvre de la mesure proposée à titre provisoire pendant une période expérimentale.

- 2.15 Le délégué de Cuba approuve l'esprit du projet de résolution mais craint d'une part que les incidences financières soient trop élevées. Il relève par ailleurs que la participation des observateurs ne se ferait pas selon une répartition géographique équitable, ce qui serait en contradiction avec le numéro 61 a) de la Constitution selon lequel les membres du Conseil sont élus compte tenu de la nécessité d'une répartition équitable des sièges du Conseil entre toutes les régions du monde.
- 2.16 Le délégué de la Russie suggère que la participation d'observateurs au Conseil se fasse sur une base régionale, ce qui aurait l'avantage de ne pas entraîner de grandes dépenses; les observateurs rendraient compte aux pays de leur région des réunions auxquelles ils auraient assisté. D'autres points peuvent encore être précisés ou modifiés dans le projet de résolution, mais la délégation russe n'a pas d'objection quant au fond.
- 2.17 Le délégué du Pakistan n'a aucune objection en ce qui concerne le principe du projet de résolution, mais souligne que le Conseil est l'organe directeur de l'Union, et non un organe de type général. Il juge nécessaire de connaître le point de vue du Secrétariat à ce sujet et de mieux définir ce que l'on entend par observateur.
- 2.18 La déleguée du Venezuela félicite les auteurs du Document 203 et appuie le projet de résolution car la participation d'observateurs permettra aux Membres non élus de mieux suivre les travaux du Conseil. Ce point de vue est partagé par les délégués de l'Iran, de l'Equateur et de la Tunisie.
- 2.19 Le délégué de la Guinée appuie lui aussi le projet de résolution, car il contribuera à améliorer le fonctionnement de l'Union. Il souhaite avoir plus de détails sur la répartition des coûts et suggère, compte tenu du problème que pose la distance pour certains pays, que les Membres intéressés puissent recevoir les documents.
- 2.20 Le délégué de la Jordanie affirme son soutien au projet de résolution et considère que la réévaluation qui aura lieu à la fin de la période expérimentale permettra de déterminer si la participation d'observateurs constitue un fardeau financier pour l'Union ou un atout. Il est appuyé par les délégués de la Hongrie et du Japon.
- 2.21 Le délégué de la Bulgarie souhaite avoir des précisions sur les coûts qu'entraînerait la participation d'observateurs et signale que le Secrétariat aura besoin de connaître à l'avance le nombre de Membres souhaitant participer en qualité d'observateurs pour pouvoir réduire certaines dépenses.
- 2.22 Le délégué du Portugal appuie aussi le projet de résolution et souligne que le nombre d'observateurs ne devrait pas dépasser la trentaine.
- 2.23 La déleguée de Singapour est tout à fait en faveur de la participation d'observateurs et souhaite avoir une évaluation plus détaillée des répercussions financières du projet de résolution. Elle considère que cette participation n'entravera pas l'efficacité du Conseil et rappelle que si l'Union est disposée à accepter les membres, elle doit faire preuve de la même ouverture pour les Membres. Elle est appuyée par la déleguée des Philippines qui juge excessive l'évaluation financière donnée.
- 2.24 Le délégué de la Chine approuve le principe du projet de résolution qui favorisera la transparence. Toutefois, il souhaite que les questions que soulève ce projet de résolution soient étudiées plus avant et réserve le droit de sa délégation d'y revenir ultérieurement. Il ajoute que, si le projet de résolution est adopté, le Règlement intérieur du Conseil ne devra pas nécessairement être modifié puisqu'il est question d'une période expérimentale.
- 2.25 Le délégué du Bénin, tout en étant favorable à une transparence et une efficacité accrues de l'Union, rappelle qu'un certain nombre de délégations ont soulevé des questions, dont celle des conséquences financières, qui sont restées sans réponse. Il considérerait plus sage de remettre la question de l'octroi du statut d'observateur à la prochaine conférence de plénipotentiaires.

2.26 Le délégué du Burkina Faso dit que sa délégation, comme toutes les autres, ne peut qu'être en faveur du principe exposé dans le projet de résolution et souhaiter une transparence accrue de la gestion de l'Union et la participation de tous à toutes ses activités, y compris au Conseil. Si l'objectif recherché est la transparence, le coût ne doit pas être un facteur prohibitif. Comme l'a suggéré le délégué du Cameroun, les pays ayant des difficultés à envoyer des représentants peuvent se faire représenter par l'intermédiaire d'organismes régionaux de télécommunication ou demander à recevoir les documents. Pour éviter qu'il n'y ait deux poids et deux mesures, il propose que la participation se fasse sur la base d'une répartition géographique et que l'Union contribue au moins partiellement aux dépenses des observateurs.

2.27 Le Conseiller juridique, intervenant en tant que porte-parole du Chef du Département des finances, dit que le chiffre qu'il a avancé, au nom de ce dernier, a été calculé sur la base de la participation de 100 observateurs. Les frais de reprographie sont évalués à 236 000 francs suisses, les services publics et internes, dont les envois de courrier, à 96 000 francs suisses, la location et la maintenance de locaux à 100 000 francs suisses, les services contractuels à 40 000 francs suisses et les dépenses de personnel à 10 000 francs suisses, le tout égalant 482 000 francs suisses.

2.28 Le délégué de la Suisse rappelle que la Confédération helvétique met gracieusement le CIGC à la disposition des organisations mais que les salles de conférence doivent toutefois être réservées à l'avance. Il indique par ailleurs que le chiffre de 100 observateurs lui semble excessif.

2.29 La déléguée des Pays-Bas précise qu'à la suite d'un échange de vues avec le Chef du Département des finances, ce dernier a convenu que le chiffre de 100 observateurs pouvait être revu à la baisse et que le poste correspondant à la location de bureaux pouvait être supprimé. Quant aux frais d'envoi de courrier et de reprographie, ils seraient probablement bien inférieurs à celui qui a été avancé si le nombre d'observateurs est réduit de moitié ou plus.

2.30 Le délégué du Royaume-Uni estime, compte tenu des explications fournies, que la somme de 482 000 francs suisses pourrait être ramenée à 69 000 francs suisses si l'on compte une vingtaine d'observateurs. Il rappelle que le budget du Conseil pour 1995 se chiffre à 1,45 million de francs suisses.

2.31 Le délégué de l'Irlande demande si, en cas d'adoption du projet de résolution, la Constitution ou la Convention devront être modifiées étant donné que le Conseil fixe lui-même son Règlement intérieur. Il approuve en principe le projet de résolution.

2.32 Le Président invite les membres de la Commission à examiner point par point le projet de résolution.

2.33 Le paragraphe 1 du **considérant** est approuvé.

2.34 Le délégué du Bénin fait valoir que le paragraphe 2 du **considérant** renvoie aux institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies qui peuvent assister en qualité d'observateurs aux séances du Conseil et souligne que la notion d'observateur n'est pas la même pour une institution que pour un Membre qui n'a pas été élu. Il propose en conséquence de supprimer le paragraphe 2 du **considérant**. Il est appuyé par les délégués de la Suisse et d'Oman.

2.35 Le délégué du Liban est en faveur du maintien du paragraphe 2.

2.36 En réponse à une question de la déléguée de la France, le Conseiller juridique indique que l'OMS et le BIT admettent des observateurs aux réunions de leur organe directeur.

2.37 Il est décidé de supprimer le paragraphe 2 du **considérant**.

2.38 Le paragraphe 1 du **reconnaisant** est approuvé.

2.39 Le délégué de la Suède juge inutile de faire référence aux autres institutions spécialisées des Nations Unies et propose en conséquence de supprimer le paragraphe 2 du **reconnaisant**.

2.40 Le délégué du Burkina Faso, appuyé par le délégué du Bénin, suggère de faire référence à la notion de transparence plutôt que de supprimer ce paragraphe.

2.41 Le délégué du Portugal estime que le paragraphe 2 du **reconnaisant** énonce des faits et ne voit aucune raison de le supprimer. La déléguée des Pays-Bas, appuyée par le délégué de la Guinée, partage ce point de vue.

2.42 Il est décidé de maintenir le paragraphe 2 du **reconnaisant**.

2.43 La déléguée des Pays-Bas suggère d'ajouter un paragraphe 3 au **reconnaisant** pour tenir compte de la proposition très pertinente du délégué du Burkina Faso. Le délégué de l'Espagne, tout en comprenant la proposition du délégué du Burkina Faso, souligne qu'il ne faut pas laisser entendre que l'Union manque de transparence.

2.44 Le Président invite les délégués du Burkina Faso, des Pays-Bas et de l'Espagne à se concerter au sujet de l'adjonction d'un autre paragraphe au **reconnaisant**.

2.45 La déléguée des Etats-Unis propose de dédoubler le paragraphe 1 du **décide** et d'insérer au paragraphe 1 les termes "à ses propres frais" après "envoyer un observateur", le paragraphe 1 se lisant comme suit: "... envoyer un observateur à ses propres frais aux séances du Conseil, de ses commissions et de ses groupes de travail". Le second paragraphe se lirait comme suit: "2. que les observateurs envoyés par des Membres non élus indiqueront en temps voulu au Secrétariat leur intention de participer aux séances du Conseil; les observateurs qui auront ainsi fait connaître leur intention de participer pourront recevoir les documents, mais n'auront pas le droit de vote ou de prendre la parole en séance sauf dans des cas exceptionnels ou lorsque le Président en décide autrement".

2.46 Le délégué du Mexique dit que la position de sa délégation est très proche de celle de la délégation des Etats-Unis. Il considère en outre que les observateurs ne devraient pas avoir le droit de vote car les Membres du Conseil sont les seuls habilités à prendre des décisions. Il propose de modifier comme suit le **décide** " ... non élu au Conseil pourra, s'il le notifie au préalable, envoyer à ses propres frais un observateur aux séances du Conseil, de ses commissions et de ses groupes de travail. Un observateur n'a pas le droit de vote, peut recevoir des documents pendant la session mais n'a pas le droit de prendre la parole en séance sauf dans des cas exceptionnels ou lorsque le Président en décide autrement".

2.47 Le délégué du Portugal appuie la proposition de la délégation mexicaine et s'oppose à celle de la délégation russe concernant l'envoi d'un observateur par région.

2.48 Le Président propose de confier à un groupe de travail informel le soin d'élaborer un texte de compromis et de le soumettre directement à la plénière.

2.49 Le délégué de la Suède appuie cette proposition, à condition que ce Groupe de travail soit à composition non limitée.

2.50 Le délégué du Japon estime qu'il faut limiter le nombre des groupes de travail et rappelle que la Commission dispose de peu de temps et qu'elle a un ordre du jour très chargé.

2.51 La déléguée des Pays-Bas considère que la proposition du délégué du Mexique rejoint, pour l'essentiel, celle de la déléguée des Etats-Unis et qu'un compromis est à portée de la main. La Commission ne doit donc pas différer sa décision.

2.52 Le délégué de la Russie pense lui aussi que la Commission doit se prononcer maintenant, notamment en ce qui concerne la proposition qu'a faite sa délégation. Pour le reste, il appuie la proposition du Mexique.

2.53 Le délégué du Burkina Faso souhaiterait également que la Commission se prononce sur la proposition qu'il lui a soumise, à savoir que la répartition géographique des observateurs soit équitable et que les frais qu'entraînera la participation de ces observateurs soient partiellement pris en charge par l'Union. Il ajoute qu'un groupe de travail informel d'une Commission n'est pas habilité à faire rapport à la plénière et que c'est au Président de la Commission qu'incombe une telle tâche.

2.54 La déléguée du Venezuela partage entièrement le point de vue exprimé par la délégation des Pays-Bas. Elle estime que c'est aux administrations qu'il appartient de décider si elles souhaitent ou non envoyer des observateurs aux réunions du Conseil.

2.55 La déléguée des Etats-Unis, dans un souci de compromis, se rallie à la proposition du Mexique et fait sienne l'observation formulée par la déléguée du Venezuela à propos des observateurs.

2.56 Le délégué de l'Allemagne, appuyé par le délégué de Cuba, dit que la Commission n'a pas à entrer dans des détails que le Conseil réglera en modifiant son Règlement intérieur. Il propose de supprimer la dernière phrase du décide car si le Président donne la parole à un observateur, il sera obligé ensuite de la donner à tous les autres.

2.57 Le délégué du Mexique constate que la proposition de sa délégation est appuyée par de nombreuses délégations. Il propose cependant d'y ajouter, entre crochets, les modifications proposées par les délégués de l'Allemagne, de la Russie et du Burkina Faso.

2.58 Après une interruption de séance, le Secrétaire de la Commission donne lecture d'un nouveau libellé pour le décide, qui est le résultat de consultations informelles:

"décide

1. que pendant une période expérimentale qui se prolongera jusqu'à la Conférence de plénipotentiaires de 1998, tout Membre de l'Union internationale des télécommunications non élu au Conseil pourra, s'il prévient suffisamment à l'avance le Secrétaire général, envoyer un observateur, à ses propres frais, aux séances du Conseil, de ses commissions et de ses groupes de travail.

2. que les observateurs pourront recevoir les documents pendant la réunion mais n'auront ni le droit de vote ni celui de prendre la parole."

2.59 Le délégué de la Russie appuie cette proposition à l'exception des mots "tout Membre". Il souhaiterait en effet qu'il n'y ait qu'un représentant par région et suggère de mettre sa proposition entre crochets.

2.60 Le délégué du Burkina Faso serait disposé à appuyer ce nouveau libellé à condition que sa proposition, qui est très proche de celle du délégué de la Russie, y figure également entre crochets. Il souhaiterait que le Président demande à la Commission de se prononcer sur sa proposition.

2.61 Les délégués de l'Uruguay, du Canada, du Venezuela, du Mexique, de la Tunisie, du Portugal, de la Jordanie, des Pays-Bas, de l'Australie et de la Syrie sont opposés aux propositions du délégué de la Russie et du délégué du Burkina Faso. Ils estiment en effet que la désignation d'observateurs par région poserait d'énormes problèmes à certaines régions et à certains Membres et serait contraire à l'esprit du projet de résolution.

2.62 Le délégué du Mexique dit qu'il comprend les raisons qui sous-tendent les propositions du délégué de la Russie et du délégué du Burkina Faso. Il propose en conséquence d'ajouter au projet de résolution une section supplémentaire qui se lirait comme suit: "**demande aux Membres de** n'envoyer, dans la mesure du possible, qu'un seul représentant par région".

2.63 La déléguée des Pays-Bas, appuyée par le délégué de l'Australie, estime que l'envoi d'observateurs sur une base régionale ne doit pas être une obligation mais seulement une possibilité pour les régions qui le souhaitent.

2.64 Le Conseiller juridique rappelle que la répartition équitable des sièges du Conseil entre toutes les régions du monde, requise conformément au numéro 61 de la Constitution, est déjà destinée à assurer une vraie représentation de l'ensemble des Membres de l'Union au sein du Conseil, dont les Membres sont tenus d'informer les autres Membres de leurs régions respectives. Il se demande donc s'il est vraiment nécessaire d'adopter le même mode de désignation pour les observateurs alors que le but du projet de résolution à l'étude est précisément et simplement d'ouvrir le Conseil à des Membres de l'Union non élus au Conseil, mais intéressés aux travaux de ce dernier.

2.65 S'agissant du libellé du paragraphe 2 du décide proposé par le Groupe de travail informel, le délégué du Canada, appuyé par la déléguée des Pays-Bas, estime que les observateurs devraient, pour des raisons d'efficacité, recevoir les documents à l'avance.

2.66 Le délégué de la Jordanie dit à ce propos que les frais d'envoi de ces documents pourraient être à la charge des observateurs.

2.67 Toujours à propos du paragraphe 2 du décide, le délégué de la Tunisie, appuyé par les délégués de la Jordanie et des Pays-Bas, trouve injustifié que l'on refuse aux observateurs le droit de prendre la parole dans des circonstances exceptionnelles et avec l'accord du Président.

2.68 Le Président décide de reporter à la fin de la séance l'examen du projet de résolution contenu dans le Document 203.

2.69 La déléguée des Pays-Bas déplore cette décision.

3 Examen des propositions d'amendements (suite) (Documents 142, 213, 234, 241)

3.1 Le Conseiller juridique attire l'attention sur le Document 241 qui a été rédigé à la suite de consultations entre le Président du Groupe de travail 4/1 et lui-même, agissant à la demande de la Commission 4. Ce document contient des propositions relatives à la participation des entités et des organisations visées au numéro 229 de l'article 19 de la Convention. La Commission 4 a approuvé le texte du numéro 262bis. Les amendements consécutifs des numéros 258, 269, 271 et 1002 qui figurent dans le paragraphe 3 du document sont à présent soumis à la Commission 5 pour décision. Parmi ceux-ci, le texte le plus important est la définition qui figure dans le dernier alinéa en retrait du numéro 1002.

3.2 Le Président du Groupe de travail 4/1 approuve ces remarques et remercie le Conseiller juridique de sa coopération avec la Commission 4.

3.3 Le Président, ayant demandé si des délégués s'opposent à l'approbation du nouveau numéro 262bis, la déléguée des Etats-Unis fait observer que la Conférence de plénipotentiaires n'a pas encore décidé de modifier la Constitution et la Convention de Genève. Il serait peut-être plus judicieux d'incorporer les modifications proposées dans une résolution, en raison des longues discussions qui ont lieu actuellement dans un autre cadre sur la question du statut d'observateur et des relations d'interdépendance nombreuses et complexes qui existent entre les différentes parties des instruments fondamentaux. La définition proposée dans le numéro 1002 ne couvre pas, par exemple, le numéro 58 de la Convention. Etant donné qu'actuellement il n'y a pas d'obstacle au statut d'observateur ni dans la Constitution ni dans la Convention, il n'est pas nécessaire de modifier ces instruments. De plus, elle croit comprendre que malgré l'absence d'une disposition spécifique dans les instruments fondamentaux, les observateurs participent déjà à certaines séances du Conseil. Enfin, la Résolution SGA/7 adoptée par la séance plénière autorise la participation de certains observateurs aux Conférences de plénipotentiaires et à d'autres réunions et conférences.

3.4 Le délégué de la Russie déclare que sa délégation a elle aussi des doutes sérieux sur la nécessité de modifier les instruments de Genève qui ne sont entrés en vigueur que récemment. Des questions complexes susceptibles d'avoir des incidences financières graves sont en cause et il propose donc de traiter cette question dans une résolution ou de la renvoyer à la prochaine Conférence de plénipotentiaires.

3.5 Le Président, ayant demandé si la Commission peut accepter de traiter cette question au moyen d'une résolution, le Président du Groupe de travail 4/1 attire l'attention sur le Document 142 qui contient l'essentiel des conclusions de la Commission 4 et du Groupe de travail 4/1, où les points qui viennent juste d'être soulevés ont été débattus de manière approfondie. Il serait peu souhaitable de poursuivre la même discussion à la Commission 5. Une délégation a certes le privilège de pouvoir modifier sa position après réflexion, mais il n'en trouve pas moins l'attitude de la délégation des Etats-Unis surprenante dans le cas présent étant donné la participation active de celle-ci aux délibérations de la Commission 4 et du Groupe de travail 4/1. Peut-être la meilleure solution serait-elle que le Président demande aux délégations d'indiquer si elles acceptent ou si elles rejettent les propositions.

3.6 La députée des Etats-Unis souligne que sa délégation a approuvé sur le fond le Document 142 et le renforcement du droit des "membres" à participer en tant qu'observateurs aux Conférences de plénipotentiaires. Toutefois, elle estime que la Commission a l'obligation d'apporter tout changement qui pourrait être nécessaire sans modifier la Constitution et la Convention et dans ces conditions il serait certainement raisonnable d'examiner la possibilité d'adopter une résolution pour obtenir le résultat souhaité.

3.7 Le député du Royaume-Uni se déclare lui aussi quelque peu surpris de la tournure prise par la discussion. Bien que le Royaume-Uni souhaite que les instruments fondamentaux soient modifiés le moins possible, il n'a aucune difficulté à adopter les amendements proposés. La tâche de la Commission 5 est de déterminer si les modifications sont raisonnables, et non pas si elles sont nécessaires - décision déjà prise par la Commission 4.

3.8 Le député du Japon, qui a fait partie du Groupe de travail 4/1, considère que la question est lourde de conséquences et qu'elle devrait être traitée avec toute l'attention et la clarté voulues.

3.9 Le député de la France estime que la présente discussion prend une tournure quelque peu inattendue, compte tenu de la décision de la Commission 4. Il est vrai que la Conférence n'a pas encore décidé de réviser les instruments fondamentaux, mais la France est favorable à ce que l'on envoie aux "membres" un signal clair pour leur indiquer que l'UIT leur est ouverte.

3.10 Le député de l'Allemagne appuie le Document 241.

3.11 La députée de la Norvège, prenant la parole sur un point d'ordre, demande la clôture du débat sur cette question. La Commission 4 a pris une décision et la Commission 5 doit se borner à approuver les modifications consécutives nécessaires. Si besoin est, la discussion pourra se poursuivre en séance plénière.

3.12 Le texte du nouveau numéro 262bis de la Convention et les modifications consécutives des numéros 258, 269, 271 et 1002 qui figurent dans le Document 241 sont approuvés.

3.13 Le député de la Nouvelle-Zélande présente le Document 213 qui contient des propositions visant à modifier le texte de la Constitution et de la Convention de l'Union pour faire en sorte que la terminologie employée soit neutre en ce qui concerne le genre. Certaines des propositions, notamment la forme "Présidence" au lieu de "Président", risquent de ne pas être faciles à traduire, mais selon lui, ce problème peut être surmonté.

3.14 Les députés de la République de Corée, de Saint-Vincent-et-Grenadines et du Canada appuient la proposition.

3.15 Le député de l'Espagne, tout en approuvant l'idée qui est à l'origine de la proposition de la Nouvelle-Zélande, estime qu'il n'est pas souhaitable de modifier un aussi grand nombre de dispositions de la Convention. De plus, cela poserait de graves problèmes pour la version espagnole et par conséquent il ne peut approuver la proposition.

3.16 La déléguée de la Norvège appuie fermement l'idée qui est à l'origine de la proposition mais elle estime que des changements d'une telle ampleur, nécessitant un travail de traduction approfondi, ne peuvent être apportés à un stade aussi avancé de la Conférence. C'est la raison pour laquelle elle préfère qu'un texte approprié soit établi pour la prochaine Conférence de plénipotentiaires.

3.17 Après un bref échange de vues entre le Président et le délégué de la Nouvelle-Zélande, la proposition de la Norvège est approuvée.

4 Règlement intérieur des conférences et réunions de l'Union internationale des télécommunications (Document 68)

4.1 Le délégué de l'Argentine, présentant brièvement le projet de Résolution [ARG/2] qui figure dans la proposition ARG/68/6, indique que son Administration estime qu'il est de la plus haute importance d'adopter sans tarder un Règlement intérieur pour les conférences et réunions de l'UIT. A cette fin, il est nécessaire d'établir des directives supplémentaires pour mettre en oeuvre la Résolution 12 de l'APP-92 et l'orateur recommande l'adoption de la proposition de l'Argentine à laquelle le Conseiller juridique a apporté quelques modifications qui lui paraissent acceptables.

4.2 Le Conseiller juridique, après avoir donné lecture d'un certain nombre de modifications concernant essentiellement la forme du projet de résolution, déclare que la seule suggestion qu'il a à faire sur le fond concerne l'insertion des mots "et la révision" après les mots "l'élaboration" au paragraphe 1 de la section commençant par **charge le Conseil**, ce qui constituerait un grand pas en avant en vue de supprimer le Règlement intérieur figurant dans la Convention et le regroupement des textes pertinents dans un instrument distinct. A cet égard, l'orateur fait observer que les modifications précédentes du Règlement intérieur ont été apportées progressivement, ce qui rend nécessaire un réaménagement général. Aussi serait-il souhaitable de donner au Secrétariat général et au groupe d'experts mandat de réviser le texte dans son ensemble afin d'harmoniser les dispositions.

4.3 Le délégué du Zaïre fait valoir qu'avant de modifier un texte juridique - en particulier un texte qui a été ratifié par des Etats - il est nécessaire d'entreprendre une étude juridique approfondie.

4.4 La déléguée des Etats-Unis demande quel serait le statut du groupe d'experts si la Résolution 12 devait être remplacée et rappelle qu'un certain nombre de pays ont suggéré de prendre en compte certaines dispositions précises lors du travail de remaniement, et de faire figurer leurs propositions dans le mandat du groupe d'experts.

4.5 Le Conseiller juridique, répondant au délégué du Zaïre, indique qu'il n'est pas question à ce stade de modifier quelque texte que ce soit. Il s'agit actuellement d'établir une base juridique sous forme d'une résolution et ainsi de poursuivre le travail déjà commencé au titre de la Résolution 12 de l'APP. En préparant le terrain dès maintenant, on pourrait par la suite disposer d'un document qui pourrait être examiné à la prochaine Conférence de plénipotentiaires en 1998. Répondant à la déléguée des Etats-Unis, il confirme que la Résolution 12 de l'APP sera abrogée par la résolution à l'examen si celle-ci est approuvée. Toutefois, la nouvelle résolution habiliterait le Conseil à établir un nouveau groupe s'il le juge approprié et un projet de proposition lui sera soumis à cette fin.

4.6 Le délégué de l'Australie fait observer que si l'on décide de supprimer les références à la Résolution 12, il convient de citer cette résolution dans le titre du projet de résolution.

4.7 Après un bref échange de vues auquel prennent part les délégués de l'Espagne, des Etats-Unis et de l'Argentine, le Président suggère de transmettre à la séance plénière le projet de Résolution [ARG/2], tel que modifié par le Conseiller juridique, entre crochets.

4.8 Il en est ainsi décidé.

5 Date d'entrée en vigueur des amendements apportés à la Constitution et à la Convention (Document 242)

5.1 Le Conseiller juridique indique que, au cas où la séance plénière déciderait d'adopter un ou plusieurs instruments d'amendement, le Document 242 contient un article final (Z) qui fixe une date d'entrée en vigueur au paragraphe 1. Toute la question reste bien entendu en suspens mais dans l'hypothèse où la séance plénière prendrait une telle décision, il conviendrait d'ajouter l'article (Z) à la fin de cet ou de ces instruments. La date effective, qu'il s'agisse du 1er janvier 1996 ou du 1er janvier 1997, serait la même dans les deux cas et l'entrée en vigueur concernerait les Membres qui sont parties aux instruments de Genève. Le paragraphe 2 a été ajouté pour permettre l'application provisoire par les Membres qui à cette date ne sont pas devenus parties aux instruments d'amendement. Il a été ajouté pour assurer une certaine continuité, au moins à titre provisoire, par l'application d'un seul ensemble d'instruments à ce qui n'est en fait qu'une seule et même organisation. Le paragraphe va sensiblement au-delà de l'application provisoire telle qu'elle est envisagée dans la Convention de Vienne sur le droit des traités, en ce sens qu'elle donne à entendre que les Etats qui ne sont pas encore parties aux nouveaux instruments doivent provisoirement en observer l'esprit et la lettre. L'article Z se termine par le paragraphe 2; le paragraphe 3, tel que présenté par erreur dans le document, est en fait le paragraphe 4 du document principal. La Délégation japonaise a fait savoir à l'orateur qu'elle lui serait difficile d'approuver le paragraphe 2, qui selon elle, pourrait plutôt prendre la forme d'une résolution - suggestion à laquelle il peut souscrire, du point de vue juridique, si elle est approuvée par l'ensemble de la Commission.

5.2 Le délégué de l'Allemagne déclare que le paragraphe 1 de l'article (Z) proposé ne lui pose aucune difficulté, mais qu'en revanche il n'est pas sûr qu'il remplace le numéro 238 de la Constitution et il ne voit pas comment il est relié à d'autres dispositions de l'article 58.

5.3 Le Conseiller juridique explique que le paragraphe 1 ne remplace pas le numéro 238 de la Constitution de Genève, 1992 qui se rapporte à l'entrée en vigueur de la Constitution et de la Convention de Genève, 1992 entre Membres ayant déposé leur instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion concernant lesdites Constitution et Convention; le paragraphe 1 examiné ne s'applique qu'à l'entrée en vigueur entre Membres qui sont déjà parties à la Constitution et à la Convention de Genève et qui sont sur le point de devenir parties aux instruments d'amendement. Autrement dit, être partie aux instruments de Genève adoptés par la présente Conférence est une condition sine qua non pour devenir partie aux instruments d'amendement.

5.4 La déléguée des Etats-Unis, après avoir rappelé que la question de ratification des traités est une question délicate dans le cadre de la législature de son pays - et plus encore la question de l'application provisoire - déclare que, comme le délégué du Japon, le paragraphe 2 lui poserait des problèmes et qu'elle est prête à participer à la rédaction d'une résolution appropriée.

5.5 Le délégué du Japon indique que sa délégation ne peut accepter l'application provisoire soit dans la Convention soit dans une résolution. Il ne s'opposera pas à l'adoption d'une telle résolution si elle est appuyée par une majorité de participants, mais compte tenu de sa position en la matière, il ne pourra participer à un travail de rédaction.

5.6 Le Conseiller juridique suggère de retirer le paragraphe 3 de l'Article (Z).

5.7 La déléguée de la Norvège dit que si la plénière adopte les amendements de la Constitution et de la Convention, il sera nécessaire d'adopter une disposition allant dans le sens du premier paragraphe de l'article (Z) qui est conforme au numéro 229 de la Constitution. Elle ne s'appliquerait qu'à l'entrée en vigueur des instruments d'amendement; après que ceux-ci sont entrés en vigueur, les Membres doivent ratifier l'ensemble. Elle propose donc d'approuver le premier paragraphe de l'article (Z) sous réserve que le résultat dépendra en définitive du nombre de changements apportés à la Constitution et à la Convention.

5.8 Les délégués des Philippines, du Royaume-Uni et de l'Espagne approuvent cette proposition.

5.9 Le premier paragraphe de l'article (Z) tel qu'il figure dans le Document 242 est approuvé, la date d'entrée en vigueur restant entre crochets.

6 Rapport du Président du Groupe de travail informel sur l'octroi du statut d'observateur aux Membres non élus au Conseil (reprise) (Document 203)

6.1 Le Président, après avoir invité la Commission à reprendre l'examen du projet de Résolution figurant dans le Document 203, rappelle qu'à la suite de consultations informelles, le Secrétaire de la Commission a donné lecture du texte proposé pour les paragraphes 1 et 2 de la section **décide** et que les délégués de la Russie et du Burkina Faso ont fait des propositions concernant ces deux paragraphes. Il invite les délégués à présenter d'autres observations sur la section **décide**.

6.2 Le délégué du Burkina Faso, prenant la parole sur un point d'ordre et approuvé par le délégué de la Russie, propose que la section **décide** soit mise entre crochets et renvoyée à la séance plénière pour examen.

6.3 Les délégués des Pays-Bas, de la Nouvelle-Zélande et du Mexique s'opposent à cette motion.

6.4 A la suite d'observations du Conseiller juridique et de la députée des Etats-Unis sur des questions de procédure, le Président met aux voix cette motion qui aurait pour effet de retarder tout débat sur la question en attendant la discussion en séance plénière.

6.5 A la suite du vote, le Président annonce qu'une majorité de délégations sont opposées à la motion et qu'en conséquence l'examen de la section **décide** va continuer.

6.6 Les délégués des Philippines et du Mexique, ayant suggéré que le Président demande aux délégations d'indiquer leur position sur les points spécifiques dont traite la section **décide**, la députée des Etats-Unis, appuyée par la députée de la Norvège et la députée des Pays-Bas, propose, en vertu du numéro 399 de la Convention, de clore le débat. Le délégué du Burkina Faso s'oppose à cette motion qui est mise aux voix par le Président.

6.7 A la suite du vote, le Président annonce qu'une très grande majorité de délégations appuie la motion. Il invite en conséquence les délégués à indiquer, en levant la main, s'ils acceptent ou s'ils rejettent le texte du paragraphe sous **décide** qui a été proposé à la suite des consultations informelles et dont le Secrétaire de la Commission a donné lecture.

6.8 Les délégations ayant indiqué leur position à main levée, le Président annonce qu'une très grande majorité appuie le texte du paragraphe sous **décide** lu par le Secrétaire. Ce texte est donc approuvé.

6.9 Le Président invite la Commission à examiner les autres sections du projet de Résolution une par une.

6.10 Se référant à la section **charge le Conseil**, le délégué de la Nouvelle-Zélande propose de remplacer "session de 1995" par "les sessions du Conseil de 1995 à 1998", afin de prévoir une véritable période d'essai.

6.11 La députée de la Suède, appuyée par les délégués de la Russie et du Pakistan, approuve les observations faites précédemment par le délégué de la Chine, indiquant que le Conseil ne sera pas nécessairement obligé de modifier son Règlement intérieur pour accorder un statut d'observateur aux Membres non élus, étant donné que le projet de Résolution se réfère spécifiquement à une période d'essai. En conséquence, il convient de supprimer la section **charge le Conseil**.

6.12 A la suite d'observations du Conseiller juridique répondant à une demande d'explications du délégué du Portugal et du délégué du Zaïre, le Conseiller juridique suggère le texte suivant pour le paragraphe **charge le Conseil**: "de modifier son Règlement intérieur en conséquence, afin d'autoriser des observateurs de Membres ne faisant pas partie du Conseil à assister, à titre provisoire, aux sessions du Conseil de 1995 à 1998 pour une période d'essai".

6.13 Le délégué de l'Uruguay fait observer que si la Conférence de plénipotentiaires, en tant qu'organe suprême de l'Union, décide que des observateurs peuvent assister aux sessions du Conseil, il n'est pas nécessaire que le Conseil modifie son Règlement intérieur étant donné qu'il ne peut ignorer la décision d'une Conférence de plénipotentiaires.

6.14 Les délégués du Portugal et du Mexique approuvent le texte lu par le Conseiller juridique. La déléguée de la Suède retire sa proposition de supprimer le paragraphe, en faveur de la suggestion du Conseiller juridique.

6.15 Le Président déclare qu'en l'absence d'objection il considérera que le texte dont a donné lecture le Conseiller juridique est accepté par la Commission.

6.16 Il en est ainsi décidé.

6.17 Le délégué de la Russie déclare qu'il est regrettable que la proposition de supprimer la section, proposition qu'il a soutenue, ait été retirée. Cependant, il n'insistera pas sur cette question pour ne pas retarder la Commission dans ses travaux.

6.18 Les sections charge en outre le Conseil et invite ne font l'objet d'aucun commentaires.

6.19 Le projet de résolution figurant dans le Document 203 tel que modifié est approuvé dans son ensemble.

6.20 Les délégués du Burkina Faso, de l'Uruguay et de la Chine réservent à leurs délégations le droit de revenir sur le projet de résolution en séance plénière.

7 Projet de résolution relative à l'application provisoire de la Constitution et de la Convention de l'Union internationale des télécommunications (Genève, 1992) par les Membres de l'Union qui ne sont pas encore devenus Etats parties à ces Traités (Document 260)

7.1 La déléguée des Philippines, présentant au nom des coauteurs le projet de résolution qui figure dans le Document 260, fait observer qu'un tiers seulement des Membres de l'Union ont ratifié la Convention de Genève de 1992 et elle estime que le projet de résolution pourrait constituer une base utile pour l'application de tout amendement que la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto décidera d'apporter à la Constitution et à la Convention. Elle indique que le mot "Parties" devrait être remplacé par "Etats parties" dans l'ensemble du projet de résolution et elle attire l'attention sur plusieurs autres modifications de forme qu'il faut apporter au texte.

7.2 Le Président invite la Commission à examiner le projet de résolution paragraphe par paragraphe.

7.3 Les paragraphes **rappelant, notant et compte tenu** ne font l'objet d'aucun commentaires.

7.4 La déléguée des Etats-Unis, tout en approuvant sans réserve l'esprit du projet de résolution, propose que dans le paragraphe commençant par **considérant** on supprime les mots "à tous égards" étant donné que la Convention de Nairobi est toujours applicable à certains égards.

7.5 Il en est ainsi décidé.

7.6 Le délégué de la Syrie propose de remplacer le verbe "demander instamment" par "lancer un appel" dans le paragraphe **décide**.

7.7 La déléguée des Etats-Unis propose que, pour tenir compte des procédures d'approbation en vigueur dans son pays et dans d'autres, le paragraphe **décide** soit modifié de manière à être aligné sur le paragraphe **décide** 1 de la Résolution 1 (Genève, 1992), de la manière suivante: "... pour qu'ils appliquent provisoirement les dispositions de la Constitution et de la Convention relatives à la nouvelle structure et aux nouvelles méthodes de travail de l'Union ...".

7.8 Le délégué du Portugal indique que comme son pays pourrait avoir des difficultés à appliquer provisoirement certaines dispositions, il est favorable à la modification proposée par la Syrie ou à celle qui a été proposée par les Etats-Unis.

7.9 Le Conseiller juridique ne voit aucune objection à accepter la modification proposée par la Syrie. Toutefois, la proposition des Etats-Unis pose des problèmes parce que le paragraphe 1 du décide de la Résolution 1 de l'APP (Genève, 1992) a cessé d'être juridiquement valide au 1er juillet 1994 lorsque la Convention et la Constitution (Genève, 1994) sont entrées en vigueur entre les Etats qui sont devenus parties à ce traité.

7.10 Compte tenu de cette explication, la déléguée des Etats-Unis retire sa proposition.

7.11 Le délégué de l'Espagne fait observer que si le texte "décide de demander instamment" est remplacé par "décide de lancer un appel" tout le texte constituera en fait un projet de recommandation plutôt qu'un projet de résolution. Les délégués du Portugal, des Philippines et de la Syrie partagent ce point de vue.

7.12 Le Président déclare qu'en l'absence d'objection il considérera que la proposition de la Syrie est acceptée.

7.13 Il en est ainsi décidé.

7.14 Le projet de résolution figurant dans le Document 260, tel que modifié, est approuvé dans son ensemble.

7.15 Les délégués des Etats-Unis, du Portugal et du Japon réservent à leurs délégations le droit de revenir sur le projet de résolution en séance plénière.

8 Conclusion des travaux de la Commission 5

8.1 Le Conseiller juridique, étant donné qu'il aura fort probablement pris sa retraite avant la prochaine Conférence de plénipotentiaires qui se tiendra aux Etats-Unis d'Amérique et qu'il n'aura peut-être pas la possibilité de prendre la parole devant la séance plénière de la présente Conférence, saisit cette occasion pour exprimer ses remerciements aux délégations des pays Membres pour la confiance qu'elles lui ont accordée et il exprime sa satisfaction d'avoir travaillé avec elles pendant plus de quinze ans pendant de très nombreuses conférences et d'avoir pu, à ce titre également, servir l'Union.

8.2 Après l'échange des compliments d'usage, le Président déclare que la Commission 5 a terminé ses travaux.

La séance est levée à 20 h 45.

Le Secrétaire:
A. GUILLOT

Le Président:
L. CHEHAB



**CONFERENCE DE
PLENIPOTENTIAIRES (PP-94)**

**Document 306-F
4 novembre 1994
Original: français**

KYOTO, 19 SEPTEMBRE - 14 OCTOBRE 1994

COMMISSION 7

COMPTE RENDU
DE LA
SIXIEME SEANCE DE LA COMMISSION 7
(FINANCES)

Samedi 8 octobre 1994 à 9 h 40

Président: M. P. GAGNE (Canada)

Sujet traité

- 1 Plafond des dépenses pour la période 1995-1999 (suite)

Documents

DT/24, DT/26,
DT/28, DT/29

● Pour des raisons d'économie, ce document n'a été tiré qu'en un nombre restreint d'exemplaires. Les participants sont donc priés ●
de bien vouloir apporter à la réunion leurs documents avec eux, car il n'y aura pas d'exemplaires supplémentaires disponibles.

1 Plafond des dépenses pour la période 1995-1999 (suite) (Documents DT/24, DT/26, DT/28, DT/29)

Base du plan financier 1995-1999 (suite)

1.1 Le Président espère vivement qu'en cette avant-dernière séance de la Commission un accord sera trouvé sur le montant du plafond pour la période 1995-99. Ouvrant la discussion sur le Document DT/29, il rappelle qu'à sa cinquième séance la Commission s'est efforcée de se mettre d'accord sur un point de départ commun et que le document à l'examen résume les diverses options à cet égard.

Bases pour les limites de dépenses pour la période 1995-1999 (Document DT/29)

1.2 Le Secrétaire de la Commission, présentant le Document DT/29, souligne que les montants se fondent sur le plan financier de Nice réactualisé au 1er janvier 1994 et fait observer que l'option 1, hors les dépenses correspondant à la mise en oeuvre des projets du PNUD et des projets exécutés au titre des fonds d'affectation spéciale, fait apparaître une croissance négative de 1,7%.

1.3 Le délégué de la France remercie le Secrétariat général et en particulier le Secrétaire de la Commission pour cet excellent document, qui répond aux attentes de sa délégation et qui servira de référence pour la suite des travaux de la Commission.

1.4 Le délégué des Etats-Unis remercie lui aussi le Secrétaire de la Commission, mais pose une question sur le montant de 738,8 millions de francs suisses (MCHF) indiqué au point 2; il avait en effet cru comprendre qu'à sa cinquième séance la Commission avait arrêté ce montant comme plafond et décidé d'y inclure les activités relatives au Plan d'action de Buenos Aires (PABA) et d'éviter de procéder à des coupures globales pour l'ensemble des Secteurs, or, il ne voit pas où sont reflétées ces décisions. Faisant valoir que la proposition de sa délégation a reçu le soutien de plusieurs pays et n'a rencontré aucune opposition, il demande qu'il soit tenu compte dans le Document DT/29 de ces deux priorités. Une fois un accord conclu sur ce point, la Conférence aura ensuite à appliquer la stratégie "de haut en bas" convenue et à trouver des arbitrages entre les différentes activités envisagées.

1.5 Le Président avait cru comprendre quant à lui qu'un accord était intervenu sur les éléments du document présenté et fait observer au délégué des Etats-Unis que la proposition de sa délégation (Document DT/26) figure toujours à l'ordre du jour. Il ne se rappelle pas qu'il ait été décidé d'inclure dans le montant de 738,8 MCHF les activités mentionnées. Une décision pourrait certes être prise dans ce sens, mais à sa dernière séance la Commission ne s'est prononcée que sur l'établissement d'un point de départ.

1.6 Le délégué du Maroc ajoute qu'il ne partage pas l'interprétation du délégué des Etats-Unis; en effet, pour lui le montant de 738,8 MCHF a été calculé sur la base du plafond fixé à Nice et actualisé suivant une méthode logique. Ayant fait l'objet d'un consensus, ce montant est donc un point de départ devant permettre ensuite, par le jeu de déductions et d'adjonctions, d'établir un plafond. Ce qui a été décidé ne doit pas être remis en cause.

1.7 A la suite d'une question de la déléguée de la Thaïlande sur une divergence apparente entre des montants présentés dans les Documents DT/24 et DT/29, le Secrétaire de la Commission renvoie au montant de 743 MCHF de l'option 1 à l'annexe 4 du Document DT/24 et fait remarquer qu'il a été décidé d'inclure dans le plafond qui sera arrêté à Kyoto les dépenses et recettes relatives à la mise en oeuvre des projets du PNUD et des fonds d'affectation spéciale; or, l'annexe 3 du même document ne s'attache qu'aux dépenses, soit, 17,4 MCHF pour l'ensemble de la période ou 3,4 MCHF pour chaque année, si bien que ces montants ont dû être déduits du plafond envisagé; c'est ainsi qu'ont été obtenus les montants nets indiqués dans le Document DT/29.

1 8 Le délégué de la France rappelle que sa délégation et celle du Maroc ont demandé comment avait été calculé le montant de 699,4 MCHF mentionné dans le Document DT/26, mais qu'aucune réponse ne leur a été fournie. Il précise qu'en toute logique l'hypothèse doit toujours précéder la conclusion, l'hypothèse correspond ici au budget fixé par la Conférence de Nice et réactualisé, qui pour un volume constant des activités de l'Union, s'élève à 726,3 MCHF, déduction faite des recettes d'appui aux projets, ce point de départ permet ensuite, en ajoutant tel projet prioritaire et en supprimant tel autre devenu moins prioritaire, de fixer un point d'arrivée en deçà du plafond de 738,8 MCHF.

1 9 Le délégué du Canada fait observer que le problème tient au montant de 738,8 MCHF qui dans le Document DT/26 correspond au plafond total de Kyoto, alors qu'à sa précédente séance, la Commission s'est efforcée de se mettre d'accord sur un point de départ, objectif que sert le Document DT/29. Il rappelle en outre que le Secrétaire de la Commission a expliqué que la différence entre les 743,7 MCHF de l'option 1 du Document DT/24 et les 699,4 MCHF du point 2 du Document DT/26 tenait aux crédits affectés aux programmes du BDT sur la base des dotations décidées par Nice. Il est donc d'avis d'adopter le Document DT/29 comme base de discussion.

1 10 Le Président, faisant observer qu'aucun accord n'est intervenu sur l'établissement du plafond total à 738,8 MCHF, propose d'approuver comme point de départ le montant de 726,3 MCHF mentionné au point 3 du Document DT/29.

1 11 Le délégué des Etats-Unis déclare qu'il ne peut accepter de prendre le Document DT/29 comme base de discussion que s'il est convenu que le plafond est de 738,8 MCHF et tient compte des deux priorités qu'il a précédemment mentionnées. Dans le cas contraire, il craint qu'il faille rediscuter du montant de 726,3 MCHF, car sa délégation a plusieurs questions qu'elle souhaiterait soulever concernant des éléments qui y sont pris en compte.

1 12 Le délégué des Pays-Bas fait observer que l'important ce sont les dépenses que les Membres peuvent financer par leurs contributions et ajoute à cet égard que le PABA doit absolument être déduit du montant qui sera établi comme point de départ, au risque de voir présenter d'autres activités pour inclusion dans le budget, d'où la nécessité de déduire des 726,3 MCHF les 11,3 MCHF correspondants. En ce qui concerne le taux de croissance réelle indiqué au point 4 du Document DT/29, il fait écho à une intervention précédente du délégué de la Nouvelle-Zélande sur la progression des dépenses réelles (Tableau I, Annexe 1, du Document DT/24) et montre qu'avec ces taux la croissance n'est plus négative.

1 13 Le délégué de l'Italie précise que, dans la confusion du débat, une chose est claire à ses yeux : sa délégation ne pourra pas approuver un montant dépassant le plafond de 738,8 MCHF qu'elle considère comme un maximum.

1 14 Le Président, faisant observer que le montant de 738,8 MCHF est considéré par certaines délégations comme un point de départ et par d'autres comme un point d'arrivée, invite les participants à s'accorder sur le premier.

1 15 Le délégué de la Nouvelle-Zélande fait observer que le problème tient, non au montant qui sera adopté comme point de départ, mais à son contenu, c'est-à-dire aux hypothèses qu'il recouvre aux yeux de chacun, d'où les divergences de la Commission. Il propose donc de poursuivre l'examen des documents à l'ordre du jour avant de revenir sur la question de l'établissement du plafond. Concernant les fonds d'affectation spéciale, il demande enfin dans quelle rubrique budgétaire, suivant la décision qu'a prise le Conseil à cet effet, a été inscrit le coût résiduel pour l'Union de 3,488 MCHF.

1 16 Le Secrétaire de la Commission répond que le Document DT/24 fait apparaître une insuffisance de recettes de 0,6 MCHF par an dans les projections et que ne pas tenir compte des coûts de mise en oeuvre des projets du PNUD n'élimine pas nécessairement le problème. La raison se trouve dans les activités mêmes du Secteur du développement et le Conseil devra faire en sorte que le poste de dépenses en question soit complètement financé lorsqu'il examinera le budget de l'Union, étant entendu que les crédits budgétaires affectés audit Secteur ne devront pas être dépassés globalement lorsque le Conseil examinera et approuvera le budget de l'ensemble des Secteurs.

1 17 Le délégué du Cameroun est surpris des problèmes que pose le Document DT/29 qui lui était apparu comme une excellente proposition, levant la totalité des doutes que sa délégation pouvait encore avoir. Il estime que le montant de 726,3 MCHF est un très bon point de départ, pour autant qu'il ne comprenne pas le PABA.

1 18 Le délégué du Japon appuie tout d'abord le résumé du Président, considère que le Document DT/29 est très bon et en approuve l'option 1 calculée sur la base d'une croissance zéro.

1 19 Le délégué de l'Australie fait observer que dans le Document DT/26 il manque un élément essentiel, à savoir le montant de 40-44 MCHF d'économies annoncées et ajoute que le Secrétariat général a montré, en élaborant le Document DT/29, qu'il lui était impossible de parvenir à un montant d'économie identique. A moins que la Délégation des Etats-Unis réussisse à justifier ce montant, la Commission n'a d'autre possibilité à ses yeux que d'accepter le Document DT/29 comme fondement du point de départ, le plafond étant ensuite fonction des différentes décisions qui seront prises.

1 20 Le délégué de la Norvège, faisant observer que le surplace a assez duré, appuie la proposition du délégué de la Nouvelle-Zélande et invite la Délégation des Etats-Unis à un peu de patience. Le délégué de l'Allemagne estimant que le Document DT/29 repose sur un solide raisonnement logique, craint qu'une poursuite de la discussion ne débouche sur une réouverture du débat.

1 21 Le Président proposant aux participants, avant de passer à l'examen du Document DT/28, de retenir comme point de départ le montant de 726,3 MCHF, le délégué des Etats-Unis tient à souligner que pour sa délégation le montant de 738,8 MCHF constitue un plafond total, dont la limite ne saurait être dépassée, et se réserve le droit de revenir sur les hypothèses de calcul présentées au Tableau II du Document DT/24.

Projet de plan financier pour 1995-1999 (Document DT/28)

1 22 Le Secrétaire de la Commission présente le Document DT/28. Il fait observer qu'en attendant les décisions devant être prises dans d'autres Commissions et en plénière le chiffre de 726,3 MCHF ne peut être que provisoire et que les différentes options concernant les augmentations sont celles indiquées dans le Document 138. Certaines décisions prises ailleurs sont suffisamment précises alors que d'autres sont laissées à l'appréciation de la Commission. Le Document DT/28 sera mis à jour en fonction de la discussion en cours, en vue de la séance suivante. En réponse à une question du Président, il précise que sur la base de 738,8 MCHF, pris comme montant de référence, l'augmentation serait de 4,74% en francs suisses (valeur réelle au 1er janvier 1994) par rapport au plafond de Nice. Ce chiffre n'est toutefois pas définitif.

1 23 Le délégué de la Finlande estime qu'en discutant du plafond budgétaire global la Commission ne doit pas négliger les recettes. Il attire l'attention sur le chapitre 5, "Considérations financières", du Document 166 relatif au plan stratégique, où il est clairement indiqué que les recettes provenant des Membres n'augmenteront probablement pas et pourraient même diminuer.

1.24 Le délégué de la France estime tout à fait pertinente cette observation et renvoie à l'étude de l'évolution des unités contributives par rapport notamment à leur nombre. Il fait en outre remarquer, de manière plus générale, que le document est présenté par incréments successifs et que la Conférence pourrait en retenir certains éléments à condition de prévoir des économies sous d'autres postes.

1.25 Le Président propose d'examiner le projet de plan financier point par point.

Augmentation due aux avancements statutaires d'échelon

1.26 Le Secrétaire de la Commission précise que n'ont pas été prises en compte les augmentations dues aux avancements statutaires décidés en application du Règlement du personnel, mais que l'estimation se fonde sur le bilan des années précédentes et sur le nombre de personnes devant bénéficier de ces augmentations en 1996-1999. Pour 1995, les augmentations sont déjà comprises dans le budget provisoire approuvé par le Conseil.

1.27 Le délégué de la France demande pourquoi les chiffres augmentent de manière systématique, non linéaire, au rythme de 0,4 MCHF par an et le délégué des Etats-Unis, estimant cette observation tout à fait judicieuse, souhaite que le point soit examiné ultérieurement lorsqu'il sera à nouveau question du montant de 738,8 MCHF. Le délégué de l'Allemagne souhaite, lui, savoir si le calcul des augmentations d'échelon est fonction seulement du nombre de postes actuellement pourvus ou s'il tient compte des nouveaux postes prévus dans différents secteurs.

1.28 Le Secrétaire de la Commission indique que trois éléments ont été pris en compte: les postes actuellement approuvés, la rotation du personnel et les postes actuellement vacants ou gelés, mais déduction faite du nombre de personnes au dernier échelon de leur grade qui ne peuvent plus bénéficier d'augmentations. Cette méthode explique pourquoi les augmentations sont cumulatives à partir de 1996. Si le calcul des augmentations faisait intervenir tous les postes, le chiffre serait beaucoup plus élevé. Puis, répondant à une autre question du délégué de la France qui demande s'il s'agit bien de coûts sur lesquels la Commission n'est pas appelée à prendre de décision, il explique que l'estimation a été faite d'après l'effectif existant vis-à-vis duquel l'Union a des engagements à long terme et rappelle que les budgets sont établis compte tenu des grades et des échelons du personnel existant. C'est effectivement une dépense dont la Commission n'a pas la maîtrise.

1.29 Le délégué de l'Allemagne demande d'abord s'il a été tenu compte des départs qui ne manqueront pas de se produire au cours des cinq années suivantes, puis quel montant sur le total des 4 MCHF peut être totalement ou partiellement absorbé par le budget et, enfin, s'il serait possible d'absorber les 4 MCHF au cours des années à venir.

1.30 Le Secrétaire de la Commission signale que, si l'augmentation d'échelon était appliquée à tous les postes, l'augmentation annuelle globale, dans le cadre du régime commun, serait de 2,166 MCHF. A ce montant, il faudrait déduire 40%, soit 0,866 MCHF au titre des personnes au dernier échelon de chaque grade, 25% imputables à la rotation du personnel et aux remplacements par recrutement à des échelons moins élevés, soit 0,541 MCHF, ainsi que les postes vacants ou gelés non inscrits au budget et représentant 0,325 MCHF. Il ressort de ces chiffres que le montant minimum pouvant être affecté aux augmentations d'échelon statutaires est de 0,4 MCHF, niveau confirmé par ceux des années précédentes. La même méthode a été appliquée lorsqu'il s'est agi de fixer les plafonds aux conférences de Nairobi et de Nice. Il ajoute que l'absorption des coûts statutaires attribuables au régime commun concerne des engagements à long terme vis-à-vis du personnel et que la réintégration des dépenses de personnel à hauteur de 22,2 MCHF entraînerait une réduction globale supplémentaire de 4 MCHF. C'est le seul moyen d'absorber les coûts statutaires.

Augmentation du volume des réunions de Commissions d'études

1.31 Le Directeur du BR rappelle qu'une très forte progression a été prévue dès 1990 à Düsseldorf par l'Assemblée plénière du CCIR et qu'elle a été en fait de 80% depuis lors. L'Union a en conséquence décidé d'instaurer un cycle de deux ans pour les Conférences sur les radiocommunications et les Assemblées. L'alourdissement effectif de la charge provient à la fois des Membres et des membres, la contribution de ceux-ci ayant fortement augmenté ces dernières années. Les Réunions de préparation à la Conférence sont un autre mécanisme exigeant un volume considérable de documents et d'informations que leur fournissent les Commissions d'études.

1.32 Le Secrétaire de la Commission explique que l'augmentation du volume de la documentation du Secteur de la normalisation est imputable à l'ampleur du programme de réunions des Commissions d'études établi par les Membres à la CMNT d'Helsinki en 1993, ainsi qu'à l'obligation de produire les Recommandations en trois langues. Réduire ces dépenses aurait pour inconvénient de retarder la parution des Recommandations. En pourcentage, l'augmentation prévue est de 25% par an à compter de 1996.

1.33 Le délégué du Royaume-Uni ayant demandé si l'estimation de l'augmentation du volume de la documentation repose sur des éléments concrets et s'il n'y aurait pas lieu de s'efforcer de freiner cette évolution, le Directeur du BR précise que, depuis l'Assemblée de Düsseldorf, l'augmentation dans son Secteur est effectivement de 80% et qu'il ne pense pas que cette tendance puisse se poursuivre encore longtemps.

Réintégration des dépenses de personnel supprimées du budget provisoire pour 1995

1.34 Le Secrétaire de la Commission fait remarquer que les dépenses de fonctionnement, tant du Secrétariat que des Bureaux et du Conseil, sont en diminution constante d'année en année, passant de 88,1 à 81,8 MCHF depuis la Conférence de Nice, et qu'il a fallu absorber les répercussions d'un certain nombre de décisions de la Commission de Haut Niveau. Le problème des coupures globales commence à prendre des proportions telles que la qualité et la substance même des activités du Secrétariat risquent d'en pâtir. Il s'agit donc de repartir sur de nouvelles bases, avec un nouveau système de gestion financière qui identifie les coûts et responsabilise les directeurs.

1.35 Le délégué de la Nouvelle-Zélande, préférant parler d'économies à réaliser plutôt que de coupures globales, rappelle que la Conférence de plénipotentiaires additionnelle de 1992 a approuvé des modifications de structure qui doivent amener une plus grande efficacité et admet qu'il n'est pas toujours facile d'établir une articulation logique entre les ressources et les objectifs et produits. Le Conseil a approuvé un projet de budget pour 1995 qui ne peut être supérieur de plus de 1% au budget de l'année précédente. La réintégration de certaines des dépenses en question est peut-être justifiée, mais il conviendrait d'examiner la question de plus près avant de se prononcer sur une éventuelle réintégration en bloc.

1.36 Le Secrétaire de la Commission fait remarquer qu'en raison de l'obligation de s'en tenir au budget de 1994, le projet de budget pour 1995 ne rend pas compte de l'intégralité du coût des activités de l'Union. Il incombe donc à la Conférence de prendre une décision sur la question des coupures globales, pour celles passées comme à venir.

1.37 Le délégué du Royaume-Uni souhaiterait que tous les organes de l'Union se fixent des priorités et abordent de manière plus différenciée les ressources et les produits. Il doute que ce travail puisse être fait d'ici la fin de la conférence, mais estime qu'un montant plus faible pourrait inciter à réfléchir davantage aux priorités.

1.38 Le délégué des Pays-Bas est d'avis que le processus doit être axé non sur les ressources à ajouter, mais sur les produits à financer. Il appartient aux Membres de décider quelles sont les contraintes et les priorités.

1.39 Le délégué de l'Allemagne estime que les coupures globales ne sont pas à exclure lorsqu'il n'y a aucun autre moyen de réaliser des économies, d'autant qu'elles contribuent à faire ressortir les véritables priorités et à accroître l'efficacité.

1.40 Le délégué de la France est d'accord avec les intervenants précédents, mais fait remarquer que les Membres doivent aussi prendre leurs responsabilités et, dans la pratique, s'entendre réellement sur les priorités.

1.41 La déléguée de la Barbade, appuyée par le délégué de la Chine, est d'avis que ce n'est pas seulement l'efficacité de l'Union qui doit être accrue, mais également sa productivité.

1.42 Il est pris note de toutes les observations formulées sur ce point.

Augmentation des dépenses d'entretien des bâtiments de l'UIT

1.43 Le Secrétaire de la Commission explique que le plafonnement du budget aux Conférences de Nairobi et de Nice a contraint à différer des travaux d'entretien des bâtiments de l'Union qui servent tant aux Membres qu'aux membres. Le montant demandé à cette rubrique est très modeste au regard des normes applicables en la matière.

Augmentation du nombre de sièges au Conseil, de 43 à 46, et installation et rapatriement des trois fonctionnaires élus

1.44 Le Président constate qu'aucune délégation ne formule d'observations à ce sujet.

Forum de politique générale

1.45 Le Secrétaire de la Commission précise que les dépenses afférentes à cette nouvelle activité doivent être absorbées dans le budget ordinaire, mais qu'il faudra recourir aussi à des ressources extrabudgétaires.

1.46 Le délégué du Japon donne lecture du paragraphe 9 de la section décide du projet de résolution de la Commission 4 sur ce sujet (Document 184), d'où il ressort que le forum sera convoqué parallèlement à l'une des conférences ou réunions de l'Union afin d'en réduire au minimum les conséquences budgétaires.

1.47 Le délégué de l'Arabie saoudite attache une grande importance au forum et à son financement au moyen de fonds extrabudgétaires, le budget ordinaire ne devant servir qu'en dernier recours pour combler un éventuel déficit.

1.48 Le délégué du Royaume-Uni propose de n'approuver aucun montant au titre de cette activité.

1.49 La proposition du délégué du Royaume-Uni est approuvée.

Plan d'action de Buenos Aires

1.50 Le Secrétaire de la Commission explique que le montant de 11,325 MCHF est égal à la différence entre les projections annuelles établies sur la base du budget provisoire adopté par le Conseil et les montants indiqués dans l'annexe du Document 58, qui correspondent aux ressources nécessaires pour l'application du PABA. Les variations du montant annuel d'une année sur l'autre sont imputables au fait que deux conférences régionales sont prévues en 1996 et une conférence mondiale en 1998. Il rappelle que la Commission 4 a décidé que la mise en oeuvre complète du Plan devait être considérée comme la priorité du Secteur du développement (Document 191).

1.51 Le délégué de la France se demande si cette activité, incontestablement prioritaire, ne peut pas être mise en oeuvre au moyen d'économies réalisées sur d'autres activités qui le sont moins.

1.52 Le délégué de l'Allemagne est tout à fait d'accord sur le rang de priorité à accorder au PABA, mais se demande si le montant de 1,679 MCHF proposé pour 1995 à ce titre ne pourrait pas être intégré, en totalité ou en partie, aux 29,8 MCHF budgétisés pour 1995 pour l'ensemble du Secteur du développement des télécommunications.

1.53 Le délégué du Royaume-Uni, soutenu par les délégués des Pays-Bas et de l'Italie, estime qu'il faut avant tout affecter le maximum de ressources à l'aide aux pays en développement qui veulent étendre leur réseau téléphonique et améliorer leur infrastructure de télécommunication. Il propose donc que le budget du PABA soit intégré au budget de l'ensemble du Secteur du développement, en indiquant par une note de bas de page que le BDT doit appliquer intégralement le Plan. Cette optique suppose aussi que soit inversé le schéma actuel des dépenses, qui privilégie les activités du siège par rapport à celles menées sur le terrain.

1.54 En réponse à une question du délégué de la Nouvelle-Zélande à propos des possibilités de transfert de ressources à partir d'activités ayant un impact et une rentabilité moindres sur le plan du développement, le Directeur du BDT précise que la mise en oeuvre du PABA n'implique aucun surcroît de personnel. Le Bureau voit néanmoins sa charge de travail s'alourdir avec la création de deux grandes Commissions d'études, lesquelles faciliteront aussi la tâche des autres Secteurs en diffusant dans les pays en développement l'information relative à la normalisation et aux radiocommunications. S'agissant du rapport entre le siège et les services extérieurs sur le plan des effectifs, il fait remarquer que la plupart des agents de terrain sont rémunérés sur les dépenses d'appui tout en assurant des fonctions qui relèvent du mandat de l'Union. Les redéploiements d'effectif imposés par ce Plan ambitieux doivent se faire dans l'optique d'une plus grande efficacité, en fonction d'objectifs contrôlables. Il faut aussi poursuivre l'exécution des programmes existants d'aide aux pays en développement et continuer de promouvoir la participation du secteur privé, les fonds investis dans ces activités comportant des effets multiplicateurs non négligeables. D'ores et déjà 72 membres ont ajouté 1,1 MCHF au budget. Le montant additionnel de 1,672 MCHF proposé dans le Document DT/28 ne semble guère déraisonnable dans ce contexte.

1.55 Le Secrétaire de la Commission appelle l'attention de la Commission sur le fait que le PABA est présenté comme un tout distinct, si bien que dans le projet de plan financier (Annexe 4 du Document DT/24) les deux conférences régionales et la conférence mondiale ne figurent pas dans le budget du Secteur du développement des télécommunications.

1.56 Le délégué de la France estime que la question du rapport entre les effectifs du siège et des services extérieurs doit être considérée, non dans l'abstrait, mais en fonction de la situation concrète. Il fait remarquer qu'il est aussi demandé aux autres Secteurs de rechercher une efficacité maximale.

1.57 Le délégué de l'Arabie saoudite fait remarquer que la nouveauté du Secteur du développement impose des redéploiements d'effectif et des dépenses de mise en route. Les contraintes budgétaires sont certaines et le principe de la croissance zéro doit être respecté, mais il s'agit du premier Plan mis en oeuvre dans ce domaine. Il approuve le montant demandé à ce titre et espère qu'une fois que la Commission 4 aura statué sur la question des conférences régionales et mondiale, il sera possible de clarifier la situation sur le plan budgétaire.

1.58 Le Président constate l'unanimité sur le fait que le Plan d'action de Buenos Aires est la priorité du BDT. La majorité des membres de la Commission serait favorable à l'intégration du montant indiqué à cette rubrique dans le budget de 1995 du Secteur du développement. Il invite la Commission à réfléchir à tous les éléments présentés au cours du débat, qui reprendra à la séance suivante.

La séance est levée à 12 h 55.

Le Secrétaire:
A. TAZI-RIFFI

Le Président:
P. GAGNE



**CONFERENCE DE
PLENIPOTENTIAIRES (PP-94)**

**Document 307-F
8 novembre 1994
Original: anglais
français**

KYOTO, 19 SEPTEMBRE - 14 OCTOBRE 1994

COMMISSION 7

**COMPTE RENDU
DE LA
SEPTIEME ET DERNIERE SEANCE DE LA COMMISSION 7
(FINANCES DE L'UNION)**

Lundi 10 octobre 1994 à 14 h 30

Président: M. P. GAGNE (Canada)

Sujets traités

Documents

- | | | |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| 1 | Utilisation des langues officielles et des langues de travail:
incidences financières | DT/21(Rév.1) |
| 2 | Projet de plan financier 1995-1999 (suite) | DT/28(Rév.1) |
| 3 | Conclusion des travaux de la Commission 7 | - |

1 Utilisation des langues officielles et des langues de travail: incidences financières (Document DT/21(Rév.1))

1.1 Le Président attire l'attention de la Commission sur la nécessité de n'examiner que les incidences financières de la question et non pas le fond. La Commission doit s'efforcer de définir les montants qu'il faudra inclure dans le plafond total pour la période 1995-1999.

1.2 Le Secrétaire de la Commission indique que les chiffres donnés dans le Document DT/21(Rév.1) sont des estimations très approximatives et qu'ils doivent être traités avec beaucoup de prudence. Le montant réel dépendra du volume de travail pendant les cinq prochaines années. Répondant à une question du délégué de l'Espagne, il explique que le coût moyen de traduction s'élève à 170 francs suisses par page; multiplié par 3 pour les trois langues arabe, chinoise et russe, cela revient à 510 francs suisses par page, ce qui est la base des calculs figurant à la page 4 du Document DT/21(Rév.1).

1.3 Le délégué de l'Arabie saoudite ne comprend pas pourquoi les estimations relatives à l'utilisation des autres langues n'ont pas été fournies, ainsi qu'il l'avait demandé précédemment, afin qu'on puisse disposer d'une base de comparaison appropriée. Les chiffres indiqués ne sont pas suffisamment précis. Le délégué de Bahreïn souscrit à ce point de vue. Les estimations, qui ont été préparées à la hâte, manquent de précision et devraient être révisées. Il demande pourquoi le chef de la section de traduction arabe n'est pas présent à la Conférence.

1.4 Le Secrétaire général déclare qu'il est exact que les estimations sont approximatives, mais il tient à indiquer très clairement qu'elles ne sont pas exagérées, et qu'elles correspondent aux estimations les plus honnêtes dont on dispose. La Commission devrait prendre une décision raisonnable au sujet d'un plafond et le Secrétariat s'efforcera ensuite de fournir le meilleur service linguistique possible dans la limite de ce plafond. S'agissant de l'absence du chef de la section de traduction arabe, il fait observer que le nombre de fonctionnaires de l'UIT présents à la Conférence a été réduit au minimum par souci d'économie, à la suite des négociations avec l'Administration hôte. Cette situation a créé des difficultés dans certaines Commissions car il n'a pas été possible de fournir tous les services auxquels les délégués sont habitués. Le Secrétariat fait néanmoins de son mieux.

1.5 Le délégué de la Nouvelle-Zélande fait observer que les coûts supplémentaires sur cinq ans indiqués dans les propositions du Document DT/21(Rév.1) s'élèveraient à environ 42 millions de francs suisses. Il lui serait difficile d'approuver ce chiffre, sauf s'il était couvert par des fonds extra-budgétaires.

1.6 Le Président dit qu'il est nécessaire que les délégués indiquent le plafond qu'ils estiment acceptable.

1.7 Le délégué de l'Italie répète que le plafond général doit être celui de Nice actualisé pour tenir compte de l'inflation, c'est-à-dire 738,8 millions de francs suisses. Il serait impossible d'accepter une augmentation de 42 millions de francs suisses. Le délégué de l'Allemagne reconnaît qu'il est hors de question de financer une augmentation aussi importante.

1.8 Le délégué de la Suède dit qu'une augmentation de 42 millions de francs suisses est de toute évidence inacceptable. Etant donné que l'UIT devient une organisation qui ne concerne pas seulement les gouvernements, il est important de ne pas envoyer de messages négatifs à l'industrie, qui assume une part de plus en plus grande des dépenses. Le plafond total de Kyoto devrait correspondre à une croissance réelle zéro, si l'on veut obtenir l'appui de nouveaux partenaires.

1.9 Le délégué des Pays-Bas déclare qu'il n'a pas les moyens d'utiliser sa langue maternelle dans les réunions de l'Union et qu'il comprend le problème linguistique; toutefois, il s'agit d'une question de priorité. Toute augmentation par rapport au plafond de Nice actualisé est clairement inacceptable. Son Administration, comme d'autres, connaît des difficultés financières et ces dernières années, elle a déjà augmenté ses contributions au budget des organisations internationales.

1.10 Le délégué du Koweït ayant suggéré que la Commission examine de quelle manière il serait possible de financer l'utilisation accrue des trois langues, le délégué de la Suisse déclare qu'il comprend les préoccupations des pays de langue arabe et que l'on pourrait augmenter les dépenses consacrées aux services linguistiques si des économies étaient réalisées dans d'autres secteurs. Toutefois, il convient de maintenir le plafond de Nice actualisé ou de ne l'augmenter que légèrement.

1.11 Le délégué de l'Arabie saoudite reconnaît que le chiffre de 42 millions de francs suisses est trop élevé; toutefois, il ne peut accepter que la limite fixée en 1989 à Nice reste appliquée à tout jamais en tant que plafond pour l'utilisation des langues. Les délibérations de la séance plénière ont permis de parvenir à un compromis raisonnable et acceptable sur la proposition originale concernant la pleine utilisation de la langue arabe.

1.12 Le délégué de la France, comme le délégué de la Suisse, comprend les préoccupations des pays de langue arabe, de langue chinoise et de langue russe. Cependant, la situation est difficile. Le chiffre total qui est indiqué manque peut-être de précision, mais il exprime cependant un ordre de grandeur. Il pourrait être souhaitable de maintenir le statu quo, ou peut-être d'accepter une petite augmentation, en attendant les résultats de l'étude qui sera effectuée sur la question des langues.

1.13 Le délégué de la Russie déclare que son Administration ne peut accepter une augmentation de 42 millions de francs suisses, mais qu'il convient de réduire la différence de traitement des deux groupes de langues. L'arabe, le chinois et le russe devraient être plus utilisés, dans des limites raisonnables. Cela n'entraîne pas nécessairement une augmentation du budget. Il pourrait être possible d'apporter des modifications à l'utilisation de l'ensemble des six langues; si la Commission ne parvient pas à trouver une solution, il soulèvera cette question en séance plénière.

1.14 Le délégué de la Chine souligne que la Commission doit examiner les incidences financières de l'utilisation accrue des trois langues avec beaucoup de prudence, en raison de la discussion qui a eu lieu en séance plénière.

1.15 Le Secrétaire général exprime l'espoir que l'étude demandée par la séance plénière au sujet des services linguistiques permettra de trouver des solutions pour mettre en place un système plus efficace que le système actuel. Toutefois, la Conférence ne doit pas conclure que les ressources doivent être réduites. Il faut accepter une augmentation, pour montrer que la Conférence a compris la valeur des trois langues en question et la nécessité d'améliorer les services de l'Union. Il suggère en conséquence que le chiffre provisoire de 3,685 millions de francs suisses inscrit au budget de 1995 soit légèrement augmenté, par exemple en l'arrondissant à 4 millions de francs suisses, pour donner une preuve de bonne volonté. Cela reviendrait, pour la période de cinq ans, à augmenter le plafond de 1,575 million de francs suisses, ce qui équivaut par exemple à une Conférence mondiale de développement des télécommunications. Une solution de compromis de ce genre irait selon lui dans les intérêts de l'Union et de ses Membres.

1.16 Le délégué de l'Algérie dit qu'en séance plénière il a été décidé de trouver une solution à court terme en attendant les résultats de l'étude que devra entreprendre le Secrétaire général. Cette solution exigera de modifier le plafond de Nice. Il est d'accord en principe avec la méthode suggérée par le Secrétaire général, sous réserve que la Commission soit prête à examiner une modification en pourcentage du plafond de Nice.

1.17 Le délégué du Qatar souscrit à l'analyse de la situation présentée par le délégué de la Russie. Il juge utile la méthode suggérée par le Secrétaire général, mais il peut aussi appuyer la suggestion du délégué de l'Algérie tendant à examiner la question en termes de pourcentage.

1.18 Le Président indique que la suggestion du Secrétaire général se traduirait par une augmentation de 8,5% du plafond fixé pour les trois langues.

1.19 Le délégué du Bangladesh fait la déclaration suivante:

"Ma langue maternelle n'est pas l'une des langues de l'UIT. Nous sommes en train de parler davantage du problème des langues que des télécommunications. La question des langues est déjà réglée par la Constitution de l'UIT. Pour la mise en oeuvre, il conviendra de trouver des moyens nouveaux pour résoudre la question du manque de ressources financières".

1.20 Selon le délégué de la Nouvelle-Zélande, les coûts supplémentaires liés à l'utilisation des trois langues pourraient être couverts grâce à l'établissement d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires.

1.21 Le délégué du Maroc constate que l'on voit se dessiner deux camps opposés. Un groupe souhaite examiner la question sur la base d'une résolution adoptée à l'unanimité, tout en étant prêt à accepter un compromis; l'autre groupe s'efforce d'enterrer purement et simplement la résolution. Les orateurs arabes, chinois et russes veulent simplement affirmer leurs droits et le chiffre indiqué par le Secrétaire général est insuffisant pour répondre à leurs besoins.

1.22 Le délégué de la Russie, appuyé par le délégué de l'Italie, ne souscrit pas à l'idée que les deux groupes sont engagés dans une confrontation. Toutes les parties sont désireuses de trouver une solution. Le Secrétaire général a comme à son habitude orienté la discussion dans la bonne direction. Selon lui, le besoin minimal porte sur un montant supplémentaire de 4,5 millions de francs suisses. On pourrait ainsi traduire en arabe, en chinois et en russe la plupart sinon l'ensemble des Recommandations.

1.23 Le délégué de l'Arabie saoudite reconnaît avec le délégué de la Russie que la question devrait être abordée non pas dans un esprit de confrontation mais avec la volonté de trouver une solution. En réponse à plusieurs points qui ont été soulevés, il note que l'arabe, le chinois et le russe ne sont pas de nouvelles langues mais qu'elles figurent déjà dans la Constitution. Parler de fonds spéciaux dans ce contexte est donc inapproprié, ou si tel n'est pas le cas, le principe devrait s'appliquer de la même manière à toutes les langues. Au sujet des observations du délégué du Bangladesh, il fait remarquer que son propre pays a consenti des sacrifices considérables pour promouvoir les télécommunications. Quant à la question de crédits affectés aux langues additionnelles, il a pour sa part envisagé un chiffre plus élevé que celui qui a été avancé par le Secrétaire général ou par le délégué de la Russie, mais cette question doit faire l'objet d'un complément d'étude.

1.24 Le délégué de la Pologne souligne qu'il faut faire preuve de réalisme. Son pays appuie toute solution qui contribuera à promouvoir les travaux de l'Union, y compris la répartition la plus large possible des langues. Par ailleurs, l'utilisation de plus de trois langues cause déjà des difficultés. La solution consiste peut-être à encourager les Membres à financer dans la mesure du possible des réunions dans leur pays.

1.25 Le Président fait observer que des chiffres très variés ont été avancés. La somme de 42 millions de francs suisses sur cinq ans qui ressort implicitement du Document DT/21(Rév.1) a unanimement été jugée trop élevée. Certaines délégations ont soutenu le statu quo qui correspond effectivement au chiffre de Nice actualisé pour tenir compte de l'inflation, alors que d'autres estiment que le montant de 4,5 millions de francs suisses suggéré par la délégation de la Russie n'est pas assez élevé. Pour permettre l'établissement d'un plafond afin de préparer un projet de plan financier, la somme de 4,5 millions de francs suisses sera insérée à titre provisoire dans l'Annexe B du Document DT/21(Rév.1).

2 Projet de plan financier 1995-1999 (suite) (Document DT/28(Rév.1))

2.1 Le Président, présentant le Document DT/28(Rév.1), rappelle que le chiffre adopté comme base du plafond pour 1995-1999 est 726,3 millions de francs suisses, ce qui correspond au plafond de Nice de 600 millions de francs suisses, valeur au 1er janvier 1994, c'est-à-dire 738,8 millions de francs suisses, compte non tenu de la mise en oeuvre des projets du PNUD et des projets de fonds

d'affectation spéciale. Aux pages 2 et 3 du document, on tient compte de toutes les décisions prises par la séance plénière et par les Commissions 4 et 6, ainsi que des éléments des options 2, 3 et 4 présentés dans le Document 138 qui a été approuvé en principe par le Conseil à sa session la plus récente. Cela donne un total général de 775,7 millions de francs suisses, (à l'exclusion de toute augmentation pour l'arabe, le chinois et le russe) soit une augmentation de 4,99% par rapport au plafond de Nice actualisé. Si le chiffre de 4,5 millions de francs suisses est accepté pour les services linguistiques, le total indiqué dans le Document DT/28(Rév.1) s'élèverait à 779,8 millions de francs suisses, soit une augmentation - d'après ses calculs - de 5,74%. Il invite les délégations à faire des observations sur ces chiffres et à indiquer leurs préférences.

2.2 Le délégué des Etats-Unis dit qu'à son avis, le plafond de Kyoto devrait être la somme proposée à l'origine, à savoir 738,8 millions de francs suisses. Cette somme doit comprendre le coût de la mise en oeuvre du Plan d'action de Buenos Aires (PABA), l'application des coupures globales et l'augmentation de crédits proposés pour les services linguistiques, selon la suggestion du délégué de la Russie.

2.3 Le délégué du Royaume-Uni ne voit pas très bien lequel des nombreux chiffres cités correspond à la mise à jour des chiffres de Nice corrigés pour tenir compte de l'inflation. Selon ses souvenirs, ce chiffre se situe à environ 724 millions de francs suisses, mais il est prêt à accepter un chiffre plus élevé s'il est prouvé qu'il résulte de l'inflation.

2.4 Le Président confirme que le chiffre de 738,8 millions de francs suisses est celui qui sert de base aux discussions. Le chiffre de 726 283 000 francs suisses a été obtenu à la suite de la déduction des dépenses relatives à la mise en oeuvre des projets du PNUD et projets au titre des fonds d'affectation spéciale et il n'en est plus tenu compte. Répondant à une question du délégué de la Suède, il rappelle que la décision d'éliminer du plafond les dépenses d'appui a déjà été prise et que l'on n'a plus à y revenir.

2.5 Le délégué de la France déclare qu'il n'est pas disposé à approuver une augmentation par rapport au chiffre de 738,8 millions de francs suisses déjà mentionné. Les délégués de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Suisse, de la Finlande et du Japon prennent la même position.

2.6 Le délégué du Canada, appuyé par le délégué de l'Arabie saoudite, comprend le désir des délégations de maintenir une croissance zéro, mais il estime que si l'on veut que l'Union exécute ses programmes de manière efficace et dans les délais fixés, il lui faut davantage de ressources. L'orateur serait disposé à accepter une augmentation très modeste pour permettre une légère croissance. Ce point de vue est appuyé par les délégués du Danemark et de l'Inde, ce dernier ajoutant qu'il est indispensable de prévoir des ressources pour certaines tâches prioritaires et que, malgré la pauvreté de son pays, il accepterait une augmentation modeste, en particulier pour permettre la mise en oeuvre du PABA. Le délégué de la Chine est en principe favorable à un budget à croissance zéro, mais il admet que cela n'est pas réaliste compte tenu du coût du PABA. Il serait disposé à approuver une légère augmentation.

2.7 Le délégué du Cameroun croit comprendre que le chiffre de 738,8 millions de francs suisses qui a été cité ne comprend pas la somme de 11,3 millions de francs suisses affectée à la mise en oeuvre du PABA. Il s'associe donc au Canada pour appuyer une modeste augmentation.

2.8 Le délégué de la Russie fait observer que la somme de 738,8 millions de francs suisses qui comprend les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du PABA, est considérée par sa délégation comme la limite absolue.

2.9 Le délégué du Sénégal attire l'attention de la Commission sur les propositions de son pays pour les travaux de la Conférence (Document 64) qui, selon lui, constituaient une méthode plus efficace pour définir les besoins et fixer les limites budgétaires.

2.10 Le délégué du Kenya estime que le montant de 738,8 millions de francs suisses pourrait servir de base aux délibérations de la Commission, mais étant donné que le PABA est la priorité numéro un pour les pays en développement, il faudrait prévoir une légère augmentation de ce montant.

2.11 Le délégué de l'Algérie fait observer que, selon la proposition du Document DT/26, qui combine des éléments des options 1 et 4 du Document 138, le montant de 738,8 millions de francs suisses comprend déjà non seulement le coût du PABA, mais aussi la réintégration des réductions globales aux termes de l'option 1. Cela laisse environ 6 millions de francs suisses pour parer à toute autre éventualité, y compris une allocation budgétaire additionnelle pour les services linguistiques. La question est donc de savoir comment les décisions des Commissions 4 et 6, qui représentent un coût d'environ 14 millions de francs suisses, pourront être prises en compte.

2.12 Le délégué de Nouvelle-Zélande déclare que la croissance zéro est naturellement un principe séduisant; cependant, la Commission doit se montrer responsable sur le plan financier, comme elle-même a demandé aux autres commissions de l'être. Elle démontrerait le succès de ses travaux en parvenant à un chiffre qui pourrait être accepté par la Conférence. Selon lui, si le plafond était fixé à 750 millions de francs suisses, cela laisserait plus de souplesse pour tout nouveau projet qui pourrait se présenter. Ce chiffre mécontentera probablement toutes les parties concernées, mais cela prouvera en quelque sorte que c'est un chiffre qui est acceptable.

2.13 Le délégué de la Tanzanie estime que les observations du délégué de la Nouvelle-Zélande viennent très à-propos. Il est fort bien de parler de croissance nulle, mais les autres commissions ont fixé des priorités en matière de dépenses. Une méthode réaliste consiste à établir un bon équilibre et à maintenir la souplesse; nul ne sait de quoi l'avenir sera fait. L'orateur n'est pas certain que la Commission doive accepter une augmentation de 1% ou se rallier à la suggestion du délégué de la Nouvelle-Zélande, mais il n'apprécierait pas que la Conférence renvoie à nouveau la question à la Commission.

2.14 Le délégué de l'Uruguay est quelque peu perplexe étant donné qu'à l'origine le chiffre de 738,8 millions de francs suisses a été proposé comme point de départ des discussions, alors qu'actuellement il est mentionné comme plafond. Ce qui l'intéresse davantage c'est de savoir comment les fonds seront utilisés pour permettre la mise en oeuvre des activités prioritaires, et notamment le PABA. A coup sûr, il serait plus raisonnable d'établir un chiffre correspondant à un budget à croissance nulle et ensuite de l'augmenter si nécessaire.

2.15 Le délégué de l'Estonie déclare que sa délégation est favorable à un budget à croissance zéro, mais qu'elle pourrait accepter un plafond d'environ 738,8 millions de francs suisses, qui selon lui, devrait permettre la mise en oeuvre intégrale du PABA.

2.16 Le délégué du Mali indique qu'une légère augmentation serait acceptable, en soulignant que les activités de l'Union ne doivent pas être compromises par des restrictions budgétaires. Il se demande si le plafond proposé permettra de donner suite aux décisions prises par d'autres commissions telles que la Commission 6.

2.17 Le Président fait observer que jusqu'à présent la majorité des délégués a indiqué sa préférence pour un plafond de 738,8 millions de francs suisses, ce qui probablement ne permettra pas la mise en oeuvre de toutes les décisions des autres commissions.

2.18 Le délégué du Maroc déclare que contrairement à ce qu'il a laissé entendre dans certaines de ses déclarations antérieures, il est maintenant favorable à une augmentation minimale du budget de manière à permettre à l'UIT d'atteindre ses objectifs. Sur la base de ses calculs personnels portant sur les diverses activités de l'Union, il arrive à un plafond d'environ 749,8 millions de francs suisses, ce qui correspond à une augmentation de 1,5% et qui est voisin du chiffre proposé par le délégué de la Nouvelle-Zélande. Pour assurer le financement adéquat des activités prioritaires, on pourrait arrondir ce chiffre à un total de 753 millions de francs suisses. Selon lui, une croissance budgétaire se situant entre 1,5% et 2% devrait être acceptable pour les Membres de l'UIT.

2.19 Le délégué du Royaume-Uni déclare qu'il préfère le chiffre de 738,8 millions de francs suisses mais qu'il a des idées bien précises sur la manière dont ces fonds devraient être répartis. Ainsi, il n'est pas favorable à la réintégration de la somme de 22,2 millions de francs suisses correspondant aux réductions de dépenses de personnel du budget provisoire de 1995; en outre, il recommande une réduction de 1,2 million de francs suisses sur les crédits destinés à couvrir l'augmentation du nombre de réunions des commissions d'études et il ne lui paraît pas nécessaire d'affecter une somme de 1,1 million de francs suisses à l'examen du cadre de coordination et de planification des fréquences de l'UIT pour les services par satellite. Ces économies devraient permettre de couvrir les coûts relatifs aux langues additionnelles, qu'il peut approuver. On pourrait également examiner la possibilité de réduire encore d'un million de francs suisses le chiffre de base correspondant aux dépenses globales afin de dégager des ressources additionnelles pour la mise en oeuvre intégrale du PABA. Cette activité doit être prioritaire et des efforts doivent être faits pour que les pays en développement puissent tirer le maximum d'avantages de ce plan, en consacrant un peu plus de ressources à la mise en oeuvre des activités et un peu moins aux dépenses administratives au siège de l'UIT.

2.20 Le délégué des Etats-Unis, se référant aux commentaires des délégués de l'Algérie et du Royaume-Uni, fait observer que la proposition de son Administration (Document DT/26) prévoit la mise en oeuvre du PABA et tient compte également de la somme de 22,2 millions de francs suisses nécessaire à la réintégration des réductions globales. Elle laisse également une certaine marge de manoeuvre, en particulier grâce à la somme supplémentaire de 7 millions de francs suisses que l'on pourra dégager en faisant des réductions globales dans les secteurs, en plus des 5,8 millions de francs suisses qui figurent dans le document en tant que crédits supplémentaires à affectation souple.

2.21 Le délégué de l'Indonésie estime que le plafond de 750 millions de francs suisses suggéré par le délégué de la Nouvelle-Zélande semble être acceptable. Il serait amplement suffisant pour permettre la mise en oeuvre du PABA; toutefois, il conviendrait d'obtenir des directives des Commissions 4 et 6 au sujet de la répartition de ces fonds pour tenir compte des priorités qu'elles ont établies.

2.22 Le Directeur du BDT, répondant à une question du délégué du Cameroun, indique que le montant minimal nécessaire pour mettre en oeuvre le PABA s'élève à 11,325 millions de francs suisses, comme l'indique le Document DT/28(Rév.1). A propos des remarques du délégué du Royaume-Uni, il fait ressortir que la mise en oeuvre du PABA ne se traduirait par aucune augmentation d'effectifs au BDT; en fait, 21 postes du Secteur de l'UIT-D ont été gelés. Un montant de 1,672 million de francs suisses serait nécessaire en 1995 et un montant légèrement supérieur les années suivantes, pour mener à bien les activités des nouvelles Commissions d'études qui, selon lui, ne devraient pas constituer une trop lourde charge financière pour l'Union. Dans les deux autres Secteurs, les activités des Commissions d'études sont bien rodées, alors que dans le cas du BDT, il faut redéployer du personnel pour lancer les travaux des Commissions d'études. De plus, l'orateur craint que les nouvelles Commissions d'études ne pâtissent d'une nouvelle réaffectation de personnel sur le terrain. Actuellement, le Département des activités hors siège ne compte que cinq personnes, l'une d'elles étant chargée de coordonner les activités dans chaque région. Compte tenu des décisions prises par le Conseil à sa session de 1994, le Directeur du BDT souligne que toute nouvelle réduction du budget du BDT compromettrait la mise en oeuvre intégrale du PABA et se traduirait par une réduction du nombre de bourses et de séminaires destinés aux pays en développement. Le Document 58 contient des chiffres détaillés justifiant la demande de crédit de 11,325 millions de francs suisses.

2.23 Le Secrétaire général se félicite de l'approche très constructive adoptée par les délégués pour l'examen du plan financier. La Commission doit désormais déterminer quel est le montant qu'il convient d'ajouter au chiffre de base de 738,8 millions de francs suisses et quelles sont exactement les rubriques qu'il convient d'inscrire dans le budget. Selon lui, ni le chiffre de 779,779 millions de francs suisses que l'on obtient en ajoutant au plafond total du budget pour 1995-1999 la somme nécessaire aux langues additionnelles, ni le chiffre de base de 738,8 millions de francs suisses ne constitue un plafond réaliste. De même, une augmentation de 1% par rapport à ce dernier montant ne suffirait pas à couvrir toutes les activités de l'Union. Une augmentation de 2%, autrement dit, une augmentation de 14 millions de francs suisses par rapport au chiffre de base, ou la somme de 779,779 millions de francs suisses moins 26 millions, serait plus réaliste. Pour parvenir à ce chiffre, il faudrait réaliser des économies sur les éléments les plus coûteux du projet de plan financier. On pourrait par exemple économiser quelques millions de francs suisses sur l'augmentation prévue du nombre de réunions des Commissions d'études; en outre, on pourrait presque réduire de moitié la somme de 22,2 millions de francs suisses prévue pour la réintégration des dépenses de personnel, en procédant à une mise en oeuvre progressive. De plus, étant donné que des coupures ont été faites dans d'autres secteurs, on pourrait réduire le montant de 11,325 millions de francs suisses alloué au Secteur du développement de quelques millions de francs suisses sans compromettre la mise en oeuvre du PABA. Une augmentation de 2% du budget est compatible avec la politique budgétaire actuelle pratiquée dans d'autres organisations des Nations Unies, y compris l'Union postale universelle (UPU) qui lors de son récent congrès à Séoul a adopté un budget similaire. Les besoins de l'UIT ne sont certainement pas inférieurs à ceux des autres organisations et c'est pourquoi il invite instamment la Commission à accepter une augmentation de 2% par rapport au chiffre de base, ce qui correspondrait à un plafond d'environ 753,6 millions de francs suisses. Il conviendra bien entendu d'étudier plus avant de quelle manière et dans quelles activités les réductions seront appliquées mais, selon lui, cette solution contribuerait à assurer le succès de la Conférence.

2.24 Le délégué du Liban dit que l'augmentation de 2% suggérée par le Secrétaire général semble acceptable, mais il se demande si elle suffira à couvrir les coûts du forum de politique générale auquel il attache une grande importance. Il propose que la Commission accepte le plafond indiqué par le Secrétaire général, étant donné que ce plafond est proche de celui qui a été proposé par le délégué de la Nouvelle-Zélande, lequel a été appuyé par les délégués de la Tanzanie et du Maroc.

2.25 Le délégué du Qatar se déclare favorable à la proposition de la Nouvelle-Zélande, qui va dans le sens de l'intérêt général des Membres de l'Union. Une augmentation d'environ 1,5% semble constituer une solution de compromis acceptable.

2.26 Le délégué du Japon estime que le chiffre avancé par le Secrétaire général pour le plafond budgétaire semble plutôt excessif, mais que certains aspects de sa suggestion méritent d'être examinés plus avant. Selon la délégation japonaise, il convient d'accorder une attention particulière à l'augmentation du nombre des réunions des Commissions d'études, à la réintégration des dépenses de personnel et aux crédits nécessaires aux langues additionnelles.

2.27 Le délégué de l'Arabie saoudite estime que la mise en oeuvre du PABA ne doit pas être examinée en dehors du budget, étant donné que l'UIT dispose de ressources limitées et qu'elle a décidé de donner la priorité maximale au plan. La suggestion du Secrétaire général semble raisonnable et devrait permettre la mise en oeuvre du PABA; toutefois, il faut examiner les chiffres de très près avant de prendre une décision.

2.28 Le délégué du Royaume-Uni, se référant aux observations du Directeur du BDT, souligne que sa suggestion signifiait qu'il convenait d'allouer davantage de ressources aux activités qui bénéficieraient directement aux pays en développement et moins de ressources à l'administration de ces activités. On pourrait citer comme exemple le budget de 1994 du Secteur du développement où

l'on a dépensé presque deux fois plus en activités administratives qu'en activités réelles. Il se félicite de la suggestion du Secrétaire général mais considère que l'on pourrait réduire encore le chiffre total de 11 millions de francs suisses, tout en veillant à ce que la somme de 11,325 millions de francs suisses soit bien utilisée pour mettre en oeuvre le PABA, et en ne réintégrant pas les coupures globales de 22,2 millions de francs suisses.

2.29 Le délégué des Pays-Bas estime que la principale question qui se pose est de savoir comment le budget sera utilisé pour mener à bien les activités de l'Union sur la base des priorités établies. Il n'est pas sans intérêt de noter que, en plus des priorités recommandées par les diverses commissions au sujet des tâches nouvelles ou urgentes, il existe d'autres activités qui sont déjà en cours et qui ne sont pas moins importantes. Selon lui, la seule solution consiste à faire des réductions globales même si dans certains cas elles se traduiront inévitablement par une sous-utilisation des crédits, étant donné que l'UIT sera obligée de fixer des priorités en tenant compte des ressources limitées disponibles. Il maintient sa préférence pour le chiffre de base de 738,8 millions de francs suisses, mais il sera en mesure d'approuver un plafond plus élevé se situant à environ 750 millions de francs suisses, étant entendu qu'en temps opportun, un programme détaillé des activités courantes sera communiqué.

2.30 Le délégué de la France déclare que, bien que sa délégation ait à l'origine préconisé un budget à croissance zéro, elle reconnaît que chaque pays Membre devra faire quelques concessions et accepter une légère augmentation. Dans le même ordre d'idée, les différents Secteurs doivent accepter une réduction de leurs crédits budgétaires. Il n'a jamais été question de ne pas assurer la mise en oeuvre intégrale du PABA; cependant, il conviendra de réévaluer l'ensemble des priorités et d'examiner de près l'efficacité de certaines activités de longue date ou traditionnelles. L'orateur serait favorable à une solution allant dans le sens de la suggestion du Secrétaire général et il serait disposé à envisager un plafond d'environ 750 millions de francs suisses. Dans ce contexte, une autre question qu'il conviendra d'examiner plus avant concerne la baisse constante du nombre d'unités contributives à chaque Conférence de plénipotentiaires. Dans l'intérêt de l'Union, il invite instamment tous les Membres à maintenir ou même à augmenter la classe de contribution qu'ils ont choisie de manière à éviter de sérieuses difficultés d'ordre pratique que l'Union pourrait rencontrer dans l'avenir pour faire face à ses dépenses. Si les Membres de l'UIT ne restent pas unis sur ce front, il faudra peut-être changer le mode actuel de contribution, ce qui selon lui serait regrettable.

2.31 Le délégué des Etats-Unis est encouragé par les observations du Secrétaire général sur la possibilité de réaliser d'autres économies dans le projet de plan financier. Il partage la préoccupation du délégué de la France en ce qui concerne la baisse du nombre d'unités contributives. Il est lui aussi désireux que l'UIT ne perde pas financièrement sa place, ce qui compromettrait son rôle prééminent dans le secteur des télécommunications. A cet égard, il souligne le fait que les Membres doivent participer pleinement aux activités de tous les Secteurs, et en particulier de l'UIT-D. Une autre source de préoccupation tout aussi grave concerne la situation actuelle des arriérés. Pour toutes ces raisons, il n'est pas favorable à l'augmentation du plafond budgétaire et maintient que le montant de 738,8 millions de francs suisses est un montant réaliste. Les délégués qui préconisent des plafonds plus élevés n'ont pas réussi jusqu'à présent à présenter des arguments convaincants pour justifier une telle augmentation, alors que la proposition des Etats-Unis (Document DT/26) a été expliquée en détail et a reçu un large appui.

2.32 Le délégué de l'Uruguay approuve la suggestion du Secrétaire général. Cependant, il ressort du Document DT/24 que, dans certains chapitres du budget de 1994, on a enregistré un excédent de dépenses, ce qui oblige à augmenter les crédits pour 1995. D'après ses calculs, dans la limite du chiffre de 738,8 millions de francs suisses, on pourrait trouver environ 12 millions de francs suisses pour financer le coût de nouvelles activités.

2.33 Le délégué de la Suède estime qu'un plafond d'environ 750 millions de francs suisses semble raisonnable mais qu'en revanche, il n'est pas certain de pouvoir convaincre son ministère des finances de la nécessité d'une augmentation supérieure à 2% du budget général. La Suède a récemment mis en place un nouveau système budgétaire qui consiste à fixer un plafond et à répartir ensuite les ressources en fonction des priorités. De plus, au cours de l'année écoulée, l'Administration suédoise a réduit ses effectifs d'environ 25%. Pour ces raisons, il lui est difficile d'accepter l'augmentation suggérée par le Secrétaire général.

2.34 Le délégué de la Tunisie approuve la suggestion du Secrétaire général. Une légère augmentation du budget répondrait au dynamisme actuel de l'Union et à l'élan donné par la Conférence de plénipotentiaires. Parlant en qualité de Directeur élu du BDT, il note avec satisfaction le consensus qui s'est réalisé au sujet de la nécessité de mettre en oeuvre intégralement le PABA. Quelle que soit la décision prise à propos du plafond budgétaire, il tient à donner aux délégués l'assurance qu'aucun effort ne sera épargné pour utiliser au mieux les ressources attribuées au Secteur de l'UIT-D. Il tient en particulier à rassurer les délégués du Royaume-Uni et de la France et à leur confirmer que les ressources humaines et financières adéquates seront déployées afin d'apporter à l'avenir un plus grand appui aux pays en développement.

2.35 Le délégué du Canada aurait préféré une croissance comprise entre 0 et 1% par rapport au plafond de 738,8 millions de francs suisses, mais il est disposé à accepter un montant de 750 ou 753 millions de francs suisses. Il prend note du fait que le PABA peut être intégralement mis en oeuvre moyennant un réaménagement des priorités au sein du BDT, d'où l'extrême importance de la question de l'établissement des priorités.

2.36 Le délégué de la Suisse juge préoccupant le doublement du budget de l'UIT en l'espace de dix ans. La Suisse aurait préféré un scénario à croissance zéro mais, en tant que pays du siège de l'Union, elle est disposée à prendre ses responsabilités et pourrait accepter un plafond de 750 millions de francs suisses. Elle fonde en tout cas de grands espoirs dans l'étude qui doit être présentée au Conseil sur la structure des coûts et de la gestion de l'UIT, la transparence étant le meilleur moyen de modérer la croissance des dépenses.

2.37 Le délégué de l'Allemagne, jugeant trop élevée une croissance de 2%, est prêt à accepter un plafond de 750 millions de francs suisses, soit une croissance de 1,5%, pour autant que le PABA soit intégralement mis en oeuvre dans la limite de ce plafond.

2.38 Le délégué du Sénégal souhaite que la Commission approuve la proposition du Secrétaire général, soit une augmentation de 2%, à condition que le PABA soit réalisé dans son intégralité. Il rappelle qu'au vu du document présenté au Conseil à ce sujet, aucune réduction n'est possible en ce qui concerne les ressources demandées pour l'exécution du Plan. Si le plafond de 738 millions de francs suisses est reproposé, il demandera que soit présenté un document précis et analytique montrant à quelles rubriques des coupes pourraient être opérées pour intégrer dans ce montant le plafond de Nice actualisé, et toutes les nouvelles dépenses: Forum, PABA, langues, dépenses incompressibles de personnel, etc.

2.39 Le Président rappelle le cheminement par lequel la Commission est passée du plafond de 600 millions de francs suisses fixé à Nice au montant de 779,779 millions de francs suisses correspondant au plafond indiqué dans le Document DT/28(Rév.1) majoré du montant correspondant à la décision relative à l'utilisation des langues.

2.40 Le délégué de L'Estonie souhaite que la Commission fixe un plafond global des dépenses, ainsi qu'un plafond d'augmentation de la valeur de l'unité contributive, puis qu'elle établisse des priorités en fonction des résolutions adoptées par la Conférence, à charge pour le Conseil d'appliquer ces trois paramètres lorsqu'il examinera le plan financier qui sera établi par le Secrétaire général.

2.41 Le Président propose un plafond de 750,056 millions de francs suisses, soit une croissance de 1,52%, ce montant étant obtenu en modifiant comme suit certaines rubriques du projet de plan financier: augmentation du volume des réunions des Commissions d'études, 2,3 millions de francs suisses; réintégration des dépenses de personnel supprimées du budget provisoire pour 1995, 7,5 millions de francs suisses; PABA, 4,5 millions de francs suisses; examen du cadre de planification et de coordination des fréquences de l'UIT pour les services par satellite, 0,55 million de francs suisses; utilisation des langues, 3,2 millions de francs suisses; décisions prises par la Commission 6 ayant des incidences financières, 1,165 million de francs suisses, dont 0,59 million de francs suisses au titre de la formation en cours d'emploi. Il pense que cette proposition reflète la majorité des observations faites au cours du débat.

2.42 Le délégué de l'Irlande est prêt à accepter, non sans réticence, la proposition du Président, en faisant remarquer toutefois que le montant proposé au titre de l'utilisation des langues est supérieur à celui proposé par le Secrétaire général.

2.43 La déléguée du Venezuela explique que la situation économique de son pays ne lui permet pas d'accepter le montant de 750 millions de francs suisses proposé par le Président, plafond qui lui semble en tout état de cause extrêmement élevé.

2.44 Le délégué du Pakistan juge trop forte la réduction proposée au titre du PABA. Il préférerait que des réductions soient opérées à d'autres rubriques afin que le montant prévu initialement pour la mise en oeuvre du Plan soit rétabli.

2.45 Le Président croit comprendre que la mise en oeuvre effective du PABA peut se faire moyennant le montant de 4,5 millions de francs suisses proposé.

2.46 Le délégué des Etats-Unis voit dans la proposition du Président la preuve que des économies peuvent être assez facilement identifiées à diverses rubriques. La délégation des Etats-Unis a fait, dans le Document DT/26, des propositions qui vont dans le même sens et demeure convaincue que les activités de base de l'Union, la mise en oeuvre du PABA, la réintégration des dépenses supprimées dans le cadre des coupures globales et les dépenses supplémentaires au titre de l'utilisation des langues peuvent être financées dans la limite d'un plafond de 738,8 millions de francs suisses. Il voudrait en outre savoir si la question des avancements statutaires d'échelon a été examinée aussi par la commission qui s'occupe des questions de personnel. Le Président ne pense pas que ce point ait été examiné par la Commission 6.

2.47 Les délégués de la Lettonie et de la Norvège auraient préféré s'en tenir à une croissance zéro, mais sont disposés à accepter le plafond proposé par le Président.

2.48 Le délégué du Danemark est également prêt à accepter un plafond de 750 millions de francs suisses, mais doute que le PABA puisse être appliqué intégralement avec le nouveau montant proposé à ce titre.

2.49 Le délégué du Mali se demande si les coupes proposées par le Président permettent une mise en oeuvre efficace du PABA et tiennent compte des débats passionnés auxquels certaines questions de personnel ont donné lieu dans d'autres commissions.

2.50 Le Directeur élu du BDT fait remarquer que sur les 19 millions de francs suisses auxquels se monte le budget annuel du BDT (Document 58), 15 millions de francs suisses correspondent aux dépenses afférentes aux compétences techniques internes du Bureau, lesquelles contribuent à la mise en oeuvre du PABA. Réduire le budget de ce dernier, c'est réduire le nombre de mois/homme disponibles, sur le terrain comme au siège. La mise en oeuvre intégrale du Plan, sans que soient compromises les activités de l'ensemble du BDT, nécessiterait au minimum non pas 4,5 mais 5,5 millions de francs suisses.

2.51 Le délégué de l'Ouganda juge la proposition du Secrétaire général raisonnable, mais s'inquiète de la très forte réduction appliquée au PABA et craint qu'elle ne puisse être absorbée dans le budget du BDT; elle le surprend, car elle est proposée au moment même où un grand nombre de délégations demandent l'application intégrale du PABA.

2.52 Le délégué du Sénégal demande au Président de maintenir le montant de 11,3 millions prévu pour le PABA et de chercher des réductions dans d'autres Secteurs. Jugeant la situation très grave alors que le moment est enfin venu de réduire, grâce au PABA, l'écart de développement relevé par la Commission Maitland, il informe la Commission que, si le Président maintient sa proposition, sa délégation se réserve le droit d'intervenir en plénière sur cette question capitale.

2.53 Le délégué de la France félicite le Président pour sa proposition qui lui paraît être un compromis tout à fait remarquable, même s'il reste à procéder entre les différents chapitres à des arbitrages de détail. En ce qui concerne la mise en oeuvre du PABA il estime qu'un malentendu porte sur les chiffres et sur l'interprétation qui leur est donnée: l'idée n'est pas de réduire le montant alloué au Plan, mais de déterminer le montant des crédits additionnels nécessaires à sa mise en oeuvre, sachant que la partie manquante sera financée par des économies réalisées dans d'autres secteurs par le BDT. La réduction proposée pour le PABA ne lui semble pas de fait scandaleuse, comparativement à d'autres secteurs moins épargnés, comme par exemple les réunions des Commissions d'études des Secteurs de la normalisation et des radiocommunications et la formation en cours d'emploi; il suggère à cet égard de revoir le montant que le Secrétaire général a proposé d'allouer aux langues pour fournir un peu d'oxygène à ces deux Secteurs. Enfin, le plafond proposé par le Président constitue pour sa délégation une limite maximale.

2.54 Le Président prend note de cette suggestion.

2.55 Le délégué du Canada, considérant la proposition du Président comme très raisonnable, est disposé à l'appuyer. Il retient de la déclaration du Secrétaire général que le PABA sera intégralement appliqué, moyennant une révision des priorités du Secteur du développement.

2.56 Le délégué du Japon déclare que la proposition du Président est équilibrée et constitue un bon compromis. Il peut appuyer le montant plafond de 750 millions de francs suisses sur lequel un consensus semble se dégager. Concernant le forum de politique générale, il signale l'existence d'un possible malentendu sur le sens du point 9 de la section décide du projet de résolution présenté dans le Document 184: l'expression "réduire au minimum" ne signifie en effet pas que les conséquences seront nulles. La tenue du forum donnera lieu à un certain coût additionnel qui n'est pas encore chiffré, mais l'absence de chiffre ne veut pas dire que ce coût ne sera pas financé sur le budget ordinaire.

2.57 Le délégué de l'Inde appuie, dans un esprit de compromis, la proposition du Président, mais partage l'inquiétude exprimée par le Directeur élu du BDT au sujet des conséquences qu'aura cette réduction sur la mise en oeuvre du PABA. Il demande au Président d'en indiquer clairement l'incidence dans son rapport à la plénière à la séance de laquelle il se réserve le droit d'intervenir.

2.58 Le délégué de l'Arabie saoudite, prenant note des déclarations du Président et du Directeur élu du BDT à propos de la mise en oeuvre intégrale du PABA dans la limite de la nouvelle dotation, signale qu'il est disposé, ce faisant, à approuver un montant de 5,5 millions de francs suisses, mais aussi que, très préoccupé par cette question, il se réserve le droit d'intervenir en plénière s'il n'obtient pas d'assurances suffisantes. Il souhaiterait en outre que lui soient données des assurances au sujet de la décision prise concernant l'utilisation des langues de travail; cette décision ne représentant qu'une augmentation modeste, il demande que le montant initialement arrêté ne soit pas réduit et considère qu'il serait regrettable de rouvrir le débat à ce stade. Enfin, il est d'avis que les réductions nécessaires devraient être réparties équitablement entre les Secteurs.

2.59 Le Président répète qu'il croit sincèrement que le PABA pourra être mis en oeuvre intégralement; en effet, aucune délégation n'a proposé de le retarder ou de ne pas l'appliquer. La question est de déterminer le montant nécessaire à son application.

2.60 Le Secrétaire général, rappelant qu'il a déclaré précédemment que le PABA pourrait être intégralement mis en oeuvre pour un montant inférieur à 11,3 millions de francs suisses, relève que la réduction maintenant proposée est toutefois supérieure à ce qu'il avait envisagé. La discussion doit à son avis porter sur le montant que le budget du BDT pourra ou non absorber; à ce propos il appuie le montant de 5,5 millions de francs suisses auquel le Directeur élu du BDT a estimé le besoin minimum, soit un million de plus que la proposition du Président et demande s'il est possible d'envisager de fixer le plafond à 751 millions de francs suisses pour éviter de compromettre gravement la mise en oeuvre du Plan.

2.61 Le délégué de l'Uruguay fait la déclaration suivante:

"La délégation de l'Uruguay est d'accord avec la proposition du Président en ce qui concerne le montant du plafond, à savoir 750 millions de francs suisses, mais non pas avec la manière dont il est réparti.

D'après le Document DT/28(Rév.1), on utilise pour la répartition des montants disponibles la "Base pour le plafond pour la période 1995-1999, Option 1", présentée par le Secrétaire général dans le Document 138(Add.1). Ce chiffre de 743,733 millions de francs suisses n'a pas été jusqu'ici suffisamment expliqué. Il est supérieur aux 738,813 millions de francs suisses correspondant à la valeur actualisée du plafond fixé à la Conférence de plénipotentiaires de Nice pour la période 1990-1994. Il est également supérieur, de 5,3%, à la valeur actualisée des dépenses effectives pour la période 1990-1994, soit 706,404 millions de francs suisses.

Plusieurs Conférences de plénipotentiaires ont fait ressortir que tous les Membres souhaitent renforcer la participation de l'Union aux activités de développement. Pour cette raison, il est indispensable de maintenir dans sa totalité le Plan d'action de Buenos Aires dans le cadre du budget. Cette position a été ratifiée dans divers documents qui ont été présentés, et notamment le Plan stratégique.

Il est possible de réaliser intégralement le Plan d'action de Buenos Aires dans la limite des dépenses proposée par le Président si, dans les chiffres donnés dans le Document DT/28(Rév.1), au lieu de partir du plafond de l'Option 1, à savoir 743,733 millions de francs suisses, on prend comme base le chiffre d'exécution de la période antérieure, à savoir 706,404 millions de francs suisses. Cela représente une croissance zéro des dépenses ordinaires de l'Union. Ainsi, des sommes resteraient disponibles pour réaliser en totalité le Plan d'action de Buenos Aires, pour couvrir les dépenses additionnelles liées à l'utilisation des langues et la majorité des dépenses additionnelles résultant des décisions des autres Commissions."

2.62 Le délégué des Pays-Bas, rappelant que sa délégation a été parmi les premières à parler d'un montant de 750 millions de francs suisses, signale qu'il n'est pas disposé à accepter un montant supérieur et préfère un chiffre rond. Les priorités étant clairement établies, ce montant constitue une bonne base pour le budget des quatre années à venir. Il peut appuyer la proposition du Président, mais fait observer qu'elle contient des éléments qui méritent d'être approfondis: il considère comme acquis qu'une solution a été apportée dans le plan financier aux insuffisances de recettes résultant de la baisse du financement du PNUD; partageant certes l'inquiétude exprimée par d'autres délégations en ce qui concerne la mise en oeuvre du PABA, il considère, comme le délégué du Royaume-Uni, qu'il doit être possible de trouver des sources de financement additionnelles dans le budget; enfin, rappelant que les coupures globales décidées à Nice se sont traduites par une sous-utilisation des crédits budgétaires approuvés, il fait valoir que, s'il n'est pas question de punir le Secrétariat général pour sa bonne gestion, il n'en faut pas moins ne pas ignorer la latitude dont il dispose lors de l'engagement des crédits, et en conséquence s'en tenir au plafond de 750 millions de francs suisses.

2.63 Le délégué de la Tanzanie déclare que le PABA, revêtant pour sa délégation le rang de priorité maximale, doit être mis en oeuvre intégralement. Faisant remarquer que les activités y relatives ont été chiffrées dans un premier temps à 11,3 millions de francs suisses, pour être maintenant ramenée à 4,5 ou 5,5 millions de francs suisses, il ne comprend par le bien-fondé de la réduction proposée et se réserve donc le droit, en l'absence d'argumentation convaincante, d'intervenir en plénière.

2.64 le Président, rappelant les avis autorisés qui ont été fournis à la Commission, fait observer que cette dernière n'a à examiner que l'incidence financière des décisions de la Conférence et non les priorités des différents Secteurs.

2.65 Le délégué de l'Islande aurait souhaité maintenir les dépenses aussi bas que possible, mais, pour se ranger à l'avis de la majorité, peut accepter un plafond fixé à 750 millions de francs suisses. Favorable lui-aussi à un chiffre rond, il souhaiterait que le million supplémentaire demandé pour la mise en oeuvre du PABA soit pris sur un autre chapitre.

2.66 Le délégué de la Russie aurait préféré une croissance nulle, mais dans un esprit réaliste, accepte le plafond fixé à 750 millions de francs suisses. Pour éviter une discussion difficile en plénière, il suggère que le Président précise dans son rapport que le montant de 5,5 millions de francs suisses alloué au PABA n'en réduira pas la portée, d'autres sources de financement devant être trouvées dans le cadre du budget; ce serait garantir la mise en oeuvre du Plan et rassurer les délégations favorables à son application intégrale. En outre, il n'est pas satisfait de la proposition de revoir le montant alloué aux langues de travail et demande que le montant précédemment arrêté, fruit d'un compromis difficile, soit maintenu; à cette fin, il propose de ne pas prendre en ligne de compte dans le projet de plan financier l'examen du cadre de planification et de coordination des fréquences de l'UIT pour les services par satellite qui relève à son avis des activités normales des Commissions d'études et du GCR en particulier.

2.67 Le délégué de la Guinée est d'avis que la démarche adoptée pour décider des réductions est illogique, car elle porte sur la différence entre le plafond de 750 millions de francs suisses et le montant de départ de 726 millions de francs suisses. Il aurait fallu à son avis reventiler ce dernier montant et examiner les possibilités de réduction à tous les niveaux. En outre, il considère que la Commission a procédé à une évaluation quelque peu hâtive, étant donné qu'elle ne disposait pas du détail des décisions de toutes les commissions; certains chapitres ont pu être ainsi surévalués, de sorte que des possibilités de correction existent peut-être. Concernant la mise en oeuvre du PABA, il craint que la Commission renvoie à la plénière un problème insoluble et fait remarquer que toutes les délégations à la Conférence ont déjà pris connaissance du Document DT/28 où le montant nécessaire était estimé à 11,3 millions de francs suisses. Il appuie en conséquence la demande formulée par le délégué du Sénégal visant à maintenir le montant originel et suggère d'examiner le problème encore en suspens du pourcentage de majoration du coût relatif à l'utilisation des langues. Un examen point par point permettrait de procéder aux réajustements nécessaires pour parvenir au montant de 750 millions de francs suisses, que sa délégation considère comme maximal.

2.68 Le délégué de la Nouvelle-Zélande constate qu'un consensus se dégage en faveur d'un plafond budgétaire de 750 millions de francs suisses. La question est, pour lui, de savoir quelles activités peuvent être comprises à l'intérieur de ce montant. Il a pris note des déclarations selon lesquelles le PABA pourrait être mis en oeuvre moyennant un montant de 4,5 millions de francs suisses, mais ajoute que si le million supplémentaire proposé en garantit l'application intégrale, la plénière doit en être informée. Disposé pour sa part à appuyer l'allocation de ce million supplémentaire, il propose à cette fin de ramener de 7,5 millions de francs suisses à 5,5 millions de francs suisses le montant proposé au chapitre de la réintégration des dépenses de personnel supprimées et d'allouer un million au PABA et l'autre million au chapitre augmentation du volume des réunions des Commissions d'études, le montant ainsi révisé à la baisse devrait quand même permettre au Secrétariat général de redéployer ses ressources dans la recherche d'une plus grande efficacité. Remarquant l'heure avancée, il propose en outre que la Commission approuve le plafond

de 750 millions de francs suisses ainsi que l'allocation de 5,5 millions de francs suisses pour la mise en oeuvre du PABA et que le Président, assisté du Secrétaire général, des Directeurs de Secteur et du Secrétaire de la Commission, procède aux vérifications nécessaires à un bon équilibre du plan financier et à une mise au propre du projet.

2.69 Le délégué de l'Australie accepte le plafond de 750 millions de francs suisses ainsi que l'allocation d'un million supplémentaire à la mise en oeuvre du PABA et souscrit à la procédure proposée par le délégué de la Nouvelle-Zélande.

2.70 Le Président approuve la répartition proposée par le délégué de la Nouvelle-Zélande et informe la Commission qu'il étudiera les autres modifications suggérées par cette délégation. Les chiffres seront soumis à l'attention des Directeurs et des fonctionnaires élus afin qu'un montant définitif puisse être proposé à la séance plénière.

2.71 Le délégué de l'Australie appuie le chiffre global de 750 millions de francs suisses, et celui de 5,5 millions de francs suisses pour le PABA; le délégué de la Pologne approuve lui aussi le montant global malgré sa préférence pour celui de 738,8 millions de francs suisses correspondant à une croissance zéro.

2.72 Le délégué de l'Indonésie appuie le plafond de 750 millions de francs suisses à condition que le budget du PABA de 11,325 millions de francs suisses, tel qu'exposé dans le Document DT/28(Rév.1), soit entièrement exécuté. Il appuie la liste des programmes soumise par l'Inde à la plénière, indépendamment du chiffre définitif retenu pour le Plan d'action. Cette proposition devrait permettre aux délégués de déterminer si le PABA pourra être exécuté de manière efficace et dans les limites du budget approuvé.

2.73 Le délégué du Bangladesh estime que la Conférence devrait considérer le PABA comme absolument prioritaire; fraction minimale du budget global de l'UIT, il devrait être exécuté dans son intégralité et si des réductions sont nécessaires, il conviendrait de les opérer dans d'autres domaines. Il se réserve le droit d'intervenir sur cette question en plénière.

2.74 Le délégué de l'Italie apprécie les efforts qui ont été déployés pour réduire les coûts, mais se déclare préoccupé par trois éléments entachés d'incertitude: le coût du forum, la possibilité de mettre en oeuvre le Plan d'action avec 5,5 millions de francs suisses et le coût de l'utilisation des langues, dont le chiffre est passé de 1,5 à 3,2 millions de francs suisses. Sa délégation préfère s'en tenir au montant de 738,8 millions de francs suisses, estimant trop élevé un budget en croissance de 1,6%.

2.75 Le délégué du Liban souhaiterait lui aussi maintenir le montant de 11,325 millions de francs suisses pour la mise en oeuvre du PABA. La Commission n'a pas conclu ses débats et il serait bon de tenir compte de l'augmentation dont elle décidera pour permettre aux Membres non élus d'assister en tant qu'observateurs aux délibérations du Conseil.

2.76 Le délégué de la Chine déclare que le chiffre de 750 millions de francs suisses ne pose pas de problème pour son pays. Comme plusieurs autres délégués, il se déclare toutefois très inquiet des réductions opérées au titre du PABA et de leurs effets sur la mise en oeuvre du Plan. Il comprend mal comment le montant des dépenses de personnel pourra être réduit. Quant à la question de l'utilisation des langues, il pensait que la Commission était parvenue à un consensus et espère que la proposition de la Russie pourra être prise en considération.

2.77 Le délégué de la Suède fait part des hésitations du ministère des finances de son pays concernant le chiffre de 750 millions de francs suisses; malgré sa préférence pour la croissance zéro à hauteur de 726 millions de francs suisses, il acceptera le chiffre proposé dans un esprit de compromis, ainsi que le chiffre de 5,5 millions de francs suisses pour le PABA.

2.78 Le délégué des Etats-Unis, notant la grande variété des chiffres proposés et le droit de réserve invoqué par plusieurs délégations, se demande où est en fait le consensus. Le Document DT/28(Rév.1) prend comme point de départ un montant de 743,7 millions de francs suisses et non de 738,8 millions de francs suisses, ce qui fait déjà une différence de 5 millions de

francs suisses qui reste à expliquer. Si la Commission parvient à réaliser une économie de quelque 5 millions en passant de 11 à 5,5 millions de francs suisses pour le PABA, elle pourrait trouver 5 millions également en passant de 743 à 738 millions de francs suisses pour le budget global. Il appuie la proposition de la Russie visant à supprimer un montant supplémentaire de 3,5 millions de francs suisses proposé au titre des réunions des Commissions d'études, ce qui débloquerait un montant de 8,5 millions de francs suisses. Il conviendrait aussi de déduire un montant de 4 millions de francs suisses au titre de l'augmentation due aux avancements statutaires, qui n'a pas fait l'objet d'une décision de la Commission 6. Le total de ces deux chiffres est de 12,5 millions de francs suisses qui, déduits de 750 millions, permettent de revenir à 738,8 millions de francs suisses. Si cela peut contribuer au débat, la délégation des Etats-Unis soumettra sa proposition sous la forme d'un projet de résolution.

2.79 Le délégué de la France croit comprendre que le chiffre pour le PABA est de 11,325 millions de francs suisses et que des économies de 6 millions de francs suisses seront réalisées sur d'autres activités du BDT, donnant un chiffre de 5,5 millions qui représente non la mise en oeuvre du Plan d'action, mais son coût additionnel nécessaire compte tenu des économies faites dans d'autres domaines moins prioritaires. Il appuie la position de la Nouvelle-Zélande selon laquelle le budget du PABA passerait de 4,5 à 5,5 millions de francs suisses; pour rester dans la limite des 750 millions de francs suisses, une des sources d'économie possibles serait, mais à son regret, soit le poste de l'utilisation des langues, soit la réintégration des dépenses de personnel qui seraient réduites dans la mesure nécessaire.

2.80 Le Secrétaire général tient à préciser que le montant de 11,3 millions de francs suisses n'est pas entièrement dissocié des activités de l'UIT ou du BDT en particulier. Il avait pour but de permettre au budget du Secteur du développement d'assurer la mise en oeuvre complète du PABA sans nuire aux autres activités du Bureau et sans économies supplémentaires. Dans le cadre du budget global du BDT, avec l'adjonction de 5,5 millions de francs suisses et les ressources restantes du Bureau, le PABA est assuré d'être réalisé à 100%.

2.81 Le délégué de la Thaïlande déclare préférer la croissance zéro à hauteur de 738,8 millions de francs suisses, mais estime acceptable le montant proposé de 750 millions de francs suisses.

2.82 Le délégué de la Suisse note que la différence entre 5,5 et 11 millions de francs suisses peut être couverte sous d'autres postes du Secrétariat et du BDT. Reste le problème de trouver 1 million de francs suisses pour passer de 4,5 à 5,5 millions de francs suisses. Dans la proposition de la Nouvelle-Zélande, le poste de la réintégration des dépenses de personnel est ramené de 7,5 à 5,5 millions de francs suisses, permettant d'affecter un million à la mise en oeuvre du PABA. Il regrette toutefois que les coupes affectent toujours les activités nouvelles parce que le budget tel que présenté ne permet pas de savoir si des économies sont possibles dans les anciennes.

2.83 Le délégué du Royaume-Uni préférerait, comme les délégués des Etats-Unis et de l'Italie, s'en tenir au montant de 738,8 millions de francs suisses. La formule de répartition proposée par la Nouvelle-Zélande lui paraît acceptable, mais il regrette que l'intégralité du montant affecté aux langues additionnelles n'ait pas été retenue et que le chiffre du PABA ait été quelque peu sacrifié en faveur de la réintégration des dépenses de personnel. Il réserve la position de sa délégation sur le montant global, tout en reconnaissant l'utilité de la répartition proposée par la Nouvelle-Zélande.

2.84 Le délégué de l'Arabie saoudite, appuyant la proposition du Secrétaire général relative au chiffre de 750 millions de francs suisses souhaiterait toutefois avoir des éclaircissements sur le montant consacré au développement et sur le chiffre retenu pour la promotion des langues additionnelles. Il demande par ailleurs quelles sont les activités qui seront intégrées au Secteur du développement et si les chiffres tiennent compte de la réintégration des dépenses de personnel et de la présence régionale. Le Président annonce qu'il consultera à ce sujet les Directeurs de Bureau et le Secrétaire général afin d'apporter les précisions demandées.

2.85 Le délégué des Etats-Unis fait valoir que, étant donné le rôle novateur de l'UIT, le dynamisme croissant de l'industrie des télécommunications et l'enthousiasme suscité par le PABA, il existe assurément d'autres moyens de mobiliser des ressources budgétaires supplémentaires, par exemple en tenant de nouvelles expositions TELECOM. Il appuie en outre la position de l'Arabie saoudite et souhaiterait que la proposition du Président fasse l'objet d'un document écrit. Il estime toutefois que le compromis devrait se faire sur le chiffre de 738,8 et non de 750 millions de francs suisses.

2.86 Le délégué du Liban réserve sa position sur cette question en attendant que le Secrétaire général et les Directeurs des trois Secteurs fassent connaître la répartition précise des 750 millions de francs suisses proposés.

2.87 Résumant sa proposition et renvoyant aux grandes lignes de la proposition de la Nouvelle-Zélande, le Président fait savoir qu'il discutera de la répartition du montant global avec le Secrétaire général, le Vice-Secrétaire général et les Directeurs des Secteurs. Il s'efforcera aussi de donner à la plénière, comme l'a demandé le délégué de l'Arabie saoudite, le plus de renseignements possible concernant les incidences de sa proposition et demande à la Commission d'accepter le plafond de 750 millions de francs suisses, avec certaines modifications, notamment le montant de 5,5 au lieu de 4,5 millions de francs suisses pour le PABA. Il rappelle que les délégations peuvent toujours exprimer leurs réserves et revenir sur la question en plénière. A la suite d'une motion d'ordre soulevée par le délégué de la Pologne, il précise que son rapport à la plénière reprendra le Document DT/28(Rév.1) point par point.

2.88 Les délégués des Pays-Bas et du Liban insistent pour que le Président présente aussi les incidences de sa proposition dans son rapport à la plénière.

2.89 Le délégué de l'Ouganda souhaiterait avoir des précisions sur la façon de réaliser 6 millions de francs suisses d'économie au profit du PABA. Cette économie viendra-t-elle du seul BDT ou de l'ensemble des activités de l'UIT? Il préférerait la deuxième solution, mais si la première était adoptée, il souhaiterait que les Secteurs d'activités nouveaux soient épargnés.

2.90 Le Président fait savoir que son rapport à la plénière comprendra une évaluation par le Secrétaire général, les Directeurs et lui-même des incidences du montant proposé de 5,5 millions de francs suisses.

2.91 Le délégué des Etats-Unis souhaiterait qu'il soit précisé dans le rapport à la plénière que le Document DT/26 proposé par les Etats-Unis a été appuyé par un certain nombre de délégations, qu'aucune ne s'y est opposée et que sa délégation se réserve le droit de reprendre la discussion de cette question en plénière.

2.92 Le Président lui donne l'assurance que ces précisions figureront dans le rapport, avec la mention du montant de 726 millions de francs suisses qui a été un des éléments de la précédente discussion.

3 Conclusion des travaux de la Commission 7

3.1 Le Président, constatant l'heure tardive, déclare que la Commission n'est pas à même d'examiner les points restant à son ordre du jour qu'il propose en conséquence de renvoyer à la plénière.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 21 h 10.

Le Secrétaire:
A. TAZI-RIFFI

Le Président:
P. GAGNE



**CONFERENCE DE
PLENIPOTENTIAIRES (PP-94)**

**Document 308-F
8 novembre 1994
Original: anglais**

KYOTO, 19 SEPTEMBRE - 14 OCTOBRE 1994

SEANCE PLENIERE

**PROCES-VERBAL
DE LA
SEIZIEME SEANCE PLENIERE
Lundi 10 octobre 1994 à 9 h 35
Président: M. Y. UTSUMI (Japon)**

Sujets traités	Documents
1 Approbation des procès-verbaux des neuvième, dixième et onzième séances plénières	190, 198, 207
2 Date d'entrée en fonctions du Vice-Secrétaire général élu, du Directeur élu du Bureau des radiocommunications, du Directeur élu du Bureau de développement des télécommunications et des membres élus du Comité du Règlement des radiocommunications	-
3 Note du Président du groupe de travail PL/A	201
4 Deuxième série de textes soumise par la Commission de rédaction en première lecture (B.2)	180
5 Troisième série de textes soumise par la Commission de rédaction en première lecture (B.3)	195
6 Première série de textes soumise par la Commission de rédaction en seconde lecture (R.1)	181
7 Utilisation des langues de travail (suite)	237, DT/21(Rév.1)

1 Approbation des procès-verbaux des neuvième, dixième et onzième séances plénières (Documents 190, 198, 207)

1.1 Le procès-verbal de la neuvième séance plénière (Document 190) est approuvé.

1.2 Le procès-verbal de la dixième séance plénière (Document 198) est approuvé moyennant les corrections à apporter au paragraphe 7.5 que les délégués des Etats-Unis et de la Pologne soumettront par écrit au secrétariat.

1.3 Le procès-verbal de la onzième séance plénière (Document 207) est approuvé.

2 Date d'entrée en fonctions du Vice-Secrétaire général élu, du Directeur élu du Bureau des radiocommunications, du Directeur élu du Bureau de développement des télécommunications et des membres élus du Comité du Règlement des radiocommunications

2.1 Le Président dit qu'après avoir consulté les fonctionnaires sortants et les nouveaux élus, il peut proposer comme date d'entrée en fonctions le 1er janvier 1995.

2.2 Il en est ainsi décidé.

3 Note du Président du groupe de travail PL/A (Document 201)

3.1 Le Président du groupe de travail PL/A, après avoir remercié les dix-sept délégations qui ont participé aux discussions du groupe de travail, attire l'attention sur le résumé de ses conclusions qui sont énoncées dans le Document 201 et ses annexes.

3.2 Le Président dit que les divers décisions, recommandations, résolutions et voeux concernés ont été examinés très minutieusement et il demande aux participants à la séance plénière d'approuver les conclusions du groupe de travail. Il les invite ensuite à examiner l'Annexe 1 du document qui présente les conclusions sous forme de tableau.

3.3 L'Annexe 1, comprenant les points 1 à 18, est approuvée.

3.4 Le Président invite les participants à examiner les projets de résolutions et le projet de recommandation de l'Annexe 2 un par un, en faisant observer que la numérotation entre crochets sera modifiée si besoin est et que les crochets seront supprimés lorsque la Conférence aura terminé ses travaux.

3.5 Les projets de Résolutions [SG/A4], [SG/A5], [SG/A7], [SG/A8], [SG/A19], [SG/A27], [SG/A30] et [SG/A35] et le projet de Recommandation [SG/A37] sont approuvés.

3.6 Le Président dit que le projet de résolution figurant sous "Résolution 11" doit être renuméroté, ce que fera la Commission de rédaction.

3.7 Le Président du groupe de travail PL/A dit que le notant a) et b) de cette résolution a été remanié par le groupe de travail. De plus, deux mots ont été omis du point 2 sous **décide** qui devrait se lire "... pour utiliser au mieux, pendant ces conférences, le temps et les ressources disponibles".

3.8 Moyennant ces modifications, le projet de Résolution est approuvé.

3.9 Le Président, après avoir indiqué que les textes seront transmis à la Commission de rédaction pour mise au point définitive, remercie le groupe de travail et son Président de leur excellent travail.

4 Deuxième série de textes soumise par la Commission de rédaction en première lecture (B.2) (Document 180)

Résolution COM6/3 - Recrutement du personnel de l'UIT et des experts pour les missions d'assistance technique

- 4.1 Le Président de la Commission 8 indique qu'une petite modification de rédaction sera apportée au texte français avant que le document soit soumis en seconde lecture.
- 4.2 Le délégué du Japon, se référant au paragraphe 3 sous charge le **Secrétaire général**, estime qu'il s'agit d'une création de postes dont les incidences financières n'ont pas encore été étudiées par la Commission 7. Il demande donc que le texte soit mis entre crochets.
- 4.3 Le Secrétaire général explique qu'il n'y a pas nécessairement d'incidences financières; le recrutement en question n'entraîne pas de création d'emplois et se fera dans les limites actuelles moyennant une organisation légèrement différente du budget.
- 4.4 Le Président déclare que bien que cela ne soit pas absolument nécessaire, le texte sera mis entre crochets.
- 4.5 La Résolution COM6/3 est approuvée sous réserve de cette modification.

Résolution COM6/4 - Questions relatives aux rémunérations

- 4.6 Le Président de la Commission 8 indique que le texte comporte quelques erreurs dactylographiques qui seront corrigées.
- 4.7 Le délégué de l'Espagne demande que dans la version espagnole, le mot "invites" dans la partie figurant sous invite le Conseil soit rendue par "encarga".
- 4.8 Moyennant cette modification, la Résolution COM6/4 est approuvée.

Résolution COM6/5 - Gestion et développement des ressources humaines

- 4.9 Le délégué des Etats-Unis suggère, en raison des contraintes budgétaires, de modifier comme suit le texte figurant sous charge le Conseil "... qui doivent représenter au plus 1% de la part du budget ...".
- 4.10 Le Président considère que le Président de la Commission 7 devrait prendre note de la proposition des Etats-Unis et la faire examiner par sa Commission plutôt que par la séance plénière.
- 4.11 Le Président de la Commission 6 fait observer que la Commission 6, consciente de la situation financière, a proposé que l'augmentation de 1 à 3% soit progressive et qu'elle a approuvé le texte dont est saisie la séance plénière.
- 4.12 Le délégué du Liban considère que le texte, qui concerne une question de principe de grande importance pour les pays en développement, doit être adopté en l'état.
- 4.13 Le délégué du Japon exprime les mêmes préoccupations que le délégué des Etats-Unis. Une somme d'environ 2 millions de francs suisses est en jeu et la question devrait donc être examinée par la Commission 7 avant que la résolution soit finalement approuvée. Il propose de mettre entre crochets le paragraphe commençant par charge le Conseil.
- 4.14 Le délégué de la Russie se fait l'écho des préoccupations exprimées par les précédents orateurs et note que la résolution concerne la formation du personnel de l'Union et non pas celle des spécialistes des pays en développement. Etant donné qu'actuellement l'UIT consacre 0,5% de son budget à la formation de son personnel, il est proposé d'augmenter les crédits affectés à la formation de 600%. Lui aussi considère que la Commission 7 devrait étudier les incidences financières et propose que la partie du texte se référant à des pourcentages soit mise entre crochets.

4.15 Le délégué de la Nouvelle-Zélande estime qu'il est important, dans le cadre du développement de l'Union, d'assurer la formation du personnel afin que celui-ci dispose des compétences appropriées. Le Secrétaire général devra mettre en oeuvre cette disposition dans la limite des ressources qui ont été attribuées et non pas avec des ressources supplémentaires et il faudrait peut-être que la Commission 7 étudie le libellé de ce paragraphe afin de bien préciser les intentions.

4.16 Le Président de la Commission 6 pense que les pourcentages suscitent un malentendu. Le montant inscrit au budget de la formation professionnelle en cours d'emploi pour 1995 est de 1,2%.

4.17 Pour le délégué du Liban, il semble qu'il y ait des divergences entre les pourcentages cités par les délégations et il demande que la Commission 7 soit invitée à réexaminer la question.

4.18 Le Président suggère de mettre entre crochets les paragraphes commençant par **charge le Conseil et demande au Conseil**.

4.19 Dans ces conditions, la Résolution COM6/5 est approuvée.

4.20 La seconde série de textes soumise par la Commission de rédaction (B.2) est approuvée dans son ensemble en première lecture, telle que modifiée.

5 Troisième série de textes soumise par la Commission de rédaction en première lecture (B.3) (Document 195)

Article 9 (CS) - Principes relatifs aux élections et questions connexes

5.1 Le délégué du Royaume-Uni réitère la préoccupation qu'il a exprimée à la dixième séance plénière, à savoir que les amendements de la Constitution et de la Convention ne devraient être examinés qu'en seconde lecture une fois que la séance plénière aura pu se faire une idée précise de toutes les modifications nécessaires. Se référant spécifiquement au texte examiné, il confirme que les amendements proposés pour l'article 9 de la Constitution ne lui posent aucun problème.

5.2 Le délégué du Maroc, après avoir fait observer que l'article 52 de la Constitution dispose que la Constitution et la Convention doivent être ratifiées simultanément sous la forme d'un seul instrument, demande au Secrétaire général de préciser la situation juridique en ce qui concerne la ratification de l'un de ces instruments ou des deux à la fois, après modification - ou la non-ratification, selon le cas - par la présente Conférence.

5.3 Le Président répond que le Secrétaire général étudiera la question et que les précisions nécessaires seront données en temps opportun.

5.4 Les MOD 62 et 63 sont approuvés.

Article 28 (CS) - Finances de l'Union

5.5 Le MOD 163 est approuvé.

5.6 Le délégué de la Russie, se référant au MOD 167, rappelle les doutes exprimés par sa délégation à la Commission 5 au sujet des incidences financières des amendements relatifs aux dépenses afférentes aux conférences régionales de développement des télécommunications. Il est disposé à suivre la majorité, mais il n'en continue pas moins à penser qu'il serait préférable de laisser le numéro 167 de la Constitution en l'état.

5.7 Le délégué des Etats-Unis et le délégué des Pays-Bas appuient ce point de vue, le dernier ajoutant que la Constitution et la Convention de Genève ne devraient pas être modifiées, sauf si d'importantes questions de principe l'exigent.

5.8 Le délégué du Maroc considère que les délégations devraient s'abstenir d'utiliser l'argument selon lequel il faut éviter de modifier la Constitution comme prétexte pour rejeter les amendements. Il faut examiner cette question dans un cadre général, et non pas à propos de chacune des dispositions.

5.9 Le délégué de la Syrie fait observer que les dépenses relatives aux conférences régionales de développement constituent une question nouvelle pour laquelle il n'existe jusqu'à présent aucune pratique établie. Il n'aurait aucune difficulté à approuver le MOD 167 si la majorité des délégations y est favorable.

5.10 Le délégué de la Nouvelle-Zélande dit qu'il n'est pas favorable à cette modification qui se traduirait par une souplesse moindre. De plus, ni la Constitution ni la Convention ne semblent contenir de dispositions qui s'appliquent spécifiquement aux conférences mondiales de développement des télécommunications, de sorte qu'on ne voit pas clairement quelles sont les dispositions auxquelles se réfère le MOD 167.

5.11 Les délégués du Bénin et du Pakistan approuvent les observations du délégué du Maroc et appuient le MOD 167.

5.12 Le délégué du Sénégal souhaiterait entendre les observations du Conseiller juridique sur les incidences juridiques de l'amendement proposé.

5.13 Le Président de la Commission 5, répondant, à l'invitation du Président, à la question du délégué du Sénégal, indique qu'à l'exception de la réserve de la Russie au sujet des incidences financières, l'amendement proposé n'a soulevé aucune objection à la Commission 5.

5.14 Le Secrétaire général confirme que la question a été examinée de manière approfondie par la Commission 5 avec la participation du Conseiller juridique.

5.15 Le Conseiller juridique, prenant la parole à l'invitation du Président, déclare qu'avec ou sans la phrase supplémentaire ajoutée au numéro 167 de la Constitution, le résultat serait le même. La Constitution et la Convention ne contiennent aucune disposition particulière relative aux conférences mondiales de développement qui sont déjà considérées dans le numéro 157 de la Constitution comme s'inscrivant dans les dépenses des "Secteurs de l'Union", les coûts associés étant couverts par le budget. Selon lui, il n'est donc pas nécessaire de modifier le texte du numéro 167.

5.16 Ayant demandé aux délégations de lever la main, le Président note que la majorité d'entre elles n'approuve pas le MOD 167. En conséquence, le numéro 167 de la Constitution restera en l'état.

Article 33 (CV) - Finances

5.17 Le Président de la Commission 8 dit que les seules modifications de l'article 33 sont d'ordre rédactionnel telles que la renumérotation des paragraphes et l'alignement des textes dans les trois langues.

5.18 L'article 33 (CV), tel que modifié, est approuvé.

Décision COM7/1 - Procédure de choix des classes de contribution

5.19 Approuvée, les crochets des paragraphes 1 et 4 étant maintenus.

Résolution COM7/4 - Règlement des arriérés et des comptes spéciaux d'arriérés

5.20 Approuvée.

Résolution COM7/5 - Comptes spéciaux d'arriérés et comptes d'intérêt

5.21 Approuvée.

5.22 La troisième série de textes soumise par la Commission de rédaction (B.3) est approuvée dans son ensemble en première lecture, telle que modifiée.

6 Première série de textes soumise par la Commission de rédaction en seconde lecture (R.1) (Document 181)

Résolution COM6/1 - Assainissement du Fonds de pensions de la Caisse d'assurance du personnel de l'UIT

6.1 Le Président de la Commission 8 rappelle que la résolution a été approuvée entre crochets en première lecture, en attendant le règlement d'un point soulevé par le délégué du Sénégal. A la suite de consultations entre les parties intéressées, le paragraphe commençant par **considérant** a été modifié.

6.2 La Résolution COM6/1 est approuvée.

Résolution COM6/2 - Rémunération et frais de représentation des fonctionnaires élus

6.3 Approuvée.

Résolution COM7/1 - Approbation des comptes de l'Union pour les années 1989 à 1993

6.4 Le Président de la Commission 8 dit qu'il convient de supprimer le mot "premier" à la troisième ligne du **considérant b)** et d'insérer le numéro de document "186" à la troisième ligne.

6.5 Moyennant ces modifications, la Résolution COM7/1 est approuvée.

Résolution COM7/2 - Vérification des comptes de l'Union

6.6 Approuvée.

Résolution COM7/3 - Aide apportée par le Gouvernement de la Confédération suisse dans le domaine des Finances de l'Union

6.7 Approuvée.

6.8 La première série de textes soumise par la Commission de rédaction est approuvée dans son ensemble en première lecture, telle que modifiée.

7 Utilisation des langues de travail (suite) (Documents 237; DT/21(Rév.1))

7.1 Le Président dit qu'à la quinzième séance plénière l'utilisation des langues a été longuement examinée sur la base de propositions présentées par les pays de langue arabe et des renseignements fournis par le Secrétaire général. La séance plénière a été d'accord pour demander qu'une étude soit faite avant la prochaine Conférence de plénipotentiaires. Afin de rédiger un projet de résolution à cette fin, on a constitué un Groupe ad hoc. De plus, plusieurs délégations ont souligné la nécessité de rechercher une solution du problème à court terme et cet aspect de la question fait également partie du mandat du Groupe ad hoc. Le Président propose de commencer par l'examen du projet de résolution sur la future étude puis de passer à la solution dite "à court terme".

7.2 Le Président du Groupe ad hoc explique les résultats des travaux du Groupe ad hoc consignés dans le Document 237. Le Groupe a tenu deux séances et, conformément à son mandat, a examiné des propositions visant à améliorer l'utilisation des langues à l'Union. Compte tenu des limites de son mandat, il n'a donné aucune directive quant aux crédits nécessaires. L'orateur présente le projet de résolution relative à la future étude reproduit à l'Annexe 2.

7.3 Le Président invite les délégués à examiner tout d'abord le projet de résolution reproduit dans l'Annexe 2 du document.

Projet de Résolution [...] - Etude sur l'utilisation des langues à l'UIT

7.4 Le délégué de l'Arabie saoudite, soulignant l'importance de la question, estime que l'étude de l'utilisation des langues à l'Union ne devrait pas être dissociée de la solution à court terme proposée dans le projet de résolution reproduit à l'Annexe 1 du Document 237. En ce qui concerne le **considérant a)**, il propose d'ajouter "ainsi que de promouvoir et d'offrir l'assistance technique aux pays en développement dans le domaine des télécommunications" à la fin de ce paragraphe, de manière à reprendre le numéro 3 a) de la Constitution de Nice et de souligner la relation qui existe entre l'utilisation des langues et l'aide au développement.

7.5 Il en est ainsi décidé.

7.6 Le Secrétaire général, répondant à une question du délégué de l'Allemagne, indique qu'à condition que l'étude reste relativement limitée, son coût pourrait être absorbé par le budget ordinaire. Si une étude plus détaillée était nécessaire, la Conférence de plénipotentiaires devrait prévoir des ressources additionnelles à cette fin.

7.7 Le délégué de l'Arabie saoudite, appuyé par les délégués de la Syrie, de l'Egypte, du Liban et de la Jordanie, propose de modifier comme suit le paragraphe commençant par **reconnaissant**: "la nécessité d'adopter une politique générale efficace et équilibrée en matière d'utilisation des langues à l'Union".

7.8 Il en est ainsi décidé.

7.9 Le projet de résolution est approuvé dans son ensemble, tel que modifié, sous réserve des modifications de forme qu'apportera la Commission 8.

7.10 Le Président invite les délégués à examiner le projet de résolution figurant à l'Annexe 1.

Projet de résolution [...] - Limites provisoires à l'utilisation des langues officielles et des langues de travail de l'Union

7.11 Le Président du Groupe ad hoc présente le projet de résolution figurant dans l'Annexe 1 du Document 237. Après avoir attiré l'attention sur un certain nombre de modifications de forme à apporter au texte, il fait observer que la liste des exceptions figurant dans les premier, deuxième et troisième alinéas en retrait du point 1 sous **décide** diffèrent très sensiblement de ceux qui figuraient dans la Résolution 59 de Nice.

7.12 Le Secrétaire général, présentant le Document DT/21(Rév.1) sur les incidences financières du Document 237, rappelle que le mandat du Groupe ad hoc ne portait pas sur l'examen de ces incidences. Les chiffres indiqués dans le document établi par le Secrétariat ne sont qu'approximatifs, faute de temps suffisant pour les calculer et l'augmentation annuelle estimative pour l'arabe, le chinois et le russe - calculée à 8,47 millions de francs suisses par an - devra être examinée de très près lors de l'établissement du budget pour les quatre ou cinq prochaines années.

7.13 Le délégué de la Syrie appuie le point de vue exprimé précédemment par le délégué de l'Arabie saoudite selon lequel les deux projets de résolutions du Document 237 sont complémentaires. S'agissant de l'aspect financier, la décision relative à l'utilisation des langues sera soumise aux limites des dépenses fixées par la Conférence de plénipotentiaires. Toutefois, à son avis, les estimations données à l'Annexe B du Document DT/21(Rév.1) comportent des lacunes considérables.

7.14 Le délégué de la Russie considère que les chiffres indiqués dans l'Annexe B du Document DT/21(Rév.1) sont excessifs: ainsi, le calcul du nombre de pages et le coût par page de traduction ne tiennent pas compte du fait qu'environ la moitié des Recommandations ont déjà été traduites. Il peut approuver le projet de résolution de l'Annexe 1 à condition qu'un plafond de dépenses soit fixé.

7.15 Le délégué du Luxembourg estime qu'il serait préférable que la Commission 7 examine les incidences financières du projet de résolution avant que la séance plénière prenne une décision finale sur les mesures à court terme concernant l'utilisation des langues officielles et des langues de travail de l'Union.

7.16 Le délégué du Royaume-Uni rappelle les longues délibérations de la Commission 7 concernant les autres questions liées aux finances de l'Union, en particulier l'importance d'assurer la mise en oeuvre du Plan d'action de Buenos Aires (PABA). En conséquence, il appuie la proposition de renvoyer la question à la Commission 7 afin d'établir clairement les limites financières dans lesquelles l'Union devra inscrire ses activités.

7.17 Le délégué des Pays-Bas estime que pour examiner le plafond budgétaire relatif à la prochaine période budgétaire, il faut tenir compte des ressources disponibles et des incidences financières des décisions de la Conférence de plénipotentiaires qui ne manqueront pas d'influer sur le choix des priorités. Sa délégation réserve sa position sur ce point, car elle estime qu'il faut mettre davantage l'accent sur d'autres priorités telles que la mise en oeuvre du PABA.

7.18 Le délégué de la Suède souscrit aux points de vue exprimés par les deux orateurs précédents, en soulignant la nécessité d'équilibrer les dépenses entre les différentes priorités des activités de l'Union.

7.19 Le délégué de la Suisse, souscrivant aux points de vue exprimés par les délégués des Pays-Bas et de la Suède, demande que les incidences financières du projet de résolution soient examinées par la Commission 7 avant qu'une décision soit prise.

7.20 Après avoir invité les délégations à lever la main, le Président constate que plusieurs délégations appuient la motion du délégué de la Suisse tendant à ajourner la discussion en séance plénière en attendant que les aspects financiers de la question soient examinés par la Commission 7.

7.21 Le délégué de l'Arabie saoudite, prenant la parole sur un point d'ordre, déclare avoir compris qu'une décision de principe a été prise à la précédente séance plénière et qu'à la présente séance, il ne s'agit que d'examiner les modalités d'application. Compte tenu de l'importance de la question, il propose de poursuivre le débat à la présente séance.

7.22 Ayant à nouveau invité les délégations à lever la main, le Président constate qu'environ 44 délégués sont favorables au renvoi de la question à la Commission 7 et qu'environ 24 s'opposent à cette motion. Il suggère donc, conformément à l'opinion de la majorité, de renvoyer la question à la Commission 7 avant de reprendre les délibérations en séance plénière.

7.23 Le délégué de l'Arabie saoudite dit que dans le passé la séance plénière n'a jamais subordonné ses propres décisions de principe aux conclusions d'une commission. Faisant observer que la Commission 7 n'a aucune autorité juridique sur la séance plénière, il insiste pour que l'examen de la question se poursuive à la présente séance en vue de parvenir à une décision.

7.24 Le délégué de la Syrie fait observer qu'habituellement les décisions sont prises par la séance plénière et qu'ensuite leurs incidences financières sont examinées par la Commission des finances. Tout se passe actuellement comme si la décision de principe de la séance plénière doit être influencée par les conclusions de la Commission 7.

7.25 Le Président indique que sa suggestion de renvoyer la question à la Commission 7 avant de reprendre les délibérations en séance plénière a été motivée par le fait qu'environ 44 délégations sont favorables à cette solution contre environ 24 qui y sont opposées.

7.26 Le délégué de la Tunisie approuve sans réserve la position selon laquelle le projet de résolution doit être approuvé avant d'être communiqué à la Commission 7.

7.27 Le délégué de la Russie, prenant la parole sur un point d'ordre, déclare que compte tenu de la position de la majorité, il ne s'oppose pas au renvoi de la question à la Commission 7. Toutefois, il est clair que la décision de principe appartient à la séance plénière et il demande qu'on lui confirme qu'à la Commission 7, les délibérations se limiteront aux aspects financiers, à savoir, les crédits à attribuer aux trois langues en question.

7.28. Le Président confirme qu'à la Commission 7 les débats seront limités aux incidences financières du projet de résolution.

7.29 Le délégué de l'Arabie saoudite répète que, pour sa délégation, la décision de principe a été prise à la séance plénière précédente.

7.30 Soixante délégations ayant levé la main pour indiquer qu'elles appuient la suggestion du Président et 24 délégations environ ayant indiqué qu'elles s'y opposent, il est décidé de suspendre le débat sur le projet de résolution en attendant que la Commission 7 examine les incidences financières.

La séance est levée à 12 h 30.

Le Secrétaire général:
Pekka TARJANNE

Le Président:
Y. UTSUMI



**CONFERENCE DE
PLENIPOTENTIAIRES (PP-94)**

Document 309-F
9 novembre 1994
Original: anglais

KYOTO, 19 SEPTEMBRE - 14 OCTOBRE 1994

SEANCE PLENIERE

PROCES-VERBAL
DE LA
DIX-SEPTIEME SEANCE PLENIERE
Mardi 11 octobre 1994 à 9 h 35
Président: M. Y. UTSUMI (Japon)

Sujets traités	Documents
1 Approbation des procès-verbaux des douzième, treizième et quatorzième séances plénières	238, 239, 240
2 Cérémonie de prestation de serment	-
3 Rapport de la Commission 2 à la séance plénière	229 + Corr. 1
4 Rapport du Président de la Commission 4 à la séance plénière	258
5 Rapport verbal du Président de la Commission 5	-
6 Rapport du Président de la Commission 6 à la séance plénière	247
7 Rapport verbal du Président de la Commission 7	-
8 Questions renvoyées à la séance plénière par les Commissions 5 et 7	268
9 Futures conférences de l'Union	38, 53, 212
10 Quatrième série de textes soumise par la Commission de rédaction en première lecture (B.4)	262
11 Cinquième série de textes soumise par la Commission de rédaction en première lecture (B.5)	263

1 Approbation des procès-verbaux des douzième, treizième et quatorzième séances plénières (Documents 238, 239, 240)

- 1.1 Le procès-verbal de la douzième séance plénière (Document 238) est approuvé.
- 1.2 Les délégués du Japon et de la République islamique d'Iran indiquent qu'ils communiqueront par écrit les corrections à apporter à leurs déclarations reproduites au paragraphe 4.6 du Document 239 et au paragraphe 2.10 du Document 240.
- 1.3 Moyennant ces corrections, les procès-verbaux des treizième et quatorzième séances plénières (Documents 239 et 240) sont approuvés.

2 Cérémonie de prestation de serment

2.1 Le Président appelle l'attention sur l'article I.10 des Statut et Règlement du personnel applicables aux fonctionnaires élus aux termes duquel un fonctionnaire élu qui n'est pas déjà fonctionnaire de l'Union doit prêter serment devant l'instance par laquelle il a été élu. Dans le cas présent, cette disposition s'applique au Vice-Secrétaire général élu, au Directeur élu du Bureau des radiocommunications (BR) et au Directeur élu du Bureau du développement des télécommunications (BDT).

2.2 Le Vice-Secrétaire général élu prononce la déclaration ci-après:

"Moi, Henry Chasia, prends l'engagement solennel d'exercer en toute loyauté, discrétion et conscience, les fonctions qui m'ont été confiées en qualité de fonctionnaire de l'Union internationale des télécommunications, de m'acquitter de ces fonctions et de régler ma conduite en ayant exclusivement en vue les intérêts de l'Union, sans solliciter ni accepter d'instructions ou d'appui d'aucun gouvernement ou autre autorité extérieure à l'Union, en ce qui concerne l'accomplissement de mes devoirs."

(Applaudissements)

2.3 Le Président remet au Vice-Secrétaire général sa lettre de nomination.

2.4 Le Directeur élu du BR prononce la déclaration ci-après:

"Moi, Robert Jones, fais la promesse solennelle d'exercer en toute loyauté, discrétion et conscience, les fonctions qui m'ont été confiées en qualité de fonctionnaire de l'Union internationale des télécommunications, de m'acquitter de ces fonctions et de régler ma conduite en ayant exclusivement en vue les intérêts de l'Union, sans solliciter ni accepter d'instructions ou d'appui d'aucun gouvernement ou autre autorité extérieure à l'Union, en ce qui concerne l'accomplissement de mes devoirs."

(Applaudissements)

2.5 Le Président remet au Directeur élu du BR sa lettre de nomination.

2.6 Le Directeur élu du BDT prononce la déclaration ci-après:

"Moi, Ahmed Laouyane, fais la promesse solennelle d'exercer en toute loyauté, discrétion et conscience, les fonctions qui m'ont été confiées en qualité de fonctionnaire de l'Union internationale des télécommunications, de m'acquitter de ces fonctions et de régler ma conduite en ayant exclusivement en vue les intérêts de l'Union, sans solliciter ni accepter d'instructions ou d'appui d'aucun gouvernement ou autre autorité extérieure à l'Union, en ce qui concerne l'accomplissement de mes devoirs."

(Applaudissements)

2.7 Le Président remet au Directeur élu du BDT sa lettre de nomination.

2.8 Il remet ensuite des lettres de nomination au Secrétaire général et au Directeur du TSB qui ont prêté serment lorsqu'ils ont été élus pour la première fois à leurs postes respectifs.

3 Rapport de la Commission 2 à la séance plénière (Document 229 et Corrigendum 1)

3.1 Le Président de la Commission 2 présente le rapport figurant dans le Document 229 et son corrigendum. Il confirme le transfert de pouvoirs du Liechtenstein à la Suisse et du Turkménistan au Bélarus. En outre, le Groupe de travail de la Commission a approuvé le transfert de pouvoirs de Belize au Guyana, d'El Salvador aux Etats-Unis, de la Géorgie à la Bulgarie, de la Lituanie au Danemark et du Tadjikistan à l'Ouzbékistan. Il attire l'attention sur les conclusions de la Commission reproduites dans l'annexe du Document 229 et sur sa recommandation selon laquelle la séance plénière devrait autoriser le Président et le Vice-Président de la Commission 2 à vérifier les pouvoirs reçus après la date du rapport et de présenter leurs conclusions à la séance plénière.

3.2 Le rapport de la Commission 2 (Document 229 et Corrigendum 1) est approuvé et le Président et le Vice-Président de la Commission sont autorisés à vérifier tout pouvoir reçu après le 7 octobre 1994.

4 Rapport du Président de la Commission 4 à la séance plénière (Document 258)

4.1 Le Président de la Commission 4 déclare que pendant les seize séances qu'elle a tenues, la Commission a élaboré le plan stratégique et examiné des propositions qui ont abouti aux résolutions dont la liste est donnée à la page 2 de son rapport (Document 258). Elle a constitué un certain nombre de groupes de travail ad hoc ou de groupes de rédaction informels chargés de traiter de problèmes spécifiques; il remercie tous ceux qui ont participé aux travaux de ces groupes. Il présente ses excuses au délégué de la Suède qui n'a pas eu la possibilité d'expliquer sa position après qu'une décision a été prise. Cinq résolutions - les quatre énumérées au paragraphe 7 du rapport et une résolution sur le Comité consultatif pour le développement des télécommunications - ont été examinées par la Commission sans qu'une décision ait pu être prise, faute de temps. Depuis la conclusion des travaux de la Commission 4, le Président a eu d'autres entretiens avec les délégués intéressés et il soumettra les résolutions en question directement à la séance plénière.

4.2 Le Président remercie le Président de la Commission 4 des efforts qu'il n'a cessé de déployer pour assurer la coordination.

4.3 Le délégué de la Suède, après avoir remercié le Président de la Commission 4 des excuses qu'il lui a présentées, exprime l'espoir qu'il aura la possibilité de soulever la question en séance plénière.

4.4 La Conférence prend note du rapport du Président de la Commission 4 (Document 258).

5 Rapport verbal du Président de la Commission 5

5.1 Le Président de la Commission 5 dit que les conclusions du groupe informel chargé d'étudier le statut d'observateur aux sessions du Conseil octroyé aux Membres de l'Union qui ne font pas partie du Conseil ont fait l'objet de nombreuses délibérations. Un deuxième groupe informel a été chargé de réconcilier les points de vue divergents et, par la suite, la grande majorité des participants à la Commission 5 a accepté la résolution établie sur cette question, trois délégations se réservant le droit de revenir sur ce point en plénière. On n'a guère constaté d'accord au sujet du droit de ces observateurs à prendre la parole lors des séances. A la suite d'un long débat sur la question du statut d'observateur à accorder aux "membres" dans le cadre des Conférences de plénipotentiaires, les propositions du Groupe de travail 4/1 qui figurent dans le Document 142 ont été approuvées en l'état. A sa dernière séance, la Commission 5 a décidé de transmettre à la séance plénière le texte

entre crochets d'un projet de résolution relative à la poursuite des travaux concernant le Règlement intérieur des conférences et réunions de l'UIT. Elle a également approuvé un projet de résolution concernant l'application provisoire des instruments fondamentaux de l'Union par les Membres qui n'ont pas encore ratifié ces instruments ainsi qu'un texte relatif à la date d'entrée en vigueur des amendements à la Constitution et à la Convention adoptés par la présente Conférence.

5.2 La Conférence prend note du rapport verbal du Président de la Commission 5.

6 Rapport du Président de la Commission 6 à la séance plénière (Document 247)

6.1 Le Président de la Commission 6 présente le Document 247 qui contient son rapport à la séance plénière et à la Commission 7. Au cours des six séances qu'a tenues la Commission, toutes les questions relatives au personnel ont fait l'objet d'un consensus.

6.2 La Conférence prend note du rapport du Président de la Commission 6 (Document 247).

7 Rapport verbal du Président de la Commission 7

7.1 Le Président de la Commission 7 dit que la Commission n'a pas été en mesure d'achever ses travaux lors de sa dernière séance, mais que des progrès considérables ont été accomplis. Le projet de plan financier pour 1995-1999 a fait l'objet d'un consensus concernant presque tous les points: la Commission a approuvé un plafond d'environ 750 millions de francs suisses pour cette période, ce qui correspond à une augmentation de 1,5% par rapport à la période précédente. L'orateur rencontrera prochainement les Directeurs des trois Bureaux afin de mettre la dernière touche au texte, après quoi il fera rapport à la séance plénière. Il ne dispose pas encore de renseignements sur les incidences financières de deux décisions prises au niveau des Commissions concernant la présence d'observateurs aux sessions du Conseil et le TDAB. Enfin, il tient à remercier tout particulièrement de leur coopération l'équipe du Secrétariat de l'UIT et les délégués qui ont participé aux travaux de la Commission 7.

7.2 La Conférence prend note du rapport verbal du Président de la Commission 7.

8 Questions renvoyées à la séance plénière par les Commissions 5 et 7 (Document 268)

8.1 Le Président dit que les Commissions 5 et 7 ont presque terminé leurs travaux, mais que certaines questions qui devront faire l'objet de délibérations en séance plénière restent en suspens; elles sont indiquées dans le Document 268. Il suggère de constituer deux groupes de travail informels de la plénière pour traiter des questions dont les Commissions 5 et 7 n'ont pu terminer l'examen.

8.2 Le délégué de l'Australie approuve la suggestion du Président. Toutefois, deux textes qui n'ont pas été cités mais qui devront être examinés par le groupe chargé des questions financières doivent être examinés: la Section I du Document 42 qui contient les propositions de l'Australie visant à renforcer la base financière de l'UIT et le Document 245 qui contient une note du Président de la Commission 4 au Président de la Commission 7 sur l'établissement d'une commission chargée d'examiner les droits et obligations des "membres". Aucun de ces documents n'a été traité par la Commission 7.

8.3 Le Président de la Commission 7 confirme que ces documents n'ont pas été examinés par sa Commission mais qu'ils pourraient être inscrits au programme de travail du groupe informel.

8.4 Le Président de la Commission 4 dit que la proposition de l'Australie tendant à renforcer la base financière de l'Union a été approuvée par la Commission 4 et renvoyée à la Commission 7 pour complément d'examen. Si la Commission 7 le juge approprié, le texte pourrait être renvoyé à la Commission 8 pour rédaction définitive.

8.5 Le Président suggère que le délégué de l'Espagne préside le groupe informel chargé de traiter des questions laissées en suspens par la Commission 5 et que le Président de la Commission 7 préside le groupe chargé des questions financières.

8.6 Il en est ainsi décidé.

8.7 Répondant à une question du délégué de l'Arabie saoudite, le Président demande aux Présidents des deux groupes d'essayer de ne pas tenir de séances pendant les séances plénières, de manière à permettre au plus grand nombre possible de délégations de prendre part aux travaux de ces groupes.

9 Futures Conférences de l'Union (Documents 38, 53, 212)

9.1 Le Président attire l'attention sur le Document 38 du Secrétariat qui contient le calendrier provisoire des Conférences de l'Union pour les années 1995-1999 ainsi que sur le projet de Résolution [SG/A3] reproduit dans le Document 53, qui constitue une version révisée de la Résolution 1 de la Conférence de plénipotentiaires de Nice et qui a été élaborée par le Secrétariat pour information. La question demandant à être examinée de manière approfondie, le Président suggère de constituer un groupe de travail informel à composition non limitée sous la présidence du délégué du Liban afin de revoir la Résolution 1 de Nice, en tenant compte du Document 38, du projet de Résolution [SG/A3] et des décisions pertinentes de la Commission 4.

9.2 Il en est ainsi décidé.

10 Quatrième série de textes soumise par la Commission de rédaction en première lecture (B.4) (Document 262)

10.1 Le Président de la Commission 8 présente le Document 262 où est reproduite la Résolution COM4/1 à laquelle est annexé le plan stratégique pour 1995-1999. Le texte contient un certain nombre de crochets, dont certains indiquent des modifications de caractère purement rédactionnel, en particulier des références à d'autres textes de la Commission 4 qui demandent à être vérifiées, et d'autres qui se rapportent à des questions de fond.

Résolution COM4/1 - Plan stratégique pour l'Union, 1995-1999

10.2 Le Président de la Commission 4, répondant à une question du délégué du Canada sur le deuxième paragraphe de la section commençant par **charge le Secrétaire général** qui figure entre crochets, indique que la distribution du rapport annuel du Secrétaire général au Conseil à tous les "membres" poserait de nombreux problèmes d'ordre pratique. Après de longues délibérations, la Commission a conclu qu'il appartiendra à chaque administration de communiquer le rapport aux "membres" qui relèvent de sa juridiction et que le Secrétaire général communiquera le rapport aux membres de caractère international qui participent aux travaux de l'Union.

10.3 Compte tenu de cette explication, il est décidé de supprimer les crochets figurant dans le second paragraphe de la section commençant par **charge le Secrétaire général**.

10.4 Le Président de la Commission 4 attire l'attention sur deux petites modifications de forme à apporter à ce paragraphe et le Président invite les Présidents des Commissions 4 et 8 à assurer la coordination de la numérotation des résolutions qui sont entre crochets dans l'ensemble du texte.

10.5 La Résolution COM4/1, telle que modifiée, est approuvée.

Annexe de la Résolution COM4/1 - Plan stratégique 1995-1999

10.6 Le Président invite les délégués à examiner les différentes parties du plan stratégique une par une.

Partie I - Introduction

10.7 Le Président de la Commission 4 donne lecture de petites corrections de forme concernant le paragraphe 2 qui seront soumises à la Commission de rédaction.

10.8 La Partie I est approuvée.

Partie II - Stratégie globale et priorités de l'Union

10.9 Le délégué du Guyana, se référant au paragraphe 16, propose que la fin de la dernière phrase se lise comme suit: "de la politique générale, du droit, de la réglementation et du commerce des télécommunications", pour bien tenir compte de l'importance actuellement donnée aux services à valeur ajoutée ainsi que des délibérations qui sont en cours au sein du GATT. Cette proposition est appuyée par le délégué de Saint-Vincent-et-Grenadines. Le Président de la Commission 4 n'a aucune difficulté à accepter cette proposition. Il indique en outre que les crochets qui figurent dans le paragraphe 20 peuvent être supprimés.

10.10 Le Président, répondant à une question du délégué du Bangladesh, indique que les crochets des paragraphes 24 et 25 seront supprimés lorsque la Conférence aura terminé ses travaux et que les numéros des résolutions seront définitifs.

10.11 La Partie II, telle que modifiée, est approuvée.

Partie III - Stratégies et priorités sectorielles

10.12 Se référant au paragraphe 27, le délégué du Mexique dit qu'il serait bon d'aligner le troisième alinéa en retrait sur le numéro 173 de la Convention. Les délégués de l'Allemagne et du Royaume-Uni font observer que le libellé du paragraphe est fondé sur le numéro 12 de la Constitution, alors que le numéro 173 de la Convention ne se rapporte qu'aux fonctions du Directeur du BR et non à celles du Secteur des radiocommunications dans son ensemble. Ils approuvent donc le texte tel qu'il figure dans le Document 262. Le Président de la Commission 4 fait remarquer que l'observation du délégué du Mexique ne se rapporte qu'à la version espagnole et il suggère de laisser le texte inchangé.

10.13 Il en est ainsi décidé.

10.14 Le délégué de la Syrie constate qu'un titre semble avoir été omis avant le paragraphe 31. S'il a bonne mémoire, il a été décidé d'utiliser les mêmes titres dans les sections qui se rapportent aux trois Secteurs. Le Président de la Commission 4 partage cet avis, mais il explique que le Vice-Président de la Commission en a décidé autrement. Le Vice-Président de la Commission 4 explique que la Commission a reconnu la nécessité de respecter une certaine symétrie dans le document, mais qu'il s'est avéré très difficile d'y parvenir en raison des différences et des approches légèrement différentes des Secteurs.

10.15 Après un échange de vues auquel prennent part les délégués de l'Allemagne et du Liban, le Président de la Commission 8 indique que le titre "C.5 Actions du secteur du développement" qui précède le paragraphe 41 devrait être supprimé conformément à la décision d'éliminer ces titres pour les autres secteurs. Le Président fait observer qu'il s'agit d'une question de pure forme qui pourrait être réglée par un groupe informel, le titre étant mis en attendant entre crochets.

10.16 Il en est ainsi décidé.

10.17 Le délégué du Liban déclare souhaiter faire partie de ce groupe.

10.18 Le délégué de la Syrie, s'étant interrogé sur la pertinence du libellé du paragraphe 31 qui ne correspond pas à l'accord qui, pour autant qu'il s'en souvienne, a été réalisé à la Commission 4, le Président de la Commission 4 rappelle les délibérations qui ont eu lieu sur cette question et demande instamment de ne pas remanier le texte sauf en cas de nécessité absolue.

10.19 Il en est ainsi décidé.

10.20 Le Président, ayant demandé à la séance plénière de ne pas rouvrir la discussion sur les questions de rédaction qui doivent être renvoyées à la Commission 8, le Président de la Commission 8 rappelle que la Commission de rédaction ne peut examiner que les textes qui lui sont soumis par les Présidents de Commission; les textes émanant de délégations ou de groupes de délégations ne sont pas recevables. Le Président fait observer qu'il n'a fait allusion qu'aux petites modifications de forme.

10.21 Le délégué de la Pologne croit avoir compris que la Commission 4 a décidé de mentionner le développement d'une infrastructure mondiale de l'information (GII) dans le texte se rapportant à chacun des Secteurs. En ce qui concerne le Secteur des radiocommunications, cela a été fait dans le paragraphe 30, mais ce n'est, semble-t-il, pas le cas pour les deux autres Secteurs. Le Président de la Commission 4 confirme que cette question a été longuement examinée pour ce qui concerne le Secteur de la normalisation. Selon lui, il ne serait pas souhaitable de rouvrir ce qui risque d'être un très long débat. Le Président, souscrivant à ce point de vue, dit que tous les éléments de la GII sont couverts dans le premier alinéa en retrait du paragraphe 35 même s'il n'est pas fait mention spécifiquement de la GII.

10.22 Sur la proposition du délégué du Liban, il est décidé de supprimer les crochets qui entourent le dernier alinéa en retrait du paragraphe 35.

10.23 Sur la suggestion du Président de la Commission 4, il est décidé de supprimer les crochets qui entourent l'avant-dernier alinéa en retrait du paragraphe 37.

10.24 Le délégué de la République sudafricaine indique qu'il a été donné suite à une proposition présentée par sa délégation à la Commission 4 tendant à supprimer un membre de phrase du paragraphe 38; toutefois, les consultations qui ont suivi ont fait apparaître que la suppression pourrait avoir des conséquences défavorables pour les pays en développement et il demande donc instamment à la séance plénière l'autorisation de rétablir le texte. Le Président dit que chaque délégation a le droit d'exprimer ses points de vue mais qu'une fois la discussion terminée, l'opinion de la majorité doit être respectée. C'est pourquoi il n'est pas sûr qu'une telle démarche soit possible. Le Président de la Commission 4 propose d'examiner, avec le délégué de la République sudafricaine, cette demande qui est similaire à d'autres qu'il a reçues et de revenir ultérieurement sur cette question.

10.25 Il en est ainsi décidé.

10.26 Se référant au paragraphe 40, le délégué de la Grèce dit qu'il convient d'ajouter le mot "et" après le mot "membres" dans l'alinéa en retrait sous "Chapitre 1". Le Président confirme que cette correction sera faite par la Commission 8.

10.27 Le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée dit que chaque fois qu'il est question du Plan d'action de Buenos Aires (PABA) dans le document, il doit être indiqué clairement qu'il s'agit du PABA tel qu'il figure dans le rapport final de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 1994) et non pas de l'analyse du Document 58 qui est formulée dans un style similaire, ce qui risque de causer une certaine confusion. Le Président de la Commission 4 approuve cette remarque. Il est très important de distinguer le PABA de l'analyse qui figure dans le Document 58 et c'est pourquoi il suggère que la première fois que le PABA est mentionné dans le plan stratégique pour 1995-1999 on ajoute un renvoi pour indiquer qu'il s'agit du document final de la Conférence mondiale de développement des télécommunications.

10.28 Il en est ainsi décidé.

10.29 Le Président de la Commission 8 fait observer que, sous réserve de la confirmation du groupe informel chargé d'examiner la question, il convient de supprimer le titre "C.5 Action du Secteur de développement" qui précède le paragraphe 41. De plus, conformément à une demande récente de la Commission 4, il convient de mettre le paragraphe 41 entre crochets.

10.30 Le Président de la Commission 4 confirme que le titre doit être supprimé et que le contenu du paragraphe 41 a été approuvé mais que le BDT a été prié d'établir le texte définitif; il a demandé que le texte soit mis entre crochets parce qu'il n'a pas encore été approuvé par la Commission.

10.31 A la suite d'une discussion de procédure sur le statut du texte du paragraphe 41 et de son titre, à laquelle prennent part les délégués de la Syrie, du Zaïre, de la Tanzanie et de Bahreïn, le Président de la Commission 4 et le Président, le Président indique que le titre doit être mis entre crochets mais non le texte du paragraphe lui-même.

10.32 La Partie III, telle que modifiée, est approuvée.

Partie IV - Stratégies et priorités en matière de gestion et de personnel

10.33 Le Président de la Commission 4 dit que la Commission 6, après avoir examiné la Partie IV, l'a transmise à la Commission 4, laquelle a décidé d'ajouter à la fin du texte les mots et "services d'appréciation du comportement professionnel". Si la Commission 6 n'y voit pas d'objection, il suggère de supprimer les crochets qui entourent ce membre de phrase.

10.34 Il en est ainsi décidé.

10.35 La Partie IV est approuvée.

Partie V - Considérations financières

10.36 Le Président de la Commission 7 dit qu'un accord est intervenu au sein de sa Commission au sujet des paragraphes 46 à 49; les paragraphes 50 à 52 ont été laissés entre crochets, en attendant une décision relative au plafond financier pour la période 1995-1999. Ces trois paragraphes seront réexaminés avant que le texte soit présenté en seconde lecture.

10.37 Le délégué de la Syrie propose d'ajouter les mots "ou au titre de fonds d'affectation spéciale" à la fin du troisième alinéa en retrait du paragraphe 47.

10.38 Le délégué de l'Australie, se référant au paragraphe 48, propose de supprimer les mots "et des membres" dans le premier alinéa en retrait. Le Président de la Commission 7 et le délégué du Liban approuvent sa suggestion.

10.39 Moyennant ces modifications, la Partie V est approuvée.

10.40 La quatrième série de textes soumise par la Commission de rédaction (B.4) est approuvée dans son ensemble, telle que modifiée, en première lecture.

11 Cinquième série de textes soumise par la Commission de rédaction en première lecture (B.5) (Document 263)

Résolution PLEN/1 - Première réunion du nouveau Conseil et session de 1995 du Conseil

11.1 Approuvée, les crochets du premier paragraphe du préambule étant maintenus.

Résolution PLEN/2 - Invitations à tenir des conférences et des réunions en dehors de Genève

11.2 Le délégué de la Syrie propose de modifier comme suit le paragraphe 2 de la section commençant par décide: "que les invitations à tenir des conférences de développement et des réunions ...".

11.3 Il en est ainsi décidé.

11.4 La Résolution PLEN/2, telle que modifiée, est approuvée.

Résolution PLEN/3 - Participation en qualité d'observateurs des organisations de libération reconnues par les Nations Unies aux conférences et réunions de l'Union internationale des télécommunications

11.5 Approuvée.

Résolution PLEN/4 - Mise à jour des définitions

11.6 Approuvée.

Résolution PLEN/5 - Formation professionnelle des réfugiés

11.7 Approuvée.

Résolution PLEN/6 - Mesures propres à donner à l'Organisation des Nations Unies la possibilité d'exercer pleinement tout mandat en vertu de l'Article 75 de la Charte des Nations Unies

11.8 A la suite d'observations du délégué du Maroc et du Conseiller juridique, la Résolution PLEN/6 est approuvée en l'état.

Résolution PLEN/7 - Corps commun d'inspection

11.9 Approuvée.

Résolution PLEN/8 - Journée mondiale des télécommunications

11.10 Le délégué de l'Espagne propose une modification de rédaction qui ne concerne que la version espagnole.

11.11 Sur la proposition du délégué de la Nouvelle-Zélande, il est décidé de remplacer les mots "l'intérêt que revêt" par "l'occasion qu'offre" dans la section commençant par **considérant**.

11.12 Le délégué du Pakistan estime qu'il serait opportun d'obtenir la participation d'autres organisations de types divers ainsi que celle des "membres" pour la célébration de la Journée mondiale des télécommunications. Il propose d'ajouter une phrase à cet effet à la première ligne de la section commençant par **invite les administrations des Membres**.

11.13 Après avoir demandé aux délégations d'indiquer leur position en levant la main, afin de s'assurer que la proposition est appuyée, le Président invite le délégué du Pakistan à présenter sa modification par écrit, avant que la résolution soit examinée en seconde lecture.

11.14 Sur la suggestion du délégué du Maroc, il est décidé d'inverser l'ordre des sections **charge le Secrétaire général** et **invite le Conseil**.

11.15 La Résolution PLEN/8, telle que modifiée, est approuvée.

Résolution PLEN/9 - Durée des Conférences de plénipotentiaires de l'Union

11.16 Le délégué de l'Arabie saoudite dit qu'il n'a pas eu l'occasion de prendre part aux délibérations concernant cette résolution, qui selon lui est inutile. Il serait préférable de faire preuve de souplesse quant à la question de la durée des futures Conférences de plénipotentiaires et de permettre au Conseil de prendre, si besoin est, les décisions qui s'imposent. Le délégué de la Syrie approuve cette déclaration, en ajoutant que la question devrait faire l'objet d'une recommandation plutôt que d'une résolution. Le Président estime que le texte est suffisamment souple puisqu'il permet une exception en précisant "sauf nécessité urgente".

11.17 Les délégués de la Norvège, des Pays-Bas, des Etats-Unis, de la France et de la Tanzanie sont favorables au maintien de la Résolution PLEN/9 en l'état. Compte tenu des dépenses en cause, il est prudent de réduire autant que faire se peut la durée des Conférences de plénipotentiaires et quatre semaines devraient amplement suffire. En outre, la résolution a été proposée par la plénière elle-même, qui ne devrait pas revenir sur sa décision antérieure.

11.18 Après avoir demandé aux délégations d'indiquer leur position en levant la main, le Président constate que la proposition de l'Arabie saoudite n'est pas appuyée par la majorité.

11.19 La Résolution PLEN/9 est approuvée sans modification.

La séance est levée à 12 h 45.

Le Secrétaire général:
Pekka TARJANNE

Le Président:
Y. UTSUMI



**CONFERENCE DE
PLENIPOTENTIAIRES (PP-94)**

**Document 310-F
11 novembre 1994
Original: français
anglais**

KYOTO, 19 SEPTEMBRE - 14 OCTOBRE 1994

SEANCE PLENIERE

**PROCES-VERBAL
DE LA
DIX-HUITIEME SEANCE PLENIERE
Mardi 11 octobre 1994 à 14 h 30
Président: M. Y. UTSUMI (Japon)**

Sujets traités	Documents
1 Cinquième série de textes soumise par la commission de rédaction en première lecture (B.5) (suite)	263
2 Sixième série de textes soumise par la commission de rédaction en première lecture (B.6)	264
3 Septième série de textes soumise par la commission de rédaction en première lecture (B.7)	265
4 Projet de résolution sur l'assistance à la Bosnie-Herzégovine	196 + Corr.1 et 2

1 Cinquième série de textes soumise par la commission de rédaction en première lecture (B.5) (suite) (Document 263)

Résolution PLEN/10 - Reprise de la participation pleine et entière du Gouvernement de la République sudafricaine à la Conférence de plénipotentiaires et à toutes les autres conférences, réunions et activités de l'Union

1.1 Approuvée.

Recommandation PLEN/A - Libre diffusion de l'information et droit de communiquer

1.2 Le délégué de la Tanzanie propose d'ajouter à la section **recommande**, après le mot "facilitent", les mots suivants: "l'accès universel aux services de télécommunication et".

1.3 La déléguée de la Norvège pense que cette proposition fait apparaître un nouvel élément qui lui semble dépasser le cadre de cette recommandation. Le délégué du Royaume-Uni partage ce point de vue. Il ajoute que l'article 33 de la Constitution répond déjà aux préoccupations du délégué de la Tanzanie.

1.4 Le délégué de la Tanzanie estime que le droit de communiquer s'inscrit parfaitement dans le cadre de cette recommandation.

1.5 Le délégué du Mexique suggère au délégué de la Tanzanie de formuler sa proposition lorsque sera examinée la Résolution COM4/12 intitulée "Accès non discriminatoire aux moyens et services modernes de télécommunication".

1.6 Le délégué des Pays-Bas s'associe aux vues exprimées par la déléguée de la Norvège et le délégué du Mexique.

1.7 Le délégué de l'Ouganda note que le droit de communiquer figure dans le titre même de la recommandation. Si l'on estime que ce droit n'a pas sa place dans cette recommandation, il ne doit pas être mentionné dans le titre.

1.8 Le délégué du Burkina Faso appuie l'orateur précédent et se ralliera à la proposition du Mexique s'il n'est pas fait mention du droit de communiquer dans le titre de la recommandation.

1.9 Le Président demande au Président du groupe de travail qui a élaboré ce projet pourquoi le droit de communiquer n'était pas mentionné dans le titre de la version initiale de la recommandation. Le Président du Groupe de travail PL/A répond que c'est parce que la recommandation à l'examen est une version remaniée de la Recommandation 3 de la Conférence de Nice intitulée "Libre diffusion de l'information".

1.10 Le Président dit que le droit de communiquer est qualifié de "droit fondamental de l'homme" dans la section **consciente** et propose en conséquence d'adopter la recommandation sans la modifier.

1.11 Il en est ainsi décidé.

1.12 La cinquième série de textes soumise par la commission de rédaction (B.5), telle que modifiée, est approuvée en première lecture dans sa totalité.

2 Sixième série de textes soumise par la commission de rédaction en première lecture (B.6) (Document 264)

Article 4(CV) - Le Conseil

MOD 50, ADD 50A

2.1 Approuvés.

MOD 80

2.2 Le Président de la Commission 8 indique que la Délégation des Etats-Unis s'est réservée le droit de revenir sur cet amendement en séance plénière.

2.3 Le délégué des Etats-Unis rappelle qu'à la dixième séance plénière, les délégués étaient convenus de reconsidérer les projets de modification de la Constitution et de la Convention en deuxième lecture, avant de les adopter définitivement, compte tenu de leur nombre. En conséquence, sa délégation retire la réserve qu'elle a formulée à propos de cet amendement.

2.4 L'amendement MOD 80 est approuvé.

Article 7(CV) - Conférences mondiales des radiocommunications

MOD 118

2.5 Approuvé.

Article 19(CV) - Participation d'entités et organisations autres que les administrations aux activités de l'Union

MOD 239

2.6 Approuvé.

Article 32(CV) - Règlement intérieur des conférences et autres réunions

MOD 379

2.7 Les délégués de la Norvège, du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de la Suède soulignent qu'en supprimant les mots "En général" au début du numéro 379 de la Convention, on donne un caractère extrêmement contraignant à cette disposition, dont l'application pourrait de ce fait poser de graves problèmes, surtout à la fin des conférences, lorsqu'il faut statuer sur certains documents qu'il est, faute de temps, matériellement impossible de traduire dans toutes les langues de l'Union. Ils sont donc opposés à la suppression des mots "En général".

2.8 Le délégué du Maroc, dont la délégation a proposé cet amendement, et le délégué de l'Espagne, estiment quant à eux qu'il n'est pas normal qu'un texte important soit adopté dans une seule langue, quelle qu'elle soit. Ils soulignent par ailleurs que le numéro 379 s'applique uniquement aux propositions importantes.

2.9 Le délégué de la Suisse dit qu'il s'agit peut-être d'un faux problème. En effet, s'il faut du temps pour traduire le texte d'une proposition dans plusieurs langues, il en faut également pour s'entendre sur un texte rédigé dans une seule langue. Il propose d'ajouter au début du numéro 379 les mots "Sauf exception".

2.10 Les délégués du Cameroun, de l'Arabie saoudite, du Zaïre et de l'Equateur rappellent qu'à la Commission 5, cet amendement a été largement débattu et approuvé par la grande majorité des délégués.

2.11 Après un vote informel à main levée, le Président constate que la grande majorité des délégués est favorable à cet amendement.

2.12 L'amendement MOD 379 est approuvé.

Résolution COM3/1 - Approbation du Mémoire d'accord entre le représentant du Gouvernement du Japon et le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications au sujet de la Conférence de plénipotentiaires

2.13 Le délégué du Japon demande que les mots "le Gouvernement du Japon" soient remplacés par les mots "le représentant du Gouvernement du Japon" à la première ligne du titre de la résolution, à la deuxième ligne du considérant et à la première ligne du décide.

2.14 La Résolution COM3/1 ainsi modifiée est approuvée.

Résolution COM5/1 - Révision éventuelle de l'Article IV, Section II, de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées

2.15 Approuvée.

Résolution COM5/2 - Demande d'avis consultatifs à la Cour internationale de justice

2.16 Approuvée.

Résolution COM5/3 - Statut juridique

2.17 Approuvée.

[Résolution COM5/4] [Recommandation COM5/A] - Dépôt des instruments relatifs à la Constitution et à la Convention de l'Union internationale des télécommunications (Genève, 1992)

2.18 A la demande du Président, le Président de la Commission 5 explique que les membres de la Commission ne sont pas parvenus à trancher la question de savoir s'il convenait d'appeler ce texte "résolution" ou "recommandation".

2.19 Le Secrétaire général propose d'adopter le terme de recommandation.

2.20 Il en est ainsi décidé.

2.21 Le Président précise qu'il faut par conséquent intituler la quatrième section "invite".

2.22 La Recommandation COM5/A ainsi modifiée est approuvée.

Résolution COM6/7 - Participation du personnel aux conférences de l'Union

2.23 Approuvée.

2.24 La sixième série de textes soumise par la commission de rédaction (B.6), telle que modifiée, est approuvée en première lecture dans sa totalité.

3 Septième série de textes soumise par la commission de rédaction en première lecture (B.7) (Document 265)

Résolution COM4/2 - Reconnaissance des droits et obligations de tous les Membres des Secteurs de l'Union

3.1 Le Président de la Commission 8 attire l'attention de la Conférence sur le fait que dans la section **invite les administrations des Membres**, les mots "à les consulter avant tout vote officiel" sont entre crochets.

3.2 Les délégués du Mexique, de Djibouti, du Qatar, de la Russie et du Tchad proposent de supprimer ces mots, estimant que c'est à chaque administration qu'il appartient de déterminer si une telle consultation est nécessaire ou non.

3.3 Le délégué de la Nouvelle-Zélande dit qu'il s'agit seulement d'une invitation et qu'en maintenant ces mots, l'Union montrerait qu'elle entend favoriser la pleine participation des Membres à son action.

3.4 Le Président, constatant qu'une large majorité des délégations sont opposées aux mots entre crochets, propose de les supprimer.

3.5 Il en est ainsi décidé.

3.6 Le Président de la Commission 4 dit qu'une erreur s'est glissée dans la partie introductive de la section **reconnaisant**. En effet, si on la lit attentivement, cette phrase signifie que les Membres ne pourront plus participer à un vote officiel. Il propose, pour résoudre cette contradiction, de supprimer toute la partie de phrase placée entre parenthèses.

3.7 A la demande du délégué de la Russie, le Président propose qu'un groupe de travail informel, présidé par le Président de la Commission 4, prépare un nouveau libellé pour la partie introductive du **reconnaisant**.

3.8 Après des consultations informelles, le Président de la Commission 4 propose que la partie introductive du **reconnaisant** se lise comme suit: "que les entités et organisations autorisées conformément à l'article 19 de la Convention, ci-après dénommées "membres", peuvent participer ...".

3.9 Il en est ainsi décidé.

3.10 Le délégué de la Syrie s'étonne que dans l'expression "les Membres des Secteurs" le mot "membres" ait, dans le texte anglais, une majuscule dans le titre et une minuscule dans le corps du texte. Le Président de la Commission 8 dit qu'en anglais, la première lettre des substantifs qui figurent dans un titre doit être une majuscule. Il avait d'ailleurs prévenu la Conférence que l'emploi des mots "Membres" et "membres" risquait de susciter une ambiguïté. Ce problème se pose déjà en langue allemande puisque tous les substantifs s'écrivent avec une majuscule. Il propose pour l'instant de mettre une note en bas de page dans le texte anglais pour clarifier les choses. A l'avenir, et dans l'intérêt de l'image de marque des textes de l'UIT, il conviendrait de changer le vocabulaire employé.

3.11 La Résolution COM4/2 ainsi modifiée est approuvée.

Résolution COM4/3 - Réexamen des droits et obligations de tous les Membres des Secteurs de l'Union

3.12 Le délégué du Mexique revient sur le décide comme il s'en était réservé le droit en Commission 4. Il propose que cette partie se lise comme suit: "qu'il convient de réexaminer les droits et obligations des Membres afin de déterminer différents moyens de renforcer leurs droits de manière à encourager leur participation active et effective". Pour lui, le libellé approuvé en Commission 4 manque de clarté et de logique. Les délégués de l'Equateur, de Cuba et de l'Uruguay appuient cette proposition.

3.13 Après avoir procédé à un vote indicatif à main levée, le Président constate qu'une large majorité de la plénière est en faveur du maintien du texte approuvé en Commission 4.

3.14 Le délégué de l'Arabie saoudite demande des éclaircissements sur le premier tiret du **charge le Secrétaire général**. Le membre de phrase qui suit la virgule semble aller à l'encontre du souhait exprimé par les délégués que la commission de réexamen soit à composition limitée.

3.15 La députée des Pays-Bas rappelle que, dans le contenu du premier tiret, la Commission 4 a voulu assurer une représentation équilibrée des Membres et des membres et limiter le nombre de participants à la commission de réexamen mais a aussi voulu permettre que les Membres et les membres qui ne feraient pas partie de cette commission puissent soumettre des contributions écrites.

3.16 Le Président de la Commission 8 propose que le membre de phrase qui suit la virgule dans la phrase du premier tiret se lise comme suit: "tous les autres Membres et membres n'appartenant pas à cette commission ayant la possibilité de lui soumettre des contributions écrites;" la version anglaise sera également améliorée.

3.17 La Résolution COM4/3 est approuvée, le premier tiret de la section **charge le Secrétaire général** étant mis entre crochets.

Résolution COM4/4 - Création d'un forum pour débattre des stratégies et des orientations politiques dans l'environnement en mutation des télécommunications

3.18 Le Président de la Commission 8 dit que les seuls termes qui restent entre crochets concernent les mots [demande à] et [recommande à] dans le titre de la dernière section de la résolution; la Commission 8 n'a pas su si, protocolairement, une Conférence de plénipotentiaires demande quelque chose ou recommande quelque chose à la prochaine Conférence de plénipotentiaires.

3.19 Le Secrétaire général propose que, comme le veut l'usage, l'on emploie le mot "invite".

3.20 Il en est ainsi décidé.

3.21 Le délégué du Canada signale que, au point c) du considérant, il s'agit de la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) et non de la Conférence interaméricaine des télécommunications.

3.22 Il est pris note de cette rectification.

3.23 Le délégué du Japon propose de supprimer le mot "premier" dans le **charge le Secrétaire général** et dans le **charge le Conseil**. En effet, d'après le § 4 du décide, le forum mondial des politiques de télécommunication devrait être convoqué une ou deux fois avant la prochaine Conférence de plénipotentiaires. Il dit que cette proposition a déjà été formulée en Commission 4, ce que confirme le Président de la Commission 4.

3.24 Cette proposition est approuvée.

3.25 Le délégué de l'Arabie saoudite, notant que la résolution prévoit que le forum mondial des politiques de télécommunication se tiendra à l'occasion d'autres conférences et réunions de l'UIT demande quelles seront les incidences financières de la tenue d'un tel forum.

3.26 Le Président de la Commission 4 dit qu'il a été décidé de tenir un forum à l'occasion d'autres conférences et réunions de l'UIT afin de limiter le plus possible les dépenses. Il appartient à la plénière de se prononcer sur les moyens de financer l'organisation du forum.

3.27 Le Secrétaire général dit que, si la Conférence de plénipotentiaires ne prend pas de décision précise en la matière, il appartiendra au Conseil de décider du financement des dépenses occasionnées par le forum lorsqu'il examinera le budget. Il est clair que la Conférence de plénipotentiaires souhaite que l'organisation du forum soit légère et que celui-ci se tienne en même temps que d'autres conférences pour que les coûts soient réduits au minimum. Cependant, il faut prévoir que, si le forum traite de sujets très intéressants, il attirera peut-être beaucoup de monde et occasionnera donc des frais non négligeables. Il est un peu tard pour que la Conférence de plénipotentiaires prenne une décision en la matière; le Conseil devra trouver une solution de financement, mais cela ne sera pas facile.

3.28 Le délégué de l'Arabie saoudite souhaiterait que le Président de la Commission 7 étudie cette question; si cela n'est pas possible, il appartiendra au Conseil de décider. Il se réserve le droit de revenir sur la question des incidences financières du forum.

3.29 Le délégué de la Russie rappelle que la résolution résulte d'un compromis. A sa connaissance, la Commission 7 n'a pas prévu un sou pour la tenue du forum et la Commission 4 a souhaité que la tenue du forum n'entraîne pas de dépenses supplémentaires. S'il était maintenant décidé d'engager des crédits pour la tenue du forum, la Délégation russe réserverait sa position.

3.30 Le délégué de la République islamique d'Iran précise qu'effectivement aucun crédit n'est prévu pour le forum de politique générale dans le projet de plan financier pour 1995-1999.

3.31 Le délégué du Canada souligne que les frais de l'organisation du forum devront rester dans les limites budgétaires; il faut espérer que ces frais seront faibles et qu'il sera possible de trouver des fonds hors du budget.

3.32 Le délégué du Bahreïn suggère que la décision de la plénière soit reportée jusqu'à ce que la Commission 7 ait été saisie de la question.

3.33 Le Président fait remarquer que la Commission 7 a achevé ses travaux. Notant que les sujets débattus dans le forum concerneront l'activité de l'Union et celle des trois Secteurs, il se demande si les frais engagés pour l'organisation du forum ne devraient pas être supportés par le budget ordinaire. Il rappelle que la Commission 7 n'examine pas en détail les rubriques budgétaires mais étudie le plafond des dépenses.

3.34 Le délégué du Zaïre aimerait également connaître le point de vue du Président de la Commission 7.

3.35 Le Président propose de suspendre pour l'instant la décision de la plénière sur la Résolution COM4/4.

3.36 Il en est ainsi décidé.

Résolution COM4/5 - Présence régionale

3.37 Approuvée.

Résolution COM4/6 - Mesures spéciales à prendre en cas d'utilisation non conforme des réseaux de télécommunication internationaux

3.38 Approuvée.

Résolution COM4/7 - Mise en oeuvre du Plan d'action de Buenos Aires

3.39 Approuvée.

Résolution COM4/8 - Renforcement des relations avec les organisations régionales de télécommunication

3.40 Approuvée.

Résolution COM4/9 - Précision des attributions du Secteur des radiocommunications et du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT

3.41 Le délégué de la Suède souligne que la Résolution COM4/9 résulte d'un compromis établi par un groupe ad hoc de la Commission 4. Il rappelle que sa délégation et plusieurs autres souhaitaient qu'une étude soit effectuée par une instance de haut niveau ayant un regard extérieur sur l'activité de l'UIT. Ce point de vue s'est heurté à une forte opposition en Commission 4. En dépit de ses réticences, la Délégation suédoise accepte néanmoins le projet de résolution soumis à la plénière compte tenu du fait qu'il prévoit en quelque sorte une procédure en deux temps, le Conseil devant se prononcer sur la procédure à venir sur la base du rapport préliminaire que lui présenteront pour sa session de 1996 les Directeurs du BR et du TSB. En tout état de cause, la Délégation suédoise contribuera à l'examen de la répartition des tâches, convaincue que cela revêt une importance stratégique capitale pour l'avenir de l'Union.

3.42 La Résolution COM4/9 est approuvée.

Résolution COM4/10 - Examen des procédures de coordination et du cadre général de planification des fréquences applicables aux réseaux à satellite au sein de l'UIT

3.43 Approuvée.

Résolution COM4/11 - Emploi par le service de radiodiffusion des bandes additionnelles attribuées à ce service

3.44 Approuvée.

Résolution COM4/12 - Accès non discriminatoire aux moyens et services modernes de télécommunication

3.45 Approuvée.

Résolution COM4/13 - Contribution des télécommunications à la protection de l'environnement

3.46 Approuvée.

Résolution COM4/14 - Les télécommunications aux fins de l'atténuation des effets des catastrophes et des opérations de secours en cas de catastrophe

3.47 Approuvée.

Résolution COM4/15 - Accès aux documents et publications de l'Union

3.48 Approuvée.

Résolution COM4/16 - Accès à distance aux systèmes d'information de l'UIT

3.49 Approuvée.

Résolution COM4/17 - Mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés

3.50 Approuvée.

Résolution COM6/6 - Structure organisationnelle et classement des emplois à l'UIT

3.51 Approuvée.

3.52 Le Président de la Commission 8 tient à remercier le Secrétariat, et en particulier le pool, qui ont rapidement et efficacement transformé les documents de la commission de rédaction en documents bleus pouvant être soumis à la plénière.

4 Projet de résolution sur l'assistance à la Bosnie-Herzégovine (Document 196 et Corrigenda 1 et 2)

4.1 Le Président invite le délégué de la Bosnie-Herzégovine à présenter le projet de résolution qui a été établi par plusieurs délégations.

4.2 Le délégué de la Bosnie-Herzégovine indique que le texte contenu dans le Document 196 représente l'aboutissement des travaux de plusieurs délégations mais que depuis sa soumission au Secrétariat, de nouvelles améliorations ont été apportées au texte à la suite de contacts bilatéraux. Les modifications portent sur les points suivants: dans le **décide**, il convient de remplacer les termes "un programme d'assistance spéciale" par "une action spéciale" et de supprimer dans la version anglaise les mots "as a special case", dans le point **engage les Membres**, il faut remplacer les mots "par l'intermédiaire du programme d'assistance spéciale de l'Union" par "par l'intermédiaire de l'action spéciale de l'Union" et dans le point **charge le Conseil**, il faut remplacer "les fonds nécessaires audit programme" par "les fonds nécessaires à ladite action". En ce qui concerne le **charge le Secrétaire général**, le délégué de la Bosnie-Herzégovine propose d'ajouter au début du paragraphe la phrase suivante: "d'inviter le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine à présenter la situation actuelle de son réseau de télécommunication et à faire part de ses vues sur les modalités de reconstruction de celui-ci", le reste du paragraphe demeurant inchangé.

4.3 Le délégué du Royaume-Uni se félicite des modifications apportées au texte. Toutefois, il considère que le **décide**, qui renvoie au Secteur du développement des télécommunications, est restrictif quant au type d'action à entreprendre. Il propose la modification suivante: "que dans le cadre de ses activités, le Secteur du développement des télécommunications de l'Union lancera une action spéciale ...", cette proposition visant à préciser que toutes les mesures possibles sur le plan pratique seront prises pour aider efficacement la Bosnie-Herzégovine.

4.4 Le délégué de l'Inde met l'accent sur le fait que l'accès à des services universels de télécommunication est l'une des activités principales de l'Union; il ne peut donc qu'appuyer ce projet de résolution et espérer que le BDT disposera des ressources nécessaires pour fournir l'assistance voulue, compte tenu des plafonds qu'adoptera la Conférence.

4.5 Le délégué de la France appuie chaleureusement le projet de résolution et rappelle que la France est le pays qui a détaché le plus grand nombre de soldats sur le terrain dans le cadre de la Force de maintien de la paix des Nations Unies. Par ailleurs, en sa qualité de Membre de l'Union, la France ne peut que se féliciter que l'UIT se montre déterminée à mettre ses compétences au service de la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine.

4.6 Le délégué du Pakistan, coauteur du projet de résolution initial, espère que le texte proposé par le délégué de la Bosnie-Herzégovine sera approuvé à l'unanimité. Après avoir rappelé que le bon fonctionnement des réseaux de télécommunication est un signe de paix et de normalité, il indique que son pays mettra tout en oeuvre pour appliquer la résolution et invite les autres Membres de l'Union à faire de même.

4.7 La déléguée de la Norvège, tout en soulignant qu'elle n'est pas opposée au projet de résolution tel que modifié par le délégué de la Bosnie-Herzégovine, attire l'attention des participants sur le fait que la situation en Bosnie-Herzégovine n'est pas encore revenue à la normale et que des Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies s'appliquent à certaines zones de ce pays. Elle considère que pour être complet, le document doit contenir une référence aux Résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, cette référence pouvant être insérée dans le point b) du **rappelant**.

4.8 Le délégué de l'Arabie saoudite rappelle, en tant que coauteur du projet de résolution, que les délégations concernées ont dû se réunir à plusieurs reprises pour établir le texte reproduit dans le Document 196. Il souhaite savoir quelle est la portée de la modification proposée par le Royaume-Uni.

4.9 Le délégué de l'Allemagne, tout en étant favorable au projet de résolution, souhaiterait d'une part connaître l'avis du Secrétariat général et du BDT sur les mesures concrètes d'assistance que l'Union serait en mesure de prendre à court terme et d'autre part, avoir une estimation chiffrée des incidences financières de cette assistance.

4.10 Le délégué du Cameroun approuve l'idée généreuse qui sous-tend le projet de résolution mais fait valoir que la situation qui prévaut en Bosnie-Herzégovine existe également dans un grand nombre d'autres pays. Il considère que le projet est extrêmement restrictif puisqu'il ne concerne qu'un pays, pour lequel sa délégation a d'ailleurs beaucoup de sympathie, et que le Secteur du développement pourrait envisager d'étendre l'assistance offerte aux pays visés au point a) du **reconnaisant** tels que le Rwanda, la Somalie et beaucoup d'autres pays. En conséquence, il propose que le **charge le Conseil** prévoie également une action spéciale en faveur des pays qui connaissent une situation analogue à celle de la Bosnie-Herzégovine.

4.11 Le Président, constatant que le projet de résolution ne fait pas l'unanimité puisque des modifications ont été proposées par des délégations et qu'un supplément d'information a été demandé, suggère aux délégations intéressées d'établir de concert une proposition qui sera soumise ultérieurement à la plénière.

4.12 Le délégué des Pays-Bas se déclare disposé à accepter la suggestion du Président à condition que ce groupe informel ait des directives précises et sache notamment si le projet de résolution doit être étendu à d'autres pays que la Bosnie-Herzégovine. Pour sa part, il propose que le projet se limite à la Bosnie-Herzégovine.

4.13 Le Président dit que pour que toutes les prises de position soient reflétées, le délégué du Cameroun participera au groupe informel chargé d'établir le nouveau texte du projet de résolution.

4.14 Le délégué des Pays-Bas demande à nouveau si le groupe informel traitera uniquement de la situation en Bosnie-Herzégovine ou de celle qui prévaut dans un grand nombre d'autres pays touchés par des catastrophes naturelles, des conflits intérieurs ou des guerres.

4.15 Le Président estime que l'intervention du délégué du Cameroun visait à attirer l'attention des participants sur le fait que l'action du Secteur du développement des télécommunications concerne au premier chef les pays en développement et que cet aspect doit être pris en compte dans le projet de résolution. Il propose, si tel est le souhait à la plénière, de rouvrir le débat sur ce point.

4.16 Le délégué de l'Arabie saoudite souligne que les délégations concernées se sont réunies à plusieurs reprises pour établir un texte qui n'a soulevé aucune objection. Il suggère que la plénière, pour gagner du temps, l'adopte tel que l'a lu le délégué de la Bosnie-Herzégovine. En ce qui concerne l'observation concernant le Secteur du développement des télécommunications, il fait valoir que le BDT a pour but de favoriser le développement des télécommunications dans tous les pays du monde, et pas seulement dans les pays en développement. Il met l'accent sur le fait que le projet de résolution à l'examen concerne un cas individuel qui a déjà été traité. L'orateur suggère au Président de solliciter l'avis de la salle en ce qui concerne le texte lu par le délégué de la Bosnie-Herzégovine; si les participants sont favorables au projet de résolution, la plénière pourra l'adopter, dans le cas contraire, elle pourra constituer un groupe de travail.

4.17 Le Président propose de créer un groupe de travail et soumet sa proposition à la plénière. Constatant que cette proposition n'est pas acceptée, il demande si le projet de résolution tel que modifié par la Bosnie-Herzégovine en séance peut être adopté.

4.18 Le délégué du Canada, soulevant un point d'ordre, souhaite que la plénière se prononce en premier lieu sur les modifications proposées par les délégués de la Norvège et du Royaume-Uni, puisque celles qu'a lues le délégué de la Bosnie-Herzégovine font partie intégrante du projet de résolution. Il pense que les modifications suggérées par la déléguée de la Norvège et le délégué du Royaume-Uni pourraient être acceptées assez facilement. Il constate par ailleurs que le projet de résolution est largement appuyé.

4.19 Le délégué de l'Allemagne, soulevant un point d'ordre, rappelle qu'il souhaite connaître l'avis du Secrétaire général et du Directeur du BDT en ce qui concerne des possibilités concrètes d'assistance et les incidences financières de cette aide.

4.20 Le Secrétaire général dit que la mise en oeuvre des décisions de la Conférence de plénipotentiaires incombe au premier chef au Secrétariat général, qui veillera en particulier à ce que cette résolution, si elle est adoptée, soit intégralement appliquée. En ce qui concerne les incidences financières, les budgets de l'Union et du BDT sont très limités et c'est dans les domaines de la coordination et du développement des ressources humaines que l'Union pourra fournir la majeure partie de l'assistance. Par ailleurs, les décisions budgétaires que prendra la Conférence de plénipotentiaires auront probablement des répercussions sur cette question et chaque Membre devra contribuer à cette action spéciale. En définitive, c'est de la contribution de chaque Membre que dépendra l'ampleur de l'aide fournie à la Bosnie-Herzégovine.

4.21 Le Président, après avoir invité les délégués à indiquer en levant la main s'ils sont favorables ou opposés à l'amendement proposé par le Royaume-Uni, constate qu'une majorité y est favorable. Il demande ensuite aux délégations de se prononcer en levant la main sur la proposition de la déléguée de la Norvège.

4.22 A la demande du délégué du Maroc, la déléguée de la Norvège précise sa proposition d'amendement. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté un certain nombre de résolutions concernant la Bosnie-Herzégovine. Si ses souvenirs sont exacts, l'une d'elle est la Résolution 409 qui traite des sanctions concernant certains secteurs de la Bosnie-Herzégovine et une exemption concernant les télécommunications. Etant donné que le projet de résolution dont est saisie la séance plénière concerne la reconstruction de l'infrastructure des télécommunications, elle juge qu'il est

souhaitable que le texte fasse mention de la Résolution 409 et des autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle propose donc en conséquence d'ajouter au paragraphe c) sous **rappelant** les mots "les résolutions appropriées concernant la situation en Bosnie-Herzégovine adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies, et".

4.23 Le Président fait observer que le vote indicatif à main levée a montré qu'une grande majorité est favorable à l'amendement proposé.

4.24 Le délégué de l'Arabie saoudite, prenant la parole sur un point d'ordre, dit que le vote à main levée est purement indicatif des intentions des délégations. L'amendement proposé par la déléguée de la Norvège n'a pas été examiné. Il est difficile de faire référence d'une manière générale à des résolutions du Conseil de sécurité dans le projet de résolution alors que les résolutions dont il est question ne sont pas connues.

4.25 Le Président répond que c'est la raison pour laquelle il a proposé de constituer un groupe de travail informel; toutefois, la séance plénière a rejeté cette proposition. Il invite les délégations à examiner l'amendement proposé par le délégué de la Bosnie-Herzégovine.

4.26 Le délégué de la Russie, prenant la parole sur un point d'ordre, fait observer que le délégué de la Bosnie-Herzégovine n'a pas modifié la proposition initiale. Selon lui, le moment est venu de demander à la séance plénière de se prononcer sur l'ensemble de la résolution figurant dans le Document 196, telle que modifiée.

4.27 Le Président croit comprendre que la proposition initiale émanait de plusieurs délégations et que le délégué de la Bosnie-Herzégovine a proposé des amendements qui ont été incorporés dans cette proposition initiale. Les délégués du Royaume-Uni et de la Norvège ont eux aussi proposé des amendements.

4.28 Le délégué de l'Arabie saoudite, prenant la parole sur un point d'ordre, déclare qu'il doit être clair que la séance plénière n'a pas voté sur les amendements proposés mais qu'elle s'est bornée à indiquer ses intentions. Les modifications, qui sont ambiguës, doivent être examinées avant la proposition initiale. Si la situation n'est pas claire, il conviendrait de demander au Conseiller juridique de donner son opinion.

4.29 Le Président dit que conformément au numéro 433 de la Convention, "tout amendement à une proposition qui est accepté par la délégation qui présente cette proposition est aussitôt incorporé au texte primitif de la proposition". Il attire également l'attention sur la Convention qui stipule que la proposition ainsi modifiée doit alors être mise aux voix comme un tout. Il invite donc les délégations à indiquer en levant la main si elles approuvent le projet de résolution du Document 196 dans son ensemble, tel que modifié.

4.30 Le délégué de Bahreïn continue à penser que la question n'est pas claire et il approuve la suggestion de demander des commentaires au Conseiller juridique.

4.31 Le Président dit que d'après sa lecture de la Convention, la situation est très claire. Les amendements proposés par le Royaume-Uni et la Norvège ont déjà été appuyés et l'amendement proposé par le délégué de la Bosnie-Herzégovine a été incorporé dans la proposition initiale. Il demande donc à la Conférence d'indiquer si elle est favorable au projet de résolution proposé dans son ensemble, tel que modifié.

4.32 Le délégué de l'Arabie saoudite déclare que la demande qu'il a formulée lorsqu'il a pris la parole sur un point d'ordre doit être respectée. Il a écouté les explications du Président mais il ne les approuve pas. Il demande à nouveau officiellement une explication du Conseiller juridique.

4.33 Le Conseiller juridique répondant, à l'invitation du Président, à la demande d'avis juridique et réglementaire formulée par le délégué de l'Arabie saoudite, dit que le délégué de la Bosnie-Herzégovine, lorsqu'il a présenté le projet de résolution, a proposé des amendements aux paragraphes commençant par **décide, engage les Membres, charge le Conseil et charge le Secrétaire général**. A l'origine, il a cru comprendre que les amendements étaient proposés au nom

de tous les coauteurs. Toutefois, à la lumière des délibérations qui ont suivi, il est devenu évident et clair pour lui au moins que ce n'était pas le cas. En conséquence, les amendements proposés par le délégué de la Bosnie-Herzégovine constituent bien un amendement "en bloc" au texte initial proposé par ce délégué et ne sauraient être considérés comme étant "acceptés" par toutes les délégations coauteurs du projet de résolution au sens du numéro 433 de la Convention. C'est pourquoi son avis est que la séance plénière doit premièrement prendre une décision sur les amendements proposés par le délégué de la Bosnie-Herzégovine et ensuite sur le projet de résolution dans son ensemble, en tenant compte du fait que les deux autres amendements proposés ont déjà reçu l'appui de la majorité. Il fait en outre observer que, d'après le résultat de ce qu'on appelle le vote indicatif, dont l'objet est seulement de "prendre la température de la séance", ces amendements ne doivent et ne peuvent être officiellement adoptés.

4.34 Le délégué du Cameroun dit que le Conseiller juridique a omis de mentionner l'amendement proposé par sa délégation au paragraphe **charge le Conseil**, dont l'intention était d'étendre l'action d'assistance proposée en faveur de la Bosnie-Herzégovine à d'autres pays ayant des besoins similaires. Il propose spécifiquement d'ajouter un sous-paragraphe se lisant comme suit: "d'étendre, si nécessaire et dans la limite des ressources disponibles, l'action visée sous **décide** ci-dessus aux autres pays Membres qui souffrent de désastres similaires, et qui en sont la demande".

4.35 Le Président renouvelle sa suggestion tendant à ce que la Conférence établisse un groupe informel chargé de négocier une proposition de compromis, étant donné que la situation est très complexe et difficile à résoudre.

4.36 Le délégué de la Russie, prenant la parole sur un point d'ordre, tient à commenter les explications données par le Conseiller juridique. Sa propre interprétation est tout à fait différente, à savoir que le délégué de la Bosnie-Herzégovine a présenté le projet de résolution, y compris des amendements, au nom des coauteurs. Il demande l'opinion du Président sur cette question.

4.37 Le Président déclare que, selon lui, le Document 196 a été présenté par le délégué de la Bosnie-Herzégovine. Les modifications dont ce délégué a donné lecture résultent d'un compromis réalisé dans le cadre des consultations informelles, et elles sont appuyées par les autres coauteurs. Le Document 196 ainsi modifié constitue donc la base de discussions à la séance plénière. Les délégués du Royaume-Uni et de la Norvège ont proposé deux modifications qui ont été appuyées par une majorité de délégations. Il s'agit maintenant de prendre une décision sur le projet de résolution, y compris les deux amendements, dans son ensemble. Toutefois, l'orateur propose d'ajourner cette décision jusqu'à la prochaine séance, en espérant qu'un accord pourra intervenir rapidement.

4.38 Le délégué de l'Arabie saoudite croit comprendre que l'interprétation du Président diffère de la position du Conseiller juridique. En conséquence, les procédures suivies par la présente séance n'étant pas correctes, le résultat est lui aussi erroné. Il est désireux de coopérer, mais il craint qu'il ne soit nécessaire de revenir au projet de résolution initial et aux amendements proposés par le délégué de la Bosnie-Herzégovine.

4.39 Le Président dit qu'il appartient à la Conférence et non au Conseiller juridique de déterminer si l'analyse du Président est correcte. Il suspend le débat étant donné l'absence de service d'interprétation.

La séance est levée à 18 h 20.

Le Secrétaire général:
Pekka TARJANNE

Le Président:
Y. UTSUMI



**CONFERENCE DE
PLENIPOTENTIAIRES (PP-94)**

**Document 311-F
14 novembre 1994
Original: anglais**

KYOTO, 19 SEPTEMBRE - 14 OCTOBRE 1994

SEANCE PLENIERE

**PROCES-VERBAL
DE LA
DIX-NEUVIEME SEANCE PLENIERE
Mercredi 12 octobre 1994 à 9 h 30
Président: M. Y. UTSUMI (Japon)**

Sujets traités	Documents
1 Rapports des Présidents des Commissions 2, 3 et 5	216, 269
2 Projet de résolution relative à l'utilisation des langues de travail	237
3 Moyens de télécommunication dans la République de Chypre	57 + Add.1-3
4 Septième série de textes soumise par la commission de rédaction en première lecture (B.7) (suite)	265
5 Huitième série de textes soumise par la commission de rédaction en première lecture (B.8)	273
6 Neuvième série de textes soumise par la commission de rédaction en première lecture (B.9)	279

● Pour des raisons d'économie, ce document n'a été tiré qu'en un nombre restreint d'exemplaires. Les participants sont donc priés ● de bien vouloir apporter à la réunion leurs documents avec eux, car il n'y aura pas d'exemplaires supplémentaires disponibles.

1 Rapports des Présidents des Commissions 2, 3 et 5 (Documents 216, 269)

1.1 Le Président de la Commission 2 indique que la Délégation du Paraguay s'est fait inscrire le 11 octobre et que ses pouvoirs ont été vérifiés et reconnus en règle. Un deuxième corrigendum au Document 229 sera publié en conséquence.

1.2 Le Président de la Commission 3, présentant le Document 216, indique que les dépenses directes de la Conférence à mettre à la charge du budget ordinaire sont estimées à 2 377 000 francs suisses au 30 septembre 1994. Toutefois, les dépenses réelles ne seront connues que lorsque les comptes définitifs auront été arrêtés au 31 décembre. La Commission 3 a été très impressionnée par l'organisation de la Conférence et les excellents moyens mis à la disposition des participants.

1.3 Le Président de la Commission 5, présentant le Document 269, résume les principaux points des travaux effectués par la Commission, en attirant particulièrement l'attention sur les paragraphes 16 et 17 où il est fait mention des délégations qui se sont réservées le droit de revenir sur les Résolutions COM5/4 et COM5/5 en séance plénière.

1.4 Le délégué du Maroc rappelle que dans un précédent rapport verbal, le Président de la Commission 5 a attiré l'attention sur la réserve du Maroc concernant la proposition MRC/31/12 - position également prise par la Délégation de l'Arabie saoudite. Il a demandé que cette question soit examinée en séance plénière.

1.5 Le Président indique que la question sera examinée en temps opportun.

1.6 Le délégué de l'Espagne dit qu'au lieu de revenir en séance plénière sur la question du dépôt des réserves, comme l'indique le paragraphe 18 du Rapport, il présentera une réserve par écrit.

2 Projet de résolution sur l'utilisation des langues de travail (Document 237)

2.1 Le Président rappelle qu'à la seizième séance plénière, il a été décidé de demander à la Commission 7 d'examiner les incidences financières découlant du projet de résolution relative aux limites provisoires à l'utilisation des langues officielles et des langues de travail de l'Union (Annexe 1 au Document 237).

2.2 Le Président de la Commission 7 déclare que la Commission 7 a recommandé d'attribuer un crédit de 4 075 000 francs suisses pendant la prochaine période budgétaire pour l'utilisation de l'arabe, du chinois et du russe en plus des crédits actuellement fixés à 3 685 000 francs suisses et dans la limite du plafond de 750 millions de francs suisses.

2.3 Le délégué de l'Arabie saoudite, rappelant qu'après de longues délibérations à la Commission 7, il a été décidé d'allouer un montant minimal pour l'utilisation de l'arabe, du chinois et du russe, propose, pour gagner du temps, l'adoption du projet de résolution.

2.4 Le délégué de la Syrie, après avoir fait observer que le projet de résolution aurait pu déjà être approuvé sans difficulté étant donné que dans le paragraphe 4 de la section commençant par **décide**, il est indiqué que les limites financières seront fixées par la Commission 7, approuve la proposition du délégué de l'Arabie saoudite.

2.5 Le délégué de la Russie indique que les progrès dont il est fait état dans le projet de résolution sont purement symboliques, mais que lui aussi peut approuver la proposition de l'Arabie saoudite.

2.6 Le délégué de la Chine déclare qu'après avoir pris part aux délibérations du groupe ad hoc et de la Commission, il considère que le moment est venu d'adopter le projet de résolution qu'il approuve.

2.7 Les délégués du Liban, de l'Egypte et de la Tunisie souscrivent aux points de vue des orateurs précédents.

2.8 Le projet de résolution figurant dans l'Annexe 1 du Document 237 est approuvé.

2.9 Répondant à une observation du Président de la Commission 8, le Président indique que les crochets qui figurent dans le paragraphe 2 sous décide et dans le paragraphe 2 sous charge le Secrétaire général doivent être supprimés, alors que ceux qui figurent dans le paragraphe 4 sous décide seront traités lorsque le Président de la Commission 7 présentera son rapport.

3 Moyens de télécommunication dans la République de Chypre (Document 57 et Addendums 1, 2 et 3)

3.1 Le Président dit que le Document 57 et ses addendums ont été présentés à la séance plénière uniquement à titre d'information, afin qu'il en soit pris note sans délibération.

3.2 Le délégué de Chypre prononce la déclaration reproduite à l'Annexe 1.

3.3 Le délégué de la Turquie, répondant aux allégations de la Délégation chypriote grecque, fait observer que l'Union est une institution technique spécialisée qui consacre son énergie et ses ressources au développement des télécommunications dans le monde entier dans l'intérêt de toute l'humanité. La question de Chypre est une question politique complexe: à Chypre, il y a deux communautés ayant des identités distinctes, à savoir la communauté chypriote turque et la communauté chypriote grecque. Actuellement, le Secrétaire général de l'ONU déploie des efforts en vue de créer un climat de confiance dans l'Ile. La Turquie et les Chypriotes turcs ont appuyé activement et continuent d'appuyer le processus visant à établir un climat de confiance. La Turquie est fermement convaincue que l'UIT ne doit pas intervenir dans ce processus après n'avoir entendu que l'une des parties, les Chypriotes turcs n'étant pas représentés à la Conférence. Il demande donc au Président de ne pas laisser une telle ingérence se produire, car elle ne servirait ni les intérêts de l'Union ni les efforts déployés par le Secrétaire général de l'ONU à un moment où celui-ci établit des contacts avec les deux parties en vue de la reprise des pourparlers.

3.4 Le délégué de la Grèce prononce la déclaration suivante:

"Nous approuvons et nous partageons les positions de la Délégation de la République de Chypre sur cette question, telles qu'elles ont été présentées par elle.

Nous tenons en particulier à souligner que l'intégration de la partie occupée de Chypre dans le plan de numérotage national de la Turquie constitue un acte inacceptable et illégal, contraire aux dispositions pertinentes de la Constitution et de la Convention de l'UIT.

Elle favorise en outre la division du peuple chypriote et empêche le Gouvernement de la République de Chypre d'exercer effectivement son droit souverain de réglementer ses télécommunications sur l'ensemble de son territoire."

3.5 Le délégué de la Russie se déclare fermement convaincu que la solution de la question doit reposer sur les dispositions de la Constitution de l'UIT et sur le paragraphe 2 de la Résolution 939 du Conseil de sécurité dont il donne lecture. Si toutes les parties concernées respectent la lettre et l'esprit de cette résolution, elles contribueront à un règlement du problème et c'est pourquoi l'orateur les invite instamment, dans leur propre intérêt, dans l'intérêt de l'Union et dans l'intérêt de la communauté mondiale tout entière à respecter ces dispositions.

3.6 Il est pris note du Document 57 et des addendums 1, 2 et 3.

4 Septième série de textes soumise par la commission de rédaction en première lecture (B.7) (suite) (Document 265)

Résolution COM4/4 - Création d'un Forum pour débattre des stratégies et des orientations politiques dans l'environnement en mutation des télécommunications (suite)

4.1 Le Président rappelle que lorsque la question a été examinée pour la première fois, plusieurs délégations ont demandé une étude de ses incidences financières. Il invite donc le Président de la Commission 7 à faire des observations à ce sujet.

4.2 Le Président de la Commission 7 indique que le projet de plan financier pour 1995-1999 comprend une ligne de crédit pour le Forum sans qu'un montant ait été précisé, mais dans un renvoi, il est expliqué que des coûts minimums pourront être absorbés dans les dépenses normales de l'Union. A cet égard, il convient de noter que le point 9 du projet de résolution sous **décide** indique des moyens permettant de réduire au minimum les conséquences budgétaires pour l'Union.

4.3 La Résolution COM4/4 est approuvée.

Résolution COM4/9 - Précision des attributions du Secteur des radiocommunications et du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (suite)

4.4 Répondant au délégué de l'Allemagne qui fait observer que la Résolution 2 (Genève, 1992) relative à la répartition des tâches entre le Secteur des radiocommunications et le Secteur de la normalisation des télécommunications a été maintenue et mise à jour, mais que la nouvelle version ne figure ni dans la septième, ni dans la huitième série de textes soumise par la commission de rédaction, le Président de la Commission 4 explique que la Résolution 2 de l'APP-92 a été remplacée par la Résolution COM4/9.

4.5 A la suite d'observations formulées par les délégués de la Suède et des Etats-Unis, le Président suggère que la question soit résolue dans le cadre d'entretiens informels.

4.6 A la suite de consultations informelles, le délégué de l'Allemagne dit qu'il a été décidé à l'unanimité que la Résolution 2 (Genève, 1992) n'est plus nécessaire, mais qu'étant donné qu'un certain nombre d'éléments qu'elle couvre n'ont pas été repris dans la Résolution COM4/9, il conviendrait de modifier le point 1 sous **décide** qui se lirait comme suit: "que le processus actuel, conformément à la Résolution 2 de l'APP (Genève, 1992), d'examen régulier des tâches nouvelles et existantes et de leur répartition entre l'UIT-R et l'UIT-T doit être maintenu". Le Conseiller juridique, qui a été consulté, ne voit aucun obstacle d'ordre juridique à cet amendement.

4.7 Le Président constate que l'amendement ne suscite aucune objection.

4.8 La Résolution COM4/9, telle que modifiée, est approuvée.

4.9 La septième série de textes soumise par la commission de rédaction (B.7) est approuvée dans son ensemble, telle que modifiée en première lecture.

5 Huitième série de textes soumise par la commission de rédaction en première lecture (B.8) (Document 273)

5.1 Le Président de la Commission 8, présentant le Document 273, déclare qu'il a soulevé peu de difficultés, à l'exception de la Résolution COM4/26, qui reste tout entière entre crochets et pour laquelle il suggérera en temps opportun des modifications.

Résolution COM4/18 - Expositions et Forums mondiaux et régionaux de télécommunication

5.2 Le délégué de l'Espagne suggère de remplacer, dans le paragraphe notant c), les mots "usages en matière de publication" par les mots "règles en matière de publication". Le Président de la Commission 8 dit qu'il a été pris note de cette suggestion.

5.3 Répondant à une question du délégué de Bahreïn, le Président de la Commission 4 indique que, au point 1 sous décide, l'expression "ville du siège de l'Union" signifie Genève.

5.4 La Résolution COM4/18 est approuvée.

Résolution COM4/19 - Procédure de définition d'une région aux fins de convocation d'une conférence régionale des radiocommunications

5.5 Approuvée.

Résolution COM4/20 - Rôle de l'Union internationale des télécommunications dans le développement des télécommunications mondiales

5.6 Approuvée.

Résolution COM4/21 - Amélioration des capacités permettant à l'Union de fournir une assistance technique et de donner des avis aux pays en développement

5.7 Approuvée.

Résolution COM4/22 - Programme volontaire spécial de coopération technique

5.8 Approuvée.

Résolution COM4/23 - Programme international pour le développement de la communication

5.9 Approuvée.

Résolution COM4/24 - Infrastructure des télécommunications et développement social, économique et culturel

5.10 Approuvée.

Résolution COM4/26 - Création de Groupes consultatifs pour le Secteur des radiocommunications et le Secteur de la normalisation des télécommunications

5.11 Le Président de la Commission 8 suggère trois modifications qui, sans changer le fond, permettent d'indiquer que les Groupes consultatifs existent déjà: dans le titre, les mots "création de" doivent être supprimés; à la fin du paragraphe commençant par **considérant**, il convient d'ajouter le membre de phrase suivant: "et que les Groupes consultatifs des radiocommunications et de la normalisation des télécommunications ont été créés à cette fin"; dans le paragraphe commençant par **charge**, il convient de remplacer le membre de phrase "d'organiser les Groupes consultatifs correspondants ..." par "de continuer à soutenir les travaux des Groupes consultatifs correspondants ...".

5.12 Il en est ainsi décidé.

5.13 Le Président de la Commission 4 explique que la Résolution COM4/26 a été mise entre crochets parce que la Commission 4 n'a pas été en mesure de décider soit de la supprimer étant donné que les Groupes consultatifs existent déjà, soit de la maintenir parce qu'elle constitue la seule base juridique de leur existence.

5.14 Le Président rappelle que les deux Groupes consultatifs ont été établis aux termes d'une résolution adoptée par la Conférence de plénipotentiaires additionnelle et qu'ils ne sont mentionnés ni dans la Constitution ni dans la Convention.

5.15 Le délégué du Royaume-Uni, rappelant qu'il a préconisé la suppression de la Résolution COM4/26 lors des travaux de la Commission 4, dit qu'après l'avoir revue telle que modifiée par le Président de la Commission 8, il estime désormais qu'elle est nécessaire pour faire obligation aux Directeurs des deux Bureaux de faire rapport sur les activités des Groupes.

5.16 Le délégué de l'Espagne, appuyé par les délégués de la République de Corée, de la France, de l'Italie et de l'Indonésie, estime que la Résolution COM4/26 doit être maintenue avec les modifications proposées par le Président de la Commission 8 et il propose, pour donner le mandat officiel permettant aux Groupes consultatifs de poursuivre leurs travaux après les assemblées des radiocommunications et les conférences mondiales de normalisation des télécommunications qui se tiendront avant la Conférence de plénipotentiaires de 1998, d'ajouter le texte ci-après dans la première partie de la section commençant par **décide**: "... que la conférence de normalisation des télécommunications et les assemblées des radiocommunications devraient maintenir ces Groupes ...". Le délégué du Maroc appuie lui aussi cet amendement mais suggère d'utiliser la forme "doivent".

5.17 Il en est ainsi décidé.

5.18 Le délégué de la Russie fait observer que la partie **décide** de la résolution ayant été rédigée sur la base de la Résolution 3 de l'APP-92, il n'a pas été tenu compte de l'aspect examen qui figurait dans la section **décide** de la Résolution 3, le résultat étant que le rôle des groupes consultatifs se limite désormais à fournir des avis. Le texte original de la Résolution 3 doit être rétabli avec les modifications que vient d'adopter la séance plénière. Le Président de la Commission 4 souscrit sans réserve à ces observations et le Président de la Commission 8 confirme que la section **décide** sera remaniée en conséquence.

5.19 Le délégué de la Syrie, appuyé par les délégués de l'Italie et de l'Arabie saoudite, propose d'insérer dans le paragraphe commençant par **charge** les mots "des trois Secteurs" après "les représentants des commissions d'études", étant donné qu'il est habituel que chacun des groupes consultatifs invite les représentants des deux autres Secteurs à assister à ces réunions, afin d'assurer la circulation de l'information d'un Secteur à l'autre.

5.20 Le Président croit comprendre que le paragraphe ne se réfère qu'aux commissions d'études de l'UIT-R et de l'UIT-T.

5.21 Le Président de la Commission 4 fait observer que la Résolution 3 a fait l'objet de longues délibérations avant d'être adoptée par la Conférence de plénipotentiaires additionnelle et que la Convention traite de la nécessité d'une coopération entre les trois Secteurs. Il suggère donc de laisser le texte tel qu'il est, étant entendu qu'il sera consigné clairement dans le procès-verbal, que les Directeurs du BR et du TSB doivent inviter les représentants du BDT à assister aux réunions de leurs groupes consultatifs respectifs.

5.22 Le délégué de la France, appuyé par le délégué des Etats-Unis, dit que la résolution telle qu'elle est, répond aux préoccupations légitimes exprimées par le délégué de la Syrie, en particulier le quatrième alinéa en retrait de la section commençant par **décide**. La section commençant par **charge** vise à faire en sorte que les représentants des commissions d'études des deux Secteurs assistent aux réunions des groupes consultatifs de l'UIT-R et de l'UIT-T et c'est la raison pour laquelle le texte doit rester inchangé.

5.23 Le délégué de la Syrie accepte avec réticence de retirer sa proposition qui devrait néanmoins être consignée dans le procès-verbal et dont les Directeurs du BR et du TSB devront tenir compte au moment de la convocation des réunions de leurs groupes consultatifs respectifs de manière que les réunions bénéficient non seulement de la participation de représentants du Secrétariat du BDT, comme c'est la pratique actuelle, mais aussi de celle d'autres représentants du Secteur de l'UIT-D.

5.24 La Résolution COM4/26, telle que modifiée, est approuvée.

Résolution COM4/27 - Amélioration de l'utilisation des moyens techniques et des moyens de stockage et de diffusion des données du Bureau des radiocommunications

5.25 Approuvée.

Recommandation COM4/A - Traitement favorable aux pays en développement

5.26 Approuvée.

5.27 La huitième série de textes soumise par la commission de rédaction (B.8) est approuvée dans son ensemble, telle que modifiée, en première lecture.

6 Neuvième série de textes soumise par la commission de rédaction en première lecture (B.9) (Document 279)

6.1 Le Président de la Commission 8 présente le Document 279, dont la première partie contient des textes concernant la Constitution et la Convention qui ne seront reproduits dans un document rose que lorsque la Conférence aura pris sa décision définitive sur la question de l'amendement des instruments fondamentaux. Il convient de modifier comme suit les titres de l'article [Z] (CS) et de l'article [Z] (CV): "article [Z] de l'instrument d'amendement à la Constitution: date d'entrée en vigueur" et "article [Z] de l'instrument d'amendement à la Convention: date d'entrée en vigueur".

6.2 Le Président indique que les articles [Z] (CS) et [Z] (CV) resteront en suspens pour le moment.

Article 23 (CV) - Invitation et admission aux Conférences de plénipotentiaires lorsqu'il y a un Gouvernement invitant

6.3 Les MOD 258, ADD 262bis et (MOD) 269 sont approuvés.

Article 24 (CV) - Invitation et admission aux Conférences de plénipotentiaires lorsqu'il y a un Gouvernement invitant

6.4 Le MOD 271 est approuvé.

Annexe (CV) - Définition de certains termes employés dans la présente Convention et dans les Règlements administratifs de l'Union internationale des télécommunications

6.5 Le MOD 1002 est approuvé.

Résolution COM5/4 - Octroi du statut d'observateur aux séances du Conseil aux Membres de l'Union qui n'en font pas partie

6.6 Le Président de la Commission 8 fait savoir aux participants à la séance plénière que les délégués du Burkina Faso, du Bénin, de la Chine et de l'Uruguay ont formulé des réserves au sujet de la Résolution COM5/4.

6.7 Le délégué de l'Uruguay explique que ses objections concernent le paragraphe 2 de la section commençant par **décide**. Il se félicite de la décision d'autoriser les Membres de l'Union qui ne sont pas Membres du Conseil à assister aux sessions de celui-ci en tant qu'observateurs et considère que ces observateurs devraient recevoir les documents avant la session de manière à pouvoir se préparer. L'idéal serait que les documents soient expédiés gratuitement par le Secrétariat général aux Membres qui ont annoncé leur intention d'envoyer des observateurs; toutefois, l'orateur serait disposé à approuver des dispositions prévoyant que les documents seraient distribués gratuitement avant les sessions, au siège de l'UIT à Genève. Sa seconde objection porte sur l'interdiction relativement stricte qui est faite aux observateurs de ne pas prendre la parole lors des sessions; toutefois, si ses demandes concernant les documents sont satisfaites, il n'insistera pas sur ce dernier point.

6.8 Le délégué du Burkina Faso considère que la proposition constructive présentée par sa délégation et par d'autres n'a pas suffisamment été examinée par la Commission 5 et en conséquence il est obligé d'y revenir en plénière. Il tient à ce qu'il soit consigné clairement que la proposition du Burkina Faso vise à permettre la participation d'observateurs sur une base suffisamment large pour que l'on puisse tirer des conclusions à l'issue de la période d'essai. Malheureusement, la Résolution COM5/4 ne garantit pas que la participation des Membres sera suffisante pendant la période d'essai. De plus, le statut d'observateur tel qu'il est défini dans la résolution ne répond que partiellement au désir d'améliorer la transparence et la participation à la gestion de l'Union qui a motivé la proposition de sa délégation. Il se réserve le droit de revenir sur cette question ultérieurement.

6.9 Le délégué de la Grèce propose de modifier comme suit le paragraphe 2 de la section commençant par **décide**: "que les observateurs pourront recevoir les documents avant ou pendant les séances, mais qu'ils n'auront ni le droit de vote ni celui de prendre la parole, sauf dans des circonstances exceptionnelles et lorsque la présidence en décide autrement."

6.10 Le délégué du Bénin rappelle que la question soulevée par l'orateur précédent a fait l'objet de longues délibérations à la Commission 5 et que les préoccupations exprimées par certaines délégations, y compris la sienne, n'ont pas reçu de réponse. La plupart des pays favorables au statut d'observateur considèrent que si tous les Membres utilisent la possibilité ainsi offerte, la dépense sera beaucoup trop élevée. Toutefois, il est prêt à retirer sa réserve si sa position est consignée clairement dans le procès-verbal.

6.11 Le délégué de la Chine dit que sa délégation approuve en principe le texte actuel de la résolution. Le seul doute qui subsiste concerne le paragraphe commençant par **charge le Conseil**, car sa délégation considère qu'il convient de faire preuve de prudence et que le Règlement intérieur ne devrait, si besoin est, être modifié qu'après la période d'essai, c'est-à-dire après la Conférence de plénipotentiaires de 1998. Cependant, si la majorité des délégations appuie le texte tel qu'il est, la Chine retirera sa réserve.

6.12 Le Président de la Commission 5, se référant aux commentaires du délégué du Burkina Faso, dit que la Commission a examiné longuement cette question et qu'elle y a consacré suffisamment de temps. Les objections formulées par le Burkina Faso ont fait l'objet d'un vote au titre d'une motion d'ordre et la majorité s'est déclarée favorable au texte dont est saisie la séance plénière. Les réserves d'autres délégations ont également fait l'objet d'un vote conformément aux dispositions de la Convention et la section commençant par **décide** a été examinée paragraphe par paragraphe. La Résolution COM5/4 a donc été adoptée par une large majorité de délégations qui ont participé aux séances de la Commission 5.

6.13 Le Président déclare qu'il hésite à rouvrir la discussion, mais qu'il donnera la parole aux délégations qui l'ont demandée.

6.14 Le délégué du Liban, après avoir indiqué qu'il n'a pu assister à la séance de la Commission 5 dont il est question en raison de sa participation aux travaux d'autres commissions, constate avec surprise que selon la version actuelle du texte, les observateurs envoyés par les Membres n'auront pas le droit de prendre la parole aux séances du Conseil. Cette disposition est en contradiction avec le texte qui vient d'être adopté pour le numéro 1002, lequel ne contient pas de restriction de ce type. Etant donné que les observateurs non-Membres du Conseil auront le droit de prendre la parole, sa délégation ne peut accepter le libellé actuel du paragraphe 2 sous **décide** et en conséquence appuie la proposition de la Grèce.

6.15 Les délégués de la Tunisie et de la République islamique d'Iran appuient eux aussi la proposition de la Grèce.

6.16 Le délégué du Mexique déclare que sa délégation est favorable au statut d'observateur à titre d'essai sans qu'il en résulte d'incidences budgétaires pour l'Union. Il craint que la proposition de la Grèce ne rouvre le débat et il ne peut l'appuyer. En revanche, il souscrit à la proposition de l'Uruguay visant à communiquer les documents aux observateurs au siège de l'UIT.

6.17 Le délégué de la Nouvelle-Zélande considère que le libellé de la résolution constitue un texte de compromis bien équilibré et acceptable. Toutefois, il convient que la commission de rédaction réexamine le paragraphe commençant par **considérant**, pour s'assurer qu'il est compatible avec le libellé du numéro 50A de la Convention qui a été adopté par la séance plénière le jour précédent.

6.18 Le délégué du Portugal estime que la Résolution COM5/4 constitue un compromis raisonnable et que le débat ne doit pas être rouvert.

6.19 Le délégué du Canada peut appuyer la proposition de l'Uruguay mais préférerait la modification proposée par la Grèce, dont cependant la deuxième partie devrait être remaniée comme suit: "...mais n'auront ni le droit de vote ni celui de prendre la parole, excepté dans des circonstances exceptionnelles". Depuis un certain nombre d'années, les administrations qui souhaitent faire partie du Conseil mais qui n'ont pas eu cette chance ont éprouvé une grande frustration. La Conférence de plénipotentiaires devrait donc, dans un esprit d'ouverture, approuver l'amendement proposé par la Grèce.

6.20 Le délégué du Royaume-Uni dit que sa délégation peut accepter le texte tel qu'il est proposé mais qu'il pourrait également approuver la proposition de l'Uruguay qui n'entraînerait aucune dépense supplémentaire pour l'Union. En revanche, l'amendement proposé par la Grèce aurait pour conséquence de rouvrir la question du droit de parole qui a déjà fait l'objet de longues délibérations au sein de la Commission 5. La résolution ne vise pas à donner aux observateurs le statut de membres suppléants du Conseil. Selon lui, cependant, le fait qu'un observateur n'ait pas le droit de prendre la parole à une réunion ne signifie pas qu'il n'aura pas la possibilité de s'exprimer sur une question concernant les intérêts de son administration sur l'invitation expresse du Président. Le délégué du Cameroun souscrit à ces observations.

6.21 Le délégué de la Tanzanie approuve lui aussi la position du délégué du Royaume-Uni ainsi que celle de la Chine en ce qui concerne la modification du Règlement intérieur. S'il n'est pas possible de modifier la résolution, il demandera que la réserve qu'il a formulée à ce sujet soit consignée dans le procès-verbal.

6.22 Le Président constate que les délégués du Burkina Faso, du Bénin et de la Chine sont prêts à retirer leurs réserves. Ayant demandé aux délégations d'indiquer leur position en levant la main, il note que la majorité est favorable au texte de la résolution tel qu'il est.

6.23 La Résolution COM5/4 est approuvée.

6.24 Le délégué de la Syrie estime que le Conseil réexaminera de nombreuses décisions et que le résultat de cet examen aura des incidences sur les propositions que soumettront les administrations à la prochaine Conférence de plénipotentiaires. Compte tenu des délais et des conditions énoncées dans l'article 30 de la Convention pour la présentation des propositions et des rapports, il espère que le Conseil sera en mesure d'examiner la plupart de ces questions en 1997 et non en 1998.

6.25 Le délégué de l'Uruguay, ayant demandé que les délégués indiquent leur position en levant la main à propos de la proposition d'amendement de sa délégation à la Résolution COM5/4, le Président fait observer que la séance plénière a pris une décision sur laquelle elle ne peut revenir.

6.26 Le délégué du Liban appuie le délégué de l'Uruguay. Conformément au numéro 436 de la Convention, il aurait souhaité que l'on procède à un vote au sujet de l'amendement proposé par la Grèce, qui est la proposition qui s'écarte le plus du texte original. Il n'insistera pas sur ce point mais tient à ce que ses observations soient consignées dans le procès-verbal.

6.27 Le Président fait observer qu'il y a une différence entre un vote indicatif à main levée et la procédure officielle de vote sur les amendements régis par le Règlement intérieur. La majorité des délégations a appuyé la Résolution COM5/4 telle qu'elle est, et les questions qu'elle soulève ont été longuement examinées à la Commission 5 avec la participation d'un grand nombre de délégations. A cet égard, il tient à exprimer ses remerciements au Président de la Commission 5.

Résolution COM5/5 - Application provisoire de la Constitution et de la Convention de l'Union internationale des télécommunications (Genève, 1992) par les Membres de l'Union qui ne sont pas encore devenus Etats Parties à ces Traités

6.28 Le Président de la Commission 8 indique que les Délégations du Japon, du Portugal et des Etats-Unis se sont réservées le droit de revenir sur le projet de résolution en séance plénière.

6.29 Le Président demande si ces trois délégations sont disposées à retirer leurs réserves.

6.30 Le délégué de Japon déclare que les procédures nécessaires sont déjà en cours au sein de la Diète japonaise en vue d'approuver les instruments de Genève. Toutefois, pour lier les Membres, il est indispensable de procéder à la ratification sans laquelle le Japon ne peut décider d'appliquer les dispositions des instruments. Sa délégation croit comprendre que la résolution a pour but de demander instamment aux Membres d'appliquer les instruments à titre provisoire sans les y contraindre et qu'il appartient à chacun des Membres de décider s'il accepte les instruments à titre provisoire. Dans ces conditions, sa délégation ne s'opposera pas à l'approbation de la résolution, mais elle tient à ce que sa position soit consignée dans le procès-verbal.

6.31 Le délégué de l'Espagne estime que la Résolution COM5/5 a été adoptée à la hâte. Selon lui, les mots "et de confirmer que les dispositions du numéro 210 de ladite Constitution resteront applicables jusqu'à la date du dépôt de ces instruments" qui figurent à la fin du paragraphe décide sont en contradiction précisément avec ces dispositions. Celles-ci en effet stipulent qu'à l'expiration d'une période de deux ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la Constitution et de la

Convention, un Membre signataire qui n'a pas déposé l'instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation, n'aura plus qualité pour voter à aucune conférence. De plus, le texte espagnol n'établit aucun lien entre ces mots et l'appel qui est formulé dans la première partie du paragraphe, de sorte qu'il y a un risque de confusion. C'est pourquoi il propose de les supprimer purement et simplement.

6.32 Le délégué des Etats-Unis dit que son Gouvernement se propose d'appliquer les dispositions des instruments de Genève à titre provisoire, dans la mesure où cela est compatible avec le droit national, en attendant la ratification de ces instruments par les Etats-Unis. En outre, il serait approprié d'adopter une résolution similaire à la Résolution COM5/5 afin de permettre l'application provisoire de tous les amendements adoptés à Kyoto. Etant donné que le paragraphe commençant par décide ne constitue qu'un appel, il est prêt à retirer sa réserve.

6.33 Le délégué du Portugal déclare que sa délégation elle aussi interprète le mot "appel" comme étant un encouragement et non pas une obligation contraignante pour les Membres de l'Union. Dans ces conditions, sa délégation peut approuver la résolution.

6.34 Le Président, ayant constaté que la proposition de l'Espagne est appuyée, la déleguée des Philippines indique qu'elle ne peut approuver cette proposition, car pour un pays le risque de perdre son droit de vote est un argument très convaincant en faveur de la ratification des instruments.

6.35 A la demande des délégués du Zaïre et du Bénin, le Conseiller juridique confirme qu'il n'y a pas de contradiction entre le numéro 210 de la Constitution de Genève et le texte de la résolution proposé. En adoptant cette résolution, la Conférence de plénipotentiaires, lance un appel en vue de l'application provisoire des instruments de Genève par les Membres concernés, tels que définis par ladite résolution, et par ailleurs se borne à confirmer que les dispositions du numéro 210 de la Constitution de Genève resteront applicables jusqu'à la date du dépôt, par chacun des Membres concernés, de l'instrument par lequel il consent à être lié par la Constitution et par la Convention (Genève, 1992).

6.36 Le Président suggère qu'un groupe de travail informel soit chargé d'examiner la proposition de l'Espagne.

6.37 Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 35.

Le Secrétaire général:

Pekka TARJANNE

Le Président:

Y. UTSUMI

Annexe: 1

ANNEXE 1

Déclaration du délégué de Chypre

Monsieur le Président,

La situation en ce qui concerne les moyens de télécommunication dans la République de Chypre a déjà été longuement expliquée à cette Conférence par le Gouvernement de la République de Chypre dans le Document 57 (Annexes 1 (Annexes 1 et 3) et 4 et Addendum 1 et 2). Ce document constitue un exposé objectif et exact de la situation, fondé sur les décisions de la communauté internationale exprimées dans un grand nombre de résolutions et de rapports sur Chypre. C'est pourquoi je m'efforcerai d'être aussi bref que possible.

La question de l'intégration illégale des télécommunications par la Turquie pour ce qui concerne la zone occupée de Chypre a été portée à la connaissance de la présente Conférence parce qu'elle constitue une violation directe de la Constitution de l'UIT. Celle-ci reconnaît à chaque Etat le droit souverain de réglementer ses télécommunications et, entre autres, a pour objectif de promouvoir l'utilisation des services de télécommunication en vue de faciliter les relations pacifiques et de maintenir et d'étendre la coopération internationale entre tous les Membres de l'Union pour l'amélioration et l'emploi rationnel des télécommunications de toutes sortes.

C'est le droit souverain de réglementer ses télécommunications que la République de Chypre, Etat Membre de l'UIT, a été empêchée, par l'usage de la force, d'exercer effectivement sur la totalité de son territoire.

En fait la République a été empêchée depuis 1974 de fournir des services de télécommunication et d'appliquer sa politique de télécommunication à l'ensemble de son territoire dans l'intérêt de tous ses habitants et de promouvoir l'utilisation et le développement optimaux des ressources et du potentiel de télécommunication.

Monsieur le président,

L'une des conséquences de l'invasion de Chypre par la Turquie en 1974 et l'occupation militaire prolongée de 37% de son territoire a privé illégalement l'Autorité des télécommunications de Chypre d'un tiers de ses ressources et de ses installations de télécommunication. La Turquie a depuis lors utilisé et exploité illégalement ces installations. La Turquie a également attribué à la zone occupée de Chypre son propre indicatif de pays "90" et l'indicateur de zone "392", intégrant ainsi cette zone dans son propre réseau de télécommunication. En conséquence, l'Autorité des télécommunications de Chypre, seul organisme officiellement habilité par la loi chypriote à fournir des services de télécommunication nationaux et internationaux à Chypre, s'est vu refuser l'accès aux réseaux et a été empêchée de continuer à fournir ses services au public dans la partie occupée de la République de Chypre.

Les actes ci-dessus constituent en outre une violation des règles du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions contraignantes adoptées par les Nations Unies sur Chypre (541/83, 550/84, 37/253(83)) qui, entre autres:

- i) demandent le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité de la République de Chypre;
- ii) prient instamment tous les Etats de ne pas faciliter ni d'aider en aucune façon l'entité illégale établie dans la zone occupée de Chypre; et
- iii) leur demandent instamment d'appuyer et d'aider le Gouvernement de la République de Chypre à exercer ses droits légitimes sur la totalité du territoire de Chypre et sur ses ressources naturelles et autres.

Monsieur le Président,

En dépit des difficultés d'accès, l'Autorité des télécommunications de Chypre a continué pendant les 20 dernières années, grâce à la planification et à l'affectation de ses ressources, à concevoir son infrastructure des télécommunications, son plan de numérotage national et son plan d'acheminement national de manière à pouvoir assurer des services de télécommunication sur l'ensemble du territoire de Chypre.

Cela est la preuve de la volonté de l'Autorité des télécommunications de Chypre de fournir des services de télécommunication sur l'ensemble du territoire de la République, facilitant ainsi la communication entre tous ses habitants et faisant bénéficier tous les chypriotes des avantages apportés par les nouvelles technologies des télécommunications. L'objectif est d'encourager et de favoriser le rapprochement entre les chypriotes grecs et les chypriotes turcs qui ont été séparés par l'usage de la force depuis 1974.

Monsieur le Président,

Le Gouvernement de la République de Chypre a pour politique de sauvegarder la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité de Chypre et d'assurer le bien-être de tous les chypriotes quelle que soit leur origine ethnique. C'est la raison pour laquelle nous avons soulevé la question de la connexion de télécommunication illégale entre la Turquie et la zone turque occupée et nous demandons instamment à tous les Etats Membres de l'UIT de respecter le droit souverain de la République de Chypre de réglementer ses télécommunications et d'éviter de prendre toute mesure qui risquerait de compromettre l'exercice de ses droits.

Monsieur le Président, je vous remercie.



**CONFERENCE DE
PLENIPOTENTIAIRES (PP-94)**

Document 312-F
14 novembre 1994
Original: français
anglais

KYOTO, 19 SEPTEMBRE - 14 OCTOBRE 1994

SEANCE PLENIERE

PROCES-VERBAL

DE LA

VINGTIEME SEANCE PLENIERE

Mercredi 12 octobre 1994 à 14 h 40

Président: M. Y. UTSUMI (Japon)

Sujets traités	Documents
1 Neuvième série de textes soumise par la Commission de rédaction en première lecture (B.9) (suite)	279
2 Rapport du Président de la Commission 7 à la séance plénière	186
3 Deuxième série de textes soumise par la Commission de rédaction en deuxième lecture (R.2)	275
4 Troisième série de textes soumise par la Commission de rédaction en deuxième lecture (R.3)	276
5 Quatrième série de textes soumise par la Commission de rédaction en deuxième lecture (R.4)	277
6 Cinquième série de textes soumise par la Commission de rédaction en deuxième lecture (R.5)	281
7 Modification de l'article 54 de la Constitution: proposition MRC/31/12	31 + Corr.1
8 Projet de résolution sur les directives concernant la poursuite des travaux relatifs au Règlement intérieur des conférences et réunions de l'Union internationale des télécommunications	272
9 Résolutions pour examen	259, 271

1 Neuvième série de textes soumise par la Commission de rédaction en première lecture (B.9) (suite) (Document 279)

Résolution COM5/5 - Application provisoire de la Constitution et de la Convention de l'Union internationale des télécommunications (Genève, 1992) par les Membres de l'Union qui ne sont pas encore devenus Etats parties à ces traités (suite)

1.1 Le Président invite le délégué de l'Espagne à soumettre à la plénière le texte de compromis établi par le groupe informel.

1.2 Le délégué de l'Espagne précise que ce texte n'a pu faire l'unanimité parmi les membres du groupe. Sa proposition consiste à déplacer la dernière partie du décide, après "par les deux traités," pour en faire un second paragraphe au rappelant et à conserver ainsi au décide la forme juridique voulue. Le décide se terminerait alors après "par les deux traités" et le paragraphe 2 du rappelant se lirait comme suit: "la validité des dispositions du numéro 210 de la Constitution en ce qui concerne la perte du droit de vote."

1.3 A la suite d'une remarque du Secrétaire de la séance plénière concernant l'interprétation anglaise de ce texte, le Président propose de repousser l'examen de la modification en attendant de pouvoir disposer d'une proposition écrite dans les différentes langues.

1.4 Le délégué de l'Espagne, soucieux de ne pas retarder les travaux de la plénière, dit qu'il est prêt à retirer sa proposition, mais souligne que sa délégation considère que la dernière partie de la dernière phrase du décide commençant par les mots "et de confirmer que les dispositions" jusqu'à "date du dépôt de ces instruments" ne correspond pas à la formule juridique employée habituellement dans les dispositifs.

1.5 La déléguée des Philippines rappelle qu'il est absolument indispensable que la Constitution et la Convention de l'Union soient appliquées uniformément par les Membres. Bien qu'elle n'ait aucune objection sur le plan juridique à ce que la seconde partie du décide soit déplacée dans la section rappelant, elle juge néanmoins utile de rappeler aux Membres qu'ils doivent ratifier les instruments de l'Union s'ils ne veulent pas courir le risque de perdre leur droit de vote et que les gouvernements ont une obligation envers l'Union. C'est la raison pour laquelle, dans le texte initial, cette mention figure à la fin du décide.

1.6 Compte tenu de ces déclarations, la Résolution COM5/5 est approuvée.

1.7 La neuvième série de textes soumise par la Commission de rédaction (B.9), telle que modifiée, est approuvée en première lecture dans sa totalité.

2 Rapport du Président de la Commission 7 à la séance plénière (Document 186)

2.1 Le Président de la Commission 7 présente en détail le rapport de la Commission 7 (Document 186) et met plus particulièrement l'accent sur le fait qu'en ce qui concerne les limites de dépenses pour la période financière 1995/99, la Commission 7 a jugé prioritaire la mise en oeuvre du Plan d'action de Buenos Aires (PABA) et pris acte de ce que le Secrétaire général et le Directeur élu du BDT ont confirmé que le PABA pouvait être intégralement mis en oeuvre si le niveau des ressources du Secteur du développement étaient augmentées de 5,5 millions de francs suisses. L'orateur souligne que le plafond de dépenses recommandé pour la période 1995/99 a été fixé à 750 millions de francs suisses, ce qui représente une croissance de 1,51%. Cette proposition a été approuvée par la majorité des membres de la Commission. Si celle-ci avait tenu compte de toutes les incidences financières des décisions adoptées, le plafond se serait établi à 780 millions de francs suisses, ce qui aurait correspondu à une croissance de 5,75% du budget. Souhaitant attirer l'attention des participants plus précisément sur certaines incidences financières des décisions prises, l'orateur signale notamment l'augmentation du volume de la documentation pour les réunions des Commissions d'études, la réintégration des dépenses de personnel, et relève que les dépenses supplémentaires afférentes au statut d'observateur au Conseil seront absorbées dans les crédits

affectés au Conseil. Les frais minimaux correspondant au forum de politique générale pourraient être intégrés aux crédits prévus pour les travaux de l'Union et un montant supplémentaire de 4,075 millions de francs suisses a été prévu pour l'utilisation de l'arabe, du chinois et du russe. En ce qui concerne le PABA, il a été possible de ramener le budget à 5,5 millions, contre 11,3 millions. La mise en oeuvre du Plan se fera dans l'ordre de priorité des activités qui sera défini, la ventilation des sommes affectées pouvant être revue par le Secrétaire général, le Vice-Secrétaire général ainsi que par les Directeurs des Bureaux, conformément aux bons principes de gestion interne de l'Union. En conclusion, le Président de la Commission 7 invite les délégations à approuver ce plafond global de 750 millions de francs suisses et rappelle qu'un plafond est également fixé pour chacune des années de la période couverte.

2.2 Le Président, après avoir félicité le Président de la Commission 7 de son travail, souhaite avoir des précisions du Secrétariat général en ce qui concerne les activités qui seront entreprises sous sa responsabilité, compte tenu de ce plafond.

2.3 Le Secrétaire général, après avoir chaleureusement remercié le Président de la Commission 7, indique que le projet de Plan financier réaliste soumis à la plénière lui permettra, en collaboration avec le personnel, les Membres et le Conseil, de travailler efficacement et qu'il aura des conséquences moins néfastes que celles des coupures globales décidées aux Conférences de Nairobi et de Nice. Bien que toutes les dépenses n'aient pas été réintégrées, les difficultés pourront être surmontées grâce à la collaboration de tous les Secteurs. L'orateur prend en particulier l'engagement formel de mettre en oeuvre intégralement le PABA et ajoute qu'il s'efforcera de trouver les moyens de faire face à l'augmentation du volume de travail du Secrétariat général et du BR notamment, en soumettant peut-être de nouvelles propositions au Conseil. Le Secrétaire général souligne que l'Union devra s'efforcer de trouver de nouvelles ressources et rappelle que tout sera mis en oeuvre pour appliquer les décisions de la présente Conférence dans les limites fixées dans le projet de Plan financier.

2.4 Le Président se félicite de la déclaration du Secrétaire général et demande aux délégations si elles sont disposées à approuver le rapport de la Commission 7.

2.5 Le délégué des Etats-Unis rappelle que sa délégation réserve sa position en ce qui concerne le plafond fixé qu'elle aurait souhaité être de 738,8 millions de francs suisses, compte tenu du PABA, de l'utilisation de l'arabe, du russe et du chinois et des autres décisions de la Conférence. Il signale que contrairement à ce qu'indique le Document 186, les Etats-Unis ont proposé comme point de départ un montant de 600 millions de francs suisses et non de 699,4 millions de francs suisses; il souhaite que ce chiffre soit corrigé.

2.6 Le délégué de l'Argentine souhaite que la version espagnole du texte soit alignée sur les versions anglaise et française.

2.7 Le délégué du Liban se félicite qu'un compromis ait pu être trouvé au sein de la Commission 7 en ce qui concerne le plafond des dépenses.

2.8 Le délégué du Burkina Faso appuie pleinement le plan financier proposé, mais craint qu'en raison de la diminution des crédits alloués au PABA, le Secrétariat général ne puisse tenir ses engagements qu'au détriment d'autres activités. Il souhaite donc que la coupure décidée ne soit pas préjudiciable aux activités menées en faveur du développement.

2.9 Le délégué du Sénégal rappelle la réticence qui avait été la sienne lorsqu'il avait été décidé de réduire de plus de moitié le budget prévu pour la mise en oeuvre du PABA. Toutefois, prenant note de la deuxième note de bas de page figurant à la fin de l'Annexe 1 au Document 186 et de la déclaration du Secrétaire général qui s'est engagé à mettre intégralement en oeuvre le Plan dans les limites du plafond alloué, il lève la réserve qu'il avait formulée précédemment. Il importe néanmoins qu'au moment du bilan, la réalisation des activités et des objectifs prévus dans le PABA soit conforme à l'intention première.

2.10 Le délégué de la Thaïlande se déclare en faveur du plafond proposé de 750 millions de francs suisses. Il confirme l'importance que revêt pour tous les pays le PABA dont la mise en oeuvre ne devrait pas poser de problèmes si elle se fait dans le cadre d'une gestion rigoureuse.

2.11 Le délégué de la Tanzanie remercie le Secrétaire général du courage et de la détermination dont il fait preuve pour mettre en oeuvre intégralement le PABA. Il ne doute pas que le Secrétaire général bénéficiera de la collaboration de tous les secteurs pour que les priorités du Plan d'action soient appliquées.

2.12 Le Président indique que, dans l'intérêt des travaux de la Conférence, il se doit de limiter le nombre d'intervenants.

2.13 Le délégué de l'Inde approuve le plafond proposé et se félicite des assurances données par le Secrétaire général en ce qui concerne la mise en oeuvre intégrale du PABA avec un budget de 5,5 millions de francs suisses. Il souhaiterait toutefois avoir un complément d'information sur le financement des quelque 6 millions de francs suisses restants et souligne que les autres activités du Secteur du développement ne doivent pas pâtir de cette réduction du budget.

2.14 Le délégué du Cameroun souhaite lui aussi avoir un complément d'information sur les possibilités de mise en oeuvre du PABA avec un budget réduit de moitié par rapport aux prévisions. Tout en lui rendant hommage pour son courage et sa détermination, il souhaite savoir par quel moyen le Secrétaire général entend parvenir à ces résultats. Etant donné que le PABA constitue une seule et même priorité, il ne faudrait pas que sa mise en oeuvre ait des conséquences négatives sur les autres activités du Secteur du développement. Tout en renouvelant sa confiance à l'équipe du BDT, il insiste sur le fait que le Plan d'action doit être mis en oeuvre comme prévu à Buenos Aires.

2.15 Le délégué des Pays-Bas se déclare disposé à accepter le plafond proposé de 750 millions de francs suisses, même si sa délégation, comme beaucoup d'autres, aurait souhaité une croissance réelle nulle et considère que, eu égard aux difficultés que connaissent actuellement les pays, l'Union doit s'efforcer de respecter l'objectif de croissance zéro. Il souhaite que le Conseil accorde à l'avenir une attention particulière au niveau des dépenses pour que les Membres puissent par la suite établir une comparaison entre les dépenses prévues initialement et les adjonctions proposées afin de maintenir le budget dans des limites réalistes.

2.16 Le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, tout en approuvant le rapport de la Commission 7, craint qu'en dépit des assurances données par le Secrétaire général et la gestion rigoureuse que ce dernier ne manquera pas d'appliquer, il soit difficile de mettre en oeuvre l'intégralité du PABA. Il souhaiterait avoir un complément d'information du Directeur du BDT sur les incidences de la coupure décidée.

2.17 Le délégué de la Tunisie approuve le plafond de 750 millions de francs suisses bien qu'il eût souhaité un montant légèrement plus élevé et déclare en tant que Directeur élu du BDT que la réduction de 11,5 à 5,5 millions de francs suisses pour la mise en oeuvre du PABA ne correspond pas en réalité à une réduction de 50% des ressources nécessaires, mais à une réduction de 3% puisque les ressources du BDT y sont totalement intégrées. Il se félicite des déclarations faites par le Secrétaire général concernant la mise en oeuvre du Plan.

2.18 Le délégué du Mali rappelle les craintes qui étaient les siennes lorsque le débat a été engagé, mais déclare accepter le montant de 750 millions de francs suisses en espérant une mise en oeuvre intégrale du PABA.

2.19 Le délégué de la France, approuvant sans réserve le rapport de la Commission 7 et le plafond global de 750 millions de francs suisses, estime que ce budget, empreint de bon sens et de réalisme, est le seul possible actuellement. Il prend note des assurances données par le Secrétaire général et de la déclaration du Directeur élu du BDT.

2.20 Le délégué de la Suisse approuve le montant de 750 millions de francs suisses et l'intégralité du rapport qui, grâce à son équilibre, parvient à maintenir la mise en oeuvre complète du PABA tout en améliorant quelque peu le budget consacré aux langues. Il insiste sur la nécessité de réaliser l'étude relative à la structure des dépenses de l'Union afin de mieux comprendre les raisons de la dérive des coûts observée depuis quelques années.

2.21 Le délégué du Pakistan note avec une grande satisfaction la détermination du Secrétaire général d'exécuter le budget du PABA et se déclare solidaire des autres pays en développement qui souhaitent une mise en oeuvre complète. Les décisions très importantes prises par la Conférence permettront d'associer plus étroitement encore aux activités de l'Union le secteur privé et les membres et de trouver des ressources budgétaires supplémentaires pour la mise en oeuvre des programmes.

2.22 Le délégué du Royaume-Uni rappelle qu'il aurait préféré un chiffre inférieur à 750 millions de francs suisses, correspondant à une croissance réelle zéro. Il cite le Secrétaire général des Nations Unies qui a même proposé un budget à croissance réelle négative pour les organismes de l'ONU. Dans un esprit de compromis, sa délégation approuve toutefois les décisions finales de la Commission.

2.23 Le rapport du Président de la Commission 7 (Document 186) est approuvé.

3 Deuxième série de textes soumise par la Commission de rédaction en deuxième lecture (R.2) (Document 275)

Résolution COM4/1 + Annexe - Plan stratégique pour l'Union, 1995-1999

3.1 Le Président de la Commission 8 attire l'attention sur la réintroduction du titre de la section C.5 du plan stratégique, actions du Secteur du développement, à la suite des informations communiquées par le Vice-Président de la Commission 4 à la Commission de rédaction. Il signale d'autre part que le paragraphe 51 sera complété par un addendum lorsque les chiffres seront connus, et que le numéro manquant entre crochets dans le paragraphe 52 sera communiqué ultérieurement.

3.2 Le délégué de la Syrie estimant que le document comporte une grave lacune en ce sens que rien n'est dit de la mise en oeuvre du PABA, le Président de la Commission 4 propose de résoudre le problème en remplaçant dans le premier alinéa du paragraphe 41 "organiser des cycles d'études ... Plan d'action de Buenos Aires" par "mettre en oeuvre intégralement le Plan d'action de Buenos Aires". Il conviendrait aussi dans la Résolution COM4/1 de remplacer au paragraphe 2 de la section charge le Conseil la date 2004 par 2003 puisque la Conférence de plénipotentiaires devrait avoir lieu en 2002 et que le Plan d'action couvrira une période de quatre ans.

3.3 Il en est ainsi décidé.

3.4 La deuxième série de textes soumise par la Commission de rédaction (R.2), telle que modifiée, est approuvée en deuxième lecture dans sa totalité.

4 Troisième série de textes soumise par la Commission de rédaction en deuxième lecture (R.3) (Document 276)

Résolution PLEN/1 - Première réunion du nouveau Conseil et session de 1995 du Conseil

4.1 Répondant à la députée de la Norvège, qui demande pourquoi il est nécessaire de conserver les crochets sous **consciente de**, le Président fait savoir qu'il faut les maintenir tant que toutes les modifications proposées à la Constitution et à la Convention n'auront pas été approuvées.

Résolution PLEN/4 - Mise à jour des définitions

4.2 Le délégué de la Thaïlande fait remarquer que, dans la version anglaise, la date 1994 à l'avant-dernière ligne de la résolution doit être remplacée par 1992.

4.3 Il en est ainsi décidé.

Résolution PLEN/8 - Journée mondiale des télécommunications

4.4 Le délégué du Pakistan précise que la question mentionnée entre crochets a été étudiée au sein d'un groupe restreint et qu'il est possible désormais de supprimer ceux-ci.

4.5 La troisième série de textes soumise par la Commission de rédaction (R.3), telle que modifiée, est approuvée en deuxième lecture dans sa totalité.

5 Quatrième série de textes soumise par la Commission de rédaction en deuxième lecture (R.4) (Document 277)

Résolution COM4/3 - Réexamen des droits et obligations de tous les membres des Secteurs de l'Union

5.1 Jugeant le texte anglais peu clair, le délégué de l'Arabie saoudite demande des explications concernant le premier alinéa sous **charge le Secrétaire général**. Il souhaiterait qu'il soit précisé que les Membres et membres ne faisant pas partie de la Commission de réexamen n'auront la possibilité de lui soumettre que des contributions écrites. Le Président de la Commission 8 précise que telle était bien l'intention des rédacteurs et que le libellé de cet alinéa sera modifié si nécessaire. Le délégué du Royaume-Uni, souhaitant qu'à ce stade de la deuxième lecture les textes soient parfaitement clairs, se déclare satisfait du texte anglais et estime qu'aucune modification n'est nécessaire.

5.2 Il est décidé de ne pas modifier le texte.

Résolution COM4/4 - Création d'un forum pour débattre des stratégies et des orientations politiques dans l'environnement en mutation des télécommunications

5.3 Le Président fait savoir que la mise entre crochets du texte n'est plus nécessaire.

Résolution COM4/8 - Renforcement des relations avec les organisations régionales de télécommunication

5.4 Le Président de la Commission 8 attire l'attention sur la référence faite à la Ligue des Etats arabes à l'alinéa b) du **considérant**, qu'il n'a pas été possible de rendre plus précise au moment de la rédaction.

Le délégué de l'Arabie saoudite explique que ce libellé désigne en fait le Comité permanent des télécommunications faisant partie de la Ligue des Etats arabes.

5.5 Il est pris note de cette précision.

Résolution COM4/9 - Précision des attributions du Secteur des radiocommunications et du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT

5.6 Le Président de la Commission 8 fait observer qu'à la suite d'un compromis, il convient d'ajouter "conformément à la Résolution 2 de l'APP (Genève, 1992)" après "qu'il convient" au paragraphe 1 de la section **décide**. Le délégué de l'Allemagne souhaitant avoir des éclaircissements

concernant le remplacement de "should" par "shall" dans la version anglaise et demandant si ce point fera l'objet d'un corrigendum, il confirme qu'en effet "should" sera remplacé par "shall" et demande au Président si le texte doit faire l'objet d'un corrigendum. Le Président fait observer que ce genre de modification se fait normalement au moyen d'un document blanc.

5.7 La quatrième série de textes soumise par la Commission de rédaction (R.4) est approuvée en deuxième lecture dans sa totalité compte tenu des modifications apportées et des remarques formulées.

6 Cinquième série de textes soumise par la Commission de rédaction en deuxième lecture (R.5) (Document 281)

Décision COM7/1 - Procédure de choix des classes de contribution

6.1 A la suite d'une observation de la déléguée de la Norvège et du délégué de l'Allemagne, le Président de la Commission 8 confirme qu'au paragraphe 1 de la section décide la référence à "(Kyoto, 1994)" est erronée et doit être remplacée par "(Genève, 1992)".

6.2 Répondant à une question du délégué de la Syrie sur l'utilité de maintenir les crochets au paragraphe 4 de la section décide, le Président rappelle que les crochets en question ne pourront être supprimés que lorsque la plénière aura fini d'examiner toutes les propositions de modification de la Constitution et de la Convention de l'Union (Genève, 1992).

Résolution COM6/3 - Recrutement du personnel de l'UIT et des experts pour les missions d'assistance technique

6.3 Le Président de la Commission 8 ayant rappelé qu'en première lecture les délégations ont souhaité, avant de se prononcer, connaître l'avis de la Commission 7 sur les possibles incidences financières des dispositions du paragraphe 3 de la section charge le **Secrétaire général**, le Président de la Commission 7 ne se rappelle pas que la Commission 7 ait discuté de ce point, mais ne voit pas d'inconvénient, en lisant le texte, à ce que les crochets soient supprimés, et ajoute, en réponse à une question du délégué du Liban, que la disposition est dépourvue d'incidence financière étant donné qu'aucun poste ne sera créé.

6.4 Il est décidé de supprimer les crochets au paragraphe 3 de la section charge le **Secrétaire général**.

Résolution COM6/5 - Gestion et développement des ressources humaines

6.5 Le Président de la Commission 8 rappelle que la section charge le **Conseil** est entre crochets parce que le problème de fond n'a pas été résolu en première lecture.

6.6 Le Président de la Commission 7, expliquant que des montants ont été réservés dans la limite du plafond pour la période 1995/99, renvoie les participants à la ligne 19 du tableau de l'Annexe 1 de son rapport (Document 186) ainsi qu'à la dernière note de bas de page de ce tableau se lisant comme suit: "Une augmentation annuelle progressive de 0,05% de la masse salariale correspondant à 59 000 francs suisses est proposée à partir de 1996." Il s'interroge sur la nécessité de corriger en conséquence le montant indiqué dans le projet de résolution.

6.7 Le Président de la Commission 6 fait observer que la Commission 7 a approuvé à l'unanimité ce texte, qui a déjà été présenté à la plénière dans le cadre du rapport du Président de la Commission 7. Il avait cru comprendre que les crédits voulus devaient représenter 1,2%, l'objectif étant d'atteindre dans l'avenir un plafond de 3%. Il reconnaît que la décision relève de la plénière, mais estime que le projet de résolution n'est pas en contradiction avec le plafond mentionné par le

Président de la Commission 7. Il propose donc de supprimer les crochets. Le Président ayant proposé de modifier le texte à l'examen comme suit: "... au moins 1% et au plus 3% dans l'avenir, par une augmentation progressive ...", il fait observer que le texte ne sous-entend pas que l'objectif doit être atteint pendant la période 1995/99 et que la formulation lui paraît suffisamment claire.

6.8 Le délégué de la Syrie demande au Président de la Commission 7 de confirmer que les crédits voulus ne seront pas inférieurs à 1%.

6.9 Le délégué du Liban pose la question de savoir si le Conseil, dans le cas où les crochets seraient supprimés, sera à même d'appliquer les dispositions de la résolution.

6.10 Le délégué des Etats-Unis, faisant observer que le Conseil devra affecter les crédits qui ont été réservés dans le budget que la plénière vient d'approuver, suggère de s'en remettre au Conseil et, à cette fin, propose de remplacer le texte de la section **charge le Conseil** par le libellé suivant: "d'attribuer les crédits nécessaires à la formation en cours d'emploi dans la limite des ressources disponibles."

6.11 Le Secrétaire général, appuyé par le Président de la Commission 7, signale que les crédits prévus dans le budget se montent effectivement à 1,2% et qu'en conséquence le plafond est relevé de 0,05% par an, c'est-à-dire à l'intérieur de la fourchette comprise entre les 1 et 3% mentionnés; la disposition est donc parfaitement conforme avec la décision que la plénière a prise concernant le budget. Il fait observer en outre que la disposition à l'examen ne comporte aucun échancier et ajoute que le Conseil a pour politique générale d'affecter les crédits nécessaires dans la limite des ressources disponibles. Le texte proposé par la délégation des Etats-Unis lui paraît moins précis que la disposition actuelle qui reflète bien la décision prise par la Commission 6.

6.12 Le délégué de l'Allemagne appuie le texte de la résolution et, faisant remarquer que le personnel de l'Union est la ressource la plus importante pour les Membres, souligne la modestie de l'augmentation des crédits ainsi affectés à sa formation.

6.13 Le délégué de la France est partisan du maintien du texte actuel. La formation est un objectif qui doit être poursuivi et développé; si l'Union doit faire preuve d'efficacité et de dynamisme, elle doit en effet pouvoir compter sur un personnel bien formé. Cet objectif, que ne reflète pas le texte proposé par le délégué des Etats-Unis, ne doit pas être perdu de vue.

6.14 Il est décidé de supprimer les crochets à la section **charge le Conseil**.

6.15 La cinquième série de textes soumise par la Commission de rédaction (R.5) est approuvée en deuxième lecture dans sa totalité compte tenu des modifications apportées et des observations formulées.

7 Modification de l'article 54 de la Constitution: proposition MRC/31/12 (Document 31 et Corrigendum 1)

7.1 Le Président signale que la délégation du Maroc souhaite prendre la parole pour expliquer la réserve qu'elle a formulée au cours de la discussion que la Commission 5 a consacrée à la question des Règlements administratifs (article 54 de la Constitution).

7.2 Le délégué du Maroc, faisant observer que la proposition MRC/31/12 est encore à l'examen, demande s'il lui serait possible d'intervenir plutôt le lendemain.

7.3 Le Président répond qu'il a été chargé par la Commission de direction de terminer l'examen de tous les documents bleus ce même jour et que la demande du délégué du Maroc fait en outre obstacle à la conclusion de l'examen des modifications qui seront apportées à la Convention et à la Constitution. Il propose donc au délégué du Maroc de présenter la proposition de sa délégation plus avant dans la soirée.

7.4 Le délégué du Maroc précise qu'il se pourrait que, faute de temps, la Conférence ne puisse pas modifier la Constitution suivant la proposition de sa délégation mais que des délégations examinent d'autres solutions possibles. Il renouvelle en conséquence sa demande.

7.5 Le Président, accédant à cette demande, propose de reporter la discussion de cette question au début de la séance du lendemain.

7.6 Il en est ainsi décidé.

8 Projet de résolution sur les directives concernant la poursuite des travaux relatifs au Règlement intérieur des conférences et réunions de l'Union internationale des télécommunications (Document 272)

8.1 Le Président du groupe de travail informel de la plénière présente le projet de résolution (Document 272) qui a été élaboré, suivant les directives de la plénière, sur la base du Document 68 présenté par la délégation de l'Argentine et modifié à la dernière séance de la Commission 5.

8.2 Le délégué de la Syrie appuie ce projet de résolution que sa délégation considère comme très important, mais suggère à la Commission de rédaction, lorsqu'elle examinera la section considérant, d'utiliser un libellé plus conforme à la pratique et à cette fin de supprimer la partie après "en vue de son examen".

8.3 Le Président remercie le Président du groupe de travail informel de la plénière et les délégations participantes pour la qualité de leur texte et constate l'absence de toute opposition à son approbation.

8.4 Le projet de résolution est approuvé.

9 Résolutions pour examen (Documents 259, 271)

9.1 Le Président de la Commission 4 présente les trois résolutions qui figurent dans le Document 259 et qui ont été examinées par la Commission 4 uniquement sur le fond. La Commission 4 a pris une décision sur les principes généraux en cause et un groupe restreint qu'il a présidé a ensuite établi le texte dont est maintenant saisie la séance plénière.

Résolution [...] - Emploi du réseau de télécommunication des Nations Unies pour le trafic de télécommunication des institutions spécialisées

9.2 Approuvée.

Résolution [...] - Participation de l'Union au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à d'autres programmes du Système des Nations Unies et à d'autres arrangements de financement

9.3 Approuvée.

Résolution [...] - Appui aux Membres accueillant des forces de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies

9.4 Approuvée, moyennant une petite modification de forme dans la section commençant par décide proposée par le délégué de la Russie.

9.5 Le Président invite la séance à examiner le Document 271.

Résolution [...] - Composition, Règlement intérieur et méthodes de travail du Comité consultatif pour le développement des télécommunications

9.6 Le Président de la Commission 4, présentant le texte, dit que les possibilités d'améliorer le texte concernant le TDAB ont été longuement examinées; la Commission 4 n'ayant pu parvenir à un accord, elle s'est vue dans l'obligation de proposer deux variantes. Certaines lacunes ont été décelées dans les travaux effectués jusqu'à présent par le TDAB, en raison d'un optimisme excessif quant à son rôle, qui est d'examiner les aspects liés à la gestion des travaux du BDT ainsi que les questions relatives au développement. L'aspect gestion est couvert dans la section notant de la résolution. En ce qui concerne les avis à fournir au Directeur du BDT pour toutes les questions relatives au développement, deux approches se sont dégagées. La première consiste à maintenir la composition du TDAB dans des limites raisonnables, mais à ne charger ce comité que d'une ou deux questions; si, en raison des questions à traiter, il faut élargir la participation, le BDT pourrait organiser une réunion avec tous les experts concernés. La seconde approche consiste à ouvrir le TDAB à tous les Membres et aux "membres" ce qui sans aucun doute se traduirait par la convocation de très grandes conférences et une augmentation des dépenses. Parlant en qualité de délégué du Maroc, l'orateur est favorable à la première approche.

9.7 Le délégué de l'Allemagne estime qu'il existe une troisième solution qui consisterait à ne pas modifier la situation. C'est cette dernière approche qui a sa préférence. Le TDAB a pour mission de donner des avis au Directeur du BDT sur les priorités et les stratégies et il devrait être composé d'experts. La Conférence de Buenos Aires a adopté une résolution visant à élargir la composition du TDAB en demandant, entre autres, la participation des agences de développement. Le nouveau Directeur du BDT devrait avoir la possibilité d'utiliser au mieux les dispositions existantes ainsi que de décider du nombre d'experts de haut rang qui doivent participer aux travaux du TDAB.

9.8 Le délégué du Royaume-Uni indique que sa délégation est au nombre de celles qui ont préconisé la composition non limitée du TDAB. Cependant, à la lumière des délibérations de la Commission 4, il serait disposé à accepter la résolution qui figure dans le Document 271 à certaines conditions, à savoir, l'adoption de la première variante, le nombre d'experts étant porté de 20 à 40 et la suppression de la deuxième variante, à l'exception du paragraphe 4, qui devrait être incorporé dans le texte de la première variante sous forme d'un paragraphe 4.

9.9 Le délégué de la Suède partage le point de vue du délégué de l'Allemagne selon lequel il est souhaitable de maintenir le statu quo. La deuxième variante n'est pas appropriée compte tenu du manque de ressources. La proposition du Royaume-Uni serait elle aussi acceptable.

9.10 Le délégué de la République de Corée préfère la deuxième variante mais, dans un esprit de compromis, il serait disposé à accepter la première variante moyennant l'adjonction d'une phrase dans le paragraphe 3 sous décide afin de préciser que la participation devrait être aussi large que possible du point de vue géographique.

9.11 Le délégué des Pays-Bas est lui aussi favorable à l'élargissement de la participation. Bien que son point de vue diffère légèrement de celui du délégué du Royaume-Uni, il serait prêt à accepter la proposition de celui-ci.

9.12 Le délégué de l'Algérie indique que la deuxième variante correspond aux conclusions de la Conférence de Buenos Aires ainsi qu'aux propositions de sa délégation présentées dans les Documents 45 et 77. En raison des nouvelles tâches qui ont été confiées au Secteur du développement, il convient d'élargir quelque peu la composition du TDAB mais d'une manière relativement limitée et en assurant la représentativité la plus large possible. Si le TDAB est chargé d'entreprendre des études, son mandat risque d'empiéter sur celui des Commissions d'études. Sa délégation préconise la deuxième variante mais pourrait aussi se rallier à la proposition du Royaume-Uni visant à augmenter le nombre d'experts.

- 9.13 Le délégué du Liban est lui aussi favorable à la deuxième variante parce qu'elle correspond mieux aux décisions de la Conférence de Buenos Aires mais il est prêt à accepter la proposition du Royaume-Uni.
- 9.14 Le délégué du Liechtenstein, bien que préférant la proposition de l'Allemagne, pourrait lui aussi se rallier à la proposition du Royaume-Uni.
- 9.15 Le délégué de la Belgique appuie la proposition du Royaume-Uni.
- 9.16 Le Président résume les délibérations précédentes en indiquant que jusqu'à présent quatre options ont été proposées, à savoir 1ère variante, 2ème variante, maintien du statu quo et modification de la 1ère variante en portant le nombre d'experts de 20 à 40.
- 9.17 Le Président de la Commission 4 demande si la proposition du Royaume-Uni soulève des objections.
- 9.18 Le délégué de l'Allemagne dit qu'étant donné que la Convention ne contient aucune disposition concernant le nombre d'experts du TDAB, il serait possible d'augmenter ce nombre conformément à la pratique courante.
- 9.19 Répondant à une question du délégué de l'Arabie saoudite, le délégué du Royaume-Uni précise qu'il a non seulement proposé de porter le nombre d'experts de 20 à 40, mais aussi d'insérer le paragraphe 4 de la 2ème variante dans le texte de la 1ère variante.
- 9.20 Après avoir demandé aux délégations de lever la main pour indiquer leur position, le Président constate que la proposition du Royaume-Uni est largement appuyée.
- 9.21 Le délégué du Kenya se déclare préoccupé par la proposition visant à restreindre le nombre de questions à étudier; étant donné le rôle consultatif du Comité, cette proposition ne devrait pas être nécessaire. Il considère en outre que les experts devraient être nommés pour deux ou trois ans et non pour une année seulement.
- 9.22 Le Directeur élu du BDT, soulignant l'importance de la décision pour l'avenir du Bureau, déclare qu'il est indispensable de prendre le temps de définir avec exactitude la structure de mise en oeuvre et de gestion nécessaire. Selon lui, le numéro 227 de la Convention est suffisamment souple pour permettre la mise en oeuvre dans des conditions réalistes, à la lumière de la Résolution 9 de Buenos Aires et compte tenu des points de vue des délégations qui sont favorables à l'élargissement de la composition du TDAB. S'agissant du paragraphe notant du projet de résolution, il conviendrait peut-être de supprimer la mention des aspects gestion, le TDAB étant un organe consultatif. Il pourrait accepter la proposition tendant à porter le nombre d'experts de 20 à 40 mais il souhaite que l'on soit fidèle à l'esprit de la Conférence de Buenos Aires en permettant aux organes qui s'intéressent au développement des télécommunications d'être associés aux travaux du BDT. Tout compte fait, il estime que la résolution doit être sensiblement améliorée avant de pouvoir être approuvée.
- 9.23 Le délégué de l'Arabie saoudite partage les préoccupations exprimées par le délégué du Kenya et approuve l'accent mis sur la souplesse par le Directeur élu du BDT.
- 9.24 Le délégué de la Russie estime que le texte ne peut être approuvé tel qu'il est, car il contient un trop grand nombre de contradictions. L'opinion générale est que le fonctionnement du TDAB demande certaines modifications spécifiques et qu'en particulier sa composition devrait être élargie. Il n'est pas favorable quant à lui à ce qu'on limite la composition du TDAB en précisant des nombres d'experts. En conséquence, il propose que la Conférence se borne à constater que certaines modifications sont nécessaires, en laissant au nouveau Directeur du BDT le soin de les mettre en oeuvre.
- 9.25 Le Président fait observer qu'il n'est pas absolument nécessaire d'adopter une résolution sur la question, étant donné que les dispositions actuelles peuvent être maintenues.

9.26 Les délégués de la Nouvelle-Zélande, du Kenya et du Japon appuient la proposition de la Russie, aux motifs que la marge de manoeuvre du nouveau Directeur ne doit pas être trop restreinte et qu'il devrait avoir toute latitude pour agir dans le cadre des dispositions actuelles.

9.27 En conséquence, il est décidé de ne pas adopter de résolution sur la composition, le Règlement intérieur et les méthodes de travail du Comité consultatif pour le développement des télécommunications.

La séance est levée à 18 h 30.

Le Secrétaire général:
Pekka TARJANNE

Le Président:
Y. UTSUMI



**CONFERENCE DE
PLENIPOTENTIAIRES (PP-94)**

**Document 313-F
14 novembre 1994
Original: français**

KYOTO, 19 SEPTEMBRE - 14 OCTOBRE 1994

SEANCE PLENIERE

PROCES-VERBAL DE LA VINGT ET UNIEME

SEANCE PLENIERE

Jeudi 13 octobre 1994 à 9 h 35

Président: M. Y. UTSUMI (Japon)

Sujets traités	Documents
1 Rapport verbal du Président de la Commission 2	—
2 Modification de l'article 54 de la Constitution: proposition MRC/31/12 (suite)	31 + Corr.1
3 Dixième série de textes soumise par la Commission de rédaction en première lecture (B.10)	283, 289
4 Projet de résolution sur les locaux au siège de l'Union: construction du "bâtiment Montbrillant"	76
5 Amendement des instruments	286, 292
6 Assistance technique à l'Autorité palestinienne pour le développement des télécommunications	52, 290 + Corr.1

1 Rapport verbal du Président de la Commission 2

1.1 Le Président de la Commission 2 fait savoir que les délégations de la Bolivie et de la Libye se sont inscrites le 13 octobre. Les pouvoirs de la Bolivie ont été vérifiés et reconnus en règle. La Libye n'a pas encore déposé ses pouvoirs. Un corrigendum au Document 229 fera état de la nouvelle situation.

2 Modification de l'article 54 de la Constitution: proposition MRC/31/12 (suite)

(Document 31 et Corrigendum 1)

2.1 Le délégué du Maroc, considérant que la proposition de son pays n'a pas été approuvée par la Commission 5 au motif qu'il faut réduire autant que faire se peut les modifications de la Constitution et estimant que cette raison n'est pas valable dans le cas d'espèce, parce qu'elle empêche, notamment, que soit précisé le statut exact de dispositions qui sont appelées à régir les ressources communes du spectre et de l'orbite, prononce la déclaration qui est reproduite dans l'Annexe 1.

2.2 Le délégué du Royaume-Uni, appuyé par le délégué des Etats-Unis, conteste l'argument selon lequel la proposition marocaine a été rejetée au seul motif qu'il faut réduire autant que faire se peut le nombre de modifications de la Constitution. Il lui semble que le compte rendu de la septième séance de la Commission 5 montre clairement que cette proposition posait aussi des problèmes de fond.

3 Dixième série de textes soumise par la Commission de rédaction en première lecture (B.10) (Documents 283, 289)

3.1 Le Président indique qu'il se trouve que le Document 283, présenté par le Groupe de travail informel de la plénière, a été transféré à la Commission 8 qui a déjà terminé ses travaux et que les résultats figurent dans le Document 289. Pour accélérer les travaux, il propose d'examiner le Document 289.

3.2 Le Président de la Commission 7 indique que, suite aux décisions prises la veille en plénière, les mentions ci-après doivent être portées dans les espaces laissés en blanc entre crochets: "150,6", "296,8" et "302,6", successivement, au paragraphe 1.1 du décide de la Décision COM7/2; "22 500 000" et "1995 à 1999" dans le paragraphe 1.3 suivant et "750" dans le paragraphe 51 de la Résolution COM4/1.

Décision COM7/2 - Dépenses de l'Union pour la période 1995-1999

3.3 Approuvée.

Résolution COM7/6 - Parts contributives aux dépenses de l'Union

3.4 Approuvée.

Résolution COM7/7 - Renforcement des bases financières de l'Union internationale des télécommunications

3.5 Approuvée.

Résolution COM7/8 - Modalités de financement des programmes de télécommunication

3.6 Approuvée, assortie d'une modification de pure forme proposée par la députée de la Barbade.

Résolution COM4/1 - Plan stratégique de l'Union pour 1995-1999

3.7 Approuvée.

3.8 La dixième série de textes soumise par la Commission de rédaction en première lecture (B.10), telle que modifiée, est approuvée en première lecture dans sa totalité.

4 Projet de résolution sur les locaux au siège de l'Union: construction du "bâtiment Montbrillant" (Document 76)

4.1 Le Vice-Secrétaire général, présentant le projet de résolution annexé au Document 76, fait remarquer que le futur bâtiment Montbrillant permettra notamment à l'UIT d'accueillir dans de bonnes conditions les réunions de taille moyenne, qui sont de plus en plus nombreuses. La Résolution 57 de Nice et les Décisions prises par le Conseil à cet effet en 1992 et 1993 ont été appliquées et les négociations sont en cours avec l'organisme suisse chargé de financer la construction de bâtiments pour le compte des organisations internationales. Quant au coût de l'opération, il n'affecte en rien le plafond budgétaire que la Conférence vient d'approuver.

4.2 Le Chef du Département des finances confirme que le projet Montbrillant n'entre pas dans le cadre du plan financier pour 1995-1999 et que des négociations vont débiter avec le pays hôte en vue de mettre au point les modalités d'un emprunt analogue à ceux contractés par d'autres organisations internationales sises à Genève. Les premières échéances de cet emprunt ne se situeront pas dans l'exercice 1995-1999.

4.3 Le Président de la Commission 8 indique que quelques modifications rédactionnelles ont été apportées au projet de résolution à l'examen, mais que la dernière section de celui-ci, intitulée "autorise le Conseil ...", nécessite un remaniement plus important afin de supprimer certaines incohérences. Il propose donc que ladite section soit libellée comme suit:

"charge le Conseil,

au vu des rapports annuels qui lui seront soumis par le Secrétaire général, de prendre toutes les dispositions administratives et financières ainsi que les décisions propres à faciliter la mise en oeuvre de la présente Résolution."

4.4 Le projet de résolution, ainsi modifié, est approuvé.

4.5 Le délégué de la Suisse dit que son pays se réjouit de pouvoir aider l'UIT à disposer de meilleurs locaux et confirme que les modalités de financement de l'emprunt sont en cours de négociation.

5 Amendement des instruments (Documents 286, 292)

5.1 Le Président précise qu'il a voulu faciliter les travaux de la plénière en présentant dans le Document 286 une liste des amendements qui font l'objet du Document 292 afin de donner une vue d'ensemble des amendements. Il indique la disposition correspondante de la Constitution ou de la Convention, de la substance de l'amendement proposé et du document d'origine de celui-ci. Il ouvre le débat sur les amendements de la Constitution et de la Convention.

5.2 Le délégué du Royaume-Uni est d'avis que les modifications de la Convention sont importantes et nécessaires et qu'un instrument d'amendement s'impose en la circonstance. S'agissant de la Constitution, les modifications proposées ne sont ni essentielles, ni fondamentales ni urgentes. Il propose donc qu'à ce stade on ne touche pas à la Constitution, dont l'entrée en vigueur est encore récente et qui n'a été ratifiée que par un peu moins de la moitié des Membres.

5.3 La déléguée de la Norvège, souscrivant au point de vue du délégué du Royaume-Uni, ajoute que l'exigence d'une majorité qualifiée pour les modifications de la Constitution, alors qu'une majorité simple suffit pour la Convention, est censée conférer une plus grande stabilité à la première.

5.4 Le délégué du Japon estime que limiter les possibilités d'amendement de la Constitution en Conférence de plénipotentiaires revient à limiter les pouvoirs d'un organe qui est censé avoir les pleins pouvoirs et à porter atteinte aux droits légitimes des nombreux pays dont les propositions de

modification ont été appuyées par une majorité de Membres. Par ailleurs, remplacer ces amendements par une résolution, dont la force juridique est moindre, est inacceptable du point de vue juridique. En tout état de cause, les instruments d'amendement proposés portent sur des dispositions bien précises et ne bouleversent aucunement l'ensemble de la Constitution ou de la Convention. En conséquence, le Japon est pour l'approbation des amendements à la Constitution et à la Convention et contre la présentation de ces modifications sous forme de résolution.

5.5 Le délégué de la France, partageant le souci des délégations du Royaume-Uni et de la Norvège de conférer une plus grande stabilité à la Constitution, est favorable à l'adoption d'un instrument d'amendement à la Convention et d'une résolution reprenant toutes les modifications proposées à la Constitution, modifications que la Conférence de plénipotentiaires suivante aura certainement à coeur d'améliorer encore.

5.6 Le délégué du Maroc souligne que la question de la stabilité de la Constitution, d'une part, et la question de la procédure de ratification de la Constitution et de la Convention, d'autre part, n'ont rien à voir l'une avec l'autre. En effet cette procédure varie selon les pays et c'est à chacun d'entre eux qu'il appartient de résoudre, conformément à son droit interne, les problèmes que cette ratification pourrait poser. Le Maroc devra pour sa part reprendre toute cette procédure même si une seule virgule est ajoutée au texte de l'un de ces deux instruments, puisque ceux-ci ont été ratifiés comme un instrument unique. Il ajoute que c'est tout récemment que la délégation marocaine a pris conscience de ce problème. En tout état de cause, la seule véritable question à laquelle la Conférence doit répondre est la suivante: y a-t-il lieu ou non de modifier la Constitution? Contrairement aux délégations du Royaume-Uni, de la Norvège et de la France, la délégation marocaine considère que certaines des propositions d'amendement sont essentielles, notamment les modifications MOD 62 et MOD 63 relatives aux conditions applicables au dépôt des candidatures des fonctionnaires élus ainsi que la modification MOD 163 concernant la date d'application des nouvelles classes de contribution.

5.7 Le délégué de l'Espagne ne conteste pas la nécessité d'assurer la plus grande stabilité possible à la Constitution. Il rappelle cependant que cet instrument contient des dispositions qui prévoient sa modification et que c'est précisément aux Conférences de plénipotentiaires qu'il appartient de procéder à ces modifications. Il ajoute que celles qui sont proposées à la présente Conférence sont peu nombreuses et précise que si elles étaient adoptées, l'Espagne devrait, comme le Maroc, engager une nouvelle procédure de ratification de la Constitution et de la Convention. Néanmoins, Il ne comprendrait pas qu'après avoir tant travaillé, les délégations se séparent sans avoir modifié la Constitution. Il s'agirait manifestement d'un échec.

5.8 Le délégué des Pays-Bas considère que la Constitution ne doit être modifiée que dans des circonstances exceptionnelles, ce qui n'est manifestement pas le cas.

5.9 Le délégué du Portugal dit qu'en cas de modification de la Constitution, son pays devra recommencer tout le processus de ratification; néanmoins, il partage les idées exprimées par les délégués du Japon, de l'Espagne et du Maroc.

5.10 Le délégué de l'Allemagne partage le point de vue de l'orateur précédent. Il s'étonne en outre que l'on ne passe pas à l'examen des propositions d'amendement.

5.11 Le délégué de la Suède fait pleinement sienne la proposition du délégué de la France tendant à faire figurer les projets d'amendement à la Constitution dans une résolution qui sera soumise à la prochaine Conférence de plénipotentiaires.

5.12 Le délégué du Liban souscrit aux déclarations faites par les délégués du Maroc, de l'Espagne et de l'Allemagne. Il rappelle que la majorité des membres de la Commission 5 a approuvé les textes qui figurent dans le Document 292 et souhaiterait que celui-ci soit adopté par la plénière. Il propose que la date d'entrée en vigueur des amendements figurant dans ce document soit le 1er mai 1996.

5.13 Le Président sollicite l'avis du Secrétaire général sur les questions qui viennent d'être débattues.

5.14 Le Secrétaire général dit que les arguments de chacune des deux parties en présence étant fondés sur le plan juridique, une solution de compromis ne semble pas possible en l'occurrence. C'est donc à la plénière qu'il appartiendra de trancher.

5.15 Le Président propose, étant donné le grand nombre de délégués figurant sur la liste des orateurs, de donner la parole aux délégués appartenant à des régions dont les préoccupations n'ont pas encore été reflétées dans les débats. Le délégué de la Nouvelle-Zélande, soulevant un point d'ordre, dit qu'il convient, conformément à la Convention, de donner la parole aux délégués selon l'ordre dans lequel ils figurent sur la liste des orateurs. Le Président prend note de l'observation du délégué de la Nouvelle-Zélande et propose de limiter le temps de parole de chaque orateur à une minute. Le délégué de la Russie, soulevant un point d'ordre, rappelle qu'en vertu du numéro 400 de la Convention, c'est à la séance plénière qu'il appartient de limiter la durée des interventions. Il propose de fixer cette limite à 3 minutes.

5.16 Il en est ainsi décidé.

5.17 La déléguée des Philippines, soulevant un point d'ordre, propose que la parole soit donnée en priorité aux délégués qui ne se sont pas encore exprimés.

5.18 Il en est ainsi décidé.

5.19 Le délégué de l'Ouganda dit que, si la Constitution est modifiée, son pays devra recommencer tout le processus de ratification. Si la Conférence estime qu'il est vraiment nécessaire de modifier la Constitution, c'est, à son avis, à la prochaine Conférence de plénipotentiaires qu'il appartiendra de procéder à une telle modification.

5.20 Le délégué de la Grèce, estimant qu'il faut assurer une certaine stabilité à la Constitution et qu'il est prématuré de modifier cet instrument, s'associe aux vues exprimées par les délégués du Royaume-Uni, de la Norvège et de la France.

5.21 Le délégué de la Nouvelle-Zélande appuie pleinement les idées exprimées par le délégué du Royaume-Uni et par la déléguée de la Norvège et se rallie, dans un esprit de compromis, à la proposition de la France tendant à incorporer dans une résolution les propositions d'amendement à la Constitution. Il ajoute que les délégations, les ministères et les parlements de chaque pays sont déjà très occupés et qu'il convient de ne pas alourdir leur charge de travail en apportant des modifications à la Constitution qui n'apporteront à l'évidence pas grand chose à l'UIT, qu'il s'agisse du développement des télécommunications, de l'action des différents Secteurs de l'Union ou de l'organisation des conférences et des réunions qui se tiendront d'ici 1998.

5.22 Le délégué de la Suisse dit qu'il faut aller de l'avant et approuver les modifications qui figurent dans le Document 292 car si l'on attend 1998 pour le faire, ces amendements n'entreront en vigueur qu'en l'an 1999 ou en l'an 2000.

5.23 La déléguée des Philippines partage les idées exprimées par les délégués qui sont opposés à la modification de la Constitution. Il n'y a à son avis aucun problème que l'on ne puisse résoudre dans le cadre de la présente Constitution. Il est à ses yeux plus sage d'attendre la prochaine Conférence de plénipotentiaires pour modifier la Constitution, si besoin est.

5.24 Le délégué des Etats-Unis fait siennes les idées exprimées par les délégués du Royaume-Uni et de la Norvège. Toutefois, soucieux de parvenir à un compromis, il se rallie à la proposition de la France. Il rappelle qu'aux termes du numéro 227 de la Constitution, toute proposition d'amendement de celle-ci doit être approuvée par au moins les deux tiers des délégations.

5.25 Le délégué du Kenya dit que si la Conférence modifie la Convention, elle doit aussi modifier la Constitution. Il préférerait quant à lui qu'aucun de ces deux instruments ne soit modifié car son pays vient tout juste de les ratifier.

5.26 Le délégué de la Russie partage le point de vue du Kenya. Il propose cependant d'adopter une résolution qui ne contiendrait que les modifications indispensables, lesquelles seraient appliquées de manière provisoire jusqu'à la prochaine Conférence de plénipotentiaires.

5.27 Le délégué du Danemark dit que même si la Constitution n'est pas amendée, le processus de ratification serait identique. Il ajoute qu'il pourrait appuyer la proposition des délégués du Royaume-Uni et de la France.

5.28 Le délégué de Singapour dit que si l'on modifie la Convention, il faut également modifier la Constitution. En effet, une modification qui peut paraître insignifiante à tel pays peut revêtir une grande importance pour tel autre. En tout état de cause, c'est à la plénière qu'il appartient de trancher.

5.29 Le délégué de Bahreïn estime lui aussi qu'il faut modifier les deux instruments.

5.30 Le délégué du Brésil s'étonne que l'on débâte encore des questions de fond alors que les amendements en question ont été approuvés par une large majorité en commission.

5.31 Le délégué du Pérou partage le point de vue du délégué du Japon et souhaiterait que l'on passe à l'examen du Document 292.

5.32 Le délégué de l'Uruguay fait siennes les idées exprimées par les délégués du Brésil, du Pérou, de l'Espagne et du Maroc et souhaiterait que la plénière approuve le Document 292 sans le modifier.

5.33 Le délégué de l'Arabie saoudite partage pleinement les idées exprimées par plusieurs délégations, notamment celles du Maroc, de Bahreïn, du Brésil, du Japon, de la Suisse. Il estime que la Constitution et la Convention doivent être modifiées toutes les deux et n'acceptera pas de compromis à cet égard.

5.34 Le délégué des Emirats arabes unis partage le point de vue de l'orateur précédent. Il fait remarquer par ailleurs que l'examen des propositions d'amendement à la Constitution et à la Convention figurait à l'ordre du jour de la Conférence et qu'aucune délégation n'a demandé la modification de celui-ci.

5.35 Les délégués du Pakistan, d'Oman, de la République de Corée, de l'Egypte et du Mexique s'associent aux idées exprimées par les délégués favorables à l'adoption des propositions d'amendement à la Convention et à la Constitution. S'agissant de la lourdeur de la procédure de ratification, le délégué du Mexique souligne que les délégations doivent prendre les décisions qu'elles jugent nécessaires même lorsque cela risque d'alourdir la tâche de leurs administrations et de leurs parlements respectifs.

5.36 Le délégué du Japon dit que les amendements proposés sont nécessaires; par exemple, si l'article 28 de la Constitution relatif aux finances de l'Union est modifié par une résolution, cela poserait un problème au Japon pour le paiement de sa contribution.

5.37 Le Président dit que sur les 32 délégations qui ont pris la parole, il croit comprendre que 21 sont favorables à la modification de la Constitution et de la Convention et 11 y sont opposées. Il propose de se ranger à l'avis de la majorité.

5.38 Le délégué de la Russie, soulevant un point d'ordre, demande que le numéro 227 de la Constitution soit appliqué. Le délégué des Etats-Unis appuie ce point de vue. Le Président dit que le numéro 227 de la Constitution sera appliqué quand la modification de chacun des articles de la Constitution sera examinée en seconde lecture. Ajoutant que la majorité est favorable à la modification de la Constitution et de la Convention, il propose de renvoyer la question en seconde lecture. Le délégué du Maroc, soulevant un point d'ordre, dit que la plénière doit se prononcer, non

pas sur le document à l'examen, qui a déjà été approuvé sans objections en première lecture, mais sur la proposition faite par le Royaume-Uni au début de la séance. Si vote il doit y avoir, il doit porter sur la question de savoir si les modifications doivent être adoptées par la présente Conférence de plénipotentiaires ou par la prochaine. Le Président dit que cette interprétation rejoint la sienne et propose de passer à l'examen en seconde lecture.

5.39 Le délégué du Royaume-Uni souhaiterait que le Président s'assure, par un vote indicatif à main levée, qu'il existe effectivement une nette majorité des délégués en faveur de l'adoption d'amendements à la Convention et à la Constitution

5.40 Ayant ainsi consulté les participants, le Président constate que 70 délégations sont en faveur de l'adoption d'amendements à la Convention et à la Constitution et que 28 délégations sont opposées à une telle procédure. Il dit que l'examen des propositions d'amendement soumises en deuxième lecture sera poursuivi.

5.41 Il en est ainsi décidé.

5.42 Le délégué de la Russie, intervenant sur un point d'ordre, demande quelles seront les conséquences de la décision de la plénière concernant la modification de la Constitution et de la Convention eu égard au numéro 210 de la Constitution. Il aimerait à ce sujet avoir l'avis du Secrétaire général ou du Conseiller juridique.

5.43 Le Secrétaire général dit que la décision que vient de prendre la plénière n'a rien à voir avec le numéro 210 de la Constitution. Les effets de l'amendement de différentes dispositions de la Constitution et de la Convention ressortiront de l'examen des textes soumis en deuxième lecture.

6 Assistance technique à l'Autorité palestinienne pour le développement des télécommunications (Documents 52, 290 et Corrigendum 1)

6.1 Le Secrétaire général indique que le Document 52 porte sur la mise en oeuvre de la Résolution 64 de la Conférence de Nice et fait part de l'activité à cet égard du Conseil et du Secrétariat général au cours des derniers mois et années écoulés.

6.2 Le délégué des Etats-Unis présente, au nom de plusieurs délégations, le projet de résolution relatif à l'assistance technique à l'Autorité palestinienne pour le développement de ses télécommunications (Document 290). Après avoir donné lecture du projet de résolution, il déclare que la Conférence de plénipotentiaires vit un moment historique. En effet, pour la première fois dans un organisme des Nations Unies, les fruits du processus de paix au Moyen-Orient sont reflétés dans un projet de résolution conjoint ayant trait à l'assistance technique à l'Autorité palestinienne. Il est la preuve des progrès substantiels qui peuvent être réalisés lorsque des personnes de bonne volonté travaillent avec détermination à la réalisation de l'objectif de tous, à savoir la paix dans le monde. L'orateur rend hommage au courage et à la clairvoyance de tous ceux qui ont fait avancer la cause de la paix au Moyen-Orient, notamment les représentants de l'Égypte, de la Jordanie, d'Israël et de l'Autorité palestinienne. Convaincu que les progrès technologiques contribuent à améliorer la compréhension entre les hommes, il espère que le peuple palestinien jouira bientôt d'une infrastructure pleinement développée dans le domaine des télécommunications. En conclusion, l'orateur exprime le souhait qu'Israéliens et Palestiniens vivent à l'avenir dans la paix et l'harmonie.

6.3 La députée de la Norvège, coauteur du projet de résolution, s'associe pleinement à la déclaration du délégué des Etats-Unis et exprime le souhait que toutes les délégations approuvent le projet de résolution à l'examen.

6.4 Le délégué de l'Arabie saoudite se déclare très heureux de prendre la parole à l'occasion de l'examen du projet de résolution sur l'assistance technique à l'Autorité palestinienne pour le développement des télécommunications, qui marque une étape historique dans l'histoire de l'UIT. Il remercie toutes les délégations qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour aboutir à un texte qui, au stade actuel, est satisfaisant et représente une lueur d'espoir pour la situation des Palestiniens en

matière de télécommunication. L'Arabie saoudite n'est pas coauteur du projet de résolution, pour des raisons protocolaires notamment, mais ne peut qu'approuver une décision qui vise à étudier les besoins de l'Autorité palestinienne afin d'améliorer l'infrastructure des télécommunications, même si ce qui est proposé est le minimum nécessaire pour aider les Palestiniens. La question des droits du peuple palestinien a occupé de nombreuses réunions et conférences de l'UIT et l'Arabie saoudite a, sans relâche, notamment au sein du Conseil, oeuvré pour la défense de ces droits et en faveur d'une assistance technique dans le domaine des télécommunications. La délégation saoudienne a entre autres insisté, à chaque session du Conseil, pour que la Résolution 64 de la Conférence de Nice relative à la condamnation des pratiques d'Israël dans les territoires arabes occupés soit appliquée; cette Résolution est capitale en ce qu'elle condamne les pratiques répressives d'Israël dans les territoires arabes occupés et met l'accent sur l'assistance devant être apportée au peuple palestinien afin d'améliorer la situation des télécommunications à l'intérieur des territoires occupés. En conclusion, le délégué de l'Arabie saoudite remercie encore une fois ceux qui ont reconnu la nécessité d'apporter une aide technique à l'Autorité palestinienne et espère qu'avant trop longtemps l'Etat de Palestine participera à une Conférence de plénipotentiaires de l'UIT.

6.5 Le délégué d'Israël se déclare également extrêmement heureux du projet de résolution à l'examen qui, souligne-t-il à son tour, est le premier projet de résolution d'un organisme des Nations Unies coparrainé par Israël et ses voisins arabes. Il tient à remercier tout particulièrement le chef de la délégation des Etats-Unis de ses efforts et prie vivement la Conférence de plénipotentiaires d'approuver à l'unanimité le texte présenté.

6.6 L'observateur pour la Palestine, après avoir exprimé sa satisfaction de participer à la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT, exprime ses remerciements à la délégation des Etats-Unis, et en particulier au chef de cette délégation, ainsi qu'à tous ceux qui, pendant de longues heures, ont participé à l'élaboration du projet de résolution. Il s'agit d'un texte de compromis qui représente le minimum nécessaire et doit être considéré comme un point de départ en vue du rétablissement des droits des Palestiniens dans le domaine des télécommunications. L'orateur souligne que, si le projet de résolution porte sur les Palestiniens relevant de l'Autorité palestinienne, il ne faut pas oublier les Palestiniens vivant dans des pays tels que la Jordanie car c'est le peuple palestinien dans son ensemble qui doit vivre dans la paix. Il convient également de ne pas oublier la Résolution 64 de la Conférence de Nice. Le projet de résolution à l'examen doit être un des nombreux piliers soutenant la paix en Palestine. S'agissant du rétablissement des droits des Palestiniens, des progrès tangibles sont à noter dans de nombreux domaines mais, matériellement et concrètement, les choses ne vont pas très vite. La reconstruction de l'économie de la Palestine se heurte à d'énormes difficultés, notamment dans le domaine des télécommunications. La Palestine a besoin dans ce domaine d'une assistance technique qui est dans l'intérêt de tous les peuples du Moyen-Orient et des générations futures. Toute aide, même minime, sera appréciée car n'est-il pas vrai que les petits ruisseaux font les grandes rivières. Les Palestiniens n'oublieront pas la générosité des pays et des organisations qui les aideront.

6.7 Le délégué de l'Espagne tient à exprimer son appui sans réserve au projet de résolution à l'examen et indique que son pays n'a pu cosigner ce projet pour des raisons logistiques uniquement. Il rappelle avec satisfaction que son pays a accueilli, à Madrid, la première conférence du processus de paix au Moyen-Orient.

6.8 Le délégué de l'Allemagne remercie toutes les délégations grâce auxquelles le projet de résolution a pu être établi et souhaite plein succès au Secrétaire général dans la mise en oeuvre de la résolution.

6.9 Le délégué de la Syrie indique que, dans son pays, la situation qui prévalait au moment de l'adoption de la Résolution 64 par la Conférence de plénipotentiaires de Nice, n'a pas changé. Les hauteurs du Golan sont toujours occupées et les populations de cette région ont toujours beaucoup de difficultés pour communiquer avec leur famille installée en Syrie. Il souhaite que cette situation change et demande au chef de la délégation des Etats-Unis d'user de ses bons offices pour que les territoires du Golan soient restitués à la Syrie et que les habitants de cette région retrouvent tous leurs droits.

6.10 Le délégué du Liban reprend à son compte les déclarations faites par les délégués de l'Arabie saoudite et de la Syrie. Il rappelle que la partie sud du Liban est encore occupée et que les habitants de cette région ont des difficultés de communication avec leur famille installée dans le reste du pays. Il exprime le souhait que le chef de la délégation des Etats-Unis en particulier et, de manière générale, les délégations de tous les pays amis du Liban mettent tout en oeuvre pour que la paix règne au Moyen-Orient.

6.11 Le délégué de la République islamique d'Iran dit que, dans un esprit de collaboration, sa délégation accepte le projet de résolution dans son ensemble mais exprime une réserve sur les parties concernant le processus de paix.

6.12 Le Président de la Commission 8 signale que le texte du projet de résolution figurant dans le Document 290 est absolument parfait dans les trois langues. De ce fait, et afin d'accélérer l'établissement des Actes finals, il propose que la plénière examine dès à présent ce texte en première et deuxième lectures.

6.13 Le projet de résolution relatif à l'assistance technique à l'Autorité palestinienne pour le développement de ses télécommunications est approuvé en première et deuxième lectures.

La séance est levée à 12 h 45.

Le Secrétaire général:
Pekka TARJANNE

Le Président:
Y. UTSUMI

Annexe: 1

ANNEXE 1

Déclaration du délégué du Maroc

Le Royaume du Maroc a fait la proposition contenue dans MRC/31/12 et son Corrigendum en vue de corriger une anomalie dans la Constitution qui fait des règlements administratifs, des instruments non contraignants, puisque tout Membre peut décider, pour une raison ou une autre, de ne pas appliquer leurs révisions successives. Ce sera le cas pour le Règlement des radiocommunications qui va être entièrement révisé en 1995. Nous considérons les Règlements administratifs auxquels il est fait mention dans les numéros 29, 30 et 31 de la Constitution tels que modifiés par les conférences compétentes réunies après la Conférence de plénipotentiaires additionnelle de Genève, 1992. Nous avons fait des propositions à cette Conférence pour affirmer le caractère obligatoire des Règlements administratifs révisés et ces propositions n'ont pas été retenues au niveau de la commission compétente uniquement pour minimiser le nombre de modifications que cette Conférence pourrait apporter à la Constitution. Au cours de la discussion de ces propositions, le caractère "traité international" liant tous les Membres qui ont signé leurs révisions successives n'a pas été remis en question.

Il est également admis que toute réserve de la part d'un Membre, statuant que ce Membre n'appliquera pas tout ou partie de la révision d'un règlement, ainsi que toute déclaration dans le même sens pendant la période qui suit la conférence compétente ayant révisé un règlement, ne sont pas conformes aux dispositions de la Convention de Vienne sur les traités qui stipule, dans son article 27, "Une partie ne peut invoquer les dispositions de son droit interne comme justifiant la non-exécution d'un traité."

La Conférence a reconnu qu'il existe un vide juridique quant aux Membres qui auraient déclaré, pendant la période qui suit la conférence compétente ayant révisé un règlement, qu'ils n'acceptent pas d'être liés par les révisions des Règlements administratifs.

Tenant compte de ce qui précède et considérant que la Conférence mondiale des radiocommunications qui va se tenir en 1995 va réviser l'ensemble du Règlement des radiocommunications nous réitérons notre droit souverain, qui est celui de l'ensemble des Membres de l'UIT, sur les ressources communes que sont le spectre des fréquences radioélectriques et l'orbite des satellites géostationnaires. Notre participation à la Conférence mondiale des radiocommunications de 1995 et notre acceptation de ses décisions seront basées sur le principe que le Règlement international tel que révisé par ladite Conférence est un traité qui lie tous les Membres qui l'auront signé.

Nous avons préparé une déclaration dans ce sens pour la faire figurer comme déclaration dans les Actes finals de cette Conférence. Une vingtaine de délégations nous ont rejoint dans cette déclaration pour sauvegarder leurs intérêts dans la gestion de nos ressources communes. D'autres délégations pourraient se joindre à nous si elles le désirent en contactant notre délégation.



**CONFERENCE DE
PLENIPOTENTIAIRES (PP-94)**

Document 314-F
Septembre 1994
Original: anglais

KYOTO, 19 SEPTEMBRE - 14 OCTOBRE 1994

SEANCE PLENIERE

PROCES-VERBAL
DE LA
VINGT-DEUXIEME SEANCE PLENIERE

Jeudi 13 octobre 1994 à 14 h 35

Président: M. Y UTSUMI (Japon)

Sujets traités	Documents
1 Projet de résolution relative à l'assistance à la Bosnie-Herzégovine (suite)	287
2 Projet de résolution relative à l'assistance au Liberia, à la Somalie et au Rwanda	280 + Corr.1
3 Projet de résolution relative à la répartition des recettes provenant des services internationaux de télécommunication	284
4 Projet de résolution relative aux conférences futures de l'Union	282
5 Onzième série de textes soumise par la Commission de rédaction en première lecture (B.11)	294
6 Douzième série de textes soumise par la Commission de rédaction en première lecture (B.12)	298
7 Sixième série de textes soumise par la Commission de rédaction en seconde lecture (R.6)	292
8 Septième série de textes soumise par la Commission de rédaction en seconde lecture (R.7)	293
9 Huitième série de textes soumise par la Commission de rédaction en seconde lecture (R.8)	297 + Corr.1
10 Heure limite pour le dépôt des déclarations	-

1 **Projet de résolution relative à l'assistance à la Bosnie-Herzégovine (suite)** **(Document 287)**

1.1 Le délégué de la Bosnie-Herzégovine explique que le Document 287 contient la version révisée du projet de résolution figurant à l'origine dans le Document 196 qui a été présenté à une séance plénière précédente. Ce texte tient compte des amendements proposés pendant cette séance par sa délégation ainsi que par celles du Royaume-Uni et de la Norvège. Il invite instamment la séance plénière à approuver le projet de résolution, qui est similaire, dans ses objectifs, à celui qui a été adopté le matin sur l'assistance technique à l'autorité palestinienne pour le développement des télécommunications.

1.2 Le Président considère que, le projet de résolution ayant été longuement examiné à la dix-huitième séance plénière au cours de laquelle les délégués ont eu la possibilité de s'exprimer, il peut être accepté par les délégations.

1.3 Il en est ainsi décidé.

1.4 Le Président de la Commission 8 dit que la Commission de rédaction n'ayant apporté aucune modification importante au projet de résolution, le texte pourrait peut-être être examiné immédiatement en première et en seconde lectures.

1.5 Le projet de résolution figurant dans le Document 287 est approuvé en première et en seconde lecture.

2 **Projet de résolution relative à l'assistance au Liberia, à la Somalie et au Rwanda** **(Document 280 et Corrigendum 1)**

2.1 Le délégué de la Tunisie présente le projet de résolution qui figure dans le Document 280 au nom des coauteurs dont le nom est indiqué ainsi que d'un grand nombre d'autres pays africains qui ont ultérieurement apporté leur appui à ce projet. Le but est de fournir une assistance technique aux Républiques du Liberia, de la Somalie et du Rwanda en vue de la remise en état de leurs réseaux de télécommunication, gravement endommagés pendant les guerres qui ont eu lieu dans ces pays; il demande instamment à l'UIT et en particulier au Secteur du développement d'entreprendre, dans cette perspective, une action spéciale. Le délégué du Kenya s'associe à ces remarques et se déclare favorable au projet de résolution.

2.2 Le délégué de la France demande si les trois pays concernés ont adressé des demandes spécifiques d'assistance à la Conférence, faisant en particulier observer qu'un seul de ces pays était actuellement représenté à Kyoto. Si de telles demandes ont été reçues, il n'aura aucune difficulté à approuver le projet de résolution. En revanche, si tel n'est pas le cas, il conviendrait peut-être de demander certaines précisions au Conseiller juridique.

2.3 Le délégué de l'Angola dit qu'en de nombreuses occasions son pays a déjà demandé au BDT avis et assistance dans le cadre de la remise en état de son infrastructure des télécommunications et il est persuadé que grâce à l'approbation du projet de résolution à l'examen, le BDT accédera finalement à sa demande. Il peut approuver le texte sous réserve de l'adjonction d'un deuxième alinéa en retrait sous charge le Conseil qui se lirait comme suit: "d'étendre, si nécessaire, l'action prévue sous décide aux autres pays Membres qui se trouvent dans la même situation et qui en font la demande". Le délégué du Portugal approuve cette modification.

2.4 Le délégué de l'Italie dit qu'il peut approuver le projet de résolution, tel que modifié par le délégué de l'Angola, à condition que le paragraphe sous décide se termine comme suit: "quand les conditions d'ordre et de sécurité prévues par les résolutions des Nations Unies seront remplies".

2.5 Le délégué de la Tunisie, revenant sur les remarques du délégué de la France, indique que l'Afrique a un très grand besoin d'assistance en raison de l'écart sans cesse grandissant dans le domaine des télécommunications entre pays en développement et pays industrialisés, comme l'a souligné un vice-ministre africain des télécommunications dans l'une des déclarations de politique générale faites devant la Conférence. A cet égard, le groupe des pays africains participant à la Conférence, conscients de la sérieuse dégradation du réseau dans certains pays du continent, a décidé de demander, en leur nom, à l'UIT de prendre des mesures pour remédier à cette situation. En conclusion, au nom des coauteurs du projet de résolution, il se déclare favorable à l'amendement proposé par le délégué de l'Angola.

2.6 Le délégué de l'Ouganda explique que son pays est l'un des coauteurs du projet de résolution parce qu'il ne sait que trop que de telles situations peuvent avoir des conséquences défavorables sur les télécommunications. Selon lui, l'UIT n'a pas à attendre que la situation se stabilise dans les pays concernés pour prendre les premières mesures. En effet, le premier alinéa en retrait sous charge le **Secrétaire général** demande simplement aux pays de faire rapport sur l'état de leurs réseaux de télécommunication par les voies existantes. De même, il ne voit pas pourquoi il ne faudrait pas entreprendre les activités mentionnées dans le deuxième alinéa, sinon l'UIT serait prête à agir au moment où la situation des pays se serait déjà améliorée.

2.7 Le délégué du Royaume-Uni, sans s'opposer au projet de résolution en tant que tel, partage la préoccupation du délégué de la France en ce qui concerne le statut des pays en faveur desquels une assistance a été demandée. Pour autant qu'il sache, au moins un de ces pays se trouve actuellement sans gouvernement et il souhaiterait recevoir des précisions sur ce point de la part du Conseiller juridique.

2.8 Le délégué du Burundi appuie les remarques du délégué de l'Ouganda. Le Burundi est très concerné par les problèmes de son voisin, le Rwanda: sa population est constituée des mêmes groupes ethniques, mais, plus important encore, il a récemment accueilli quelque 300 000 réfugiés ruandais. Avant que le conflit éclate, le Rwanda disposait d'installations de télécommunication relativement bonnes. Celles-ci ne sont plus opérationnelles. Le Burundi souhaiterait tout spécialement que l'UIT entreprenne une action au Rwanda, étant donné que les télécommunications ont joué un rôle vital pour empêcher toute extension du conflit rwandais au Burundi. Quant aux préoccupations exprimées par les délégués de la France et du Royaume-Uni, les résultats des efforts diplomatiques visant à éviter la crise au Rwanda même montrent combien il est important d'éviter de retarder trop longtemps l'action.

2.9 Le délégué du Cap-Vert se déclare favorable au projet de résolution, tel que modifié par le délégué de l'Angola.

2.10 A l'invitation du Président, le Conseiller juridique renvoie les délégués de la France et du Royaume-Uni au Règlement intérieur des conférences et autres réunions, énoncé dans l'article 32 de la Convention de Genève. Il ressort clairement du numéro 382 que la question de savoir si les pays concernés ont effectivement demandé eux-mêmes l'assistance de l'Union ne se pose pas, étant donné que la proposition faite par le délégué du Cameroun pendant l'examen du projet de résolution relative à l'assistance à la Bosnie-Herzégovine et visant à apporter les mêmes services d'assistance aux Républiques du Liberia, de la Somalie et du Rwanda, a été "appuyée par au moins une autre délégation". Cet appui suffit à justifier l'examen de cette proposition à la séance plénière.

2.11 Le Président, constatant que le projet de résolution, tel que modifié par les délégués de l'Angola et de l'Italie, est largement appuyé, propose que les délégations concernées se concertent en vue d'établir un texte qui pourrait être soumis à la Commission 8.

2.12 Le Président de la Commission 8 dit que s'il est donné lecture des amendements proposés dans les langues originales, on pourra peut-être approuver le projet de résolution en première et en seconde lecture pendant la présente séance plénière. Il restera simplement à la Commission 8 à aligner le texte dans les trois langues.

2.13 Au cours de l'échange de vues qui suit, le délégué du Royaume-Uni tient à ce qu'on lui confirme que le texte du projet de résolution sera aligné sur celui de la résolution relative à l'assistance à la Bosnie-Herzégovine (Document 287). Le Président de la Commission 8 confirme que les textes ont déjà été alignés par la Commission de rédaction. Le délégué du Cameroun, après avoir entendu les remarques du délégué du Royaume-Uni, ne voit pas la nécessité de modifier le paragraphe commençant par **décide**, dont le texte original correspond à celui de la résolution relative à la Bosnie-Herzégovine. Le Président constate à la suite d'un vote indicatif à main levée que si trois délégations partagent le point de vue du délégué du Cameroun, l'amendement proposé par l'Italie pour le paragraphe commençant par **décide** recueille un appui plus large.

2.14 Le délégué de la Tunisie, prenant la parole sur un point d'ordre, s'interroge sur la procédure suivie par le Président qui a omis de procéder à un vote indicatif à main levée pour déterminer le nombre de délégations qui s'opposent à l'amendement de l'Italie.

2.15 Le Président, répondant à une demande du délégué de Bahreïn, regrette de ne pouvoir à ce stade distribuer les textes des modifications proposées par écrit avant d'inviter la séance à prendre une décision. Toutefois, étant donné les nombreuses expressions d'appui, il considère que la séance est favorable à l'amendement proposé par le délégué de l'Angola.

2.16 Il en est ainsi décidé.

2.17 Le Secrétaire de la séance plénière ayant donné lecture du texte de l'amendement proposé par l'Italie, le Président, en réponse aux questions posées, invite les participants à indiquer leurs positions sur cet amendement en levant la main. Il constate qu'une nette majorité se dégage en faveur de l'amendement.

2.18 Le projet de résolution qui figure dans le Document 287, est approuvé tel que modifié en première et en seconde lectures.

2.19 Le délégué du Royaume-Uni demande à nouveau que l'énoncé de la résolution soit aligné sur celui de la résolution relative à la Bosnie-Herzégovine. En particulier les mots "le Secteur du développement de télécommunication de l'Union lancera une action spéciale" dans la section commençant par **décide** doivent se lire: "une action spéciale doit être lancée dans le cadre des activités du Secteur du développement des télécommunications de l'Union". En outre, sous **charge le Conseil** il convient de remplacer les mots "entreprendre la mise en oeuvre de ladite initiative" par "entreprendre l'action". Le Président de la Commission 8 confirme à nouveau que le texte a été aligné sur celui de la résolution relative à la Bosnie-Herzégovine. Les différences ne concernent que la version anglaise et ne concernent pas le fond.

2.20 Le délégué du Cameroun estime que même si le texte de la section commençant par **décide** peut être aligné sur celui de la résolution relative à la Bosnie-Herzégovine pour ce qui est des mots "action" ou "initiative", étant donné que les conditions d'ordre et de sécurité sont les mêmes en Bosnie-Herzégovine qu'au Libéria, en Somalie et au Rwanda, la marche à suivre décrite dans la section commençant par **charge le Secrétaire général** doit être respectée malgré la modification proposée par l'Italie. Si les demandes d'assistance sont présentées, elles doivent être satisfaites. Le délégué du Kenya souscrit à ce point de vue et suggère que le texte qui a été ajouté à la résolution relative au Libéria, à la Somalie et au Rwanda figure également dans la résolution qui concerne la Bosnie-Herzégovine.

2.21 Le délégué de la Russie espère que la Commission 8 n'apportera aucune modification de fond.

2.22 Le délégué du Maroc ayant demandé de quelle manière on s'assurera que les conditions d'ordre et de sécurité sont rétablies dans les pays concernés, le Secrétaire général explique que le siège de l'ONU à New York et le personnel de l'ONU détaché dans les régions dont il s'agit disposent d'un mécanisme bien établi pour évaluer les niveaux de sécurité, ce qui permettra à l'UIT d'entreprendre les activités en temps opportun dans les zones en question.

3 **Projet de résolution relative à la répartition des recettes provenant des services internationaux de télécommunication (Document 284)**

3.1 Le Président de la Commission 4 indique que la Commission 4, après avoir examiné les projets de résolutions figurant dans la proposition IND/67/9 et dans le Document 99 présentés par un groupe de pays, lui a laissé le soin de prendre l'avis des parties concernées. Il a été décidé de regrouper les deux textes et il a communiqué un avant-projet aux délégations intéressées. Le texte qui a ainsi été établi est maintenant soumis à la séance plénière pour approbation dans le Document 284.

3.2 Le délégué de l'Inde approuve le texte du Document 284. Se référant au paragraphe commençant par **charge le Secteur de la normalisation des télécommunications**, il indique que sa délégation souhaite que les études en question soient achevées avant la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications en octobre 1996 car la recommandation relative aux taxes de répartition aidera les pays en développement à faire un premier pas en vue de combler l'écart du "chaînon manquant".

3.3 Les délégués du Liban et du Pakistan approuvent le projet de résolution et les observations du délégué de l'Inde.

3.4 Le délégué du Royaume-Uni dit qu'à son avis le libellé du paragraphe commençant par **charge le Secteur de la normalisation des télécommunications** ne reflète pas ce qui a été dit réellement. Il propose donc de modifier ce paragraphe comme suit: "d'accélérer les études en cours relatives aux taxes de répartition et à l'élaboration des recommandations pertinentes, pour permettre au Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) de faire rapport au Conseil, afin que celui-ci puisse à son tour faire rapport à la prochaine Conférence de plénipotentiaires". Enfin, il ne s'oppose pas à la suggestion de l'Inde tendant à ce que les travaux soient terminés avant 1996 si le Directeur du TSB confirme que cela est possible.

3.5 Le Directeur du TSB estime que le texte proposé par le délégué du Royaume-Uni rend mieux compte des travaux de la Commission d'études 3 de l'UIT-T. En ce qui concerne les éléments de coût, l'annexe pertinente est prête mais les directives concernant les négociations bilatérales des taxes de répartition et des quotes-parts de répartition n'ont pas encore été mises au point: elles sont inscrites à l'ordre du jour de la réunion de décembre 1994 de la Commission d'études 3. Si les travaux continuent à progresser au rythme actuel, la CMNT de 1996 sera l'occasion d'examiner la question, mais en définitive le résultat dépendra bien entendu des administrations qui contribuent aux études.

3.6 Le délégué de la Syrie propose de modifier comme suit le paragraphe commençant par **décide**: "que, lorsque des accords bilatéraux sont conclus sur un partage des taxes de répartition autrement que par moitié (50/50), au bénéfice des pays en développement concernés, ceux-ci devraient pouvoir consacrer à l'amélioration de leurs télécommunications, les ressources supplémentaires qui en découlent". La proposition du Royaume-Uni prête quelque peu à confusion et il a demandé au Directeur du TSB l'assurance que le projet d'étudier le coût de la fourniture de services des télécommunications dans chaque pays selon son niveau de développement serait maintenu; si tel est le cas, il sera en mesure d'accepter la modification proposée.

3.7 Le délégué de la Nouvelle-Zélande ayant indiqué qu'il souhaite proposer quelques modifications, le Président invite les délégations intéressées et le Président de la Commission 4 à tenir des consultations informelles afin de produire un texte de compromis.

3.8 Le Président de la Commission 4, faisant rapport sur les résultats des discussions informelles, dit que malgré le grand nombre de pays qui ont participé - probablement plus de 20 - le groupe a réussi à trouver une solution. Il a examiné les amendements proposés par les délégués du Royaume-Uni, de la Syrie et de la Nouvelle-Zélande. Ce dernier a proposé un nouveau texte pour la section commençant par **reconnaisant** et une modification à apporter au paragraphe **décide**; la première proposition qui n'a pas été acceptée a été retirée par la délégation de la Nouvelle-Zélande, alors que la seconde a été retenue.

3.9 Le Secrétaire de la Commission 4 donne lecture des propositions d'amendements au projet de résolution.

3.10 Le délégué de la Nouvelle-Zélande dit que son pays admet qu'il n'est pas opportun d'insérer dans la résolution la nouvelle section qu'il a proposée sous **reconnaisant**, mais il estime qu'elle ne devrait pas être ignorée. C'est pourquoi il tient à déclarer formellement que la Nouvelle-Zélande constate que dans un certain nombre de pays, les taxes de répartition et les divisions font l'objet de décisions bilatérales prises entre opérateurs selon des principes commerciaux et non pas par les administrations.

3.11 Les délégués des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Finlande, de la Russie, de la Suède, de la Suisse, du Danemark et de la Norvège souscrivent à la déclaration du délégué de la Nouvelle-Zélande. Le Président ayant invité toutes les autres délégations qui tiennent à s'associer à la déclaration à le faire savoir, les délégués des pays suivants lèvent la main: Australie, Autriche, Barbade, Canada, Estonie, Etats-Unis, France, Ghana, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Mexique, Papousie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Portugal, Singapour, Swaziland, Turquie et Uruguay.

3.12 Le projet de résolution figurant dans le Document 284 est approuvé tel que modifié en première et en seconde lecture.

4 Projet de résolution relative aux conférences futures de l'Union (Document 282)

4.1 Le Président du groupe ad hoc de la plénière chargé d'examiner le calendrier des futures conférences de l'Union présente le projet de résolution qui figure dans le Document 282. Se référant à la section **décide**, il annonce, au nom de son Administration, que le Liban a offert d'accueillir à l'automne 1996 à Beyrouth la CRDT dont il est question dans le paragraphe 1.4. S'agissant du paragraphe 1.9, la PP-98 est prévue pour octobre-novembre, mais les Etats-Unis ont demandé que l'on indique "second semestre de 1998" pour donner une certaine latitude. Pour la deuxième CRDT qui doit se tenir pendant la période de quatre ans suivant la PP-98, aucune date n'a été suggérée, mais le Groupe a considéré que le moment venu, la PP-98 ou le Conseil pourrait envisager l'année 2000 ou 2001 selon le cas.

4.2 Le délégué de l'Equateur, appuyé par le délégué du Kenya, estime qu'il serait préférable d'indiquer, dans le calendrier des conférences futures, des trimestres ou des mois plutôt que des saisons, celles-ci n'étant pas les mêmes dans toutes les parties du monde. Le Président propose que la Commission de rédaction se charge d'apporter les modifications nécessaires.

4.3 Le délégué de l'Arabie saoudite approuve le projet de résolution sous réserve de la modification proposée par l'Equateur et il est heureux d'accepter l'invitation du Liban d'accueillir la CRDT à l'automne 1996. Il souligne qu'il faut tenir compte des priorités des régions elles-mêmes dans la planification des conférences régionales.

4.4 Le délégué de la Syrie espère que le Conseil accordera une grande attention à la planification des conférences qui pourrait affecter les travaux de la Conférence de plénipotentiaires, en particulier dans la mesure où l'amendement des instruments fondamentaux pourrait être envisagé. Il remercie le Président du Groupe ad hoc de l'invitation de son pays d'accueillir la CRDT de 1996. Il propose d'ajouter les mots "et de la PP-98" à la fin du point 2.3 du dispositif de la résolution. Le délégué de la Suède fait observer qu'il n'est pas possible de tenir compte des résultats de la PP-98 étant donné que la session de 1998 du Conseil devra établir l'ordre du jour de la CMR-99.

4.5 Le délégué de l'Ouganda suggère que lorsque l'UIT organise des conférences régionales, elle travaille en coopération aussi étroite que possible avec les organisations régionales de télécommunication concernées.

4.6 Le délégué de la Tunisie, après avoir rappelé que sa délégation a présenté dans le Document 43 un projet de résolution pour demander que priorité soit donnée aux conférences régionales de développement des télécommunications dans la Région des Etats arabes, souscrit aux observations du délégué de l'Arabie saoudite. Toutefois, il fait observer que l'Afrique doit faire l'objet d'une attention particulière en raison de l'écart entre cette région et les autres; il demande donc que l'on donne priorité à la Région africaine pour la prochaine CRDT. Le délégué du Tchad appuie cette demande qui est aussi approuvée par le délégué de l'Arabie saoudite.

4.7 Le Secrétaire général, ayant fait observer que le Secrétariat se heurterait à des difficultés logistiques si l'on voulait tenir la PP-98 en juillet ou en août, le délégué des Etats-Unis accepte que l'on remplace "second semestre de 1998" par "entre septembre et décembre" au paragraphe 2.9 du projet de résolution.

4.8 Le Président suggère de supprimer le texte qui figure entre crochets aux paragraphes 1.3, 1.4 et 1.10; le Conseil prendra les décisions qui s'imposent en temps opportun et la Commission de rédaction apportera tout nouveau changement qui pourrait être nécessaire.

4.9 Dans ces conditions, le projet de résolution figurant dans le Document 282 est approuvé tel que modifié en première et en seconde lecture.

5 Onzième série de textes soumise par la Commission de rédaction en première lecture (B.11) (Document 294)

Résolution PLEN/11 - Limites provisoires à l'utilisation des langues officielles et des langues de travail de l'Union

5.1 Approuvée moyennant la suppression des crochets figurant dans le paragraphe 4 sous décide.

Résolution PLEN/12 - Etude sur l'utilisation des langues à l'Union

5.2 Approuvée.

Résolution PLEN/13 - Directives concernant la poursuite des travaux relatifs au Règlement intérieur des conférences et réunions de l'Union internationale des télécommunications

5.3 Le Président de la Commission 8 indique que la Commission de rédaction a par erreur utilisé le présent dans le paragraphe 2 sous charge le Conseil en se référant à la Résolution 12 de Genève. Il lui a été conseillé pour des motifs juridiques de rétablir le passé comme dans le texte original, ce qu'elle va faire.

5.4 A cette condition, la Résolution PLEN/13 est approuvée.

Résolution COM4/25 - Emploi du réseau de télécommunication des Nations Unies pour le trafic de télécommunication des institutions spécialisées

5.5 Approuvée.

Résolution COM4/28 - Participation de l'Union au Programme des Nations Unies pour le développement, à d'autres programmes du Système des Nations Unies et à d'autres arrangements de financement

5.6 Approuvée.

Résolution COM4/29 - Appui aux Membres accueillant des forces de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies

5.7 Approuvée.

5.8 La onzième série de textes soumise par la Commission de rédaction (B.11) est approuvée dans son ensemble telle que modifiée en première et en seconde lecture.

6 Douzième série de textes soumise par la Commission de rédaction en première lecture (B.12) (Document 298)

Résolution PLEN/14 - Locaux au siège de l'Union - Construction du "Bâtiment Montbrillant"

6.1 Le délégué du Sénégal se demande s'il est nécessaire non seulement de mentionner les numéros de documents mais aussi de préciser les sections de ces documents.

6.2 Le Président de la Commission 8 propose de supprimer les références à des paragraphes précis.

6.3 Moyennant cette modification, la Résolution PLEN/14 est approuvée.

6.4 La douzième série de textes soumise par la Commission de rédaction (B.12) est approuvée dans son ensemble telle que modifiée en première et en seconde lecture.

7 Sixième série de textes soumise par la Commission de rédaction en seconde lecture (R.6) (Document 292)

Instruments d'amendement à la Constitution et à la Convention

7.1 Le Président propose de supprimer les crochets des Parties I et II des instruments. Il invite ensuite les participants à se prononcer sur la date d'entrée en vigueur du 1er janvier 1996 ou 1997.

7.2 Le délégué de la Russie exprime sa préférence pour 1997.

7.3 Le délégué du Liban répète sa proposition antérieure tendant à ce que la date soit mai 1996, étant donné que cela correspondrait à une période de dix-huit mois après la fin de la Conférence de plénipotentiaires.

7.4 Le délégué de l'Australie, appuyé par le délégué du Maroc, est favorable au 1er janvier 1996, alors que le délégué de la Grèce préfère le 1er juillet 1996.

7.5 Le Président, ayant demandé aux délégations d'indiquer leur préférence en levant la main, constate qu'une large majorité se prononce en faveur du 1er janvier 1996.

7.6 Il en est ainsi décidé.

7.7 Le délégué de la Russie se demande quelles conséquences la date qui vient d'être arrêtée pourraient avoir relativement au numéro 210 de la Constitution. Il souhaite qu'il n'y ait aucune ambiguïté. Qu'arriverait-il si une administration ratifie la Convention de Genève mais non les amendements ou ne ratifie ni la Convention ni les amendements à l'issue d'un délai de deux ans?

7.8 Le Secrétaire général répond qu'en théorie on peut imaginer toutes sortes de scénarios mais concrètement une telle situation ne s'est jamais présentée. L'Union peut s'accommoder des décisions prises par la Conférence sans autres explications. En cas de difficultés, il serait possible de trouver des moyens juridiques pour les résoudre.

7.9 La sixième série de textes soumise par la Commission de rédaction (R.6) est approuvée dans son ensemble telle que modifiée en seconde lecture.

8 Septième série de textes soumise par la Commission de rédaction en seconde lecture (R.7) (Document 293)

8.1 Le Président de la Commission 8 indique que les modifications résultant de la première lecture ont été insérées et il invite la Conférence à approuver les textes.

8.2 Le délégué du Royaume-Uni estime que, tout comme le projet de Résolution COM5/5 mentionne l'application provisoire de la Constitution et de la Convention, une résolution similaire devrait porter sur l'application provisoire des instruments d'amendement qui viennent d'être adoptés. Il croit savoir qu'un document a été préparé à cette fin.

8.3 La septième série de textes soumise par la Commission de rédaction (R.7) est approuvée dans son ensemble en seconde lecture.

9 Huitième série de textes soumise par la Commission de rédaction en seconde lecture (R.8) (Document 297 et Corrigendum 1)

9.1 La huitième série de textes soumise par la Commission de rédaction (R.8) est approuvée dans son ensemble en seconde lecture.

9.2 Le Président de la Commission 8 propose que, conformément aux dispositions du numéro 461 de la Convention de Genève, le numérotage définitif des décisions, résolutions et recommandations approuvées à la présente Conférence soit confié au Secrétaire général.

Il en est ainsi décidé.

10 Heure limite pour le dépôt des déclarations

10.1 Le Secrétaire de la séance plénière dit que l'heure limite pour le dépôt des déclarations a été fixée à 19 h 30 ce jour même.

La séance est levée à 17 h 40.

Le Secrétaire général:

Pekka TARJANNE

Le Président:

Y. UTSUMI



**CONFERENCE DE
PLENIPOTENTIAIRES (PP-94)**

**Document 315-F
25 octobre 1994
Original: anglais**

KYOTO, 19 SEPTEMBRE - 14 OCTOBRE 1994

SEANCE PLENIERE

PROCES-VERBAL

DE LA

VINGT-TROISIEME SEANCE PLENIERE

Vendredi 14 octobre 1994 à 11 heures

Président: M. Y. UTSUMI (Japon)

Sujets traités

Documents

1	Déclaration du délégué de la Suède	-
2	Vérification des pouvoirs	-
3	Déclarations et réserves	299
4	Date limite pour le dépôt des déclarations additionnelles	-
5	Hommage au Secrétaire administratif de la Conférence	-

1 Déclaration du délégué de la Suède

1.1 Le délégué de la Suède, après avoir rendu hommage au Président et à l'Administration japonaise dont les efforts ont assuré le plein succès de la Conférence, souhaite tout particulièrement féliciter la nation japonaise dans son ensemble pour l'attribution du prix Nobel de littérature 1994 à Kenzaburo Oe.

(Applaudissements)

1.2 Le Président remercie le délégué de la Suède de ses paroles chaleureuses.

2 Vérification des pouvoirs

2.1 Le Président de la Commission 2 fait savoir que la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste a présenté ses pouvoirs, qui ont été examinés et reconnus en règle.

3 Déclarations et réserves (Document 299)

3.1 Le Président invite les délégués à prendre note des déclarations et réserves soumises dans les délais fixés et reproduites dans le Document 299.

3.2 Le délégué du Burundi fait savoir que la réserve N° 3 de sa délégation est également reproduite sous le N° 77, ce qui rend ce dernier texte inutile.

3.3 Le délégué du Ghana demande à lire la déclaration de sa délégation, qu'il n'a pu soumettre dans les délais voulus.

3.4 Le Président regrette, en raison des pratiques de l'UIT, de ne pas être en mesure d'accéder à cette demande.

3.5 Le délégué du Pakistan fait savoir que les mots "on the Annexes" dans la version anglaise de la réserve N° 31 doivent être remplacés par "or the Annexes".

3.6 Le délégué de la Mauritanie déclare qu'il convient de modifier comme suit les dernières lignes du paragraphe 1 de la réserve N° 38: "... ne s'avéraient pas conformes à son souci cordial de faire fonctionner son réseau de télécommunication de la manière la plus idoine ...".

3.7 Le délégué de la République de Corée déclare qu'il convient de remplacer dans la réserve N° 43 le terme "dispositions" par le terme "amendements".

3.8 Le délégué de l'Italie demande que soit inséré dans la réserve N° 63, après les mots "de la Constitution et de la Convention de l'Union internationale des télécommunications (Genève, 1992)", le membre de phrase "telles que modifiées par les Actes finals de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994)".

3.9 Le délégué des Philippines fait savoir qu'il convient d'ajouter le mot "and" à l'avant-dernière ligne de la version anglaise de la réserve N° 64, avant les mots "its amendments thereto".

3.10 Le délégué de la Grèce fait savoir à propos de la Déclaration N° 73 que, par souci de clarté, le membre de phrase "les dispositions des présents Actes finals" au paragraphe 1 a) devrait être remplacé par "les dispositions de la Constitution et de la Convention de l'Union internationale des télécommunications (Genève, 1992), telles que modifiées par les Actes finals de la présente Conférence".

3.11 Le délégué de la Turquie, se référant à la version anglaise de la réserve N° 71, demande que le mot "that" soit inséré après "action" à la deuxième ligne et que la cinquième ligne soit modifiée comme suit: "... or the Annexes or Protocols thereto, should any reservation ..."; dans la version française, il conviendra de supprimer "ou" avant "si des réserves formulées ...".

3.12 Le délégué du Kenya déclare qu'il convient de remplacer dans la réserve N° 72 les mots "à Kyoto, 1994" par "par la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994)".

3.13 Le délégué de l'Egypte déclare que dans la réserve N° 88 il convient d'insérer "de 1994" après "des instruments de Kyoto".

3.14 Le Secrétaire de la séance plénière fait savoir que le Secrétariat a constaté dans plusieurs déclarations et réserves la mention de la Constitution et de la Convention de Kyoto (1994), qui en fait n'existe pas. Il demande l'autorisation de remplacer ce libellé par "les Actes finals de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994)" si les délégués le souhaitent.

3.15 Le délégué de la France déclare qu'il serait utile d'entendre sur ce point les observations du Conseiller juridique.

3.16 Le Conseiller juridique attire l'attention des délégations sur le fait qu'il est incorrect de faire référence aux "dispositions de la Constitution et de la Convention (Kyoto, 1994)" et que le libellé exact est le suivant: "les dispositions des instruments modifiant la Constitution et la Convention (Genève, 1992)". Il serait bon de préciser ce point pour éviter que des termes incorrects réapparaissent dans les déclarations additionnelles. En ce qui concerne les déclarations et les réserves elles-mêmes figurant dans le Document 299, la Conférence souhaitera peut-être indiquer dans le procès-verbal qu'il est entendu que les références à "la Constitution et la Convention (Kyoto, 1994)" contenues dans les déclarations et réserves sont à interpréter comme signifiant et devant se lire "les dispositions des instruments modifiant la Constitution et la Convention (Genève, 1992)". Cette indication aurait pour effet de préciser le sens des déclarations et réserves des Etats souverains sans modification des textes par le Secrétariat et permettrait, si la Conférence y consent, de résoudre aisément une erreur d'importance mineure.

3.17 Le Président doute qu'une telle mise au point dans le procès-verbal puisse avoir pour effet de modifier une déclaration ou une réserve d'un Etat souverain. Si une délégation désire une telle modification, elle peut en informer le Secrétariat.

3.18 Il est pris note du Document 299 avec les observations formulées.

4 Date limite pour le dépôt des déclarations additionnelles

4.1 Le Secrétaire de la séance plénière fait savoir que la date limite pour le dépôt des déclarations additionnelles a été fixée à 12 h 30 le jour même.

5 Hommage au Secrétaire administratif de la Conférence

5.1 Le délégué du Canada déclare avoir été prié par l'ancien Président de la Commission de Haut Niveau de rendre hommage aux longs et dévoués services du Secrétaire administratif, pour lequel la présente Conférence est la dernière. Selon les paroles de la chanson qu'il a plaisir à faire jouer pour la Conférence, "Algo se muere del alma cuando un amigo se va".

(Applaudissements)

5.2 Le Secrétaire administratif déclare qu'il est inhabituel pour un fonctionnaire de recevoir une si grande marque d'honneur et qu'il la conservera précieusement dans son coeur. Il n'est lui-même qu'un tout petit rouage dans l'ensemble de l'UIT et l'hommage qui lui est rendu s'adresse à tous ses collègues de l'Union, tant à Genève que dans les autres régions du monde.

La séance est levée à 11 h 45.

Le Secrétaire général:
Pekka TARJANNE

Le Président:
Y. UTSUMI



**CONFERENCE DE
PLENIPOTENTIAIRES (PP-94)**

**Document 316-F
27 octobre 1994
Original: anglais**

KYOTO, 19 SEPTEMBRE - 14 OCTOBRE 1994

SEANCE PLENIERE

**PROCES-VERBAL
DE LA
VINGT-QUATRIEME ET DERNIERE SEANCE PLENIERE
Vendredi 14 octobre 1994 à 16 heures
Président: M. Y. UTSUMI (Japon)**

Sujets traités	Documents
1 Déclarations additionnelles	300
2 Signature des Actes finals	296
3 Clôture de la Conférence	-

1 Déclarations additionnelles (Document 300)

1.1 Le Président invite les délégués à prendre note du Document 300 contenant les déclarations additionnelles.

1.2 Le délégué de l'Allemagne fait savoir que, dans la version anglaise de la Déclaration N° 93, les mots "its/their Government" sont à remplacer par "their Governments". Dans la version anglaise de la Déclaration N° 94, il convient de supprimer "(s)" après le mot "note" à la 8ème ligne.

1.3 Le délégué du Ghana indique qu'au premier alinéa de la Déclaration N° 101, il convient d'ajouter le membre de phrase "au nom du Gouvernement de la République du Ghana" après les mots "se réserve le droit".

1.4 Il est pris note du Document 300 avec les observations formulées.

2 Signature des Actes finals (Document 296)

2.1 Le Secrétaire de la séance plénière, après avoir attiré l'attention des délégués sur le Document 296 indiquant la procédure à suivre pour la cérémonie de signature, procède à l'appel nominal des délégations dont les pouvoirs ont été reconnus en règle.

2.2 Les Actes finals sont signés par les délégations suivantes:

Algérie (République algérienne démocratique et populaire), Allemagne (République fédérale d'), Andorre (Principauté d'), Angola (République d'), Arabie saoudite (Royaume d'), Argentine (République), Australie, Autriche, Bahamas (Commonwealth des), Bahreïn (Etat de), Bangladesh (République populaire du), Barbade, Bélarus (République du), Belgique, Bénin (République du), Bhoutan (Royaume du), Bolivie (République de), Bosnie-Herzégovine (République de), Botswana (République du), Brésil (République fédérative du), Brunéi Darussalam, Bulgarie (République de), Burkina Faso, Burundi (République du), Cambodge (Royaume du), Cameroun (République du), Canada, Cap-Vert (République du), Centrafricaine (République), Chili, Chine (République populaire de), Chypre (République de), Cité du Vatican (Etat de la), Colombie (République de), Comores (République fédérale islamique des), Corée (République de), Costa Rica, Côte d'Ivoire (République de), Croatie (République de), Cuba, Danemark, Djibouti (République de), Egypte (République arabe d'), El Salvador (République d'), Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie (République d'), Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fidji (République de), Finlande, France, Gabonaise (République), Gambie (République de), Géorgie (République de), Ghana, Grèce, Guinée (République de), Guyana, Hongrie (République de), Inde (République de l'), Indonésie (République d'), Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël (Etat d'), Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie (Royaume hachémite de), Kazakhstan (République du), Kenya (République du), Koweït (Etat du), Lao (République démocratique populaire), Lesotho (Royaume du), Lettonie (République de), l'ex-République yougoslave de Macédoine, Liban, Libye (Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste), Liechtenstein (Principauté de), Luxembourg, Madagascar (République de), Malaisie, Malawi, Maldives (République des), Mali (République du), Malte, Maroc (Royaume du), Maurice (République de), Mauritanie (République islamique de), Mexique, Moldova (République de), Monaco (Principauté de), Mongolie, Mozambique (République du), Namibie (République de), Népal, Niger (République du), Nigéria (République fédérale du), Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman (Sultanat d'), Ouganda (République de l'), Ouzbékistan (République d'), Pakistan (République islamique du), Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay (République du), Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines (République des), Pologne (République de), Portugal, Qatar (Etat du), République arabe syrienne, République kirghize, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Russie (Fédération de), Saint-Marin (République de), Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa-Occidental (Etat indépendant du), Sénégal (République du), Singapour (République de), Slovénie (République de), Soudan (République du), Sudafricaine (République), Suède, Suisse (Confédération), Suriname (République du), Swaziland (Royaume du), Tadjikistan (République du), Tanzanie (République-Unie de), Tchad (République du), Thaïlande,

Togolaise (République), Tonga (Royaume des), Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay (République orientale de l'), Venezuela (République du), Viet Nam (République socialiste du), Yémen (République du), Zambie (République de), Zimbabwe (République du).

2.3 Le Secrétaire de la séance plénière annonce que 149 délégations ont signé les Actes finals de la Conférence de plénipotentiaires.

3 Clôture de la Conférence

3.1 Le Secrétaire général prononce l'allocution reproduite à l'Annexe 1.

3.2 Le délégué de la Russie déclare que la Conférence qui s'achève est un événement d'importance historique, non seulement parce qu'il s'agit de la première Conférence de plénipotentiaires de la nouvelle UIT, mais aussi parce que c'est la première à se dérouler sans séances la nuit ou le dimanche. Il ajoute que, malgré les tentatives faites par les délégués pour renouer avec cette tradition, l'horloge du Président a poursuivi sa marche de manière imperturbable et qu'au cours de ses longues années de travail avec l'UIT c'est la première Conférence qui ait pu achever ses travaux dans les délais fixés. Après avoir félicité très cordialement le Président, il fait observer que le terme de Plan d'action de Buenos Aires fait désormais partie du langage courant et que l'on en viendra peut-être à appeler la Conférence de Kyoto la Conférence Utsumi. Il exprime aussi sa reconnaissance au Secrétaire général et au Secrétariat, de même qu'à la délégation et à l'Administration japonaises pour l'organisation excellente de la Conférence et leur hospitalité si généreuse. Il conclut en souhaitant à tous ses amis, anciens et nouveaux, un agréable voyage de retour.

3.3 Le délégué de la Tunisie, s'exprimant au nom du groupe des pays africains, adresse ses remerciements les plus sincères aux autorités japonaises pour leur accueil et leur hospitalité. Il rend hommage au Président pour sa fermeté et son efficacité, grâce auxquelles, malgré cyclones et tremblements de terre, le travail a pu être accompli dans le temps imparti, de même qu'aux autorités de Kyoto, cité qui cristallise 1 200 ans de traditions et d'innovations techniques. La Conférence marque un tournant dans l'histoire de l'Union et l'esprit de Kyoto continuera longtemps d'être une source d'inspiration, notamment dans le domaine de la coopération technique et du développement. Pour lui personnellement la Conférence de Kyoto revêt une grande importance et il exprime une fois de plus sa reconnaissance à la ville de Kyoto, au Gouvernement japonais et à la nation japonaise.

3.4 La déléguée des Philippines, prenant la parole au nom des membres de l'ANASE, se déclare reconnaissante de la chaleureuse hospitalité dont les participants ont été l'objet et de l'excellente organisation de la Conférence, qui a atteint ses objectifs grâce aux capacités de direction exceptionnelles de son Président. Elle rappelle aux nouveaux fonctionnaires élus qu'ils ont la très grande responsabilité d'assurer que l'UIT continue à faire figure d'institution mondiale de premier plan, et rend hommage aux fonctionnaires sortants, notamment au Directeur sortant du BDT qui a présidé aux destinées de ce Bureau à un stade critique de sa formation. Elle remercie aussi ses amis, anciens et nouveaux, le Gouvernement japonais et le Secrétariat de l'Union.

3.5 Le délégué de l'Allemagne se félicite de l'excellente organisation de la Conférence, attribuable aux efforts du Président, du Ministre des postes et des télécommunications et de ses compatriotes. C'est une expérience enrichissante que d'avoir pu passer quatre semaines à Kyoto et apprendre à connaître le peuple japonais; il espère pouvoir un jour leur rendre cette politesse.

3.6 Le délégué des Tonga déclare que, en tant que représentant d'un Royaume, il s'est senti particulièrement honoré du fait que la Conférence a été inaugurée par son Altesse impériale le prince héritier du Japon et en conservera précieusement le souvenir. Il rend un hommage particulier aux présidents des différentes commissions, notamment au président de la Commission 4, pour leur diligence et la façon dont ils ont su diriger les débats; il remercie aussi le Président de la Conférence de son courage et de sa sagesse.

3.7 Le délégué de l'Arabie saoudite, prenant la parole au nom du groupe des pays arabes et des administrations islamiques, se joint à tous les orateurs précédents pour remercier le Gouvernement japonais de son hospitalité. Il est très reconnaissant au Président d'avoir su mener à bien une Conférence d'importance historique, marquée par des décisions claires, une grande discipline et des séances qui ont pris fin à l'heure fixée. Il espère avoir l'occasion de l'accueillir dans son pays afin qu'ils puissent faire plus ample connaissance.

3.8 Le délégué de l'Inde exprime sa satisfaction quant au fait que l'esprit de coopération des délégués a permis à la Conférence d'être menée à terme avec succès et dans les délais fixés. La direction efficace, ferme et amicale du Président a contribué à ce résultat et il le félicite de la façon dont il s'est servi de sa montre. La Région Asie-Pacifique peut être fière à la fois de l'ancienne civilisation et des prouesses technologiques du Japon. L'attribution du prix Nobel de littérature à un écrivain japonais est un chapitre de plus dans l'histoire glorieuse de cette nation. Il remercie les organisateurs de la Conférence de leur généreuse hospitalité et rend hommage au Secrétariat de même qu'aux fonctionnaires sortants de l'Union. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux fonctionnaires élus, qui ont pour tâche de fournir le "chaînon manquant" grâce à la mise en place d'une infrastructure mondiale de l'information à un prix abordable.

3.9 Le délégué des Etats-Unis fait la déclaration reproduite à l'Annexe 2.

3.10 Le Président fait la déclaration reproduite à l'Annexe 3.

3.11 Après avoir souhaité à tous les participants un voyage de retour agréable et sans encombre, le Président déclare close la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications, Kyoto, 1994.

La séance est levée à 17 h 40.

Le Secrétaire général:
Pekka TARJANNE

Le Président:
Y. UTSUMI

Annexes: 3

ANNEXE 1

Allocution du Secrétaire général

Monsieur le Président,
Plénipotentiaires distingués,
Chers amis,

Il y a un peu plus d'une quinzaine de jours, j'ai eu l'honneur d'être réélu Secrétaire général de notre Union. Dans mon discours d'acceptation, j'ai énuméré, telles que je les voyais, les cinq tâches fondamentales auxquelles la Conférence devait s'attaquer. Qu'avons-nous réalisé au juste?

D'abord, nous avons adopté un plan stratégique pour les quatre prochaines années qui, pour la première fois, constitue un document unique fixant les stratégies et les priorités de l'Union. Aucun plan, naturellement, n'est parfait. Le Conseil devra le modifier en fonction de l'environnement des télécommunications qui ne cesse d'évoluer. Le plan est et restera toutefois un outil indispensable. Il m'aidera, ainsi que mes collègues du Comité de coordination, à assurer la gestion de l'Union et à mieux faire passer son message auprès de tous nos "membres", des autres organisations constituant la famille des Nations Unies et de la communauté internationale des télécommunications.

Deuxièmement, comme je l'ai dit dans mon discours d'ouverture de la Conférence, j'estime que le rôle des "membres" est la question stratégique la plus importante à laquelle l'Union est confrontée. Vous semblez être de cet avis. Un grand nombre d'entre vous ont évoqué la nécessité d'envoyer un message clair et résolu au secteur privé, montrant que nos portes, qui ont été entrebâillées pendant des années, vont s'ouvrir de plus en plus à tous ceux qui souhaitent contribuer à nos activités multiples. Je me félicite de ce que vous ayez pris la décision d'envoyer un tel message.

Une autre question stratégique de première importance est la création d'un nouveau forum pour l'UIT. Avant la Conférence, les opinions sur cette question étaient divisées. Certains souhaitaient la création d'un forum de politique générale, d'autres pensaient que ce n'était pas nécessaire. Même ceux qui penchaient pour le nouveau forum avaient des idées différentes concernant son mode d'organisation. Dans un esprit de coopération et de compromis qui fait partie de la tradition de l'UIT, la Conférence a su adopter une orientation acceptable à tous.

Le défi que représente le développement est la quatrième question que j'ai évoquée. En décidant de financer le Plan d'action de Buenos Aires et de le mettre en oeuvre intégralement en tant qu'instrument prioritaire du développement, vous avez donné au BDT les outils nécessaires pour éviter que l'écart de développement ne s'élargisse irrémédiablement.

La cinquième et dernière question que j'ai abordée est celle du plafond financier. Les débats concernant cette question ont été difficiles, comme toujours. Dans le climat actuel, il est demandé à un grand nombre d'entre vous dans vos pays respectifs de faire plus avec moins. Je vous exprime donc toute ma reconnaissance, parce que la Conférence a décidé non seulement que l'Union devrait faire plus, mais aussi que des ressources légèrement plus importantes devraient être affectées à ces nouvelles priorités. Je peux vous assurer que mes collègues et moi-même continuerons d'utiliser vos ressources de la manière la plus prudente et la plus efficace et que les membres de l'Union recevront en retour autant que ce qu'ils lui ont donné.

Hormis ces cinq questions qui ont pu être réglées dans le respect des objectifs fixés, d'autres résultats importants sont à signaler. Les élections se sont déroulées sans difficulté et diligence, ne perturbant que de manière minimale les travaux de la Conférence, surtout si l'on considère le rythme auquel elles ont été menées, digne du Guinness Book of Records. Des décisions importantes ont été prises concernant la gestion et le développement des ressources humaines de l'Union. Enfin, la Constitution et la Convention ont fait l'objet de nouvelles mises au point.

Tout cela a été accompli avec un degré d'efficacité auquel les conférences de l'UIT n'étaient pas habituées. Les préparatifs de la Conférence, tout comme la façon dont elle s'est déroulée, ont été impeccables. Seules mes prestations à moi ont été "pekkables". Je présente une fois de plus mes excuses à nos excellents interprètes qui, je le sais, travaillent de manière impeccable malgré mes interventions pekkables. De toute façon, la Conférence a atteint de nouvelles normes de qualité que d'autres devraient essayer d'égaliser au cours des années à venir. Je suis disposé, lorsque le moment sera venu, de proposer une Conférence de plénipotentiaires encore plus courte, à savoir 3 semaines et 2 jours en 1998. Qui donc faut-il remercier pour ce surcroît d'efficacité? Vous tous ici présents, bien sûr, mais en particulier, Utsumi-san. Permettez-moi de tenter de rendre hommage à notre Président dans sa propre langue!

[En japonais:]

Monsieur le Président, Cher Utsumi-san,

Votre présidence et vos capacités de direction à cette Conférence de plénipotentiaires de Kyoto ont permis à l'UIT d'atteindre un niveau d'efficacité jamais atteint jusqu'alors. Nous avons fait un pas très important, indispensable, en allant à la fois plus loin et plus haut. Vous avez fait preuve de fermeté et d'opiniâtreté, mais grâce à votre sourire et à votre humour désarmant, cette Conférence de plénipotentiaires a été la plus efficace de toutes.

Au nom de nous tous ici présents, délégués et membres du personnel, je tiens à vous remercier de la façon la plus chaleureuse et vous confère comme témoignage de notre gratitude la médaille d'argent de l'UIT, une grande tradition instaurée pour honorer de grands présidents. Comme souvenir particulier à cette occasion, nous vous prions d'accepter aussi un marteau spécialement préparé à votre intention, qui symbolise votre présidence, vos capacités de direction et votre efficacité. Une plaque a été apposée sur ce marteau; veuillez ne pas vous en servir trop énergiquement, Monsieur le Président.

Je vous remercie. Otsukare sama deshita.

Original: anglais

ANNEXE 2

Déclaration du délégué des Etats-Unis d'Amérique

Au nom des Etats-Unis d'Amérique, j'ai le très grand plaisir d'inviter officiellement l'UIT à tenir dans notre pays la Conférence de plénipotentiaires de 1998.

Comme l'a déclaré notre Vice-Président, M. Gore, au cours de son allocution devant la Conférence, "ce serait un grand privilège et un grand honneur de vous accueillir dans notre pays".

M. Tarjanne, la Conférence de plénipotentiaires de 1994 de Kyoto a été un succès immense pour vous et pour l'UIT tout entière. Le Japon s'est montré un hôte des plus accueillants et des plus généreux; il sera difficile dans l'avenir d'en faire autant. Nous aurons plaisir à collaborer avec vous et avec le personnel de l'UIT pour tenter de relever un tel défi.

Au cours des quatre prochaines années, le progrès technique - nous en sommes convaincus - va améliorer très sensiblement notre existence à tous. Nous espérons que l'esprit de compréhension humaine qui est né au cours de la Conférence de plénipotentiaires continuera à s'épanouir au cours de cette période quadriennale. Nous espérons aussi que, lorsque nous serons de nouveau réunis, la famille de l'UIT sera encore plus étroitement unie par des liens d'amitié, de détermination commune et de paix.

Quant aux pays qui n'ont pu se joindre à nous à Kyoto en raison de circonstances malheureuses, nous leur souhaitons de pouvoir reprendre la place qui est la leur auprès de nous aux Etats-Unis en 1998. Dans un esprit de paix et d'harmonie universelles, nous nous réjouissons à la pensée de voir toute la famille de l'UIT réunie dans notre pays d'ici quatre ans.

Monsieur le Président,

Dans la poursuite de nos efforts visant à améliorer le climat de compréhension entre les Etats-Unis et le Japon, nous avons essayé d'acquérir une meilleure connaissance de votre langue. Etant donné votre direction éclairée de cette Conférence, nous avons décidé de commencer par traduire votre nom en anglais.

M. Utsumi, comme vous le savez, votre nom contient un des principes les plus sacrés de la vie aux Etats-Unis ... sue me (faites-moi un procès).

En outre, nous avons découvert trois anciennes traductions américaines de votre nom Yoshio Utsumi:

- 1) Homme qui refuse de travailler la nuit et le week-end.
- 2) Homme qui parvient rapidement à des consensus.
- 3) Homme qui a des feux rouge et orange au-dessus de la tête.

Les Etats-Unis ont toutefois trouvé une traduction encore plus ancienne et plus révélatrice:

- 4) homme qui sait diriger une brillante Conférence de plénipotentiaires et qui honore son pays et l'ensemble de l'UIT.

Je vous remercie d'avoir dirigé cette Conférence de façon aussi productive et efficace.

ANNEXE 3

Remarques de clôture du Président de la Conférence

- 1 Ayant entièrement terminé nos travaux, nous sommes sur le point de clore la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto.
- 2 Je voudrais tout d'abord remercier les délégués de chacun des pays et tous les participants de leur aide chaleureuse qui m'a permis de m'acquitter avec succès de mon importante mission en tant que Président de la Conférence.
- 3 Je tiens également à exprimer ma sincère gratitude et mon profond respect aux Présidents et Vice-Présidents des commissions, groupes de travail et nombreux groupes de rédaction qui n'ont pas ménagé leurs efforts en vue de préparer les conclusions adoptées par cette Conférence.
- 4 Mes remerciements personnels vont en particulier aux membres du Secrétariat japonais. Ils ont fait preuve d'un dévouement constant, jour et nuit, pour préparer de manière parfaite le cadre de la Conférence. Je dois dire que je n'aurais pu accomplir ma mission sans l'appui indéfectible du personnel japonais.
- 5 Je remercie également M. Pekka Tarjanne et le personnel du Secrétariat de l'UIT des efforts qu'ils ont déployés pour préparer et mener à bien la Conférence de plénipotentiaires.
- 6 Je tiens aussi à adresser mes remerciements aux interprètes qui nous ont donné une fidèle traduction des délibérations tout au long de la Conférence.
- 7 Grâce à la participation sérieuse de chacun aux discussions, je pense que la Conférence est une première étape sur la voie d'une ère nouvelle pendant laquelle l'UIT devra faire face à un nouvel environnement.
- 8 Je voudrais revenir rapidement sur les réalisations qui me paraissent les plus importantes.
- 9 Premièrement, pour la première fois dans l'histoire de l'UIT, nous avons établi un plan stratégique pour les activités de l'Union. J'espère que toutes les parties concernées prendront des mesures concrètes pour atteindre les objectifs communs définis dans le plan stratégique.
- 10 Deuxièmement, nous avons fixé deux nouvelles orientations très importantes pour les activités de l'Union: "renforcer les fonctions de politique générale" et "accroître la participation du secteur privé". La création du Forum mondial des politiques de télécommunication est un message clair que nous adressons au monde concernant notre ferme volonté de promouvoir le développement mondial des télécommunications.
- 11 Troisièmement, nous avons fixé à l'unanimité un plafond pour le budget de l'UIT. Le Secrétaire général s'est engagé à s'acquitter de toutes ses responsabilités dans les limites fixées. Comme vous le savez, l'UIT est appelée à jouer un rôle grandissant. C'est pourquoi il devient de plus en plus important d'utiliser le mieux possible les ressources financières de l'Union. Dans ce contexte, l'engagement du Secrétaire général mérite d'être applaudi.
- 12 Quatrièmement, nous avons la grande chance de pouvoir compter sur les Directeurs et les Membres du Conseil nouvellement élus. Tous sont particulièrement bien placés pour diriger les différents Secteurs de manière à relever les nouveaux défis. Au nom de tous les participants à la Conférence, je tiens à féliciter une fois encore ces nouveaux élus et à leur exprimer tous nos vœux de succès dans la contribution qu'ils apporteront aux activités de l'Union.

13 Comme je l'ai dit dans mon allocution d'ouverture, je craignais que la durée relativement courte de la Conférence ne nous gêne quelque peu dans le bon déroulement des travaux. Les mesures spéciales que nous avons prises, telles que les feux orange et rouge et la discipline que nous nous sommes imposée ont peut-être dérouté certains délégués. Cependant, grâce à votre aimable coopération, nous avons réussi à travailler avec efficacité.

14 Certains d'entre vous ont peut-être rencontré ma famille lors des réceptions. Ce qui a le plus surpris mes proches, c'est de voir avec quel sérieux et quelle rigueur je m'acquittais de ma tâche, car ils ne me connaissaient que comme un père bienveillant et nonchalant à la maison. J'espère qu'après m'avoir vu à la Conférence, ils m'obéiront davantage.

15 Comme je l'ai dit au cours d'une séance, pendant que je visitais un temple, durant le week-end, le Bouddha m'a dit: "Le ciel aide ceux qui travaillent dur et avec ponctualité". Ses paroles étaient vraies. J'espère que "l'esprit de Kyoto" se transmettra aux futures conférences et réunions de l'UIT et deviendra une tradition de l'Union.

J'aimerais offrir à l'UIT la montre que j'ai utilisée pendant cette Conférence, comme symbole de l'"esprit de Kyoto".

16 Enfin, au nom du Japon, je tiens à exprimer à tous ma profonde reconnaissance d'être venus jusqu'à Kyoto pour participer à cette Conférence de plénipotentiaires.

Merci beaucoup.



**CONFERENCE DE
PLENIPOTENTIAIRES (PP-94)**

**Document 317-F
16 novembre 1994
Original: français**

KYOTO, 19 SEPTEMBRE - 14 OCTOBRE 1994

**RAPPORT DE LA COMMISSION 8
(COMMISSION DE REDACTION)**

Après sa réunion inaugurale formelle, dont le compte rendu fait l'objet du Document 123, la Commission 8 a tenu de nombreuses réunions de travail entre le mercredi 28 septembre à 14 heures et le jeudi 13 octobre 1994 à 20 heures.

La Commission 8 a examiné, en vue d'en améliorer éventuellement la forme sans en changer le fond:

- les textes transmis par la Plénière et son Groupe de travail PL/A, ainsi que par les Commissions 3 à 7, en vue de leur soumission à l'approbation de la séance plénière en première lecture (Documents bleus B1 à B12);
- les amendements apportés par la séance plénière au cours de la première lecture, en vue de leur soumission en seconde lecture (Documents roses R1 à R8);
- les éventuels amendements apportés par la séance plénière au cours de la seconde lecture, en vue de la préparation du "manuscrit" des Actes finals à signer à la fin de la Conférence.

Au cours de la 22ème séance plénière, le président de la Commission 8 a proposé que, conformément à la disposition 461 de la Convention de Genève 1992, le Secrétaire général soit également chargé de procéder à la numérotation définitive des décisions, résolutions et recommandations adoptées lors de cette Conférence.

Le président et les deux vice-présidents de la Commission 8 seront bien entendu à la disposition du Secrétaire général pour l'assister, s'il le juge utile, dans cette tâche ou pour toute autre question concernant la rédaction des textes.



**CONFERENCE DE
PLENIPOTENTIAIRES (PP-94)**

**Document 318-F/E/S
27 October 1994**

KYOTO, 19 SEPTEMBRE - 14 OCTOBRE 1994

**LISTE FINALE DES PARTICIPANTS
FINAL LIST OF PARTICIPANTS
LISTA FINAL DE PARTICIPANTES**

Cette liste comprend les sections suivantes - This list includes the following sections - Esta lista comprende las secciones siguientes:

- I. Administrations - Administrations - Administraciones
- II.1 Nations Unies et ses institutions spécialisées - United Nations and its Specialized Agencies - Naciones Unidas y sus organismos especializados
- II.2 Organisations régionales de télécommunications - Regional Telecommunication Organizations - Organizaciones Regionales de Telecomunicaciones
- II.3 Organisations intergouvernementales exploitant des systèmes à satellites - Intergovernmental organizations operating satellite systems - Organizaciones intergubernamentales que explotan sistemas de satélite
- III. Autres - Others - Otros
- IV. Fonctionnaires élus - Elected Officials - Funcionarios de elección
- V. Secrétariat de la Conférence - Secretariat of the Conference - Secretaría de la Conferencia
- VI. Secrétariat général et Secteurs - General Secretariat and Sectors - Secretaría General y Sectores
- VII. Services de la Conférence - Services of the Conference - Servicios de la Conferencia
- VIII. Autre personnel de l'UIT - Other ITU personnel - Otro personal de la UIT
- IX. Personnel du Japon - Personnel from Japan - Personal de Japón

Symboles utilisés - Symbols used - Símbolos utilizados

- C : Chef de délégation - Head of delegation - Jefe de delegación
- CA : Chef adjoint - Deputy Head - Subjefe
- D : Délégué - Delegate - Delegado
- A : Conseiller - Adviser - Asesor
- O : Observateur - Observer - Observador

LISTE FINALE - FINAL LIST - LISTA FINAL

I. ADMINISTRATIONS - ADMINISTRATIONS - ADMINISTRACIONES

ALG Algérie (République algérienne démocratique et populaire) - Algeria (People's Democratic Republic of) - Argelia (República Argelina Democrática y Popular)

- C M. ALLAN Tahar
Ministre des postes et
des télécommunications
Ministère des postes et
des télécommunications
4, Boulevard Belkacem KRIM
16000 ALGER
Tel: +213 2 731300/540482
Fax: +213 2 719257
- CA S.E. M. DEBAGHA Tahar
Ambassadeur d'Algérie
Ambassade d'Algérie au Japon
2-10-67 Mita 2-Chome
Meguro-ku
153 TOKYO
Tel: +81 3 37112661
Fax: +81 3 37106534
- CA M. HAMZA Ali
Secrétaire général
Comité interministériel
des télécommunications
Ministère des postes et
des télécommunications
4, Boulevard Belkacem KRIM
16000 ALGER
Tel: +213 2 734590/711220
Tlx: 0408 67020
Fax: +213 2 615864
- D M. BOUHAFS Tahar
Ministère des postes et des
télécommunications
4, Boulevard Belkacem KRIM
16000 ALGER
Tel: +213 2 711515
Fax: +213 2 719257
- D M. GUEDRA Kerredine
Directeur
Postes et télécommunications
Ministère des postes et des
télécommunications
4, Boulevard Belkacem KRIM
16000 ALGER
Tel: +213 2 711220
Fax: +213 2 719257
- D M. HOUYOU Abdelmalek
Directeur, Communication
audiovisuelle
Ministère de la communication
Palais de la culture
ALGER
Tel: +213 2 789705
Fax: +213 2 692021
- D M. IBROUCHENE Saddek
Ministre-Conseiller
Ambassade d'Algérie au Japon
2-10-67 Mita 2-Chome
Meguro-ku
153 TOKYO
Tel: +81 3 37112661
Fax: +81 3 37106534
- D M. KARA Slimane
Ministère des postes
et télécommunications
4, Boulevard Belkacem KRIM
16000 ALGER
Tel: +213 2 711515
Fax: +213 2 719257
- D M. KEHILI Ahmed
Conseiller
Cabinet du Ministre
Ministère des postes et
des télécommunications
4, Boulevard Belkacem KRIM
16000 ALGER
Tel: +213 2 711220
Fax: +213 2 719210
- D M. KICHOU Cherif
Chef de Bureau
Direction des transmissions
nationales
Ministère des postes et
des télécommunications
4, Boulevard Belkacem KRIM
16000 ALGER
Tel: +213 2 614642
Fax: +213 2 719257

ALG Algérie (République algérienne démocratique et populaire) - Algeria (People's Democratic Republic of) - Argelia (República Argelina Democrática y Popular)

D M. ZIOU Djillali
Directeur
Ministère des postes et des
télécommunications
4, Boulevard Belkacem KRIM
16000 ALGER
Tel: +213 2 711220
Fax: +213 2 719257

D Allemagne (République fédérale d') - Germany (Federal Republic of) - Alemania (República Federal de)

C M. PFEFFERMANN Gerhard O.
State Secretary
Federal Ministry of Posts
and Telecommunications
P.O. Box 8001
D-53105 BONN
Tel: +49 228 145550
Fax: +49 228 146555

CA M. GEORGE Eberhard
Head of Section
Federal Ministry of Posts
and Telecommunications
P.O. Box 8001
D-53105 BONN
Tel: +49 228 143130
Fax: +49 228 146313

CA M. MOHR Ulrich
Commissioner
International Relations
Federal Ministry of Posts
and Telecommunications
P.O. Box 8001
D-53105 BONN
Tel: +49 228 142000
Fax: +49 228 146201

D M. ELIAS Dietrich
State Secretary Retired
President of DETECON GmbH
Deutsche Telepost
Consulting GmbH
Subsidiary of the Deutsche
Bundespost Telekom
P.O. Box 260101
D-53153 BONN
Tel: +49 228 817309
Fax: +49 228 817199

D M. GRAF VON WESTPHALEN G.
Head of Section
Federal Ministry of Finance
P.O. Box 1308
D-53003 BONN
Tel: +49 228 6820
Fax: +49 228 6821272

D Mme HOEHN Johanna
Interpreter
Federal Ministry of Posts and
Telecommunications
P.O. Box 8001
D-53105 BONN
Tel: +49 228 140
Fax: +49 228 146110

D M. LIESER Eckart
Expert
Federal Ministry of Posts and
Telecommunications
P.O. Box 8001
D-53105 BONN
Tel: +49 228 142011
Fax: +49 228 146201

D M. MÜLLER Karl-Ulrich
Counsellor
Foreign Office
P.O. Box 1148
D-53001 BONN
Tel: +49 228 173755
Fax: +49 228 173785/4202

D M. PLESSE Dietmar
Expert
Federal Ministry of Posts and
Telecommunications
P.O. Box 8001
D-53105 BONN
Tel: +49 228 142023
Fax: +49 228 146202

D Mme ROTH Heike
Expert
Federal Ministry of Posts and
Telecommunications
P.O. Box 8001
D-53105 BONN
Tel: +49 228 142015
Fax: +49 228 146201

D Allemagne (République fédérale d') - Germany (Federal Republic of) - Alemania (República Federal de)

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>D M. STAUDINGER Wilhelm
Head of Department
Deutsche Bundespost TELEKOM
Forschungs/Technologiezentrum
P.O. Box 100003
D-64276 DARMSTADT
Tel: +49 6151 834800
Fax: +49 6151 835800</p> | <p>D Mme TEUFERT-LORENZ Gabriele
Expert
Federal Ministry of Posts and
Telecommunications
P.O. Box 8001
D-53105 BONN
Tel: +49 228 149162
Fax: +49 228 146110</p> |
| <p>D M. VOSS Peter
Assistant Head of Section
Federal Ministry of Posts and
Telecommunications
P.O. Box 8001
D-53105 BONN
Tel: +49 228 142038
Fax: +49 228 146203</p> | <p>D M. WICHARDS Friedrich-Heinz
Director
Management Division
Deutsche Bundespost TELEKOM
Generaldirektion
P.O. Box 2000
D-53105 BONN
Tel: +49 228 1819200
Fax: +49 228 1819292</p> |
| <p>A M. BURMANJER Robert
Administrator
European Commission, DG XIII
200, rue de la Loi
B-1049 BRUXELLES
Tel: +32 2 2968944
Fax: +32 2 2968970</p> | |

AND Andorre (Principauté d') - Andorra (Principality of) - Andorra (Principado de)

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. PLA Ramón
Directeur général
Servei de Telecomunicacions
d'Andorra
Av. Meritxell 112
ANDORRA LA VELLA
Tel: +33 628 21021
Tlx: 0510 299 mtg and
Fax: +33 628 60600</p> | <p>C M. RODRIGO Ricard
Responsable des relations
internationales
Servei de Telecomunicacions
d'Andorra
Av. Meritxell 112
ANDORRA LA VELLA
Tel: +33 628 21021
Tlx: 0590 299 mtg and
Fax: +33 628 60600</p> |
| <p>CA M. JIMENEZ Javier
Directeur technique
Servei de Telecomunicacions
d'Andorra
Av. Meritxell 112
ANDORRA LA VELLA
Tel: +33 628 21021
Tlx: 0590 299 mtg and
Fax: +33 628 60600</p> | |

AGL Angola (République d') - Angola (Republic of) - Angola (República de)

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. TAVARES RIBEIRO Licinio
Vice-Minister of
Communications
Ministry of Transport and
Communications (MINTEC)
Av. 4 de Fevereiro No. 42
Marginal
LUANDA
Tel: +244 2 337777
Tlx: 2146 mintrans
Fax: +244 2 337628</p> | <p>CA M. MARQUES DE FARIA Virgilio
Consellor
Ministry of Foreign Affairs
LUANDA
Tel: +244 2 320569/322430
Fax: +244 2 393082</p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

AGL Angola (République d') - Angola (Republic of) - Angola (República de)

D M. BENGE Antonio P.
Head, International Relations
National Directorate of Posts
and Telecommunications
Rua Frederich Engels
No. 92 - 7 Andar
LUANDA
Tel: +244 2 338352
Tlx: 3385 mintec/an
Fax: +244 2 339356

D M. M'PETECO N'VOVI Antwala
Senior Technic
Ministry of Transport and
Communications (MINTEC)
Av. 4 de Fevereiro No. 42
Marginal
LUANDA
Tel: +2442337777/+33145015820
Tlx: 2146 minstrans
Fax: +244 2 337628

D M. PEDRO Joaquim
Public Relations
Ministry of Transports and
Communications (MINTEC)
Av. 4 de Fevereiro No.42
Marginal
LUANDA
Tel: +244 2 337777
Tlx: 2146 mintrans
Fax: +33 11 40070405

ARS Arabie saoudite (Royaume d') - Saudi Arabia (Kingdom of) - Arabia Saudita (Reino de)

C M. MULLA Mohamed J.
Deputy Minister
Telegraph Affairs
Ministry of Post, Telegraph
and Telephone
RIYADH 11112
Tel: +966 1 4637700
Tlx: 0495 401220 ptt sj
Fax: +966 1 4032048

C M. AL-BASHEER Sami S.
Director-General
International Relations
Ministry of Post, Telegraph
and Telephone
RIYADH 11112
Tel: +966 1 4637100/4057701
Tlx: 0495 401220 ptt sj
Fax: +966 1 4032048

D M. AL-SHANKITI Habeeb K.
Director General
Radio Frequency Spectrum
Ministry of Post, Telegraph
and Telephone
RIYADH 11112
Tel: +996 1 4531033/4550088
Tlx: 0495 408003 rspttr sj
Fax: +9961 4531399/4531289

ARG Argentine (République) - Argentine Republic - Argentina (República)

C M. COLOME Rinaldo A.
Subsecretario
Subsecretaría de
Comunicaciones
Perú 103, Piso 19
BUENOS AIRES
Tel: +54 1 7434970/4129645
Fax: +54 1 3433182

CA M. KILLIAN Carlos
Director
Comisión Nacional
de Telecomunicaciones
Perú 103
BUENOS AIRES
Tel: +54 1 3430075/3439219
Fax: +54 1 3344935

ARG Argentine (République) - Argentine Republic - Argentina (República)

- D Mme CORDOBA Paula
Jefe, Departamento Relaciones
Internacionales
Comisión Nacional de
Telecomunicaciones
Perú 103, Piso 9
BUENOS AIRES
Tel: +54 1 3340048
Fax: +54 1 3346204
- D M. GONZALEZ Oscar M.
Secretario General
Adjunto
Comisión Nacional de
Telecomunicaciones
Perú 103, Piso 5
C.P. 1127
BUENOS AIRES
Tel: +54 1 3121934/0623
Fax: +54 1 3316857
- D Mme GONZALEZ DE SHIN Alba
Secretario de Embajada
Embajada de Argentina en Japón
2-14-14 Moto Azabu
Minato-ku
106 TOKYO
Tel: +81 3 54207101/05
Fax: +81 3 54207109
- D M. KATSUDA Eduardo A.
Asesor de Gabinete
Subsecretaría de
Comunicaciones
Perú 103, Piso 19
BUENOS AIRES
Tel: +54 1 3144020/3139661
Fax: +54 1 3433182
- D M. NAZAR Guillermo E.
Asesor de Gabinete
Subsecretaría de
Comunicaciones
Perú 103, Piso 19
BUENOS AIRES
Tel: +54 1 7434970
Fax: +54 1 3433182
- D M. VON KESSELSTATT Maximiliano M.
Asesor Asuntos Internacionales
Subsecretaría de
Comunicaciones
Perú 103, Piso 19
BUENOS AIRES
Tel: +54 1 694932
Fax: +54 1 3433182
- A Mme BEIN Liliana N.
Experta Legal en
Telecomunicaciones
Arbitration Tribunal of
INTELSAT
Samiento 643, 4º piso
Oficina 430/435
BUENOS AIRES
Tel: +54 1 4129645/5845548
Fax: +54 1 3180184/3129210
- A M. FERNANDEZ Eugenio
Especialista Coordinación
Organismos Internacionales
Telecom Argentina
498, avenida del Libertador
Piso 25
1001 BUENOS AIRES
Tel: +54 1 8232209
Fax: +54 1 9684272
- A M. GABELLONI Eduardo
Gerente
Telefónica de Argentina S.A.
701, Avenida de Mayo
Piso 23
1083 BUENOS AIRES
Tel: +54 1 5534478/3287741
Fax: +54 1 3262821
- A M. KUSTRA Ruben O.
Telecom Argentina
498, avenida del Libertador
Piso 27
1001 BUENOS AIRES
Tel: +54 1 361 8871
Fax: +54 1 9633595
- A M. MARTINEZ Oscar A.
Diputado
Cámara de Diputados
4 de enero y Gral Lopez
SANTA FE
Tel: +54 1 9035153/4265021

AUS Australie - Australia - Australia

C M. HUTCHINSON Michael J.
Deputy Secretary
Communications
Department of Communications
and the Arts
GPO Box 2154
CANBERRA A.C.T. 2601
Tel: +61 6 2791872/1542/1894
Fax: +61 6 2791850

CA M. HENDERSON William James
Counsellor
Transport and Communications
Australian Embassy
1601, Massachusetts Area N.W.
WASHINGTON DC 20036
Tel: +61 6 2791894/1872/1542
Fax: +61 6 2791850

D M. HOOD David R.
Executive Officer
United Nations Social Section
PARKES A.C.T. 2600
Tel: +61 6 2612896
Fax: +61 6 2612272

D M. SCOTT Robert D.
Assistant Director
Department of Communications
and the Arts
GPO Box 2154
CANBERRA A.C.T. 2601
Tel: +61 6 2791847/1894/1873
Fax: +61 6 2791850

CA Mme GOODE Christine M.
Spectrum Manager
Spectrum Management Agency
P.O. Box 78
BELCONNEN A.C.T. 2616
Tel: +61 6 2565220/5276
Fax: +61 6 2565200/5256

CA M. HORTON Bob
Member
Australian Telecommunications
Authority (AUSTEL)
P.O. Box 7443
St. Kilda Road
MELBOURNE VIC. 3004
Tel: +61 3 8287302
Fax: +61 3 8203021

D M. OLIVER Colin L.
Director
ITU Policy
Department of Communications
and the Arts
GPO Box 2154
CANBERRA A.C.T. 2601
Tel: +61 6 2791847/1894/1873
Fax: +61 6 2791850

A M. HUGHES John G.
Manager
Cable Arrangements and
International Organizations
Telstra Corporation Ltd
231, Elizabeth Street
SYDNEY N.S.W. 2000
Tel: +61 2 2875000
Tlx: 071 120591 aa
Fax: +61 2 2875617

AUT Autriche - Austria - Austria

C M. STRATIL Alfred
Director
Federal Ministry for Public
Economy and Transport
Section IV/JD
Kelsenstrasse 7
A-1103 WIEN
Tel: +43 1 79731/4100
Fax: +43 1 79731/4109

CA M. BAYER Josef
Ministerialrat
Federal Ministry for Public
Economy and Transport
Section III/25
Postgasse 8
A-1011 WIEN
Tel: +43 1 51551/2500
Tlx: 047 112300 gent a
Fax: +43 1 5337642

AUT Autriche - Austria - Austria

- CA M. KUDRNA Walter
Director
Ministerialrat
Federal Ministry for Public
Economy and Transport
Section III/24
Postgasse 8
A-1011 WIEN
Tel: +43 1 51551/2400
Tlx: 047 112300 gent a
Fax: +43 1 5355757
- D M. GÜNTHER Harold
First Secretary
Embassy of Austria in Japan
1-1-20 Moto Azabu
Minato-ku
106 TOKYO
Tel: +81 3 34518281/2
Tlx: 47/1371
Fax: +81 3 34518383
- D S.E. M. SCHMID Erich M.
Ambassador of Austria
Embassy of Austria in Japan
1-1-20 Moto Azabu
Minato-ku
106 TOKYO
Tel: +81 3 34518281/2
Fax: +81 3 34518282

BAH Bahamas (Commonwealth des) - Bahamas (Commonwealth of the) - Bahamas (Commonwealth de las)

- C M. RUSSELL Barrett A.
General Manager
Bahamas Telecommunications
Corporation
P.O. Box 3048
NASSAU
Tel: +1 809 3234911
Tlx: 0297 20135 batelco
Fax: +1 809 3267474
- CA M. BETHEL Leander A.
Assistant General Manager
Network Services
Bahamas Telecommunications
Corporation
P.O. Box 3048
NASSAU
Tel: +1 809 3257107/3234911
Tlx: 0297 20135 batelco
Fax: +1 809 3267474
- D M. ALBURY Keith
Corporate Board Member
Bahamas Telecommunications
Corporation
P.O. Box 3048
NASSAU
Tel: +1 809 3223032
Tlx: 0297 20135 batelco
Fax: +1 809 3267474
- D M. HALKITIS J. Andrew
Staff Engineer
Bahamas Telecommunications
Corporation
P.O. Box 3048
NASSAU
Tel: +1 809 3235799
Tlx: 0297 20135 batelco
Fax: +1 809 3267474

BHR Bahreïn (Etat de) - Bahrain (State of) - Bahrein (Estado de)

- C M. AL-KHALIFA Ali B.K.
Minister of Transportation
Ministry of Transportation
P.O. Box 10325
MANAMA
Tel: +973 535200
Tlx: 0490 8989
Fax: +973 537537
- C M. AL-SATEEH Abdul S.
Head, Telecommunications
Engineering
Telecommunications Office
Ministry of Transportation
P.O. Box 11170
MANAMA
Tel: +973412412/681212/403351
Tlx: 0490 7184 cotcom bn
Fax: +973 533544

BHR Bahreïn (Etat de) - Bahrain (State of) - Bahrein (Estado de)

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. ASHOOR Rasheed J.
Chief
Telecommunications Office
Ministry of Transportation
P.O. Box 11170
MANAMA
Tel: +973 631631 / 631106
Tlx: 0490 7184 cotcom bn
Fax: +973 533544</p> | <p>CA M. GHAZWAN Jameel J.
Telecommunications Engineer
Telecommunications Office
Ministry of Transportation
P.O. Box 11170
MANAMA
Tel: +973 641903 /700074
Tlx: 0490 7184 cotcom bn
Fax: +973 533544</p> |
| <p>D M. AL-SABBAGH Ghassan E.
Manager
Minister's Office
Ministry of Transportation
P.O. Box 10325
MANAMA
Tel: +973 535200/631631
Tlx: 0490 8989
Fax: +973 537537</p> | <p>D M. MAJED Sayed H.M.
Development Engineer
Telecommunications Office
Ministry of Transportation
P.O. Box 11170
MANAMA
Tel: +973 642474 / 884447
Tlx: 0490 7184 cotcom bn
Fax: +973 884004</p> |

BGD Bangladesh (République populaire du) - Bangladesh (People's Republic of) - Bangladesh (República Popular de)

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. AMM Shawkat Ali
Permanent Secretary
Ministry of Posts &
Telecommunications
DHAKA
Tel: +880 2 862800
Fax: +880 2 862800</p> | <p>CA S.E. M. AHMED Rashed
Ambassador of Bangladesh
Embassy of Bangladesh in Japan
2-7-45 Shirogane
Minato-ku
108 TOKYO
Tel: +81 3 34421501/2</p> |
| <p>D M. HANNAN Mazhar-UI
Director
Bangladesh Telegraph and
Telephone Board
36/1 Mymensingh Road
1000 DHAKA
Tel: +880 2 832266
Tlx: 0780 632020
Fax: +880 2 866602</p> | <p>D M. MUSTAKIM S.A.L.M.
Minister
Embassy of Bangladesh in Japan
2-7-45 Shirogane
Minato-ku
108 TOKYO
Tel: +81 3 34421501/2
Fax: +81 3 34473676</p> |
| <p>D M. QADER Akramul
Director General
Ministry of Foreign Affairs
DHAKA
Tel: +880 2 867003
Fax: +880 2 863364</p> | <p>D M. RAHMAN Fazlur
Chairman
Bangladesh Telegraph and
Telephone Board
36/1 Mymensingh Road
1000 DHAKA
Tel: +880 2 831500
Tlx: 0780 642020 btbt bj
Fax: +880 2 832577</p> |

BRB Barbade - Barbados - Barbados

C M. GODDARD Phillip C.
Minister of Foreign Affairs
International Business and
Foreign Trade
Ministry of Foreign Affairs
1 Culloden Road
ST. MICHAEL
Tel: +1 809 4362990
Tlx: 0392 2222 foreign wb
Fax: +1 809 4373794

CA Mlle WILTSHIRE-FORD Jacqueline
Senior Administrative Officer
International Business and
Foreign Trade
Ministry of Foreign Affairs
1 Culloden Road
ST. MICHAEL
Tel: +1 809 4367477
Tlx: 0392 2222 foreign wb
Fax: +1 809 4373794

A M. YEARWOOD Vince
General Manager
Barbados External
Telecommunications
ST. MICHAEL
Tel: +1 809 4316200
Fax: +1 809 4292309

BLR Bélarus (République du) - Belarus (Republic of) - Belarús (República de)

C M. VALASHCHUK Vasil
First Deputy Minister
Ministry of Posts,
Telecommunications and
Informatics
10, F. Skarina Avenue
220050 MINSK
Tel: +7 0172 260004
Fax: +7 0172 260848

D M. BARUSHKA Rygor
Attaché
Ministry of Foreign Affairs
19, Lenina Street
220030 MINSK
Tel: +7 0172 768705
Fax: +7 0172 274521

D M. GARSHYN Igar
Head, International
Relations Department
Ministry of Posts,
Telecommunications and
Informatics
10, F. Skarina Avenue
220050 MINSK
Tel: +7 0172 273162
Tlx: 252964 ptb by
Fax: +7 0172 260848

D M. MOLOTCHKO Mikhail
Deputy Head of Department
Cabinet of Ministers
Government Building
220010 MINSK
Tel: +7 0172 296784
Fax: +7 0172 260848

BEL Belgique - Belgium - Bélgica

C M. DENEFF Georges
Directeur général
Institut belge des services
postaux et des
télécommunications
14, avenue de l'Astronomie B21
B-1030 BRUXELLES
Tel: +32 2 2077777
Fax: +32 2 2077888

C M. VAN HEESVELDE Eric
Administrateur général
Institut belge des services
postaux et des
télécommunications
14, avenue de l'Astronomie B21
B-1030 BRUXELLES
Tel: +32 2 2077777
Fax: +32 2 2077888

BEL Belgique - Belgium - Bélgica

D M. GONY M.G.
Inspecteur-Conseiller général
BELGACOM
Affaires internationales
151, boulevard E. Jacqmain
B-1210 BRUXELLES
Tel: +32 2 2028343
Tlx: 046 29154 gentl b
Fax: +32 2 2188209

D M. LAMBOTTE Jean-Paul
Ingénieur-Conseiller général
BELGACOM
151, boulevard E. Jacqmain
B-1210 BRUXELLES
Tel: +32 2 2028343
Tlx: 046 29154 gentl b
Fax: +32 2 2188209

D M. POUILLON Guido
Conseiller
Institut belge des services
postaux et des
télécommunications
14, avenue de l'Astronomie B21
B-1030 BRUXELLES
Tel: +32 2 2077777
Fax: +32 2 2077888

D M. VAN GOMPEL Luc P.M.
General Manager
Betelcom
166, E. Jacqmainlaan
B-1210 BRUXELLES
Tel: +32 2 2183737
Tlx: 046 20950
Fax: +32 2 2230546

BLZ Belize - Belize - Belice

Représenté par le Guyana

BEN Bénin (République du) - Benin (Republic of) - Benin (República de)

C M. FRANCISCO Marius
Ministre de la culture
et des communications
Ministère de la culture
et des communications
B.P. 120
COTONOU
Tel: +229 315729
Fax: +229 315931

C M. SEIDOU Amadou
Directeur
Politique des postes et
des télécommunications
Ministère de la culture et
des communications
B.P. 120
COTONOU
Tel: +229 312227/312045
Fax: +229 315931

CA M. AGNAN Barthélémy
Directeur général
Office des postes et
des télécommunications (OPT)
B.P. 5959
COTONOU
Tel: +229 315566/312045
Tlx: 09725206 ofipostel ctnou
Fax: +229 313843

CA M. BACHABI Flavien
Directeur
Télécommunications
Office des postes et
des télécommunications (OPT)
B.P. 5959
COTONOU
Tel: +229 314735/312045
Tlx: 09725206 ofipostel ctnou
Fax: +229 314942/313843

D M. VIGNON Honoré
Directeur général adjoint
Office des postes et
des télécommunications (OPT)
B.P. 5959
COTONOU
Tel: +229 300570/312045
Tlx: 09725206 ofipostel ctnou
Fax: +229 313843

BTN Bhoutan (Royaume du) - Bhutan (Kingdom of) - Bhután (Reino de)

C M. DORJI Leki L.
Deputy Minister
Ministry of Communications
Tashichho Dzong
THIMPHU
Tel: +975 2 22218/24359/24360
Tlx: 233 mincomtphu bt
Fax: +975 2 23144

D M. DORJI Tshering
Director
Division of Telecommunications
Ministry of Communications
Tashichho Dzong
THIMPHU
Tel: +975 2 22678
Tlx: 890 200 tlx tpu bt
Fax: +975 2 23041

BOL Bolivie (République de) - Bolivia (Republic of) - Bolivia (República de)

C M. CAMPERO PAZ Raul J.
Director General de
Telecomunicaciones
Dirección General de
Telecomunicaciones
Av. Mcal Santa Cruz
Palacio de Comunicaciones
LA PAZ
Tel: +591 2 369674
Fax: +591 2 392924

BIH Bosnie-Herzégovine (République de) - Bosnia and Herzegovina (Republic of) - Bosnia y Herzegovina (República de)

C M. MUSIC Osman
First Secretary
Embassy of Bosnia and
Herzegovina in Pakistan
ISLAMABAD
Tel: +92 51 261003
Fax: +92 51 261004

BOT Botswana (République du) - Botswana (Republic of) - Botswana (República de)

C M. LIONJANGA Armando
Permanent Secretary
Ministry of Works, Transport
and Communications
Private Bag 007
GABORONE
Tel: +267 358504
Fax: +267 313303

CA M. GABORONE Olebile
Chief Executive
Botswana Telecommunic. Corp.
P.O. Box 700
GABORONE
Tel: +267 358304
Fax: +267 375195

B Brésil (République fédérative du) - Brazil (Federative Republic of) - Brasil (República Federativa del)

C M. CHEHAB Lourenço N.
Secretary of Frequency
Administration
Ministry of Communications
Esplanada dos Ministérios
Bloco R, Anexo B, Sala 300
70044-900 BRASÍLIA DF
Tel: +55 61 2244564
Fax: +55 61 2244749

C M. JARDIM FILHO Jorge M.
Executive Secretary
Ministry of Communications
Esplanada dos Ministérios
Bloco R, Anexo B, Sala 815
70044-900 BRASÍLIA DF
Tel: +55 61 2261820/2266846
Fax: +55 61 3210024

B Brésil (République fédérative du) - Brazil (Federative Republic of) - Brasil (República Federativa del)

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>CA M. SA Ronaldo R.A.
Director
Frequency Management
Ministry of Communications
Esplanada dos Ministérios
Bloco R, Anexo B, Sala 303
70044-900 BRASILIA DF
Tel: +55 61 2186630
Fax: +55 61 2244749</p> | <p>D M. ALBERNAZ Joao C.F.
Director
Spectrum Planning and
Engineering
Ministry of Communications
Esplanada dos Ministérios
Bloco R, Anexo B, Sala 301
70044-900 BRASILIA DF
Tel: +55 61 9835178
Fax: +55 61 2244749</p> |
| <p>D Mme CARVALHO Maria-Luiza
Interpreter - Advisor
Ministry of Communications
Esplanada dos Ministérios
Bloco R, Anexo B
70044-900 BRASILIA DF
Tel: +55 61 2152120</p> | <p>D M. SAPHA Flavio M.
Minister Counsellor
Ministry of Foreign Affairs
Tel: +55 61 3215277</p> |
| <p>A M. JARDIM-NETO Jorge
Assistant
Ministry of Communications
Esplanada dos Ministérios
Bloco R, Anexo B
70044-900 BRASILIA DF
Tel: +55 61 2186310
Fax: +55 61 3210024</p> | <p>A M. MIRANDA Roberto
Vice-President
Telebras
Telecomunicações Brasileiras
S/A
SAS BI E - 9º Fl.
70313-900 BRASILIA DF
Tel: +55 61 2152265
Fax: +55 61 2152783</p> |

BRU Brunéi Darussalam - Brunei Darussalam - Brunei Darussalam

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. MALAI HJ OTHMAN Dato P.
Permanent Secretary
Ministry of Communications
2051, Old Airport Berakas
BANDAR SERI BEGAWAN
Tel: +673 2 242526
Tlx: 0809 jtbhq bu 2682
Fax: +673 2 239966</p> | <p>CA M. HJ ISMAIL Hj Marsad
Senior Telecom Engineer
Jabatan Telekom Brunei (JTB)
Ministry of Communications
2051, Old Airport Berakas
BANDAR SERI BEGAWAN
Tel: +673 2 242324
Tlx: 0809 jtbhq bu 2080
Fax: +673 2 243300</p> |
| <p>CA M. OSMAN Buntar
Deputy Director
Jabatan Telekom Brunei (JTB)
Ministry of Communications
2051, Old Airport Berakas
BANDAR SERI BEGAWAN
Tel: +673 2 242324
Tlx: 0809 jtbhq bu 2277
Fax: +673 2 220445</p> | <p>D M. HAJI MUSTAFA Haji R.
First Secretary
Embassy of Brunei Darussalam
6-5-2 Kita-Shinagawa,
Shinagawa-ku
141 TOKYO
Tel: +81 3 34437321/2</p> |
| <p>D Mme PG HJ ABD MOMIN Pg Hj M.
Special Duties Officer
Ministry of Communications
2051, Old Airport Berakas
BANDAR SERI BEGAWAN
Tel: +673 2 242526
Tlx: 0809 jtbhq bu 2682
Fax: +673 2 239966</p> | <p>D M. PG HJ ABD RAZAK Pg Hj Mohd Z.
Acting Senior Telecom Engineer
Jabatan Telekom Brunei (JTB)
Ministry of Communications
2051, Old Airport Berakas
BANDAR SERI BEGAWAN
Tel: +673 2 242324
Tlx: 0809 jtbhq bu 2277
Fax: +673 2 235585</p> |

BUL Bulgarie (République de) - Bulgaria (Republic of) - Bulgaria (República de)

- C** M. MARKOV Venko
Minister of Posts and
Telecommunications
President p.i.
Committee of Posts and
Telecommunications
6, Gourko Street
1000 SOFIA
Tel: +359 2 889705
Tlx: 067 22846 gentel bg
Fax: +359 2 803871
- C** M. MIRSKI Krastju
Vice-President
Committee of Posts and
Telecommunications
6, Gourko Street
1000 SOFIA
Tel: +359 2 889705
Tlx: 067 22846 gentel bg
Fax: +359 2 803871/876115
- CA** M. DICOV Nicolas
Head, International
Relations Department
Committee of Posts and
Telecommunications
6, Gourko Street
1000 SOFIA
Tel: +359 2 889705
Tlx: 067 22846 gentel bg
Fax: +359 2 803871/876115
- D** M. BORISSOV Kalin
First Secretary
Permanent Mission of Bulgaria
in Geneva
16, chemin des Crêts-de-Pregny
CH-1218 GRAND-SACONNEX
Tel: +41 22 7980300
Fax: +41 22 7980302
- D** Mlle DANOVSKA Lina
Senior Expert
Telecommunications Policy
Committee of Posts and
Telecommunications
6, Gourko Street
1000 SOFIA
Tel: +359 2 889705
Tlx: 067 22846 gentel bg
Fax: +359 2 803871/876115

BFA Burkina Faso - Burkina Faso - Burkina Faso

- C** M. SANOU Brahim
Directeur des études et
de la planification
Office national des
télécommunications (ONATEL)
B.P. 10000
01 OUAGADOUGOU
Tel: +226 311389/307608
Tlx: 0978 5200 bf
Fax: +226 310764
- C** M. THIOMBIANO T. Justin
Directeur général
Office national des
télécommunications (ONATEL)
B.P. 10000
01 OUAGADOUGOU
Tel: +226 336476
Tlx: 0978 5200 bf
Fax: +226 310331
- CA** M. BONKOUNGOU Zouli
Directeur de la production
Office national des
télécommunications (ONATEL)
B.P. 10000
01 OUAGADOUGOU
Tel: +226 307767
Tlx: 0978 5200 bf
Fax: +226 310764
- CA** S.E. M. OUEDRAOGO Raymond E.
Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire
Ambassade du Burkina Faso
pour le Japon
52, Dong 6 Jie,
San Li Tun
BEIJING
Tel: +86 1 5322550

BDI Burundi (République du) - Burundi (Republic of) - Burundi (República de)

- C S.E. M. NDIHOKUBWAYO Gabriel
Ambassadeur du Burundi
Ambassade du Burundi au Japon
6-5-3 Kitashinagawa,
Shinagawa-ku
141 TOKYO
Tel: +81 3 34437321/2
- CA M. NGENDABANKA Ferdinand
Directeur général
Office national des
télécommunications (ONATEL)
B.P. 60
BUJUMBURA
Tel: +257 22 3196/6143
Fax: +257 22 6917
- D M. NIYOKINDI Fiacre
Conseiller du
Directeur général
Office national des
télécommunications (ONATEL)
B.P. 60
BUJUMBURA
Tel: +257 22 3196
Fax: +257 22 6900

CBG Cambodge (Royaume du) - Cambodia (Kingdom of) - Camboya (Reino de)

- C M. KHUN So
Minister of Posts and
Telecommunications
Ministry of Posts and
Telecommunications
PHNOM PENH
Tel: +855 23 26993
Fax: +855 23 26692/26011

CME Cameroun (République du) - Cameroon (Republic of) - Camerún (República de)

- C M. DAISSALA Dakole
Ministre des postes et des
télécommunications
Ministère des postes et des
télécommunications
YAOUNDE
Tel: +237 23 230615
Tlx: 0970 minpostel 8582 kn
Fax: +237 23 23159
- CA M. DJOUAKA Henri
Directeur général adjoint
Société des télécommunications
internationales (INTELCAM)
B.P. 1571
YAOUNDE
Tel: +237 23 2292/3434/2726
Tlx: 0970 intelcam 8320 kn
Fax: +237 23 0303
- CA M. MBAYU Felix
Chargé d'Affaires
Ambassade du Cameroun au Japon
3-27-16 Nozawa
Setagaya-ku
150 TOKYO
Tel: +81 3 54304381
- CA M. BISSECK Hervé G.
Directeur de l'exploitation
Société des télécommunications
internationales (INTELCAM)
B.P. 1571
YAOUNDE
Tel: +237 203960/234065
Tlx: 0970 intelcam 8320 kn
Fax: +237 230303
- CA M. KAMDEM-KAMGA Emmanuel
Inspecteur général des postes
et des télécommunications
Ministère des postes et des
télécommunications
YAOUNDE
Tel: +237 21 1453/3064
Fax: +237 23 2693
- D M. ANGOULA Dieudonné
Directeur adjoint des
télécommunications
Ministère des postes et des
télécommunications
YAOUNDE
Tel: +237 23 3981/21 1581
Fax: +237 23 4300

CME Cameroun (République du) - Cameroon (Republic of) - Camerún (República de)

D M. MAGA Richard
Directeur Centre d'études
des télécommunications
Ministère des postes et des
télécommunications
YAOUNDE
Tel: +237223944/313701/232063
Tlx: 0970 minpostel 8448 kn
Fax: +237 23 1663

D M. TALLAH William
Conseiller technique
Ministère des postes et des
télécommunications
YAOUNDE
Tel: +237 21 1400
Fax: +237 23 2693

A M. WANMI François
Directeur des
télécommunications
Ministère des
télécommunications
YAOUNDE
Tel: +237223550/230983/231416
Tlx: 0970 minpostel 8480 kn
Fax: +237 23 1510

CAN Canada - Canada - Canadá

C M. BINDER Michael
Assistant Deputy Minister
Spectrum Information,
Technologies and
Telecommunications
Industry Canada
300, Slater Street
OTTAWA, ONTARIO K1A 0C8
Tel: +1 613 9904240
Tlx: 021 0533342 comtel
Fax: +1 613 9521231

C M. LYRETTE Jacques
Président, Comm. Research
Centre and Centre for Inform.
Technologies Innovation
Communications Research Centre
3701 Carling Avenue
OTTAWA, ONTARIO K2H 8S2

CA M. GAGNÉ Pierre
Director, International
Telecommunications
Policy Branch
Int'l Telecommunications
Division
Industry Canada
300, Slater Street
OTTAWA, ONTARIO K1A 0C8
Tel: +1 613 9904240
Tlx: 021 0533342 comtel ott
Fax: +1 613 9984530

CA M. JONES Robert W.
Director General
Radio Regulatory Branch
Industry Canada
300, Slater Street
OTTAWA, ONTARIO K1A 0C8
Tel: +1 613 9904240
Tlx: 021 0533342 comtel ott
Fax: +1 613 9521231

D M. CAMPBELL Edward R.
Director
Frequency Spectrum Management
Department of Defence
National Defence Headquarters
(DFSM)
MGen George R. Pearkes Bldg
OTTAWA, ONTARIO K1A 0K2

D Ms DORAN Janis
Head, Multilateral
Telecommunications
Telecommunications
Policy Branch
Industry Canada
300, Slater Street
OTTAWA, ONTARIO K1A 0C8
Tel: +1 613 9904240
Tlx: 021 0533342 comtel ott
Fax: +1 613 9521231

CAN Canada - Canada - Canadá

- D M. GRACIE Bruce A.
Head, International
Radiocommunications and
Standardization Activities
Telecommunications
Policy Branch
Industry Canada
300, Slater Street
OTTAWA, ONTARIO K1A OC8
Tel: +1 613 9904240
Tlx: 021 0533342 comtel ott
Fax: +1 613 9521231
- D M. ZEITOUN Tony
Director
Technology Development
Canadian International
Development Agency (CIDA)
200 Promenade du Portage
HULL, QUEBEC KIA 0G4
- A M. DEROME Pierre
Managing Director and
Chief Executive Officer
Telecommunications Executive
Management Institute
550, Sherbrooke St.
West Suite 471
MONTREAL, QUEBEC H3A 1B9
- A M. WARREN Gabriel
Advisor
Former Chairman
ITU High Level Committee
Int'l Telecommunications
Division
Industry Canada
300, Slater Street
OTTAWA, ONTARIO K1A OC8
Tel: +1 613 9904240
Tlx: 021 0533342 comtel ott
Fax: +1 613 9521231
- D Mlle SARSFIELD Mary
Branch Administrator
Radio Regulatory Branch
Industry Canada
300, Slater Street
OTTAWA, ONTARIO K1A OC8
Tel: +1 613 9904817
Tlx: 021 0533342 comtel ott
Fax: +1 613 9521231
- A M. BRETT Robert F.
Senior Consultant
Dept 6200/242CA
Bell-Northern Research
P.O. Box 3511, Station C
OTTAWA, ONTARIO K1Y 4H7
Tel: +1 613 7637580
Tlx: 021 0533175 bnr ott
Fax: +1 613 7632697
- A M. ISRAEL Michael
Director
Multilateral Relations
Teleglobe Canada
1000, de la Gauchetière
Street West
MONTREAL, QUEBEC H3B 4X5
Tel: +1 514 8687000
Tlx: 021 9227 admmail ca
Fax: +1 514 8687002

CPV Cap-Vert (République du) - Cape Verde (Republic of) - Cabo Verde (República de)

- C M. DE SOUSA LOBO Antonio P.
Directeur général
des communications
Direcção geral das
Comunicações
P.O. Box 7
PRAIA
Tel: +238 61 5451
Fax: +238 61 3069
- D M. LEITE Carlos N.
Directeur régional
Empresa dos Correios e
Telecomunicações
P.O. Box 220
PRAIA
Tel: +238 61 3126
Tlx: 0993 6087 publico cv
Fax: +238 61 4226

CPV Cap-Vert (République du) - Cape Verde (Republic of) - Cabo Verde (República de)

D Mme SAGNA Margarida
Assistante
Empresa dos Correios e
Telecomunicações
P.O. Box 220
PRAIA
Tel: +238 61 3667
Fax: +238 61 3725

CAF Centrafricaine (République) - Central African Republic - Centrafricana (República)

C M. TCHENDO Joseph Vermond
Ministre de la Communication,
des postes et
télécommunications
Ministère de la Communication,
des postes et
télécommunications
BANGUI
Tel: +236 61 2766/7733
Fax: +236 61 5985

CA M. BOYKOTA-ZOUKETIA Joseph
Directeur général
Société centrafricaine de
télécommunications
(SOCATEL)
P.B. 939
BANGUI
Tel: +236 61 5050/4268
Fax: +236 61 7167

D M. MANGA MABADA Philippe
Directeur
Etudes, Planification et
Relations internationales
Société centrafricaine de
télécommunications
(SOCATEL)
B.P. 939
BANGUI
Tel: +236 61 5050/5940
Tlx: 0971 5245 rc
Fax: +236 61 7167/2522

CHL Chili - Chile - Chile

C Mlle CUEVAS M. Eliana
First Secretary
Embassy of Chile in Japan
Nihon Seinei Akabane-Bashi Bld
3-1-14 Shiba, Minato-ku
105 TOKYO
Tel: +81 3 34527562
Fax: +81 3 37694156

CHN Chine (République populaire de) - China (People's Republic of) - China (República Popular de)

C M. WU Jichuan
Minister of Posts and
Telecommunications
Ministry of Posts and
Telecommunications
13, West Chang An Avenue
100804 BEIJING
Tel: +86 1 6020540
Tlx: 085 222187 pt dex cn
Fax: +86 1 6011370

CA M. ZHAO Xintong
Director General,
Department of External Affairs
Ministry of Posts and
Telecommunications
13, West Chang An Avenue
100804 BEIJING
Tel: +86 1 6020618/6011365
Tlx: 085 222187 pt dex cn
Fax: +86 1 6011370

CHN Chine (République populaire de) - China (People's Republic of) - China (República Popular de)

- D M. DAI Tao
Officer, Division of
Int'l Telecommunication
Organizations
Department of External Affairs
Ministry of Posts and
Telecommunications
13, West Chang An Avenue
100804 BEIJING
Tel: +86 1 6014670/2029221
Tlx: 085 222187 ptex cn
Fax: +86 1 6011370
- D M. HAN Songlin
Director, International
Telecommunications Division
Directorate-General of
Telecommunications
Ministry of Posts and
Telecommunications
13, West Chang An Avenue
100804 BEIJING
Tel: +86 1 6017977/6013914
Tlx: 085 222187 ptex cn
Fax: +86 1 6011250
- D M. QU Wenchu
Director, Division of
Int'l Telecommunication
Organizations
Department of External Affairs
Ministry of Posts and
Telecommunications
13, West Chang An Avenue
100804 BEIJING
Tel: +86 1 6021330/8099456
Tlx: 085 222187 ptex cn
Fax: +86 1 6011370
- D Mme WANG Yurong
Deputy Director, Division of
Int'l Telecommunication
Organizations
Department of External Affairs
Ministry of Posts and
Telecommunications
13, West Chang An Avenue
100804 BEIJING
Tel: +86 1 8533663/5124384
Tlx: 085 222187 ptex cn
Fax: +86 1 6011370
- D M. WANG Baochang
Division Chief
Ministry of Posts and
Telecommunications
13, West Chang An Avenue
100804 BEIJING
Tel: +86 1 6037609/6073930
Tlx: 085 222187 ptex cn
Fax: +86 1 6011370
- D M. XIE Weihong
Officer, Division of
Int'l Telecommunication
Organizations
Department of External Affairs
Ministry of Posts and
Telecommunications
13, West Chang An Avenue
100804 BEIJING
Tel: +86 1 5132344
Tlx: 085 222187 ptex cn
Fax: +86 1 6011370
- D M. XU Nanshan
Deputy Chief of Division
Foreign Exchange and External
Finance Department
Ministry of Finance
Shichang Shan Li He
BEIJING
Tel: +86 1 8523826
- D M. YU Pengcheng
Councillor
Department of International
Organizations and Conferences
Ministry of Foreign Affairs
Shichang, Shan Li He
BEIJING
Tel: +86 1 5135566/6011122
Fax: +86 1 5130368
- D M. ZHU Sanbao
Deputy Director-General
Radio Regulatory Department
Ministry of Posts and
Telecommunications
13, West Chang An Avenue
100804 BEIJING
Tel: +86 1 8531020/8531026
Tlx: 085 222187 ptex cn
Fax: +86 1 6011250

CYP Chypre (République de) - Cyprus (Republic of) - Chipre (República de)

- C M. ADAMIDES Adamos**
Minister of Communications
and Works
Ministry of Communications
and Works
NICOSIA
Tel: +357 2 302199/474305
Tlx: 0605 3678 mincom cy
Fax: +357 2 441022/465462
- CA M. CHRISTODOULIDES Kyriakos**
Manager
Commercial Services
Cyprus Telecommunications
Authority
Telecommunications Street
P.O. Box 4929
142 NICOSIA
Tel: +357 2 310359
Tlx: 0605 3288 cyta adm cy
Fax: +357 2 494940
- CA M. KRITIOTIS Adam**
Assistant General Manager
Cyprus Telecommunications
Authority
Telecommunications Street
P.O. Box 4929
142 NICOSIA
Tel: +357 2 310660
Tlx: 0605 3288 cyta adm cy
Fax: +357 2 494940
- CA M. SAVVIDES Lazaros S.**
Senior Telecommunications
Officer
Ministry of Communications
and Works
NICOSIA
Tel: 3572302268/310296/310359
Tlx: 0605 3678 mincom cy
Fax: +357 2 360578/465462
- CA M. ZIVANARIS Michalakis**
Chairman of Board
Cyprus Telecommunications
Authority
Telecommunications Street
P.O. Box 4929
142 NICOSIA
Tel: +357 2 310200
Tlx: 0605 3288 cyta adm cy
Fax: +357 2 494940
- D M. CHAPPAS Christos**
Manager
Technical Services-Network
Development
Cyprus Telecommunications
Authority
Telecommunications Street
P.O. Box 4929
142 NICOSIA
Tel: +357 2 310351
Tlx: 0605 3288 cyta adm cy
Fax: +357 2 316969
- D Mme CLEOPAS Myrna**
Ambassador to China/Japan
Embassy of Cyprus
Chao Yang District
100600 BEIJING
Tel: +357 2 453444/462478
Fax: +357 2 369554/451881
- D M. PAPAS Lambros**
Vice-Chairman of Board
Cyprus Telecommunications
Authority
Telecommunications Street
P.O. Box 4929
142 NICOSIA
Tel: +357 5 344031
Tlx: 0605 3288 cyta adm cy
Fax: +357 2 494940
- D M. VATILIOTIS Philippos**
General Manager
Cyprus Telecommunications
Authority
Telecommunications Street
P.O. Box 4929
142 NICOSIA
Tel: +357 2 310202
Tlx: 0605 3288 cyta adm cy
Fax: +357 2 494940
- D M. ZODIATES George**
First Secretary
Ministry of Foreign Affairs
142 NICOSIA
Tel: +357 2 303209/302103
Fax: +357 2 451881

CVA Cité du Vatican (Etat de la) - Vatican City State - Ciudad del Vaticano (Estado de la)

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. GIUDICI Pier V.
Technical Deputy Director
Vatican Radio
V-00120 VATICAN CITY
Tel: +39 6 69883551/69883137
Fax: +39 6 69885125</p> | <p>CA M. MAZZEI Luciano
Head, Office Telegraph-PTT
Administration PTT
V-00120 VATICAN CITY
Tel: +39 6 69883406
Fax: +39 6 69885378</p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

CLM Colombie (République de) - Colombia (Republic of) - Colombia (República de)

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. CASTRO ROJAS Felix
Jefe
Oficina Internacional
Ministerio de Comunicaciones
Edificio Murillo Toro
Carreras 7 y 8 - Calle 13
SANTAFE DE BOGOTA D.E. 1
Tel: +57 1 2866911/2826317
Fax: +5712861185/334406724</p> | <p>CA M. ARENAS Héctor
Segundo Secretario
Embajada de Colombia en Japon
141 TOKYO
Tel: +81 3 34406451</p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

COM Comores (République fédérale islamique des) - Comoros (Islamic Federal Republic of the) - Comoras (República Federal Islámica de las)

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. MSAIDIE Houmed
Ministre de l'information, de
la culture, de la jeunesse et
des sports
Min. de l'info., de la culture
de la jeunesse et des sports
chargé des P&T
MORONI
Tel: +269 730146
Tlx: 0994 250 snpt/dg ko
Fax: +269 744252</p> | <p>CA M. DAHALANI Said A.
Directeur général
Société nationale des postes
et télécommunications (SNPT)
B.P. 5000
MORONI
Tel: +269 744305
Tlx: 0994 250 snpt/dg ko
Fax: +269 731079</p> |
| <p>D M. YAHAYA Ahamed
Directeur
Télécommunications
Société nationale des postes
et télécommunications (SNPT)
B.P. 5000
MORONI
Tel: +269 730610
Tlx: 0994 250 snpt/dg ko
Fax: +269 731079</p> | |

COG Congo (République du) - Congo (Republic of the) - Congo (República del)

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>CA M. OKOUO Jean-Pierre
Directeur général
Administration centrale des
postes et des télécom.
Ministère de la communication,
des postes et des
télécommunications
BRAZZAVILLE
Tel: +242 83 7707
Fax: +242 83 0794</p> | <p>D M. BOUNZEKI Albert
Directeur des
télécommunications
Office national des postes et
des télécommunications (ONPT)
BRAZZAVILLE
Tel: +242 83 0815/1518
Tlx: 0981 ofipostel 5208 kg
Fax: +242 83 7546</p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

COG Congo (République du) - Congo (Republic of the) - Congo (República del)

D M. NGOULOU Jean Porte Latine
Chef, Bureau DER1
Office national des postes et
des télécommunications (ONPT)
BRAZZAVILLE
Tel: +242 83 1686/1371
Tlx: 0981 ofipostel 5208 kg
Fax: +242 83 7546

KOR Corée (République de) - Korea (Republic of) - Corea (República de)

C M. YOON Dong-Yoon
Minister of Communications
Ministry of Communications
100, Sejong-ro
Chongro-ku
110-777 SEOUL
Tel: +82 2 7502222
Fax: +82 2 7502755

CA M. LEE Jong-Soon
Director-General
International Cooperation
Bureau
Ministry of Communications
100, Sejong-ro
Chongro-ku
110-777 SEOUL
Tel: +82 2 7502070
Fax: +82 2 7502755

CA M. LEE Sung-Hae
Director-General
Radio Regulation Bureau
Ministry of Communications
100, Sejong-ro
Chongro-ku
110-777 SEOUL
Tel: +82 2 7502400
Fax: +82 2 7502755

CA M. PARK Sung-Deuk
Assistant Minister
Telecommunications Policy
Office
Ministry of Communications
100, Sejong-ro
Chongro-ku
110-777 SEOUL
Tel: +82 2 7502300
Fax: +82 2 7502755

CA M. RHEE Bong-Koo
Senior Research Officer
Ministry of Foreign Affairs
77, Sejong-ro
Chongro-ku
110 SEOUL
Tel: +82 2 7389601/5
Fax: +82 2 7233505

D Mlle CHO Hye-Jung
Assistant Director
International Organization
and Trade Division
Ministry of Communications
100, Sejong-ro
Chongro-ku
110-777 SEOUL
Tel: +82 2 7502753
Fax: +82 2 7502755

D M. CHOI Myung-Sun
Director
Frequency Division
Radio Regulation Bureau
Ministry of Communications
100, Sejong-ro
Chongro-ku
110-777 SEOUL
Tel: +82 2 7502440
Fax: +82 2 7502755

D M. CHOI Young-Ho
Assistant
Direction of Cooperation
Policy Division
Ministry of Communications
100, Sejong-ro
Chongro-ku
110-777 SEOUL
Tel: +82 2 7502753
Fax: +82 2 7502755

KOR Corée (République de) - Korea (Republic of) - Corea (República de)

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>D M. KIM Moonhwan
Assistant Director
Economic Affairs Division
Ministry of Foreign Affairs
77, Sejong-ro
Chongro-ku
110 SEOUL
Tel: +82 2 7202336
Fax: +82 2 7380879</p> | <p>D M. LEE Hyo-Jin
Secretary to the Minister
Ministry of Communications
100, Sejong-ro
Chongro-ku
110-777 SEOUL
Fax: +82 2 7502755</p> |
| <p>D M. LEE Chang-Hee
Deputy Director
International Organizations
and Trade Division
Ministry of Communications
100, Sejong-ro
Chongro-ku
110-777 SEOUL
Tel: +82 2 7502753
Fax: +82 2 7502755</p> | <p>D M. LEE Dong-Hyung
Deputy Director
Technology Planning Division
Ministry of Communications
100, Sejong-ro
Chongro-ku
110-777 SEOUL
Tel: +82 2 7502341
Fax: +82 2 7502755</p> |
| <p>D M. LEE Sang-Yoon
Attaché
Embassy of Korea in U.S.A.
Ministry of Communications
100, Sejong-ro
Chongro-ku
110-777 SEOUL
Tel: +82 2 7502753
Fax: +82 2 7502755</p> | <p>D Mlle LEE Won-Ja
Chairman's Cabinet Member
UPU Seoul Congress
Ministry of Communications
100, Sejong-ro
Chongro-ku
110-777 SEOUL
Tel: +82 2 7502700
Fax: +82 2 7502755</p> |
| <p>D M. LEE Kyo-Yong
Director-General
Ministry of Communications
100, Sejong-ro
Chongro-ku
110-777 SEOUL
Tel: +82 2 7502270</p> | <p>D M. PARK Chang-Hwan
Director
Cooperation Policy Division
Int'l Cooperation Bureau
Ministry of Communications
100, Sejong-ro
Chongro-ku
110-777 SEOUL
Tel: +82 2 7502740
Fax: +82 2 7502755</p> |
| <p>D M. PARK Youn-Hyun
Deputy Director
Frequency Division
Radio Regulation Bureau
Ministry of Communications
100, Sejong-ro
Chongro-ku
110-777 SEOUL
Tel: +82 2 7502441
Fax: +82 2 7502755</p> | <p>D M. RHA Bong-Ha
Deputy-Director
Information and Communications
Promotion Bureau
Ministry of Communications
100, Sejong-ro
Chongro-ku
110-777 SEOUL
Tel: +82 2 7502663
Fax: +82 2 7502755</p> |
| <p>D M. RYOO Pill-Gye
Director
Information and Communications
Policy Office
Ministry of Communications
100, Sejong-ro
Chongro-ku
110-777 SEOUL
Tel: +82 2 7502320
Fax: +82 2 7502755</p> | <p>D M. SUH Young-Kil
Spokesman
Ministry of Communications
100, Sejong-ro
Chongro-ku
110-777 SEOUL
Tel: +82 2 7502800
Fax: +82 2 7502755</p> |

KOR Corée (République de) - Korea (Republic of) - Corea (República de)

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>D M. YOO Hae-Soo
Deputy-Director
Frequency Division
Radio Regulation Bureau
Ministry of Communications
100, Sejong-ro
Chongro-ku
110-777 SEOUL
Tel: +82 2 7502443
Fax: +82 2 7502755</p> | <p>D M. YOON Hae-Hong
Director
Ministry of Communications
100, Sejong-ro
Chongro-ku
110-777 SEOUL
Tel: +82 2 7503177
Fax: +82 2 7503176</p> |
| <p>A M. CHO Byung-II
President of C.E.O.
Korea Mobile Telecom
16-49, 3-Ka, Hangang-ro
Yongsan-ku
SEOUL
Tel: +82 2 7050100
Fax: +82 2 7050121</p> | <p>A M. HA Won-Kyu
Principal Member of Technical
Staff
ETRI - Electronics and
Telecommunications Research
Institute
Leaders Building
1599-11 Seocho Dong, Seocho-ku
110 SEOUL
Tel: +82 2 5877001
Fax: +82 2 5887337</p> |
| <p>A M. HAHN Won-Sic
Researcher
Systems Development Center
Korea Telecom Systems
Development Center
17 Woo Myun-dong
Seocho-ku
110 SEOUL
Tel: +82 2 5266163/6165
Fax: +82 2 5266298</p> | <p>A M. HUH Sung-Ik
Senior Member
Engineering Staff
Protocol Engineering Center
ETRI - Electronics and
Telecommunications Research
Institute
Yusong, P.O. Box 106
305-600 TAEJON
Tel: +82 42 8606435
Fax: +82 42 8615404</p> |
| <p>A M. HWANG Jin-Soo
Director
Int'l Business and
Coordination Department
DACOM Corporation
65-228, 3-Ga
Hangang-ro, Yongsan-ku
110-140 SEOUL
Tel: +82 2 2205170/5181
Fax: +82 2 2207079</p> | <p>A Mlle KIM Eun-Ju
Senior Research Fellow
Korea Information Society
Development Institute
966-5, Taechi-dong
Kangnam-ku
110 SEOUL
Tel: +82 2 7502777
Fax: +82 2 7502755</p> |
| <p>A Mlle KIM Mi-Li
Manager
International Business Section
International Business Div.
DACOM Corporation
65-228, 3-Ga
Hangang-ro, Yongsan-ku
110 SEOUL
Tel: +82 2 2205161/2
Fax: +82 2 7940199/2207079</p> | <p>A M. KIM Moon-Hag
Manager
Overseas Cooperation
Department
Korea Telecom
100, Sejongno
Jongno-ku
110 SEOUL
Tel: +82 2 7503811
Fax: +82 2 7503830</p> |

KOR Corée (République de) - Korea (Republic of) - Corea (República de)

- | | | | |
|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| A | M. KIM Sang-Gook
Senior Executive
Vice-President
Korea Telecom
100, Sejongno
Jongno-ku
110 SEOUL
Tel: +82 2 7503030
Fax: +82 2 7503830 | A | M. KIM Sung-Un
Senior Member of
Technical Staff
Technical Standards Laboratory
Korea Telecom Research
Laboratories
17 Woo Myun-dong
Secho-ku
110 SEOUL
Tel: +82 2 5265942
Fax: +82 2 5265567 |
| A | M. KIM Seung-Young
Head
Tokyo Branch Office
Korea Telecom
100, Sejongno
Jongno-ku
110 SEOUL
Tel: +81 33477750 | A | M. KIM Young-Chul
Executive Vice-President
DACOM Corporation
65-228, 3-Ga
Hangang-ro, Yongsan-ku
110 SEOUL
Tel: +82 2 2201120
Fax: +82 2 2200717 |
| A | M. KWON Tai-Young
Vice-President
Overseas Cooperation Group
Korea Telecom
100, Sejongno
Jongno-ku
110 SEOUL
Tel: +82 2 7503800/3810
Fax: +82 2 7503830 | A | Mlle LEE Eun-Joo
Officer, Service Development
Section, Int'l Telecom.
Business Division
DACOM Corporation
65-228, 3-Ga
Hangang-ro, Yongsan-ku
110 SEOUL
Tel: +82 2 2205144
Fax: +82 2 2207099 |
| A | M. LEE Hyon-Joong
Director
International Cooperation
Division
Telecommunications Technology
Association
13th Floor, Daewoo Bldg
199-1 Naesoo-Dong, Chongro-ku
110 SEOUL
Tel: +82 2 7237077
Fax: +82 2 7360384 | A | M. LIM Young-June
Director
Overseas Cooperation
Department
Korea Telecom
100, Sejongno
Jongno-ku
110 SEOUL
Tel: +82 2 7503800/3810/3816
Fax: +82 2 7503830 |
| A | M. MOK Jung-Le
Senior Executive
Vice-President
Korea Mobile Telecom
16-49, 3-ka, Hangang-ro
Yongsan-ku
110 SEOUL
Tel: +82 2 7502090 | A | M. MOON Young-Hwan
Secretary-General
Telecommunications Technology
Association
13th floor, Daewoo Bldg,
199-1 Naesoo-dong, Chongro-ku
110 SEOUL
Tel: +82 2 7229600
Fax: +82 2 7360384 |
| A | M. OH Sung-Baik
Senior Research Fellow
International Exposition
Organizing Committee
Korea Information Society
Development Institute
966-5, Taechi-dong
Kangnam-ku
110 SEOUL
Tel: +82 2 5314200
Fax: +82 2 5585722 | A | M. PARK Young-Hak
Head
Geneva Liaison Office
Korea Telecom
100, Sejongno
Jongno-ku
110 SEOUL
Tel: +41 22 7881083
Tlx: 0801 ktgech k41534
Fax: +41 22 7881089 |

KOR Corée (République de) - Korea (Republic of) - Corea (República de)

- | | | | |
|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| A | M. SEO Bo-Hyun
Senior Research Fellow
Korea Information Society
Development Institute
966-5, Taechi-dong
Kangnam-ku
110 SEOUL
Tel: +82 2 5585722
Fax: +82 2 5314179 | A | M. SON Ik-Soo
President, C.E.O
International Business and
Coordination Department
DACOM Corporation
65-228, 3-Ga
Hangang-ro, Yongsan-ku
110 SEOUL
Tel: +82 2 2201000/7968080
Fax: +82 2 2200701 |
| A | M. SONG Young-Wook
Assistant Strategic Planner
Strategy Planning Division
Korea Mobile Telecom
16-49, 3-Ka, Hangang-ro
Yongsan-ku
110 SEOUL
Tel: +82 2 7050269
Fax: +82 2 7050265 | A | M. SUH Jong-Yol
Director
Strategy Planning Division
Korea Mobile Telecom
16-49, 3-Ka, Hangang-ro
Yongsan-ku
110 SEOUL
Tel: +82 2 7050269
Fax: +82 2 7050265 |
| A | M. YANG Seung-Taik
President
ETRI - Electronics and
Telecommunications Research
Institute
Yunsong, P.O. Box 106
305-600 TAEJON
Tel: +82 42 8606000/6700
Fax: +82 42 8605002 | A | M. YIM Chu-Hwan
Vice-President
Switching Technology Division
ETRI - Electronics and
Telecommunications Research
Institute
Yusong, P.O. Box 106
305-600 TAEJON
Tel: +82 42 8606844
Fax: +82 42 8619392 |
| A | M. YOON Chang-Bun
Director
Planning and Coordination
Korea Information Society
Development Institute
966-5, Taechi-dong
Kangnam-ku
110 SEOUL
Tel: +82 2 5304020/4294242
Fax: +82 2 5585722 | A | Mlle YOON Jung-Kyoun
Assistant Manager
Int'l Business Division
Settlement Affairs
DACOM Corporation
65-228, 3-Ga, Hangang-ro
Yongsan-ku
110 SEOUL
Tel: +82 2 2205133
Fax: +82 2 7940199 |
| A | M. YOON Sok-Chon
Director
Training Section
Korea Mobile Telecom
16-49, 3-Ka, Hangang-ro
Yongsan-ku
110 SEOUL | | |

CTR Costa Rica - Costa Rica - Costa Rica

- C M. RODRIGUEZ Oscar E.
Subgerente
Operaciones-Telecomunicaciones
Instituto Costarricense de
Electricidad (ICE)
Apartado 10032
1000 SAN JOSE
Tel: +506 2252421
Fax: +506 2534196

CTI Côte d'Ivoire (République de) - Côte d'Ivoire (Republic of) - Côte d'Ivoire (República de)

- C M. YAO Kouakou J.-B.
Sous-Directeur du contrôle
des radiocommunications
Ministère de l'équipement, des
transports et des
télécommunications
B.P. 8635
ABIDJAN 1
Tel: +225 347367
Tlx: 0983 23550 minpt ci
Fax: +225 347368
- C M. AKOSSI Akossi
Directeur des politiques et
des affaires internationales
Ministère de l'équipement, des
transports et des
télécommunications
B.P. 8635
ABIDJAN 1
Tel: +225 347367
Tlx: 0983 23550 minpt ci
Fax: +225 347368
- D M. KOFFI Yao Charles
Premier conseiller
Ambassade de la Côte d'Ivoire
au Japon
2-19-12 Uehara
Shibuya-ku
151 TOKYO
Tel: +81 3 54541401/2/3
Fax: +81 3 54541405

HRV Croatie (République de) - Croatia (Republic of) - Croacia (República de)

- C M. FILIPOVIC Dominik
Deputy Minister of
Communications
Ministry of Maritime Affairs,
Transport and Communications
14, Prisavlje
HR-41000 ZAGREB
Tel: +385 41 614004
Fax: +385 41 615015
- CA S.E. M. SIMIC Anelko
Ambassador
Embassy of the Republic of
Croatia
1-21-22, 3FA, Higashiyama
Meguro-ku
153 TOKYO
Tel: +81 3 37157246/37111400
Fax: +81 3 3715 7556

CUB Cuba - Cuba - Cuba

- C M. FERNANDEZ MAC-BEATH Hugo A.
Jefe, Departamento
Administración de Frecuencias
Dirección de Frecuencias
Radioeléctricas
Ministerio de Comunicaciones
Plaza de la Revolución
HABANA
Tel: +53 7 706932/36445
Fax: +53 7 335253
- D M. RODRIGUEZ ACOSTA Francisco
Jefe, Departamento de
Tráfico
Dirección de Telefonía
Ministerio de Comunicaciones
Plaza de la Revolución
HABANA
Tel: +53 7 908147/900184
Tlx: 028 512243
Fax: +53 7 335193

DNK Danemark - Denmark - Dinamarca

- C M. MOELLMANN Erik
Deputy Permanent Secretary
Ministry for Communications
and Tourism
37, Tietgensgade
DK-1530 COPENHAGEN V
Tel: +45 33 932410
Tlx: 055 27277 gentel dk
Fax: +45 33 938403
- CA Mme KONNER Mette J.
Head of International Section
National Telecom Agency
63, Holsteinsgade
DK-2100 COPENHAGEN O
Tel: +45 35 430333
Tlx: 055 31100 nta dk
Fax: +45 35 433910

DNK Danemark - Denmark - Dinamarca

- CA M. WÜRTZEN Hans
Managing Director CEO
Tele Danmark A/S
16, Kannikegade
DK-8000 AARHUS C
Tel: +45 89 337777
Tlx: 055 64444 tdk dk
Fax: +45 89 337719
- D M. ERIKSEN Hans H.
Senior Advisor
Ministry for Communications
and Tourism
37, Tietgensgade
DK-1530 COPENHAGEN V
Tel: +45 33 920000
Tlx: 055 27277 gentel dk
Fax: +45 33 938403
- D M. JENSBY Joern
Head of Administration
Division
National Telecom Agency
63, Holsteinsgade
DK-2100 COPENHAGEN O
Tel: +45 35 430333
Tlx: 055 31100 nta dk
Fax: +45 35 433910
- D M. PEDERSEN Joergen F.
Senior Counsellor
Ministry for Communications
and Tourism
37, Tietgensgade
DK-1530 COPENHAGEN V
Tel: +45 33 932410
Tlx: 055 27277 gentel dk
Fax: +45 33 937795
- D M. THORNDAL Ole
Director
Business Development
Tele Danmark International
2, Telegade
DK-2630 TAASTRUP
Tel: +45 42 529111 - 200
Tlx: 055 22999 telecom dk
Fax: +45 42 522870
- D M. TOFT Ole
Director
Tele Danmark A/S
International Relations
2, Telegade
DK-2630 TAASTRUP
Tel: +45 42 529111
Tlx: 055 22999 telecom dk
Fax: +45 42 521028
- D M. TOFT Villy
Deputy Director
Tele Danmark A/S
International Relations
2, Telegade
DK-2630 TAASTRUP
Tel: +45 42 529111
Tlx: 055 22999 telecom dk
Fax: +45 42 521028

DJI Djibouti (République de) - Djibouti (Republic of) - Djibouti (República de)

- C M. AHMED WABERI GUEDI Ahmed
Ministre des transports, des
télécommunications et du
tourisme
Ministère des transports, des
télécommunications et du
tourisme
DJIBOUTI
Tel: +253 350990
Fax: +253 355975
- CA M. FARAH MOUMIN YABEH Farah
Directeur général adjoint
Office des postes et des
télécommunications (OPT)
Boulevard de la République
DJIBOUTI
Tel: +253 350669/352501
Tlx: 0979 5808 dj/dion opt
Fax: +253 355757/350062
- D M. ABDOURAZAK ALI ABANEH A.
Chef du service d'étude et
de planification
Office des postes et des
télécommunications (OPT)
Boulevard de la République
DJIBOUTI
Tel: +253 350669/354872
Tlx: 0979 5808 dj/dion opt
Fax: +253 355757
- D M. MOHAMED OMAR MOUSSA M.
Chef de la division
du personnel
Office des postes et des
télécommunications (OPT)
Boulevard de la République
DJIBOUTI
Tel: +253 350669
Tlx: 0979 5808 dj/dion opt
Fax: +253 355757

EGY Egypte (République arabe d') - Egypt (Arab Republic of) - Egipto (República Arabe de)

- C** M. EL-SOURY Mahmoud M.
Chairman
Board of Directors
National Telecommunications
Organization (ARENTO)
P.O. Box 2271
11511 CAIRO
Tel: +202 3443866
Fax: +202 5744244
- CA** M. ALY Abdel F.
Vice-Chairman
Board of Directors
National Telecommunications
Organization (ARENTO)
P.O. Box 2271
11011 CAIRO
Tel: +202 2471010
Fax: +202 5744244
- CA** M. EL-NEMR Mahmoud M.
Vice-Chairman
Board of Directors
National Telecommunications
Organization (ARENTO)
P.O. Box 2271
11011 CAIRO
Tel: +202 3521317
Tlx: 091 22100
Fax: +202 771306/5744244

SLV El Salvador (République d') - El Salvador (Republic of) - El Salvador (República de)

Représenté par les Etats-Unis

UAE Emirats arabes unis - United Arab Emirates - Emiratos Arabes Unidos

- C** M. AL-MEHRIZI Abdulla
Assistant General Manager
Ministry of Communications
Etisalat Head Office
P.O. Box 3838
ABU DHABI
Tel: +971 2 283333
Tlx: 0893 22135 etcho em
Fax: +971 2 317000
- D** M. AL-KHALIFA Yahya A.
Senior Technician for wireless
equipment and frequencies
Ministry of Communications
P.O. Box 900
ABU DHABI
Tel: +971 2 662909/661869
Tlx: 0893 22138 mincom em
Fax: +971 2 651691
- D** M. NOOR Younis
Minister Counsellor
Ministry of Foreign Affairs
P.O. Box 1
ABU DHABI
Tel: +971 2 668595/652200
Fax: +971 2 654506
- A** M. CHAUDHURI Biswapati
Telecommunication Adviser
Ministry of Communications
P.O. Box 900
ABU DHABI
Tel: +971 2 651900
Tlx: 0893 22668 comsad em
Fax: +971 2 651691

EQA Equateur - Ecuador - Ecuador

- C** M. LOZA ARGÜELLO Adolfo
Superintendente de
Telecomunicaciones
Superintendencia de
Telecomunicaciones
9 de octubre 1645 y Berlín
QUITO
Tel: +593 2 222449/222448
Fax: +593 2 566688
- CA** M. VIVANCO ARIAS José
Director de Gestión
Internacional
Superintendencia de
Telecomunicaciones
9 de octubre 1645 y Berlín
QUITO
Tel: +593 2 221500/09449913
Fax: +593 2 566688/220786

EQA Equateur - Ecuador - Ecuador

D M. CASTRO MURILLO Manuel
Director de Asesoría
Jurídica
Superintendencia de
Telecomunicaciones
9 de octubre 1645 y Berlín
QUITO
Tel: +593 2 222449/223278
Fax: +593 2 566688

D M. ROLDAN REASCOS Milton
Subdirector de Planificación
Superintendencia de
Telecomunicaciones
9 de octubre 1645 y Berlín
QUITO
Tel: +593 2 222176/222175
Fax: +593 2 566688

E Espagne - Spain - España

C M. NADAL ARIÑO Javier
Director General
Dirección General de
Telecomunicaciones
Palacio de Comunicaciones
Plaza de Cibeles, s/n
28071 MADRID
Tel: +34 1 3461502
Fax: +34 1 3461577

CA M. MARTINEZ DEL BARRIO Ignacio
Secretario
Embajada de España en Japón
1-3-29 Roppongi
Minato-ku
106 TOKYO
Tel: +81 3 35838531/2

CA M. OSA BUENDIA Joaquín
Subdirector General de Redes
y Sistemas de Telecomunicación
Dirección General de
Telecomunicaciones
Palacio de Comunicaciones
Plaza de Cibeles, s/n
28071 MADRID
Tel: +341 3461549/5216500
Tlx: 052 44100 gentl e
Fax: +341 3461520/5322972

CA M. RUBIO CARRETON Vicente
Jefe, Relaciones
Internacionales
Dirección General de
Telecomunicaciones
Palacio de Comunicaciones
Plaza de Cibeles, s/n
28071 MADRID
Tel: +34 1 3461513/5216500
Fax: +34 1 3461567/5322972

D Mlle CIMAS HERNANDO Marta
Consejera Técnica
Dirección General de
Telecomunicaciones
Palacio de Comunicaciones
Plaza de Cibeles, s/n
28071 MADRID
Tel: +34 1 3962086
Fax: +34 1 3962831

D M. CRESPO MARTINEZ Carlos L.
Jefe, Servicio Régimen
Jurídico/Subdirección General
Concesiones y Gestión del
Espectro/Dirección General de
Telecomunicaciones/Palacio
de Comunicaciones
Plaza de Cibeles, s/n
28071 MADRID
Tel: +34 1 3461500/5216500
Fax: +34 1 3962229

D M. MORENO BORES Javier
Vocal Asesor
Secretaría General de
Comunicaciones
Palacio de Comunicaciones
50, c/ Alcalá
28071 MADRID
Tel: +34 1 3962750
Fax: +34 1 5312120

D M. PFOST MINGUEZ Pablo
Experto Organismos
Internacionales
Departamento de Relaciones
Internacionales
Telefónica de España, S.A.
3, Beatriz de Bobadilla
Planta 9
28040 MADRID
Tel: +34 1 5849571
Fax: +34 1 5347972

E Espagne - Spain - España

D M. SANCHEZ MORA Vicente
Experto
Departamento de Relaciones
Internacionales
Telefónica de España, S.A.
3, Beatriz de Bobadilla
Planta 9
28040 MADRID
Tel: +34 1 5849526/5353277
Fax: +34 1 5347972

EST Estonie (République d') - Estonia (Republic of) - Estonia (República de)

C M. MEISTER Andi
Minister of Transport and
Communication
Ministry of Transport and
Communication
9 Viru Str.
EE-0100 TALLINN
Tel: +372 63 97613
Fax: +372 63 97606

CA M. JÖEMA Jüri
Director General
Inspection of
Telecommunications
Ädala 4D
EE-0006 TALLINN
Tel: +372 63 99070/397666
Fax: +372 63 99055

D M. SOMERA Toomas
Director General
Estonian Telecom
16 Endla Street
EE-0001 TALLINN
Tel: +372 63 11212
Fax: +372 63 11224

D M. TAMMET Heinar
Chief Specialist
Estonian Telecom
16 Endla Street
EE-0001 TALLINN
Tel: +372 63 11212
Fax: +372 63 11224/2529911

D M. TOOMET Madis
Chief Specialist
Ministry of Transport and
Communication
9 Viru Street
EE-0100 TALLINN
Tel: +372 63 99051/97613
Fax: +372 63 97606

USA Etats-Unis d'Amérique - United States of America - Estados Unidos de América

C S.E. M. SMULYAN Jeffrey H.
Ambassador
Department of State
2201 C Street NW
WASHINGTON DC 20520
Tel: +1 317 6846530
Fax: +1 317 6313750

CA M. BEAIRD Richard C.
Senior Deputy US Coordinator
for CIP
Department of State
2201 C Street NW
Suite 6313
WASHINGTON DC 20520
Tel: +1 202 6475832
Fax: +1 202 6475957

CA M. DAVIS Douglas
Senior Attorney Advisor
Federal Communications
Commission
1919 M Street NW
Room 534
WASHINGTON DC 20554
Tel: +1 202 4181470
Fax: +1 202 6535402

CA M. KIMBALL Harold
Senior Engineer
Computer Sciences Corporation
45154 Underwood Lane
STERLING VA 20166-9514
Tel: +1 202 6475832
Fax: +1 202 6475957

USA Etats-Unis d'Amérique - United States of America - Estados Unidos de América

- CA M. PALMER Lawrence M.
Director, International
Regulation and Technology
Division
Department of Commerce (NTIA)
14th Street & Constitution
Avenue NW
WASHINGTON DC 20230
Tel: +1 202 4821890
Fax: +1 202 4821865
- CA M. URBANY Francis S.
Executive Director
International Relations
BellSouth
1133-21st Street NW
WASHINGTON DC 20036
Tel: +1 202 4634110
Fax: +1 202 4634198
- D M. ANDERSON Dexter A.
Telecommunications Manager
Information Agency/B/EOR
330 Independence Avenue SW
WASHINGTON DC 20547-0001
Tel: +1 202 6192597
Fax: +1 202 6191781
- D M. CARROLL James
Program Director
SEA Incorporated
1401 McCormick Drive
LANDOVER MD 20785
Tel: +1 301 8395381
Fax: +1 301 8394995
- D M. CHESTON T. Stephen
Director
International Government
Affairs
Iridium Incorporated
1401 I Street NW
WASHINGTON DC 20005
Tel: +1 202 3265674
Fax: +1 202 8420006
- D Ms CHONG Rachelle S.
Commissioner
Federal Communications
Commission
1919 M Street NW
Room 844
WASHINGTON DC 20554
- D Ms CRANE Rhonda
Director
Federal Government Affairs
American Telephone and
Telegraph (AT&T)
1120 20th Street NW
Suite 1000
WASHINGTON DC 20036
Tel: +1 202 4572402
Fax: +1 202 4572545
- D M. CROWELL Raymond B.
Director
Industry and Government
Planning
COMSAT World Systems
6560 Rock Spring Drive
BETHESDA MD 20817
Tel: +1 301 2143466
Fax: +1 301 2147100
- D Mme DARR Carol
Associate Administrator
Department of Commerce
Office of Int'l Affairs
National Telecom. and
Information Agency (NTIA)
14th St. and Constitution Ave
NW, Rm. 4898
WASHINGTON DC 20230
Tel: +1 202 4821304
Fax: +1 202 4821865
- D M. FINE David
Assistant Vice-President
Government and International
Relations
Southwestern Bell Corporation
1401 I Street NW
WASHINGTON DC 20005
Tel: +1 202 3268870
Fax: +1 202 4084803
- D M. FISHER Ben
Senior Partner
Fisher, Wayland, Cooper
and Leader
2001 Pennsylvania Avenue NW
WASHINGTON DC 20006-1851
Tel: +1 202 7753537
Fax: +1 202 2966518
- D M. FONTES Brian F.
Senior Vice-President
Policy and Administration
Cellular Telecommunications
Industry Association
1250 Connecticut Avenue NW
Suite 200
WASHINGTON DC 20036
Tel: +1 202 7363216
Fax: +1 202 7850721

USA Etats-Unis d'Amérique - United States of America - Estados Unidos de América

- D M. FORCE Charles
Associate Administrator
Space Communications
National Aeronautics and
Space Administration
WASHINGTON DC 20546
- D M. FRANK Robin J.
Attorney Advisor
Department of State
2201 C Street NW
WASHINGTON DC 20520
Tel: +1 202 6477772
Fax: +1 202 7367115
- D Mme GARFIELD Diane
Electrical Engineer
Stanford Telecom
7501 Forbes Boulevard
Suite 105
SEABROOK MD 20706
Tel: +1 202 6475820
Fax: +1 202 6470158
- D M. HOLLEMAN Richard
Director
Telecommunications and
Standards Practices
International Business
Machines Corporations (IBM)
208 Harbor Drive
STAMFORD CT 06904
Tel: +1 914 7426249
Fax: +1 914 7426748
- D M. HUNDT Reed E.
Chairman
Federal Communications
Commission
1919 M Street NW
WASHINGTON DC 20554
- J/D M. JAHN William H.
Director
Telecom Policy for Mexico
and Micronesia
Department of State
2201 C Street NW
Suite 2318
WASHINGTON DC 20520
Tel: +1 202 6472723
Fax: +1 202 6477407
1) Delegation Executive Director
- D Mme JILLSON Anne
Multilateral Affairs Officer
Bureau of International
Organization Affairs
Department of State
2201 C Street NW
Room 5336
WASHINGTON DC 20520
Tel: +1 202 6474196
Fax: +1 202 6478902
- D Mme KAUFMAN Anita
Senior Staff Specialist
MCI International Inc.
One International Drive
RYE BROOK NY 10573
Tel: +1 914 9346303
Fax: +1 914 9346912
- D M. KIRSCH William
Senior Legal Advisor
Federal Communications
Commission
1919 M Street NW
WASHINGTON DC 20554
Tel: +1 202 4182677
Fax: +1 202 4182818
- D M. KOLSKY Leonard S.
Vice-President and Director
Global Telecommunications
Relations
Motorola Inc.
1350 I Street NW
Suite 400
WASHINGTON DC 20005
Tel: +1 202 3716932
Fax: +1 202 8423548
- D M. LEVIN Lon
Vice-President and
Regulatory Counsel
American Mobile Satellite
Corporation
10802 Parkridge Boulevard
RESTON VA 22091
Tel: +1 703 7586150
Fax: +1 703 7586111
- D Mme MANNING Mary Jo
Senior Vice-President
Hill and Knowlton
901 31st Street NW
WASHINGTON DC 20007-3838
Tel: +1 202 9445109
Fax: +1 202 3374230

USA Etats-Unis d'Amérique - United States of America - Estados Unidos de América

- D M. MARSHALL Travis
Deputy to Chief Executive
Office for International
Telecommunications Relations
Motorola
1350 I Street NW
Suite 400
WASHINGTON DC 20005
Tel: +1 202 3716911
Fax: +1 202 8423578
- D M. ONSTAD Phillip
Manager
International Public Policy
International Communications
Association
333 Plainfield Road
EDISON NJ 08820
Tel: +1 908 5491633
Fax: +1 908 5496863
- D M. RINALDO Paul
Manager
Technical Relations
The American Radio
Relay League
1233 20th Street NW
Suite 204
WASHINGTON DC 20036
Tel: +1 202 2969107
Fax: +1 202 2931319
- D M. SMITH Robert
Director
International Standards
Nynex
Science and Technology Inc.
38 Sidney Street
Suite 180
CAMBRIDGE MA 02139
Tel: +1 617 3748068
Fax: +1 617 3748005
- D M. WRIGHT Richard
Associate Program Manager
Computer Sciences Corporation
45154 Underwood Lane
STERLING VA 20166-9514
Tel: +1 703 8345609
Fax: +1 703 4849401
- A M. DAFFNER Gregg
Vice-President
PanAmSat
Onc Pickwick Plaza
GREENWICH CT 06830
- D Mme MC CANN Vonya
Deputy Assistant Secretary and
Coordinator for CIP
Department of State
2201 C Street NW
Room 6313
WASHINGTON DC 20520
Tel: +1 202 6475832
Fax: +1 202 6475957
- D M. PARLOW Richard D.
Associate Administrator
Office of Spectrum Management
Department of Commerce (NTIA)
14th Constitution Avenue NW
Room 4099
WASHINGTON DC 20230
Tel: +1 202 4821850
Fax: +1 202 4824396
- D M. RODRIGUEZ Raul
Leventhal, Senter & Lerman
2000 "K" Street, NW
Suite 600
WASHINGTON DC 20009
Tel: +1 202 4166760
Fax: +1 202 2937783
- D M. SULLIVAN Martin
Director
Standards Management
Bellcore
331 Newman Springs Road
RED BANK NJ 07701
- A Mme CLIVER Margaret
Program Analyst
Department of State
2201 C Street NW
WASHINGTON DC 20520
Tel: +1 202 6476414
Fax: +1 202 7367320
- A M. DAGGATT Russell W.
President
Teledesic Corporation
5220 Carillon Point
KIRKLAND WA 98033

USA Etats-Unis d'Amérique - United States of America - Estados Unidos de América

- A Mme DE LA TORRE Mindel
Senior Counsel
Department of Commerce
National Telecommunications &
Information Administration
14th Street & Constitution
Avenue NW - Room 4713
WASHINGTON DC 20230
Tel: +1 202 4821816
Fax: +1 202 4826173
- A M. FISHMAN Gary
Director
Technical Standards
American Telephone and
Telegraph (AT&T)
900 Routes 202/206
Room C06-5A219
BEDMINSTER NJ 07921
Tel: +1 908 2343780
Fax: +1 908 2348681
- A M. HOLLAND George R.
Executive Director
Government Relations
Southwestern Bell Telephone
1111 West Capitol
Room 1049
LITTLE ROCK ARKANSAS 72201
- A M. LINDHORST Kenneth
Vice-President
International Services
American Telephone and
Telegraph (AT&T)
295 North Maple Avenue
Room 1137L3
BASKING RIDGE NJ 07920
Tel: +1 908 2214179
Fax: +1 908 2214593
- A Mlle MARTIN Kathryn A.
Advisor for ITU Affairs
Department of State
2201 C Street NW
Room 2318
WASHINGTON DC 20520
Tel: +1 202 6470198
Fax: +1 202 6477407
- A Mlle O'CONNOR Teresa
Manager, Global Telecom
Motorola
1350 I Street NW
Suite 400
WASHINGTON DC 20005
Tel: +1 202 3716930
Fax: +1 202 8423578
- A M. O'NEILL Judith D.
International Telecom Partner
Reid and Priest
Attorneys
WASHINGTON DC
Tel: +1 202 5084020
- A Mme RAIFORD Cindy
Deputy Director
Space and Nuclear C3
Department of Defense
OASD (C31), Room 3E194
6000 Defense Pentagon
WASHINGTON DC 20301-6000
Tel: +1 703 6971029
Fax: +1 703 6937013
- A M. RICHARDS Warren G.
Chairman for CCIR National
Committee
Department of State
2201 C Street NW
Suite 2318
WASHINGTON DC 20520
Tel: +1 202 6470049
Fax: +1 202 6477407
- A Mme ROSEMAN Walda
President
CompassRose International Inc.
1200 19th Street NW
WASHINGTON DC 20036
- A M. SCHEIDEGGER Marcel
Executive Staff Member
MCI International
One International Drive
RYE BROOK NY 10573
Tel: +1 914 9346243
Fax: +1 914 9346507

ETH Ethiopie - Ethiopia - Etiopía

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. ASFAW Fikru
General Manager
Ethiopian Telecommunication
Authority
P.O. Box 1047
ADDIS ABABA
Tel: +251 1 158080/515700
Tlx: 0980 21000 gentel et
Fax: +251 1 515777</p> | <p>D M. GELANEH TAYE Gelaneh
Central Region Manager
Ethiopian Telecommunication
Authority
P.O. Box 1047
ADDIS ABABA
Tel: +251 1 513300
Tlx: 0980 21000 gentel et
Fax: +251 1 516292/515777</p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

FJI Fidji (République de) - Fiji (Republic of) - Fiji (República de)

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. TURAGANI VALU Josua
Director
Regulatory Unit
Ministry of Information
Broadcasting and
Telecommunications
P.O. Box 2225
SUVA
Tel: +679 211257
Fax: +679 300766</p> | <p>D M. BLAKELOCK Edward T.
First Secretary
Embassy of Fiji in Japan
14F Moa Bldg, 2-3-5 Azabudai
Minato-ku
106 TOKYO
Tel: +81 3 35872038</p> |
| <p>D M. VADA Marika
General Manager
Network engineering
Posts and Telecommunications
Ltd
GPO Box 40
SUVA
Tel: +679 2105555
Tlx: 0701 2104 posuva fi
Fax: +679 303210</p> | |

FIN Finlande - Finland - Finlandia

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. NORRBACK Ole
Minister of Transport and
Communications
Ministry of Transport and
Communications
P.O. Box 235
FIN-00131 HELSINKI
Tel: +358 0 1606211
Tlx: 057 125472 limin sf
Fax: +358 0 1736353</p> | <p>CA M. KARJALAINEN Jorma
Director
Telecommunications
Administration Centre
P.O. Box 53
FIN-00211 HELSINKI
Tel: +358 0 69661
Tlx: 057 124545 thk fi
Fax: +358 0 6966410</p> |
| <p>CA M. PALONEN Vesa T.
Head of Department
Ministry of Transport and
Communications
P.O. Box 235
FIN-00131 HELSINKI
Tel: +358 0 17361
Fax: +358 0 1736302</p> | <p>CA M. SVENSSON Reijo
Chief Executive Officer
Telecommunications
Administration Centre
P.O. Box 53
FIN-00211 HELSINKI
Tel: +358 0 69661
Tlx: 057 124545 thk fi
Fax: +358 0 6966410</p> |

FIN Finlande - Finland - Finlandia

- D M. ALHO Jukka
Director
Helsinki Telephone Company Ltd
P.O. Box 148
FIN-00131 HELSINKI
Tel: +358 0 6062966
- D M. HEIKKINEN Pekka V.
Director
International Relations
Association of Telephone
Companies in Finland
P.O. Box 949
FIN-00101 HELSINKI
Tel: +358 0 22811220
Fax: +358 0 6802548
- D M. KAIJANEN Tapio I.
Assistant Director
Telecom Finland Ltd. Int'l
P.O. Box 140
FIN-00511 HELSINKI
Tel: +358 2 0401
Fax: +358 2 0402659/2811
- D M. KORPELA Juhani
Secretary-General
Ministry of Transport and
Communications
P.O. Box 235
FIN-00131 HELSINKI
Tel: +358 0 1736211
Tlx: 057 125472 limin sf
Fax: +358 0 1736353
- D M. MÄRTENSON Gunnulf
Managing Director
Finnet International Ltd.
5, Runeberginkatu (9th Floor)
FIN-00100 HELSINKI
Tel: +358 0 4002320
Fax: +358 0 4002340
- D M. SALONEN Pentti E.
Engineer
Research Centre
Telecom Finland Ltd.
P.O. Box 145
FIN-00511 HELSINKI
Tel: +358 2 0402293
Fax: +358 2 0402610
- D M. BLOMQVIST Christer C.
Vice-President
International Relations
PT Finland Ltd.
11 A, Mannerheimintie
FIN-00100 HELSINKI
Tel: +358 0 61315016
Tlx: 057 124557 gentl sf
Fax: +358 0 61315039
- D M. IKÄHEIMO Risto
Director
Association of Telephone
Companies
P.O. Box 949
FIN-00101 HELSINKI
Tel: +358 0 22811210
Fax: +358 0 603524
- D M. KASANEN Tapio
Director
Pt Finland Ltd.
11A, Mannerheimintie
FIN-00100 HELSINKI
Tel: +358 0 61315008
Fax: +358 0 61315041
- D M. MAANAVILJA Aimo
Head of Department
Research Institute of Helsinki
Telephone Company Ltd.
P.O. Box 138
FIN-00381 HELSINKI
Tel: +358 0 6061
Fax: +358 0 6064839
- D M. RANTANEN Paavo
Senior Vice-President
Member of the Group Executive
Board
Nokia Corporation
12, Eteläesplanadi
P.O. Box 226
FIN-00101 HELSINKI
Tel: +358 0 1807436
Tlx: 057 124442 nokia sf
Fax: +358 0 650259
- D M. TANHUANPÄÄ Arno R.
Managing Director
Association of Telephone
Companies in Finland
P.O. Box 949
FIN-00101 HELSINKI
Tel: +358 0 228111
Fax: +358 0 22811217

FIN Finlande - Finland - Finlandia

D M. UUSIMAA Pekka
Director
Telecom Finland Ltd. Int'l
P.O. Box 140
FIN-00511 HELSINKI
Tel: +358 0 20402766
Tlx: 057 123434 teint fi
Fax: +358 0 20402811

D M. VÄINÄMÖ Risto A.
Engineer
Telecommunications
Administration Centre
P.O. Box 53
FIN-00211 HELSINKI
Tel: +358 0 6966864
Fax: +358 0 6966873

A M. MÄENSIVU Sisko H.
Secretary of Department
Ministry of Transport and
Communications
P.O. Box 235
FIN-00131 HELSINKI
Tel: +358 0 17361
Fax: +358 0 1736302

D M. VENNAMO Pekka V.
President and CEO
PT Finland Ltd.
11 A, Mannerheimintie
FIN-00100 HELSINKI
Tel: +358 0 61315001
Fax: +358 0 61315000

A M. HEISKANEN Markku
Embassy of Finland in Japan
3-5-39 Minami-Azabu
Minato-ku
106 TOKYO
Tel: +81 3 34422231

F France - France - Francia

C S.E. M. BRESSOT Jean
Ambassadeur
Ministère des affaires
étrangères
37, Quai d'Orsay
F-75007 PARIS CEDEX 07
Fax: +33 1 43175353

CA M. GARNIER Dominique
Chef, Bureau
"Télécommunications
internationales"
Ministère de l'industrie, des
P et T et du commerce
extérieur
20, avenue de Ségur
F-75353 PARIS SP 07
Tel: +33 1 43195345
Fax: +33 1 43196300

D M. ABOUDARHAM Pierre
Directeur régional
CNET/Bureau fréquences
38, rue du Général Leclerc
F-92131 ISSY-LES-MOULINEAUX
Tel: +33 1 45296961
Fax: +33 1 45296962

CA M. BOURGEAT Lucien
Chargé de la normalisation
Direction générale des postes
et télécommunications
Ministère de l'industrie, des
P et T et du commerce
extérieur
20, avenue de Ségur
F-75353 PARIS SP 07
Tel: +33 1 43196586
Fax: +33 1 43196222

CA M. LASSERRE Bruno
Directeur général
Direction générale des postes
et télécommunications
Ministère de l'industrie, des
P et T et du commerce
extérieur
20, avenue de Ségur
F-75353 PARIS SP 07
Tel: +33 1 43196323
Fax: +33 1 43196280

D M. ALONSO Michel
Chef, Bureau des fréquences
Centre spatial de Toulouse
(CNES)
18, avenue E. Belin
ED/BF B.P. 2511
F-31055 TOULOUSE CEDEX
Tel: +33 61273233
Fax: +3361281882/160876270

F France - France - Francia

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>D Mlle CHAUDER Françoise
Attachée
Direction générale des postes
et télécommunications
Ministère de l'industrie, des
P et T et du commerce
extérieur
20, avenue de Ségur
F-75353 PARIS SP 07
Tel: +33 1 43195345
Fax: +33 1 43196300</p> | <p>D M. FEVRE Nicolas
Président
Comité de coordination des
télécommunications
13, rue de Bourgogne
F-75353 PARIS SP 07
Tel: +33 1 43192551/43192382
Fax: +33 1 43192557</p> |
| <p>D Mlle MENIER Jacqueline
Chargée des relations avec
l'UIT
France Telecom
Direction de l'International
7, boulevard R. Rolland
F-92128 MONTROUGE
Tel: +33 1 44446818
Tlx: 042 632335 f
Fax: +33 1 44444782</p> | <p>D Mme NEBES Anne-Marie
Responsable Département
Coordination internationale et
interministérielle
Ministère de l'industrie, des
P et T et du commerce
extérieur
20, avenue de Ségur
F-75353 PARIS SP 07
Tel: +33 1 43196209</p> |
| <p>D M. PERROUIN Luc
Chef, Service des affaires
européennes et multilatérales
France Telecom
Direction de l'International
7, boulevard R. Rolland
F-92128 MONTROUGE
Tel: +33 1 44444770
Tlx: 042 632335 f
Fax: +33 1 46573860</p> | <p>D M. POPOT Michel
Secrétaire général
Comité de coordination des
télécommunications
13, rue de Bourgogne
F-75353 PARIS SP 07
Tel: +33 1 43192551/46577565
Fax: +33 1 43192557</p> |
| <p>D Mme SERRE Claudine J.
Chargée de mission
Ministère des affaires
étrangères
37, Quai d'Orsay
F-75007 PARIS CEDEX 07
Tel: +33 1 43175353</p> | <p>D M. THUE Marcel
Coordonnateur FT/CCT
France Telecom / CNET
38-40, av. du Général Leclerc
F-92140 ISSY-LES-MOULINEAUX
Tel: +33 1 45294812
Tlx: 042 631333 f
Fax: +33145296070/46151919</p> |

GAB Gabonaise (République) - Gabonese Republic - Gabonesa (República)

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. JOCKTANE Christian D.
Inspecteur général
Ministère de la communication
des postes et
télécommunications
B.P. 2280
LIBREVILLE
Tel: +241 764601/725322
Tlx: 0973 5361 go
Fax: +241 763435</p> | <p>CA M. ESSONGUE Serge
Inspecteur général adjoint
Office des postes et
télécommunications (OPT)
B.P. 20000
LIBREVILLE
Tel: +241 743285
Tlx: 0973 postal 5220 go
Fax: +241 747020</p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

GAB Gabonaise (République) - Gabonese Republic - Gabonesa (República)

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>CA M. MASSIMA LANDJI Jean-Jacques
Directeur général adjoint
chargé des télécommunications
Office des postes et des
télécommunications (OPT)
B.P. 20000
LIBREVILLE
Tel: +241 739588/725955
Tlx: 0973 postel 5220 go
Fax: +241 747168</p> | <p>D M. AKENDENGUE Daniel
Membre
Conseil National de la
Communication
B.P. 6437
LIBREVILLE
Tel: +241 732875/769074</p> |
| <p>D M. OGANDAGA Jean
Chef, Centre de maintenance
et commutation
Office des postes et des
télécommunications (OPT)
B.P. 20000
LIBREVILLE
Tel: +241 741324/740336
Tlx: 0973 postel 5220 go
Fax: +241 724188</p> | |

GMB Gambie (République de) - Gambia (Republic of the) - Gambia (República de)

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. NJIE Bakary K.
Managing Director
Gambia Telecommunications
Company Ltd.
3, Nelson Mandela Street
BANJUL
Tel: +220 228822
Tlx: 0996 2208 mdgamtel gv
Fax: +220 226699</p> | <p>D M. CHAM Elimam M.
Deputy Managing Director
Gambia Telecommunications
Company Ltd.
3, Nelson Mandela Street
BANJUL
Tel: +220 228302/372363
Tlx: 0996 2207 mdgamtel gv
Fax: +220 228004</p> |
| <p>D M. JAGNE Momodou M.
Senior Manager
Human Resources Development
Gambia Telecommunications
Company Ltd.
3, Nelson Mandela Street
BANJUL
Tel: +220 229999/371255
Tlx: 0996 2207 mdgamtel gv
Fax: +220 227360</p> | |

GEO Géorgie (République de) - Georgia (Republic of) - Georgia (República de)

Représentée par la Bulgarie

GHA Ghana - Ghana - Ghana

- C** M. SALIA Edward K.
Minister of Transport and
Communications
Ministry of Transport and
Communications
P.O. Box M.38
ACCRA
Tel: +233 21 666465
Tlx: 094 2293 minway gh
Fax: +233 21 667114
- D** M. ADJEBU N.O.O.
Director, Planning
and Research
Posts and Telecommunications
Corporation Headquarters
ACCRA
Tel: +233 21 229222/229496
Fax: +233 21 669494
- D** M. TENKORANG Kwame A.
Minister Counsellor
Embassy of Ghana in Japan
Sen Manor A&B
5-12-10 Shimomeguro
Meguro-ku
153 TOKYO
Tel: +81 3 37108831/2/3
Tlx: 094 j 22487 ghanaemb
Fax: +81 3 37108830
- CA** M. DZANG C.K.
Ambassador of Ghana
Embassy of Ghana in Japan
Sen Manor A&B
5-12-10 Shimomeguro, Meguro-ku
153 TOKYO
Tel: +81 3 37108831/2/3
- D** M. BROCK Philip A.
Senior Technical Officer
Frequency Registration and
Control Board
Office of the President
P.O. Box 1627
ACCRA
Tel: +233 21 666932-4
Tlx: 094 2337 gh
- A** M. ASMAH Kark
First Secretary
Embassy of Ghana in Japan
Sen Manor A&B
5-12-10 Shimomeguro, Meguro-ku
153 TOKYO
Tel: +81 3 37108831/2/3

GRC Grèce - Greece - Grecia

- C** M. ALAMBANOS Dimitrios
Undersecretary
Ministry of Transport and
Telecommunications
49, Avenue Syngrou
GR-11780 ATHINAI
Tel: +30 1 3312162-3
Fax: +30 1 3254180
- CA** M. IOANNIDIS Petros
Director, Head of Planning and
Communications
Development Department
Ministry of Transport and
Communications/Administration
of Posts and Telecom
49, Avenue Syngrou
GR-11780 ATHINAI
Tel: +30 1 9238349
Tlx: 0601 216369 ysyg gr
Fax: +30 1 9237133
- C** M. COSTIS Vassilios
Counsellor
Embassy of Greece in Japan
3-16-30 Nishi Azabu
Minato-ku
106 TOKYO
Tel: +81 3 34030871/2
Fax: +81 3 34024642
- CA** M. NODAROS Anastase
Director, Head of Int'l
Telecommunications
Organizations Division
Hellenic Telecommunications
Organization (OTE)
99, Avenue Kifissias
GR-15124 MAROUSSI
Tel: +30 1 6117170
Tlx: 0601 210220 cept gr
Fax: +30 1 6117276

GRC Grèce - Greece - Grecia

- D M. CHAJZIVASDEKIS Nicolaos
Head, Development Section
Ministry of Transport and
Communications/Administration
of Posts and Telecom
49, Avenue Syngrou
GR-11780 ATHINAI
Tel: +30 1 9231339
Tlx: 0601 216369 ysyg gr
Fax: +30 1 9237133
- D Mme KAMINARI Kalomira
Senior Official
Planning and Communications
Development Department
Ministry of Transport and
Communications/Administration
of Posts and Telecom
49, Avenue Syngrou
GR-11780 ATHINAI
Tel: +30 1 9231339
Tlx: 0601 216369 ysyg gr
Fax: +30 1 9237133
- D M. MAVIS Michael
Advisor
International Relations
Department
Hellenic Telecommunications
Organization (OTE)
99, Avenue Kifissias
GR-15124 MAROUSSI
Tel: +30 1 6527571
Fax: +30 1 6117276
- D M. PAPAKOSTAS Stefanos
Advisor
Strategic Planning Department
Hellenic Telecommunications
Organization (OTE)
99, Avenue Kifissias
GR-15124 MAROUSSI
Tel: +30 1 6118892
Tlx: 0601 210220 cept gr
Fax: +30 1 6117276
- A M. LAMBRINOPOYLOS Andreas
Advisor to the Minister
Ministry of Transport and
Telecommunications
49, Avenue Syngrou
GR-11780 ATHINAI
Tel: +30 1 3244682
- A M. PLOUMBIS Konstantinos
Minister's Advisor
Ministry of Transport and
Telecommunications
49, Avenue Syngrou
GR-11780 ATHINAI
Tel: +30 1 3312162/3
Fax: +30 1 3254180
- A Mme POLITIKOU Ioanna
Minister's Advisor
Ministry of Transport and
Telecommunications
49, Avenue Syngrou
GR-11780 ATHINAI
Tel: +30 1 3312162/3
Fax: +30 1 3254180

GUI Guinée (République de) - Guinea (Republic of) - Guinea (República de)

- C M. DIALLO M. Malal
Conseiller
Ministère des postes
et télécommunications
CONAKRY
Tel: +224 414586/413134
Tlx: 0995 22377 mpostel ge
Fax: +224 411535
- CA M. SQUARE Souleymane
Ingénieur Chef
Service Maintenance
Haut commissariat à l'inform.
Radio Télévision Guinéenne
(R.T.G.)
CONAKRY
Tel: +224 411422/441415
Fax: +224 411535

GUI Guinée (République de) - Guinea (Republic of) - Guinea (República de)

- CA M. SOW Mamadou D.
Ingénieur
Service C.N.C.T.
Ministère des postes
et télécommunications
CONAKRY
Tel: +224 422881/421713
Tlx: 0995 22377 mpostel ge
Fax: +224 411535
- D M. BARRY Pathé
Directeur adjoint
Finances et comptabilité
Société des télécommunications
de Guinée (SOTELGUI)
B.P. 2066
CONAKRY
Tel: +224 412881
Fax: +224 413218
- D M. CLIVET Bernard
Directeur général
Société des télécommunications
de Guinée (SOTELGUI)
B.P. 2066
CONAKRY
Tel: +224 412453
Fax: +224 413218

GUY Guyana - Guyana - Guyana

- D M. SANATAN Roderick
Secretary General
Caribbean Telecommunications
Union
Tel: +592 257758/69399

HND Honduras (République du) - Honduras (Republic of) - Honduras (República de)

- C M. MALDONADO MUÑOZ José M.
Gerente General
Dirección de Relaciones
Empresa Hondureña de
Telecomunicaciones (HONDUTEL)
Apartado Postal 1794
TEGUCIGALPA DC
Tel: +504 386111
Fax: +504 371111

HNG Hongrie (République de) - Hungary (Republic of) - Hungria (República de)

- C M. BÖLCSKEI Imre
Deputy State Secretary
Ministry of Transport,
Communication and Water
Management
75-81, Dob u.
H-1400 BUDAPEST
Tel: +36 1 1557775
Fax: +36 1 1113063
- C M. KOVACS Kálmán
Political State Secretary
Ministry of Transport,
Communication and Water
Management
75-81, Dob u.
H-1400 BUDAPEST
Tel: +36 1 2697521/1220220
Fax: +36 1 1422724
- CA M. BARTHA József
Deputy CEO
Antenna Hungaria
Hungarian Radiocommunications
Company
31-33, Petzval u.
H-1115 BUDAPEST
Tel: +36 1 2090348
Fax: +36 1 2090373
- CA M. HORVATH Ferenc
General Director
Ministry of Transport,
Communication and Water
Management
75-81, Dob u.
H-1400 BUDAPEST
Tel: +36 1 1563493

HNG Hongrie (République de) - Hungary (Republic of) - Hungría (República de)

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>CA M. MEZEY Gábor
Advisor
Ministry of Transport,
Communication and Water
Management
75-81, Dob u.
H-1400 BUDAPEST
Tel: +36 1 1220220/1847429
Fax: +36 1 1223480</p> | <p>D M. BOZSOKI István
Head of Department
General Inspectorate of
Communication
23-25, Ostrom u.
H-1015 BUDAPEST
Tel: +36 1 1563853/757201
Fax: +36 1 1563403</p> |
| <p>D M. GOSZTONYI Géza
Chief Advisor
Hungarian Telecommunications
Company
6-8, Krisztina krt.
H-1122 BUDAPEST
Tel: +36 1 1756885
Fax: +36 1 1753093</p> | <p>D M. NEMCSICS Elek
General Director
General Inspectorate of
Communication
23-25, Ostrom u.
H-1015 BUDAPEST
Tel: +36 1 1562802
Fax: +36 1 1758775</p> |
| <p>D M. PUSKAR Attila
Head of Department
Antenna Hungaria
Hungarian Radiocommunications
Company
31-33, Petzval u.
H-1115 BUDAPEST
Tel: +36 1 2090372
Fax: +36 1 2090376</p> | <p>D M. SALLAI Gyula
Deputy CEO
Hungarian Telecommunications
Company
6-8, Krisztina krt.
H-1122 BUDAPEST
Tel: +36 1 1566375
Fax: +36 1 2022356</p> |
| <p>D M. VALTER Ferenc
Director
WESTEL Ltd
21, Karinthy u.
H-1111 BUDAPEST
Tel: +36 1 2273718
Fax: +36 1 2273719</p> | <p>D M. VILLANYI Otto
Head of Department
Hungarian Telecommunications
Company
6-8, Krisztina krt.
H-1122 BUDAPEST
Tel: +36 1 1756885
Fax: +36 1 1753093</p> |
| <p>D M. WINKLER János
CEO
WESTEL Ltd
21, Karinthy u.
H-1111 BUDAPEST
Tel: +36 1 1669777
Fax: +36 1 2273719</p> | |

IND Inde (République de l') - India (Republic of) - India (República de la)

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. RAM Sukh
Minister of Communications
Ministry of Communications
Sanchar Bhawan
110001 NEW DELHI
Tel: +91 11 3017042
Fax: +91 11 3711522</p> | <p>CA M. JOSHI A.M.
Wireless Adviser
Ministry of Communications
R.No.348 Dak Bhavan
Parliament Street
110001 NEW DELHI
Tel: +91 11 3755440/3032889
Fax: +91 11 3716111</p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

IND Inde (République de l') - India (Republic of) - India (República de la)

- CA M. KULKARNI M.G.
Member (Planning)
Telecom Commission
Ministry of Communications
Sanchar Bhavan
20, Ashoka Road
110001 NEW DELHI
Tel: +91 11 3710834
Tlx: 081 3166790
Fax: +91 11 3782202
- CA S.E. M. SHAH Prakash
Ambassador of India
Embassy of India in Japan
2-2-11 Kudan Minami
Chiyoda-ku
102 TOKYO
Tel: +81 3 32655036
Fax: +81 3 32022068
- CA M. TAKKAR R.K.
Chairman
Telecom Commission
Department of Telecommunic.
Ministry of Communications
Sanchar Bhavan
20 Ashoka Road
110001 NEW DELHI
Tel: +91 11 3719898
Fax: +91 11 3711514
- CA M. VITTAL N.
Secretary
Department of Electronics
Electroniki Sadan
C.G.O. Complex
Lodi Road
110003 NEW DELHI
Tel: +91 11 4364041/4363125
Tlx: 081 3165103 comn in
Fax: +91 11 4363124
- D M. AGARWAL R.N.
Joint Wireless Adviser
Ministry of Communications
Dak Bhawan
Parliament street
110001 NEW DELHI
Tel: +91 11 3755440/6470604
Tlx: 081 3161160 comn in
Fax: +91 11 3716111
- D M. CHOPRA Inder V.
Consul général
OSAKA
- D M. KAPILA Navin
Officer on Special Duty
Ministry of Communications
Sanchar Bhawan
110001 NEW DELHI
Tel: +91 11 3717355
Fax: +91 11 3711522
- D M. KUSHVAHA R.J.S.
Officer on Special Duty
Ministry of Communications
Dak Bhawan
Parliament Street
110001 NEW DELHI
Tel: +91 11 3755427
Fax: +91 11 332344866
- D M. PRASAD R.U.S.
Additional Secretary
Ministry of Communications
Sanchar Bhawan, Asuka Road
110001 NEW DELHI
Tel: +91 11 3717300
- D M. RASTOGI R.C.
Member (Finance)
Telecom Commission
Sanchar Bhawan
110001 NEW DELHI
Tel: +91 11 3716161
Fax: +91 11 3715762
- D M. RAVI N.
Deputy Chief of the Mission
Embassy of India in Japan
2-2-11 Kudan Minami
Chiyoda-ku
102 TOKYO
Tel: +81 3 32622391/7
- D M. SARAN P.S.
Adviser (HRD)
Telecom Commission
Sanchar Bhawan
110001 NEW DELHI
Tel: +91 11 3710850

INS Indonésie (République d') - Indonesia (Republic of) - Indonesia (República de)

- C M. JOOP AVE**
Minister of Tourism, Posts
and Telecommunications
Ministry of Tourism, Posts
and Telecommunications
36, Jalan Kebon Sirih
10110 JAKARTA
Tel: +62 21 3456705
Tlx: 073 45157 mppt ia
Fax: +62 21 3867600/375409
- CA M. PARAPAK Jonathan**
Secretary General
Ministry of Tourism, Posts
and Telecommunications
36, Jalan Kebon Sirih
10110 JAKARTA
Tel: +62 21 3849142
Tlx: 073 45157 mppt ia
Fax: +62 21 3867600/375404
- CA M. PURAWIDJAJA Djakaria**
Director General
Directorate General of Posts
and Telecommunications
37, Jalan Kebon Sirih
10340 JAKARTA
Tel: +62 21 3156000
Tlx: 073 44407 postel ia
Fax: +62 21 3102254/327766
- D M. HARYONO Harry P.**
Deputy Director,
Legal & Treaties Affairs
Department of Foreign Affairs
6, Jalan Taman Pejambon
10110 JAKARTA
Tel: +62 21 3849618
Fax: +62 21 363380/3849889
- D S.E. M. KOENTARJO Poedji**
Ambassador Extraordinary
Embassy of Indonesia in Japan
5-2-9 Higashi-Gotanda
Shinagawa-ku
141 TOKYO
Tel: +81 3 34414201/7
- D M. MANAFE Yappi Willem**
Senior Legal Official
Ministry of Tourism, Posts
and Telecommunications
36, Jalan Kebon Sirih
10110 JAKARTA
Tel: +62 21 3847352
Tlx: 073 45157 mppt ia
Fax: +62 21 3867600/375409
- D Mme PANDJAITAN Ingrid R.**
Director
Telecommunication Standards
Directorate General of Posts
and Telecommunications
37, Jalan Kebon Sirih
10340 JAKARTA
Tel: +62 21 5669316/8509763
Tlx: 073 44407 postel ia
Fax: +62 21 5669317
- D M. RACHMAN Renold**
Manager
Business & Service
Development
PT Indosat
21, Jalan Medan Merdeka Barat
10110 JAKARTA
Tel: +62 21 3869530
Tlx: pt indosat
Fax: +62 21 374321
- D Mme RISAN Dewie P.**
Legal Manager
PT Indosat
21, Jalan Medan Merdeka Barat
10110 JAKARTA
Tel: +62 21 3869179/5851137
Tlx: 073 44383 indsat ia
Fax: +62 21 3450592
- D M. RUDY HENDARTO**
Legal Official
PT Telkom
1, Japati
40115 BANDUNG
Tel: +62 22 4524242
Fax: +62 22 703247
- D M. SANTOSA Setyanto P.**
President Director
PT Telkom
1, Japati
40115 BANDUNG
Tel: +62 22 436100
Fax: +62 22 440313
- D M. SARTONO Petrus**
Corporate Secretary
PT Telkom
1, Japati
40115 BANDUNG
Tel: +62 22 4524252/706502
Fax: +62 22 703247

INS Indonésie (République d') - Indonesia (Republic of) - Indonesia (República de)

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>D S.E. M. SILALAH Adian
Ambassador/Deputy Permanent
Representative to the UN
Indonesian Mission to UN
16, Saint-Jean
GENEVA
Tel: +41 22 3453350</p> | <p>D M. SIRAT Djamhari
Deputy Director General
Posts and Telecommunication
Standards
Directorate General of Posts
and Telecommunications
37, Jalan Kebon Sirih
10340 JAKARTA
Tel: +62 21 3845038
Tlx: 073 44407 postel ia
Fax: +62 21 3102254/327766</p> |
| <p>D M. SOETJIPTO M.
Chief
Organization and Law Bureau
Ministry of Tourism, Posts
and Telecommunications
36, Jalan Kebon Sirih
10110 JAKARTA
Tel: +62 21 3847352
Tlx: 073 45157 mppt ia
Fax: +62 21 3867600/375409</p> | <p>D M. SURYATIN F. X.
Chief
Research and Development
PT Telkom
1, Japati
40115 BANDUNG
Tel: +62 22 214403
Fax: +62 22 214669</p> |
| <p>D M. TAMPUBOLON Usm
PT Indosat
21, Jalan Medan Merdeka Barat
10110 JAKARTA
Tel: +62 21 377932/8295247
Fax: +62 21 3450592</p> | <p>D M. WIRAYUDA Noer H.
Director
International Organization
Department of Foreign Affairs
6, Taman Pejambon
10110 JAKARTA
Tel: +62 21 3849350
Fax: +62 21 363380</p> |
| <p>D M. WIRYOHADISUBROTO Subagiyo
Consul General
Indonesian Consulate General
Kiandai Bld 2nd & 3rd Floor
67, Kyomachi, Chuo-ku
650 KOBE
Tel: +81 78 3211656
Fax: +81 78 3920792</p> | <p>A M. SUNARMIN
Consul
Indonesian Consulate General
Kiandai Bld 2nd & 3rd Floor
67, Kyomachi, Chuo-ku
650 KOBE
Tel: +81 78 3211656
Fax: +81 78 3920792</p> |

IRN Iran (République islamique d') - Iran (Islamic Republic of) - Irán (República Islámica del)

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. GHARAZI Sayed Mohammad
Minister of Posts, Telegraph
and Telephone
Ministry of Posts, Telegraph
and Telephone
Doctor Shariati Ave.
P.O. Box 11365-931
16314 TEHRAN
Tel: +98 21 866086/8891767
Fax: +98 21 863085</p> | <p>CA M. MAHYAR Hossein
Director-General
Telecommunications
Ministry of Posts, Telegraph
and Telephone
Doctor Shiriati Ave.
P.O. Box 11365-931
16314 TEHRAN
Tel: +98 21 652590/843612
Fax: +98 21 867999</p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

IRN Iran (République islamique d') - Iran (Islamic Republic of) - Irán (República Islámica del)

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>CA M. NARAGHI Mohammad
Managing Director
Telecommunication Company
of Iran (TCI)
Doctor Shariati Ave.
16314 TEHRAN
Tel: +98 21 866086
Fax: +98 21 863085</p> | <p>CA M. SHAHABEDDIN Hossein
Deputy Minister
Telecommunication Affairs
Ministry of Posts, Telegraph
and Telephone
Doctor Shariati Ave.
P.O. Box 11365-931
16314 TEHRAN
Tel: +98 21 866086
Fax: +98 21 863085</p> |
| <p>D M. BAGHDADI Gholamreza
Expert
Direction General of
Telecommunications
Ministry of Posts, Telegraph
and Telephone
Doctor Shariati Ave.
P.O. Box 11365-931
16314 TEHRAN
Tel: +98 21 843612/2271615
Fax: +98 21 866023/864015</p> | <p>D M. BARAHMAN Najafali
Director
Legal Bureau
Ministry of Posts, Telegraph
and Telephone
Doctor Shariati Ave.
P.O. Box 11365-931
16314 TEHRAN
Tel: +98 21 866086/8828900
Fax: +98 21 863085/6494474</p> |
| <p>D M. EBRAHIMI Nosratollah
Deputy Managing Director
Telecommunication Company
of Iran (TCI)
Doctor Shariati Ave.
16314 TEHRAN
Tel: +98 21 301616/8824089
Fax: +98 21 300810</p> | <p>D M. GASPAR Vanand
Expert
Islamic Republic of Iran
Broadcasting
P.O. Box 15875-4344
1157 TEHRAN
Tel: +98 21 295002/21960
Tlx: 088 213253
Fax: +98 21 291051</p> |
| <p>D M. HAKKAK Mohammad
Senior Expert
Ministry of Posts, Telegraph
and Telephone
Doctor Shariati Ave.
P.O. Box 11365-931
16314 TEHRAN
Tel: +98 21 2227813
Fax: +98 21 2273129</p> | <p>D M. HOMAEI-NEGAD Mohammad
Counsellor
Ministry of Foreign Affairs
TEHRAN
Tel: +98 21 3112931
Fax: +98 21 674176</p> |
| <p>D M. KHANI Alireza
Technical Expert
Direction General of
Telecommunications
Ministry of Posts, Telegraph
and Telephone
Doctor Shariati Ave.
P.O. Box 11365-931
16314 TEHRAN
Tel: +98 21 6494471/3
Tlx: 088 213675
Fax: +98 21 6494474</p> | <p>D M. MANESH Ghazanfar F.
Head, Ministerial Office
Ministry of Posts, Telegraph
and Telephone
Doctor Shariati Ave.
P.O. Box 11365-931
16314 TEHRAN
Tel: +98 21 848048
Fax: +98 21 864012</p> |

IRN Iran (République islamique d') - Iran (Islamic Republic of) - Irán (República Islámica del)

D M. TAGHI HOSSEINI Sayed M.
Expert
Direction General of
Telecommunications
Ministry of Posts, Telegraph
and Telephone
Doctor Shariati Ave.
P.O. Box 11365-931
16314 TEHRAN
Tel: +98 21 848048
Fax: +98 21 864015

D M. TEFAGH Ali A.
Expert
Islamic Republic of Iran
Broadcasting
P.O. Box 19395
1157 TEHRAN
Tel: +98 21 292606
Tlx: 088 963819
Fax: +98 21 291113

IRL Irlande - Ireland - Irlanda

C M. FITZGERALD Sean
Assistant Secretary
Department of Transport,
Energy and Communications
Clare Street
DUBLIN 2
Tel: +353 1 6715233
Tlx: 0500 90335 engy ei
Fax: +353 1 6773169

C M. MAC MAHON Sean S.
Principal
Telecommunications and Radio
(Regulatory) Division
Department of Transport,
Energy and Communications
7, Ely Place
DUBLIN 2
Tel: +353 1 6715233
Tlx: 0500 90335 engy ei
Fax: +353 1 6622150

CA M. BRENNAN Martin
Principal
Telecommunications and Radio
(Development) Division
Department of Transport,
Energy and Communications
7, Ely Place
DUBLIN 2
Tel: +353 1 6715233
Tlx: 0500 90335 engy ei
Fax: +353 1 6622150

D M. DEMPSEY Thomas A.
Staff Engineer
Department of Transport,
Energy and Communications
Findlater House
O'Connell Street
DUBLIN 1
Tel: +353 1 7016666/6714444
Tlx: 0500 31315 rad ei
Fax: +353 1 872 3402

D M. MULLEN Anthony
Executive Director
Bord Telecom Eireann
St. Stephen's Green
DUBLIN 2
Tel: +353 1 6714444
Tlx: 0500 90604
Fax: +353 1 6793919

ISL Islande - Iceland - Islandia

C M. TOMASSON Olafur
Director General
General Directorate of Posts
and Telecommunications
IS-150 REYKJAVIK
Tel: +354 1 636001
Tlx: 0501 2000 gentel is
Fax: +354 1 636009

CA M. ARNAR Gustav
Chief Engineer
General Directorate of Posts
and Telecommunications
IS-150 REYKJAVIK
Tel: +354 1 636000
Tlx: 0501 2000 gentel is
Fax: +354 1 639009

ISL Islande - Iceland - Islandia

CA M. JONSSON Thorvardur
Director
General Directorate of Posts
and Telecommunications
IS-150 REYKJAVIK
Tel: +354 1 636201
Tlx: 0501 2000 gentel is
Fax: +354 1 636209

ISR Israël (Etat d') - Israel (State of) - Israel (Estado de)

C M. KLEPNER Samuel
Director, Engineering and
Licensing Division
Ministry of Communications
P.O. Box 29515
61294 TEL AVIV
Tel: +972 3 5198230/2706310
Fax: +972 3 5198244

C M. OHOLY Menachem
Legal Adviser
Ministry of Communications
P.O. Box 29515
61294 TEL AVIV
Tel: +972 2 706333
Fax: +972 2 235695

D M. BAR-SELA Alon
Head, Mobile
Communications Department
Spectrum Management Division
Ministry of Communications
P.O. Box 29515
61294 TEL AVIV
Tel: +972 3 5198281/8276
Fax: +972 3 5198109/8103

D M. ELGAR Ilan
Counsellor
Division of International
Organizations
Ministry of Foreign Affairs
JERUSALEM
Tel: +972 2 823238
Fax: +972 2 303710

D Mme HENIG Na'Ama
Head
International Relations
Ministry of Communications
P.O. Box 29515
61294 TEL AVIV
Tel: +972 3 5198215/6057301
Fax: +972 3 5198109

D Mme HOUSEN-COURIEL Deborah
Director, Department
of Regulation and
International Treaties
Legal Bureau
Ministry of Communications
P.O. Box 29515
61294 TEL AVIV
Tel: +972 2 706333/639077
Fax: +972 2 235695

D M. HOYDA Raphael
Director
Spectrum Management Division
Ministry of Communications
P.O. Box 29515
61294 TEL AVIV
Tel: +972 3 5198281/5198276
Fax: +972 3 5198103

I Italie - Italy - Italia

C S.E. M. PIETROMARCHI Antonello
Ambassadeur d'Italie
Ministero Affari Esteri
ROME
Tel: +39 6 3235951
Fax: +39 63242482/85282582

CA M. NALIN Giorgio
Directeur
Département de Régulation
Ministère des postes et
télécommunications
Viale America 201
I-00144 ROME
Tel: +39 6 59582823
Fax: +39 6 5414512

I Italie - Italy - Italia

- CA M. TIBERIO Sebastiano
Vice-Direttore
Istituto Superiore P.T.
Ministère des postes et
télécommunications
Viale America 201
I-00144 ROME
Tel: +39 6 59584668/595824
Tlx: 043 616228
Fax: +39 6 5410904
- D M. D'ANDRIA Emanuele
Head
Space Segment
Telecom Italia
Space Division
Via Tiburtina 965
I-00156 ROME
Tel: +39 6 40791
Tlx: 043 620424
Fax: +39 6 40793624
- D M. FLAVIANO Federico
Director
IRS-IGT
Ministère des postes et
télécommunications
Viale America 201
I-00144 ROME
Tel: +39 6 59581
Tlx: 043 6102217 ig i
Fax: +39 6 5414512/5942883
- D M. LEGGIO Augusto
General Manager
Poste Italiane
Viale Europa 190
I-00144 ROME
Tel: +39 6 59589108
Fax: +39 6 5942617
- D M. MUSELLA Vincenzo
Vice Dirigente Tecnico TAM
EMTE Poste italiane
Viale Europa 190
I-00144 ROME
Tel: +39 6 59581084
Tlx: 043 616454
Fax: +39 6 59584802
- D M. BONCOMPAGNI-LUDOVISI P.
Responsable, International
Cooperation
Telecom Italia
Direzione Generale
Via Flaminia 189
Casella Postale 2420
I-00100 ROME
Tel: +39 6 36881
Fax: +39 6 3688/3155
- D M. FARIOLI Marcello
Directeur
Division gestion de fréquences
Ministère des postes et
télécommunications
Viale America 201
I-00144 ROME
Tel: +39 6 59584668/595824
Tlx: 043 610670 ptrad i
Fax: +39 6 5923198
- D M. GNETTI Attilio
Deputy Director,
International Relations
Società Finanziaria
Telefonica (STET)
Direz. Generale
Corso d'Italia 41
I-00198 ROME
Tel: +39 6 8589463
Fax: +39 6 8543958
- D M. MAGENTA Alfredo
Directeur
Relations techniques
internationales
Radiotelevisione Italiana
(RAI)
Viale Mazzini 14
I-00195 ROME
Tel: +39 6 3226248
Tlx: 043 614432 rai rm i
Fax: +39 6 3723376
- D M. REPACI Giuseppe
Directeur
Relations internationales
Telecom Italia
Via Calabria 46
I-00187 ROME
Tel: +39 6 5734xxxx
Fax: +39 6 57344805

JMC Jamaïque - Jamaica - Jamaica

C M. PICKERSGILL Robert
Minister of Public Utilities,
Mining and Energy
Ministry of Public Utilities,
Mining and Energy
36, Trafalgar Road
P.O. Box 9000 C.S.O.
KINGSTON 5
Tel: +1 809 9299266

CA M. HUMES Roy
Chief,
Telecommunications Engineer
Telecommunications Services
Post and Telecommunications
Department
P.O Box 7000, South Camp Road
KINGSTON 5
Tel: +1 809 9221575/9260071
Fax: +1 809 9229449

J Japon - Japan - Japón

C M. OIDE Shun
Minister of Posts and
Telecommunications
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884

CA M. YANAGISAWA Hakuo
Parliamentary Vice-Minister
for Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
2-2-1, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100 TOKYO
Tel: +81 3 35803311
Tlx: Gaimudaijin tokyo
Fax: +81 3 35914914

CA M. MATSUNO Haruki
Vice-Minister of Posts and
Telecommunications
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884

D M. KUSUDA Shuji
Deputy Minister for
Policy Coordination
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884

D M. UTSUMI Yoshio
Director-General
International Affairs
Department
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884

D M. TAKANO Kojiro
Director-General
Multilateral Cooperation
Department
Ministry of Foreign Affairs
2-2-1, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100 TOKYO
Tel: +81 3 35803311
Tlx: Gaimudaijin tokyo
Fax: +81 3 35914914

D M. YAMAGUCHI Akemi
Director-General
Communications Policy Bureau
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884

D M. IGARASHI Mitsuo
Director-General
Telecommunications Bureau
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884

J Japon - Japan - Japón

- D M. EGAWA Akimasa
Director-General
Broadcasting Bureau
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. TAKADA Akiyoshi
Deputy Director-General
Communications Policy Bureau
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. HAMADA Koji
Director-General,
Telecom. Business Department
Telecommunications Bureau
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. SUGIYAMA Hiroyuki
Deputy Director-General
Broadcasting Bureau
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. OKAYAMA Hiroshi
Director
International Policy Division
International Affairs Dept
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. UMEZU Itaru
Deputy Director-General
Multilateral Cooperation
Department
Ministry of Foreign Affairs
2-2-1, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100 TOKYO
Tel: +81 3 35803311
Tlx: Gaimudajin tokyo
Fax: +81 3 35914914
- D M. OKAI Hajime
Deputy Director-General
Communications Policy Bureau
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. MOTAI Akio
Director-General
Radio Department
Telecommunications Bureau
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. ASAHI Hideaki
Director, United Nations
Administration Division
Multilateral Cooperation Dept
Ministry of Foreign Affairs
2-2-1, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100 TOKYO
Tel: +81 3 35803311
Tlx: Gaimudajin tokyo
Fax: +81 3 35914914
- D M. TAKAHASHI Morikazu
Director, International
Organizations Division
International Affairs Dept
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884

J Japon - Japan - Japón

- D M. SHIMBO Satoshi
Director, International
Cooperation Division
International Affairs Dept
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. ARITOMI Kan Ichiro
Director, Policy Division
Communications Policy Bureau
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. KITO Tatsuo
Director
Technology Policy Division
Communications Policy Bureau
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. HARADA Yuji
Director, Frequency Planning
Division, Radio Department
Telecommunications Bureau
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. MATSUMOTO Masao
Director, Radio Utilization
Policy Planning Division
Telecommunications Bureau
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. ATSUI Tatsuo
Director, Aeronautical and
Maritime Communications Div.
Telecommunications Bureau
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. TASHIRO Nobushige
Director
Trunk Communications Division
Telecommunications Bureau
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. TERASAKI Akira
Director, Land Mobile
Communications Division
Telecommunications Bureau
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-Ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. ISHIDA Yoshihiro
Director, Monitoring and
Examination Division
Telecommunications Bureau
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. KUBOTA Shigeyuki
Director, Engineering Office
Monitoring and Examination Div
Telecommunications Bureau
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884

J Japon - Japan - Japón

- D M. KIKUCHI Sin ichi
Director
Engineering Division
Broadcasting Bureau
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. OHASHI Ikuo
Special Advisor
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. KIMATA Norimoto
Special Advisor
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. OKADA Kenji
Director, Specialized
Agencies' Admin. Division
Multilateral Cooperation Dept
Ministry of Foreign Affairs
2-2-1, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. YAMADA Toshiyuki
Director, Plenipotentiary
Conference Chairman's Office
International Affairs Dept
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. MURAKOSHI Naomasa
Planning Director
Int'l Organizations Division
International Affairs Dept
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. NAKAMURA Katsuharu
Senior Advisor
Int'l Organizations Division
International Affairs Dept
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. TANAKA Kenji
Senior Advisor
Int'l Cooperation Division
International Affairs Dept
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-Ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. KAWAUCHI Masataka
Director, Telecommunications
Standards Office
Communications Policy Bureau
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. SUZUKI Kaoru
Senior Advisor, Frequency
Planning Division, Radio Dept
Telecommunications Bureau
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884

J Japon - Japan - Japón

- D M. INADA Shuichi
Senior Advisor, Land Mobile
Communications Division
Telecommunications Bureau
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. YOSHIDA Yasushi
First Secretary
Permanent Mission of Japan
to the Int'l Organizations
in Geneva
GENEVE
- D M. GOTO Tokuji
Deputy Director
International Policy Division
International Affairs Dept
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. MORIYA Yasuo
Deputy Director
Int'l Organizations Division
International Affairs Dept
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. TANAKA Hiroyuki
Deputy Director
Int'l Organizations Division
International Affairs Dept
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. NAKAGAWA Fumihiko
Senior Advisor, Monitoring
and Examination Division
Telecommunications Bureau
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. YAMAZAKI Jun
Deputy Director
United Nations Admin. Division
Multilateral Cooperation Dept
Ministry of Foreign Affairs
2-2-1, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. NISHIHARA Akira
Deputy Director
Int'l Organizations Division
International Affairs Dept
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. WAKABAYASHI Shigeyoshi
Deputy Director
Int'l Organizations Division
International Affairs Dept
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. YOKOYAMA Takahiro
Deputy Director
Int'l Organizations Division
International Affairs Dept
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884

J Japon - Japan - Japón

- D M. MONMA Hiromu
Deputy Director, Telecom.
Standards Office
Communications Policy Bureau
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. KONO Kiyoshi
Deputy Director
Frequency Planning Division
Telecommunications Bureau
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35030884
- D Mlle TANAKA Haruko
Assistant Director
Int'l Organizations Division
International Affairs Dept
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. AOKI Yuji
Official
Int'l Organizations Division
International Affairs Dept
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. KOSAKA Katsuhiko
Communications Research
Laboratory
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. SAKAMOTO Mitsuhiro
Deputy Director
Radio Utilization Policy
Telecommunications Bureau
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D Mlle KINOSHITA Noriko
Chief, ITU Section
Int'l Organizations Division
International Affairs Dept
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. ISO Toshio
Official, Specilized
Agencies' Admin. Division
Multilateral Cooperation Dept
Ministry of Foreign Affairs
2-2-1, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100 TOKYO
Tel: +81 3 35803311
Tlx: Gaimudajjin tokyo
Fax: +81 3 35914914
- D M. AOYAMA Hiroyuki
Official, Telecommunications
Standards Office
Communications Policy Bureau
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- D M. IZAWA Ichiro
Hokkaido Bureau of
Telecommunications
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884

J Japon - Japan - Japón

- D M. HATAKEYAMA Hitotaka**
Kinki Bureau of
Telecommunications
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- A M. AMEMIYA Tadashi**
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- A M. ASADA Kasuo**
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- A M. FUKINUKI Hiroshi**
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- A M. HAYAMA Osamu**
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- A M. AJIRO Syoichi**
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- A M. ARAKI Noboru**
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- A M. FUJIOKA Masayoshi**
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- A M. FURUYA Takashi**
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- A M. HIRATSUKA Yoshitaka**
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884

J Japon - Japan - Japón

- | | | | |
|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| A | M. HOSHI Tsuneo
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884 | A | M. II Chikai
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884 |
| A | M. ISHII Koichi
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884 | A | M. IWASA Masakazu
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884 |
| A | M. KODA Tetsuo
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884 | A | M. KOSEKI Yasuo
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884 |
| A | M. KOSUGE Yasuharu
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884 | A | M. KURIHARA Yoshitaka
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884 |
| A | M. MASUZAWA Takayoshi
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884 | A | M. MATSUDAIRA Tsunekazu
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884 |

J Japon - Japan - Japón

- A M. MIZUNO Hiroyuki
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- A M. MORI Tadahisa
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- A M. MORIMOTO Tetsuo
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- A M. MORISHIMA Nobukazu
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 KYOTO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- A M. NAGAI Kenji
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- A M. NAGANO Akira
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- A M. NAKAMURA Kozo
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- A M. NAKAMURA Yukio
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- A Mme NAKANO Kazuko
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884
- A M. NIIBA Masamichi
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884

J Japon - Japan - Japón

- | | | | |
|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| A | M. NIKI Minoru
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884 | A | M. NOZAKI Seisuke
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884 |
| A | M. OBA Yoshinobu
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 027 j29100
Fax: +81 3 35040884 | A | M. ODERA Eiichi
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884 |
| A | M. OKUYAMA Yusai
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884 | A | M. ONO Yoshinori
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884 |
| A | M. ONOZAWA Tomoyuki
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884 | A | M. SASAKI Akira
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884 |
| A | M. SASAKI Taro
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chidoya-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884 | A | M. SATO Takashi
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884 |

J Japon - Japan - Japón

- | | | | |
|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| A | M. SATO Yutaka
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884 | A | M. SHIBATA Hiroshi
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884 |
| A | M. SHINDO Shigenori
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 027 j29100
Fax: +81 3 35040884 | A | M. SHIOMI Kyota
Assistant Director
Int'l Organizations Division
International Affairs Dept
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884 |
| A | M. SONE Nobuyoshi
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884 | A | M. SUGIMOTO Shunzo
Assistant Director
Int'l Organizations Division
International Affairs Dept
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884 |
| A | M. SUZUKI Noboru
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884 | A | M. SUZUKI Shin ichi
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884 |
| A | M. SUZUKI Taihei
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884 | A | M. TANAKA Shigenobu
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884 |

J Japon - Japan - Japón

A M. TANAKA Hiroshi
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884

A M. YOKOYAMA Hiroyuki
Adviser
Ministry of Posts and
Telecommunications
1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044792
Tlx: 072 j29100
Fax: +81 3 35040884

JOR Jordanie (Royaume hachémite de) - Jordan (Hashemite Kingdom of) - Jordania (Reino Hachemita de)

C M. AL-DABBAS Hashim
Minister of Posts and
Telecommunications
Ministry of Posts and
Telecommunications
AMMAN
Tel: +962 6 638301

CA M. JABALI Humoud
Head
Telecom Policy Division
Telecommunications Corporation
P.O. Box 1689
AMMAN
Tel: +962 6 638301
Tlx: 0493 21221 jortel jo
Fax: +962 6 659666

D M. BAZBAZAT Hussam
Embassy of Jordan in Japan
Chiyoda House 4
2-17-8 Nagata-cho, Chiyoda-ku
100 TOKYO
Tel: +81 3 35805856/8

KAZ Kazakhstan (République du) - Kazakhstan (Republic of) - Kazajstán (República de)

CA M. YUNUSKHODJAEV Murat N.
Deputy Director
Department of Communication
Ministry of Transportation
and Communication
134, Bogenby Batyz Street
480091 ALMA-ATA
Tel: +732 72 620881/633550
Tlx: 251358
Fax: +732 72 532997

D M. ALIGOUJINOV Serik
First Deputy Minister of
Transport and Communication
Ministry of Transport and
Communication
458, Seifulling Street
ALMA-ATA
Tel: +732 72 604040/393991
Tlx: 251358
Fax: +732 72 532997

D M. ULIANOV Igor V.
President
Kazaktelecom
134, Bogenby Batyz Street
480091 ALMA-ATA
Tel: +732 72 620541
Tlx: 251358
Fax: +732 72 637210

KEN Kenya (République du) - Kenya (Republic of) - Kenya (República de)

- C M. ANYANGO Dalmas O.
Minister of Transport
and Communications
Ministry of Transport
and Communications
P.O. Box 52962
NAIROBI
Tel: +254 2 729200
Fax: +254 2 217895
- CA M. CHEMAI Samson K.
Managing Director
Kenya Posts and
Telecommunications Corporation
P.O. Box 30301
NAIROBI
Tel: +254 2 227401
Fax: +254 2 217895
- D M. JALING H. V.
Engineer
Directorate of Civil Aviation
P.O. Box 30163
NAIROBI
Tel: +254 2 2822950/729200
Fax: +254 2 217895
- D Mme KOECH Alice
Senior Assistant Manager
Kenya Posts and
Telecommunications Corporation
P.O. Box 30301
NAIROBI
Tel: +254 2 227401/505668
Fax: +254 2 217895
- D M. MADZAYO S.M.
Corporation Secretary
Kenya Posts and
Telecommunications Corporation
P.O. Box 30301
NAIROBI
Tel: +254 2 227401
Fax: +254 2 217895
- D M. NDUNGU Wilson W.
Telecommunications Officer
Department of Defence
P.O. Box 40668
NAIROBI
Tel: +254 2 721936
Fax: +254 2 217895
- D M. RANA Kipkorir A.
Counsellor
Embassy of Kenya in Japan
24-3 Yakumo, 3 chome
Meguro-ku
152 TOKYO
Tel: +81 3 37234006/7
Fax: +81 3 3723/4488
- C M. SHINGIRAH Reuben M.J.
Assistant General Manager
Telecommunications
Kenya Posts and
Telecommunications Corporation
P.O. Box 30301
NAIROBI
Tel: +254 2 227401
Fax: +254 2 334044
- D M. GITHUA Daniel
Principal Technical Officer
Kenya Broadcasting Corporation
P.O. Box 30456
NAIROBI
Tel: +254 2 226875/216266
Fax: +254 2 217895
- D M. KITHINJI Genesisus
Deputy Secretary
Ministry of Transport
and Communications
P.O. Box 52692
NAIROBI
Tel: +254 2 729200
Fax: +254 2 217895
- D S.E. M. LEKEN Stephen K.O.
Ambassador of Kenya
Embassy of Kenya in Japan
24-3 Yakumo, 3-chome
Meguro-ku
152 TOKYO
Tel: +81 3 37234006/7
Fax: +81 3 37234488
- D M. MUREITHI Muriuki
Senior Assistant Manager
Kenya Posts and
Telecommunications Corporation
P.O. Box 30301
NAIROBI
Tel: +254 2 227401/760312
Fax: +254 2 217895/765127
- D M. OTIENO Ouma S.
Engineer
Kenya Broadcasting Corporation
P.O. Box 30456
NAIROBI
Tel: +254 2 220697
Fax: +254 2 217895
- D M. RAYORI Dickson
Manager
Kenya Posts and
Telecommunications Corporation
P.O. Box 30301
NAIROBI
Tel: +254 2 227401
Fax: +254 2 217895

KEN Kenya (République du) - Kenya (Republic of) - Kenya (República de)

A M. CHASIA Henry
Advisor
Kenya Posts and
Telecommunications Corporation
P.O. Box 30301
NAIROBI
Tel: +254 2 227401
Fax: +254 2 217895

KIR Kiribati (République de) - Kiribati (Republic of) - Kiribati (República de)

C M. TEANAKO Inatio
Manager
Telecom Kiribati
Limited (TKL)
P.O. Box 487
TARAWA
Tel: +686 26588
Fax: +686 26045

KWT Koweït (Etat du) - Kuwait (State of) - Kuwait (Estado de)

C M. AL-OUN Jasim M.
Minister of Communications
Ministry of Communications
P.O. Box 318
11111 SAFAT
Tel: +965 4840606
Tlx: 0496 us ptt 22197 kt
Fax: +965 4847058

C M. SALEEM Abdul K.
Assistant Under Secretary
Technical Affairs
Ministry of Communications
P.O. Box 318
11111 SAFAT
Tel: +965 4832275
Tlx: 0496 us ptt 22197 kt
Fax: +965 4847058

CA M. AL-IBRAHIM Adel A.
Assistant Under Secretary
Customer Services Affairs
Ministry of Communications
P.O. Box 318
11111 SAFAT
Tel: +965 4814410/5399669
Tlx: 0496 us ptt 22197 kt
Fax: +965 4832444

CA S.E. M. SHUHAIBER Suhail
Ambassador of Kuwait
Embassy of Kuwait in Japan
4-13-12 Mita
Minato-ku
108 TOKYO
Tel: +81 3 34535190

D M. AL-AMER Sami K.
Director
Monitoring, Frequencies and
Licenses Department
Ministry of Communications
P.O. Box 318
11111 SAFAT
Tel: +965 4830837
Tlx: 0496 us ptt 22197 kt
Fax: +965 4847058

D M. AL-ENIZY Soud M.
Minister's Office
Ministry of Communications
P.O. Box 318
11111 SAFAT
Tel: 0496 us ptt 22197 kt
Fax: +965 4847058

KWT Koweït (Etat du) - Kuwait (State of) - Kuwait (Estado de)

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>D M. AL-QATTAN Hameed H.
Director
Technical Services Department
Ministry of Communications
P.O. Box 318
11111 SAFAT
Tel: +965 4816602
Tlx: 0496 us ptt 22197 kt
Fax: +965 4812375</p> <p>D M. AL-SANEEN Abdul Wahab A.
Assistant Director
Monitoring, Frequencies and
Licenses Department
Ministry of Communications
P.O. Box 318
11111 SAFAT
Tel: +965 4830869
Tlx: 0496 us ptt 22197 kt
Fax: +965 4835606</p> <p>D M. HASHEM Mustafa H.
Director
Conferences and Public
Relations Department
Ministry of Communications
P.O. Box 318
11111 SAFAT
Tel: +965 4818694
Tlx: 0496 us ptt 22197 kt
Fax: +965 4847058</p> <p>D M. SABTI S. Yacoub
Director
Technical Planning Department
Ministry of Communications
P.O. Box 318
11111 SAFAT
Tel: +965 4848844
Tlx: 0496 us ptt 22197 kt
Fax: +965 4838679</p> | <p>D M. AL-SALEEM Waleed M.
Director
Minister's Office
Ministry of Communications
P.O. Box 318
11111 SAFAT
Tel: +965 4882992
Tlx: +0496 us ptt 22197 kt
Fax: +965 4847058</p> <p>D M. AL-SHATTI Abdul Rahman A.
Director, International
Network Department
Ministry of Communications
P.O. Box 318
11111 SAFAT
Tel: +965 2450044
Tlx: 0496 us ptt 22197 kt
Fax: +965 2416873</p> <p>D Mme MOHAMED Sameera B.
Engineer
Technical Services Department
Ministry of Communications
P.O. Box 318
11111 SAFAT
Tel: +965 4816602
Tlx: 0496 us ptt 22197 kt
Fax: +965 4812375</p> <p>A M. AL-HAJRI Saeid M.
Attaché Diplomatique
Ministry of Foreign Affairs
KUWAIT CITY
Tel: +965 3720262
Fax: +965 2437198</p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

LAO Lao (République démocratique populaire) - Lao People's Democratic Republic - Lao (República Democrática Popular)

- C S.E. M. SAYAKONE Khamsing
Ambassadeur du Lao
Ambassade du Lao au Japon
3-3-22 Nishi Azabu
Minato-ku
106 TOKYO
Tel: +81 3 54112291/2

LSO Lesotho (Royaume du) - Lesotho (Kingdom of) - Lesotho (Reino de)

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. MOCHOCHOKO David
Minister of Transport and
Communications
Ministry of Transport and
Communications
P.O. Box 413
100 MASERU
Tel: +266 311006
Fax: +266 310264</p> | <p>CA M. MOREMOHOLO K.T.
Principal Secretary
Ministry of Transport and
Communications
P.O. Box 413
100 MASERU
Tel: +266 316581
Fax: +266 310264</p> |
| <p>D M. MOHAPELOA Lietsiso
Managing Director
Lesotho Telecommunications
Corporation
P.O. Box 1037
MASERU 100
Tel: +266 211101
Tlx: 0963 4236 ltchq lo
Fax: +266 310183</p> | <p>D M. MONNAPULA M.
Resource Coordinator
Lesotho Telecommunications
Corporation
P.O. Box 1037
MASERU 100
Tel: +266 211300
Tlx: 093 4204
Fax: +266 310091</p> |
| <p>D M. NKOE P.
Finance Manager
Lesotho Telecommunications
Corporation
P.O. Box 1037
MASERU 100
Tel: +266 211130
Tlx: 0963 4236 ltchq lo
Fax: +266 310147</p> | <p>D M. SELLO F.M.
Head of Transmission
Maintenance
Lesotho Telecommunications
Corporation
P.O. Box 1037
MASERU 100
Tel: +266 211000
Tlx: 0963 4236 ltchq lo
Fax: +266 310204</p> |

LVA Lettonie (République de) - Latvia (Republic of) - Letonia (República de)

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. BERZINS Guntis
Director, Department of
Communications
Ministry of Transport
41/43 Elizabetes Iela
LV-1010 RIGA
Tel: +371 2 320037/323266
Tlx: 0538 161176 ptb su
Fax: +371 8 828499/828120</p> | <p>D M. LELIS Janis
Chairman
Telecommunications Tariff
Council
10, Meistaru Iela
LV-1050 RIGA
Tel: +371 2 213109
Fax: +371 8820519</p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

MKD L'ex-République yougoslave de Macédoine - The Former Yugoslav Republic of Macedonia - La ex República Yugoslava de Macedonia

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. CAMUROVSKI Dimce
Assistant Minister
Ministry of Urbanism, Civil
Engineering, Transport
and Ecology
ul. Dame Gruev br. 14
91000 SKOPJE
Tel: +389 91 239521
Tlx: 0597 51119 vld rm yu
Fax: +389 91 117163</p> | <p>CA M. ANGELEVSKI Maksim
Assistant to Director-General
for Telecommunication
PTT "Makedonija"
Orce Nikolov BB
91000 SKOPJE
Tel: +389 91 141006/118119
Tlx: 0597 51222
Fax: +389 91 224277</p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

MKD L'ex-République yougoslave de Macédoine - The Former Yugoslav Republic of Macedonia - La ex República Yugoslava de Macedonia

CA M. KOSTOVSKI Risto
Assistant to Director-General
Telecommunication and
Development
PTT "Makedonija"
Orce Nikolov BB
91000 SKOPJE
Tel: +389 91 141000
Tlx: 0597 51222
Fax: +389 91 224277

D M. SPASENOVSKI Boris
Professor
Elektrotehnicki Fakultet
University "Kiril i Metodij"
91000 SKOPJE
Tel: +389 91 363184
Fax: +389 91 363566

D M. TALEV Ljuben
Expert Adviser to
Director-General
PTT "Makedonija"
Orce Nikolov BB
91000 SKOPJE
Tel: +389 91 141107/141296
Tlx: 0597 51222
Fax: +389 91 224277

LBN Liban - Lebanon - Líbano

C S.E. M. CHAMMA Samir
Ambassador of Lebanon
Embassy of Lebanon in Japan
Chiyoda House 5th Floor
2-17-8 Nagata-cho, Chiyoda-ku
100 TOKYO
Tel: +81 3 35801227

CA M. GHAZAL Maurice
Représentant permanent aux
instances internationales des
télécommunications
Ministère des postes et des
télécommunications
Avenue Sami El Solh
BEYROUTH
Tel: +9611200888/888100
Tlx: 0494 41333
Fax: +961 1 601343/888600

LBR Libéria (République du) - Liberia (Republic of) - Liberia (República de)

C M. JAYJAY Roosevelt G.
Minister of Posts and
Telecommunications
Ministry of Posts and
Telecommunications
G.P.O. 1000
MONROVIA 10
Tel: +231 226079
Fax: +231 226079

CA M. TYEE HARWENE
Acting Managing Director
Liberia Telecommunications
Corporation
Lynch Street, Box 9039
MONROVIA
Tel: +231 226001
Tlx: 0997 44330 telecom li
Fax: +231 226000

D M. DUOE G. Thomas M.
Assistant Minister
Telecommunications Policy
Coordinator
Ministry of Posts and
Telecommunications
G.P.O 1000
MONROVIA 10
Tel: +231 226079
Fax: +231 226079

LBY Libye (Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste) - Libya (Socialist People's Libyan Arab Jamahiriya) - Libia (Jamahiriya Arabe Libia Popular y Socialista)

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. HODA Bukhari
Head
Board of Directors of GPTC
General Posts and
Telecommunications Company
(GPTC)
Shara Azzawia
TRIPOLI
Tel: +218 21 605215/605405
Tlx: 0901 20000 baridam ly</p> | <p>D M. EL-HAMMALI Zakaria
General Posts and
Telecommunications Company
(GPTC)
Shara Azzawia
TRIPOLI
Tel: +218 21 605406/605215
Tlx: 0901 20000 baridam ly</p> |
| <p>D M. EL-MAHJOUR Ammar
Libyan Jamahiriya Broadcasting
P.O. Box 333
TRIPOLI
Tel: +218 21 602464
Tlx: 0901 20010
Fax: +218 21 602151</p> | <p>D M. GHERWI Ali
Director General GPTC
Section of Communications and
Transport
General Posts and
Telecommunications Company
(GPTC)
Shara Azzawia
TRIPOLI
Tel: +218 21 609011
Tlx: 0901 20000 baridam ly</p> |
| <p>D M. OUN Amer
Secretariat of Information
and Culture
TRIPOLI
Tel: +218 21 38208
Tlx: 0901 20470
Fax: +218 21 36378</p> | |

LIE Liechtenstein (Principauté de) - Liechtenstein (Principality of) - Liechtenstein (Principado de)

Représenté par la Suisse

LTU Lituanie (République de) - Lithuania (Republic of) - Lituania (República de)

Représentée par le Danemark

LUX Luxembourg - Luxembourg - Luxemburgo

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. WANGEN Ed
Chargé de mission
Ministère des communications
L-2945 LUXEMBOURG
Tel: +352 4781
Fax: +352 408940</p> | <p>C M. SCHUH Paul
Conseiller de direction
première classe
Ministère des communications
18, Montée de la Petrusse
L-2945 LUXEMBOURG
Tel: +352 4781
Fax: +352 408940</p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

LUX Luxembourg - Luxembourg - Luxemburgo

CA M. DONDELINGER Charles
Directeur général adjoint
Direction générale
Entreprise des postes et des
télécommunications
L-2020 LUXEMBOURG
Tel: +352 47651
Tlx: 0402 3450 gentl lu
Fax: +352 475110

CA M. TOUSSING Edmond
Directeur général
Direction générale
Entreprise des postes et des
télécommunications
L-2020 LUXEMBOURG
Tel: +352 47651
Tlx: 0402 3450 gentl lu
Fax: +352 475110

A M. NETTERVILLE David
Senior Spectrum Management
Engineer
Société européenne des
satellites
Château de Betzdorf
L-6815 BETZDORF
Tel: +352 717255266/710675
Fax: +352 717255298

MDG Madagascar (République de) - Madagascar (Republic of) - Madagascar (República de)

C M. ANDRIAMANJATO Ny Hasina
Ministre des postes et
télécommunications
Ministère des postes et
télécommunications
Antananarenina
101 ANTANANARIVO
Tel: +261 2 23267
Tlx: 0986 22250 mg
Fax: +261 2 35894

D M. RASOLOJAONA Mamiharilala
Directeur général des
postes et télécommunications
Ministère des postes et
télécommunications
Antananarenina
101 ANTANANARIVO
Tel: +261 2 21656
Tlx: 0986 22566
Fax: +261 2 24008

MLA Malaisie - Malaysia - Malasia

C M. SAMY Vellu
Minister of Energy,
Telecommunications and Posts
Ministry of Energy,
Telecommunications and Posts
1st Floor, Wisma Damansara
Jalan Semantan
50668 KUALA LUMPUR
Tel: +60 3 2555848
Tlx: 084 ma 30777
Fax: +60 3 2557901

CA M. PARMAN Hod
Director General
Jabatan Telekom Malaysia
Ministry of Energy,
Telecommunications and Posts
Wisma Damansara
Jalan Semantan
50668 KUALA LUMPUR
Tel: +60 3 2557500
Tlx: 084 ma 28020
Fax: +60 3 2530508

D M. ABDUL KADIR Shamsuddin
Executive Chairman
Sapura Holdings Sdn. Bhd.
Bangunan Sapura
Jalan Enggang, Ulu Kelang
54200 KUALA LUMPUR
Tel: +60 3 4572033
Tlx: 084 ma 31152
Fax: +60 3 4574806

D M. BAHARUDDIN Noordin
Executive Director
Binariang Sdn. Bhd.
Wisma Ali Bawal 1, 11 Jalan
Tandang, Petaling Jaya
46050 SELANGOR DARUL EHSAN
Tel: +60 3 7942000
Tlx: 084 32838 usaha
Fax: +60 3 7942371

MLA Malaisie - Malaysia - Malasia

- D M. BIN SHAFIE Nordin
Senior Manager
MRCB Telecommunication Sdn Bhd
Balai Berita
31 Jalan Riong
59100 KUALA LUMPUR
Tel: +60 3 2828585
Fax: +60 3 2828787
- D M. CHE NOOR Zakaria
Director, International
Relations Division
Jabatan Telekom Malaysia
Ministry of Energy,
Telecommunications and Posts
Wisma Damansara
Jalan Semantan
50668 KUALA LUMPUR
Tel: +60 3 2556687
Fax: +60 3 2530508
- D M. IBRAHIM Abd. Majid
Manager
Regulatory Unit
Unit Pengawal Selian
1st Floor, Wisma Telekom
Jalan Pantai Baru
59200 KUALA LUMPUR
Tel: +60 3 7576969
Tlx: 084 ma 90002
Fax: +60 3 2082272
- D M. MOHAMAD Omar
Senior Executive
Regulations
Cellular Communications
Network (Malaysia) Sdn. Bhd.
1st Floor, Menara Tr.
161B Jalan Ampang
50450 KUALA LUMPUR
Tel: +60 3 2625102
Fax: +60 6 691515
- D M. OTHMAN Ibrahim
Director
Syarikat Telefon Wireless (M)
Sdn. Bhd. (STW)
Penthouse, Wisma Segar
Jalan Tun Sambanthan
50470 KUALA LUMPUR
Tel: +60 3 2735948
Fax: +60 3 2735995
- D M. R.EBADI Ali
Senior Technical Manager
Space Systems
Binariang Sdn. Bhd.
Wisma Ali Bawal II, 11 Jalan
Tandang, Petaling Jaya
46050 SELANGOR DARUL EHSAN
Tel: +60 3 7942000
Tlx: 084 ma 32838 usaha
Fax: +60 3 7942371
- D M. BIN SHAMSUDDIN Shahrman
Group Manager
Information System
Sapura Motors Sdn. Bhd.
P.O. Box 25
43650 BANDAR BARU BANG
Tel: +60 3 8255141
Fax: +60 3 8251628
- D M. HASAN Mohd Z.
Head of Division
Tariff and Forecast Demand
Telekom Malaysia Berhad
Jalan Pantai Baru
59200 KUALA LUMPUR
Tel: +60 3 9842324
Fax: +60 3 2321494
- D M. MANSOR Md. Radzi
Director
Marketing and Customer
Services
Telekom Malaysia Berhad
2nd Floor, Wisma Telekom
Jalan Pantai Baru
59200 KUALA LUMPUR
Tel: +60 3 2082203
Fax: +60 3 2321100
- D M. MUSA Rameli
Executive Vice-Chairman
Sapura Holdings Sdn. Bhd.
Bangunan Sapura
Jalan Enggang, Ulu Kelang
54200 KUALA LUMPUR
Tel: +60 3 4572033
Tlx: 084 precom ma 31152
Fax: +60 3 4565369
- D M. PERUMAL Krishnan
Political Secretary
Ministry of Energy,
Telecommunications and Posts
Wisma Damansara,
Jalan Semantan
50668 KUALA LUMPUR
Tel: +60 3 2555848
Tlx: 084 ma 30777
Fax: +60 3 2557901
- D M. SHAMSUDDIN Shahril
Group Managing Director
Sapura Holdings Sdn. Bhd.
Bangunan Sapura
Jalan Enggang, Ulu Kelang
54200 KUALA LUMPUR
Tel: +60 3 4572033
Tlx: 084 ma 31152
Fax: +60 3 4519631

MLA Malaisie - Malaysia - Malaysia

- D M. UNGKU ABD RAHMAN Ungku F.
Group General Manager
Finance and Accounting
Sapura Holdings Sdn. Bhd.
Bangunan Sapura
Jalan Enggang, Ulu Kelang
54200 KUALA LUMPUR
Tel: +60 3 4572033
Tlx: 084 ma 31152
Fax: +60 3 4564934
- D M. YUSOFF Mohamed Ali
Adviser
Cellular Communications
Network (Malaysia) Sdn. Bhd.
1st Floor, Menara Tr.
161B Jalan Ampang
50450 KUALA LUMPUR
Tel: +60 3 2625102
Fax: +60 3 2640494
- D Mme WAN HAMID Wan A.
Senior Vice-President
Cellular Communications
Network (Malaysia) Sdn. Bhd.
1st Floor, Menara Tr.
161B Jalan Ampang
50450 KUALA LUMPUR
Tel: +60 3 2625102
Fax: +60 3 2640494

MWI Malawi - Malawi - Malawi

- C M. CHIZUMILA C.C.
Minister of Transport and
Communications
Ministry of Transport and
Communications
Private Bag 222
Capital City
LILONGWE 3
Tel: +265 783066
Tlx: 0904 44461
Fax: +265 784724
- CA M. MIJIGA S.J.
Postmaster General
Department of Posts and
Telecommunications
P.O. Box 537
BLANTYRE
Tel: +265 620977
Tlx: 0904 44100 postgen mi
Fax: +265 622224
- D M. HIWA E.S.
Assistant
Chief Telecommunications
Officer
Department of Posts and
Telecommunications
P.O. Box 537
BLANTYRE
Tel: +265 620 000/633561
Fax: +265 671460/732459
- D M. MAKAWA M.M
Engineer in Chief
Department of Posts and
Telecommunications
P.O. Box 537
BLANTYRE
Tel: +265 620977
Tlx: 0904 44100
Fax: +265 622224
- A M. CHIMALIRO C.G.
Senior Engineer
Department of Posts and
Telecommunications
P.O. Box 537
BLANTYRE
Tel: +265 522444
Fax: +265 622224

MLD Maldives (République des) - Maldives (Republic of) - Maldivas (República de)

- C M. ZAHIR Ahmed
Minister of Transport and
Communications
Ministry of Transport and
Communications
Huravee Building
MALE' 20-24
Tel: +960 323991
Tlx: 0896 77066
Fax: +960 323994
- CA M. SHAREEF Hussain
Director General
Telecommunications Department
Ministry of Transport and
Communications
Postel Building
MALE' 20-04
Tel: +960 323455/323344
Tlx: 0896 66005 telecom mf
Fax: +960 320000
- D M. AMIR Mohamed
Deputy Director
International Affairs
Telecommunications Department
Ministry of Transport and
Communications
Postel Building
MALE' 20-04
Tel: +960 323344
Tlx: 0896 66005 telecom mf
Fax: +960 320000

MLI Mali (République du) - Mali (Republic of) - Malí (República de)

- C M. SOW Moussa
Directeur, Cabinet du
Ministre de la culture et de
la communication
Ministère de la culture et de
la communication
B.P. 116
BAMA KO
Tel: +223 230808
Fax: +223 228319
- C M. SAMAKE Idrissa
Directeur général adjoint
Société des télécommunications
du Mali (SOTELMA)
B.P. 740
BAMA KO
Tel: +223 227202/228459
Tlx: 0985 sotelma 2906 mj
Fax: +223 223022
- CA M. BA Mamadou
Chargé de Mission
Direction générale
Société des télécommunications
du Mali (SOTELMA)
B.P. 740
BAMA KO
Tel: +223 225280/6612/4925
Fax: +223 223022

MLT Malte - Malta - Malta

- C M. FRENDO Michael
Minister for Transport,
Communications and Technology
Ministry for Transport,
Communications and Technology
Lascaris
VALLETTA
Tel: +356 248186
Fax: +356 243758
- CA M. BARTOLO Joseph
Director
Wireless Telegraphy Department
Office of the Prime Minister
Evans Building
Merchant Street
VALLETTA CMR 02
Tel: +356 247224-8/243925
Tlx: 0406 1471 modmlt mw
Fax: +356 247229

MLT Malte - Malta - Malta

- D M. AZZOPARDI CAFFARI Ronald
Deputy Head of
Telecommunications
Telemalta Corporation
Spencer Hill
MARSA
Tel: +356 344344
Tlx: 0406 1286
Fax: +356 376000
- D M. DE BONO Anthony
Chief Executive
Telemalta Corporation
Spencer Hill
MARSA
Tel: +356 242164
Tlx: 0406 1357 mw
Fax: +356 242000
- D M. ENGERER Robert
Private Secretary
Ministry for Transport,
Communications and Technology
Lascaris
VALLETTA
Tel: +356 248187
Fax: +356 243758
- D M. GALEA DEBONO Richard
Chairman
Telemalta Corporation
Spencer Hill
MARSA
Tel: +356 243033
Tlx: 0406 1357 mw
Fax: +356 240761
- D M. SPITERI George
Inspector
Wireless Telegraphy III
Wireless Telegraphy Department
Office of the Prime Minister
Evans Building
Merchant Street
VALLETTA CMR 02
Tel: +356 247224-8/223240
Tlx: 0406 1471 modmlt mw
Fax: +356 247229

MRC Maroc (Royaume du) - Morocco (Kingdom of) - Marruecos (Reino de)

- C M. AHIZOUNE Abdeslam
Ministre des postes et des
télécommunications
Ministère des postes et des
télécommunications
Boulevard Mohamed V
RABAT
Tel: +212 7 703624/703895
Tlx: 0407 miptel 36043 m
Fax: +212 7 706227
- CA M. WAKRIM Mohamed
Directeur
Relations internationales
(ONPT)
Ministère des postes et des
télécommunications
Avenue Moulay El Hassan
RABAT
Tel: +212 7 701167/710602
Tlx: 0407 36063 m
Fax: +212 7 705641
- D M. ABDELLMOUTALEB Najib
Chef
Division Marketing
Office national des postes et
des télécommunications (ONPT)
RABAT
Tel: +212 7 779506/7691826
Tlx: 36043
Fax: +212 3 314942/7778156
- D M. ANTARI El Jilali
Directeur central des
télécommunications
Office national des postes et
des télécommunications (ONPT)
rue Bait Lahm, Im. Baruk
RABAT
Tel: +212 7 706464/761313
Tlx: 0407 36514 m
Fax: +212 7 702022

MRC Maroc (Royaume du) - Morocco (Kingdom of) - Marruecos (Reino de)

D M. ARROUR Samir
Conseiller
Ambassade du Maroc
Silva Kingdom Building
3-16-3 Sendagaya, Shibuya-ku
151 TOKYO
Tel: +81 3 34783271/4

D M. BERRADA Adberrazak
Conseiller du Ministre des
postes et des
télécommunications
Ministère des postes et des
télécommunications
Avenue Moulay El Hassan
RABAT
Tel: +212 7 701167
Tlx: 0407 36063 m
Fax: +212 7 705641

D M. TOUMI Ahmed
Directeur, Etudes et
planification
Ministère des postes et des
télécommunications
Avenue Moulay El Hassan
RABAT
Tel: +212 7 702940
Tlx: 0407 miptel 36513 m
Fax: +212 7 737079

MAU Maurice (République de) - Mauritius (Republic of) - Mauricio (República de)

C M. GOPEE Ramesh C.
Assistant Secretary
Ministry of Internal and
External Communications
Emmanuel Anguetil Building
PORT-LOUIS
Tel: +230 2011670
Fax: +230 2121673

MTN Mauritanie (République islamique de) - Mauritania (Islamic Republic of) - Mauritania (República Islámica de)

D M. MOHAMED Diagana
Chef
Centre de la station terrienne
de Toujounine
Office des postes et
télécommunications
NOUAKCHOTT
Tel: +222 252062
Tlx: 0974 5700
Fax: +222 2 51700

D M. OULD MOHAMED LEMINE Sidi
Chef, Dépt de la planification
et de la recherche
Direction technique des
télécommunications
Office des postes et des
télécommunications
NOUAKCHOTT
Tel: +222 2 57600/57217
Tlx: 0974 5700

MEX Mexique - Mexico - México

C M. BROWN HERNANDEZ Luis Manuel
Subdirector
Asuntos Internacionales
Secretaría de Comunicaciones
y Transportes
Eugeia 197, 4° piso
Col. Narvarte, C.P. 03020
MEXICO DF
Tel: +52 5 6826278/6690561
Fax: +52 5 6826278/6690536

CA S.E. M. GONZALES GALVEZ Sergio
Embajador de México
Embajada de México en Japón
2-15-1 Nagata-cho
Chiyoda-ku
100 TOKYO
Tel: +81 3 35811131/5

MEX Mexique - Mexico - México

- CA M. HERNANDEZ GONZALEZ José J.
Subdirector Asuntos Internacionales de Telecomunicaciones
Secretaría de Comunicaciones y Transportes, Coordinación de Relaciones Intern.
Av. Eugenia 197, 4º piso
Col. Navarte, C.P. 03020
MEXICO DF
Tel: +52 5 6826170
Tlx: 022 1773980 daitme
Fax: +52 5 6690536
- D M. HANSEN RIVERA Erwin
Coord. Asuntos Internacionales
Secretaría de Comunicaciones y Transportes
Direc. Genrl Asuntos Jurídicos
Direc. de Consulta y Derecho de Vía
Av. Universidad y Xola s/n
Cuerpo "B"
MEXICO DF
Tel: +52 5 5191353
Fax: +52 5 5303169
- D M. MADRIGAL
Consejero
Embajada de México en Japón
2-15-1 Nagata-cho
Chiyoda-ku
100 TOKYO
Tel: +81 3 35811131/5
- D Mme ROMERO CABALLERO M.V.
Tercer Secretario
Embajada de México en Japón
2-15-1 Nagata-cho
Chiyoda-ku
100 TOKYO
Tel: +81 3 35811131/5
Fax: +81 3 35814058
- D Mlle TREJO ABARCA Laura Alicia
Secretaría de Comunicaciones y Transportes, Direc. General Asuntos Jurídicos
Av. Universidad y Xola s/n
Cuerpo "B"
MEXICO DF
Tel: +52 5 5191353
Fax: +52 5 5303169/6826278

MDA Moldova (République de) - Moldova (Republic of) - Moldova (República de)

- C M. CASIAN Ion
Minister of Communications and Informatics
Ministry of Communications and Informatics
KISHINAU
Tel: +373 2 541755/221001
- CA M. COSHULEANU Ion
General Director for Regulations
Ministry of Informatics, Information and Telecommunication
134 Shtefan chel Mare Ave.
277012 KISHINAU
Tel: +373 2 221001
Fax: +373 2 241553

MCO Monaco (Principauté de) - Monaco (Principality of) - Mónaco (Principado de)

- C M. FRANZI Etienne
Délégué permanent adjoint auprès des organismes internationaux
Direction générale des postes et des télécommunications
16, boulevard de Suisse
98030 MONACO CEDEX
Tel: +33 93 151617
Fax: +33 93 151703
- D M. BIANCHERI Louis
Directeur des télécommunications
Direction générale des postes et des télécommunications
16, boulevard de Suisse
98030 MONACO CEDEX
Tel: +33 93 250505
Tlx: 042 469961 mc
Fax: +33 93 251515

MNG Mongolie - Mongolia - Mongolia

- C M. TSERENDASH Damiran
Vice-Minister of
Infrastructure Development
Ministry of Infrastructure
Development
Central Post Office
P.O. Box 1104
ULAANBAATAR
Tel: +976 1 326222/320820
Tlx: 0800 79250 caa mh
Fax: +976 1 310612
- CA M. ORIG Tomur
General Director
Mongolian Telecommunications
Company
9, Sq Sukhbaatar
P.O. Box 1166
ULAANBAATAR
Tel: +976 1 320150/320195
Tlx: 0800 79237
Fax: +976 1 325412
- D M. RAGCHAA Jargalsaihan
Manager
Mongolian Telecommunications
Company
9, Sq Sukhbaatar
P.O. Box 1166
ULAANBAATAR
Tel: +976 1 326699/320195
Tlx: 0800 79237
Fax: +976 1 325412

MOZ Mozambique (République du) - Mozambique (Republic of) - Mozambique (República de)

- C M. LOUSA Rui J. G.
Vice-Minister of Transport
and Communications
Telecomunicações de Moçambique
2, Rua Da Sé
P.O. Box 25
MAPUTO
Tel: +258 1 490131
Tlx: 0992 6595 mtc mo
Fax: +258 1 492728
- D M. FERNANDES Rui J. L.
Chairman and Managing Director
Telecomunicações de Moçambique
2, Rua Da Sé
P.O. Box 25
MAPUTO
Tel: +258 1 431921
Tlx: 0992 6509 dgtdm mo
Fax: +258 1 431944
- D M. JORGE Joao
Head, Frequency Management
Division
Telecomunicações de Moçambique
2, Rua Da Sé
P.O. Box 25
MAPUTO
Tel: +258 1 431921
Tlx: 0992 6509 dgtdm mo
Fax: +258 1 431944

NMB Namibie (République de) - Namibia (Republic of) - Namibia (República de)

- C M. HAUSIKU M.
Minister of Works, Transport
and Communications
Ministry of Works, Transport
and Communications
P.O. Box 13341
WINDHOEK
Tel: +264 61 2089111
Fax: +264 61 228560
- D M. AMUNYELA S.
Senior Manager,
Telecom Commercial
Telecom Namibia Ltd.
P.O. Box 297
WINDHOEK
Tel: +264 61 2012202
Tlx: 0908 3016
Fax: +264 61 223323

NPL Népal - Nepal - Nepal

- C M. SHRESTHA Purushottam
Minister-Counsellor
Embassy of Nepal in Japan
7-14-9 Todoroki
Setagaya-ku
158 TOKYO
Tel: +81 3 3705558/9
- D M. BORA G.S.
General Manager
Nepal Telecommunications
Corporation
Central Office
Singha Durbar, Putli Bagaicha
KATHMANDU
Tel: +977 1 215444
Tlx: 0891 2201 telecom np
Fax: +977 1 226260

NGR Niger (République du) - Niger (Republic of the) - Níger (República del)

- C M. LABO Abdou
Secrétaire d'Etat chargé de
la communication
Ministère de la communication,
de la culture, de la jeunesse
et des sports
NIAMEY
Tel: +227 735043/45048060
Tlx: 0975 5209 ofpostel ni
Fax: +227 722336/735812
- C M. MALIKI Amadou
Directeur des études et des
programmes
Ministère de la communication,
de la culture, de la jeunesse
et des sports
NIAMEY
Tel: +227 723643/733112
Tlx: 0975 5209 ofpostel ni
Fax: +227 722336/735812
- D M. AYOUंगा Tahirou
Directeur de l'exploitation
et des affaires commerciales
Société des télécommunications
internationales du Niger
(STIN)
B.P. 208
NIAMEY
Tel: +227 722998/722744
Tlx: 0975 stin 5208 ni
Fax: +227 722478
- D M. SADOU Moussa
Chef, Division études et
planifications des
télécommunications
Office des postes et des
télécommunications
NIAMEY
Tel: +227 732800/722379
Tlx: 0975 5209 ofpostel ni
Fax: +227 735812
- D M. TINNI Ate
Directeur des
télécommunications
Office des postes et des
télécommunications
NIAMEY
Tel: +227 722100/722800
Tlx: 0975 5209 ofpostel ni
Fax: +227 735812

NIG Nigéria (République fédérale du) - Nigeria (Federal Republic of) - Nigeria (República Federal de)

- C M. OYEGUN D.O.
Director-General
Ministry of Communications
Private Mail Bag 12578
Lafiaj
LAGOS
Tel: +234 1 2630740/882310
Tlx: 0905 21065 adtech ng
Fax: +234 1 2666968
- CA M. ODEGBILE T.A.O.
Chargé d'affaires
Embassy of Nigeria in Japan
5-11-17 Shimo-meguro
Meguro-ku
153 TOKYO
Tel: +81 3 57215391/3
Fax: +81 3 57215342

NIG Nigéria (République fédérale du) - Nigeria (Federal Republic of) - Nigeria (República Federal de)

D M. MATANKARI S.D.
Director, Planning,
Research and Statistics
Ministry of Communications
Private Mail Bag 12578
Lafiaj
LAGOS
Tel: +234 1 2632962/2692725

D M. OJEB A E.B.
Chief, International Relations
Nigerian Telecommunications
Ltd. (NITEL)
Necom House 15, P.O. Box 173
Private Mail Bag 12742
LAGOS
Tel: +234 1 2613542
Fax: +234 1 2622845

D M. OYAGHA Marcus E.
Counsellor
Embassy of Nigeria in Japan
5-11-7 Shimo-meguro
Meguro-ku
153 TOKYO
Tel: +81 3 57215391
Fax: +81 3 57215342

NOR Norvège - Norway - Noruega

C Mme BRUZELIUS Karin M.
Secretary-General
Ministry of Transport
and Communications
P.O. Box 8010 DEP
N-0030 OSLO
Tel: +47 22 348106
Fax: +47 22 349574

CA M. EKHOLDT Roald
Director General
Norwegian Telecommunications
Regulatory Authority (NTRA)
P.O. Box 2592
Solli
N-0203 OSLO
Tel: +47 22 926600
Tlx: 056 79544 ntra n
Fax: +47 22 557106

CA M. KOCH Jens C.
Permanent Legal Adviser
Ministry of Transport
and Communications
P.O. Box 8010 DEP
N-0030 OSLO
Tel: +47 22 348201
Fax: +47 22 345609

CA M. SANDERUD Per
Director General
Ministry of Transport
and Communications
P.O. Box 8010 DEP
N-0030 OSLO
Tel: +47 22 348200
Fax: +47 22 345609

D M. BOE Thormod
Special Adviser
Norwegian Telecommunications
Regulatory Authority (NTRA)
P.O. Box 2592
Solli
N-0203 OSLO
Tel: +47 22 926600
Tlx: 056 79544 ntra n
Fax: +47 22 562457

D Mme CHRISTENSEN Elisabeth
Senior Executive Officer
Norwegian Telecommunications
Regulatory Authority (NTRA)
P.O. Box 2592
Solli
N-0203 OSLO
Tel: +47 22 926600
Tlx: 056 79544 ntra n
Fax: +47 22 560580

D M. LANGEGGEN Truls
Engineer-in-Chief
Norwegian Telecom
P.O. Box 6701
St. Olavs Plass
N-0130 OSLO
Tel: +47 22 778910
Tlx: 056 71203 gentl n
Fax: +47 22 111488

D Mme LILLEBO Anne Lise
Adviser
Norwegian Telecom
P.O. Box 6701
St. Olavs Plass
N-0130 OSLO
Tel: +47 22 777879
Tlx: 056 71203 gentl n
Fax: +47 22 778062

NOR Norvège - Norway - Noruega

D M. ODEGAARD Fritz A.
Assisting Director
Networks Division
Norwegian Telecom
P.O. Box 6701
St. Olavs Plass
N-0130 OSLO
Tel: +47 22 777778
Fax: +47 22 208290

D M. SANDNES Bjorn
Engineer in Chief
Norwegian Telecom
P.O. Box 6701
St. Olavs Plass
N-0130 OSLO
Tel: +47 22 778725
Fax: +47 22 114461

D M. SMAALAND Knut
Special Adviser
Norwegian Telecommunications
Regulatory Authority (NTRA)
P.O. Box 2592
Solli
N-0203 OSLO
Tel: +47 22 926702
Tlx: 056 79544 ntra n
Fax: +47 22 562213

NZL Nouvelle-Zélande - New Zealand - Nueva Zelandia

C M. HUTCHINGS Ian R.
Special Advisor
Radio Spectrum Policy
Ministry of Commerce
P.O. Box 2847
WELLINGTON
Tel: +64 4 4742937
Fax: +64 4 4990797

D M. HAMILTON Alan
Manager, Fundamental Planning
Telecom Corporation of
New Zealand
P.O. Box 570
WELLINGTON
Tel: +64 4 3823333
Fax: +64 4 8015417

D M. HOLMAN Mark E.
Senior Advisor, International
Communications Policy
Ministry of Commerce
P.O. Box 1473
WELLINGTON
Tel: +64 4 4742939
Fax: +64 4 4990797

OMA Oman (Sultanat d') - Oman (Sultanate of) - Omán (Sultanía de)

C M. ABDUL REHMAN Noor M.
President, General
Telecommunications
Organization
P.O. Box 789
112 MUSCAT
Tel: +968 697851
Tlx: 0498 5522 min ptt on
Fax: +968 695558

D M. AL-ABDUSSALAM Salim A.
Director, Frequency Management
and Monitoring
Ministry of Posts, Telegraphs
and Telephones
P.O. Box 338
112 MUSCAT
Tel: +968 697874
Tlx: 0498 5522 min ptt on
Fax: +968 696817

OMA Oman (Sultanat d') - Oman (Sultanate of) - Omán (Sultanía de)

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>D Mme AL-KHAROUSSI Nashiah S.
Telecommunications Advisor
Ministry of Posts, Telegraphs
and Telephones
P.O Box 338
112 MUSCAT
Tel: +968 697905
Tlx: 0498 5522 min ptt on
Fax: +968 696670</p> | <p>D M. AL-TAEI Mazin A.
Director, Management Services
and Public Relations
General Telecommunications
Organization
P.O. Box 789
112 MUSCAT
Tel: +968 697573
Tlx: 0498 5522 min ptt on
Fax: +968 695558</p> |
| <p>D M. ALKHUSAIBI Maher M.
Director General, Coordination
and International Services
General Telecommunications
Organization
P.O. Box 789
112 MUSCAT
Tel: +968 697853
Tlx: 0498 5522 min ptt on
Fax: +968 697039</p> | |

UGA Ouganda (République de l') - Uganda (Republic of) - Uganda (República de)

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. RUHAKANA Rugunda
Minister of Works, Transport
and Communications
Ministry of Works, Transport
and Communications
P.O. Box 10
ENTEBBE
Tel: +256 41 235730
Tlx: 0988 61027 postel
Fax: +256 41 236369</p> | <p>CA M. WANYAMA Wilson O.
Permanent Secretary
Ministry of Works, Transport
and Communications
P.O. Box 10
ENTEBBE
Tel: +256 42 20659
Tlx: 0988 61027 postel
Fax: +256 42 20135</p> |
| <p>D M. AYUME Francis J.
Chairman
Board of Directors
Uganda Posts and
Telecommunications Corporation
P.O. Box 7171
KAMPALA
Tel: +256 41 250140
Tlx: 0988 61027 postel
Fax: +256 41 245907</p> | <p>D M. MASAMBU Francis P.
General Manager
Engineering, Planning
and Construction
Uganda Posts and
Telecommunications Corporation
P.O. Box 7171
KAMPALA
Tel: +256 41 241491
Tlx: 0988 61027 postel
Fax: +256 41 245907</p> |
| <p>D M. MUBIRU Abdul M.
Managing Director
Uganda Posts and
Telecommunications Corporation
P.O. Box 7171
KAMPALA
Tel: +256 41 258855
Tlx: 0988 61027 postel
Fax: +256 41 245907</p> | |

UZB Ouzbékistan (République d') - Uzbekistan (Republic of) - Uzbekistán (República de)

C M. RAKHIMOV K.R.
Ministre de la Communication
Ministère des Communications
Tolstoj Street
700000 TASHKENT
Tel: +7 3712 336503
Tlx: 064 116108 pt
Fax: +7 3712 441820/442603

PAK Pakistan (République islamique du) - Pakistan (Islamic Republic of) - Pakistán (República Islámica del)

C M. MASOOD Ahmed
Chairman
Pakistan Telecommunication
Corporation
ISLAMABAD
Tel: +92 51 844463
Fax: +92 51 843391

CA M. JAVED Muhammad
Chairman
Telecom Foundation
I 9/2 St 6
ISLAMABAD
Tel: +92 51 440888/417676

D M. AHMED Nazir
Director General
International Communications
Pakistan Telecommunication
Corporation
ISLAMABAD
Tel: +92 51 211911/814344
Fax: +92 51 819996/818222

D M. ASLAM Mian S.
Minister Technical
Embassy of Pakistan in Japan
2-14-9 Chome Moto-azabu
Minato-ku
106 TOKYO
Tel: +81 3 34544861/4
Fax: +81 3 37980903

D M. TUFAIL M.A.
Counsellor
Embassy of Pakistan in Japan
2-14-9 Chome Moto Azabu
Minato-ku
106 TOKYO
Tel: +81 3 34544861/4

A M. MIAN Munir
Regional Director
Alcatel
c/o PTC
ISLAMABAD
Tel: +92 51 213841

PNR Panama (République du) - Panama (Republic of) - Panamá (República de)

C M. OREJUELA Benjamin
Ministro
Embajada de Panamá en Japón
4-12-24 Nishi-azabu 4-Chome
Minato-ku, Kowa 38 Bld. 902
106 TOKYO
Tel: +81 3 34993741/2
Fax: +81 3 54853548

PNG Papouasie-Nouvelle-Guinée - Papua New Guinea - Papua Nueva Guinea

C M. MOMIS John L.
Minister of Communication
Ministry of Communication
P.O. Box 1349
BOROKO
Tel: +675 277545/277544

CA M. KAMBLIJAMBI John
Director
Corporate Communications
Post and Telecommunication
Corporation
P.O. Box 1349
BOROKO
Tel: +675 3004025
Fax: +675 250665/256868

PNG Papouasie-Nouvelle-Guinée - Papua New Guinea - Papua Nueva Guinea

- CA S.E. M. OLM I AIWA
Ambassador of Papua New Guinea
Embassy of Papua New Guinea
in Japan
1-4-28 Mita, Mita-kokusai
Bld. 313, Minato-ku
108 TOKYO
Tel: +81 3 34547801/4
Fax: +81 3 34547275
- D M. DE SOYZA Annesley
Manager
Spectrum Engineering Branch
Spectrum Management Department
Post and Telecommunication
Corporation
P.O. Box 1783
PORT MORESBY
Tel: +675 274533
Fax: +675 212199
- D M. KARIKO David
Executive Manager
Spectrum Management Department
Post and Telecommunication
Corporation
P.O. Box 1783
PORT MORESBY
Tel: +675 274230
Tlx: 0703 ne 22220
Fax: +675 212199
- D M. KOSI John
First Secretary
Ministry of Communication
National Parliament Waigomi
BOROKO
Tel: +675 277545/77542/77544
Fax: +675 277539
- A M. TOVI Robert
Manager, Telecom
International Relations
Post and Telecommunication
Corporation
P.O. Box 1349
BOROKO
Tel: +675 3005502
Tlx: 0703 ne 22254
Fax: +675 250513

PRG Paraguay (République du) - Paraguay (Republic of) - Paraguay (República del)

- C S.E. M. MANDELBURGER Federico
Ambassador of Paraguay
Embassy of Paraguay in Japan
38 Kowa Bldg 7F, Room 701
4-12-24 Nishi Azabu, Minato-ku
106 TOKYO
Tel: +81 3 54853101
Fax: +81 3 54853103
- A M. OBARA Masaru
Asesor
Embassy of Paraguay in Japan
38 Kowa Bldg. 7F, Room 701
4-12-24 Nishi-Azabu, Minato-ku
106 TOKYO
Tel: +81 3 54853101
Fax: +81 3 54853103

HOL Pays-Bas (Royaume des) - Netherlands (Kingdom of the) - Países Bajos (Reino de los)

- C M. DE RUITER A.
Head
Telecommunications and
Post Department
Ministry of Transport,
Public Works and Water
Management
P.O. Box 20901
2500 THE HAGUE
Tel: +31 70 3516510
Fax: +31 70 3516618
- CA Mlle ALBERS Irene
Head
International Policy Division
Telecom. and Post Department
Ministry of Transport,
Public Works and Water
Management
P.O. Box 20901
2500 THE HAGUE
Tel: +31 70 3516171
Fax: +31 70 3516618

HOL Pays-Bas (Royaume des) - Netherlands (Kingdom of the) - Países Bajos (Reino de los)

- D M. BROERE J.-F.
Head
Frequency Management
Standardization
Ministry of Transport,
Public Works and Water
Management
HDTP/02/FOM.
9700 AL GRONINGEN
Tel: +31 50 222294
Fax: +31 50 135645
- D M. DIJKXHOORN J.-J.
Senior Consultant Nipostel
Tel: +31 70 23007
Fax: +31 70 24029
- D M. GROENEFELT J.-C.
International Policy Division
Ministry of Transport,
Public Works and Water
Management
P.O. Box 20901
2500 THE HAGUE
Tel: +31 70 3516231/516441
Tlx: 044 32562 minvw nl
Fax: +31 70 3516618
- D M. NASRULLAH M.-S.
Head
Technological Policy Division
Ministry of Transport,
Public Works and Water
Management
2500 THE HAGUE
Tel: +31 70 3516522/40
Fax: +31 70 3516505
- D M. STEENGE J.
Radio Officer
Radioregulatory Branch
Ministry of Transport,
Public Works and Water
Management
P.O. Box 450
9700 AL GRONINGEN
Tel: +31 50 222111
Fax: +31 50 135645
- D M. VAN DER LOO Peter
Repr. Director
PTT Telecom Netherland
(Japan) Ltd.
TOKYO
Fax: +81 3 54742304
- D M. WOLS R.-F.-N.-W.
International Organizations
Departement
Ministry of Foreign Affairs
Tel: +31 70 3485058
Fax: +31 70 3484803

PRU Pérou - Peru - Perú

- C M. CONTRERAS LOPEZ Willy
Vice Ministro
de Comunicaciones
Ministerio de Transportes,
Comunicaciones, Vivienda
y Construcción
800, Avenida 28 de Julio
LIMA
Tel: +51 14 332707/339898
Fax: +51 14 334833
- CA M. CHIAN CHONG Carlos
Asesor del Vice Ministro
de Comunicaciones
Ministerio de Transportes,
Comunicaciones, Vivienda
y Construcción
800, Avenida 28 de Julio
LIMA
Tel: +51 14 334656/339898
Fax: +51 14 334833

PRU Pérou - Peru - Perú

- D M. CANNOCK Geoffrey
Gerente de Estudios Económicos
Organ. Superv. de Inversión
Privada en Telecomunicaciones
(OSIPTTEL)
Schell 310, Piso 14
Miraflores
LIMA
Tel: +51 14 222070/220786
Fax: +51 14 224953
- D M. ESCAFFI José
Gerente General
Organ. Superv. de Inversión
Privada en Telecomunicaciones
(OSIPTTEL)
Schell 310, Piso 14
Miraflores
LIMA
Tel: +51 14 222070/220786
Fax: +51 14 224955
- D M. FERNANDEZ Percy
Técnico
Organ. Superv. de Inversión
Privada en Telecomunicaciones
(OSIPTTEL)
Schell 310, Piso 14
Miraflores
LIMA
Tel: +51 14 220786/222070
Fax: +51 14 224955
- D M. KUNIGAMI KUNIGAMI Jorge
Presidente
Organ. Superv. de Inversión
Privada en Telecom. (OSIPTTEL)
Ministerio de Transportes,
Comunicaciones, Vivienda y
Construcción
Torre El Pilar, Oficina 1302
Centro Comercial Camino Real
LIMA
Tel: +51 14 220786/222070
Fax: +51 14 224955
- D M. LINARES ARENAZA Walter
Tercer Secretario
Embajada de Perú en Japón
4-4-27 Higashi
Shibuya-ku
150 TOKYO
Tel: +81 3 34064243/40/49
Fax: +81 3 34097589

PHL Philippines (République des) - Philippines (Republic of the) - Filipinas (República de)

- C Mme LICHAUCO Josefina T.
Undersecretary for
Communications
Department of Transportation
and Communications
5th Floor Philcomcen Bldg
Ortigas Avenue
PASIG METRO MANILA
Tel: +63 1 5948/6219/6237
Fax: +63 3 1923
- CA Mlle HECETA Kathleen G.
Director, Legal Department
National Telecommunications
Commission
865, Vibal Building
EDSA Corner Times Street
QUEZON CITY
Tel: +63 2 998390
Fax: +63 2 9217128
- CA M. KINTANAR Simeon L.
Commissioner
National Telecommunications
Commission
865, Vibal Building
EDSA Corner Times Street
QUEZON CITY
Tel: +63 2 9244033
Tlx: 075 63912 ntc pn
Fax: +63 2 9217128
- CA S.E. M. SIAZON Domingo L.
Ambassador Extraordinary
and Plenipotentiary
Embassy of Philippines
in Japan
11-24 Nanpei-dai-cho
Shibuya-ku
150 TOKYO
Tel: +81 3 34962731/6

PHL Philippines (République des) - Philippines (Republic of the) - Filipinas (República de)

- D M. ABIGANIA Cesar
Director
Legal Services Department
Globe Telecom (GMRC, Inc.)
669 United Nations Ave.
ERMITA MANILA RP 1000
Tel: +63 2 8137510/8231227
Fax: +63 2 8137519
- D M. AFRICA José
Vice-President
Philippine Communications
Satellite Corporation
(Philcomsat)
Telecoms Plaza
Gil J. Puyat Ave.
MAKATI METRO MANILA
Tel: +63 2 8175692
Tlx: 075 63586 potc
Fax: +63 2 8179430
- D M. ONG Antonio
Vice-President
Philippine Global
Communications, Inc.
8755, Paseo de Roxas
1226 MAKATI METRO MANILA
Tel: +63 2 8162851/9474438
Tlx: 075 722 22394 pprata
Fax: +63 2 8167690
- D M. POBLADOR Honorio
President
Philippine Communications
Satellite Corporation
(Philcomsat)
Telecoms Plaza
Gil J. Puyat Ave.
MAKATI METRO MANILA
Tel: +63 2 8159609
Fax: +63 2 8158604
- D M. ROXAS José P.
Senior Vice-President
Department of Transportation
and Communication
National Telecommunications
Commission
865, Vibal Building
EDSA Corner Times Street
QUEZON CITY
Tel: +63 2 8172117/8158921
Tlx: 075 63322
- D Mlle SANTIAGO Marilyn E.
President
Philippine Electronics and
Telecommunication Federation
6th Floor Telecoms Plaza
Sen. Gil Puyat Avenue
MAKATI METRO MANILA
Tel: +63 2 8175327
Fax: +63 2 7216873
- D M. URERA Antonio
Chief Operating Officer &
General Manager, National
Telecoms Commission, Dpt. of
Transportation & Communication
Eastern Telecommunications
Philippines, Inc.
Philcomcen Building
Ortigas Avenue, Pasig
MAKATI METRO MANILA
Tel: +63 2 8187862
Fax: +63 2 8164322/8160001
- D M. VILLA Gonzalo
Consultant
Philippine Long Distance
Telephone Company
Pacific Star Bld., Cr. Sen.
Gil Puyat Ave. and Makati Ave.
MAKATI METRO MANILA
Tel: +63 2 8123834
Tlx: 075 22195 pld ph
Fax: +63 2 8923846
- D M. VIRATA Nestor
First Vice-President
Philippine Long Distance
Telephone Company
Makati Avenue Cor. Dela
Rosat Street
MAKATI METRO MANILA
Tel: +63 2 8174600/8168593
Tlx: 075 22195 pld ph
Fax: +63 2 8943521
- A Mlle NATIVIDAD Cleofe R.
Second Secretary
Embassy of Philippines
in Japan
11-24 Nanpei-dai-cho
Shibuya-ku
150 TOKYO
Tel: +81 3 34962731/6
Fax: +81 3 3496 2734

POL Pologne (République de) - Poland (Republic of) - Polonia (República de)

- C M. RUSIN Marek
Under Secretary
Ministry of Posts and
Telecommunications
Pl. Malachowskiego 2
00-940 WARSZAWA
Tel: +48 22 270706
Tlx: 063 813000 pppt pl
Fax: +48 22 267133
- D M. GEBORYS Lucjan
Vice-President
Polish Telecommunications
Company
ul. Swietokrzyska 3
00-945 WARSZAWA
Tel: +48 22 267365
Fax: +48 22 265653
- D M. HARASIM Witold
Member
Executive Board of Polish
Telecom
Telekomunikacja Polska S.A.
ul. Swietokrzyska 3
00-945 WARSZAWA
Tel: +48 22 266860
Tlx: 813001
Fax: +48 22 268528
- D M. SLEZAK Jerzy W.
Chairman
Control Council
Polish Telecommunications
Company
ul. Swietokrzyska 3
00-945 WARSZAWA
Tel: +48 2 6634494
Fax: +48 2 6634302
- CA M. HALKA Wojciech M.
Deputy Director
Technology and Development
Department
Ministry of Posts and
Telecommunications
Pl. Malachowskiego 2
00-940 WARSZAWA
Tel: +48 22 6284891
Fax: +48 22 6217109
- D M. GUZEK Jerzy
Director
Polish Telecommunications
Company
ul. Swietokrzyska 3
00-945 WARSZAWA
Tel: +48 22 266860
Fax: +48 22 268528
- D M. KSIEZNY Andrzej
Director
Frequency Coordination and
International Cooperation Dept
National Radiocommunication
Agency
Ul. Kasprzaka 18/20
01-211 WARSZAWA
Tel: +48 22 39123022/6585159
Fax: +48 22 39123022
- A M. STRUZAK Ryszard
Consultant
Ministry of Posts and
Telecommunications
Pl. Malachowskiego 2
00-940 WARSZAWA
Tel: +48 22 261071/39 123022

POR Portugal - Portugal - Portugal

- C M. MENDES Fernando
Chairman of the Board
Instituto das Comunicações
de Portugal (ICP)
21-A, Avenida José Malhoa
8º Piso
1000 LISBOA
Tel: +351 1 7263338
Tlx: 0404 66326 icp p
Fax: +351 1 7263495
- CA M. GARCIA PEREIRA Luis
Director
International Affairs
Instituto das Comunicações
de Portugal (ICP)
21-A, Avenida José Malhoa
7º Piso
1000 LISBOA
Tel: +351 1 7263465
Tlx: 0404 66335 icp p
Fax: +351 1 7263749

POR Portugal - Portugal - Portugal

- D M. BOBONE Felipe
International Affairs Director
Companhia Portuguesa
Radio Marconi
2, Avenida Alvaro Pais
1600 LISBOA
Tel: +351 1 7955716
Fax: +351 1 7907907
- D M. COSTA Luciano
Director for Engineering
Instituto das Comunicações
de Portugal (ICP)
21-A, Avenida José Malhoa
6º Piso
1000 LISBOA
Tel: +351 1 7262822
Tlx: 0404 66325 icp p
Fax: +351 1 7262186
- D M. HOI Chi L.
Head
Licensing Department
CTT Macau
Largo do Senado
MACAU
Tel: +853 572950/574491
Fax: +853 336603
- D M. LORVAO Luis
Embassy Counselor
Ministry of Foreign Affairs
Largo do Rilvas
1300 LISBOA
Tel: +351 1 3965041
Fax: +351 1 3972812
- D M. PONTES TAVARES Paulo
Avocat
Companhia Portuguesa
Radio Marconi, S.A.
Av. Alvar Pais
1600 LISBOA
Tel: +351 1 7207000
Fax: +351 1 7907908
- D M. SILVA GOMES J.A.
General Inspector
Portugal Telecom
40, Av. Fontes Pereira de Melo
1089 LISBOA CODEX
Tel: +351 1 3504130
Fax: +351 1 579919
- D Mme BOTELHO M. Fátima
Legal Adviser
International Affairs
Instituto das Comunicações
de Portugal (ICP)
21-A, Avenida José Malhoa
7º Piso
1000 LISBOA
Tel: +351 1 7263465/7269223
Tlx: 0404 66335 icp p
Fax: +351 1 7263749
- D Mlle ESTEVES Paula
Instituto das Comunicações
de Portugal (ICP)
21-A, Avenida José Malhoa
7º Piso
1000 LISBOA
Tel: +351 1 7263166
Tlx: 0404 66326 icp p
Fax: +351 1 7263495
- D M. HOMEM Renato
Secretary-General
Instituto das Comunicações
de Portugal (ICP)
21-A, Avenida José Malhoa
7º Piso
1000 LISBOA
Tel: +351 1 7263166
Tlx: 0404 66326 icp p
Fax: +351 1 7263495
- D M. LOUREIRO FERREIRA Pedro F.
Legal Adviser
CTT Macau
Largo do Senado
MACAU
Tel: +853 57290/574491
Fax: +853 336603
- D M. ROLDAO LOPES Carlos A.
Chairman of the Board
CTT Macau
Largo do Senado
MACAU
Tel: +853 572950
Fax: +853 336603

QAT Qatar (Etat du) - Qatar (State of) - Qatar (Estado de)

CA M. AL-HASHEMI Hashim M.
Manager
Commercial and Marketing
Qatar Public
Telecommunications Corporation
(Q-TEL)
P.O. Box 217
DOHA
Tel: +974 400456
Fax: +974 426000

CA M. FAKHROO Abdulwahed
Manager
Frequency Management and
International Relations
Qatar Public
Telecommunications Corporation
(Q-TEL)
P.O. Box 217
DOHA
Tel: +974 400678
Tlx: 0497 4008 qtfreq dh
Fax: +974 414514

D M. HASSAN M.-I.
Head
Legal Affairs
Qatar Public
Telecommunications Corporation
(Q-TEL)
P.O. Box 217
DOHA
Tel: +974 400522

SYR République arabe syrienne - Syrian Arab Republic - República Arabe Siria

C M. MARTINI Mohamad Radwan
Minister of Communications
Ministry of Communications
DAMASCUS
Tel: +963 11 2230807
Tlx: 0492 411993
Fax: +963 11 2246403

CA M. OBEID Mokram
Director General
Syrian Telecommunication
Establishment (STE)
Saadallah Al Jabri Street
DAMASCUS
Tel: +963 11 2240300/422555
Fax: +963 11 2242000

D M. MANDO Suliman
Director
Exploitation Affairs and
Traffic
Syrian Telecommunications
Establishment (STE)
Central Headquarter
DAMASCUS
Tel: +963 11 2240240
Tlx: 0492 419174
Fax: +963 11 2242000

D M. MOALEM Mohamad
Director of Technical Study
Syrian Telecommunication
Establishment (STE)
Saadallah Al Jabri Street
DAMASCUS
Tel: +963 11 2240350
Fax: +963 11 2242908

D M. MOUSLI Talal
Director, Planning, Statistic
and Follow-up
Syrian Telecommunications
Establishment (STE)
Central Headquarters
DAMASCUS
Tel: +963 11 2240208
Tlx: 0492 419174
Fax: +963 11 2242000

A M. KISRAWI Nabil
Advisor
Directorate General of the
Syrian Telecommunications
Establishment (STE)
Saadallah Jabiri Street
DAMASCUS
Tel: +963 11 224300/6821980

KGZ République kirghize - Kyrgyz Republic - República Kirguisia

C	M. BEKTENOV Emil Minister of Communications Ministry of Communications Prospekt Chuy 96 720000 BISHKEK Tel: +7 3312 620707/263227 Tlx: 245155 volna su Fax: +7 3312 288362	CA	M. BARATBAEV Askar Ministry of Communications Prospekt Chuy 96 720000 BISHKEK Tel: +7 3312 222034/225317 Tlx: 251334 rtb su Fax: +7 3312 288362
---	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SVK République slovaque - Slovak Republic - República Eslovaca

C	M. GLINSKY Alojz State Secretary Ministry of Transport, Communications and Public Works 19, Mileticova 82006 BRATISLAVA Tel: +42 7 255751 Fax: +42 7 64790	C	M. VANEK Stanislav Director Telecommunications Department Ministry of Transport, Communications and Public Works 19, Mileticova 82006 BRATISLAVA Tel: +42 7 254001 Fax: +42 7 64790
CA	M. LUKNAR Milan Head, Strategy and Licence Policy Section Ministry of Transport Communications and Public Works 19, Mileticova 82006 BRATISLAVA Tel: +42 7 256822 Fax: +42 7 64790	D	M. HRBAC Tomáš Deputy Director International Economic Cooperations Department Ministry of Foreign Affairs 1, Stromová 82006 BRATISLAVA Tel: +42 7 3704214 Fax: +42 7 372326
A	Mme PERENYIOVA Jirina Chef International Affairs Slovak Telecommunications Námestie Slobody 6 81762 BRATISLAVA 15 Tel: +42 7 495593 Fax: +42 7 495593		

CZE République tchèque - Czech Republic - República Checa

C	Mme GÜRLICHOVA Marcela Head International Relations Department Ministry of Economy Staromestské nám. 6 11015 PRAGUE 1 Tel: +42 2 24897111 Fax: +42 2 24897487	C	M. NOVAK Svatoslav Vice-Minister of Economy Ministry of Economy Staromestské nám. 6 11015 PRAHA 1 Tel: +42 2 24897111 Fax: +42 2 24812995
---	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CZE République tchèque - Czech Republic - República Checa

CA M. SEDLACEK Vladimir
Director, Department of
Telecommunications
Ministry of Economy
Staroměstské nám. 6
11015 PRAHA 1
Tel: +42 2 24897111
Fax: +42 2 24897410

D M. BERANEK Milan
Deputy Director
Department of International
Economic Organizations
Ministry of Foreign Affairs
Loretánské nám. 5
12510 PRAHA
Tel: +42 2 24182391
Fax: +42 2 24182036

D M. HESOUN Frantisek
Section Director
Telecommunication Office
Ministry of Economy
Klimentská 27
22501 PRAHA 1
Tel: +42 2 24910716
Fax: +42 2 24914099

D M. ROUCKA Bohuslav
Councillor / Lawyer
Ministry of Economy
Staroměstské nám. 6
11015 PRAGUE 1
Tel: +42 2 24897111
Fax: +42 2 24812995

ROU Roumanie - Romania - Rumania

C M. TURICU Adrian
Minister of Communications
Ministry of Communications
14A, Boulevard Libertatii
70060/5 BUCAREST
Tel: +40 1 437337/404110
Tlx: 065 11372 gentel buc r
Fax: +40 1 4001556

CA M. IONESCU Cantemir
Director General
Ministry of Communications
14A, Boulevard Libertatii
70060/5 BUCAREST
Tel: +40 1 4001550
Tlx: 065 11372 gentel buc r
Fax: +40 1 4001230

CA M. LISKA William
Head, European and
International Regulatory
Affairs Department
Ministry of Communications
14A, Boulevard Libertatii
70060/5 BUCAREST
Tel: +40 1 7266646/4001575
Tlx: 065 11372 gentel buc r
Fax: +40 1 4001742

D M. ENE Vasile
Councillor of the Minister
Ministry of Communications
14A, Boulevard Libertatii
70060/5 BUCAREST
Tel: +40 1 4001100/1103/3433
Tlx: 065 11372 gentel buc r
Fax: +40 1 4001556

D M. MINCU C. Constantin
Deputy Head
Transmission Division
Ministry of Defence
13, Izvor Street
BUCAREST
Tel: +40 1 7814020
Fax: +40 1 3124090

D Mme SAMOILA Marima S.
Deputy Head, International
Relations Department
ROM TELECOM
14-16, Boulevard Libertatii
70060/5 BUCAREST
Tel: +40 1 7267152
Tlx: 065 11372 gentel buc r
Fax: +40 1 4001888

D M. SOFRONIE Constantin
Head
International Relations
Department
Ministry of Communications
14A, Boulevard Libertatii
70060/5 BUCAREST
Tel: +40 1 4001737
Tlx: 065 11372 gentel buc r
Fax: +40 1 4001556

D M. STEFANESCU Dan P.
Commercial Director
R.A. ROM TELECOM
14A, Boulevard Libertatii
70060/5 BUCAREST
Tel: +40 1 7772540/4001212
Fax: +40 1 4001002

ROU Roumanie - Romania - Rumania

A M. NICA Dan
Counsellor
Embassy of Romania in Japan
3-16-19 Nishi Azabu
Minato-ku
106 TOKYO
Tel: +81 3 34790311/1804
Fax: +81 3 3479 0312

G Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord - United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland - Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte

C M. GODDARD Michael
Director
Spectrum Policy
Radiocommunications Agency
Waterloo Bridge House
Waterloo Road
LONDON SE1 8UA
Tel: +44 71 2152230
Tlx: 051 261969 dti wbh g
Fax: +44 71 4019097

CA M. JOHNSON Malcolm
Head, International
Coordination and
Regulatory Group
Radiocommunications Agency
Waterloo Bridge House
Waterloo Road
LONDON SE1 8UA
Tel: +44 71 2152149
Tlx: 051 261969 dti wbh g
Fax: +44 71 6339231

CA M. MCMILLAN Neil
Head, International
Telecommunications Branch
Telecommunications and
Posts Division
Department of Trade
and Industry
Room 225
151, Buckingham Palace Road
LONDON SW1W 9SS
Tel: +44 71 2151769
Fax: +44 71 2154161/1800

D M. ARENA Alexander A.
Director General of
Telecommunications
Office of the
Telecommunications Authority
29/F Wu Chung House
213, Queen's Road East
HONG KONG
Tel: +852 9616619
Fax: +852 8035111

D Mlle BENT Tonia
Personal Secretary
Radiocommunications Agency
Waterloo Bridge House
Waterloo Road
LONDON SE1 8UA
Tel: +44 71 2152235
Tlx: 051 261969 dti wbh g
Fax: +44 71 6339231

D Mlle BISHOP A. Susan
Head of Section
International
Telecommunications Branch
Department of Trade
and Industry
Room 2/95
151, Buckingham Palace Road
LONDON SW1W 9SS
Tel: +44 71 2151802/2151812
Fax: +44 71 2154161

D Ms. CHAN Eva
General Manager
Business Development China
Cable and Wireless
17/F Office Tower
Convention Plaza
1 Harbour Road, P.O. Box 9896
HONG KONG
Tel: +852 8291769
Tlx: 73240 hktl mx
Fax: +852 8027262

D M. HALL David J.
Senior Executive
ITU and CTO Affairs
Cable and Wireless plc
90, Long Acre
LONDON WC2E 9SL
Tel: +44 71 3154971/3154053
Tlx: 051 920000 candw g
Fax: +44 71 3155119

G Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord - United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland - Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte

- D M. LUCAS Wyn R.
Manager
International Organizations
British Telecom
pp 819A, Holborn Centre
120, Holborn
LONDON EC1N 2TE
Tel: +44 71 4922294
Tlx: 051 21601 dti g
Fax: +44 71 4922631
- D M. POLLARD Anthony F.
Head of Research and
Radio Technology
Radiocommunications Agency
Room 406
Waterloo Bridge House
Waterloo Road
LONDON SE1 8UA
Tel: +44 71 2152279
Fax: +44 71 4018681
- D M. RAIKES David C.
Solicitor
Department of Trade
and Industry
SOL C3, Room 218
10-18, Victoria Street
LONDON SW1H 0NN
Tel: +44 71 2153400/3442
Fax: +44 71 2153442/3141
- D Mlle SPOOR Mary
Member
Telecommunications and
Posts Division
Department of Trade
and Industry
Room 2/99
151, Buckingham Palace Road
LONDON SW1W 9SS
Tel: +44 71 2151803
Fax: +44 71 2154161/1800
- D M. WICKS Nigel E.
Second Secretary
Foreign and Commonwealth
Office
King Charles Street
LONDON SW1A 2AP
Tel: +44 71 2100441
Fax: +44 71 2104744
- D M. MOORE Brian W.
Principal Standards Advisor
British Telecom
Room 2-04
Bibb Way
IPSWICH IP1 2EQ
Tel: +44 473 227696
Fax: +44 473 230903
- D M. POWELL Richard
First Secretary
Embassy of United Kingdom
in Japan
1 Ichiban-cho
Chiyoda-ku
102 TOKYO
Tel: +81 3 32656340
Fax: +81 3 32654800
- D M. SOLOMAN Jonathan
Executive Director
Strategy and Corporate
Business Development
Cable and Wireless plc
124, Theobalds Road
LONDON WC1X 8RX
Tel: +44 71 3154231
Tlx: 051 920000 candw g
Fax: +44 71 3155042
- D M. SPURLING John O.N.
Manager, ITU and
Radio Regulatory Affairs
Network Services
Cable and Wireless plc
90, Long Acre
LONDON WC2E 9SL
Tel: +44 71 3154142
Tlx: 051 920000 candw g
Fax: +44 71 3155119
- D M. WILSON John
Head, Network Strategy,
International and
Carrier Relations
Network Services
Cable and Wireless plc
90, Long Acre
LONDON WC2E 9SL
Tel: +44 71 3154709
Tlx: 051 920000 candw g
Fax: +44 71 3156474

G Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord - United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland - Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte

D M. WONG Kwok S.
Assistant Director
Office of the
Telecommunications Authority
29/F Wu Chung House
213, Queen's Road East
HONG KONG
Tel: +852 9616668
Fax: +852 8035111

A M. ALLEN Peter
Vice-Chairman
Regulatory Affairs
INTUG
c/o TRS Technologies
Amex House
Edward Street
BRIGHTON BN2 2LP
Tel: +44 273 693555
Tlx: 051 877655 ammnet g
Fax: +44 273 571959

A M. HENG Y.C.
Member
Federation of the
Electronics Industry
Russell Square House
10-12 Russell Square
LONDON WC1B 5EE
Tel: +44 753 500010
Fax: +44 753 534245

RUS Russie (Fédération de) - Russian Federation - Rusia (Federación de)

C M. BOULGAK Vladimir B.
Minister of Posts and
Telecommunications
Ministry of Posts and
Telecommunications
7, Tverskaya Street
103375 MOSCOW
Tel: +7 095 2927100
Tlx: 064 411120 mnszv su
Fax: +7 095 2302097

CA M. GICHKIN Gennadiy P.
Chief of Telecommunications
Ministry of Defence
2, Arbat Street
MOSCOW
Tel: +7 095 2966567/6824
Fax: +7 095 9244626

CA M. TIMOFEEV Valery v.
Deputy Chairman
State Commission on Frequency
Management
Ministry of Posts and
Telecommunications
5, Delegatskaya Street
103091 MOSCOW
Tel: +7 095 2927200
Tlx: 064 411120 mnszv su
Fax: +7 095 2302097

CA M. TOLMACHEV Yuri A.
Vice-President
State Telecommunications
Committee
Ministry of Posts and
Telecommunications
7, Tverskaya Street
103375 MOSCOW
Tel: +7 095 9252823
Tlx: 064 411120 mnszv su
Fax: +7 095 2302097

CA M. TOUR Valery N.
Director, International
Relations Department
Ministry of Posts and
Telecommunications
7, Tverskaya Street
103375 MOSCOW
Tel: +7 095 9255108
Tlx: 064 411120 mnszv su
Fax: +7 095 2302097

D M. BADALOV Ashot L.
Senior Counsellor
Ministry of Posts and
Telecommunications
5, Delegatskaya Street
103091 MOSCOW
Tel: +7 095 9732669
Tlx: 064 411120 mnszv su
Fax: +7 095 2302097

RUS Russie (Fédération de) - Russian Federation - Rusia (Federación de)

- D M. BYSTROV Alexandre A.
Head of Department
Ministry of Defence
2, Arbat Square
MOSCOW
Tel: +7 095 2930020
Fax: +7 095 9244626
- D M. DMITRIEV Leonid N.
Head of Division
Federal Agency of Governmental
Communications and Information
4 Kiselni pez.
MOSCOW
Tel: +7 095 3397419/2243937
- D M. KORBUT Nikolai E.
Director of the International
Organization Div., Dept. for
International Cooperation
Ministry of Posts and
Telecommunications
7, Tverskaya Street
103375 MOSCOW
Tel: +7 095 2922457
Tlx: 064 411120 mnsvz su
Fax: +7 095 2302097
- D M. KOUCHTOUEV Alexandre I.
First Deputy Director
Radio Research Institute
16, Kazakova Street
103064 MOSCOW
Tel: +7 095 9752248
Tlx: 064 411601 rubin
Fax: +7 095 2610090
- D M. KRAPOTIN Oleg S.
Head of Division
State Commission on Frequency
Management
Ministry of Posts and
Telecommunications
5, Delegatskaya Street
103091 MOSCOW
Tel: +7 095 9732582/2927200
Tlx: 064 411120 mnsvz su
Fax: +7 095 2302097
- D Mme KREPKOGORSKAYA Elena
Expert, Department for
International Cooperation
Ministry of Posts and
Telecommunications
7, Tverskaya Street
103375 MOSCOW
Tel: +7 095 2016217
Tlx: 064 411120 mnsvz su
Fax: +7 095 2302097
- D M. KRESTIANINOV Valery v.
Deputy Director-General
SE "Morsviazputnik"
14/19 Novoslobodskaya Street
Bldg 7
103030 MOSCOW
Tel: +7 095 9784488
Fax: +7 095 2539910
- D M. SOLTANOVSKI Ivan D.
Counsellor
Ministry of Foreign Affairs
32/34 Smolenskaya-Sennaya
121200 MOSCOW
Tel: +7 095 2444211/2442694
Fax: +7 095 2539083
- D M. STAROVOITOV Alexandre
Director General
Federal Agency of Governmental
Communications and Information
MOSCOW
Tel: +7 095 2243737
Fax: +7 095 9258596
- A M. CHAKHGUILDIAN Vagan V.
Rector
Moscow Technical University of
Communications and Informatics
8A, Aviamotornaya Street
105855 MOSCOW
Tel: +7 095 2732762
- A M. KALINIKHINE Evgueni
Assistant to the Minister
Ministry of Posts and
Telecommunications
7, Tverskaya Street
103375 MOSCOW
Tlx: 064 411120 mnsvz su
Fax: +7 095 2302097
- A M. KHARIBIN Igor N.
Chief Engineer, Scientific and
Technical Department
Ministry of Posts and
Telecommunications
7, Tverskaya Street
103375 MOSCOW
Tel: +7 095 2922558
Tlx: 064 411120 mnsvz su
Fax: +7 095 2302097

RUS Russie (Fédération de) - Russian Federation - Rusia (Federación de)

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>A Mme KREINGEL Irina V.
Director, State
Telecommunications Committee
International Cooperation Dpt.
Ministry of Posts and
Telecommunications
7, Tverskaya Street
103375 MOSCOW
Tel: +7 095 1928113/2016268
Tlx: 064 411120 mnsvz su
Fax: +7 095 2302097</p> | <p>A M. PAVLIOUK Alexandre P.
Head
Scientific Division on
Frequency Management
Radio Research Institute
16, Kazakova Street
103064 MOSCOW
Tel: +7 095 2671841
Tlx: 064 411601 rubin
Fax: +7 095 2610090</p> |
| <p>A M. PLEKHANOV Vladimir V.
First Deputy General Director
Executive Committee
Regional Commonwealth in
Communications
7, Tverskaya Street
103375 MOSCOW
Tel: +7 095 2927134
Fax: +7 095 2927043</p> | <p>A M. SOKOLOV Andrey I.
Senior Expert
State Telecommunication
Inspection
Ministry of Posts and
Telecommunications
7, Tverskaya Street
103375 MOSCOW
Tel: +7 095 3370460
Fax: +7 095 2302097</p> |

SMR Saint-Marin (République de) - San Marino (Republic of) - San Marino (República de)

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. CASALI Augusto
Minister of Posts and
Telecommunications
Dicastero Comunicazioni
e Trasporti
Contrada Omagnano
SAN MARINO
Tel: +39 549 882420
Tlx: 0505 280 dirposte so
Fax: +39 549 992998</p> | <p>CA M. CAPICCHIONI Luciano
General Director
of Posts and
Telecommunications
Direzione Generale Poste e
Telecomunicazioni
17, Contrada Omerelli
SAN MARINO
Tel: +39 549 882555
Tlx: 0505 280 dirposte so
Fax: +39 549 992760</p> |
| <p>CA M. GIACOMINI Pietro
Director
Economic and Social Affairs
Segreteria di Stato Affari
Esteri
Contrada Omerelli
SAN MARINO
Tel: +39 549 882201
Tlx: 0505 330
Fax: +39 549 992018</p> | <p>CA M. GRANDONI Ivo
Assistant Director
Telecommunications
Direzione Generale Poste e
Telecomunicazioni
17, Contrada Omerelli
SAN MARINO
Tel: +39 549 882555
Tlx: 0505 280 dirposte so
Fax: +39 549 992760</p> |
| <p>D M. CARATTONI Corrado
Assistant to the Minister of
Posts and Telecommunications
Dicastero Comunicazioni e
Trasporti
Contrada Omagnano
SAN MARINO
Tel: +39 549 882420
Tlx: 0505 280 dirposte so
Fax: +39 549 992998</p> | <p>D M. GIRI Michele
Technical Adviser
Posts and Telecommunications
Direzione Generale Poste e
Telecomunicazioni
17, Contrada Omerelli
SAN MARINO
Tel: +39 549 882555
Tlx: 0505 280 dirposte so
Fax: +39 549 992760</p> |

VCT Saint-Vincent-et-Grenadines - Saint Vincent and the Grenadines - San Vicente y las Granadinas

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. SCOTT Jeremiah E.
Minister of Communications
and Works
Ministry of Communications
and Works
Halifax Street
KINGSTOWN
Tel: +1 809 4572039
Fax: +1 809 4562168</p> | <p>CA M. DE FREITAS Donnie F.F.
Telecommunications Officer
Ministry of Communications
and Works
Halifax Street
KINGSTOWN
Tel: +1 809 4572279
Fax: +1 809 4562168</p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

SMO Samoa-Occidental (Etat indépendant du) - Western Samoa (Independent State of) - Samoa Occidental (Estado Independiente de)

- C** M. PETAIA Sapau R.
Director
Posts and Telecom Department
Private Bag
APIA
Tel: +685 24671
Fax: +685 24000

SEN Sénégal (République du) - Senegal (Republic of) - Senegal (República del)

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. KANE Abdoulaye E.
Ministre de la communication
Ministère de la communication
58 Blvd de la République
DAKAR
Tel: +221 232284
Fax: +221 214504</p> | <p>CA M. MBAYE Cheikh T.
Directeur général
Société nationale des
télécommunications (SONATEL)
6, rue Wagane Dief
DAKAR
Tel: +221 234133</p> |
| <p>CA M. MBAYE Souleymane
Directeur
Coopération et relations
internationales
Société nationale des
télécommunications (SONATEL)
B.P. 69
DAKAR
Tel: +221 216275/225626</p> | <p>CA S.E. M. THIAM Aladji A.
Ambassadeur du Sénégal
Ambassade du Sénégal au Japon
1-3-4 Aobadai
Meguro-ku
153 TOKYO
Tel: +81 3 34648451/2
Fax: +81 3 34648452</p> |
| <p>D M. NDIONGUE Cheikhou A.T.
Directeur de la communication
Ministère de la communication
B.P. 4027
DAKAR
Tel: +221 233139
Tlx: 0906 51263 mininfopt sg
Fax: +221 214504</p> | |

SNG Singapour (République de) - Singapore (Republic of) - Singapur (República de)

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. LIM Chuan Poh
Director General
Telecommunication Authority
of Singapore
35, Robinson Road
TAS Building
0106 SINGAPORE
Tel: +65 7396801
Fax: +65 7330071</p> | <p>CA M. LIM Choon Sai
Director, Radio
Telecommunication Authority
of Singapore
35, Robinson Road
TAS Building
0106 SINGAPORE
Tel: +65 3221833
Tlx: 087 rs 20325
Fax: +65 3221481/82</p> |
| <p>D Mlle D'COSTA Valerie A.
Officer
International Affairs
Telecommunication Authority
of Singapore
35, Robinson Road
TAS Building
0106 SINGAPORE
Tel: +65 3221867
Tlx: 087 rs 20319
Fax: +65 3230964</p> | <p>D M. LEE Hsien Y.
Executive Vice-President
Local Services
Singapore Telecommunications
Limited
Comcentre
31, Exeter Road
0923 SINGAPORE
Tel: +65 8383828
Tlx: 087 rs 33311
Fax: +65 7363820</p> |
| <p>D Mlle LIAN Bee L.
Division Manager
Network Planning
Singapore Telecommunications
Limited
Comcentre
31, Exeter Road
0923 SINGAPORE
Tel: +65 8382406
Tlx: 087 rs 33311
Fax: +65 2353095</p> | <p>D Mlle LOO Hui S.
Engineer
Telecommunication Authority
of Singapore
35, Robinson Road
TAS Building
0106 SINGAPORE
Tel: +65 3757719
Fax: +65 3757734</p> |
| <p>D M. TAY Chek K.
Division Manager
International Business
Development
Singapore Telecommunications
Limited
Comcentre
31, Exeter Road
0923 SINGAPORE
Tel: +65 8382095
Tlx: 087 rs 33311
Fax: +65 7389378</p> | <p>D Mlle YING Lai C.
Manager
International Affairs
Regulatory
Singapore Telecommunications
Limited
Comcentre
31, Exeter Road
0923 SINGAPORE
Tel: +65 8383213
Tlx: 087 rs 33311
Fax: +65 7379531</p> |

SVN Slovénie (République de) - Slovenia (Republic of) - Eslovenia (República de)

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. PERPAR Stanko
State Secretary
Ministry of Transport and
Communications
Presernova 23
61000 LJUBLJANA
Tel: +386 61 1256256
Fax: +386 61 1255061</p> | <p>D M. BAJEC Zvonko
Director
Telecommunications Authority
Ministry of Transport and
Communications
Kotnikova 19a
61000 LJUBLJANA
Tel: +386 61 1320260</p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

SVN Slovénie (République de) - Slovenia (Republic of) - Eslovenia (República de)

D M. GRIL Janez
General Manager
PTT Enterprise
Cigaletova 15
61000 LJUBLJANA
Tel: +386 61 310030
Tlx: 064 39151 ptt si
Fax: +386 61 302014

D M. JAGODIC Marko
Adviser to the
General Manager
Iskratel
Tel: +386 64 331664
Fax: +386 64 221581

D M. PREMOZE Janez
Chargé d'Affaires
Ambassade de Slovénie au Japon
7-5-15 Akasaka 7-Chome,
Minato-ku
107 TOKYO
Tel: +81 3 55706275

SDN Soudan (République du) - Sudan (Republic of the) - Sudán (República del)

C M. MOHAMED Mustafa I.
Deputy Minister
Ministry of Communications
and Tourism
P.O. Box 1130
KHARTOUM
Tel: +249 11 79493/71899
Tlx: 0984 22299 gentl sd
Fax: +249 11 80507

CA M. GAMAL Abdelwahab
Senior Advisor
Sudan Telecommunications
Public Corporation (STPC)
KHARTOUM
Tel: +249 11 78878
Tlx: 0984 22299 gentl sd
Fax: +249 11 81009

AFS Sudafricaine (République) - South Africa (Republic of) - Sudafricana (República)

C M. JORDAN P.
Minister for Posts,
Telecommunications and
Broadcasting
Ministry of Posts,
Telecommunications and
Broadcasting
Private Bag X9151
8000 CAPE TOWN
Tel: +27 21 4621632
Fax: +27 21 4621646

CA M. DE JONGH Dirk J.J.
Senior Manager
Radio/International
Department of Posts,
Telecommunications and
Broadcasting
Private Bag X860
0001 PRETORIA
Tel: +27 12 3198200
Fax: +27 12 3198111

CA M. OOSTHUIZEN P.J.T.
Postmaster General
Department of Posts,
Telecommunications and
Broadcasting
Private Bag X860
0001 PRETORIA
Tel: +27 12 3198010/214623490
Fax: +27 12 3198020

D M. LAND Frank H.
Director
Scientific and
Technical Affairs
Department of Foreign Affairs
Private Bag X152
0001 PRETORIA
Tel: +27 12 3511520
Fax: +27 12 3511165

AFS Sudafricaine (République) - South Africa (Republic of) - Sudafricana (República)

- | | | | |
|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| D | M. MOKOETLE Solly Q.M.
Senior General Manager
South African Broadcasting Corporation
Private Bag X1
2006 AUCKLAND PARK
Tel: +27 11 7144120
Fax: +27 11 7142748 | D | M. WOLMARANS A.L.
Manager
Department of Posts,
Telecommunications and
Broadcasting
Private Bag X860
0001 PRETORIA
Tel: +27 12 3198203
Fax: +27 12 3198111 |
| A | M. CELLI Gabriele
General Manager
Regulatory Liaison
Telkom SA Ltd.
152 Proes Street
0001 PRETORIA
Tel: +27 12 3113300
Fax: +27 12 3113314 | A | M. CHEESMAN Brian K.
General Manager
International Business
Telkom SA Ltd.
152 Proes Street
0001 PRETORIA
Tel: +27 12 3111414
Fax: +27 12 3114000 |
| A | M. DANIEL N.-P.
Chairperson
National Telecommunications
Forum
152 Proes Street
P.O. Box 9566
0001 PRETORIA
Tel: +27 12 3113722
Fax: +27 12 3232924 | A | M. HEROLD Kenneth
General Manager
Operations, Marketing
& Communications
Sentech (PTY) Ltd.
Private Bag X06
HONEYDEW
Tel: +27 11 6792562 |
| A | M. KUZWAYO Mandla
2nd Deputy-Chairperson
National Telecommunications
Forum
152 Proes Street
P.O. Box 9566
0001 PRETORIA
Tel: +27 11 4456000
Fax: +27 11 4445255 | A | M. MATISONN Jonathan
Councillor
Independent Broadcasting
Authority
Private Bag x31
2121 PARKLANDS
Tel: +27 11 4476180
Fax: +27 11 4476188/9 |
| A | M. MOKOENA H.-P.
Member
Management Committee
National Telecommunications
Forum
152 Proes Street
P.O. Box 9566
0001 PRETORIA
Tel: +27 12 3114049
Fax: +27 12 3232925 | A | M. MOKONE-MATABANE Sebiletso
Co-Chairperson
Independent Broadcasting
Authority
Private Bag X31
2121 PARKLANDS
Tel: +27 11 4476180
Fax: +27 11 4476188/9 |
| A | Mme SHOPE-MAFOLE Lyndall
Councillor
Independent Broadcasting
Authority
Private Bag X31
2121 PARKLANDS
Tel: +27 11 4476180 | A | M. SIKHAKHANE Siphon
Working Group Member
National Telecommunications
Forum
152 Proes Street
P.O. Box 9566
0001 PRETORIA
Tel: +27 12 8362109
Fax: +27 12 8362078 |

AFS Sudafricaine (République) - South Africa (Republic of) - Sudafricana (República)

A M. TSWANYA Lutando S.
Manager
Regulatory Liaison
Telkom SA Ltd.
152 Proes Street
0001 PRETORIA
Tel: +27 12 3113300
Fax: +27 12 3113314

S Suède - Sweden - Suecia

C Mme VAN DER CAPELLEN Connie
Assistant Under-Secretary
Ministry of Transport
and Communications
S-10333 STOCKHOLM
Tel: +46 8 7633634
Fax: +46 8 118943

CA M. ANDERSSON Curt
Deputy Director General
National Post and
Telecom Agency
P.O. Box 5398
S-10249 STOCKHOLM
Tel: +46 8 6785500/10 2161122
Tlx: 054 40777 radcon s
Fax: +46 8 6785505

CA M. FREESE Jan
Director General
National Post and
Telecom Agency
P.O. Box 5398
S-10249 STOCKHOLM
Tel: +46 8 6785500
Tlx: 054 40777 radcon s
Fax: +46 8 6785505

CA M. WILSON Gunnar
Senior Adviser
National Post and
Telecom Agency
P.O. Box 5398
S-10249 STOCKHOLM
Tel: +46 8 6785500
Tlx: 054 40777 radcon s
Fax: +46 8 6785505/7231176

D M. BERG Lars
President and CEO
Telia AB
S-12386 FARSTA
Tel: +46 8 7131000
Tlx: 054 14970 gentel s
Fax: +46 8 7133333

D M. BJÖRNSJÖ Krister
Frequency Coordinator
Telia Mobitel AB
S-13680 HANINGE
Tel: +46 8 7074500
Tlx: 054 12386 mobitel s
Fax: +46 8 7074718

D M. CARLSSON Claes-Göran
Legal Adviser
Telia AB
S-19386 FARSTA
Tel: +46 8 7131000
Tlx: 054 14970 gentel s
Fax: +46 8 946470

D M. MARTIN-LÖF Johan
Director
International Affairs
Telia AB
S-12386 FARSTA
Tel: +46 8 7131000
Tlx: 054 14970 gentel s
Fax: +46 8 7133636

D M. ORRSTEN Rolf
Coordinator
International Affairs
Telia AB
S-12386 FARSTA
Tel: +46 8 7131000
Tlx: 054 14970 gentel s
Fax: +46 8 7133636

D Mlle SVENSSON Marianne
Coordinator
International Affairs
Telia AB
S-12386 FARSTA
Tel: +46 8 7131000
Tlx: 054 14970 gentel s
Fax: +46 8 7133333

S Suède - Sweden - Suecia

A M. BIRKEDAHL Anders
Area Director, Asia
Telecom Standards and
Regulations
Telefonaktiebolaget
LM Ericsson
S-12625 STOCKHOLM
Tel: +46 8 7190000
Tlx: 054 14910 eric s
Fax: +46 8 184085

A M. BJÖRK Per-Olof
Area Director, East Asia
Telefonaktiebolaget
LM Ericsson
S-12625 STOCKHOLM
Tel: +46 8 7190000
Tlx: 054 14910 eric s
Fax: +46 8 184085

A M. STRÖM Karl-Henrik
Vice President
Corporate Markets
Telefonaktiebolaget
LM Ericsson
S-12625 STOCKHOLM
Tel: +46 8 7190000
Tlx: 054 14910 eric s
Fax: +46 8 184085

SUI Suisse (Confédération) - Switzerland (Confederation of) - Suiza (Confederación)

C M. FURRER Marc
Directeur
Office fédéral de la
communication
44, rue de l'Avenir
CH-2503 BIENNE
Tel: +41 32 285511/313812355
Fax: +41 32 285554

CA M. RIEHL Frédéric
Vice-directeur
Office fédéral de la
communication
44, rue de l'Avenir
CH-2503 BIENNE
Tel: +41 32 285448
Fax: +41 32 285555

D M. DUPUIS Gilbert
Chef de Section
Direction générale
Swiss Telecom PTT
21, Viktoriastrasse
CH-3030 BERNE
Tel: +41 31 3382266/3223332
Fax: +41 31 3386916

D M. FOTSCH Christian
Premier secrétaire
Ambassade de Suisse au Japon
5-9-12 Minami Azabu
Minato-ku, P.O. Box 38
106-91 TOKYO
Tel: +81 3 34730121

D M. HEUSS Beat
Consul général
Consulat général de Suisse
OSAKA

D M. KAESER André
Directeur
Swiss Telecom PTT
Direction générale
21, Viktoriastrasse
CH-3030 BERNE

D M. OBERSON Raphaël
Sous-directeur
Direction générale
Swiss Telecom PTT
21, Viktoriastrasse
CH-3030 BERNE
Tel: +41 31 3382354/3385482
Fax: +41 31 3383447

D M. OSWALD Heinz
Head
Frequency Management and
Licensing
Swiss Telecom PTT
General Directorate-RC 4
6, Speichergasse
CH-3030 BERN
Tel: +41 31 3383067
Tlx: 045 911025 rtv ch
Fax: +41 31 3389063

SUI Suisse (Confédération) - Switzerland (Confederation of) - Suiza (Confederación)

D M. ROSENBERG Félix
Directeur général
Swiss Telecom PTT
Direction générale
21, Viktoriastrasse
CH-3030 BERNE

D M. ROTH Frédéric
Adjoint scientifique
Office fédéral de la
communication
44, rue de l'Avenir
CH-2501 BIENNE
Tel: +41 32 285586
Fax: +4132285528/063447678

D S.E. M. STAHELIN Jenoe
Ambassadeur de Suisse
Ambassade de Suisse au Japon
5-9-12 Minami Azabu
Minato-ku, P.O. Box 38
106-91 TOKYO
Tel: +81 3 34730121

SUR Suriname (République du) - Suriname (Republic of) - Suriname (República de)

C M. DEFARES J. A.
Minister of Transport,
Communications and Tourism
Ministry of Transport,
Communications and Tourism
26-28, Prins Hendrikstraat
PARAMARIBO
Tel: +597 411951
Fax: +597 420425

C Mme STRUIKEN-WIJDENBOSCH I. M.
Director
Legal and Personnel Affairs
Telecommunicatiebedrijf
Suriname (TELESUR)
1, Heiligenweg
PARAMARIBO
Tel: +597 473104/474242
Tlx: 0304 131 telesur sn
Fax: +597 472243/477829

CA M. JOHANNIS L. C.
Director
Telecommunicatiebedrijf
Suriname (TELESUR)
1, Heiligenweg
PARAMARIBO
Tel: +597 473944/474242
Tlx: 0304 131 telesur sn
Fax: +597 476949/477939

D M. ADAMA Roy G.
Chairman
Board of Directors
Telecommunicatiebedrijf
Suriname (TELESUR)
1, Heiligenweg
PARAMARIBO
Tel: +597 400843
Tlx: 0304 131 telesur sn
Fax: +597 400100

D M. EMANUELS M. E.
Coordinator
Organization Development
Process/Cooperation
Telecommunicatiebedrijf
Suriname (TELESUR)
1, Heiligenweg
PARAMARIBO
Tel: +597 473944/474242
Tlx: 0304 131 telesur sn
Fax: +597 477800

D Mlle FRÄSER R. F.
Head
International Affairs
Telecommunicatiebedrijf
Suriname (TELESUR)
1, Heiligenweg
PARAMARIBO
Tel: +597473944/474242/411352
Tlx: 0304 131 telesur sn
Fax: +597 477800

D M. NEUS E. C.
Head
Integral Planning Department
Telecommunicatiebedrijf
Suriname (TELESUR)
1, Heiligenweg
PARAMARIBO
Tel: +597 473944/474242
Tlx: 0304 131 telesur sn
Fax: +597 477800

D M. RAJCOMAR W.
Head, Radio Frequency
Control Division
Telecommunicatiebedrijf
Suriname (TELESUR)
1, Heiligenweg
PARAMARIBO
Tel: +597 474242
Tlx: 0304 131 telesur sn
Fax: +597 477800

SWZ Swaziland (Royaume du) - Swaziland (Kingdom of) - Swazilandia (Reino de)

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. MAGAGULA Ephraim S.F.
Minister of Transport and
Communications
Ministry of Transport and
Communications
P.O. Box 2652
MBABANE
Tel: +268 46128
Fax: +268 46438</p> | <p>CA M. MALINGA Bhekilanga S.
Under Secretary
Ministry of Transport and
Communications
P.O. Box 2652
MBABANE
Tel: +268 46632
Fax: +268 46438</p> |
| <p>D M. DLAMINI Alfred S.
Managing Director
Swaziland Posts and Telecom.
Corporation (SPTC)
P.O. Box 125
MBABANE
Tel: +268 42341
Tlx: 0964 2033 wd
Fax: +268 43130</p> | <p>D M. MANANA Basilio F.
Senior Manager
International Relations
Swaziland Posts and Telecom.
Corporation (SPTC)
P.O. Box 125
MBABANE
Tel: +268 43131/24092
Tlx: 0964 2019/2033 wd
Fax: +268 44500/46438</p> |
| <p>D M. SHONGWE Wilmoth M.
General Manager
Telecommunications
Swaziland Posts and Telecom.
Corporation (SPTC)
P.O. Box 125
MBABANE
Tel: +268 43131/46760/41182
Tlx: 0964 2019 wd
Fax: +268 43130</p> | |

TJK Tadjikistan (République du) - Tajikistan (Republic of) - Tayikistán (República de)

Représenté par Ouzbékistan

TZA Tanzanie (République-Unie de) - Tanzania (United Republic of) - Tanzania (República Unida de)

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. KIULA Nalaila L.
Minister of Works,
Communications and Transport
Ministry of Works,
Communications and Transport
P.O. Box 9423
DAR ES SALAAM
Tel: +255 51 46160
Fax: +255 51 36462</p> | <p>CA M. MAPUNDA Adolar B.
Managing Director
Tanzania Telecommunications
Company Ltd
P.O. Box 9070
DAR ES SALAAM
Tel: +255 51 46651/46288
Tlx: 0989 41054 postel tz
Fax: +255 51 46661</p> |
| <p>D M. KILLO Zachary F.
Deputy Private Secretary
Ministry of Works,
Communications and Transport
P.O. Box 9423
DAR ES SALAAM
Tel: +255 51 38789
Fax: +255 51 36462</p> | <p>D M. MAKONDOO Rajabu
Engineer
Planning Commission
Ministry of Planning
P.O. Box 9120
DAR ES SALAAM
Tel: +255 51 66799
Tlx: 0989 41943
Fax: +255 51 66898</p> |

TZA Tanzanie (République-Unie de) - Tanzania (United Republic of) - Tanzania (República Unida de)

D M. OLEKAMBAINI E.N.
Director General
Tanzania Communications
Commission
P.O. Box 474
DAR ES SALAAM
Tel: +255 51 23677
Fax: +255 51 44101

TCD Tchad (République du) - Chad (Republic of) - Chad (República del)

C M. HADJARO Barkaye
Directeur général adjoint
Office national des postes et
télécommunications (ONPT)
B.P. 1132
N'DJAMENA
Tel: +235 513224/514868
Fax: +235 512835

D M. HAROUN Mahamat
Chef, Service des
télécommunications
internationales (TIT)
Télécommunications
internationales du Tchad
B.P. 1132
N'DJAMENA
Tel: +235 515782/5913
Tlx: 0976 5200 kd
Fax: +235 512290

D M. TINGABAYE Djassibe
Chef, Bureau d'études et
planifications des
télécommunications
Office national des postes
et télécommunications
(ONPT)
B.P. 1132
N'DJAMENA
Tel: +235 512343
Fax: +235 512835

THA Thaïlande - Thailand - Tailandia

C M. CHANTRANGKURN Mahidol
Permanent Secretary
Ministry of Transport
and Communications
Ratchadamnoen Nok Avenue
10100 BANGKOK
Tel: +662 5899099/2813111
Tlx: 086 7000 minocom th
Fax: +662 2801714

CA M. SAOVAROS Aswin
President
Communications Authority
of Thailand (CAT)
99 Chaengwattana Road
Don Muang
BANGKOK 10002
Tel: +662 5735403
Tlx: 086 80054 catint th
Fax: +662 5746054

CA M. YUPHO Kitti
Director-General
Post and Telegraph Department
87 Soi Sailom Phaholyothin Rd
Phayathai
10400 BANGKOK
Tel: +662 2713508/2713509
Tlx: 086 82503 deposte th
Fax: +662 2713512/2713516

D Mme AIYARA Aurapin
Chief, Int'l Telecommunication
Organizations Section
Int'l Relations Division
Communications Authority
of Thailand (CAT)
99 Chaengwattana Road
Don Muang
10002 BANGKOK
Tel: +662 5745419/5745425
Tlx: 086 80054 catint th
Fax: +662 5735413/5733561

THA Thaïlande - Thailand - Tailandia

- D M. CHAROENPHOL Direk
Senior Executive
Vice-President
Telephone Organization
of Thailand
89/2 MOO-3, Chaengwattana Rd
Laksi
10210 BANGKOK
Tel: +662 5749940
Tlx: 086 82886 telthai th
Fax: +662 5749535
- D Mlle CHITRASWANG Chirapa
Director, International
Services Division
Post and Telegraph Department
87 Soi Sailom
Phaholyothin Rd, Phayathai
10400 BANGKOK
Tel: +662 2713515/2714488
Tlx: 086 82503 deposte th
Fax: +662 2713512/2713516
- D Mlle CHUENTONGKAM Wajana
Chief, International
Telecommunication Section
Int'l Services Division
Post and Telegraph Department
87 Soi Sailom
Phaholyothin Rd, Phayathai
10400 BANGKOK
Tel: +662 2726856/2713515
Tlx: 086 82503 deposte th
Fax: +662 2713512/2713516
- D M. CUSRIPITUCK Sethaporn
Deputy Director-General
Post and Telegraph Department
87 Soi Sailom
Phaholyothin Rd, Phayathai
10400 BANGKOK
Tel: +662 2791842/2713509
Tlx: 086 82503 deposte th
Fax: +662 2713512/2713516
- D M. JULMANICHOTI Thamnoon
Executive Vice-President
Communications Authority
of Thailand (CAT)
99 Chaengwattana Rd
Don Muang
10002 BANGKOK
Tel: +662 5735447/5730099
Tlx: 086 80054 catint th
Fax: +662 5746054
- D M. KHAIMUK Suphot
Deputy Director-General
Department of International
Organizations
Ministry of Foreign Affairs
408 Phaholyothin Place Bldg
Phaholyothin Road, Phayathai
10400 BANGKOK
Tel: +662 6190048
Fax: +662 6190047
- D Mlle LADAVALYA M.L. Pensang
Director, International
Relations Division
Communications Authority
of Thailand (CAT)
99 Chaengwattana Road
Don Muang
10002 BANGKOK
Tel: +662 5735410/5735403
Tlx: 086 80054 catint th
Fax: +662 5735413/5733561
- D M. SKULRATANA Sarin
Director, International
Affairs Division
Ministry of Transport and
Communications
Ratchadamnoen Nok Avenue
10100 BANGKOK
Tel: +662 2823011
Tlx: 086 70000 minocom th
Fax: +662 2801714
- D Mme VASUDHARA Suporn
Senior Manager
Telephone Organization
of Thailand
89/2 MOO-3, Chaengwattana Rd
Laksi
10210 BANGKOK
Tel: +662 5749985
Tlx: 086 82886 telthai th
Fax: +662 5749535
- D M. VONGSRI Pichai
Assistant Vice-President
Telephone Organization
of Thailand
89/2 MOO-3, Chaengwattana Rd
Laksi
10210 BANGKOK
Tel: +662 5749228/5749577
Tlx: 086 82886 telthai th
Fax: +662 5749535

THA Thaïlande - Thailand - Tailandia

A M. MAYTHAVEEKULCHAI Nopparat
Senior Manager
Telephone Organization
of Thailand
89/2 MOO-3, Chaengwattana Rd
Laksi
10210 BANGKOK
Tel: +662 5749192
Tlx: 086 82886 telthai th
Fax: +662 5749535

A Mlle PACHARAPHA Angkana
Manager
Telephone Organization
of Thailand
89/2 MOO-3, Chaengwattana Rd
Laksi
10210 BANGKOK
Tel: +662 5749982
Tlx: 086 82886 telthai th
Fax: +662 5749535

TGO Togolaise (République) - Togolese Republic - Togolesa (República)

C M. ANDJO Tchamdja
Ministre de l'équipement
Office des postes et
télécommunications
B.P. 333
LOME
Tel: +228 212528
Fax: +228 210373

CA M. AMOUSSOU Comlanvi L.
Secrétaire général
Office des postes et
télécommunications
B.P. 333
LOME
Tel: +228 216872/266000
Fax: +228 210373

CA M. AYIKOE Kossivi P.
Directeur général
Office des postes et
télécommunications
B.P. 333
LOME
Tel: +228 214401/213737
Fax: +228 210373

D M. ABLY-BIDAMON Dederiwe
Directeur commercial des
télécommunications
Office des postes et
télécommunications
B.P. 333
LOME
Tel: +228 214401
Fax: +228 210373

D M. MIKEM Kote
Directeur de la production
Office des postes et
télécommunications
B.P. 333
LOME
Tel: +228 213293
Fax: +228 210373

TON Tonga (Royaume des) - Tonga (Kingdom of) - Tonga (Reino de)

C M. BARON VAEA
Prime Minister and
Minister responsible for
Telecommunications
Prime Minister's Office
NUKU'ALOFA
Tel: +676 21300/22112
Tlx: 0777 66269
Fax: +676 23888

CA M. TUFUI Taniela
Chief Secretary &
Secretary to Cabinet
Prime Minister's Office
P.O. Box 62
NUKU'ALOFA
Tel: +676 21300
Tlx: 0777 66269
Fax: +676 23888

TON Tonga (Royaume des) - Tonga (Kingdom of) - Tonga (Reino de)

- D** S.E. M. KITE Sione
Tonga High Commissioner
to The United Kingdom
Tonga High Commission
LONDON
Tel: +44 71 7245828
Fax: +44 71 7239074
- D** M. MALU Lemeki
General Manager
Tonga Telecommunications
Commission
NUKU'ALOFA
Tel: +676 24255/23945
Tlx: 0777 66225 gentel tx
Fax: +676 24800
- A** M. PRITCHARD Wilbur L.
Managing Director
TONGASAT
7315, Wisconsin Ave, Suite 520
EAST, BETHESDA MD 20814
Tel: +1 301 6541144
Fax: +1 301 6541814

TRD Trinité-et-Tobago - Trinidad and Tobago - Trinidad y Tabago

- C** M. RAGBIR R. Winston
Director
Telecom Authority
17A, Abercromby Street
PORT-OF-SPAIN
Tel: +1 809 6272051/6658222
Fax: +1 809 6243869

TUN Tunisie - Tunisia - Túnez

- CA** M. AZAIEZ Ridha
Chargé d'affaires
Affaires internationales
Ambassade de Tunisie au Japon
1-18-8 Wakaba
Shinjuku-ku
160 TOKYO
Tel: +81 3 33534111/3
Fax: +81 3 32254387
- CA** M. ZITOUN Hassoumi
Directeur général des
télécommunications
Ministère des communications
3bis rue d'Angleterre
TUNIS
Tel: +216 1 561933/245136
Tlx: 0409 15200 tn
Fax: +216 1 352353/564357
- D** M. LAOUYANE Ahmed
Ingénieur général
Ministère des communications
3bis rue d'Angleterre
TUNIS
Tel: +216 1 245136
Fax: +216 1 352353
- D** M. TRIKI Mohsen
Président Directeur Général
du Centre d'études et de
recherches des télécom.
Ministère des Communications
3bis rue d'Angleterre
TUNIS
Tel: +216 1 792944
Tlx: 0409 14320
Fax: +216 1 720345

TKM Turkménistan - Turkmenistan - Turkmenistán

Représenté par le Bélarus

TUR Turquie - Turkey - Turquia

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. ANIK Cengiz
Deputy Director General
General Directorate of PTT
06101 ANKARA
Tel: +90 312 3131130
Tlx: 0607 42400 ptt tr
Fax: +90 312 3131153</p> <p>CA M. ERYOL Orhan
Head
Communication Department
Ministry of Transportation
and Communication
06338 EMEK ANKARA
Tel: +90 312 2128088
Fax: +90 312 2121775</p> <p>D Mme AYTEKIN Aysel
Manager
International Relations
Department
General Directorate of PTT
06101 ANKARA
Tel: +90 312 3132942
Tlx: 0607 44291 midb tr
Fax: +90 312 3132940</p> <p>D Mme CELAYIR Nihal
Deputy Head, International
Relations Department
General Directorate of PTT
06101 ANKARA
Tel: +90 312 3132900/5551130
Tlx: 0607 44291 midb tr
Fax: +90 312 3131153</p> | <p>C M. BETTEMIR Veli
Director General
General Directorate of PTT
06101 ANKARA
Tel: +90 312 3131111
Tlx: 0607 42400 ptt tr
Fax: +90 312 3131153</p> <p>D M. ALPMAN Ahmet N.
Counsellor
Embassy of Turkey in Japan
150 TOKYO
Tel: +81 3 34705131/4
Fax: +81 3 34705136</p> <p>D M. CAKIMCI Turgay
Chief Engineer
Turkish Radio-Television
Corporation (TRT)
TRT Sitesi, KAT 5/C
06450 ANKARA
Tel: +90 312 4901732
Fax: +90 312 4901733</p> <p>A M. ERDENGIZ Ahmet
Adviser
Ministry of Foreign Affairs
Tel: +90 392 2283241
Fax: +90 392 2284290</p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

UKR Ukraine - Ukraine - Ucraina

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. PROZHIVALSKY Oleg P.
Minister of Posts
and Telecommunications
Ministry of Posts
and Telecommunications
22, Kreschatik
252001 KIEV
Tel: +7 044 2262140</p> | <p>CA M. KLIKICH Anatoly V.
Director, International
Relations Department
Ministry of Posts
and Telecommunications
22, Kreschatik
252001 KIEV
Tel: +7 044 2262926
Fax: +7 044 2286141</p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

UKR Ukraine - Ukraine - Ucraina

- D M. BUTENKO Georgy G.
General Director
Ukrelektrozvnyazok Association
18, Boulevard Shevchenko
252030 KIEV
Tel: +7 044 2253254
Fax: +7 044 2242267
- D M. KARKANITSA Volodymyr M.
Director of Department
Cabinet of Ministers
12/2, Grushebskogo Street
KIEV
Tel: +7 044 2932757
- D M. RESHETNYAK Volodymyr M.
First Secretary
Ministry of Foreign Affairs
1, Mykhaylivska sq
252018 KIEV
Tel: +7 044 2128633
Fax: +7 044 2122040
- D Mme TSIDULKINA Natalya P.
Leading Specialist
Ministry of Posts
and Telecommunications
22, Kreschatik
252001 KIEV
Tel: +7 044 2262926
Fax: +7 044 2286141

URG Uruguay (République orientale de l') - Uruguay (Eastern Republic of) - Uruguay (República Oriental del)

- C M. SILVEIRA ZAVALA Juan de la Cruz
Vice-Presidente
Administración Nacional de
Telecomunicaciones
1534, Fernandez Crespo
MONTEVIDEO
Tel: +598 2 481821
Tlx: 032 23100
Fax: +598 2 420209
- CA M. CAMELO ABELEIRA Juan J.
Director Nacional de
Comunicaciones
Dirección Nacional de
Comunicaciones
1520, Bulevar Artigas
MONTEVIDEO
Tel: +598 2 773662 AL 69
Tlx: 032 23213
Fax: +598 2 773591
- CA M. NOVOA BARCENA Osvaldo
Gerente
División Internacional
Administración Nacional de
Telecomunicaciones
1534, Fernandez Crespo
MONTEVIDEO
Tel: +598 2 404051
Tlx: 032 23100
Fax: +598 2 483844
- D M. NUÑEZ GONZALEZ Alain
Director, División Técnica
Dirección Nacional de
Comunicaciones
1520, Bulevar Artigas
MONTEVIDEO
Tel: +598 2 773662 AL 69
Tlx: 032 23213
Fax: +598 2 773591
- D Mlle PIEDRAS FUENTE Graciela
Jefe, Unidad Soporte Técnico
División Internacional
Administración Nacional de
Telecomunicaciones
1534, Fernandez Crespo
MONTEVIDEO
Tel: +598 2 409415
Tlx: 032 23100
Fax: +598 2 483844

VEN Venezuela (République du) - Venezuela (Republic of) - Venezuela (República de)

- C** M. RODRIGUEZ José A.
Director General
Comisión Nacional de
Telecomunicaciones (CONATEL)
Edif. M.T.C., calle Veracruz
con Cali-Las Mercedes
CARACAS
Tel: +58 2 926033/14 300607
Fax: +58 2 9930261
- CA** M. PARRA Oscar
Gerente, Servicios de
Telecomunicaciones
Comisión Nacional de
Telecomunicaciones (CONATEL)
Edif. M.T.C., calle Veracruz
con Cali, Las Mercedes
CARACAS
Tel: +58 2 925868
Fax: +58 2 9930261
- D** Mme ORNÉS URBANY Alejandra
Gerente
Relaciones Internacionales
Iridium Andes Caribe
Av. Principal Cortijos Lourdes
Edificio Maploca
CARACAS
Tel: +58 2 69407226/9875146
Fax: +58 2 922155

VTN Viet Nam (République socialiste du) - Viet Nam (Socialist Republic of) - Viet Nam (República Socialista de)

- C** M. MAI LIEM Truc
Deputy Secretary-General
Department General of Posts
and Telecommunications
(D.G.P.T)
18, Nguyen Du Street
HANOI
Tel: +84 4 256897
Fax: +84 4 226590
- D** M. DANG DINH Lam
Deputy General-Director
Vietnam Posts and
Telecommunications (V.N.P.T)
HANOI
Tel: +84 4 257 151
Fax: +84 4 255851
- D** M. LE MANH Hung
Assistant to the Director of
the International
Organizations Department
Ministry of Foreign Affairs
HANOI
Tel: +84 4 255900
Fax: +84 4 259205
- D** M. LE THAI HONG
General Manager
International Organizations
Department General of Posts
and Telecommunications
(D.G.P.T)
18, Nguyen Du Street
HANOI
Tel: +84 4 226610/230270
Fax: +84 4 226590
- D** M. LUU VAN Luong
Director
Frequency Management
Department
Department General of Posts
and Telecommunications
(D.G.P.T)
18, Nguyen Du Street
HANOI
Tel: +84 4 226930/957928
Fax: +84 4 255851/226910

YEM Yémen (République du) - Yemen (Republic of) - Yemen (República del)

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. AL-GILANI Abdulwahab A.
Adviser, Technical Affairs
Ministry of Communications
P.O. Box 1686
Al-Jiraff
SANAA
Tel: +967 1 251938/43
Tlx: 0895 2340 moc ye
Fax: +967 1 251937</p> | <p>C M. AL-ARASHI Mohammad M.
Under-Secretary
Ministry of Communications
P.O. Box 1686
Al-Jiraff
SANAA
Tel: +967 1 251938/43
Tlx: 0895 2340 moc ye
Fax: +967 1 251937/43</p> |
| <p>D M. IBRAHIM Abdulqader A.
Director General
Telecommunications
Ministry of Communications
P.O. Box 1686
Al-Jiraff
SANAA
Tel: +967 1 251935
Tlx: 0895 2340 moc ye
Fax: +967 1 251937</p> | |

ZAI Zaïre (République du) - Zaire (Republic of) - Zaire (República del)

- C** M. N'GAMBANI ZI-MIZELE G.-G.
Ministre Plenipotentaire
(Directeur) Chargé d'Affaires
Ambassade du Zaïre au Japon
3-53-17 Sendagaya, 3-Chome
Shibuya-ku
151 TOKYO
Tel: +81 3 34233981/3
Fax: +81 3 34233984

ZMB Zambie (République de) - Zambia (Republic of) - Zambia (República de)

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>C M. MULULU Gilbert
Deputy Minister
Ministry of Communications
and Transport
P.O. Box 50065
LUSAKA
Tel: + 260 1 254142</p> | <p>C M. MUTTI Gerard L.
Director of Telecommunications
Posts and Telecommunications
Corporation Ltd.
P.O. Box 71660
NDOLA
Tel: +260 2 610099
Tlx: 0902 telecoms za 33410
Fax: +260 2 613055</p> |
| <p>D M. HANAMWIINGA Edwin A.
Senior Telecommunications
Engineer
Ministry of Communications and
Transport
P.O. Box 50065
LUSAKA
Tel: +260 1 254286/251444
Tlx: 0902 mpte za 41680
Fax: +260 1 253260</p> | <p>D M. SYAMUNTU Martin M.
Manager, International
Relations
Posts and Telecommunications
Corporation Ltd.
P.O. Box 71660
NDOLA
Tel: +260 2 617499
Tlx: 0902 telecoms za 33410
Fax: +260 2 613055</p> |

ZWE Zimbabwe (République du) - Zimbabwe (Republic of) - Zimbabwe (República de)

- C M. KARIMANZIRA David I.G.
Minister of Information, Posts
and Telecommunications
Ministry of Information, Posts
and Telecommunications
Linguenda House, Baker Ave,
P.O. Box CY1276, Causeway
HARARE
Tel: +263 4 734909/499102
- CA M. CHIDEME J.
Deputy Postmaster General
Telecoms Planning &
Manufacturing
Posts and Telecommunication
Corporation Headquarters
Runhare House, 107, Union Ave
P.O. Box CY331, Causeway
HARARE
Tel: +263 4 728811
Tlx: 0907 24821 ptchq zw
Fax: +263 4 733801
- CA M. MARUME Lameck T.D.
Deputy Secretary
Ministry of Information, Posts
and Telecommunications
Liquenda House, Baker Ave,
P.O. Box CY1276, Causeway
HARARE
Tel: +263 4 703891/5
Tlx: 0907 24142 zw
Fax: +263 4 707213
- CA M. MUTAMBIRWA Raymond
Postmaster General
Posts and Telecommunications
Corporation
Runhare House, 107 Union Ave
P.O. Box CY331, Causeway
HARARE
Tel: +263 4 738811/734600
Fax: +263 4 731683
- D M. MATAVIRE F.D.
Manager
Frequency Management Services
Posts and Telecommunication
Corporation Headquarters
Runhare House, 107 Union Ave,
P.O. Box 2580
HARARE
Tel: +263 4 728811/734600
Tlx: 0907 24821 ptchq zw
Fax: +263 4 735892
- D M. NDAWANA R.R.S.
Chargé d'affaires
Ambassade du Zimbabwe au Japon
5-9-10 Shirogane-dai, 5-Chome
Minato-ku
108 TOKYO
Tel: +81 3 32800331/0332
Fax: +81 3 32800466

Total participants: 1091

II.1 NATIONS UNIES ET SES INSTITUTIONS SPECIALISEES
UNITED NATIONS AND ITS SPECIALIZED AGENCIES
NACIONES UNIDAS Y SUS INSTITUCIONES ESPECIALIZADOS

ONU/UNO

- O M. ZIMMERMANN Hans
Senior Humanitarian
Affairs Officer
United Nations
(DHA)
Palais des Nations
CH-1211 GENEVA 10

Total participants: 1

II.2 ORGANISATIONS REGIONALES DE TELECOMMUNICATIONS
REGIONAL TELECOMMUNICATION ORGANIZATIONS
ORGANIZACIONES REGIONALES DE TELECOMUNICACIONES

APT

- O M. NARAYAN Amarendra
Director, Project Development
Asia-Pacific Telecommunity
12/49, Soi 5, Chaengwattana Rd
10210 BANGKOK
Tel: +66 2 5736892
Fax: +66 2 5737479
- O M. SHAREEF Riluvan
Deputy Executive Director
Asia-Pacific Telecommunity
12/49, Soi 5, Chaengwattana Rd
10210 BANGKOK
Tel: +66 2 5736891
Fax: +66 2 5737479
- O M. SONOKI Hiroyasu
Executive Director
Asia-Pacific Telecommunity
12/49, Soi 5, Chaengwattana Rd
10210 BANGKOK
Tel: +66 2 5736890
Fax: +66 2 5737479
- O M. SASAKI Kazuo
Consultant
Asia-Pacific Telecommunity
12/49, Soi 5, Chaengwattana Rd
10210 BANGKOK
Tel: +66 2 5736891
Fax: +66 2 5737479
- O M. SHIN Hyun Wook
Asia Pacific-Telecommunity
12/49, Soi-5, Chaengwattana Rd
10210 BANGKOK
Tel: +66 2 5736891
Fax: +66 2 5737479

CEPT

- O M. BROERE J.-F.
Chairman
Joint
CEPT-ECTRA/ERC AHWG PP-94
P.O. Box 450
9700 AL GRONINGEN
Tel: +31 50 222294
Fax: +31 50 135645

CITEL

- O M. SILVEIRA ZAVALA Juan de la Cruz
Chairman
Permanent Executive Committee
MONTEVIDEO
Tel: +598 2 481821
Tlx: 032 23100
Fax: +598 2 420209

CTU

- O M. SANATAN Roderick
Secretary-General
Caribbean Telecommunications
Union
17, Queen's Park West
PORT OF SPAIN

LEA/LAS

- O M. AL-ANSARI Mamdouh
Chief
League of Arab States
Mission in Tokyo
1-1-12 Mo Azabu
Minato-ku
TOKYO

UPAT/PATU

- O M. ONYEWUENYI Daniel C.
Secretary-General
Pan African Telecommunications
Union
P.O. Box 8634
KINSHASA

Total participants: 10

II.3 ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES EXPLOITANT DES SYSTEMES A SATELLITES
INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS OPERATING SATELLITE SYSTEMS
ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES QUE EXPLOTAN SISTEMAS DE SATELITE

ARABSAT

- O M. AL-QAHTANI Said
Assistant
Arab Satellite Communications
Organization
P.O. Box 1038
11431 RIYADH
- O M. ALBIDNAH Saad A.
Director General
Arab Satellite Communication
Organization
P.O. Box 1038
11431 RIYADH
- O M. LEMOUCHI Benazouz
Head, Technical Coordination
Arab Satellite Communications
Organization
11431 RIYADH

ASE/ESA

- O M. BLOCK Gerhard F.
Head
Frequency Management Office
European Space Agency
8-10, rue Mario Nikis
F-75015 PARIS

EUTELSAT

- O M. AMADESI Paolo
Coordinateur UIT
Organisation européenne de
télécommunications
par satellite
33, avenue du Maine
Tour Maine Montparnasse
F-75755 PARIS Cedex 15
Tel: +33 1 45384879
Fax: +33 1 45384798
- O M. GRENIER Jean
Directeur général
Organisation européenne de
télécommunications
par satellite
33, avenue du Maine
Tour Maine Montparnasse
F-75755 PARIS Cedex 15
Tel: +33 1 45384747
Fax: +33 1 45383700

INMARSAT

- O Mme ISHIMARU Aki
Assistant
International Maritime
Satellite Organization
99, City Road
LONDON EC1Y 1AX
Tel: +44 71 7281000
Fax: +44 71 7281044
- O M. MCDOUGAL Patrick
Manager, Strategic Planning
Project 21
International Maritime
Satellite Organization
99, City Road
LONDON EC1Y 1AX
Tel: +44 71 7281000
Fax: +44 71 7281044
- O M. PHILLIPS Robert O.
Director
Spectrum, Standards and
Special Projects
International Maritime
Satellite Organization
99, City Road
LONDON EC1Y 1AX
Tel: +44 71 7281000
Fax: +44 71 7281044
- O M. VARGAS-ARAYA Armando
Regional Director for
Latin America and
the Caribbean
International Maritime
Satellite Organization
99, City Road
LONDON EC1Y 1AX
Tel: +44 71 7281000
Fax: +44 71 7281044
- O M. LUNDBERG Olof
Director General
International Maritime
Satellite Organization
99, City Road
LONDON EC1Y 1AX
Tel: +44 71 7281000
Fax: +44 71 7281044
- O M. NAKAYAMA Hiroshi
Assistant Manager
International Maritime
Satellite Organization
99, City Road
LONDON EC1Y 1AX
Tel: +44 71 7281000
Fax: +44 71 7281044
- O M. PREVAES Peter
Strategic Analyst
International Maritime
Satellite Organization
99, City Road
LONDON EC1Y 1AX
Tel: +44 71 7281000
Fax: +44 71 7281044

INTELSAT

- O M. GOLDSTEIN Irving
Director General &
Chief Executive Officer
International Telecommunic.
Satellite Organization
3400, International Drive
WASHINGTON DC 20008
- O M. LATAPIE Francis J.-P.
Director External Relations
International Telecommunic.
Satellite Organization
3400, International Drive
20008 WASHINGTON DC

Total participants: 15

III. AUTRES - OTHERS - OTROS

- O M. MUNEM Baker
Palestine

Total participants: 1

IV. FONCTIONNAIRES ELUS - ELECTED OFFICIALS - FUNCIONARIOS DE ELECCION

IV.1 Secrétariat général

M. P. Tarjanne, Secrétaire général
Assistants: Mlle M.-A. Palmeter
Mlle M. Thynell

M. J. Jipguep, Vice-Secrétaire général
Assistante: Mme Ch. Gervais

IV.2 Bureau des radiocommunications

M. R.C. Kirby, Directeur
Assistante: Mme G. Benoît

IV.3 Bureau de normalisation des télécommunications

M. Th. Irmer, Directeur
Assistante: Mme B. Berghorn

IV.4 Bureau du développement des télécommunications

M. A.Ph. Djivatampu, Directeur
Assistante: Mme M. Placci

IV.5 Comité du règlement des radiocommunications

M. M. Harbi, Président
M. W. H. Bellchambers, Vice-Président

**V. SECRETARIAT DE LA CONFERENCE - SECRETARIAT OF THE CONFERENCE -
SECRETARIA DE LA CONFERENCIA**

V.1	Secrétaire de la Conférence	:	M. P. Tarjanne, Secrétaire général
	Secrétaire exécutif	:	M. X. Escofet <i>Assistante:</i> Mme B. Bux
	Secrétaire administratif	:	M. J. Escudero <i>Assistante:</i> Mme G. Antoniazzi
V.2	Séances plénières et commissions		
	Séance plénière et Commission de direction (Commission 1)	:	M. X. Escofet <i>Assistante:</i> Mme B. Bux
	Commission 2 (Pouvoirs)	:	M. X. Escofet <i>Assistante:</i> Mme B. Bux
	Commission 3 (Contrôle budgétaire)	:	M. A. Tazi-Riffi <i>Assistante:</i> Mme P. Bertinotti
	Commission 4 (Plans et programmes)	:	M. D. MacLean <i>Assistante:</i> Mlle J. Butterfield
	Commission 5 (Constitution et Convention)	:	M. A. Guillot <i>Assistante:</i> Mlle M. Campion
	Commission 6 (Personnel)	:	M. J.-P. Baré <i>Assistante:</i> Mme H. Braunschweiger
	Commission 7 (Finances)	:	M. A. Tazi-Riffi <i>Assistante:</i> Mme P. Bertinotti
	Commission 8 (Rédaction)	:	M. P.-A. Traub M. F. Lagraña <i>Assistants:</i> Mlle Ch. Brunet Mlle L. Domingo Mejias

VI. SECRETARIAT GENERAL ET SECTEURS - GENERAL SECRETARIAT AND SECTORS - SECRETARIA GENERAL Y SECTORES

- VI.1 Unité de planification stratégique :** Chef de l'unité:
M. D. MacLean

M. D. Schuster
M. A. Boussaïd
- VI.2 Unité des affaires extérieures :** Chef de l'unité:
M. T. Ras-Work
Assistante: Mlle H. Tulloch
- VI.3 Relations avec les Membres :** Chef:
M. X. Escofet
- VI.4 Presse et information publique :** Chef:
Mme F. Lambert
Assistante: Mme V. Shahna-Ekman
- VI.5 Unité des affaires juridiques :** Chef de l'unité:
M. A. Noll

M. A. Guillot
- VI.6 Département des finances :** Chef de département:
M. A. Tazi-Riffi

M. J. Raade
M. V. Muccioli
M. J.-P. Lovato
M. F. Jemaa
Mme A. Paderewska
- VI.7 Département du personnel et de la protection sociale :** Chef de département:
M. J.-P. Baré

Mme R. Lewis
M. M. Rolland
Mme C. Darx
Mme S. Moore
- VI.8 Département des services informatiques :** Chef de département:
M. L. Goelzer

M. P. Prasad
M. R. La Pietra

VI.9	Département des conférences	:	<u>Chef de département:</u> M. H. Pieterse
VI.10	Service des conférences	:	<u>Chef:</u> M. J. Escudero <i>Assistante:</i> Mme G. Antoniazzi
VI.11	Département des services communs:		<u>Chef de département:</u> M. H. Radjy <i>Assistante:</i> Mme G. Tan-Fluckiger
VI.12	Bureau des radiocommunications	:	<u>Chef de département:</u> M. K. Olms
VI.13	Bureau de normalisation des télécommunications	:	<u>Chef de département:</u> M. T. Arizono
VI.14	Bureau de développement des télécommunications	:	<u>Chefs de département:</u> M. D. Kurakov M. W. Richter M. D. Stagliano <u>Représentation régionale</u> M. M. Cisse M. J. Zavattiero M. G. Davey M. M. Bairi M. A. Keskivali
VI.15	Telecom		M. T. Dahl-Hansen Mme P. Benoit-Guyot
VII.	SERVICES DE LA CONFERENCE - SERVICES OF THE CONFERENCE - SERVICIOS DE LA CONFERENCIA		
VII.1	Assistante du Président	:	Mme A. Kojima
VII.2	Enregistrement des délégués	:	Mme J. Jones-Ferrer <i>Assistantes:</i> Mlle L. Domingo Mejias Mme G. Tan-Fluckiger
VII.3	Contrôle des documents	:	Mme E. Baron <i>Assistante:</i> Mlle P. Janin
VII.4	Références	:	M. A. Fleuret
VII.5	Service des salles	:	Mlle D. Bocard <i>Assistante:</i> Mme M. Sincholle

VII.6 Division linguistique

a) Traduction

Section française

Mme F. Sala (Responsable)
Assistante: Mme D. Porcelli

Mlle A.-M. Deturche
Mme H. Eckert
M. P. Ferry
M. D. Halpern
Mlle M. Touraud

Section anglaise

M. A. Pitt (Responsable)
Assistante: Mlle S. Scott

M. K. Cowx
M. B. Granger
M. A. Jennings
M. G. Whiting

Section espagnole

M. A. Peñaranda (Responsable)
Assistante: Mme C. Marin

M. F. Garcia-Espina
Mme J. Hieronymi-Moreno
M. J. Mazo
Mme M. Moia
Mme P. Rubio Liman

b) Procès-verbalistes

Mme C. Briand
Mme V. Costarini
M. K. Cowx
M. T. Eldridge
M. R. Ferrat
Mme C. Ferrie-Tenconi

M. S. Garrett
M. P. Gosling
Mme M. Greenstone
Mlle S. Hall
M. J.N. Maire

Mme S. Rossington (Chef)
Mme S. Petter (Chef adjoint)
Assistante: Mlle T. Lucas

M. J.-P. Missire
M. R. Pickering
M. M. Queyrane
Mme N. Roeske
Mme G. Seriot

c) Interprétation

Cabine française:

Mme H. Ciokovitch
Mme M. Doble
Mme M. Ducroux
Mme M. Girot
Mme M. Gucassoff
Mme W. Minder
M. B. Ponnette

Cabine française:

Mme D. Porret
Mme Ch. Rojas
Mme M. C. Streuli-Roessler
Mme F. Stuby
Mme W. Quintana

Cabine arabe:

Mme S. Abdellatif
M. F. Al Salti
Mme J. Aouad
Mme N. Arafa
Mme Ch. Arnaout
M. A. Attia
M. D. Ben Yedder

Cabine anglaise:

Mme T. Borowiec
Mme E. Desbonnet
Mme Ch. Edwards
Mme C. Hunter
M. N. Gregory
Mme M. de Gren
M. N. de Gren

Cabine anglaise:

M. J. Jennings
Mme D. Levias
M. M. Mulvey
Mme E. Nekrouf
Mme I. Stanton

Cabine chinoise:

M. A. Chan
M. J. Chi
Mme E. Fan
Mme S. Gao
Mme L. Huang
Mme Y. Jin
Mme Y. Lei

Cabine espagnole:

M. J.P. Allain
Mme M. Alvarez
Mme E. Flegenheimer
Mme E. Goldberg
Mme A. Hubner-Vidal
Mme C. Meibergen
Mme R. Posewitz

Cabine espagnole:

Mme L. Ramirez
Mme I. Schroeder
Mme F. Tow
M. M.E. Trivino-de-Barthel
Mme J. Udler

Cabine russe:

Mme L. Alexanderson
Mme C. Bielik
Mme G. Bogdanova
M. A. Dorogoi
Mme A. Gorbunova
Mme I. Khroustaleva
M. N. Krivocheine

Interprétation (cont.)

Cabine arabe:

M. K. Bitar
Mme Ch. El Dalati
M. A. El Guindi
Mme G. Elias
M. A. El Manzalawiy
Mme F. Mastour
M. M. Khallaf
M. Ch. Rayess
Mme J. Sfeir

Cabine chinoise:

M. J.L. Schott
Mme G. Ting
Mme P. Wang-Reiser
Mme X. Wu
Mme Z. Wu
M. J. Yang
M. X. Yang
Mme X. Zeng
Mme L. Zhao

Cabine russe:

Mme C. Litvinov-Gonin
Mme O. Romanova
M. V. Soudovtsev
M. Y. Souvorof
M. A. Tadevossian

Cabine allemande:

Mme A. M. Aebi
M. G. Enk
Mme K. Lebbe
Mme H. McGrew-Walter

VII.7 Composition des documents : Mme D. Duvernay
Assistante: Mme J. Félisaz

Section française

Mme M.-C. Girard (Chef équipe 1)
Mme M.-H. Sane (Chef équipe 2)

Section anglaise

Mlle S. Neal (Chef équipe 1)
Mlle J. Currie (Chef équipe 2)

Section espagnole

Mme L. Scolari (Chef équipe 1)
Mme R. Escudero (Chef équipe 2)

VII.8 Reprographie : M. J. Allinger
Assistent: M. E. Unterlerchner
M. R. Ferrier (Chef d'équipe 1)
M. C. Despond (Chef d'équipe 2)
M. E. Guven (Chef d'équipe 3)

VII.9 Distribution des documents : M. G. Delaye
Assistent: M. C. Bochet
Mlle M. Laplace (Chef d'équipe 1)
M. B. Pihen (Chef d'équipe 2)

VII.10 Communications : M. J. Stouffs

VII.11 Huissiers de salle : M. M. Diaby

VII.12 Messagers : M. A. Brusson
Assistent: M. T. Berrod

VIII. AUTRE PERSONNEL DE L'UIT - OTHER ITU PERSONNEL - OTRO PERSONAL DE LA UIT

M. M. Miura, Membre du RRB

M. G. Turnbull, Président du Conseil du personnel

Pr. Dr. Stojanovic, Conseiller spécial

Mlle M. Allard	M. G. Loyola
Mlle T.-N. Arencibia	Mme E. Lugris
Mme C. Arminjon	Mlle C. Lyons
Mme S. Audouy	Mlle J. Magero
Mme M. Balbaro	Mme H. Marini
Mme E. Bosset	Mme M. Miguet
Mlle C. Brice	Mlle M. Miguez Rey
Mme M. Clavel	Mlle D. Montero Cue
Mme J. Chausson	Mlle M. Murphy
Mlle M. Delaroque	Mlle C. Ochienghs
Mme K. De Leon Rodriguez	Mlle S. Peic
Mlle C. Droux	Mlle A. Rodriguez
Mme D. Ducrot	Mme P. Ruscon
Mme C. Francony	M. P. Sallin
Mme U. Garcia	Mlle N. Saxod
Mlle C. Geraty	Mme M.J. Tello de la Rosa
Mlle S. Gichohi	Mme G. Unger
Mme B. Giovannini	Mlle P. Van den Heuvel
Mme J. Grummert	Mlle R. Verney
Mme F. Guenier	Mlle V. Vigny
Mlle M.-C. Julia	Mlle C. Williams
Mlle J. Lindsay	

IX. PERSONNEL DU JAPON - PERSONNEL FROM JAPAN - PERSONAL DE JAPON

IX.1 Secrétariat général

M. M.	Takahashi	M. S.	Watanabe
M. M.	Bando	M. Y.	Shigeta
M. Y.	Moriya	M. T.	Chigama
M. Y.	Kiyama	M. G.-I.	Nishimori
M. M.	Kobayashi	M. T.	Yamauchi
M. K.	Nakajima	M. Y.	Nakano
M. Y.	Tanaka	M. T.	Tsubata
Mme T.	Kurokawa	M. K.	Fujita
M. S.	Yamaguchi	M. M.	Nishioka
M. S.	Murakami	M. M.	Aritomo
M. A.	Takeuchi	M. S.	Sugimoto
M. M.	Yoshimatsu	M. A.	Isemoto
M. T.	Shibazaki	Mme M.	Kawamura
M. M.	Takagi	M. S.	Otake
M. M.	Imai	M. K.	Watanabe
M. T.	Tanuma	M. Y.	Miwa
M. J.-I.	Shimada	M. I.	Iwamoto
M. K.	Horiuchi	M. A.	Asahara
M. A.	Kojima	M. J.	Nishimura
Mme N.	Kamiya		

IX.2 Logistique

M. Y.	Tachioka	M. Y.	Nishida
Mme M.	Motono	M. K.	Ura
M. Y.	Sakaguchi	M. K.	Nakagawa
M. Y.	Watanabe	M. T.	Kawamura
M. T.	Yoshikawa	M. S.	Okamoto
M. Y.	Sakaguchi	M. K.-I.	Sasaki

IX.3 Relations avec les participants

M. T.	Takahashi	M. I.	Komori
M. E.	Watanabe	M. Y.	Shishikura
M. T.	Tanada	Mme H.	Taniguchi
M. K.	Imai	M. C.	Nikyu
Mme N.	Sakai	Mme T.	Nakahara
M. T.	Yokogawa	M. A.	Yoshikawa
M. M.	Oka	M. T.	Keida
Mme T.	Fujita		

IX.4 Transport

M. H. Onishi
M. Y. Isobe
M. T. Egawa
M. I. Murase
M. Y. Matsuda
M. K. Kadoike
M. M. Kawasaki
M. H. Izumita

M. Y. Kumaki
Mme T. Yamauchi
M. S. Sasaki
M. M. Yamashita
M. T. Yokoyama
M. N. Hamahata
M. H. Nisyu

IX.5 Relations extérieures

M. M. Ito
M. K. Iwaso
M. T. Okabe
M. T. Takasugi
M. M. Endo
M. S.-I. Masuyama
Mme A. Takashina
M. M. Usui

M. N. Otsuki
M. N. Kawakami
Mme C. Sejima
M. T. Ishiguro
M. S. Miyazawa
M. M. Kudo
M. H. Ito

IX.6 Central téléphonique

M. K. Morishige
M. S. Hayashi
M. K. Sugi
Mme K. Fujiki
Mme K. Oki
Mme K. Watanabe
Mme K. Kazami
Mme M. Hasegawa
Mme Y. Katayama
Mme T. Iwata
Mme M. Hayashi
Mme M. Hasegawa
M. M. Niitsu
Mme S. Nishizaki

Mme K. Tokushima
Mme M. Murase
Mme Y. Utsumi
M. N. Taida
Mme M. Nishimura
Mme F. Arai
M. H. Tsurii
M. Y. Ogawa
M. Y. Konno
M. T. Tanaka
Mme Y. Oikake
Mme K. Makita
Mme S. Murotani

IX.7 Service - VIP

M. N. Numata
M. H. Shimada
M. T. Yamamoto
M. T. Kunihara



CONFERENCE DE PLENIPOTENTIAIRES (PP-94)

Document 319-F
1 décembre 1994

KYOTO, 19 SEPTEMBRE - 14 OCTOBRE 1994

LISTE FINALE DES DOCUMENTS

A. Documents de base de la Conférence

	Document		Document		Document
Bureau de la Conférence	84	COMMISSION 3 (Contrôle budgétaire)		COMMISSION 5 (Suite)	
Structure de la Conférence	80	<i>Comptes rendus</i>		<i>Comptes rendus</i>	
Liste des participants	318	1ère séance	115	8ème séance	266
SEANCE PLENIERE		2ème et dernière seance	267+Corr 1	9ème séance	301
<i>Procès-verbaux</i>		<i>Rapport</i>	216	10ème et dernière séance	305
1ère séance	83+Corr 1	COMMISSION 4 (Politique et plans stratégiques)		<i>Rapport</i>	269+Corr 1
2ème séance	92+Corr 1,2	<i>Comptes rendus</i>		COMMISSION 6 (Questions relatives au personnel)	
3ème séance	94+Corr 1	1ère séance	116	<i>Comptes rendus</i>	
4ème séance	101+Corr 1	2ème séance	132+Corr 1	1ère séance	114
5ème séance	107+Corr 1	3ème séance	137(Rév 1)	2ème séance	158
6ème séance	111+Corr 1	4ème séance	149+Corr 1	3ème séance	175
7ème séance	160	5ème séance	161	4ème séance	189
8ème séance	165	6ème séance	173+Corr 1	5ème séance	278
9ème séance	190+Corr 1	7ème séance	188+Corr 1	6ème et dernière séance	302
10ème séance	198+Corr 1	8ème séance	197	<i>Rapport</i>	247
11ème séance	207	9ème séance	215+Corr 1	COMMISSION 7 (Finance de l'Union)	
12ème séance	238	10ème séance	231+Corr 1	<i>Comptes rendus</i>	
13ème séance	239+Corr 1	11ème séance	249	1ère séance	125
14ème séance	240+Corr 1	12ème séance	254	2ème séance	177+Corr 1
15ème séance	288	13ème séance	261	3ème seance	202
16ème séance	308	14ème séance	291+Corr 1,2	4ème séance	251+Corr 1
17ème séance	309	15ème séance	303	5ème séance	295
18ème séance	310	16ème et dernière séance	304	6ème séance	306
19ème séance	311	<i>Rapport</i>	258+Corr 1	7ème et dernière séance	307
20ème séance	312	COMMISSION 5 (Constitution et Convention)		<i>Rapport</i>	186(Rév 1)
21ème séance	313	<i>Comptes rendus</i>		COMMISSION 8 (Rédaction)	
22ème séance	314	1ère séance	118+Corr 1,2	<i>Compte rendu</i>	
23ème séance	315	2ème séance	146+Corr 1	1ère et dernière séance	123
24ème et dernière séance	316	3ème séance	178+Corr 1	<i>Rapport</i>	317
COMMISSION 2 (Vérification des Pouvoirs)		4ème séance	193+Corr 1		
<i>Comptes rendus</i>		5ème séance	206+Corr 1		
1ère séance	122	6ème séance	208+Corr 1		
2ème et dernière séance	274	7ème séance	233+Corr 1		
<i>Rapport</i>	229+				
	Corr 1,2,3				

B. Liste complète des documents par ordre numérique (1-319)

No.	Origine	Titre	Destination
1	SG	Ordre du jour de la Conférence	PL
2	SG	Pouvoirs des délégations à la Conférence	PL
3	SG	Elections	PL
4	SG	Candidatures au poste de Directeur du Bureau des Radiocommunications	PL
5	SG	Candidature au poste de Secrétaire général	PL
6 + Add.1-3	SG	Candidatures au poste de Vice-Secrétaire général	PL
7	MEX	Propositions pour les travaux de la Conférence	PL
8	J	Propositions pour les travaux de la Conférence	PL
9	USA	Propositions pour les travaux de la Conférence	PL
10+Add.1-3	SG	Candidatures au poste de Directeur du Bureau de développement des télécommunications (BDT)	PL
11	RUS	Propositions pour les travaux de la Conférence	PL
12	SG	Politique générale en matière de personnel et gestion du personnel	PL
13	SG	Candidature au poste de Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications	PL
14	SG	Conférences régionales de développement de la période 1989-1994	PL
15	SG	Examen de la gestion financière de l'Union par la Conférence de plénipotentiaires (années 1989 à 1992)	PL
16+ Add.1-10	SG	Candidatures au poste de membre du Comité du Règlement des Radiocommunications	PL
17	MDG	Propositions pour les travaux de la Conférence	PL
18	S	Propositions pour les travaux de la Conférence	PL
19(Rév.7)	SG	Candidatures pour les élections du Conseil de l'UIT	PL
20	SG	Rapport du Conseil à la Conférence de Plénipotentiaires (Kyoto, 1994)	PL
21+Corr.1	SG	Rémunération et frais de représentation des fonctionnaires élus de l'UIT	PL
22	SG	Planification commerciale pour UIT Telecom	PL
23	SG	Accord de base type avec les agents d'exécution entre le PNUD et l'UIT Accord de coopération entre l'UNESCO et l'UIT	PL
24	SG	Situation actuarielle de la Caisse d'assurance du personnel de l'UIT	PL
25	SG	Rapport sur la nécessité de créer un forum pour discuter des stratégies et des orientations politiques dans le domaine des télécommunications (Résolution 15, Genève, 1992)	PL
26	E	Propositions pour les travaux de la Conférence	PL
27	CHL	Propositions pour les travaux de la Conférence	PL
28	SG	Formation et développement des ressources humaines	PL
29	SG	Recrutement de personnel de l'UIT et des experts pour des missions d'assistance technique	PL

No	Origine	Titre	Destination
30+Corr 1	SG	Mise en oeuvre de la Résolution 12 de l'APP-92 relative au règlement intérieur des conférences et réunions de l'UIT	PL
31+Corr 1	MRC	Propositions pour les travaux de la Conférence	PL
32+Corr 1	BEL HOL POR	Propositions pour les travaux de la Conférence	PL
33	SG	Projet de plan stratégique pour 1995-1999	PL
34	SG	Projet de plan stratégique Problèmes de gestion du personnel	PL
35+Add 1	SG	Rapport sur la participation d'entités et d'organisations autres que les administrations aux activités de l'Union (Résolution 4, Genève, 1992)	PL
36	SG	Résumé des décisions prises pour donner suite aux Recommandations C H N / B A H	PL
37	SG	Regroupement des Etats Membres par Régions	PL
38	SG	Futures conférences de l'Union	PL
39+Corr 1	D, DNK E FIN ISL, NOR, POR S	Propositions pour les travaux de la Conférence	PL
40(Rév 1)	SG	Accord entre le Gouvernement du Japon et le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications	PL
41+Corr 1-7	[1]	Propositions pour les travaux de la Conférence	PL
42	AUS	Propositions pour les travaux de la Conférence	PL
43+Corr 1-2	ALG ARS EGY, UAE, JOR, KWT, LBN QAT, SYR, SDN TUN	Propositions pour les travaux de la Conférence	PL
44	SG	Convocation de la Conférence	PL
45+Corr 1	ALG, JOR	Propositions pour les travaux de la Conférence	PL
46	KOR	Propositions pour les travaux de la Conférence	PL
47	RUS	Propositions pour les travaux de la Conférence	PL
48	BEN	Propositions pour les travaux de la Conférence	PL
49+Corr 1-3	BHR, UAE, KWT, QAT, SYR	Propositions pour les travaux de la Conférence	PL
50	SG	Liste des documents (1-50)	-
51	SG	Budget de la Conférence de plénipotentiaires	C3
52	SG	Mise en oeuvre de la Résolution 64 de la Conférence de plénipotentiaires (Nice, 1989)	PL
53	SG	Examen des décisions, résolutions, recommandations et voeux (Nice, 1989 et Genève, 1992)	PL, C4, C5, C7
54	SG	Contributions des Membres de l'Union - République démocratique de Sao Tomé-et-Prncipe	C7
55	SG	Contributions des Membres de l'Union - République d'Iraq	C7
56	SG	Contributions des Membres de l'Union - République du Tchad	C7
57+Add 1-4	SG	Moyens de télécommunication dans la République de Chypre	PL

¹ D, BEL HRV, DNK FIN, F, GRC, I LIE LUX, MLT MCO, NOR, HOL, POR, G, S, SUI
CONF/PP-94/300/319F DOC

No.	Origine	Titre	Destination
58	SG	Les programmes d'action de Buenos Aires pour le développement mondial des télécommunications	PL, C4
59(Rév.1)	SG	Priorités dans la mise en oeuvre du plan d'action de Buenos Aires	PL, C4
60	SG	Arriérés et comptes spéciaux d'arriérés	C7
61	INS	Propositions pour les travaux de la Conférence	C4
62+Corr.1	[²]	Propositions pour les travaux de la Conférence	PL
63	SG	Secrétariat de la Conférence	PL
64	SEN	Propositions pour les travaux de la Conférence	PL, C4
65	SG	Résolutions adoptées par la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-94), Buenos Aires, 1994	C4
66	CAN	Propositions pour les travaux de la Conférence	C4, C5, C6, C7
67+Corr.1	IND	Propositions pour les travaux de la Conférence	PL, C4, C7
68	ARG	Propositions pour les travaux de la Conférence	PL, C4, C5, C7
69	SG	TELECOM 95: Le programme pour le développement	C4
70	SG	Rapport sur la présence régionale de l'UIT	PL
71	SG	Augmentation de la contribution du Portugal aux dépenses de l'Union	C7
72	SG	Regroupement des états Membres de l'UIT par régions	PL
73	SG	Fonds de réserve de l'UIT	C7
74	SG	Système de gestion financière de l'Union	C7
75(Rév.1) ³	SG	Règles, procédures et arrangements financiers applicables aux contributions volontaires et aux fonds d'affectation spéciale	C4
76	SG	Locaux au Siège de l'Union - Construction du "Bâtiment Monbrillant"	PL
77+Corr.1	ALG,ARS,EGY, UAE,JOR,KWT, LBN,SYR,TUN	Propositions pour les travaux de la Conférence	C4
78(Rév.9)	SG	Perte du droit de vote	PL
79	SG	Attribution des documents	-
80	SG	Structure de la Conférence de plénipotentiaires	-
81	SG	Calendrier général des travaux de la Conférence	-
82	SG	Procès-verbal de la Séance solennelle d'ouverture	-
83+Corr.1	PL	Procès-verbal de la première Séance plénière	PL
84	SG	Bureau de la Conférence	-
85	CHN	Propositions pour les travaux de la Conférence	C7
86(Rév.1)	Président/C4	Organisation et méthodes de travail proposées pour la Commission 4	C4

² D, BEL, BUL, HRV, DNK, E, FIN, F, GRC, I, NOR, HOL, POL, POR, G, S, SUI.

³ La version révisée ne concerne que le texte français.

No	Origine	Titre	Destination
87	Président/C7	Organisation des travaux de la Commission 7	C7
88	SG	Procédures d'élection du Secrétaire général, du Vice-Secrétaire général, des Directeurs des Bureaux des secteurs (RRB) et des membres du Comité du Règlement des Radiocommunications	PL
89	Président	Date limite pour le dépôt des candidatures	-
90	POL	Propositions concernant la composition des régions administratives	PL
91	SG	Contributions des organisations aux dépenses de la Conférence	C3
92+Corr.1-2	PL	Procès-verbal de la deuxième Séance plénière	PL
93	CAN	Document d'information concernant le projet de Résolution CAN/2	C4
94+Corr.1	PL	Procès-verbal de la troisième Séance plénière	PL
95	--	Non attribué	--
96	BAH	Propositions pour les travaux de la Conférence	PL
97	SG	Procédure d'élection des Membres du Conseil	PL
98	C6	Première série de textes de la Commission 6 à la Commission de rédaction	C8
99+Corr.1-2	[⁴]	Propositions pour les travaux de la Conférence	C4
100	SG	Liste des documents (51-100)	-
101+Corr.1	PL	Procès verbal de la quatrième Séance plénière	PL
102	SG	Transfert de pouvoirs: Kazakhstan - Ukraine	PL
103	SG	Transfert de pouvoirs: Kirghizistan - Russie	PL
104	SG	Transfert de pouvoirs: Liechtenstein - Suisse	PL
105	SG	Transfert de pouvoirs: Turkménistan - Bélarus	PL
106	SG	Transfert de pouvoirs: Mozambique - Cap-Vert	PL
107+Corr.1	PL	Procès verbal de la cinquième Séance plénière	PL
108	SG	Transfert de pouvoirs: Botswana - Malawi	PL
109+Add.1	SG	Candidatures aux postes de Secrétaire général, Vice-Secrétaire général, Directeurs des Bureaux des Secteurs et membres du Comité du Règlement des Radiocommunications	PL
110	SG	Augmentation de la contribution de la République Sudafricaine aux dépenses de l'Union	PL, C7
111+Corr.1	PL	Procès verbal de la sixième Séance plénière	PL
112	SG	Transfert de pouvoirs: Belize - Guyana	PL
113	SG	Transfert de pouvoirs: El Salvador - Etats-Unis	PL
114	C6	Compte rendu de la première séance de la Commission 6	C6
115	C3	Compte rendu de la première séance de la Commission 3	C3
116	C4	Compte rendu de la première séance de la Commission 4	C4
117	SG	Lettre de la République de Bosnie-Herzégovine	PL
118+ Corr.1-2	C5	Compte rendu de la première séance de la Commission 5	C5

⁴ AUS, BGD, BRU, CHN, KOR, IND, INS, IRN, MLA, MNG, NZL, PAK, PNG, PHL, SNG, THA, TON, VTN
CONF\PP-94\300\319F DOC

No.	Origine	Titre	Destination
119+ Corr.1-6	[⁵]	Propositions pour les travaux de la Conférence	C4
120	SG	Lettre de la République de Croatie	PL
121	C6	Deuxième série de textes soumis par la Commission 6 à la Commission de rédaction	C8
122	C2	Compte rendu de la première séance de la Commission 2	C2
123	C8	Compte rendu de la première séance de la Commission 8	C8
124	C5	Première série de textes soumis par la Commission 5 à la Commission de rédaction	C8
125	C7	Compte rendu de la première séance de la Commission 7	C7
126	SG	Transfert de pouvoirs: République tchèque - Slovaquie	PL
127	Président	Attribution en vue de leur réexamen des Décisions, Résolutions et Recommandations des Conférences de plénipotentiaires précédentes	PL
128	SG	Extrait du compte rendu de la treizième Séance plénière du Conseil (session de mai 1994)	C4
129(Rév.2)	Président/ GT 4/2	Note du Président du Groupe de travail 4/2 à l'attention du Président de la Commission 4	C4
130	SG	Transfert de pouvoirs: Tadjikistan - Ouzbékistan	PL
131	C7	Première série de textes soumis par la Commission 7 à la Commission de rédaction	C8
132+Corr.1	C4	Compte rendu de la deuxième séance de la Commission 4	C4
133+Corr.1	[⁶]	Propositions pour les travaux de la Conférence	PL
134	SG	Transfert de pouvoirs: Comores - Burkina Faso	PL
135	SG	Transfert de pouvoirs: Monaco - France	PL
136	SG	Transfert de pouvoirs: Ouzbékistan - Pologne	PL
137(Rév.1)	C4	Compte rendu de la troisième séance de la Commission 4	C4
138+Add.1	SG	Ebauche préliminaire du plan financier de l'UIT pour 1995-1999	C7
139	C7	Deuxième série de textes soumis par la Commission 7 à la Commission de rédaction	C8
140	SG	Transfert de pouvoirs: Géorgie - Bulgarie	PL
141	C8	B.1 - Première lecture - Première série de textes soumise par la Commission de rédaction à la Séance plénière	PL
142	GT 4/1	Note du Président du Groupe de travail 4/1 à l'attention du Président de la Commission 4	C4
143	GT 2A	Premier Rapport du groupe de travail 2A à la Commission 2	C2
144+Corr.1	C6	Troisième série de textes de la Commission 6 soumise à la Commission de rédaction	C8
145	[⁷]	Propositions pour les travaux de la Conférence	C5

⁵ ARS, AUS, BGD, BTN, BFA, CME, CAN, KOR, DNK, SLV, E, EST, USA, ETH, FJI, F, GRC, IND, IRL, I, J, LVA, LBN, MLT, NZL, HOL, PHL, POL, POR, SYR, AFS, G, SMR, SNG, SUI, SWZ, THA, TON, ZMB

⁶ D, BLR, BUL, NOR, POL, SVK, G, CZE, RUS, UKR

⁷ BAH, UAE, USA, KWT, MRC, HOL, POR, QAT, G
CONFPP-94\300\319F.DOC

No	Origine	Titre	Destination
146+Corr.1	C5	Compte rendu de la deuxième séance de la Commission 5	C5
147	C6	Quatrième série de textes soumise par la Commission 6 à la Commission de rédaction	C8
148	C6	Cinquième série de textes soumise par la Commission 6 à la Commission de rédaction	C8
149+Corr.1	C4	Compte rendu de la quatrième séance de la Commission 4	C4
150	SG	Liste des documents (101-150)	-
151	[⁸]	Propositions pour les travaux de la Conférence	C4
152	SG	Transfert de pouvoirs: Suriname - Indonésie	PL
153(Rév.1) ⁹ +Corr.1-2	[¹⁰]	Propositions pour les travaux de la Conférence	C6
154	Président/C7	Note du Président de la Commission 7 au Président de la Commission 5	C5
155+Corr.1	[¹¹]	Propositions pour les travaux de la Conférence	C4
156	SG	Transfert de pouvoirs: Croatie - Allemagne	PL
157	SG	Transfert de pouvoirs: Monaco - France	PL
158	C6	Compte rendu de la deuxième séance de la Commission 6	C6
159	Président/C7	Note du Président de la Commission 7 aux Présidents des Commissions 4, 5 et 6	C4, C5, C6
160	PL	Procès-verbal de la septième Séance plénière	PL
161	C4	Compte rendu de la cinquième séance de la Commission 4	C4
162	C4	Projet de résolution - Reconnaissance des droits et obligations de tous les Membres des Secteurs de l'Union	C4
163(Rév.1)	Président/ GT 4/3	Note du Président du Groupe de travail 4/3 au Président de la Commission 4 - Forum de politique générale	C4
164	SG	Document d'information relatif au projet WorldTel	C4
165	PL	Procès-verbal de la huitième Séance plénière	PL
166 ¹²	Président/C4	Projet de Résolution - Plan stratégique pour l'Union, 1995-99	C4
167	C5	Deuxième série de textes soumis par la Commission 5 à la Commission de rédaction	C8
168	C7	Troisième série de textes soumis par la Commission 7 à la Commission de rédaction	C8
169	BRB	Propositions pour les travaux de la Conférence	C7
170	Président/C4	Note du Président de la Commission 4	C4

⁸ BAH, BRB, BLZ, GUY, JMC, VCT, SUR, TRD

⁹ La version révisée ne concerne que le texte français

¹⁰ ALG, AUS, BAH, BRB, BLZ, B, BUL, BFA, CME, CAN, CPV, CHN, CTI, CUB, E, F, GMB, GRC, GUI, GUY, IND, I, KEN, KWT, LBN, MLI, MRC, MCO, PHL, POL, SVK, ROU, VCT, SMR, SEN, SUR, TZA, TCD, THA, TGO, TUN, YEM

¹¹ BGD, BEN, BTN, BFA, BDI, CME, CPV, CAF, COM, DJI, ETH, GAB, GMB, GHA, GUI, KEN, LSO, LBR, MWI, MLI, MTN, NMB, NGR, NIG, UGA, SEN, AFS, SWZ, TZA, TCD, TOG

¹² Versions raturée et claire
CONF/PP-94/300/319F DOC

No	Origine	Titre	Destination
171+Corr 1	C6	Rapport intérimaire du Président de la Commission 6 (Questions relatives au Personnel) à la Séance plénière et à la Commission 7	PL, C7
172	SG	Eléments permettant de définir les priorités des activités futures du BDT	C4
173+Corr 1	C4	Compte rendu de la sixième séance de la Commission 4	C4
174	SG	Transfert de pouvoirs Lituanie - Danemark	PL
175	C6	Compte rendu de la troisième séance de la Commission 6	C6
176	SG	Résolution 13 (APP-92) - Amélioration de l'utilisation des moyens techniques et des moyens de stockage et de diffusion des données du Bureau des radiocommunications	C4
177+Corr 1	C7	Compte rendu de la deuxième séance de la Commission 7	C7
178+Corr 1	C5	Compte rendu de la troisième séance de la Commission 5	C5
179	CAN	Propositions pour les travaux de la Conférence	C5
180	C8	B 2 - Première lecture - Deuxième série de textes soumise par la Commission de rédaction à la Séance plénière	PL
181	C8	R 1 - Deuxième lecture - Première série de textes soumise par la Commission de rédaction à la Séance plénière	PL
182	SG	Renseignements sur la composition, les activités et les dépenses du Comité consultatif pour le développement des télécommunications (TDAB)	C4
183	Président/C4	Projet de résolution - Réexamen des droits et obligations de tous les membres des Secteurs de l'Union	C4
184	Président/C4	Projet de résolution - Création d'un forum pour la discussion des stratégies et des orientations politiques dans l'environnement en mutation des télécommunications	C4
185	GT 2A	Deuxième rapport du Groupe de travail 2A à la Commission 2	C2
186(Rév 1)	C7	Rapport de la Commission 7 à la Séance plénière	PL
187	C5	Troisième série de textes soumis par la Commission 5 à la Commission de rédaction	C8
188+Corr 1	C4	Compte rendu de la septième séance de la Commission 4	C4
189	C6	Compte rendu de la quatrième séance de la Commission 6	C6
190+Corr 1	PL	Procès-verbal de la neuvième Séance plénière	PL
191	C4	Note du Président de la Commission 4 au Président de la Commission 7	C7
192	[13]	Propositions pour les travaux de la Conférence	C6
193+Corr 1	C5	Compte rendu de la quatrième séance de la Commission 5	C5
194+Corr 1+ Add 1	SEN	Propositions pour les travaux de la Conférence	C4, C7
195	C8	B 3 - Première lecture - Troisième série de textes soumise par la Commission de rédaction à la Séance plénière	PL
196+ Corr 1-2	[14]	Propositions pour les travaux de la Conférence	PL

No	Origine	Titre	Destination
197	C4	Compte rendu de la huitième séance de la Commission 4	C4
198+Corr.1	PL	Procès-verbal de la dixième Séance plénière	PL
199+Corr.1	{15}	Propositions pour les travaux de la Conférence	C4
200	SG	Liste des documents (151-200)	-
201	GT PL/A	Note du Président du Groupe de travail ad hoc PL/A	PL
202	C7	Compte rendu de la troisième séance de la Commission 7	C7
203	C5	Rapport du Président du Groupe de travail informel de la Commission 5 sur "l'octroi du statut d'observateur aux Membres non élus au Conseil" à l'intention du Président de la Commission 5	C5
204	C4	Rapport du Président du Groupe ad hoc sur l'accès non discriminatoire aux moyens et aux services modernes de télécommunication	C4
205	ARG, IND, I, LBN	Propositions pour les travaux de la Conférence	C4
206+Corr.1	C5	Compte rendu de la cinquième séance de la Commission 5	C5
207	PL	Procès-verbal de la onzième Séance plénière	PL
208+Corr.1	C5	Compte rendu de la sixième séance de la Commission 5	C5
209	C4	Première série de textes soumis par la Commission 4 à la Commission de rédaction	C8
210	C4	Note du Président du Groupe de travail ad hoc 4-5 au Président de la Commission 4	C4
211	C4	Note du Président du Groupe de travail ad hoc COM4/6 - Projet de Résolution	C4
212	C4	Note du Président de la Commission 4 au Président de la Conférence - Résolution 1, Futures conférences de l'Union	PL
213	NZL	Propositions pour les travaux de la Conférence	C5
214	CAN	Rapport du coordonnateur sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'ONU à l'intention du Président de la Commission 4	C4
215+Corr.1	C4	Compte rendu de la neuvième séance de la Commission 4	C4
216	C3	Rapport de la Commission 3 à la Séance plénière	PL
217	C5	Note du Président de la Commission 5 - Texte modifié pour le numéro 50 de la Convention	C5
218(Rev 1) ¹⁶	C5	Note du Président de la Commission 5 - Texte modifié pour le numéro 118 de la Convention	C5
219	C4	Rapport du Président du Groupe de travail informel de la Commission 4 sur les "Relations entre l'UIT et l'Organisation mondiale du commerce" au Président de la Commission 4	C4
220 ¹⁷	C6	Rapport du Président de la Commission 6 au Président de la Commission 4 - Projet de plan stratégique, 1995-99	C4

¹⁴ ALG, ARS, BDG, BEN, BIH, BRU, BUL, CHN, HRV, DJI, EGY, GMB, INS, IRN, JOR, KWT, LBN, MLA, MLI, MRC, MTN, OMA, PAK, QAT, SYR, SEN, SDN, TUN, TUR, YEM

¹⁵ BEN, BFA, CME, CPV, COM, DJI, GAB, GUI, KEN, MWI, MLI, NGR, UGA, SEN, SWZ, TZA, TCD

¹⁶ La version révisée ne concerne que la version espagnole

¹⁷ Versions raturée et claire
CONFPP-94/300/319F DOC

No	Origine	Titre	Destination
221	C4	Note du Président du Groupe de travail ad hoc COM4/7 - Résolution 14(Rév 1)	C4
222	C3	Première série de textes soumis par la Commission 3 a la Commission de rédaction	C8
223	C4	Note du Président du Groupe de travail ad hoc 4-4 au President de la Commission 4 - Présence régionale	C4
224	[18]	Propositions pour les travaux de la Conférence	C4
225	AUS, USA	Propositions pour les travaux de la Conférence	C4
226	C4	Rapport du Président du Groupe de travail informel de la Commission 4 sur le renforcement des relations de l'UIT avec les organisations régionales	C4
227	C4	Rapport du Président du Groupe de travail ad hoc COM4/8 - Projet de résolution Précision des attributions des Secteurs de l'UIT-R et l'UIT-T	C4
228	C4	Rapport du Coordonnateur du Groupe informel de la Commission 4 sur l'"Examen du cadre de planification et de coordination des fréquences de l'UIT pour les services par satellite" au Président de la Commission 4	C4
229+ Corr 1-3	C2	Rapport de la Commission 2 à la Séance plénière	PL
230	D	Propositions pour les travaux de la Conférence	C4
231+Corr 1	C4	Compte rendu de la dixième séance de la Commission 4	C4
232	GT PL/A	Première série de textes soumis par le Groupe de travail PL/A à la Commission de rédaction	C8
233+Corr 1	C5	Compte rendu de la septième séance de la Commission 5	C5
234	C4	Note du Président de la Commission 4 au Président de la Commission 5	C5
235	C4	Deuxième série de textes soumise par la Commission 4 à la Commission de rédaction	C8
236	C6	Structure organisationnelle et classement des emplois à l'UIT	C7
237	PL	Note du Président du Groupe ad hoc de la Séance plénière - Langues	PL
238	PL	Procès-verbal de la douzième Séance plénière	PL
239+Corr 1	PL	Procès-verbal de la treizième Séance plénière	PL
240+Corr 1	PL	Procès-verbal de la quatorzième Séance plénière	PL
241	SG	Texte de la disposition additionnelle "numéro 262bis e)" de l'article 23 de la Convention	C5
242	C5	Note sur l'entrée en vigueur des amendements	C5
243+Corr 1	C5	Quatrième série de textes soumise par la Commission 5 à la Commission de rédaction	C8
244	C6	Sixième série de textes de la Commission 6 transmise à la Commission de rédaction	C8
245	C4	Note du Président de la Commission 4 au Président de la Commission 7	C7

¹⁸ ARS, BAH, BHR, BGD, CLM, UAE, EQA, E, IND, IRN, KWT, MRC, OMA, PRU, QAT, SYR, SEN, TZA, URG
CONFIPP-94/300/319F DOC

No	Origine	Titre	Destination
246	C6	Septième série de textes soumise par la Commission 6 à la Commission de rédaction	C8
247	C6	Rapport du Président de la Commission 6 à la Séance plénière et à la Commission 7	PL, C7
248	C4	Note du Président de la Commission 4 au Président de la Commission 7	C7
249	C4	Compte rendu de la onzième séance de la Commission 4	PL
250	SG	Liste des documents (201-250)	-
251+Corr.1	C7	Compte rendu de la quatrième séance de la Commission 7	C7
252(Rév.1)	BAH, BRB, CHN, GUY, I, NZL	Propositions pour les travaux de la Conférence	C7
253	C4	Troisième série de textes soumise par la Commission 4 à la Commission de rédaction	C8
254	C4	Compte rendu de la douzième séance de la Commission 4	C4
255	Président/C4	Note du Président de la Commission 4 au Président de la Commission 7	C7
256	Président/C4	Note du Président de la Commission 4 au Président de la Commission 8	C8
257	C8	Quatrième série de textes soumise par la Commission 4 à la Commission de rédaction	C8
258+Corr.1	Président/C4	Rapport du Président de la Commission 4 à la Séance plénière	PL
259	Président/C4	Note du Président de la Commission 4 au Président de la Conférence	PL
260+Corr.1	BRU,INS,MLA, NOR,HOL,PHL, G,SUI,THA	Propositions pour les travaux de la Conférence	C5
261	C4	Compte rendu de la treizième séance de la Commission 4	C4
262	C8	B.4 - Première lecture - Quatrième série de textes soumise par la Commission de rédaction à la Séance plénière	PL
263	C8	B.5 - Première lecture - Cinquième série de textes soumise par la Commission de rédaction à la Séance plénière	PL
264	C8	B.6 - Première lecture - Sixième série de textes soumise par la Commission de rédaction à la Séance plénière	PL
265	C8	B.7 - Première lecture - Septième série de textes soumise par la Commission de rédaction à la Séance plénière	PL
266	C5	Compte rendu de la huitième séance de la Commission 5	C5
267+Corr.1	C3	Compte rendu de la seconde et dernière séance de la Commission 3	C3
268	Président	Note du Président de la Conférence	PL
269+Corr.1	Président/C5	Note du Président de la Commission 5 à la Séance plénière	PL
270	C5	Cinquième série de textes soumise par la Commission 5 à la Commission de rédaction	C8
271	Président/C4	Note du Président de la Commission 4 au Président de la Conférence	PL
272	Président/ GT PL	Rapport du Président du groupe de travail informel de la plénière	PL

No.	Origine	Titre	Destination
273	C8	B.8 - Première lecture - Huitième série de textes soumise par la Commission de rédaction à la Séance plénière	PL
274	C2	Compte rendu de la seconde et dernière séance de la Commission 2	C2
275	C8	R.2 - Deuxième lecture - Deuxième série de textes soumise par la Commission de rédaction à la Séance plénière	PL
276	C8	R.3 - Deuxième lecture - Troisième série de textes soumise par la Commission de rédaction à la Séance plénière	PL
277	C8	R.4 - Deuxième lecture - Quatrième série de textes soumise par la Commission de rédaction à la Séance plénière	PL
278	C6	Compte rendu de la cinquième séance de la Commission 6	C6
279	C8	B.9 - Première lecture - Neuvième série de textes soumise par la Commission de rédaction à la Séance plénière	PL
280+ Corr.1,2	[¹⁹]	Propositions pour les travaux de la Conférence	PL
281	C8	R.5 - Deuxième lecture - Cinquième série de textes soumise par la Commission de rédaction à la Séance plénière	PL
282	PL	Futures conférences de l'Union	PL
283	C7	Troisième série de textes soumis par la Commission 7 à la Commission de rédaction	C8/PL
284	C4	Note du Président de la Commission 4 au Président de la Conférence	PL
285	SG	Derniers jours de la Conférence	--
286	Président	Note du Président de la Conférence	PL
287	BIH	Projet de résolution [BIH/1]	PL
288	PL	Procès-verbal de la quinzième Séance plénière	PL
289	C8	B.10 - Première lecture - Dixième série de textes soumise par la Commission de rédaction à la Séance plénière	PL
290+ Corr.1,2	[²⁰]	Propositions pour les travaux de la Conférence	PL
291+Corr 1,2	C4	Compte rendu de la quatorzième séance de la Commission 4	C4
292	C8	R.6 - Deuxième lecture - Sixième série de textes soumise par la Commission de rédaction à la Séance plénière	PL
293	C8	R.7 - Deuxième lecture - Septième série de textes soumise par la Commission de rédaction à la Séance plénière	PL
294	C8	B.11 - Première lecture - Onzième série de textes soumise par la Commission de rédaction à la Séance plénière	PL
295	C7	Compte rendu de la cinquième séance de la Commission 7	C7
296	SG	Cérémonie de signature	--
297+Corr.1	C8	R.8 - Deuxième lecture - Huitième série de textes soumise par la Commission de rédaction à la Séance plénière	PL

¹⁹ ALG, BEN, BFA, BDI, CME, COM, COG, DJI, EGY, GHA, JOR, LSO, MWI, MLI, MRC, NGR, UGA, SEN, SWZ, TZA, TCD, TOG, TUN, ZAI

²⁰ B, CAN, CHN, EGY, USA, F, IND, ISR, I, JOR, KEN, NOR, HOL, PHL, G, RUS, SUI, THA, TUN
CONF\PP-94\300\319F.DOC

No	Origine	Titre	Destination
298	C8	B.12 - Première lecture - Douzième série de textes soumise par la Commission de rédaction à la Séance plénière	
299	--	Déclarations et réserves	PL
300	--	Déclarations additionnelles	PL
301	C5	Compte rendu de la neuvième séance de la Commission 5	C5
302	C6	Compte rendu de la sixième séance de la Commission 6	C6
303	C4	Compte rendu de la quinzième séance de la Commission 4	C4
304	C4	Compte rendu de la seizième et dernière séance de la Commission 4	C4
305	C5	Compte rendu de la dixième et dernière séance de la Commission 5	C5
306	C7	Compte rendu de la sixième séance de la Commission 7	C7
307	C7	Compte rendu de la septième et dernière séance de la Commission 7	C7
308	PL	Procès-verbal de la seizième Séance plénière	PL
309	PL	Procès-verbal de la dix-septième Séance plénière	PL
310	PL	Procès-verbal de la dix-huitième Séance plénière	PL
311	PL	Procès-verbal de la dix-neuvième Séance plénière	PL
312	PL	Procès-verbal de la vingtième Séance plénière	PL
313	PL	Procès-verbal de la vingt-et-unième Séance plénière	PL
314	PL	Procès-verbal de la vingt-deuxième Séance plénière	PL
315	PL	Procès-verbal de la vingt-troisième Séance plénière	PL
316	PL	Procès-verbal de la vingt-quatrième et dernière Séance plénière	PL
317	C8	Rapport de la Commission 8 (Commission de rédaction)	PL
318	SG	Liste finale des participants	--
319	SG	Liste finale des documents	--